



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



79. a. 11











COLLECTION

**DES CHRONIQUES**

NATIONALES FRANÇAISES.

— I. —

—

CHRONIQUES DE FROISSART.

TOME I.



---

TOUL, IMPRIMERIE ET FONDERIE DE J. CAREZ.

COLLECTION  
**DES CHRONIQUES**

NATIONALES FRANÇAISES,

ÉCRITES EN LANGUE VULGAIRE

DU TREIZIÈME AU SEIZIÈME SIÈCLE;

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

PAR J. A. BUCHON.

---

TOME I.



PARIS,

VERDIÈRE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.

J. CAREZ, RUE HAUTE-FEUILLE, N° 18.

~~~~~  
1824.



---

# PRÉFACE

DE J. A. BUCHON.

---

C'EST en m'occupant à rassembler les matériaux d'une histoire littéraire de Portugal, que je conçus la première idée de publier une édition nouvelle de nos anciens chroniqueurs, et de Froissart en particulier. Étonné du talent réel déployé par les Archivistes historiographes portugais dès la fin du quatorzième siècle et dans le commencement du quinzième ; charmé de la franchise naïve de leur narration, de la dignité simple de leur style, de cet enthousiasme chevaleresque qui donne la vie à leurs modestes compositions, de cet amour ardent de la patrie qui peut seul constituer l'individualité d'une nation, et de cette bonne foi ingénue avec laquelle, sous les yeux du souverain qui les a choisis, ils tracent souvent les limites de ses droits d'habitude et font ressortir l'inviolabilité des libertés bourgeoises, je me demandois ce qu'à la même époque nous avions à comparer en France au vénérable Fernam Lopes, au créateur de l'histoire en Portugal. Froissart ne m'étoit alors connu que de réputation. La difficulté de manier les volumineux in-folio sous lesquels on nous l'a toujours présenté

jusqu'ici fait de sa lecture une sorte d'étude ; et le Lafontaine des historiens, l'écrivain le mieux fait pour vivre dans notre familiarité , pour être le compagnon de tous nos instants, à tous les âges de notre vie , le conteur naïf des faits d'amour et de chevalerie du siècle le plus poétique de notre histoire , a été relégué dans les poudreuses bibliothèques, apprécié seulement de quelques amis patients du vrai beau. J'étois alors en Angleterre. En vain je cherchai à me procurer un exemplaire de l'original françois. Je fus forcé d'avoir recours à la traduction estimable mais décolorée qu'en a donnée Johnes , la traduction ancienne de Bouchier lord Berners, faite par l'ordre d'Henri VIII étant devenue d'une rareté excessive.

Quelque pâle que soit la traduction de Johnes , elle peut cependant suffire pour faire pressentir ce que doit être le brillant coloris de l'original. A mon retour en France mon premier soin fut de me procurer un Froissart françois et je n'eus pas peu de peine à y parvenir, les exemplaires de cette chronique, imprimée toujours in-folio, étant aussi d'une assez grande rareté. La lecture de la chronique françoise répondit pleinement à mon attente. Les récits de l'historien françois sont sans doute moins animés du saint amour de la patrie que ceux de l'historien portugais Lopes, mais la position des deux pays et des deux hommes étoit aussi bien différente. Elevé dans l'état ecclésiastique et attaché au service d'un de

ces grands vassaux qui se disputoient les lambeaux de l'autorité souveraine, comment Froissart auroit-il pu se former une idée bien juste de ce mot séduisant de patrie. Mais dans toutes les autres qualités qui constituent le grand historien, Froissart peut sans partialité être cité à côté de Fernam Lopes, qui est venu après lui et de J. Villani qui ne l'a précédé que de quelques années. Moins philosophe que ce dernier, et moins habitué à porter dans ses ouvrages cette connaissance profonde du cœur humain et des principes du gouvernement qui caractérise les anciens historiens italiens, il est aussi poète que l'historien portugais et il offre à chaque page le reflet le plus vif des mœurs de son siècle.

Séduit davantage tous les jours par l'entraînement de son style, je ne pus résister à la tentation de faire partager aux autres le plaisir que j'éprouvois moi-même. Je commençai donc des études sérieuses sur le texte. Je lus tout ce qui avoit été écrit à ce sujet. Je consultai les manuscrits de Londres et de Paris. L'article ingénieux de M. de Barante dans la *Biographie universelle* m'apprit qu'il existoit un magnifique manuscrit de cette chronique à Breslau en Silésie, et que d'un autre côté M. Dacier avoit fait avant la révolution d'assez grands travaux sur Froissart, et qu'il avoit même commencé l'impression de l'édition qu'il se proposoit d'en donner lorsque la révolution étoit venue l'interrompre. Je

profitai alors d'un voyage que je fis en Allemagne pour m'informer des autres manuscrits qui pouvoient y exister. La comparaison que je fis des imprimés avec les manuscrits me montrait chaque jour davantage la difficulté de mon entreprise, et je résolus de m'adresser à M. Dacier pour savoir positivement où il en étoit de son travail avant d'y avoir renoncé, et tirer parti de ses lumières pour l'édition que j'étois bien décidé à donner au public.

Je me serois évité bien des fatigues si je me fusse adressé plutôt à l'excellent M. Dacier. Je trouvai près de lui tous les renseignements possibles sur mon historien favori. Tout me fut expliqué avec justice et précision; et j'appris non-seulement où il me falloit chercher mes matériaux, mais aussi où il étoit inutile de m'adresser. Ainsi tomba le prestige attaché aux deux plus beaux manuscrits de Froissart existants, celui de Breslau et celui de la Bibliothèque du roi à Paris tant vanté par Montfaucon. M. Dacier qui les connoît parfaitement tous les deux, ne les trouve remarquables que par leur belle conservation, la richesse des ornements et l'élégance de l'écriture. Quant à la correction et à l'exactitude du texte il les trouve fort inférieurs à plusieurs autres manuscrits moins célèbres.

Une fois en possession de ces premières données, je devins plus exigeant. M. Dacier paroissoit décidé à ne point mettre son travail au jour. Si l'important

## PRÉFACE.

v

résultat de ses premières recherches lui faisoit attacher quelque prix à son édition, les recherches assez nombreuses qui lui restoient à faire effrayoient son grand âge. Il redoutoit ce nouvel embarras de la publication de plusieurs volumes in-folio; car c'est sous ce format consacré qu'il avoit commencé son édition. Il sentoit que le gouvernement seul pouvoit le mettre en état de terminer une semblable entreprise et il craignoit de demander une faveur qu'il ne craignoit pas moins d'obtenir. Mes sollicitations le décidèrent à s'en reposer sur l'activité de ma jeunesse d'un ouvrage aussi immense. Je connois l'époque où nous vivons et le besoin impatient de l'âge actuel de connaissances positives et sérieuses; et j'avois la conviction parfaite que, pour l'exécution d'une entreprise aussi nationale que celle que j'avois en vue, je n'avois nullement besoin de la protection spéciale du gouvernement, protection qu'on paie d'ailleurs souvent trop cher.

M. Dacier voulut bien enfin m'autoriser à faire usage de ses nombreuses et savantes recherches. J'en donnerai dans cette préface un résumé exact afin que le public sache ce qu'il lui doit de reconnaissance, et afin aussi qu'on ne lui attribue pas les erreurs que j'aurois pu commettre moi-même dans les recherches qu'il m'a fallu faire pour compléter celles du respectable académicien.

Lorsque M. Dacier entreprit son Froissart, voici quelles étoient les éditions que nous en avons en France.



1.<sup>re</sup> Édition. — Caractères gothiques, imprimée à Paris, sans date, chez Antoine Verard, trois volumes in-folio.

2.<sup>e</sup> Édition. — Caractères gothiques, imprimée à Paris le 15 juillet 1505, chez Michel Le Noir, en deux volumes in-folio.

3.<sup>e</sup> Édition. — Caractères gothiques, imprimée à Paris en 1530, chez Gaillot-Dupré, en trois volumes in-folio.

4.<sup>e</sup> Édition. — Caractères romains, imprimée à Lyon en 1559, 1560, 1561, chez Jean de Tournes, en trois volumes in-folio. Cette édition a été revue et corrigée, c'est-à-dire tronquée, par Denys Sauvage.

5.<sup>e</sup> Édition. — Caractères romains, imprimée à Paris en 1573, chez Michel Sonnius, en quatre volumes in-folio. Cette édition est une copie exacte de la quatrième.

6.<sup>e</sup> Édition. — Caractères romains, imprimée à Paris en 1574, chez Gervais Maillot, en trois volumes in-folio. Cette édition est également une réimpression de la quatrième.

Le P. Le Long (*Bibliothèque historique de France*) mentionne de plus une édition de 1518, faite à Paris chez Verard et une autre faite aussi à Paris quelques années plutôt, en 1513, avec une continuation jusqu'à cette même année.

On connoît en outre deux traductions anglaises de Froissart, l'une de Bourchier lord Berners entre-

prise comme je l'ai déjà dit dans cette préface par l'ordre d'Henry VIII, imprimée en caractères gothiques à Londres par Richard Pinson, en 1525, format in-folio, réimprimée plus tard par W. Middleton et enfin républiée en 1812 sous les formats in-4.<sup>o</sup> et in-8.<sup>o</sup>; l'autre de Johnes, imprimée dans son château d'Hafod, formats in-4.<sup>o</sup> et in-8.<sup>o</sup> en 1803, ornée de plusieurs gravures d'après les dessins du manuscrit de la bibliothèque du roi de France, décrit par Montfaucon, avec un supplément publié en 1810.

Il y en a aussi une traduction en langue flamande de Guerrit Potters van der Loo, mais qui ne paroît pas avoir jamais été imprimée.

Sleidan et Belleforêt en ont fait un abrégé, l'un en latin publié plusieurs fois et traduit même en anglois par P. Golding, Londres 1608; l'autre en françois, format in-16, imprimé à Paris en 1572 chez Hulpeau, sous le titre de *Recueil diligent et profitable, auquel sont contenues les choses plus notables à remarquer dans toute l'histoire de Jean Froissart, mis en un abrégé et illustré de plusieurs annotations par Frédéric de Belleforêt.*

On trouve également quelques chapitres copiés de Froissart dans un ouvrage in-folio intitulé *La mer des histoires*. Les historiens ne se faisoient alors aucun scrupule de se copier réciproquement et sans aucun changement. On eut dit que dès qu'un fait étoit sorti de la tradition orale pour recevoir une

forme écrite, il devenoit du domaine commun et appartenoit à qui vouloit s'en emparer.

M. Dacier n'eut pas plutôt comparé les diverses éditions françoises aux manuscrits qui étoient sous sa main, qu'il comprit la nécessité d'abandonner tout-à-fait les imprimés et de collationner les manuscrits entre eux afin d'obtenir un texte plus pur et plus complet. Là une nouvelle difficulté se présentoit. Presque tous ces manuscrits différoient entre eux non-seulement dans la construction d'un assez grand nombre de phrases, mais aussi par le nombre des chapitres. Ici les affaires de Bretagne, par exemple, étoient racontées avec d'assez grands développements, tandis que les affaires de Flandre et de Guyenne étoient réduites à un abrégé tout-à-fait sec et succinct. Là au contraire les affaires de Guyenne et de Flandre se présentoient avec leurs développements naturels, tandis que les affaires de Bretagne étoient abrégées à leur tour. Un grand nombre de manuscrits offroient successivement ces variations extraordinaires. Pour expliquer ce fait, il faut se rappeler qu'avant l'invention de l'imprimerie, et long-temps même après cette époque, la possession d'un manuscrit étoit une chose fort dispendieuse. Comme les citoyens en France ne s'imaginoient pas qu'ils fussent quelque chose dans l'histoire de leur pays, ils ne songeoient pas à se procurer les ouvrages dans lesquels il étoit question de ce qu'on avoit fait par eux ou contre eux. Les chroniques n'étoient

regardées en quelque sorte que comme des registres nobiliaires et des archives de la couronne, et les grands seigneurs seuls songeoient à en conserver une copie. C'étoit ordinairement aux couvents dans la bibliothèque desquels étoient déposées ces chroniques qu'on s'adressoit pour en obtenir des copies. Quelques-unes furent faites avec bonne foi et scrupule; dans d'autres au contraire on remarque avec étonnement que, pour avoir plutôt fait, le copiste a tronqué la narration d'une expédition entière, tandis qu'il a laissé à d'autres faits leurs dimensions naturelles. Quelquefois même on est allé plus loin et un fait a été accommodé à des passions particulières, un récit augmenté ou défiguré. Tel est, par exemple, l'histoire de la tentative du prévôt des marchands Marcel pour livrer Paris au roi de Navarre pendant la captivité du roi Jean. Les éditions imprimées qui sont faites d'après les manuscrits les plus incomplets et les plus inexacts avoient représenté Jean Maillart comme un ennemi du roi de Navarre et comme le libérateur de Paris, tandis qu'il est constant par des pièces du Trésor des Chartres qu'il étoit si prononcé dans le parti de Marcel que le régent avoit confisqué une partie de ses biens, en faveur d'un comte Portien; mais si les imprimés et quelques manuscrits inexacts ont faussé ce récit, soit par négligence, soit par corruption peut-être, la famille Maillart possédant des biens fort étendus à Paris, d'autres manuscrits vien-

nent redresser les faits et rendre à chacun ce qui lui est dû. Un manuscrit que l'on croit de la fin du quatorzième siècle, et qui a appartenu à Guillaume Boisratier fils d'un bourgeois de Bourges et devenu depuis archevêque de Bourges en 1410, rapporte les évènements de cette nuit d'une manière toute différente des imprimés et offre une nouvelle preuve de l'exactitude de Froissart. D'autres manuscrits fortifient ce témoignage, et ajoutent à l'autorité des chroniques et à la confiance que l'on peut avoir en elles. Le seul embarras est de distinguer entre les copies celles en assez grand nombre qu'on peut suivre, et le petit nombre de celles qui n'ont pas été faites avec la même bonne foi.

Afin de choisir avec critique dans ces textes si divers, M. Dacier examina d'abord les divers manuscrits des bibliothèques publiques et particulières de Paris. Lié avec tous les érudits de l'époque, il écrivit ou fit écrire par les autorités compétentes à toutes les bibliothèques de France pour avoir communication des manuscrits de Froissart qui pouvoient y être déposés. Ses recherches s'étendirent plus loin. Il s'adressa aux ministres pour obtenir d'eux que nos envoyés dans les différentes cours lui envoyassent les originaux ou les copies exactes des autres manuscrits connus en Europe, et ce ne fut que quand il eut entre les mains tous ces précieux matériaux qu'il commença à rédiger un texte plus complet et plus épuré que tous ceux qu'on

avoit pu obtenir jusqu'à ce moment et qu'il sera même jamais possible de se procurer; car un des meilleurs et des plus complets de tous les manuscrits européens, celui de St.-Vincent de Besançon a disparu au milieu des orages de notre révolution, pour être peut être transporté avec d'autres en Russie, sans que toutes les investigations faites par ordre du gouvernement impérial aient pu le faire retrouver.

Le travail de M. Dacier se divisoit en deux parties distinctes, le texte d'abord, et les notes sur ce texte.

A l'époque où il commença l'impression du premier livre, dont une partie seulement fut imprimée sans qu'elle ait cependant jamais vu le jour, la révision du texte étoit entièrement terminée. Des quatre livres de Froissart le premier avoit été copié sur le manuscrit du roi N<sup>o</sup>. 8318; le second livre sur le manuscrit N<sup>o</sup>. 8343; le troisième livre sur le manuscrit de la bibliothèque de St.-Vincent de Besançon perdu aujourd'hui; le quatrième livre sur le manuscrit du roi N<sup>o</sup>. 8329: c'étoient là les manuscrits que M. Dacier avoit trouvés les meilleurs. Il avoit d'ailleurs constamment collationné ces copies avec tous les autres manuscrits, et il avoit ajouté, soit dans le texte, soit en note, les leçons qui lui avoient semblé mériter la préférence sur celles de sa première copie. Par là le nouveau texte de Froissart est d'un quart au moins plus étendu que tous ceux que l'on connoissoit. Les changements les plus heureux pour la certitude des

faits historiques ont aussi été opérés dans ce qui étoit déjà connue, et cela, non pas sur l'autorité d'un seul manuscrit, mais sur celle de tous les bons manuscrits qui offrent extrêmement peu de différence entre eux. La notice détaillée que j'en donnerai fera mieux apprécier chacun d'eux.

Ce texte ainsi revu est aujourd'hui entre mes mains, et c'est celui que je donne au public dans cette édition. Malgré la confusion des temps on n'a égaré que le texte d'une soixantaine de pages du premier livre qu'il m'a été facile de suppléer d'après le manuscrit N<sup>o</sup>. 8318. J'aurai soin d'indiquer la partie où commence ce morceau du texte.

Les notes et éclaircissements formoient la seconde partie du travail de M. Dacier. Ces notes en assez grand nombre avoient pour but de rectifier la chronologie de Froissart, de rétablir l'orthographe des noms propres de lieux et d'individus, soit à l'aide de la géographie, soit par le secours des généalogies, et d'expliquer enfin certains évènements mal présentés ou omis par Froissart. Ces notes placées au bas de chaque page devoient être précédées d'une préface dans laquelle l'éditeur rendoit compte de tout ce qu'il avoit fait. La préface est entièrement perdue: il m'a été absolument impossible d'en retrouver aucune trace. Les notes des deux premiers livres ont presque toutes été sauvées. Quant aux deux derniers livres M. Dacier n'avoit encore rédigé aucune note, il se proposoit de le faire à mesure qu'il avanceroit.

J'ai conservé, pour les deux premiers livres, celles des notes de M. Dacier qui m'ont paru nécessaires dans l'état présent de la science. Il a bien voulu m'autoriser à retrancher les autres. Toutes les notes que ce savant respectable a rédigées sur les affaires de France qu'il connoît si bien sont de la plus parfaite exactitude. Je les ai données presque toutes sans avoir rien eu à y changer. Quant aux éclaircissements sur les affaires étrangères à la France, il étoit impossible alors de procéder autrement que par des tâtonnements, attendu le petit nombre des documents qu'on possédoit. Quelques voyages dans diverses parties de l'Europe, un peu de familiarité avec quelques-uns des idiomes européens, m'ont mis en état de présenter ces éclaircissements d'une manière plus rigoureuse qu'il n'étoit possible à un homme beaucoup plus éclairé que moi de le faire. Mes notes seront toutes signées des lettres initiales de mon nom (J. A. B.). Celles de M. Dacier seront signées des lettres initiales du sien (J. D.). De cette manière M. Dacier ne sera pas responsable de mes erreurs, et le public pourra lui faire honneur des excellentes et laborieuses recherches qui lui appartiennent.

Il falloit remplacer de mon mieux la perte de la préface dans laquelle M. Dacier rendoit compte de ce qui concernoit la personne et le manuscrit de Froissart. Je publierai dans un volume séparé tout ce qui a rapport à la personne de mon auteur, et j'y ajouterai



quelques-unes de ses poésies dont il n'existe que deux manuscrits connus, qui sont tous les deux à la bibliothèque du roi. Quant à la partie du travail de M. Dacier qui avoit pour objet de faire connoître les manuscrits qu'il avoit consultés, je tâcherai d'y suppléer dans les pages suivantes. Des renseignements épars dans ses cartons m'aideront à me diriger dans ce labyrinthe.

Les manuscrits de Froissart peuvent être divisés en trois classes. 1<sup>o</sup>. Manuscrits étrangers. 2<sup>o</sup>. Manuscrits des provinces françoises. 3<sup>o</sup>. Manuscrits de Paris. Je ne parlerai que des plus curieux. Ceux qui voudront connoître la liste de tous les manuscrits connus peuvent consulter Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum* et l'Appendice ajouté par Johnes à sa traduction angloise des mémoires de M. de Sainte-Palaye sur Froissart.

### MANUSCRITS ÉTRANGERS.

ALLEMAGNE. — Breslau en Silésie. — Le plus célèbre des manuscrits de Froissart se trouve à Breslau. Semblable à beaucoup d'autres choses célèbres, il n'a dû sa réputation qu'à un défaut d'examen attentif. On l'a vu élégamment copié, richement relié, orné de brillantes vignettes; il avoit appartenu à un haut personnage; on l'a cru excellent. Il faut souvent moins de titres pour acquérir un nom. Les habitants de Breslau attachoient tant de prix à cette

possession que lorsque Breslau se rendit aux François en 1806, les Prussiens craignant qu'on ne le leur enlevât, insérèrent dans leur capitulation un article exprès à son intention, portant que la bibliothèque publique seroit respectée. Si l'édition du Froissart de M. Dacier eut été publiée alors, les Prussiens eussent moins redouté la violation de leur bibliothèque. Nous avons à la bibliothèque de Paris parmi une trentaine de copies de Froissart au moins cinq ou six manuscrits qui sont de beaucoup préférables, surtout celui de Boisratier de Bourges.

Le manuscrit de Breslau est de la fin du quinzième siècle, et postérieur par conséquent de quelques années à l'invention de l'imprimerie. Les peintures qui l'ornent représentent également les habillements et les armes du quinzième siècle et non pas du quatorzième pendant lequel écrivait Froissart. Cette copie fut faite par l'ordre d'Antoine Le Long, né en 1421 et mort en 1504, bâtard de Bourgogne et fils naturel de Philippe le bon duc de Bourgogne, pour la belle bibliothèque de la Roche dans les Ardennes dont Antoine étoit le fondateur. De la bibliothèque de la Roche, ce manuscrit passa avec plusieurs autres dans la bibliothèque particulière de Thomas Rehdiger qui dota de cet héritage littéraire la ville de Breslau où il avoit étudié. Il est en quatre volumes en vélin in-folio sur deux colonnes. A la fin du premier volume, Antoine de Bourgogne a écrit de sa propre main sa devise, *nul ne*

*s'y frotte.* Dans le second volume sept feuilles ont été enlevées par quelqu'un qui l'a eu entre les mains. Le troisième volume a aussi perdu huit feuillets. Le quatrième volume est complet; il se termine comme tous les autres par la devise d'Antoine de Bourgogne et on lit à la dernière page: *Grosse par David Aubert l'an de grâce N.-Seigneur mil CCCCLXVIII*; ce qui démontre que ce manuscrit est fort moderne, Guttemberg et Fust, deux des inventeurs de l'imprimerie, étant déjà morts depuis quelques années, lorsque cette copie fut faite.

John Ephraïm Scheibel, inspecteur de la bibliothèque de Breslau, a donné un compte fort détaillé de ce manuscrit dans sa notice des objets les plus remarquables de cette bibliothèque, adressée au roi Frédéric Guillaume en 1794. Mais M. Dacier a eu le manuscrit même entre les mains. D'Alembert ayant prié le roi de Prusse de rendre ce service à M. Dacier, Frédéric fit envoyer, en décembre 1777, ce manuscrit à d'Alembert pour que M. Dacier en fit l'usage qu'il jugerait convenable d'en faire. Après l'avoir conservé plusieurs mois entre ses mains, et collationné soigneusement avec quelques autres manuscrits, M. Dacier s'assura bientôt que le nombre et le coloris brillant des dessins, et la beauté du vélin avoient fait toute sa réputation, et il le renvoya à Breslau après avoir fait faire une copie figurée de quelques lignes du commencement et de la fin de chacun des volumes. J'en donnerai

le *fac simile* avec la copie figurée de plusieurs autres des plus fameux.

ANGLETERRE. — Il existe un très grand nombre de manuscrits de Froissart. On trouve dans les catalogues des manuscrits des bibliothèques d'Angleterre (Oxon. 1697 in-folio) parmi ceux Bodlei, N.º 1503 une chronique de Froissart en françois manuscrite et N.º 7361 *notes out of Froissart, Pancirolus..... collected by M. Ashmole*. Parmi ceux d'Isaac Vossius N.º 2669, une *histoire de Froissart plus ample et plus correcte que les imprimés*, deux volumes, et parmi ceux de Norfolk N.º 2965, *Jean Froissart, chronique d'Angleterre, Gallicè*, deux volumes.

Je trouve dans les papiers de M. Dacier plusieurs lettres de M. Dutens, historiographe du roi d'Angleterre, datées de Londres des années 1784, 1786, 1787 et 1802 relatives presque toutes au manuscrit de Froissart du musée britannique. M. Dutens lui écrit à la date du 3 septembre 1784 « Voici, monsieur et cher confrère, ce que vous désirez avoir d'informations au sujet du manuscrit de Froissart du musée britannique. J'ai calqué du mieux que j'ai pu l'échantillon que je vous envoie <sup>(1)</sup>, mais ce qui doit vous éclairer encore mieux, c'est que les connaisseurs en ce genre m'ont assuré que ce manuscrit ne pouvoit pas être plus ancien que le quinzième siècle et, autant qu'on en peut juger, vers le milieu. »

(1) J'ajouterai ce *fac simile* à celui du manuscrit de Breslau.

M. Dutens ayant écrit à M. Dacier que l'acte du parlement qui règle les constitutions du musée britannique ne permettoit pas qu'on lui envoyât le manuscrit en question, celui-ci le pria de répondre du moins à plusieurs questions qui pouvoient l'aider à se former une idée nette du mérite de ce manuscrit. Il résulte des réponses de M. Dutens; que ce manuscrit est en deux volumes in-folio; que le milieu de l'ouvrage seulement s'y trouve, et qu'il n'y a ni le commencement ni la fin; qu'il est sur vélin à deux colonnes, tout entier de la même main; qu'il y a beaucoup de miniatures et de vignettes proportionnées au format et très bien conservées et que c'est même ce qui a fait la réputation du manuscrit; que les lettres initiales des chapitres sont très bien peintes et ornées; qu'on trouve de temps en temps en marge des armoiries qu'on croit appartenir à l'ancienne maison de Say; que les titres des chapitres sont en lettres rouges; que la table des chapitres manque; qu'il y a environ deux cents feuillets par volume; et qu'enfin l'écriture indique que c'est un manuscrit de la fin du quinzième siècle.

ITALIE. — Voici un extrait de la lettre écrite par M. Du Theil à M. Dacier en 1777.

« Je vous envoie la première et la dernière feuille du manuscrit de Froissart qui se trouve dans la bibliothèque de la reine Christine au N.º 869. Elles sont exactement calquées sur du papier huilé dans la forme du manuscrit même <sup>(1)</sup>. Il n'y a aucun autre

(1) J'en donnerai le *fac simile* à la suite de ma vie de Froissart.

## PRÉFACE.

xix

titre ni aucune épigraphe à la fin du volume. Il ne contient rien autre chose, nul avertissement, nulle note sur aucune marge. En un mot il commence, continue et finit aussi crument que les deux feuilles huilées vous le représenteront. Si d'après cela vous me prescrivez d'en faire la confrontation avec les imprimés, soit en partie, soit même en total, je suis homme à le faire exactement pourvu toute fois qu'il existe un seul exemplaire imprimé de Froissart dans la capitale du monde.

« Il y a encore dans la même bibliothèque de la reine Christine au N.º 726 quelques extraits de Froissart. Je vous en rendrai compte un de ces jours. »

Je trouve ce compte rendu dans une autre lettre.

« Le volume N.º 726 de la bibliothèque de la reine de Suède, dit M. Du Theil est un in-folio composé de 302 feuilles, partie en vélin, partie en papier. Les feuilles sont réglées. Au folio I<sup>er</sup> commence, sans titre ni explication, une chronique des ducs de Normandie, dont voici le début. « Combien que les « vraies chroniques racontent que Raul fut le « premier duc de Normandie, aucunes autres nous « racontent que au temps du bon roi Pepin le père « de Charlemagne, il eut en Neustrie qui à présent « est appelée Normandie ung duc qui avoit nom « Ansbert. Cestui Ansbert avoit ung chastel près « ou de côté Rouen que on appeloit Turinde et

« avoit le gouvernement de toute Neustrie soubs le  
 « roi Pepin, et avoit le tiers des revenues, et par le  
 « comte Robert le Diable fu engendré. »

« Les trois premières feuilles, continue M. Du  
 Theil, ont été fort endommagées. Le caractère, qui  
 dans le commencement est semblable à la page cal-  
 quée de l'extrait de Froissart que je vous envoie <sup>(1)</sup>,  
 change, au folio II, de grosseur, mais non de  
 forme.

« Cette Chronique de Normandie occupe dans  
 ce volume jusqu'au folio 95, recto, où elle finit par  
 ces mots : « Et lors leur pardonna le roy Henry  
 « leur maltalent et receut d'eulx les hommages. Cet  
 « an ensuivant les chrétiens par toute terre de  
 « chrétienté s'esmeurent à eulx croisier pour aller en  
 « Jérusalem conquérir la sainte terre. *Explicit.* »

« Au folio 96 commence l'extrait des chroni-  
 ques de Froissart dont je vous envoie le premier  
 chapitre tout entier calqué en papier huilé sur le  
 manuscrit même.

PAYS-BAS. — Mr. Godefroy, garde des Archi-  
 ves de la Chambre des Comptes de Lille, rendit  
 compte, ainsi qu'il suit, en 1781 à M. Dacier d'un  
 manuscrit curieux de Froissart de la bibliothèque  
 de Bruxelles.

« Feu mon père ayant été envoyé par le roi à  
 Bruxelles, quand il en fit la conquête en 1746, pour  
 examiner les titres et papiers qui s'y trouvoient, con-

(1) On en trouvera le *fac simile* à la suite de la vie de J. Froissart.

cernant la partie des Pays-Bas qui étoit sous sa domination, il y examina en même temps avec beaucoup de soin tous les manuscrits de la fameuse bibliothèque des ducs de Bourgogne; et il en prit des notices détaillées et exactes. Une chronique de Froissart attira surtout son attention. Voici le détail qu'il en fait.

« Cette chronique est en quatre volumes in-folio reliés en ancienne bazanne blanche.

« Le premier volume du manuscrit contient 362 feuillets et 368 chapitres. Il n'y en a que 330 dans l'édition imprimée.

« Il y a plusieurs vignettes fort belles dans ces quatre volumes.

« Le second volume du manuscrit contient 336 feuillets et 226 chapitres. A la fin de la table de ce volume manuscrit est une vignette qui représente l'exécution faite à Bordeaux de Guillaume I<sup>er</sup>, de Pommier, et Jean Coulon conseiller et secrétaire de la nation de Bordeaux, pour crime de trahison. Quelques chapitres sont précédés de vignettes coloriées.

« Le troisième volume manuscrit contient 330 feuillets et 115 chapitres. Ce volume est relié en veau jaune. Il finit à l'année 1389 par le récit des préparatifs d'une fête que le roi Charles VI vouloit donner à la bienvenue d'Isabelle reine de France. Le dernier chapitre ou chapitre 115 de ce volume est le même que le 142 de l'imprimé.

« Le quatrième volume de ces chroniques manuscrites contient 82 chapitres et 237 feuillets. A la



tête de ce volume est une vignette au bas de laquelle est placé une espèce de préambule adressé à Guy de Chatillon, comte de Blois <sup>(1)</sup>.

« En dedans de la couverture du volume sont plusieurs signatures de l'empereur Charles-Quint et de quelques autres nobles de la cour, qui y ont mis leur nom sous leurs devises, en cette forme: — *Plus outre*, CHARLES. — *Ainsi sera*, LUXEMBOURG. — *Souviennet* tu, BOUTON — *Plus ne suis*, FRERIN. etc.

« On ne peut douter que ce ne soit là un des manuscrits les plus curieux des Chroniques de Froissart, puisqu'il a été présenté par Froissart lui-même à Guy de Chatillon, dont il était chapelain. Ce Guy de Chatillon, est Guy II du nom, mort en 1397; dont il est fait mention dans le sixième volume des *Grands Officiers de la Couronne*, Page 97. »

SUISSE. — Mr. J. B. Sinner, dans son catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Berne, a rendu compte d'un manuscrit de Froissart, qui me paroît être un des plus complets. Les variantes que rapporte Sinner sont tout-à-fait conformes aux leçons que Mr. Dacier a tirées des manuscrits desquels a été tiré le texte de notre édition. Ce manuscrit est un don fait en 1697 à la bibliothèque de Berne par le comte Alexandre à Dohna dont le père Frédéric acheta vers 1657 les baronies de Copet et

(2) C'est le même qui a été rapporté par M. de Barante dans son intéressant article sur Froissart et qui se trouve aussi en son lieu dans cette édition.

de Prengin dans le canton de Vaud. La première feuille qui contenoit une vignette a été déchirée.

La même bibliothèque de Berne possède un Froissart imprimé de l'édition de Lyon 1559, qui a appartenu au célèbre Jacques Bongars et qui contient en marge différentes leçons tout-à-fait conformes à celles des bons manuscrits.

## MANUSCRITS DES PROVINCES DE FRANCE.

CARPENTRAS. — Voici ce qu'écrivoit M. de Ste. Croix à Mr. Dacier au sujet de ce manuscrit :

11 Juin 1781.

« J'ai examiné, Monsieur et cher confrère, avec soin le manuscrit de Froissart, qui se trouve à la bibliothèque de Carpentras. Il est en deux gros volumes in-folio sur papier, sans autre ornement. Le commencement du premier volume a été déchiré et il y manque les dix premiers chapitres. Le reste est en très bon état. Vous trouverez ci-joint quelques lignes du manuscrit copiées par une main habile et d'une ressemblance parfaite et frappante avec l'original qui est écrit tout de la même manière et de la même main <sup>(1)</sup>. J'ai collationné avec le soin le plus scrupuleux le 187<sup>e</sup> chapitre de l'édition de Sauvage et de l'impression de Jean de Tournes avec ce ma-

(1) Voyez le *fac simile* de ce manuscrit à la suite de la vie de J. Froissart.

nuscrit. Il n'y a aucune différence pour les faits et très peu pour le style. Après les dernières lignes qui terminent l'histoire de Froissart dans toutes les éditions, on trouve dans le manuscrit de Carpentras une addition d'environ deux pages ou quatre colonnes de la même main : elle contient sur la mort du roi Richard des détails qui avoient échappé à Froissart. L'auteur, quel qu'il soit, les donne comme une addition et une suite au récit de cet historien.

CAMBRAY.— Je tire des lettres écrites à M. Dacier en 1769 et 1770 par M. Mutte, doyen de Cambray, quelques renseignements sur un autre manuscrit de Froissart de la bibliothèque du chapitre métropolitain de Cambray, coté 344, écrit sur papier d'une main du quinzième siècle in-4°. imparfait. Il contient l'histoire des guerres des Gantois et autres Flamands révoltés contre Louis de Male, comte de Flandre, leur seigneur.

Cette histoire commence ainsi :

« Sensieult la coronique de la rebellion de Gand  
 « et aucunes villes de Flandres contre leur seigneur  
 « et droicturier prince qui dura sept ans et commen-  
 « cha en l'an mil trois centz soixante et dishuit, jus-  
 « ques en l'an de grace Mil trois centz quatre vingts  
 « et chincq.

« Je Jehan Froissars prestre de la nation de la conte  
 « de Haynnau et en ce temps trésorier et chanoisne  
 « de Chymay, qui du temps passé me suis entremits  
 « de traictier et mettre en prose et en ordonnance les

« nobles et haultes advenues et grands faicts d'armes  
 « qui advenues sont tant de guerre de France et En-  
 « gleterre comme de ailleurs, me suis advisé de met-  
 « tre en escript les grans tribulations et pestilence  
 « qui furent en Flandres et par le fait et orguel de  
 « ceulx de Gand contre le Coens Loys leur seigneur  
 « dont moult de mauls advinrent depuis, si comme  
 « vous orez recorder avant à l'histoire. »

Ce manuscrit n'est pas entier. Il finit à la levée du siège d'Audenarde par les Gantois, après la défaite de Philippe d'Attrevelle à la bataille de Rosebecq, le 29 novembre 1382.

Le quinzième cahier manque.

TOURNAY. — L'abbaye de St.-Martin de Tournay contenoit aussi un manuscrit assez curieux de Froissart sur lequel D. Berthod bénédictin fit passer quelques renseignements à M. Dacier : le manuscrit même lui fut envoyé plus tard pour la facilité des collations.

BESANÇON. — La bibliothèque de St. Vincent de Besançon étoit fort riche en manuscrits. M. Dacier fit prier le Bénédictin Berthod de lui donner quelques renseignements sur le manuscrit de Froissart.

Le manuscrit de St. Vincent de Besançon formoit deux beaux volumes in-folio, couverts de satin usé et copiés en très beau vélin : les vignettes en étoient d'une grande beauté, à cela près que les bras et les jambes des figures étoient assez mal exécutés et hors de proportion avec le reste du corps. Les couleurs

appliquées avec beaucoup de délicatesse s'étoient parfaitement bien conservées: les costumes surtout étoient fort exacts. L'armure des guerriers, les fortifications, l'attaque et la défense des places, les barques ou petits vaisseaux avec leurs agrès, tout ce qui pouvoit donner une idée des choses racontées dans le texte y étoit aussi bien rendu qu'il étoit possible de le faire dans le siècle où le manuscrit avoit été copié: il étoit de la même main: J'ai trouvé dans les papiers de M. Dacier un *fac simile* de quelques lignes du commencement et de la fin de chacun des deux volumes <sup>(1)</sup>.

On voyoit dans la première vignette l'auteur qui présentoit son livre au roi d'Angleterre, habillé d'écarlatte avec trois lions d'or passans sur sa robe. Ces armoiries sont encore répétées dans d'autres vignettes.

Ce manuscrit a passé de la bibliothèque du célèbre cardinal de Granville dans celle du prince de Cautecroix, son petit neveu, dont les livres furent vendus à M. Boisot, alors abbé commenditaire de St. Vincent de Besançon, qui légua tous ses livres à ses religieux pour en faire une bibliothèque publique. L'ouvrage finit à l'an 1389: il est écrit sur deux colonnes et semble être antérieur à l'année 1420; il parut si curieux à M. Dacier, d'après les renseignements que lui donna D. Berthod qu'il écrivit à M. Amelot alors ministre, la lettre suivante, pour le prier de l'aider dans ses recherches.

(1) Voyez ce *fac simile* à la suite de la vie de J. Froissart.

« Occupé uniquement et sans relâche à préparer l'édition de Froissart dont je suis chargé sous vos ordres, j'ai enfin épuisé les nombreux manuscrits du roi. Le travail pénible et rebutant de la collation de tant de volumes a été singulièrement adouci par le fruit que j'en ai retiré. J'ose vous promettre un Froissart presque neuf, augmenté de près d'un tiers, dans lequel les noms de personnes et de lieux ainsi que les passages altérés seront rétablis, les lacunes remplies, les leçons vicieuses remplacées par d'autres qui sont incontestablement bonnes. Le style de l'auteur, défiguré dans toutes les éditions, sera pareillement corrigé sur les manuscrits les plus voisins du temps où il écrivoit; et on ne verra pas sans quelque surprise que la langue Françoise, sous les règnes des rois Jean et Charles V avoit plus d'analogie avec notre langue actuelle, que celle qu'on parloit sous Henry II et quelques-uns de ses successeurs.

« Pour compléter les collations des manuscrits et afin qu'on ne puisse pas me reprocher d'en avoir négligé aucun, je me suis procuré des notices détaillées de ceux qui existent dans les pays étrangers et dont on ne peut avoir communication; et je travaille actuellement à examiner ceux qui sont conservés dans plusieurs bibliothèques de Paris, soit publiques, soit particulières. Mais il en existe dans quelques autres villes du royaume, qu'il ne me seroit pas moins important de voir: il y en a un surtout à l'ab-

baye de **St. Vincent** de Besançon, qui mérite par son antiquité et sa belle conservation d'être consulté. Comme votre crédit peut seul m'en procurer la facilité, permettez-moi, M. de le réclamer et de vous prier d'avoir la bonté de faire écrire au prier de cette abbaye de vous envoyer ce manuscrit et d'être mon garant auprès de lui. La protection dont vous honorez l'ouvrage et l'ouvrier m'enhardit à vous demander cette grâce et me fait espérer de l'obtenir. »

M. Amelot écrivit de suite à Besançon au prier de l'abbaye pour le prier de lui envoyer ce manuscrit et il fut remis le 12 janvier 1779 entre les mains de M. Dacier, qui en a tiré de nombreuses variantes pour les deux premiers livres ainsi que le troisième livre tout entier. Bien que le quatrième livre manquât dans ce manuscrit, c'étoit cependant un des plus précieux qu'on possédât, aussi bien par l'étendue du texte que par la correction du style. Il a été égaré à l'époque de la révolution et malgré les recherches les plus minutieuses faites sous l'empire, il a été impossible de le retrouver depuis. Peut-être aura-t-il passé en Russie avec quelques autres ouvrages non moins curieux qui manquent dans nos bibliothèques.

#### MANUSCRITS DES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

M. Dacier avoit rédigé des notes fort exactes sur chacun des manuscrits qu'il avoit consultés. Je crois

devoir les rapporter telles que je les trouve dans ses papiers.

I. Manuscrit de la bibliothèque de M. le prince de Soubise, in-fol. sur vélin à deux colonnes, écriture de la fin du XIV<sup>e</sup>. siècle ou du commencement du XV<sup>e</sup>, relié en bois couvert de velour violet, la couverture garnie aux quatre coins de coquilles de cuivre doré avec une cinquième coquille au milieu. On lit ces mots en dedans de la couverture: *Ce manuscrit échappé du château du Verger a été envoyé par M. Marchand de la part de M. le prince de Rohan pour la bibliothèque de M. le prince de Soubise. Ce 21 avril 1779.* Le lieu où il a été trouvé et les coquilles dont la couverture est ornée prouvent indubitablement qu'il appartenait au maréchal de Gyé.

Ce manuscrit contient le premier volume entier de Froissart et est composé de 417 feuillets non chiffrés. Le premier est orné d'une miniature divisée en deux tableaux. Dans l'un on voit Froissart qui présente à genoux son ouvrage au roi Charles V assis sur son trône. On reconnoît ce prince, parce qu'on voit Du Guesclin dans un coin du tableau, tenant en main l'épée de connétable et vêtu d'une tunique chargée de l'écusson de ses armes. L'autre tableau représente le roi d'Angleterre assis pareillement sur son trône, entouré de ses officiers et ayant l'air de parler à un homme vêtu d'une robe bleue, qui l'aborde à genoux. Je ne puis deviner ni quel est ce roi, ni quelle est l'action que l'artiste a voulu peindre.



Cette miniature est la seule dont ce manuscrit soit orné: l'écriture en est parfaitement belle et bien soignée: les titres des chapitres sont en rouge; le premier est conçu ainsi : *Cy commencent les croniques de France et d'Angleterre, commencées par discrete personne Mons. Jehan Le Bel chanoine de St. Lambert du Liege et continuées jusques à la bataille de Poitiers; et après sa mort furent compilées et parfaites par venerable homme Mons. Jehan Froissart; ès quelles croniques sont contenues plusieurs nobles avenues et beaux faiz d'armes qui advindrent tant en France, en Angleterre, en Espaigne, en Escoce et en Guienne comme ou pays de Bretaingne et ailleurs.*

La complaisance avec laquelle le copiste vante la bravoure des chevaliers Bretons, dont il nomme souvent un beaucoup plus grand nombre qu'on n'en trouve dans les autres manuscrits, ne permet pas de douter, ou qu'il ne fut lui-même Breton, ou qu'il ne travaillât pour quelque seigneur de cette province. Quoiqu'il en soit, ce manuscrit est un des meilleurs et des plus corrects que j'aie vus: il fournit toutes les bonnes leçons et entre autres celle qui attribue à Pepin des Essarts et à Jean de Charni, à l'exclusion de Jean Maillart, l'honneur d'avoir délivré Paris de la tyrannie du prévôt Marcel.

II. Autre manuscrit de la même bibliothèque in-fol. sur vélin à deux colonnes, caractères gothiques qui

paraissent être du même temps que le précédent, relié en bois couvert d'une grosse panne jadis violette. En dehors de la couverture sur une bande de parchemin encadrée d'un petit galon d'or usé et recouvert d'un morceau de corne transparente est écrit: *Le premier volume de Froissart.*

Sur le verso d'un feuillet de parchemin qui précède le texte est un écusson palé d'argent et de gueule de six pièces, ayant pour support deux sauvages. Ce manuscrit n'est orné d'aucune miniature; la moitié de la première page où le copiste comptoit vraisemblablement en placer une est restée vide. On n'y trouve aucun titre de chapitre, pas même le titre général de l'ouvrage, mais le commencement de chaque chapitre est marqué par une lettre grise et la division est à peu près la même que dans le manuscrit précédent. Le prologue et les premiers chapitres jusqu'à celui qui commence ainsi: *Adonc s'espandirent nouvelles de sa venue* (de la roine d'Angleterre) *par le pays, etc.*, ont été abrégés par le copiste, qui s'est même permis quelquefois de déranger l'ordre des événements. Le reste du manuscrit est assez correct et fournit de bonnes leçons. Il contient à peu près le tiers du premier volume de Froissart et finit avant le récit de la bataille de Crécy, à ces mots du chapitre 287, *vous devez savoir que ces seigneurs, roys, ducs, contes et barons François ne vindrent mie jusques là tous ensemble, etc.*

III. N<sup>o</sup>. 6760. Manuscrit de la bibliothèque du roi, très gros volume in-folio en vélin, écriture qui paroît être du XV<sup>e</sup>. siècle.

On voit à la tête une assez belle miniature qui représente un combat. Dans le coin gauche du grand tableau, le peintre en a fait un autre qui n'a nul rapport avec la première, dont elle est séparée par une bordure. Ce second tableau représente une chambre ornée d'un dais sous lequel Froissart, en habit ecclésiastique, est assis, une plume à la main devant un pupitre et paroît occupé à écrire son histoire. On voit sur un coffre auprès de lui son aumusse et son surplis. On avoit eu le projet d'orner ce manuscrit d'un grand nombre de miniatures; mais elles n'ont point été exécutées, et les places sont restées vides.

Ce manuscrit ne contient que le premier des quatre livres de Froissart et ce livre y est divisé en quatre parties.

Les titres et les divisions des chapitres diffèrent souvent des imprimés.

J'ai dit que ce manuscrit ne contenait que le premier livre de Froissart et qu'il y étoit divisé en quatre parties: il est probable qu'il ne présenta que la première à la reine d'Angleterre en 1361, car dans la deuxième partie il parle de l'amour qu'Edouard III avoit conçu pour la comtesse de Salisbury, ce qui ne pouvoit être agréable à la reine.

Après ces mots: *Aimé du roy de Navarre et de ceux d'Evreux*, qui finissent le chapitre 220 dans

Sauvage, p. 269 et qui finissent aussi un chapitre dans les trois éditions gothiques. On lit dans le manuscrit: *Cy fine la tierce partie et commence la quatrième et derrenière partie.*

On lit au commencement du chapitre suivant, qui est le premier de cette quatrième partie, *Auques en ce temps retourna en France le Roy de Cippres*; ce qui au mot *d'environ* près, fait le commencement du chapitre 221 de l'édition de Sauvage et d'un nouveau chapitre dans les trois éditions gothiques.

A ces mots, *gastant et exilant tout le pays*, finit le manuscrit. C'est à peu près à ces mêmes mots que finit le chapitre 263 de l'édition de Sauvage, P. 365: ils finissent aussi, à quelques mots près, un chapitre dans les trois éditions gothiques.

Comme on ne voit à la fin de ce manuscrit ni *Explicit* ni *Cy fine*, etc., il paroît n'avoir point été achevé.

Le style de ce manuscrit n'est pas toujours le même que celui des plus anciens: outre la licence que le copiste s'est donnée de tourner les phrases à sa manière et de changer les mots, il a pris quelque fois celle d'abréger considérablement le récit, en supprimant des détails qu'il jugeoit sans doute peu intéressants.

N.º 8317. Manuscrit de la bibliothèque du roi, relié en veau fauve, écrit à deux colonnes sur vélin, de deux mains différentes, dont l'une paroît être du commencement du XV<sup>e</sup>. siècle, et l'autre du milieu

Il contient 361 folios chiffrés d'une main moderne.

On lit au premier folio, r°. ce titre : *Ci commencent les nouvelles Croniques de France et d'Angleterre faites et compilées par honorable et discrète personne Jehan Froissart, à la prière et requeste de M. Robert de Namur seigneur de Beaufort, lesquelles commencent au roy Édouart d'Angleterre, lequel fut couronné roy l'an de grace 1326.*

Ce manuscrit comprend le premier volume de l'édition de Sauvage. La division des chapitres qui ne sont point chiffrés est souvent différente de l'imprimé, aussi bien que les titres. Ces titres et les premières lettres des chapitres sont écrits en rouge; mais il en manque près de la moitié. Ce manuscrit diffère des autres en ce que le copiste a fait quelquefois des additions assez longues et peu intéressantes au texte de l'historien.

Le tiers du folio 298 a été coupé en long.

Ce manuscrit et ceux des N<sup>os</sup>. qui suivront contiennent beaucoup de choses différentes des imprimés; mais ces différences ne fournissent guère que des mots changés, ajoutés ou retranchés, quelques transpositions dans l'ordre des évènements, des récapitulations inutiles à la fin des chapitres de ce qui avoit été dit plus haut, des transitions vagues et communes par lesquelles les chapitres commençoient très souvent et de certains tours de phrases qui étoient

comme des formules qu'on trouvoit presque à chaque feuillet, et qui ont été sagement retranchés dans les imprimés.

Pour en donner quelques exemples, on lit au folio 21, v<sup>o</sup>: *La bonne royne d'Angleterre*, au lieu que Sauvage, vol. I<sup>er</sup>. p. 26, et tous les autres manuscrits mettent seulement: *La royne d'Angleterre*. A ces mots qu'on lit dans Sauvage, vol. I<sup>er</sup>. p. 95, comme dans tous les manuscrits: *Si le ferit tantost une estincelle de fine amour ou cœur*, ce manuscrit ajoute folio 83, v<sup>o</sup>. , *que madame Vénus luy envoya par Cupido le Dieu d'Amours*. Il seroit cependant possible que parmi ce grand nombre d'inutilités on trouvât des additions importantes: celle qui suit me le feroit soupçonner. La comtesse de Salisbury en parlant de son mari au roi Edouard III, lui dit dans l'édition de Sauvage, vol. I<sup>er</sup>. p. 94, et dans tous les manuscrits, *qui est pour vous emprisonné*; Le manuscrit que j'examine ajoute, à Paris.

*Nota.* Au folio 21, v<sup>o</sup>, on lit, conformément aux autres manuscrits et aux imprimés, ces mots: *En ostèrent* (du royaume de France) *la bonne royne d'Angleterre et le roy son fils*, etc. Ce qui répond à la page 26 du premier volume de Sauvage. On a ajouté à la marge de ce manuscrit d'une main presque aussi ancienne que le manuscrit: *Ils ne les en ostèrent oncques, car la dite dame ne son fils n'y orent onques droit; mais Froissart monstre qu'il favorisoit les Anglois.*

N<sup>o</sup>. 8318. Manuscrit de la bibliothèque du roi, in-folio sur vélin à deux colonnes, écriture de la fin du XIV<sup>e</sup>. siècle. Il contient 352 fol. chiffrés d'une main moderne, ce qui fait 704 pages; il est relié en veau rouge.

Il contient le premier livre imprimé de Froissart, de l'édition de Sauvage; mais il est divisé en huit livres et a pour titre: *Cy commencent les croniques que fist maistre Jehan Froissart, qui parlent des nouvelles guerres de France et d'Angleterre, de Bretagne et d'Espagne, lesquelles sont divisées en VIII livres.* Voici le rapport de ces huit livres avec le premier livre imprimé.

| MANUSCRIT.       |                               | IMPRIMÉ.           |        |
|------------------|-------------------------------|--------------------|--------|
| Livres. . . . .  | Pages. . . . .                | Chapitres. . . . . | Pages. |
| 2. . . . .       | 69. r <sup>o</sup> . . . . .  | 65. . . . .        | 81.    |
| 3. . . . .       | 177. v <sup>o</sup> . . . . . | 126. . . . .       | 147.   |
| 4. (1) . . . . . | 161. . . . .                  | 157. . . . .       | 181.   |
| 5. . . . .       | 203. v <sup>o</sup> . . . . . | 201. . . . .       | 226.   |
| 6. . . . .       | 241. r <sup>o</sup> . . . . . | 219. . . . .       | 266.   |
| 7. . . . .       | 263. r <sup>o</sup> . . . . . | 230. . . . .       | 293.   |
| 8. . . . .       | 296. r <sup>o</sup> . . . . . | 246. . . . .       | 340.   |

Ce manuscrit finit au tiers du chapitre 309, au milieu de la page 426 de l'imprimé: la phrase n'est pas même achevée, et il finit par ces mots, *et espérons*

(1) *Nota.* Il n'y a à côté d'aucun chapitre *le quart livre*, ainsi que cela est aux autres: mais au folio 161 v<sup>o</sup>., il y a au haut de la page: *Le quart livre*, en sorte qu'on ne peut déterminer où commence ce quatrième livre. Il en est de même des livres cinq, six et sept.

*encore*, après lesquels il y a dans l'imprimé, *avoir en huis la bataille.*

La division des chapitres n'est pas toujours la même dans le manuscrit et dans l'imprimé, et les titres sont différents. Ces titres sont en rouge, et les premières lettres des chapitres sont avec des ornements d'or et d'azur. On trouve sur une feuille de parchemin qui est collée en dedans de la couverture, que ce manuscrit avoit appartenu à *G. Boisratier* de Bourges. Ce Boisratier qui étoit conseiller du duc de Berry (frère de Charles V) en fit présent à son maître, ainsi qu'il paroît par cette inscription écrite au verso d'une feuille de parchemin qui est avant la première page du manuscrit.

*Cy est une partie des chroniques de France faites par maître Jehan Froissart Haynuyer, depuis le temps du roy Charles le quart, des guerres qui furent entre France et Angleterre: lesquelles chroniques maître Guillaume Boisratier maistre des requestes de l'ostel du roy et son conseiller, et conseiller de monseigneur le duc de Berry son seigneur, donna à mon dit seigneur le duc, en son hostel de Neelle le 8<sup>e</sup>. jour de novembre l'an 1407.*

Flamel.

Au recto de la dernière feuille, après la dernière ligne du manuscrit il y a: *Ce livre est au duc de Berry.*

*Jehan.*

Ces mots sont de la main du duc de Berry, ainsi que



M. de Sainte Palaye l'avoit appris de M. l'abbé Leboeuf, qui étoit dans l'habitude de voir des manuscrits et qui avoit vu plusieurs signatures du duc de Berry dans la bibliothèque de la S<sup>te</sup>. chapelle de Bourges, où est conservée une partie des manuscrits qui étoient à ce prince.

M. Le Laboureur a inséré à la tête de la traduction qu'il a donnée de la vie de Charles VI, par un moine anonyme de St. Denys, une histoire du duc de Berry, dans laquelle il a placé un inventaire des livres de ce duc ; et on y trouve, p. 82. *Un livre des chroniques de France fait par M. Jehan Froissart , lequel fut donné à M.<sup>gr</sup> le 8<sup>e</sup>. jour de novembre l'an 1407 , par messire Guillaume Boisratier , à présent archevêque de Bourges , prisé trente deux livres parisis.*

M. Le Laboureur ajoute: *Je crois que c'est celui là même qui m'a été donné par M. de Chaudenier premier capitaine des gardes du roi, avec les figures enluminées des principaux évènements des règnes qu'il traite, et fort enrichi d'or et d'azur: et ce livre est d'autant plus estimable qu'il est différent des imprimés où l'on a changé le style et altéré les noms et principalement en l'édition de Denys Sauvage qui l'a plutôt obscurci qu'illustré.*

On ne peut douter que le manuscrit dont il est parlé dans cet inventaire, ne soit le manuscrit N. 8318 de la bibliothèque du roi: mais ce n'est cer-

tainement pas celui qui avoit été donné par M. Chaudenier à M. Le Laboureur: car celui-ci dit qu'il a des figures enluminées des principaux évènements des règnes qu'il traite. Or, dans le manuscrit 8318, il n'y a pas une figure: on y trouve seulement à la première page une place laissée vide apparemment pour en mettre une, et cette place est entourée d'une bordure, au bas de laquelle sont les armes de France.

Le manuscrit N°. 8318 qui étoit de la bibliothèque du duc de Berry appartient dans la suite à madame de Beaujeu sœur de Charles VIII et femme du duc de Bourbon: car à la fin du manuscrit, un peu au dessus de la signature du duc de Berry, on lit: *Ce livre est à madame Anne de France duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne*; et au recto d'une feuille de parchemin, qui est à la fin du manuscrit, on lit: *Ce livre est au duc de Bourbonnois et d'Auvergne.* *Raminagrobis.*

*N. B.* Ce duc se nommoit Pierre II. C'étoit le mari de madame de Beaujeu: il devint duc de Bourbonnois et d'Auvergne par la mort de Jean II son frère, arrivée le 1<sup>er</sup>. avril 1488. (Voy. *l'Hist. général de la mais. de France*, T. 1, P. 311 et 313.)

Ce manuscrit est le plus authentique de tous ceux que j'ai vus et le plus certainement ancien; car on voit par la signature de G. Boisratier qui se trouve à la fin, que ce livre lui avoit appartenu plusieurs années avant qu'il le donnât au duc de Berry en 1407.

N<sup>o</sup>. 8319. Premier volume. Manuscrit de la bibliothèque du roi, in-folio sur vélin, écriture de la fin du XIV<sup>e</sup>. siècle, ou tout au moins du commencement du XV<sup>e</sup>. siècle. Il contient 396 feuillets chiffrés d'une main moderne. Il est relié en bois couvert de veau, aux armes de France couronnées, avec des F et des fleurs de lys, ce qui fait juger qu'il appartenait à François I<sup>er</sup>.

Ce manuscrit est orné de miniatures très bien faites et de vignettes de bon goût. La première miniature est divisée en deux tableaux; dans l'un est représentée une bataille des François contre les Anglois, c'est vraisemblablement la bataille de Crécy. On voit dans l'autre un combat des Anglois contre les Écossois: rien ne désigne quel est ce combat. Les titres des chapitres qui sont à peu-près les mêmes que dans les manuscrits 8318, et les premières lettres des chapitres sont enluminées et rehaussées d'or.

Les premiers feuillets contiennent une table générale des chapitres, après laquelle se trouve ce titre: *Cy commencent les chroniques que fist maistre Jehan Froissart, qui parlent des nouvelles guerres de France et d'Angleterre, de Bretagne, Escoce, Espagne, lesquelles sont divisées en quatre parties.*

Ce manuscrit ne renferme que le premier volume de Froissart imprimé: il est divisé en quatre livres, dont voici le rapport avec l'édition de Sauvage.

## MANUSCRIT.                    IMPRIMÉ.

| Livres . . . . . | Pages . . . . .               | Chap . . . . .    | Pages. |
|------------------|-------------------------------|-------------------|--------|
| 2 . . . . .      | 90. v <sup>o</sup> . . . . .  | 65. . . . .       | 81.    |
| 3 . . . . .      | 186. r <sup>o</sup> . . . . . | 156, vers la fin. | 174.   |
| 4 . . . . .      | 219. . . . .                  | 121, au milieu.   | 270.   |

Ce manuscrit finit par les mêmes mots que le manuscrit 8318, auquel il est parfaitement conforme, à quelques leçons près qui montrent que ces deux manuscrits n'ont point été copiés l'un sur l'autre. Ces manuscrits sont les plus anciens et les plus authentiques que nous ayons du premier livre de Froissart; ils sont aussi les plus corrects.

N<sup>o</sup>. 8320. Manuscrit de la bibliothèque du roi, gros volume in-folio relié en bois couvert de velours bleu très usé, écriture du XV<sup>e</sup>. siècle, sur vélin, à deux colonnes, très gros caractères.

Ce manuscrit composé de 433 feuillets cotés en rouge, contient le premier volume de Froissart. Il est précédé d'une table des chapitres, avec ce titre: *Cy commence la table des rubriques des Croniques sire Jehan Froissart, de la guerre et l'occasion d'icelle qui fut longuement entre le roy de France et le roy Edouart d'Angleterre et plusieurs autres leurs successeurs.* On lit au bas du dernier feuillet qui termine ce volume: *Cy fine le premier volume de Froissart;* et sur un feuillet de vélin collé à la tête du manuscrit en dedans de la couverture: *Bloys,* et au dessous, *Des histoires et*

*livres en François , Pult° ( pulpitre. ) 6°. contre la muraille de devers la court.*

Les titres des chapitres sont écrits en lettres rouges, et les lettres initiales dorées et enluminées.

Le grand nombre de miniatures dont ce manuscrit est orné le rendent infiniment précieux : elles sont en général de bon goût, d'un dessin assez correct pour le temps, d'une grande fraîcheur de coloris et de la plus belle conservation. Les vignettes qui les accompagnent sont assez bien peintes , mais surchargées d'ornements : le peintre y a souvent représenté des singes, des grotesques, des figures plus bizarres les unes que les autres. On voit dans quelques unes des rouleaux chargés de cette devise. *Plus est en vous.* Les armes de France, pleines, qu'on trouve aubas de la plupart des vignettes font juger que ce manuscrit appartenait à quelqu'un des rois de France ; mais l'épaisseur et la grossièreté des couleurs, l'ornat des fleurs de lis, très différent de celui des miniatures et des lettres capitales, me portent à croire que ces armes ont été peintes après coup ; et qu'ainsi ce manuscrit pourroit bien n'avoir pas été originai-  
rement destiné pour le roi. Quoiqu'il en soit, les miniatures qu'il renferme sont extrêmement curieuses, parce qu'elles donnent une idée très nette du costume des hommes et des femmes des différents états dans le XV<sup>e</sup>. siècle, des habits de guerre, des armes, des machines, etc. Aussi le P. de Montfaucon en a fait graver plusieurs dans les *Monuments de*

*la Monarchie Française*, T. 2 et 3, tels que l'entrevue d'Isabelle de France reine d'Angleterre avec son frère Charles le Bel, la réception que firent les bourgeois de Nantes à Jean de Montfort et à sa femme, la bataille navale de Guernesey, la prise de Charles le Mauvais dans le château de Rouen, la bataille de Poitiers, le sacre du roi Charles V, etc.

Je n'ai pu voir sans surprise que le savant bénédictin qualifie ce manuscrit, *le plus ancien manuscrit de Froissart de la bibliothèque du roi* (T. 2. P. 256. 259 et al.). Il n'avoit sans doute point examiné les autres qui étoient indifférents pour son objet; car il en auroit trouvé plusieurs qui sont incontestablement plus anciens sans parler du N.º 8318, qui fut donné au duc de Berry en 1407, et dont l'écriture, comme nous l'avons dit plus haut, paroît être antérieure de quelques années à cette date. Quant à celui-ci, on ne peut guère le faire remonter plus haut que 1450; et les connoisseurs qui l'ont vu l'estiment même postérieur à cette époque.

Une autre observation, de pure curiosité, c'est que l'écriture ressemble si bien à celle du manuscrit N.º 6760 qu'ils paroissent être de la même main.

Mais ce manuscrit n'est pas seulement un des moins anciens, il est aussi un des moins corrects. On y rencontre un grand nombre d'omissions et de chapitres abrégés; de sorte qu'assez souvent il semble être plutôt un extrait qu'une copie de Froissart. Il faut en conclure qu'il est beaucoup plus précieux par la beauté des peintures que par la pureté du texte.

N.° 8321. Manuscrit du roi, même format, même reliure, même écriture, mêmes ornements, etc. que le N.° 8320 dont il est la suite; mais il lui est très supérieur par la pureté du texte qui n'est presque jamais tronqué ni abrégé; et ce seroit un des meilleurs manuscrits du second volume, si le copiste ne s'étoit pas quelquefois permis de rajeunir le style. Il contient 356 folios cotés en rouge et est précédé d'une table des chapitres avec ce titre: *Cy commence la table du 2.° volume des croniques de France, d'Angleterre et d'autre part, jadis compilées par sire Jehan Froissart en son temps chanoine et trésorier de Chimay en Haynau.*

On trouve, comme dans le N.° 8320, ces mots écrits sur un feuillet de parchemin collé en dedans de la couverture: *Des histoires et livres en François, Pult.° 6.° contre la muraille de devers la court; et au dessous, Bloys.*

Les miniatures et les vignettes y sont moins nombreuses que dans le volume précédent. Le P. de Montfaucon a fait graver d'après ce manuscrit dans le T. 3 des *Monuments de la Monarchie Française* la bataille de Rosebecque et la sortie des Parisiens en armes au devant de Charles VI lorsque ce prince revint vainqueur des Flamands.

Colbert N.° 258, du roi, 8323. Manuscrit in-folio maroquin rouge, d'une très belle écriture sur vélin, qu'on peut estimer de la fin du XV.° siècle. Il contient 155 folios cotés au bas des pages, d'une main moderne.

Ce manuscrit fait avec le plus grand soin et orné de quelques miniatures, renferme exactement le même abrégé que le manuscrit 8343 et les mêmes traités d'alliances indiqués dans la notice de ce manuscrit. On trouve de plus à la fin de celui-ci une pièce intitulée : *La teneur des lettres passées des alliances de France et d'Escoce*. Cette pièce est datée du dernier juillet 1371, la huitième année du règne de Charles V. Elle est suivie d'une liste de morts et de prisonniers, tant François qu'Écossois, sans aucune indication de la bataille où ces chevaliers perdirent la vie ou la liberté.

N.º 8324. Manuscrit de la bibliothèque du roi, in-folio relié en parchemin, écriture du commencement du XV.º siècle sur vélin. Il contient 417 folios chiffrés d'une main moderne, et qui paroissent avoir été chiffrés auparavant, peut-être de la même main que l'écriture du manuscrit.

Il y a plusieurs miniatures mal faites, un peu effacées, entourées de vignettes. La première est divisée en quatre tableaux. Dans le premier de ces tableaux est un chanoine vêtu de pourpre, l'aumusse sur l'épaule (c'est sans doute Froissart), qui présente son livre à un prince qui a sur la tête une couronne aux léopards dont on aperçoit quelques traces sur la robe écarlate du prince; on reconnoît que c'est le roi d'Angleterre.

Le second tableau au dessous du précédent représente un vaisseau voguant à pleines voiles: on dis-



tingue à bord de ce vaisseau Isabelle de France reine d'Angleterre et son fils Édouard, qui depuis fut Édouard III.

Dans le troisième en haut, on voit cette reine présentant son fils à Charles le Bel son frère.

Le quatrième représente la ville de Bristol dans laquelle Isabelle, accompagnée du jeune Édouard, assiège son mari Édouard II.

Les titres des chapitres sont en rouge et les premières lettres enluminées.

On voit au haut de la première page *Cl. Puteanus* de la main même de M. Dupuy.

Le manuscrit est intitulé: *Cy commencent les croniques de sire Jehan Froissart contenans les nouvelles guerres de France, d'Angleterre, d'Escoce, d'Espagne, d'Alemaigne, de Navarre, de Bretagne, et sont divisées en quatre parties.*

Ces quatre parties sont divisées comme dans le manuscrit 8319, mais il faut remarquer que le cahier qui doit commencer au folio 73 a été mis à l'envers, et qu'au lieu de 8 folios qu'il doit contenir comme les autres, il n'en contient que 7. Le feuillet qui manque est celui qui doit suivre le soixante dix septième où commençoit le second livre.

Au folio 175. v.º, on lit, *Cy fine la 2.º partie des croniques de Froissart et commence la tierce.* A la fin du folio 273, v.º est un espace vide réservé pour marquer la fin du troisième livre et le commencement du quatrième.

Ce manuscrit finit au chapitre 327, page 456 de l'édition de Sauvage. Il y manque à la fin un cahier qui comprenoit les cinq pages imprimées qui achèvent le premier volume de Froissart.

Ce manuscrit a souvent fourni de très bonnes leçons à la présente édition.

N.º 8325. Manuscrit de la bibliothèque du roi, in-folio, relié en veau rouge, très belle écriture du milieu du XV.<sup>e</sup> siècle, sur vélin. Il contient 342 folios chiffrés d'une main moderne.

Il n'y a point de titres de chapitres : ils ne sont distingués que par une barre enluminée. Les premières lettres ainsi que celles de quelques alinéa, sont dorées et enluminées.

Ce manuscrit renferme le troisième volume de Froissart, quoiqu'on lise à la fin : *Cy fine le 2.<sup>e</sup> livre des croniques de Froissart contenant des aventures de France et d'Angleterre.* Il se termine à l'avant dernier chapitre du troisième volume de l'imprimé, page 362. Tout ce chapitre qui répond au chapitre 141 de l'édition de Sauvage en diffère considérablement, et mérite d'être examiné avec soin. L'ancien langage y est mieux conservé, et l'on y trouve au folio 342 des particularités concernant Froissart, qui ne sont point ailleurs. Ainsi je crois qu'il doit être préféré aux manuscrits du même volume de Froissart, N.ºs 8328 et 8329, comme ayant été probablement copié sur un autre plus ancien et plus authentique que ceux-là.

N.<sup>os</sup> 8328 et 8329. Manuscrit de la bibliothèque du roi, deux volumes in-folio reliés en velours rouge, écriture du XV.<sup>e</sup> siècle finissant. Quoique ces deux volumes paroissent écrits de la même main, le caractère du second est plus beau que celui du premier. Celui-ci n'est point chiffré; le second contient 301 folios chiffrés d'une main moderne.

L'un et l'autre ont en tête une table des chapitres. Les titres y sont écrits en rouge: les premières lettres des chapitres et de quelques alinéa y sont dorées et enluminées.

On lit en dedans du premier ais de la couverture de chaque volume ces mots, d'une écriture du XVI.<sup>e</sup> siècle, *Bloys*, et plus bas, *Des histoires et livres en François au premier pult<sup>o</sup>. (pulpitre) par terre devers les fossez à l'ailz du milieu.*

Dans le premier volume on lit sur une feuille de vélin qui est à la tête, ces mots d'une main postérieure, *Letiers volume Froissart appartenant au roy Louis XII* avec une signature abrégée qui paroît être *Auber* ou *Aubri*.

Ce premier volume qui contient le troisième volume de l'édition de Sauvage, est intitulé: *Cy commence la tierce partie principale des croniques de sire Jehan Froissart, qui contient les nouvelles guerres de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Portugalet d'Italie, et parle premièrement comment sire Jehan Froissart se partit de France pour aller devers le comte de Foix et la manière de son voyage.*

On trouve vers le milieu du volume cinq ou six feuillets écrits d'une autre main que le reste. Il finit comme le troisième volume de Sauvage, si ce n'est qu'après les mots, *scellé de toutes les parties*, qui terminent l'imprimé, on trouve dans le manuscrit ces sept ou huit lignes. *Mais au jour que je clouy ce livre j'en l'avoie pas, si m'en convient souffrire, et aussi s'il plaist à mon très cher et honnoré seigneur Monseigneur le C<sup>te</sup>. Gui de Blois à laquelle requeste et plaisance j'ay travaillé en ceste noble et haute histoire, il me dira et je y entendray, et de toutes choses advenues depuis ce tiers livre clos je m'en informeray volontiers.*

Le second volume qui contient le quatrième de Sauvage est intitulé, *Cy commence le quart livre de M<sup>e</sup> Jehan Froissart qui parle des guerres et nobles fais d'armes et advenues de France, d'Angleterre et des pays d'entour, leur conjoins et adhérans, depuis l'an N<sup>re</sup>. Seig<sup>r</sup>. 1389 et premier de la noble feste qui fut faite à Paris à l'entrée et venue de la reine Isabelle de France femme au roy Charles le bien aimé et aussi des joutes qui y furent faites et des présens de ceux de Paris.*

Il contient le quatrième volume de Sauvage; si ce n'est qu'il commence par une Préface, qui ne se trouve dans l'imprimé qu'au commencement du chapitre 51, page 158, où elle est déplacée, et où il manque plusieurs choses importantes que renferme

le manuscrit. On trouve encore dans ce volume une addition sur la mort de Richard II qui n'est point dans l'imprimé.

Ces deux augmentations du commencement et de la fin sont les mêmes qui sont copiées dans notre édition d'après le manuscrit de Coislin, N<sup>o</sup>. 169, à l'abbaye St. Germain des Prés.

Ce manuscrit 8329 paroît le plus authentique des trois qui contiennent le même volume de Froissart. Outre que l'écriture en est plus belle et plus ancienne, il a conservé de vieux mots qui sont changés dans les autres.

Colbert N<sup>o</sup>. 86, du roi, 8329. Manuscrit in-folio sur vélin, à deux colonnes, relié en veau très vieux, écriture antérieure au milieu du XV<sup>e</sup>. siècle, contenant 227 feuillets non cotés.

On y trouve plusieurs miniatures très mal dessinées et aussi mal peintes. Les titres des chapitres sont en rouge et les lettres capitales de différentes couleurs, mais sans dorure.

On doit porter de ce manuscrit le même jugement que de celui N<sup>o</sup>. 8333 auquel il est si conforme qu'ils ont été évidemment copiés ou l'un sur l'autre, ou sur le même original.

Le commencement de celui-ci manque jusqu'à ces mots, *si roidement en leurs escus*, qui répondent à peu près au milieu du chapitre premier du N<sup>o</sup>. déjà cité. La conformité parfaite qu'on a remar-

## PRÉFACE.

lj

quée entre les deux textes donnant lieu de croire qu'ils commençoient au même chapitre, il en résulte qu'il n'y a qu'un feuillet de perdu. Le dernier chapitre manque aussi dans ce manuscrit comme dans le N<sup>o</sup> 8333.

Colbert N<sup>o</sup>. 231. du roi, 8329. Manuscrit de Colbert in-folio, maroquin rouge, écriture de la fin du XIV<sup>e</sup>. siècle, ou du commencement du XV<sup>e</sup>, au plus tard, sur vélin à deux colonnes, contenant 323 feuillets non cotés.

Ce manuscrit n'est orné d'aucune miniature; mais une place restée vide au commencement de la première page annonce qu'on avoit eu dessein d'y en mettre une. Il est divisé en chapitres comme les autres manuscrits, avec cette différence que les chapitres ne sont précédés d'aucun titre et sont seulement désignés par un alinéa et une lettre capitale en or avec un cadre colorié: on ne trouve dans tout le manuscrit que ce titre général: *Cy commencent les croniques de la guerre et l'occasion d'icelle, qui fu longuement entre le roy de France Phe lippe et le roy Edouart d'Engleterre et moult de leurs successeurs.*

Ce manuscrit contient la plus grande partie du premier volume de Froissart, et finit, comme les manuscrits 8318 et 8319, à ces mots: *car les ennemis approchent, et espérons encore anuit.*

Il est fâcheux que ce manuscrit, l'un des plus anciens et des plus corrects, soit imparfait. Il y manque

d\*

environ vingt feuillets, depuis ces mots : *Lors répondit le duc de Bourbon et dist: « Chandos, Chandos, dites à vos maistres qu'ils guerroient; jusqu'à ceux-ci: Leur tour sur ces nef's Englesces que pou amiroient ne prisoient, etc.*

Colbert, N<sup>o</sup>. 85; du roi, 8329. Manuscrit de Colbert in-folio, maroquin rouge, écriture du XV<sup>e</sup> siècle, à deux colonnes, sur papier, composé de 369 feuillets cotés en rouge.

Il contient le premier volume entier de Froissart, à l'exception du *Prologue* et d'une partie du premier chapitre qui manquent jusqu'à ces mots: *Saint Lambert du Liège; et dis ainsi, etc.*

Ce manuscrit, dont l'écriture est assez soignée, ne diffère en rien du N<sup>o</sup>. 8317. Il offre constamment les mêmes leçons, les mêmes longueurs et la même division des chapitres, de sorte que l'un paroît être une copie de l'autre.

N<sup>o</sup>. 8330. Manuscrit de la bibliothèque du roi, in-folio sur vélin relié en bois, couvert de velours très usé, autrefois verd ou bleu; écriture cursive peu soignée qui paroît être de la fin du XV<sup>e</sup>. siècle. Il contient 278 folios cotés d'une main moderne et n'est point écrit à deux colonnes comme la plupart des manuscrits du même historien.

Toutes les lettres initiales sont grossièrement coloriées, et les titres des chapitres en rouge, à l'exception des huit ou dix premiers qui sont en lettres noires soulignées de rouge.

On lit sur le parchemin collé en dedans de la couverture, ces mots d'une écriture très moderne : *Troisième livre de la cronique de France et d'Angleterre.* Suit un feuillet de parchemin au verso du quel est une miniature du plus mauvais goût divisée en quatre tableaux et entourée d'une vignette au bas de laquelle on voit un écu de France à la bande de gueule qui est de Bourbon. Le même écu se retrouve au bas d'une autre vignette qui encadre la première page du manuscrit.

Il a pour titre : *Cy s'ensuit le 3<sup>e</sup>. livre des croniques de France, d'Angleterre et des pais voisins, qui se recommence à une grande pestilence qui se bouta en l'Eglise, de quoy toute Xreptienté fut pour ce temps en grant branle, dont moult de maulx en nasquirent et descendirent, comme ouir pourrez. Et dist ainsi.*

C'est par erreur que ce manuscrit est intitulé *troisième livre* : il contient le livre second, à commencer au départ du pape Grégoire XI d'Avignon pour aller à Rome. Comme le manuscrit paroît parfaitement entier, il est vraisemblable qu'il étoit précédé d'un premier volume que nous ne retrouvons plus et qui s'étendoit jusqu'à cette époque. Rien n'est plus arbitraire dans les manuscrits que la division des livres et des chapitres. Il seroit à désirer que les copistes n'eussent jamais pris d'autre licence.

Ce manuscrit, l'un des moins beaux qui soient



à la bibliothèque du roi, est cependant un des plus précieux, et nous a fourni d'excellentes leçons. Il a d'ailleurs le mérite d'avoir mieux conservé l'ancien langage que la plupart des autres.

8330 — 8331. On voit à la tête du second volume une table des matières, et à la feuille qui suit cette table, une miniature divisée en quatre tableaux avec une vignette, au bas de laquelle sont les armes de Bourbon sans casque, soutenues par un lion.

Le titre de ce volume qui contient le quatrième volume de l'édition de Sauvage est le même que dans le manuscrit 8329, auquel celui-ci est entièrement semblable, non-seulement en ce point, mais encore par rapport à la préface du commencement et à l'addition qui le termine.

N.° 8331. Manuscrit de la bibliothèque du roi, in-folio relié en bois, couvert de velours violet, sur lequel on voit la marque des plaques dont il étoit garni. L'écriture sur vélin est de la fin du XIV.<sup>e</sup> siècle.

Sur une feuille blanche qui est en tête, on lit d'une main moderne: *Des manuscrits de M.<sup>sr</sup> l'archevêque de Reims.*

On voit au premier folio écrit, une miniature divisée en deux tableaux. Dans le premier est un chanoine qui paroît être en surplis avec l'aumusse sur le dos (c'est sans doute Froissart) qui présente son livre au roi d'Angleterre qu'on reconnoît aux léopards peints sur sa robe. Le second représente l'entrevue

d'Isabelle de France avec le roi Charles-le-Bel son frère. Au bas sont des armes. On trouve dans la suite plusieurs autres miniatures d'assez mauvais goût ainsi que les vignettes. Il est à remarquer que la première miniature est entourée d'une chaîne d'or et que dans toutes les autres, l'espace qui est entre les deux colonnes est orné, d'une pareille chaîne. Je rapporterai sur cet usage des peintres anciens le passage suivant tiré de la 28.<sup>e</sup> *série de Bouchet*, page 90 V.<sup>o</sup> « *Ce conte achevé, quelqu'un va demander une chose à quoy possible beaucoup n'ont pas pensé: c'est pour quoy il y a à l'entour des excellents ouvrages et bien elabourez tableaux, des chainettes? Il fut respondu que quand ces bons maistres vouloient monstrier une pièce parfaite et exquise et là où il ne falloit plus mettre la main, qu'ils mettoient à l'entour de ces divins ouvrages des chainettes et liens pour donner à entendre aux plus spirituels que ce tableau estoit fait de tel artifice et industrie que s'il n'estoit retenu et enchainé il pourroit s'en aller, comme s'ils eussent voulu empêcher ceux qui estoient aviez en ce tableau de bouger de là. »*

Les titres des chapitres sont écrits en rouge et les premières lettres des chapitres dorées et enluminées.

Ce manuscrit qui a pour titre, *Cy commence le Prologue de sire Jehan Froissart sur ces présentes croniques d'Angleterre*, contient le pre-

mier volume du Froissart de Sauvage. Il est fâcheux que le copiste se soit quelquefois permis de supprimer des détails qui ne sont rien moins qu'inutiles. Il a surtout tellement mutilé l'histoire depuis la guerre de Castille entre les deux frères Dom Pierre et Henry, que toute cette partie jusqu'à la fin, si l'on en excepte quelques chapitres qui ont la même étendue que dans les autres manuscrits, doit être regardée comme un abrégé. On trouve sur le verso du dernier folio des vers françois d'une écriture plus moderne que le manuscrit. Au bas est une fleur de lys assez mal dessinée, au dessous de laquelle est une grande lettre effacée, après laquelle on lit, *Oiric le Roy.*

N.º 8332. Manuscrit de Béthune, aujourd'hui de la bibliothèque du roi, un volume in-folio maroquin rouge aux armes de Béthune, écrit sur vélin vers le commencement du XV.<sup>e</sup> siècle. Il contient 405 folios chiffrés d'une main moderne.

Sur une feuille de vélin blanc à la tête du volume sont les armes de parti au premier écartelé, aux premier et quatrième d'hermines, et aux deux et trois d'argent à deux fasces de gueule qui est Derval. Le second parti écartelé au premier de France, aux second et troisième de Laval Montmorency; au quatrième bâtard de Bourbon coponnée d'argent et de sable, et sur le tout du second parti, de gueule au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or.

On trouve ensuite la table des chapitres de la

seconde partie de l'histoire de Froissart, et qui par conséquent est déplacée. Après la table est un feuillet de parchemin sur lequel sont peintes les armes de Béthune.

Ce volume est orné d'un grand nombre de miniatures de différentes grandeurs, et toutes de très mauvais goût. La première est divisée comme celle du manuscrit 8324 et représente les mêmes sujets. Après la miniature on lit ce titre: *Cy commencent les croniques que fist sire Jehan Froissart, lesquelles parlent des nouvelles guerres de France, d'Angleterre, d'Escoce, d'Espagne et de Bretagne, et sont divisées en quatre parties dont le premier chapitre fait mention de la cause pourquoy elles sont faites.*

Ce titre est en lettres rouges, ainsi que tous les titres des chapitres, et les lettres capitales sont enluminées.

Au bas du folio 405, verso, est écrit d'une main postérieure au manuscrit: *Ce livre donna messire Tanguy du Chastel à Jehan sire de Derval.* On lit encore au verso d'un feuillet de vélin blanc qui termine le volume, ces mots, d'une écriture qui paroît plus récente que celle des précédents: *A hault et puissant seigneur Monseigneur de Derval appartient cest livre.*

Ce volume qui contient la première partie tout entière de l'histoire de Froissart, est d'un assez beau caractère, très bien conservé et passablement cor-

rect. J'ai cependant remarqué que dans la dernière moitié le copiste s'est quelquefois permis d'abrégé le récit de l'historien.

N.° 8333. Manuscrit de Béthune, aujourd'hui du roi; même écriture, même reliure, mêmes ornements, même format que le N.° 8332 dont il est la suite. Il contient 209 folios chiffrés d'une main moderne.

Les miniatures y sont plus rares que dans le premier volume, et ne sont pas de meilleur goût. A la suite de la première qui est divisée en quatre tableaux, on lit ce titre : *Cy commence le second volume des nouvelles guerres de France et d'Angleterre, d'Escoce, de Bretagne, d'Espagne, d'Ytalie, de Flandres et d'Alemaigne; et premièrement comment le sire de Langurant fut navrez à mort; et comment le capitaine et la garnison de Boutteville fu desconfite et le chastelet rendu François.*

Ce second volume ne commence qu'au 28.° chapitre de l'édition de Sauvage, page 39; et finit à l'avant dernier chapitre, page 287; il n'a cependant point été mutilé: on voit que les omissions ont été faites exprès. Elles sont d'autant plus fâcheuses que ce manuscrit est un des plus anciens et des plus corrects que nous ayons du second livre de Froissart.

On lit au folio 209 après ces mots : *Cy fine le second volume des croniques Froissart*, ceux-ci qu'on trouve pareillement à la fin du N.° 8332 :

*Ce livre donna messire Tanguy du Chastel à Jehan sire de Derval.*

N.<sup>os</sup> 8334-35-36. Manuscrit du roi, parmi ceux de Béthune, trois volumes in-folio maroquin rouge, écriture de la fin du XV.<sup>e</sup> siècle ou du commencement du XVI.<sup>e</sup>, sur papier, à deux colonnes.

Ces trois volumes comprennent le premier volume de Froissart : ils étoient faits pour être reliés en un seul tome, puisqu'on a été obligé, pour les diviser en trois, de couper un chapitre dont le commencement se trouve à la fin d'un volume et la fin au commencement du suivant. On trouve à la tête du premier volume et à la fin du troisième la signature originale de M. Balesdens de l'Académie Française, à qui ils ont appartenu : ce qui semble indiquer qu'ils ne formoient alors qu'un seul volume.

Au reste ce manuscrit est un des moins précieux de la riche collection du roi : il paroît être une copie assez incorrecte du manuscrit N.<sup>o</sup> 8317 ; on y retrouve du moins la plupart des longueurs que j'ai remarquées dans ce manuscrit.

N.<sup>os</sup> 8337-8338. Ces deux volumes qui contiennent le second livre de Froissart sont la suite des N.<sup>os</sup> 8334-35-36, auxquels ils ressemblent pour le format, la reliure, le caractère, etc. ; et l'on y rencontre à peu près les mêmes défauts.

La signature de M. Balesdens se voit pareillement à la tête du N.<sup>o</sup> 8337 et à la fin du N.<sup>o</sup> 8338.

N.<sup>os</sup> 8334 et suivants jusqu'à 8342. Manuscrit de

la bibliothèque du roi, parmi ceux de Béthune, neuf volumes in-folio reliés en maroquin rouge, écriture de la fin du XV.<sup>e</sup> siècle, sur papier, à deux colonnes.

Ces neuf volumes comprennent les quatre volumes du Froissart de Sauvage; savoir, les N<sup>os</sup>. 8334-35 et 36 le premier volume, les N<sup>os</sup>. 8337 et 38 le second, les N<sup>os</sup>. 8339 et 40 le troisième, lequel finit dans ce manuscrit comme dans celui du N<sup>o</sup>. 8328, les N<sup>os</sup>. 8341 et 42 le quatrième volume avec la préface et l'addition qui se trouvent dans le manuscrit N<sup>o</sup>. 8329.

Ces volumes auroient pu être reliés en quatre, et l'étoient probablement autrefois; puisqu'on voit au commencement et à la fin des volumes qui répondent à ceux de l'édition de Sauvage, la signature originale de M. *Balesdens* de l'Académie Française, à qui ces manuscrits ont appartenu. Pour les relier en neuf volumes il a fallu quelquefois couper un chapitre dont le commencement est à la fin d'un volume et la fin au commencement du volume suivant.

A la fin du volume N<sup>o</sup>. 8341, on lit: *En ce présent quart volume de mess<sup>e</sup>. Jehan Froissart a quatorze vins seize feuillets, histoire (c'est-à-dire, miniature) une.*

Le dernier volume, N<sup>o</sup>. 8342, a des fautes grossières.

N<sup>o</sup>. 8343. Manuscrit de la bibliothèque du roi, in-folio relié en bois couvert de veau tout usé, écri-

ture de la fin du XV<sup>e</sup>. siècle , très menue et mal formée.

Il contient 324 folios chiffrés d'une main moderne: les titres des chapitres sont en rouge.

On lit sur un feuillet de vélin en dedans de la couverture, ces mots d'une écriture de la fin du XVI<sup>e</sup>. siècle, *Ce livre est à Mons. de Tournon seigneur de Beauchastel, etc.*

Le titre est: *Cy commencent les croniques que fist sire Jehan Froissart, lesquelles parlent des nouvelles guerres de France, d'Angleterre, et d'Espagne, et de Bretaigne, et sont divisées en quatre parties dont le premier chapitre fait mention de la cause pourquoy elles sont faites.*

On ne voit cependant aucune division de livres dans ce manuscrit; apparemment que le copiste avoit compté marquer cette division dans quelques unes des places qui sont restées vides, et qui semblent destinées à recevoir des titres et des miniatures.

Le folio 315 n'est point écrit; néanmoins il n'y a pas de lacune en cet endroit.

Ce manuscrit qui contient le premier volume entier de Froissart, est fait avec très peu de soin, la plupart des noms propresy sont étrangement défigurés: il paroît être une copie incorrecte du manuscrit 8332.

Colbert N<sup>o</sup>. 15; du roi 8343. Manuscrit de Colbert, in-folio maroquin rouge, écriture du



milieu du XV<sup>e</sup>. siècle sur vélin, à deux colonnes: il est composé de 389 feuillets, dont 295 sont cotés.

Ce manuscrit qui contient le premier volume de Froissart, est orné d'un assez grand nombre de miniatures de mauvais goût: La première est divisée en quatre parties comme celle du N<sup>o</sup>. 8324 et représente le même sujet.

Le titre est le même que celui du N<sup>o</sup>. 8317.

Sur une des feuilles de parchemin qu'on a laissées en blanc à la tête du volume, on lit ces mots, d'une écriture un peu postérieure à celle du manuscrit: *Deux mectres que les Pers de France envoyèrent au roy Édouart d'Angleterre autemps qu'il querelloit la France.*

*Credo regnorum qui cupis esse duorum  
Succedunt mares huic regno, non mulieres.*

Au folio 29 verso, à côté de ces mots, *et en osterent la royne d'Angleterre*, on trouve à la marge ceux-ci d'une écriture un peu moins ancienne: *Ils ne l'osterent onques car onques n'en fut en possession, ne droit n'y avoit.*

Ce manuscrit très bien écrit et bien conservé est tellement conforme aux N<sup>os</sup>. 8317 et 8329 qu'on ne sauroit douter qu'ils n'aient été copiés sur le même original.

Colbert, N<sup>o</sup>. 16; du roi 8342. Le caractère, les ornements, le format, la reliure de ce volume ne diffèrent en rien du manuscrit N<sup>o</sup>. 8343 dont il est la suite.

Après la première miniature qui est divisée en quatre tableaux , on lit ce titre: *Cy commence le second volume des croniques sire Jehan Froissart, qui parlent des nouvelles guerres de France, d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne et d'Allemaigne. De la chevauchée que le duc d'Anjou fist contre les Anglois ou pais de Bourdeloys.*

On voit par la fin de ce titre que le manuscrit commence au même endroit que l'imprimé de Sauvage et qu'il fournit tous les chapitres omis dans les deux N<sup>os</sup>. précédents, mais il finit comme eux aux lettres de pacification accordées par le duc de Bourgogne aux Gantois.

Le chapitre qui termine le second livre de Froissart dans l'édition de Sauvage commence le troisième dans ce manuscrit: il est séparé du second par une colonne et demie qu'on a laissée en blanc, et n'est précédé d'aucun titre.

Toute la partie du troisième livre contenue dans ce volume paroît être d'une autre main que le second livre, elle finit par ces mots: *Ainsi se départit le voyage de mer en celle saison, qui cousta au royaume de France C. M. francs XXX fois*; ce qui répond à peu près à la fin du chapitre 44 de Sauvage, page 139.

Le second livre contient 220 feuillets non cotés; et la partie du troisième dont on vient de parler en contient 128.

Colbert, N<sup>o</sup>. 169; du roi , 8343. Bibliothèque Colbert, manuscrit in-folio relié en veau, écriture du XV<sup>e</sup> siècle à deux colonnes sur vélin, contenant 164 folios non chiffrés.

Il renferme le premier volume du Froissart de Sauvage jusqu'au chapitre 153, à la mort de Philippe de Valois, à l'occasion de laquelle on lit ces mots dans le manuscrit, *En ce mesme an, le 23 jour d'aout trespassa Philippe roi de France à Nogent le roy, l'an de son âge 57 et de son règne 23, et fut enterré à St. Denys emprès la Reyne Jehanne jadis sa première femme. Animæ eorum et aliorum fidelium omnium requiescant in pace.* Après quoi on lit: *Cy fenissent les croniques des faits du roy Phil. de Valois et d'autres Princes et Barons de Frances compillées par maistre Jehan Froissart, où sont comprins mains de faits et histoires d'Engleterre.*

Ensuite est une généalogie des rois de France depuis Pharamond , qui remplit les folios 72 et 73.

Suit une table des chapitres précédents, qui continue jusques vers le milieu de la première colonne de la page 76, où recommence immédiatement une autre table des chapitres qui suivront, et dont le dernier est le commencement du règne de Charles VI. Cette seconde table s'étend jusqu'au folio 28 inclusivement.

Au folio 83, reprend la chronique de Froissart depuis l'avènement du roi Jean au trône jusqu'à sa

mort, qui se voit au folio 138 recto et qui répond au chapitre 219, page 265 du Froissart de Sauvage. Au verso du même folio 138, on lit, *Cy fine la chronique du roi Jehan fils du roi Philippe de Valois*. Après quoi sont écrits vingt deux espèces de versets prophétiques sur la désolation de la France par les Anglois, entr'autres, celui-ci.

*Anno milleno CCCC°. (sic) XXIX decimâ septimâ mensis julii tota Gallia Gallo tedet et incapite leonis coronabitur.* Puis toujours dans la même page: *Cy commence l'histoire du roy Charles le Quint fils du roy Jehan, comment lui et la royne Jehanne sa femme furent sacrés.*

Le chapitre 218 du Froissart de Sauvage presque entier et les suivans jusqu'au 223, étant omis dans le manuscrit, on lit au folio 139 le couronnement de Charles V, tel qu'il se voit à la tête du chapitre 223 de l'édition de Sauvage, et au folio 160, verso la mort du même Charles V, conformément au chapitre 58, page 98 du second volume du Froissart de Sauvage.

Le folio 161 commence par le couronnement de Charles VI.

*Nota.* On a de la peine à reconnoître Froissart dans ce manuscrit. Ce n'est qu'un très petit abrégé de cet historien, dont il omet souvent dix et douze chapitres entiers.

N° 926 aliàs 9661. Manuscrit du roi, petit in-folio sur vélin à deux colonnes, couvert de veau, et

sur chaque côté de la couverture les armes de France, au dessus desquelles et dans le même cartouche se trouve le nom du roi Charles IX, exprimé par deux *C* accolés en sens contraire et suivis du chiffre *IX*, d'où il résulte que le manuscrit appartenait à ce prince. Il contient 286 feuillets cotés d'une main un peu moins ancienne que l'écriture du manuscrit qui paroît être du commencement du XV<sup>ème</sup>. siècle.

Les deux miniatures dont il est orné, l'une à la première page, qui représente un combat, la seconde, qui représente le couronnement du roi Charles VI, ne sont pas mal peintes pour le temps.

La division des chapitres est marquée par l'intervalle d'une ligne qu'on a laissée en blanc et par la lettre grise qui est d'or sur un fond colorié. On n'y trouve d'ailleurs aucuns titres de chapitre : il n'y a que le titre général qui est conçu en ces termes : *Cy commence le second volume des croniques Froissart contenant les faitz et batailles des Roys de France et de Angleterre*. Puis le texte commence ainsi : *Après le conquest de la Roche-sur-ion, si comme chi dessus est dit*, etc.

Ce manuscrit du second livre contient donc à peu près un sixième du premier, et cette partie diffère à beaucoup d'égards de la partie correspondante dans les manuscrits du premier livre de Froissart. La différence est même si considérable que nous avons cru devoir donner séparément toute

cette portion que nous placerons en variante à la suite du premier livre. Mais les dernières pages manquent dans ce manuscrit. Après cette omission et sans laisser aucun intervalle, il passe au 1.<sup>er</sup> chapitre du second livre. Il est alors parfaitement conforme aux meilleurs manuscrits de ce livre, et offre souvent d'excellentes leçons. Le seul défaut qu'on y remarque, c'est que le copiste, qui étoit vraisemblablement Picard ou Normand, écrit toujours ces mots, *ce, cil, cy, etc., che chil, chy*, conformément à la prononciation de sa province. Mais il a d'ailleurs très bien conservé l'ancien langage.

N.° 17. Manuscrit, in-folio, bibliothèque Colbert, vélin, écriture du XV.<sup>e</sup> siècle commençant, relié en veau, orné de plusieurs miniatures. Il est coté et comprend 639 feuillets.

Je soupçonne que ce volume est une suite des N.°s 15 et 16, qui contiennent les deux premiers volumes du Froissart de Sauvage, et que le troisième a été perdu. Quoiqu'il en soit celui-ci contient le quatrième volume du Froissart de Sauvage, à l'exception des deux dernières lignes qui étoient sans doute dans une autre feuille qui manque.

*Nota.* On lit à la tête de ce manuscrit une préface qui manque dans Sauvage et qu'on retrouve dans plusieurs autres manuscrits.

N.° 87. Manuscrit in-folio, bibliothèque Colbert, relié en parchemin, écriture du XVI.<sup>e</sup> siècle, à deux colonnes sur papier, à l'exception des deux premiers

feuillet qui sont en vélin : il contient 326 feuillets cotés.

Ce manuscrit renferme le troisième volume du Froissart de Sauvage, jusqu'à ces mots, à *grands frais, despens et*, qui se trouvent à la ligne 52, page 321, chapitre 120 de l'édition de Sauvage. Le reste a sans doute été perdu.

L'examen que j'ai fait de quelques noms de lieux dans ce manuscrit au commencement du chapitre 4, page 8 du troisième volume de l'édition de Sauvage, me persuade qu'il est meilleur que les N.<sup>os</sup> 16 et 232 de Colbert.

N.<sup>o</sup> 232. Manuscrit, bibliothèque Colbert, in-folio relié en bois et veau, écriture du XVI.<sup>e</sup> siècle sur papier, à deux colonnes, non coté.

On lit à la tête ces mots que je crois être de l'écriture de M. Baluze. *Le commencement de ce livre est environ la 3.<sup>e</sup> et dernière partie du 2.<sup>e</sup> vol. de Froissart ez livres imprimés fol. 182 P. 2.<sup>e</sup> et au 38.<sup>e</sup> chap. de ce dit vol. commence le 3.<sup>e</sup> vol. imprimé qui est ici continué jusqu'au fol. 129 du dit 3.<sup>e</sup> vol. imprimé, qui est environ la moitié d'icelui.* On voit plusieurs avertissements ou renvois semblables écrits de la même main sur les marges du manuscrit.

Ce manuscrit commence par une table des chapitres, ensuite de laquelle on trouve le commencement du troisième volume du Froissart de Sauvage, jusqu'à ces mots qui terminent celui de Sauvage,

*De toutes les parties, après lesquels on trouve encore dans le manuscrit ces autres mots : Mais au jour que je cloy celivre je ne l'avoie pas ; si m'en convient souffrir, et aussi s'il plaist à mon très cher et honoré seigneur monseig.<sup>r</sup> le C.<sup>te</sup> Gui de Blois à laquelle response, ( sic, pour requeste ) et plaisance j'ai travaillé à ceste noble et haute histoire, il me dira et je y entendrai, et de toutes choses advenues depuis le tiers livres clos je m'en informeray volentiers. Explicit.*

*Nota.* Je ne sais si les avertissements qui sont à la tête et aux marges du manuscrit, comme je l'ai déjà dit, ont été faits sur quelque édition différente de Sauvage, de Lyon chez de Tourne : mais ils ne se rapportent pas à cette édition que j'ai comparée.

Ce manuscrit contient une moitié plus de feuillets que l'édition de Sauvage n'a de pages.

Notice d'un manuscrit des chroniques d'Angleterre (crues de Froissart), sur papier, écriture du XV.<sup>e</sup> siècle, un volume in-folio, couvert de velours verd, non coté, lequel manuscrit a été communiqué à M. Sainte-Palaye par M. Mahudel, médecin.

Ce manuscrit est divisé en six livres, à la tête de chacun desquels est une figure en camaïeu. Il est sans titre et commence ainsi: *Adfin que sachiez la cause pourquoy ne à quel titre les guerres de France encommencèrent, premièrement je le vous diray et raconteray en brief. V érité est*



que le bon Roy Édouard de Carnavenan jadis Roy d'Angleterre et père du noble Roy Édouard de Windesore, comme il a esté dit ou VI. et darrain livre du I.<sup>er</sup> vol. de ceste euvre présente eut epousé Isabelle de France fille du beau Roy Philippe qui en son vivant estoit une des belles dames du monde. Ces derniers mots et tout ce qui se lit jusqu'à la seconde colonne de la deuxième page à moult de gens, est la même chose que dans l'édition de Sauvage, volume 1, chapitre 3 depuis la ligne 23 jusqu'à la ligne 50.

On lit ensuite dans le manuscrit : *Au temps que ceste croisie estoit en si grand fleur de renommée,* etc. ce qui se retrouve à peu près dans les mêmes termes au commencement du 29.<sup>e</sup> chapitre du premier volume de l'édition de Sauvage, page 36. En cet endroit le manuscrit et l'imprimé de Sauvage commencent à être conformes, ce qui continue ainsi jusqu'à la cinquième ligne de la page 456, au milieu du chapitre 326 du premier volume de l'édition de Sauvage, à ces mots : *De lesz madame sa femme,* où finit le manuscrit. Mais s'ils sont conformes pour la suite des évènements, ils ne le sont pas pour la manière dont ils sont rendus; le manuscrit n'étant souvent qu'un abrégé très succinct où beaucoup de faits qui se trouvent dans l'édition de Sauvage sont supprimés. J'ai encore aperçu beaucoup de fautes dans ce qui a été conservé du texte de Froissart. Il y a souvent des mots oubliés et des phrases trou-

quées, qui, d'un sens très clair que l'original présente, font un sens très obscur, et quelquefois n'en font point du tout. La division des chapitres est aussi très différente; et toute cette histoire qui se trouve renfermée dans le premier volume de Sauvage est divisée dans le manuscrit en six livres, et paroissent faire suite d'un premier volume divisé pareillement en six livres. Au reste, des six livres de ce manuscrit le premier finit à la page 116 de l'imprimé: le second, à la tête duquel est une miniature qui paroît représenter un bal, peut-être pour célébrer la fête de l'institution de l'ordre de la Jarretière, racontée dans le premier chapitre qui suit, commence à ces mots: *En ce temps*, et finit à ceux-ci: *De la ville de Calais*, etc. page 155. A la même page commence le troisième qui finit à ces mots: *Tel que vous estes*, page 227. Le quatrième commence aux mots qui les suivent. Le cinquième commence à ceux-ci: *Quand le pape Urbain*, etc. page 293. Le sixième, à la tête duquel on voit une miniature grossière qui représente la reine Philippe d'Angleterre au lit de la mort et le roi son mari debout auprès d'elle, commence au chapitre 272, page 375 de l'imprimé, et finit à la page 456, à ces mots: *De lez madame sa femme*.

Je n'ai vu dans aucun manuscrit cette division de livres, et encore moins ce qui est supposé partout dans celui-ci, qu'il y en avoit six autres précédents dans lesquels étoit divisé un premier volume; car

on y lit à la fin du premier livre: *Cy fine le 1.<sup>er</sup> livre de ce 2.<sup>e</sup> vol. des cronicques d'Engleterre et par conséquent le 7.<sup>e</sup> des quatre volumes parciaux*; et ainsi à proportion à la fin des autres. On voit au reste par ces derniers mots que ce manuscrit faisoit partie de quatre volumes des mêmes chroniques. On lit à la fin du manuscrit: *Cy fine le 2.<sup>e</sup> vol d'Engleterre*, sur quoi j'observe que le nom de Froissart ne s'y trouve nulle part.

*P. S.* J'ai reconnu, après avoir fait cette notice, que ce manuscrit est le même que Denys Sauvage avoit eu en communication de M. De La Chaux, qu'il donne comme étant un abrégé de la Chronique de Froissart, et dont il fait un grand détail à la tête de son édition de cet historien et dans ses annotations sur le premier livre. Il n'y a aucun des caractères par lesquels il désigne ce manuscrit que je n'aie retrouvés dans celui-ci, à l'exception de ce qu'il dit de la première feuille qui paroît avoir été perdue.

Je ne sais si ces chroniques d'Angleterre ne feroient pas partie de celles manuscrites dont Godefroy cite le chapitre 19 du troisième livre du quatrième volume, dans ses annotations sur l'histoire de Charles VI, page 593, et dont il dit que l'auteur est Jehan de Vuaurin chevalier du pays d'Artois, qui vivoit du temps des ducs de Bourgogne Jean, Philippe Ie Bon et Charles le Téméraire: ou si ce sont les chroniques manuscrites dont il parle dans le même

ouvrage, pages 665 et 666, comme ayant été composées par Jehan seigneur de Forestel qui fut présent à la bataille d'Azincourt et d'après lequel il rapporte le récit de cette bataille qui se donna en 1415. Je n'ai pu comparer aucun des passages qu'il en cite, parce qu'ils ne sont point dans la partie de cette chronique que renferme le volume que j'examine.

Colbert, N.º 169; du roi, 8343. (*abrégé.*) Manuscrit de Colbert, in-folio relié en veau, écriture du XV.<sup>e</sup> siècle finissant, très bien formée, à deux colonnes, sur vélin, contenant 164 folios non chiffrés. Les titres des chapitres sont en lettres rouges, et les capitales en or sur un fond de couleur. Le manuscrit commence ainsi: *Comment le Prologue sire Jehan Froissart commence sur ces présentes croniques d'Angleterre etc.*

Il est divisé en trois parties: la première finit à la mort de Philippe de Valois. Cette partie est séparée de la seconde par une généalogie des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Charles VI inclusivement, et par une table des chapitres tant de la première partie que des deux suivantes. La seconde contient le règne entier du roi Jean. Après ces mots: *Cy fine les croniques du roy Jehan fils du roy Philippe de Valoys*, on trouve vingt deux espèces de versets prophétiques sur la désolation de la France par les Anglois. Ensuite commence la troisième partie qui renferme le règne de Charles V,

et finit au couronnement de Charles VI. Elle est terminée par un abrégé des différents traités d'alliance faits entre Charles V et les Écossois, et les Castillans et les principaux seigneurs d'Aquitaine soulevés contre le prince de Galles, à l'occasion d'un fouage qu'il avoit voulu imposer sur leurs terres.

Ce manuscrit est un très court abrégé d'une partie de l'histoire de Froissart, où l'on a quelquefois omis dix ou douze chapitres de suite et considérablement élagué la plupart des autres. On a d'ailleurs substitué assez souvent à son récit celui des chroniqueurs contemporains et surtout des chroniqueurs de St-Denis; de sorte que dans beaucoup d'endroits on chercheroit en vain à reconnoître Froissart; et particulièrement depuis le commencement du règne du roi Jean jusqu'à la fin de l'ouvrage.

N.º 2444, du roi, 9657. (*abrégé.*) Bibliothèque Colbert, in-4.º relié en bois et en veau, écriture de la fin du XV.º siècle, sur papier, non coté.

On lit sur la première feuille en blanc: *Cest présent livre appartient à messire Anthoine Boyer chevalier baron de St.-Curgin.*

Au folio suivant est une préface de l'abréviateur, où, après avoir dit qu'il suit Froissart chapitre à chapitre, il ajoute: *Et pour ce que icelui M. Jehan Froissart n'a point fait de table à son 1.º livre et par la table des livres ben peut savoir legière-*

*ment la matière de quoi l'en veut lire, je me suis avisé de diviser icelui 1<sup>er</sup>. livre en 167 chapitres.*

Le second livre contient 155 chapitres; le troisième 115; le quatrième 82.

Ce manuscrit est un abrégé succinct, mais assez exact de l'histoire entière de Froissart.

Il me reste maintenant à rendre compte d'une innovation matérielle, que j'ai cru indispensable d'introduire dans le texte des manuscrits de Froissart. La langue Française étoit bien loin d'avoir des règles fixes dans le XIV.<sup>e</sup> siècle; les désinences des verbes, les genres des noms varioient sans cesse selon le goût de l'écrivain ou les facilités de l'euphonie. L'orthographe étoit plus incertaine encore que la langue. Quelques auteurs suivoient dans l'orthographe qu'ils adoptoient l'analogie de l'étymologie; d'autres celle de la prononciation: tantôt même ils suivoient tour à tour l'une ou l'autre, de sorte que le même mot étoit écrit dans le même ouvrage de cinq ou six manières différentes selon les exigences de l'euphonie, de la prononciation, de l'étymologie ou de la routine. Ainsi par exemple on trouve *il écrivit*, orthographié: *escripsit, escripsi, scripsit, scripsi, escripvit, escripvi, escrivit, escrivī, ecripvi, ecrivī, etc.* *Il fit*, orthographié: *fi, fit, feit, fist, feist*; *il fut* orthographié: *fu, fut, fust, feut, feust*; *il put*, orthographié: *pu, put, pust, peut, pot*; *il eut*, orthographié: *ot, ust, ust, eust, eut*; *il prit*, orthographié: *pri, pris, prit, prist, preit,*

*preist, print, prin, prinst*; le mot *prouesse* est écrit tour-à-tour : *prouesce, proesce, pruesce, pruece, proesce, proece, proesse, prouesse, prouece*; le mot *besogne* est écrit : *besoigne, besongne, besiongne*, etc.

Par ignorance ou par système les copistes ajoutaient encore à cette confusion. Au désordre des auteurs et des copistes du même pays et du même temps, il faut en ajouter un autre. Non-seulement la prononciation varioit dans les provinces et devenoit plus ou moins dure ou plus ou moins douce selon la proximité de la Flandre et de l'Allemagne, ou de l'Espagne et de l'Italie; mais elle prenoit une nouvelle forme avec les progrès toujours croissans de la sociabilité, de sorte que l'orthographe d'un demi-siècle n'étoit plus celle du demi-siècle suivant.

Qu'on se figure donc le mélange bizarre introduit dans les manuscrits, même d'un seul auteur, copiés par des hommes qui, à ces différences de leur propre système d'orthographe, ont ajouté celles qui provenoient de la province qu'ils habitoient et de l'époque où ils vivoient.

Dans un tel état de choses, si j'avois eu à reproduire l'ouvrage d'un auteur, dont le style fut tout à fait classique, ou si j'avois eu pour but d'éclaircir uniquement l'histoire de la langue, j'aurois dû faire choix du manuscrit le plus ancien connu, ou copié sur le manuscrit le plus ancien et qui reproduisit le plus fidèlement l'intention de l'auteur, et je devrois

le donner tel qu'il est en me gardant bien d'y intercaler quelque morceau, qui, bien que plus complet et appartenant évidemment au même auteur, fut cependant tiré d'un manuscrit copié par une autre main, dans une autre province, ou à une autre époque. Alors quelques variations que les mots eussent pu subir, je les représenterois toutes fidèlement à la place qu'elles occupent dans le modèle, et je me garderois bien de changer même une virgule, un accent ou une apostrophe, dut-elle éclaircir le sens, de semblables corrections devant être placées en note. Voici quelles auroient été mes obligations: elles sont, d'une autre nature dans l'ouvrage que je publie.

Ici mon but n'étoit pas de faire connoître au public les mots, mais bien les faits. Je devois donc choisir ceux des manuscrits qui me sembloient les plus complets, fussent-ils même moins anciens. Il est arrivé quelquefois qu'un manuscrit plus récent étoit copié fidèlement pour les faits sur un manuscrit plus ancien que tous ceux que j'avois pu me procurer, mais que le copiste avoit changé l'orthographe primitive pour la remplacer par la sienne. Que devois-je faire alors? Falloit-il laisser des faits précieux, parce que quelques lettres auroient été déplacées dans un mot; falloit-il conserver respectueusement les changements introduits par les copistes souvent les plus ignorants, ou devois-je prendre sur moi une responsabilité qu'ils n'avoient pas craint



de prendre eux-mêmes? Dans Froissart, par exemple, chaque livre est copié sur un manuscrit différent; dans chaque livre se trouvent des variantes substituées à des leçons évidemment mauvaises. Or tous ces manuscrits ont leur orthographe propre. Quelques-uns sont de la fin du XIV.<sup>e</sup> siècle; d'autres du commencement, du milieu, ou de la fin du XV.<sup>e</sup> siècle. Il est évident qu'en les reproduisant fidèlement, j'aurois trompé le lecteur sur l'orthographe du temps de Froissart, qui a considérablement été altérée par chacun.

Il y a encore une considération nouvelle à présenter. La langue Française ancienne offre déjà d'assez nombreuses difficultés pour la masse des lecteurs; ce désordre d'orthographe les multipliera encore et l'étude de l'histoire sera remplacée par l'étude de la grammaire. Arrêté à chaque pas le lecteur ne songera plus à lier les faits entre eux et à en dériver les conséquences; il ne se laissera pas aller à l'intérêt du sujet; il ne sera point entraîné par la vivacité du narrateur. Le récit d'une action criminelle ne provoquera plus aussi fortement notre indignation, distraits que nous en sommes par l'embarras de retrouver un mot sous la forme orthographique qui le déguise; le récit d'une belle action éveillera moins notre sympathie, parce que nous songerons moins au fait en lui-même qu'aux mots qui le représentent.

J'ai cru devoir prendre, dans l'intérêt du lec-

teur, un parti décisif. Trois difficultés principales se présentent dans la lecture des anciens livres; la construction des phrases qui constitue le caractère particulier de l'écrivain; les mots inusités ou vieillis qui contribuent à la naïveté de son style et qui, lorsqu'ils ne sont pas trop multipliés, éveillent l'attention au lieu de la lasser; et l'orthographe qui rend quelquefois méconnoissables les mots qui nous sont les plus familiers.

Je ne me suis jamais permis de changer en rien la construction des phrases, c'eut été altérer l'idiome national: c'eut été récrire les chroniques. Quand les phrases paroissent peu claires, ce qui se présente fort rarement, une fois ou deux par volume peut-être, j'en présente l'explication au bas de la page.

Les mots inusités ou vieillis sont le cachet distinctif et inséparable du style de chaque auteur, jamais je n'ai remplacé un mot par un autre: tous les mots anciens ont été scrupuleusement conservés, comme ils devroient l'être plus souvent dans notre langue appauvrie plus qu'enrichie à cet égard par les siècles suivants. Afin qu'aucun de ces mots n'arrêtât le lecteur, j'ai mis entre parenthèses à côté du mot difficile, le mot moderne qui lui correspond le mieux; en renvoyant cette explication au bas de la page, j'aurois fatigué l'attention du lecteur occupé à le chercher et ces explications grammaticales se seroient d'ailleurs trouvées mêlées d'une manière gênante avec l'explication des faits histo-

riques et des éclaircissements utiles, que j'ai cru devoir donner en note.

Quant à l'orthographe, j'en distingue deux espèces; l'orthographe de construction et l'orthographe littérale: la première régit le rapport des mots entre eux et fait prendre tel temps à un verbe, tel genre à un adjectif, selon la position de chacune de ces parties du discours. J'ai laissé également subsister cette orthographe avec ces irrégularités, attendu qu'elle n'empêche nullement de comprendre et qu'elle ne fait que donner au style un certain air d'étrangeté plus piquant que pénible.

J'ai réservé pour l'orthographe littérale toutes les libertés que j'avois à prendre. Là j'ai bravé toutes les accusations de la critique. Dût l'académie en corps me censurer, je persiste à croire que j'ai bien fait: le public prononcera. Qu'importe en effet au lecteur que *reçu* s'écrive *receu* ou *reçu*, que *prouesse* s'écrive *prouesce* ou *prouece*, que *spécialement* s'écrive *espécialement* ou *espéciamment*: cela change-t-il rien à la grâce et à la naïveté du style, et le changement littéral que je me suis permis de faire n'offre-t-il pas une absurdité moins choquante que si j'avois laissé subsister ces variations de l'orthographe des manuscrits copiés par différents hommes dans différents pays et à différentes époques. Mais me dit-on, cela ôte l'illusion de l'antiquité. Imprimez donc en lettres gothiques avec des majuscules en lettres dorées, pour laisser

subsister l'odeur de l'antiquité. Mais si vous consentez à laisser imprimer sur beau papier des Vosges, en caractères modernes, avec des chiffres modernes et sans majuscules coloriées, pourquoi ne faites-vous pas un pas de plus pour arriver à ce qui est raisonnable et à ce qui convient à tout le monde.

Si l'on m'objecte qu'il est utile de conserver les traces de l'étymologie et de considérer par quelle filiation les mots ont passé pour nous arriver dans l'état où ils se trouvent, je répondrai que ceux qui veulent étudier scientifiquement l'étymologie des langues, doivent consulter les manuscrits eux-mêmes selon leur antiquité connue, que rien ne peut remplacer pour eux ce travail consciencieux et qu'ils ne doivent jamais compter assez sur l'autorité d'une autre personne pour se croire dispensés d'observer par eux-mêmes. D'ailleurs pour éviter même un reproche à cet égard, j'ai eu le soin de laisser le mot tel qu'il étoit écrit les premières fois qu'il se présente et de le reproduire ainsi de temps à autre, à des intervalles suffisants pour ne pas fatiguer l'attention.

J'ai long-temps hésité à me décider sur le parti que j'ai pris; j'ai fait recomposer trois fois les dix premières feuilles de ce volume d'une manière différente, afin d'éviter tout reproche raisonnable. Je dois dire que M. Dacier n'étoit pas de mon avis et qu'il avoit laissé subsister dans son texte de Froissart l'orthographe telle qu'il l'avoit trouvée dans

chacun des manuscrits qu'il avoit employés; mais quelque importance qu'ait à mes yeux l'opinion d'un homme aussi distingué, j'ai persisté dans mon système. Je prie seulement les nombreux critiques qui me condamneront de se demander, avant de me blâmer, s'ils ont jamais remarqué que l'orthographe de Molière et de Racine étoit bien loin d'être la même que celle qu'on nous donne aujourd'hui dans les belles éditions qu'ils sont les premiers à vanter.

Pour consoler ces gens scrupuleux, je leur dirai que s'ils tiennent tant à cette rigoureuse représentation des manuscrits, je conserve les copies originales des manuscrits de Froissart, dont je me suis servi et que si le gouvernement désire en avoir une édition in-folio pour la joindre au recueil des historiens de France, je suis tout prêt à lui offrir pour cet ouvrage tous les travaux qui sont en ma possession.

---

**CHRONIQUES**  
**DE JEAN FROISSART.**



---

# PROLOGUE.

---

CI COMMENCENT LES CHRONIQUES QUE FIT MAITRE JEAN FROISSART, QUI PARLENT DES NOUVELLES GUERRES DE FRANCE ET D'ANGLETERRE, DE BRETAGNE, D'ÉCOSSE ET D'ESPAGNE, LESQUELLES SONT DIVISÉES EN QUATRE PARTIES.

AFIN que honorables emprises et nobles aventures et faits d'armes, lesquelles sont avenues par les guerres de France et d'Angleterre soient notablement registrées et mises en mémoire perpétuelle, par quoi les preux aient exemple d'eux encourager en bien faisant, je veux traiter et recorder histoire et matière de grand'louange.

Mais ains (avant) que je la commence, je requiers au Sauveur de tout le monde, qui de néant créa toutes choses, qu'il veuille créer et mettre en moi sens et entendement si vertueux que ce livre que j'ai commencé, je le puisse continuer et persévérer en telle manière que tous ceux et celles qui le liront, verront et orront (entendront) y puissent prendre ébatement et plaisance, et je encheoir (tomber) en leur grâce.

On dit, et voir (vrai) est, que tout édifice est ouvré et maçonné l'une pierre après l'autre, et toutes grosses rivières sont faites et rassemblées de plusieurs ruisseaux et fontaines : aussi les sciences sont extraites et compilées de plusieurs clerks, et ce que l'un



sait, l'autre ne sait mie (pas); non pour quand rien n'est qui ne soit su ou loin ou près.

Donc ainsi, pour atteindre et venir à la matière que j'ai emprise de commencer premièrement par la grâce de Dieu et de la Bénoite Vierge Marie, dont tout confort et avancement viennent, je me veux fonder et ordonner sur les vraies chroniques jadis faites et rassemblées par vénérable homme et discret seigneur monseigneur Jean le Bel <sup>(1)</sup>, chanoine de Saint Lambert de Liège, qui grand'cure et toute bonne diligence mit en cette matière, et la continua tout son vivant au plus justement qu'il pût, et moult (beaucoup) lui couta à acquerre (acquérir) et à l'avoir. Mais quelques frais qu'il y eut ne fit; rien ne les plaignit, car il étoit riche et puissant, si les pouvoit bien porter; et de soi même étoit large, honorable et courtois, et qui volontiers voyoit le sien dépendre (dépenser). Aussi, il fut en son vivant moult ami et secret (confident) à très noble et douté (redouté) seigneur monseigneur Jean de Hainaut <sup>(2)</sup> qui bien est ramenteu (célébré), et de raison, en ce livre; car de plusieurs et belles avenues il en fut chef et cause, et des rois moult prochain. Par quoi le dessus dit messire Jean le Bel put de-lez (près) lui voir et connoître plusieurs besognes lesquelles sont contenues en suivant.

Voir (vrai) est que je, qui ai empris ce livre à or-

(1) Voyez dans la vie de J. Froissart l'article relatif à Jean le Bel.

(2) La maison de Hainaut d'alors descendoit de celle d'Avesnes; Jean étoit frère cadet de Guillaume I<sup>er</sup>, dit le Bon, comte de Hainaut, et avoit eu en partage les seigneuries de Beaumont, de Valenciennes et de Condé. Il mourut le 11 mars 1356. (*Hist. généal. de la mais. de Fr.* T. 2. P. 783.) J. D.

donner, ai, par plaisance qui toudis (toujours) m'à à ce incliné, fréquenté plusieurs nobles et grands seigneurs, tant en France comme en Angleterre, en Écosse, en Bretagne et en autres pays, et ai eu la connoissance d'eux, si ai toujours à mon pouvoir enquis et demandé du fait des guerres justement et des aventures qui en sont avenues, et par spécial depuis la grosse bataille de Poitiers <sup>(1)</sup>, où le goble roi Jean de France fut pris, car devant ce j'étois encore moult jeune de sens et d'âge; et ce nonobstant si empris-je assez hardiment, moi issu de l'école, à rimer et à dicter les guerres dessus dites et pour porter le livre en Angleterre tout compilé, si comme je fis, et le présentai adonc à très haute et très noble dame madame Philippe de Haïnaut <sup>(2)</sup> reine d'Angleterre, qui liement et doucement le reçut de moi et m'en fit grand profit.

Or peut-être que ce livre n'est mie (pas) examiné

(1) J'ai entre les mains un manuscrit de Froissart en tête duquel on lit : « Ci commencent les chroniques de France et d'Angleterre commen-  
» cées par discrète personne, mons. Jehan le Bel, charoine de S<sup>t</sup> -Lam-  
» bert de Liège et continuées jusques à la bataille de Poitiers; et après fu-  
» rent parfaites et compilées par vénérable homme mons. Jean Frois-  
» sart. » Je crus d'abord avoir trouvé la chronique originale de Jean le Bel, à cause de l'ambiguïté du titre; mais en comparant ce manuscrit à ceux de Froissart, je trouvai une identité parfaite entr'eux. Ce qu'on en doit seulement conclure, c'est que jusqu'à l'époque de la bataille de Poitiers, Froissart a travaillé d'après les manuscrits de Jean le Bel, et que depuis cette époque il a raconté les faits tels qu'il les avoit recueillis lui-même. Ce titre au reste a beaucoup d'analogie avec celui d'un manuscrit de Froissart qui se trouvoit dans la bibliothèque du prince de Soubise et sur lequel on trouvera quelques renseignements dans la préface qui est en tête de cette édition de Froissart. J. A. B.

(2) Elle étoit fille de Guillaume I<sup>er</sup>. comte de Hainaut et nièce de Jean dont il est parlé ci-dessus (*Note 1.*) J. D.

ni ordonné si justement que telle chose le requiert ; car faits d'armes qui si chèrement sont comparés (achetés) doivent être donnés et loyalement départis à ceux qui par prouesse y travaillent. Donc, pour moi acquitter envers tous, ainsi que droit est, j'ai emprise cette histoire à poursuivre (poursuivre) sur l'ordonnance et fondation devant dits <sup>(1)</sup>, à la prière et requête d'un mien cher seigneur et maître, monseigneur Robert de Namur, seigneur de Beaufort <sup>(2)</sup>, à qui je veux devoir amour et obéissance ; et Dieu me laist (laisse) faire chose qui lui puisse plaire !

(1) On croit communément que nous avons les 34 premières années de l'histoire de Froissart depuis 1326 jusqu'en 1360, telles qu'il les présenta à la reine d'Angleterre. C'est l'opinion de M<sup>r</sup>. de la Curne de St<sup>e</sup>. Palaye, dans ses mémoires, sur la vie et les ouvrages de Froissart. (*Mém. de l'Acad. des belles lettres*, T. 10. P. 664 et T. 8. P. 534 et suiv.) Mais cette opinion paroît inconciliable avec ce que dit ici l'historien : » Que l'ouvrage offert par lui à la reine Philippe de Hainaut n'est peut-être pas *examiné ni ordonné si justement que telle chose le requiert*, et » qu'ainsi, *pour s'acquitter envers tout*, il a entrepris cette histoire *sur l'ordonnance et fondation devant dits* (*Les chroniques de Jean le Bel*), « à la prière de Robert de Namur. » Ainsi Froissart vouloit corriger dans cette nouvelle histoire les erreurs et les omissions qu'il avoit remarquées dans celle qu'il composa pour la reine Philippe de Hainaut. Elles diffèrent donc l'une de l'autre. Il auroit été curieux de pouvoir les comparer ; mais la première histoire n'existe plus, ou du moins elle a échappé aux recherches que nous avons faites pour la recouvrer. Au reste, la perte de cette production d'un auteur âgé d'environ vingt ans et qui étoit encore, comme il le dit lui-même, *moult jeune de sens et d'âge*, doit exciter peu de regrets, puisqu'on ne sauroit douter qu'il n'ait transporté dans le récit qui nous reste, tout ce qu'il y avoit de bon dans l'autre. J. D.

(2) Il étoit issu des comtes de Flandre de la maison de Dampierre, et possédoit les seigneuries de Beaufort sur Meuse et de Renaïs. Il mourut sans postérité légitime, le 18 août 1392. (*Hist. géneal. de la mais. de Fr.* T. 2. P. 748.) J. D.

LES  
**CHRONIQUES**  
DE  
**JEAN FROISSART.**

---

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

---

CI S'ENSUIVENT LES NOMS DES PLUS PREUX DE CETTE  
HISTOIRE.

POUR tous nobles cœurs encourager et eux montrer exemple en matière d'honneur, je, Jean Froissart, commence à parler, après la relation de monseigneur Jean le Bel, jadis chanoine de Saint-Lambert de Liège, et dis ainsi que plusieurs gens nobles et in-nobles ont parlé par maintes fois des guerres de France et d'Angleterre qui pas justement n'en savoient ou sauroient à dire, si requis et examinés en étoient, comment ni pourquoi ni par quelle raison elles vinrent; mais en voici la droite vraie fondation de la matière. Et pour ce que je n'y veux mettre ni ôter, oublier ni corrompre, ni abrégier histoire en rien par défaut de langage, mais la veux multiplier et accroître ce que je pourrai, vous veux de point en point parler et montrer toutes les aventures, depuis la na-

tivité du noble roi Édouard d'Angleterre <sup>(1)</sup> qui si puissamment a régné. Et tant y sont avenues d'aventures notables et périlleuses, et tant de batailles adressées, et d'autres faits d'armes et de grands prouesses puis (depuis) l'an de grâce MCCCXXVI, que le gentil roi fut couronné en Angleterre <sup>(2)</sup>, que il et tous ceux qui ont été avec lui en ces batailles et heureuses aventures, ou avec ses gens, là où il n'a mie (pas) été en propre personne, si comme vous pourrez ouïr ci-après, doivent bien être tenus et réputés pour preux; combien qu'il y en ait grand'foison d'iceux qui doivent et peuvent bien être tenus pour souverains preux entre les autres, et devant tous autres, si comme le propre corps du gentil roi dessus dit, le prince de Galles son fils <sup>(3)</sup>, le duc de Lancastre <sup>(4)</sup>, messire Regnault de Cobham, messire Gautier de Mauny en Hainaut, messire Jean Chandos, messire Franke de Halle, et plusieurs autres qui se ramentevront (seront célébrés) pour le bien et la prouesse d'eux dedans ce livre: car par toutes les batailles où ils ont été, ils ont eu renommée des mieux faisant par terre et par mer,

(1) Édouard III dont il est question ici naquit le 15 novembre 1313. Il étoit de la famille des Plantagenet d'Anjou. J. A. B.

(2) Il y a erreur dans cette date. Édouard III débarqua bien en Angleterre avec sa mère Isabelle, fille de Philippe le Bel, roi de France, le 24 septembre 1326, mais son couronnement n'eut lieu que dans l'année suivante. La déposition de son père Édouard II est du 14 janvier 1327. J. A. B.

(3) C'est celui qui fut surnommé le *Prince noir*. J. A. B.

(4) Jean de Gand, comte de Richmond, duc de Lancastre, troisième frère du Prince noir, tige du rameau de Lancastre si fameux dans l'histoire d'Angleterre sous le nom de *Rose Rouge*. Son fils Henri IV obtint la couronne aux dépens de Richard II fils du *Prince noir*. J. A. B.

et s'y sont montrés si vaillamment qu'on les doit bien tenir pour souverains preux. Mais pour ce n'en doivent mie (pas) les autres, qui avec eux ont été, pis valoir.

Aussi en France a été trouvée bonne chevalerie, roide, forte, apperte (experte) et grand'foison; car le royaume de France ne fut oncques si déconfit qu'on n'y trouvât bien toujours à (avec) qui combattre: et fut le nobleroi Philippe de Valois <sup>(1)</sup> très hârdi et bachelereux (vaillant) chevalier, et le roi Jean son fils <sup>(2)</sup> Charles roi de Bohême <sup>(3)</sup>, le comte d'Alençon <sup>(4)</sup>, le comte de Foix <sup>(5)</sup>, messire Jean de Saintré <sup>(6)</sup>, messire Arnoul d'Audeneham <sup>(7)</sup>, messire Boucicaut <sup>(8)</sup>, messire Guichart d'Angles, monseigneur de Beaujeu le père et le fils <sup>(9)</sup>, et plusieurs autres que je ne

(1) Philippe VI. J. A. B.

(2) Jean dit le bon qui mourut prisonnier en Angleterre. J. A. B.

(3) Froissart dit *Behaigne*. On appelloit ainsi autrefois la Bohême. Le prince dont il s'agit se nommoit *Jean* et non *Charles*. C'est le fameux Jean de Luxembourg, roi de Bohême, tué à la bataille de Crécy. J. D.

(4) Charles, comte d'Alençon, frère du roi Philippe de Valois. J. D.

(5) On ignore si Froissart veut parler de Gaston II ou de son fils Gaston Phœbus, si célèbre par sa magnificence, qui vivoient tous les deux à cette époque. (*Hist. de la mais. de Fr.* T. 3. P. 348 et 349.) J. D.

(6) Ce Jean de Saintré étoit sénéchal d'Anjou et du Maine, et lieutenant du sire de Craon sous lequel il commandoit 30 hommes d'armes. (*Cabinet de l'ordre du St. Esprit*. Voyez aussi la préface du roman du *Petit Jean de Saintré*.) J. D.

(7) Maréchal de France. (Voyez son article dans l'*Hist. de la mais. de Fr.* T. 4. P. 751.) J. D.

(8) Jean le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France. (*Ibid.* P. 753.) J. D.

(9) Édouard, sire de Beaujeu et de Dombes, maréchal de France; et Guichard, son fils, issus des comtes de Forez. (*Hist. de la mais. de Fr.* T. 4. P. 733.) J. D.

puis mie (pas) maintenant tous nommer et qui bien seront en temps et lieu ramenteus (célèbres); car pour vérité dire et soutenir, on doit bien tenir pour assez preux tous ceux qui en si crueuses (cruelles) batailles et si périlleuses ont été vus et sont demeurés jusques à la déconfiture, suffisamment faisant leur devoir.

---

## CHAPITRE II.

CI COMMENCE A PARLER DU ROI ÉDOUARD D'ANGLETERRE  
ET DE L'OPINION DES ANGLOIS.

**P**REMIÈREMENT, pour mieux entrer en la matière de honorable et plaisante histoire du noble roi Édouard d'Angleterre qui fut couronné à Londres l'an de grâce MCCCXXVI, le jour de Noël <sup>(1)</sup>, au vivant du roi son père et de la reine sa mère, certaine chose est que l'opinion des Anglois communément est telle, et on l'a souvent vu avenir en Angleterre puis (depuis) le temps du gentil roi Artus <sup>(2)</sup>, que, entre deux vaillans

(1) On a déjà vu plus haut que cette date étoit inexacte. Suivant un *memorandum* publié dans les actes de Rymer. (*in-f<sup>o</sup>. La Haye 1739, 1740, etc. T. 2. Part. 2. Page 172.*), Édouard III fut couronné en 1327 le dimanche d'après la fête de la conversion de St. Paul, qui étoit le dimanche 25 janvier. Ainsi le dimanche qui le suivit fut le 1<sup>er</sup>. février. Dans la nouvelle édition *in-f<sup>o</sup>. de l'art de vérifier les dates*, cette cérémonie est mal à propos placée au 2 février. J. D.

(2) C'est le fameux Arthur de la table ronde si célébré depuis par les romanciers. Geoffroy de Mortmouth a complètement défiguré la vie de ce petit souverain dans sa fabuleuse histoire. Les triades galloises le

rois d'Angleterre, a toudis (toujours) eu un moins suffisant de sens et de prouesse; et assez apparent est par le roi Édouard dont je parlois maintenant. Car voir (vrai) est que son tayan (ayeul) qu'on appela le

montrent ce qu'il étoit véritablement. Arthur, fils d'Uthur suivant les uns, de Meirig ap Tewdrig suivant les autres, vivoit à la fin du cinquième et au commencement du sixième siècle. Il devint en 510 souverain d'une des trente petites républiques substituées aux trente cités romaines dans la Grande Bretagne. Ses possessions se trouvoient sur la côte méridionale de l'Angleterre dans l'ancienne province des *Silures*; et à l'époque de l'invasion des Saxons, il paroît que, comme son père, il fut nommé en 517 Pen-Teyrn (premier chef), dignité qui lui donnoit une espèce de suprématie sur tous les autres chefs alliés. D'après Myrddhin, Taliesin, Llywarch-hên et les autres bardes gallois, il fut constamment en guerre avec quelques chefs bretons d'un côté, et les envahisseurs Saxons d'un autre. Après avoir été forcé de permettre au Saxon *Cerdic* qui étoit débarqué en 495, de former enfin, en 530, un établissement fixe dans les comtés de Southampton et de Sommerset qui composèrent depuis le royaume de Wessex (Saxe occidentale), Arthur périt obscurément en 542, dans une guerre domestique contre son neveu Médrawd qui avoit séduit sa femme Gwenhyfar. Blessé à mort dans une bataille qu'il livra contre Médrawd à Caerleon, sur la côte de Cornouailles, il fut transporté par les soins de Morgan sa parente dans l'île de Glastonbury, dont elle étoit propriétaire. Sa mort resta long-temps secrète par suite de l'état de division dans lequel se trouvoit la Grande Bretagne entière. Il fut aisé de faire croire au peuple opprimé par les Saxons, qu'Arthur n'avoit été éloigné du monde que par un art magique, et que tôt ou tard il reviendrait pour faire triompher les Cymry (Gallois). Cette opinion qui flattoit l'orgueil d'une nation malheureuse se soutint pendant plusieurs siècles, malgré la haine qu'Arthur paroît avoir inspirée par sa cruauté pendant sa vie. En 1189, époque où les romans avoient agrandi sa renommée, on fit dans l'abbaye de Glastonbury, des recherches pour retrouver son corps et on trouva en effet ses restes dans un cercueil de chêne creusé, avec cette inscription, dont les caractères paroisoient être du temps d'Arthur. « *Hic jacet sepultus Inclytus rex Arthurus, in insulâ Avalloniâ.* (Voyez Camden, *Britannia; Archæologie de Galles*, T. 1. et T. 2. *Cambrian Register*, P. 313, Sharon Turner *Hist. des Anglo-Saxons*, T. 1. P. 261.) J, A, B.



bon roi Édouard <sup>(1)</sup> fut moult vaillant, sage et hardi prud'homme, et entreprenant, et bien fortuné en fait de guerre, et eut moult à faire contre les Écossois <sup>(2)</sup>, et les conquist trois fois ou quatre; et ne purent oncques les Écossois avoir victoire ni durée contre lui. Et quand il fut trépassé, son fils <sup>(3)</sup> de son premier mariage, qui fut père au gentil roi Édouard <sup>(4)</sup>, fut couronné après lui, qui point ne le ressembla de sens ni de prouesse; ainçois (mais) gouverna et maintint son royaume moult sauvagement par le conseil d'autrui; donc puis (depuis) il lui meschey (arriva mal) moult laidement, si comme vous pourrez ouïr ci-après, s'il vous plait. Car assez tôt après ce qu'il fut couronné, le roi Robert Bruce <sup>(5)</sup> qui étoit roi d'Écosse, qui avoit tant et si souvent donné à faire au bon roi Édouard dessus dit qu'on tenoit pour moult preux, reconquit toute Écosse et la bonne cité de Berwick avec <sup>(6)</sup>, et ardit (brûla) et gâta grand<sup>e</sup> partie du royaume d'Angleterre quatre journées ou

(1) Édouard I<sup>er</sup>. de la maison d'Anjou-Plantagenet, surnommé *aux longues jambes*, fils d'Henri III et petit-fils de Jean-Sans-Terre. J. D.

(2) Froissart dit souvent les *Escots* du mot anglois *Scots*, les Écossois. J. A. B.

(3) Édouard II surnommé de Caernarvon. J. D.

(4) Édouard III dont il est question dans cette histoire. J. D.

(5) C'est celui qui fut roi d'Écosse sous le titre de Robert I<sup>er</sup>. Il étoit fils de *Robert Bruce* comte d'Anandale et de Cleveland et compétiteur de J. Baliol. J. A. B.

(6) La ville de Berwick conquise par Édouard I<sup>er</sup>, dont les forces s'étoient réunies à celles du comte d'Anandale, père de Robert I<sup>er</sup>, fut reprise plus tard par Robert Bruce, roi d'Écosse son fils. Mais il y a dans le texte de Froissart inversion dans l'ordre des dates; la prise de Berwick fut postérieure à celle de Stirling. J. A. B.

cinq dedans le pays par deux fois, et déconfit celui roi et tous les barons d'Angleterre en un lieu en Écosse qu'on dit Stirling <sup>(1)</sup> par bataille rangée et arrêtée; et dura la chasse de cette déconfiture par deux jours et par deux nuits; et s'en affuit (fuit) le roi d'Angleterre à (avec) moult peu de ses gens jusques à Londres, mais pour ce que ce n'est mie (pas) de notre matière, je m'en tairai atant.

---

### CHAPITRE III.

COMMENT LE PÈRE AU ROI ÉDOUARD FUT MARIÉ A  
LA FILLE DU BEAU ROI PHILIPPE DE FRANCE.

CE ROI qui fut père à ce gentil roi Édouard avoit deux frères de remariage <sup>(2)</sup> desquels l'un étoit appelé *le comte marescaux* (maréchal) et étoit de moult sauvage et diverse manière; l'autre avoit nom messire *Edme* et étoit comte de Kent: moult étoit

(1) C'est près de cette ville que se livra, le 25 juin 1314, la bataille sanglante et décisive connue sous le nom de bataille de Bannock-Burn du nom du ruisseau (*Burn* en Écossois) qui coule en cet endroit. Cette bataille fut, comme je viens de le dire, antérieure à la reprise de Berwick-Froissart appelle Stirling, *Estirmelin*. J. A. B.

(2) Édouard II étoit fils d'Édouard I<sup>er</sup>. et d'Éléonore de Castille. Ses deux frères de *remariage*, c'est-à-dire du second lit, étoient fils du même Édouard I<sup>er</sup>. et de Marguerite de France. L'aîné, appelé Thomas, fut comte de Norfolk et grand maréchal d'Angleterre, d'où lui vint le nom de *Comte Marescaux* ou *Comte Maréchal* que lui donne Froissart; le second nommé Aymes ou plutôt Edme ou Edmond fut comte de Kent. (Imhoff, *Geneal. regum et parium Mag. Britan. in f<sup>o</sup>. Norimbergæ*, 1690. Tabula 6.) J. D.

celui prud'homme, doux et débonnaire, et bien aimé des bonnes gens. Ce roi étoit marié à la fille du beau roi Philippe de France <sup>(1)</sup> qui étoit une des plus belles dames du monde. Il eut de cette dame deux fils et deux filles, desquels fils, le premier est le gentil et le preux roi Édouard d'Angleterre de qui cette histoire est commencée; l'autre eut nom Jean *d'Eltham* et mourut assez jeune. L'aînée fille eut nom *Isabelle* <sup>(2)</sup> et fut mariée au jeune roi David roi d'Écosse <sup>(3)</sup> fils au roi Robert Bruce, et lui fut donnée en mariage en jeunesse par l'accord des deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse et par paix faisant. L'autre fille <sup>(4)</sup> fut mariée au comte Regnault de Gueldres, qui puis fut appelé duc de Gueldres, et eut de cette dame deux fils, Regnault et Édouard, qui puis régnèrent en grand'puissance contre leurs ennemis.

(1) Philippe IV dit *le Bel*. J. D.

(2) Tous les historiens et les généalogistes anglois la nomment *Jeanne*. (Imhoff. *Ibid.*) J. D.

(3) David II qui fut gardé prisonnier par Édouard III, son beau frère, pendant dix ans à la tour de Londres, et, après la mort d'Isabelle, épousa plus tard, lorsqu'il fut rémonté sur le trône, la fille d'un chevalier écossois. David II mourut en 1370, laissant sa succession à Robert Stuart son neveu. Il existe encore des descendans de David dont le chef est lord Elgin actuel. J. A. B.

(4) Elle se nommoit Aliénor. (Imhoff, etc.) J. D.

## CHAPITRE IV.

POUR QUELLE ACHOISON (OCCASION) LA GUERRE MUT  
ENTRE LE ROI DE FRANCE ET LE ROI D'ANGLETERRE.

OR, dit le conte, que le beau roi Philippe de France eut trois fils avec cette belle fille Isabelle qui fut mariée en Angleterre au roi Édouard dont j'ai parlé ci-dessus, et furent ces trois fils moult beaux, desquels l'aîné eut nom Louis, qui fut au vivant de son père, roi de Navarre et l'appeloit-on le roi Hutin. Le second né eut nom Philippe le Long; et le tiers eut nom Charles, et furent tous trois rois de France après la mort du roi Philippe leur père, par droite succession l'un après l'autre, sans avoir hoir (héritier) mâle de leur corps engendré par voie de mariage <sup>(1)</sup>. Si que, après la mort du dernier roi Charles, les douze pairs, et les barons de France ne donnèrent point le royaume à la sœur qui étoit reine d'Angleterre, pourtant qu'ils vouloient dire et maintenir, et encore veulent, que le royaume de France est bien

(1) Voici quel fut l'ordre de succession.

Philippe III le Hardi monté sur le trône en 1270.

Philippe IV dit le Bel en 1285.

Louis X le Hutin — 1314

Philippe V le Long — 1316

Charles IV le Bel — 1322

} fils de Philippe IV.

Isabelle mère d'Édouard III étoit fille de Philippe IV, et Philippe de Valois étoit petit fils de Philippe par Charles de Valois frère de Philippe IV. Louis X avoit laissé une fille nommée Jeanne qui vivoit encore à l'époque de la mort de Charles VI en 1328. J. A. B.

si noble qu'il ne doit mie (pas) aller à femelle, ni par conséquent au roi d'Angleterre son ains-né (aîné) fils. Car, ainsi comme ils veulent dire, le fils de la femme ne peut avoir droit ni succession de par sa mère là où sa mère n'y a point de droit: si que, par ces raisons, les douze pairs et les barons de France donnèrent de leur commun accord le royaume de France à monseigneur Philippe, fils jadis à monseigneur Charles de Valois, frère jadis de ce beau roi Philippe dessus dit, et en ôtèrent la reine d'Angleterre et son fils qui étoit hoir mâle et fils de la sœur du dernier roi Charles.

Ainsi alla le dit royaume hors de la droite ligne, ce semble à moult de gens; parquoi grands guerres en sont nées et venues, et grand'destruction de gens et de pays au royaume de France et ailleurs, si comme vous pourrez ouïr ci-après; car c'est la vraie fondation de cette histoire pour raconter les grands entreprises et les grands faits d'armes qui avenus en sont: car puis (depuis) le temps du bon roi Charlemagne, qui fut empereur d'Allemagne et roi de France, n'avinrent si grands aventures de guerre au royaume de France <sup>(1)</sup> qu'elles sont venues pour ce fait-ci, ainsi que vous orrez (entendrez) au livre, mais (pourvu) que j'aye temps et loisir du faire et vous du lire. Or me veulx retraire (borner) à la droite matière commencée et taire de cette tant que temps et lieu viendront que j'en devrai parler.

(1) La fin de ce chapitre est omise dans les éditions gothiques et dans celle de Sauvage. J. D.

## CHAPITRE V.

COMMENT GRAND' DISSENTION MUT ENTRE LES BARONS  
D'ANGLETERRE ET MESSIRE HUGH SPENSER.

OR, raconte l'histoire, que ce roi d'Angleterre père à ce gentil roi Édouard sur qui notre matière est fondée gouverna moult diversement son royaume et fit moult de diverses merveilles en son pays par le conseil et l'ennort (conseil) d'un mauvais chevalier que on dit monseigneur Hugh Spenser <sup>(1)</sup> qui avoit été nourri avec lui d'enfance. Et avoit tant fait celui messire Hugh que il et messire Hugh son père étoient les plus grands barons d'Angleterre <sup>(2)</sup> comme de richesse, et étoient toujours les plus grands maîtres du conseil du roi et vouloient maistrer (dominer) et surmonter tous les autres hauts barons d'Angleterre; par envie de quoi et pourquoi avinrent puis (depuis) ce di(jour) au pays et à eux mêmes moult de maux et de tourmens. Car après la grand'déconfiture de Stirling, là où le roi Robert Bruce roi d'Écosse, déconfit ce roi d'Angleterre et tous ses barons, si comme vous avez ouï ci devant, grand'envie et grand murmure monta (se multiplia) au pays d'Angleterre entre les

(1) Froissart emploie la traduction françoise du mot Spenser et l'appelle Huon le *Despensier* ou l'*Espensier*. Hugh Spenser avoit succédé à Pierre Gaveston dans la faveur d'Édouard. J. A. B.

(2) Tout ce membre de phrase jusqu'aux mots, *par envie*, manque dans les imprimés.

nobles barons et le conseil du roi, mêmement encontre Hugh Spenser; et lui mettoient sus que par son conseil ils avoient été déconfits, et que pourtant (attendu) que il étoit favorable au roi d'Écosse il avoit tant conseillé et tenu le roi d'Angleterre en négligence, que les Écossois avoient reconquis la bonne cité de Berwick et ars (incendié) quatre journées ou cinq par deux fois dedans leur pays, et au dernier eux tous détruits et déconfits. Et sur ce les dits barons eurent ensemble plusieurs fois parlement pour aviser qu'ils en pourroient faire, desquels le comte Thomas de Lancastre qui étoit oncle du roi <sup>(1)</sup> étoit le plus grand et le principal. Or, se perçut le dit messire Hugh Spenser de cette œuvre et que on murmuroit sur lui et sur son affaire. Si se douta trop fort que mal ne l'en prit, si y pourvey (pourvut) tantôt de remède moult félonneux.

---

## CHAPITRE VI.

COMMENT PLUSIEURS BARONS D'ANGLETERRE FURENT DÉCOLÉS, ET COMMENT LA REINE ET SON FILS S'EN AFFUIRENT EN FRANCE.

**I**L qui étoit si bien du roi et si prochain comme il vouloit, et plus cru tout seul que tout le monde, s'en vint au roi et lui dit que ces seigneurs avoient fait alliance encontre lui et qu'ils le mettroient hors de son

(1) Froissart se trompe: Thomas de Lancastre n'étoit point fils de Henri III, mais son petit fils, par Edmond frère d'Édouard I<sup>er</sup>. Il n'étoit donc que cousin germain d'Édouard II. (Imhoff, Tab. 5.) J. D.

royaume s'il ne s'en gardoit; et tant fit par son enortement (conseil) et son subtil malice et engin (artifice) que le roi fit à un jour prendre tous ces seigneurs à un parlement où ils étoient assemblés <sup>(1)</sup> et en fit décoller sans délai et sans connoissance de cause jusques à vingt deux des plus grands barons, et tout premier le comte Thomas de Lancastre qui moult étoit bon homme et saint et fit depuis assez de beaux miracles au lieu où il fut décollé. Pour lequel fait le dit messire Hugh acquit grand'haine de tout le pays et spécialement de la reine d'Angleterre et du comte de Kent qui étoit frère au dit roi d'Angleterre.

Encore ne cessa point atant (alors) le dit messire Hugh de ennorter (exhorter) le roi de mal faire: car quand il aperçut qu'il étoit mal de la reine et du comte de Kent, il mit si grand discord entre le roi et la reine, par son malice, que le roi ne vouloit point voir la reine, ni venir en lieu où elle fut, et dura ce discord assez longuement. Et adonc fut que on dit à la reine et au comte de Kent tout secrètement, pour les périls éloigner où ils étoient, qu'il leur pourroit bien mésavenir prochainement, si ils ne se gardoient; car le dit messire Hugh leur pourchassoit grand destourbier (dommage).

(1) Le comte de Lancastre fut arrêté non dans un parlement comme le dit Froissart, mais les armes à la main. Il fut pris et trente cinq seigneurs avec lui, le 16 mars 1322, à Burgh, et conduit au château de Pomfret où il fut jugé par une cour martiale, et eut la tête tranchée le 23 mars de la même année. Plusieurs de ses co-accusés furent mis à mort en divers lieux. (Walsingham, P. 94. Rymer, T. 2. Part. 2. P. 39 et *suiv.* Rap. Thoir. T. 3. P. 117 et *suiv.*) J. D.



Adonc <sup>(1)</sup> quand la reine et le dit comte de Kent ouïrent ces nouvelles, si se doutèrent (ils conçurent des craintes), car ils sentoient le roi hâtif et de diverse manière et mauvaise condition et leur ennemi si bien de lui comme il vouloit: si s'avisâ la dame qu'elle se partiroit tout coyement (secrètement) et vuideroit le royaume d'Angleterre et s'en viendroit en France voir le roi Charles son frère, qui encore vivoit, et lui conteroit ses mésaises et emmeneroit son jeune fils Édouard avec lui voir le roi son oncle. Ainsi la dame se pourvey (pourvut) sagement et prit voie de venir en pèlerinage à Saint Thomas de Canterbury et elle s'en vint à Winchelsea, et là de nuit entra en une nef appa-

(1) Cet article jusqu'à l'alinéa suivant est fort abrégé dans les imprimés. Mais s'il est plus étendu dans les manuscrits, il n'est guères plus exact: à peine y trouve-t-on un seul fait qui soit véritable, excepté l'arrivée d'Isabelle en France. Il est faux 1°. qu'elle se soit enfuie d'Angleterre sous prétexte d'un pèlerinage à St. Thomas de Canterbury. Elle passa en France du consentement de son mari pour négocier la paix entre les deux royaumes: il paroît même que ce fut la cour de France qui proposa le voyage, suivant une lettre d'Édouard II au pape, en date du 8 mars 1325. (Rymer, T. 2. Part. 2. P. 132.) 2°. La reine n'emmena point avec elle le jeune Édouard son fils. Elle négocia si heureusement en France qu'elle fit conclure un traité en date du 31 mai 1325 (Rymer, *Ibid.* P. 137), par lequel Édouard devoit venir rendre hommage à Charles-le-Bel dans un terme très court. Mais Spenser l'ayant détourné de faire le voyage, il céda à son fils le comté de Ponthieu et la Guienne et le fit partir le 12 septembre de la même année pour porter au roi de France l'hommage de ces seigneuries. (Rymer, *Ibid.* P. 143.) 3°. Isabelle ne fut point accompagnée par le comte de Kent et par Roger de Mortimer: le premier étoit en France dès le commencement de l'année 1324 (Rymer, *id.* P. 102.), le second s'étoit échappé de la tour de Londres, où il étoit détenu prisonnier, vers la fin de juillet ou les premiers jours d'août 1323, et avoit quitté l'Angleterre pour passer en France, au plus tard le 14 novembre de la même année. (Rymer, *Ibid.* P. 81, 82, 86, etc.) J. D.

reillée pour lui et son fils et le comte Aymon de Kent, et messire Roger de Mortimer; et en une autre nef mirent leurs pourvéances (provisions) et eurent vent à souhait et furent lendemain devant Prime <sup>(1)</sup> au hâvre de Boulogne.

Quand la reine Isabelle fut arrivée à Boulogne, ainsi comme vous oïez, et son fils, et le comte de Kent son serourge (beau-frère), le capitaine de la ville et l'abbé et les bourgeois vinrent contre li (elle) et la recueillirent moult liement (joyeusement), et la menèrent en la ville et la logèrent en l'abbaye <sup>(2)</sup> et toute sa route (suite); et y fut deux jours. Au tiers jour elle s'en partit et se mit à voie et tant chemina par ses journées que elle s'en vint à Paris. Le roi Charles

(1) Froissart a généralement adopté pour la désignation des heures de la journée la méthode de division ecclésiastique de *Prime, Tierce, None et Vêpres*. *Prime* répond à la sixième heure du matin, c'est la première de la journée. *Tierce* paraît marquer le temps intermédiaire entre le matin et l'heure de midi qu'il exprime ou par le mot *midi* ou par celui de *None*. Ensuite vient *Vêpres* ou la *Vêprée* après laquelle il compte encore le minuit. Quelquefois il ajoute à ces diverses divisions les épithètes de *basse* ou de *haute*. Il dit encore à *l'aube crévant* pour signifier que l'aube du jour ne fait que commencer à poindre; *au soleil resconsant* ou *esconsant* pour exprimer le coucher du soleil; *à la relevée* pour le temps qui suit l'heure de midi; *à la remontée*, qui semble synonyme de la *Vêprée* pour le soir, le temps auquel le jour approche de son déclin. (Voyez La Curne de S.<sup>te</sup> Palaye, *Mémoires sur Froissart*.) J. A. B.

(2) L'église de Notre-Dame de Boulogne, après avoir été long-temps gouvernée par un évêque, fut réunie dans le VII.<sup>e</sup> siècle à l'évêché de Thérouenne. Au commencement du XII.<sup>e</sup> Eustache III, frère de Godfroy de Bouillon, à son retour de la terre sainte, fit embrasser la règle de St. Augustin aux chanoines de cette église qui devint alors abbatiale. Enfin après la destruction de Thérouenne, elle fut élevée de nouveau à la dignité de ville épiscopale: ce changement arriva l'an 1566. (*Gallia christiana*, T. 10. P. 1529. *Hist. de Notre Dame de Boul.* par Antoine Le Roi, P. 21 et suiv.) J. D.

son frère qui étoit informé de sa venue envoya contre li (elle) des plus grands de son royaume qui adonc étoient de-lez (près) lui, monseigneur Robert d'Artois, monseigneur de Coucy <sup>(1)</sup>, monseigneur de Sully <sup>(2)</sup> et le seigneur de Roye <sup>(3)</sup> et plusieurs autres qui honorablement l'amènèrent en la cité de Paris et devers le roi de France.

---

## CHAPITRE VII.

COMMENT LE ROI DE FRANCE REÇUT HONORABLEMENT SA  
SŒUR LA REINE D'ANGLETERRE; ET COMMENT ELLE  
LUI CONTA LA CAUSE DE SA VENUE.

QUAND le roi vit sa sœur que grand temps n'avoit vue, et elle dut entrer en sa chambre, il vint contre elle et la prit par la main et la baisa et dit: « Bien venez mabelle sœur et mon beau neveu » <sup>(4)</sup>. Lors les prit tous deux et les mena avant. La dame qui pas n'avoit trop grand' joie, fors de ce qu'elle se trouvoit de-lez (près) le roi son frère, s'étoit jà voulu agenouiller par trois ou par quatre fois au pied du roi son frère; mais le roi ne lui souffroit et la tenoit toujours par la main droite, et lui demandoit moult doucement de son état et de son affaire; et la dame lui en répondoit très sagement. Et tant furent les paroles menées qu'elle lui dit: « Monseigneur, ce nous

(1) On ignore s'il veut désigner Guillaume de Coucy ou Enguerrand VI son fils, qui vivoient tous les deux alors: ces seigneurs de Coucy descendoient des comtes de Guines. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 8. P. 544. 545.) J. D.

(2) Henri IV, sire de Sully, issu de la maison des comtes de Champagne. (*Ibid.* T. 2. P. 857.) J. D.

(3) Jean II du nom. (*Ibid.* T. 8. P. 9.) J. D.

(4) Isabelle n'avoit point amené son fils, ainsi qu'on l'a remarqué ci-dessus. J. D.

va, moi et mon fils, votre beau neveu, assez petitement; car le roi d'Angleterre mon mari m'a prise en trop grand'haine, et si ne sais pourquoi, et tout par l'ennortement (conseil) d'un chevalier qui s'appelle Hugh Spenser <sup>(1)</sup>. Ce chevalier a tellement attrait monseigneur à soi et à sa volonté que tout ce qu'il veut dire et faire, il est; et j'à ont comparé (éprouvé) plusieurs hauts barons d'Angleterre et seigneurs sa mauvaiseté <sup>(2)</sup>, car il en fit sur un jour prendre et par le commandement du roi, sans droit et sans cause, décoler jusques à vingt deux, et par spécial le bon comte Thomas de Lancastre; de quoi, monseigneur, ce fut trop grand dommage, car il étoit prud'homme et loyal et plein de bon conseil, et n'est nul en Angleterre, tant soit noble ni de grand'affaire qui l'ose courroucer ni dédire de tout ce qu'il veut faire. Avec tout ce il me fut dit en grande spécialité (secret) homme qui cuide (croit) assez savoir des conseils et traités du roi mon mari et du dit Hugh Spenser,

(1) La fin de ce chapitre manque dans les imprimés français et anglais.

(2) On avoit employé pour prouver au roi le mécontentement public un moyen fort singulier et qui représente assez bien l'époque. Un jour qu'il étoit à dîner dans la salle de Westminster, une femme pénètre à cheval dans la salle du festin, elle étoit vêtue comme les ménestrels, et après avoir fait, à leur manière, le tour de la table, elle présente une lettre au roi, tourna bride et partit. On blâma les concierges de l'avoir admise, mais ils alléguèrent que le roi n'étoit pas habitué à refuser aux ménestrels l'entrée de ses fêtes, on alla à sa poursuite et on l'attrapa. Elle avoua qu'elle avoit été envoyée par un chevalier. Ce chevalier questionné déclara qu'il avoit employé ce moyen pour démontrer au roi qu'il négligeoit les chevaliers qui avoient servi lui et son père avec tant de fidélité tandis qu'il combloit de ses dons ceux qui n'avoient essuyé aucune fatigue pour lui. (Voy. Trokelowe. P. 39 et 40). Ce que les chroniques du temps reprochent surtout à Édouard c'est de trop négliger ses nobles pour s'occuper des agriculteurs et des moines. J. A. B.

que on avoit grand'envie sur moi, et que si je demourois au pays guères de temps, le roi par mauvaise et faussé information me feroit mourir ou languir à (avec) honte. Si ne l'ai-je miedesservi (mérité), ni ne le voudrois faire nullement; car oncques envers lui je ne pensai ni ne fis chose qui fut à reprendre. Et quand je ouïs (entendis) ces dures nouvelles et si périlleuses sur moi et sans raison, je m'avisai pour le mieux que je partirois d'Angleterre et vous viendrois voir et montrer féalement, comme à mon seigneur et beau frère, l'aventure et le péril où j'ai été. Aussi le comte de Kent que la voyez qui est frère du roi mon mari est en autel (semblable) parti de haine comme je suis, et tout par l'émouvement et ennortement (conseil) faux de ce Hugh Spenser. Si m'en suis ci enfuie, comme femme égarée et déconseillée, devers vous pour avoir conseil et confort de ces besognes; car si Dieu premièrement et vous n'y remédiez, je ne me sais vers qui traire <sup>(1)</sup> (retirer).»

---

## CHAPITRE VIII.

COMMENT LE NOBLE ROI CHARLES CONFORTA SA SOEUR,  
ET COMMENT ELLE ACQUIT L'AMITIÉ DE PLUSIEURS  
GRANDS SEIGNEURS DE FRANCE, QUI LUI PROMIRENT A  
LA REMENER EN ANGLETERRE.

QUAND le noble roi Charles de France eut ouï sa sœur ainsi lamenter et qui de cœur et en pleurant lui

(1) Il est assez vraisemblable qu'Isabelle se plaignit des Spensers au roi son frère; mais elle ne put lui dire qu'elle s'étoit enfuie d'Angleterre, puisque Charles-le-Bel ne pouvoit ignorer qu'elle étoit partie du consentement d'Édouard et munie de pouvoirs pour traiter de la paix comme on l'a dit ci-dessus. J. D.

montrait sa besogne et pourquoi elle étoit venue en France, si en eut grand'pitié et lui dit: « Ma belle sœur, appeaisez-vous et vous confortez, car foi que je dois à Dieu et à monseigneur Saint Denis, j'y pourvoirai de remède. » Adonc la dame s'agenouilla, voulut ou non le roi, tout bas à terre et lui dit: « Mon très cher seigneur et beau frère, Dieu vous en veuille ouïr. » Lors la prit le roi entre ses bras et la mena en une autre chambre plus avant qui étoit toute parée et ordonnée pour lui et pour le jeune Édouard son fils, et là la laissa. Ainsi fut la noble reine d'Angleterre reçue et bien venue à ce premier jour du roi Charles de France son frère; et lui fit délivrer le roi par la Chambre aux Deniers tout ce qui à la reine étoit nécessaire pour elle et son état.

Depuis ne demeura guères que sur cet état que vous avez ouï, Charles le roi de France assembla plusieurs grands seigneurs et barons du royaume de France pour avoir conseil et bon avis comment on ordonneroit de la besogne de la reine sa sœur, à qui il avoit promis confort et aide et tenir lui vouloit. Dont fut ainsi conseillé au roi, et pour le mieux, que il laissât madame sa sœur acquérir et pourchasser amis et confortans au royaume de France et se feignit de cette emprise: car d'émouvoir (exciter) guerre au roi d'Angleterre et de mettre en haine les deux royaumes qui étoient en paix, ce n'étoit pas chose qui fut appartenante; mais couvertement et secrètement l'aidât et confortât tant d'or que d'argent, car c'est le métal par quoi on acquiert l'amour des gentils hommes et des pauvres bacheliers. A ce conseil et avis s'ac-

corda le roi et le fit dire ainsi tout coyement (secrètement) à la reine d'Angleterre sa sœur par monseigneur Robert d'Artois, qui lors étoit l'un des plus grands de France <sup>(1)</sup>. Sur ce la bonne reine toute réjouie et confortée persévéra et se pourvut d'acquérir amis parmi le royaume de France. Les aucuns prioit; aux autres promettoit ou donnoit or, argent ou joyaux; et tant, qu'il y eut moult de grands seigneurs et de jeunes chevaliers et écuyers qui tous lui accordèrent confort et aide et alliance pour la remener en Angleterre et de force malgré tous ses ennemis, pour l'honneur du roi leur seigneur.

---

## CHAPITRE IX.

COMMENT LES BARONS D'ANGLETERRE MANDÈRENT SECRÈTEMENT A LA REINE QU'ELLE S'EN RETOURNAT ELLE ET SON FILS EN ANGLETERRE ATOUT (AVEC) MILLE HOMMES D'ARMES.

OR NOUS parlerons de ce messire Hugh un petit, et assez tôt retournerons et reviendrons à la reine. Quand cil messire Hugh vit qu'il avoit grand'partie fait de ses volontés et mis à destruction les plus grands barons d'Angleterre, la reine et son aîné fils déchassé hors d'Angleterre, et qu'il avoit le roi si attrait (attiré) à sa volonté que le roine lui contredisoit nulle chose qu'il voulut dire ni faire, il qui persévéroit en sa grand'mauvaiseté fit depuis tant de bonnes gens justicier et mettre tant de gens à mort sans loi et sans

(1) La fin de ce chapitre est omise dans les imprimés.

jugement, pourtant (attendu) qu'il les tenoit pour suspects encontre lui, et fit tant de merveilles par son orgueil, que les barons qui demeurés étoient et le remenant (reste) du pays ne le purent plus porter, ains (mais) accordèrent ses ennemis entre eux paisiblement et firent secrètement savoir à la reine leur dame dessus dite, qui avoit sa demeure à Paris par l'espace de trois ans<sup>(1)</sup>, comme enchassée et bannie du royaume d'Angleterre, si comme vous avez ouï, si elle pouvoit trouver voie ou sens parquoi elle put avoir aucune compagnie de gens d'armes de mille armures de fer ou là environ, et elle voulut ramener son fils au royaume d'Angleterre, ils se traitoient (retireroient) tantôt vers li (elle) et obéiroient à li (elle) comme à leur dame, et à son fils comme à leur seigneur: car ils ne pouvoient plus porter les desrois (cruautés) et les faits que le roi faisoit au pays par le conseil du dit messire Hugh. Ces lettres et ces nouvelles secrètes envoyées d'Angleterre montra la reine au roi Charles son frère, lequel lui répondit adonctout joyeusement: « Ma belle sœur, Dieu y ait part; de tant valent vos besognes mieux. Or l'emprenez hardiment et priez de mes hommes jusques à la somme que vos aidants d'Angleterre vous ont signi-

(1) Isabelle ne fit pas un si long séjour en France; elle y étoit arrivée au mois de mars 1325; et elle étoit retournée en Angleterre avant le 27 septembre de l'année suivante 1326, date des lettres d'Édouard II dans lesquelles il annonce à ses sujets l'arrivée de la reine et de son fils, qui avec Roger de Mortimer et autres bannis et ennemis de l'Angleterre étoient descendus dans son royaume pour l'en chasser. Ainsi elle ne fut en France qu'environ dix-huit mois. (Rymer, T. 2. Part. 2. P. 132, 167, etc.) J. D.



fiée; je consentirai ce voyage et leur ferai faire délivrance d'or et d'argent tant que ils vous serviront volontiers.»

---

## CHAPITRE X.

COMMENT MESSIRE HUGH SPENSER CORROMPIT LE ROI DE FRANCE ET TOUT SON CONSEIL PAR DONS, AFIN QU'IL NE RENVOYAT LA REINE EN ANGLETERRE.

**S**UR ce la bonne dame avoit jà prié moult de chevaliers bachelers (vaillans) et aventureux qui lui promettoient que très volontiers ils iroient; et ordonnoit la dame tout secrètement son affaire et ses pourvéances (provisions): mais oncques si secrètement ne le pût faire ni écrire aux barons d'Angleterre, que messire Hugh Spenser ne le sut. Lors se douta-t-il que par force le roi de France la renvoyât en Angleterre; si s'avisa que par dons il attrairoit si le roi de France et son conseil qu'ils n'auroient aucune volonté de la dame aider ni de lui porter contraire. Adonc envoya par messages secrets et affaitiés (accoutumés) de ce faire grand plenté (abondance) d'or et d'argent et joyaux riches, et spécialement devers le roi et son plus privé conseil, et fit tant en bref terme que le roi et tout son conseil furent aussi froids d'aider à la dame comme ils en avoient été en grand désir; et brisa le roi tout ce voyage, et défendit sur peine de perdre (être bannis) le royaume qu'il ne fut nul qui

avec la reine d'Angleterre se mit à voie pour lui aider à remettre en Angleterre à main armée <sup>(1)</sup>. Dont plusieurs chevaliers et bacheliers du dit royaume en furent moult courroucés et s'émerveillèrent entre eux pourquoi si soudainement le roi avoit fait cette défense, et en murmuroient les aucuns, et dirent bien que or et argent y étoient efforcement (abondamment) accourus d'Angleterre et que Français sont trop convoiteux.

---

## CHAPITRE XI.

COMMENT LE ROI DE FRANCE FIT DIRE A SA SCEUR  
QU'ELLE VUIDAT HORS DE SON ROYAUME.

ENCORE vous dirai-je, si j'ai loisir, de quoi ce messire Hugh Spenser s'avisa quand il vit qu'il n'auroit garde du roi de France ni de ce côté. Pour embellir et fleurir sa mauvaieseté et retraire (rappeler) la reine en Angleterre et remettre en son danger et du roi son mari, il fit le roi d'Angleterre écrire au Saint-Père <sup>(2)</sup>, en suppliant assez affectueusement qu'il voulut écrire et mander au roi Charles de France qu'il lui voulut renvoyer sa femme, car il s'en vouloit ac-

(1) La fin de ce chapitre manque dans les imprimés français et anglais qui abrègent aussi considérablement le suivant.

(2) Jean XXII occupoit alors le St. Siège. Il s'agit probablement ici des lettres qu'Édouard II lui écrivit le 5 décembre de cette année 1325, ainsi qu'à plusieurs cardinaux concernant cette affaire. (Rymer, *ubi sup.* P 148.) J. D.

quitter à Dieu et au monde, et que ce n'étoit pas sa coulpe (faute) qu'elle étoit partie de lui, car il ne lui vouloit que tout amour et bonne loyauté, telle qu'on doit tenir en mariage. Avec ces lettres que le dit messire Hugh fit écrire par le roi d'Angleterre au pape et aux cardinaux, en lui écrivant ainsi comme vous avez ouï, et encore par plusieurs subtiles voies qui ci ne peuvent mie (pas) être toutes décrites, il envoya grand or et grand argent à plusieurs cardinaux et prélats les plus secrets et les plus prochains du pape, et aussi messagers sages et avisés et bien idoines (propres) et taillés de faire ce message, et mena tellement le pape par ses dons et par ses fallaces (fourberies) qu'ils contournèrent du tout la reine d'Angleterre et condannèrent en son tort, et mirent le roi d'Angleterre et son conseil à son droit; et escripst (écrivit) le pape par le conseil d'aucuns cardinaux, qui étoient de l'accord du dessus dit Spenser, au roi Charles de France que sur peine d'excommuniement il renvoyât sa sœur la reine Isabelle en Angleterre devers son mari le roi. Ces lettres vues et apportées devers le roi de France et par si spécial messenger que par l'évêque de Xaintes en Poitou <sup>(1)</sup> que le pape y envoyoit en légation, le roi fut durement ému sur sa sœur et dit qu'il ne la vouloit plus soutenir à l'encontre de l'église; et fit dire à sa sœur, car jà de grand temps ne parloit-il point à li (elle), qu'elle voidât tôt et hâtivement son royaume, ou il l'en feroit vuidier à (avec) honte.

(1) Thibaud de Châtillon occupoit alors ce siège. (*Gallia Christiana*, T. 2. Col. 1077.) Pour parler exactement, Froissart auroit du dire, *Saintes en Saintonge*; mais il lui arrive quelquefois d'agrandir une province aux dépens des provinces voisines: on en trouvera plusieurs exemples dans le cours de son histoire. J. D.

## CHAPITRE XII.

COMMENT LA REINE D'ANGLETERRE SE PARTIT DE NUIT SECRÈTEMENT DE PARIS, ELLE ET SA ROUTE (SUITE), POUR PEUR QU'ELLE NE FUT PRISE DE SON FRÈRE ET RENVOYÉE EN ANGLETERRE; ET S'EN ALLA EN L'EMPIRE.

QUAND la reine ouït ces nouvelles, si fut plus déconfortée et ébahie que devant, car elle se voyoit entre pieds (embarrassée) et toute arrière du confort et aide que elle cuidoit (croyoit) avoir du roi Charles son frère. Si ne sut que dire ni quel conseil prendre, car jà l'éloignoient ceux de France par le commandement du roi et n'avoit à aucuns conseil ni recours fors à son cher cousin messire Robert d'Artois tant seulement. Mais cil (celui-ci) secrètement la conseilloit et confortoit de ce qu'il pouvoit, et non à vue, car autrement ne l'osoit faire pour le roi qui défense y avoit mise et en quel haine et malivollence (malveillance) la reine étoit échue, dont moult lui ennuyoit et savoit bien que par mal et par envie elle étoit ainsi déchassée. Si étoit ce messire Robert d'Artois si bien du roi qu'il vouloit; mais il ne lui en osoit parler, car il avoit ouï dire au roi et jurer que, à celui qui lui en parleroit, quelqu'il fut, il lui ôteroit sa terre et le banniroit de son royaume. Si entendit-il secrètement que le roi étoit en volonté de faire prendre sa sœur, son fils, le comte de Kent

et messire Roger de Mortimer et de eux remettre ès mains du roi d'Angleterre et du dit Spenser; et ainsi le vint-il dire de nuit à la reine d'Angleterre et l'avisait du péril où elle étoit. Adonc fut la dame moult ébahie et requit tout en pleurant conseil à monseigneur Robert d'Artois quelle chose elle en pourroit faire, ni où se traire (retirer) à garant ni à conseil. « En nom Dieu, dit messire Robert, le royaume vous louè-je (conseille) bien vider, et traire (retirer) devers l'Empire: là il y a plusieurs grands seigneurs qui bien aider vous pourroient, et par spécial, le comte Guillaume de Hainaut et messire Jean de Hainaut son frère. Ces deux sont grands seigneurs, prud'hommes et loyaux, craints et redoutés de leurs ennemis, aimés de leurs amis et pourvus de grand sens et de parfaite honneur, et crois bien que en eux vous trouverez toute adresse (secours) de bon conseil; car autrement ils ne le voudroient ni sauroient faire. » La dame s'arrêta sur cet avis et se reconforta un petit à la parole et prière monseigneur Robert d'Artois, et fit appareiller toutes ses besognes, et payer et délivrer aux hôtes le plus coyement (secrètement) et bellement qu'elle put, et partit de Paris, et son jeune fils avec elle, et le comte de Kent et leur suite, et s'acheminèrent devers Hainaut. Et fit tant la reine d'Angleterre par ses journées qu'elle vint en Cambresis. Quand elle se trouva en l'Empire si fut un peu plus assurée que devant, et passa parmi Cambresis et entra en Ostrevant et en Hainaut et vint loger à Buignicourt<sup>(1)</sup> en l'hôtel d'un cheva-

(1) Village voisin d'Arleux, à l'est de cette ville. J. D.

lier qui s'appeloit le sire d'Aubrecicourt<sup>(1)</sup>, et là reçut adonc le chevalier et sa femme moult liement (joyeusement) et la tint toute aise selon son état, et tant que la reine d'Angleterre et son fils en aima depuis le chevalier et la dame à toujours et les enfans qui d'eux naquirent, et les avancèrent en plusieurs manières.

---

### CHAPITRE XIII.

COMMENT MESSIRE JEAN DE HAINAUT VINT A BUIGNICOURT A L'ENCONTRE DE LA REINE D'ANGLETERRE.

LA VENUE de la reine d'Angleterre qui descendoit en Hainaut étoit bien sue en l'hôtel du bon comte Guillaume de Hainaut, qui lors se tenoit à Valenciennes, et (ainsi que) messire Jean de Hainaut son frère; et sut le dit messire Jean l'heure qu'elle vint en l'hôtel monseigneur d'Aubrecicourt. Il qui étoit

(1) Les seigneurs d'Aubercicourt, que l'on trouve nommés *Aubrecicourt*, *Aubregicourt*, *Aubrechicourt*, *Obrecicourt*, *Auberchicourt*, etc., paroissent avoir pris leur nom du village d'Aubercicourt au comté d'Ostrevant à une lieue de Bouchain: c'est même dans ce village que les imprimés et plusieurs manuscrits font arriver la reine d'Angleterre. Le sire d'Aubercicourt dont il est ici question s'appeloit Eustache. (*Hist. de Cambrai* par Le Carpentier, T. 2. P. 3 et suiv.) Je n'ignore pas, en citant cet ouvrage, que plusieurs des pièces qu'il renferme sont suspectes de fausseté; mais quand elles seroient toutes fausses, ce que je suis bien éloigné de croire, il n'en seroit pas moins utile pour fixer la manière d'écrire les noms d'un grand nombre de familles du Cambresis et des pays voisins; et c'est le seul usage que je me propose d'en faire J. D.

moult honorable, jeune et désirant d'acquérir honneur et prix monta erraument (promptement) à cheval et se partit à privée mesgnie (avec peu de suite) de Valenciennes, et vint ce soir à Buignicourt et fit à la reine d'Angleterre toute l'honneur et révérence qu'il pût, car bien le savoit faire.

La dame <sup>(1)</sup> qui étoit moult triste et moult égarée lui commença à conter en pleurant moult piteusement ses douleurs et ses mésavenues, comment elle étoit déchassée d'Angleterre et son fils, et venue en France sur l'espoir et fiance de son frère le roi, et comment elle cuidoit (croyoit) être pourvue de gens d'armes de France par la bonne volonté et conseil de son frère, pour aller plus puissamment et emmener son fils en son royaume, si comme ses amis d'Angleterre lui avoient mandé; et comment son frère fut tellement conseillé depuis, comme vous avez ouï; et lui conta comment et à quel meschef (malheur) elle étoit là affuie atout (avec) son fils, comme celle qui ne savoit à qui ni en quel pays trouver confort ni soutenance.

---

#### CHAPITRE XIV.

COMMENT MESSIRE JEAN DE HAINAUT PROMIT A LA REINE  
D'ANGLETERRE QU'IL NE LUI FAULDRA (MANQUERA)  
JUSQUES A MOURIR.

**ET** quand le gentil chevalier messire Jean de Hainaut eut ouï complaindre la reine si tendrement et

(1) La fin de ce chapitre et le commencement du suivant sont fort abrégés dans les imprimés.

que toute fondoit en larmes et en pleurs, si en eut grand'pitié et commença à larmoyer, et dit ainsi à la dame : « Certes, dame, voyez ci votre chevalier qui ne vous fauldrait (manqueroit) pour mourir si tout le monde vous failloit; ains (mais) ferai tout mon pouvoir de vous et de monseigneur votre fils conduire, et de vous et lui remettre en votre état en Angleterre, à l'aide de vos amis qui delà la mer sont, ainsi que vous dites; et je et tous ceux que je pourrai prier y mettrons les vies et aurons gens d'armes assez, s'il plait à Dieu, sans le danger (crainte) du roi de France. » Et quand la dame l'eut ouï parler une si haute parole et si reconfortant ses besognes, elle qui séoit (était assise) et messire Jean devant elle, se dressa en estant <sup>(1)</sup> (debout) et se voulut agenouiller, de la grand'joie qu'elle avoit pour l'amour et grand'grâce que le vaillant chevalier lui offroit. Mais le gentil sire de Beaumont ne l'eut jamais souffert, ains (mais) se leva moult appertement (lestement) et prit la noble dame entre ses bras, et dit: « Ne plaise jà à Dieu que la reine d'Angleterre fasse ce, ni ait empensé (pensé) de faire; mais dame, confortez-vous et votre gentil fils aussi, car je vous tiendrai ma promesse. Vous viendrez voir monseigneur mon frère et madame la comtesse de Hainaut et leurs beaux enfans qui vous recevront à (avec) grand'joie, car je leur en ai jà ouï parler. » Et la dame lui octroie et dit: « Sire, je trouve en vous plus de confort et d'amour qu'en tout le monde. Et de ce que vous me dites et

(1) *Estant* du mot latin *stando*. J. A. B.



offrez, cinq cent mille mercis. Si vous me voulez faire ce que vous me promettez par votre courtoisie, je demeurerois votre serve (esclave) et mon fils votre serf à toujours et mettrions tout le royaume à votre abandon, et à bon droit <sup>(1)</sup>. » Lors répondit le gentil chevalier messire Jean de Hainaut, qui étoit en la fleur de son âge: « Certes, ma très chère dame, si je ne le voulois faire, je ne le vous promettrai mie (pas); mais je le vous ai promis, si ne vous en faudrai mie pour rien qui puisse avenir; mieux aimerois à mourir. »

Après ce parlement, quand ainsi fut accordé, messire Jean de Hainaut prit congé pour ce soir à la reine et à son fils et aux autres seigneurs d'Angleterre qui là étoient, et s'en revint à Denain. Là se hébergea en l'abbaye cette nuit, et lendemain, après messe et boire, monta à cheval et s'en revint devers la reine qui à (avec) grand'joie le reçut et jà avoit dîné et jà l'avoit désiré et étoit toute appareillée de monter quand messire Jean de Hainaut vint.

---

## CHAPITRE XV.

COMMENT LA REINE D'ANGLETERRE SE PARTIT DE BUIGNICOURT ET S'EN ALLA A VALENCIENNES OU ELLE FUT HONORABLEMENT REÇUE DU COMTE ET DE LA COMTESSE DE HAINAUT.

Lors se partit la reine d'Angleterre du châtel de Buignicourt et prit congé au chevalier et à la dame

(1) Cette phrase manque dans les imprimés.

et leur dit en eux remerciant, que de la bonne chère et liée (joyeuse) que laiens (la dedans) on lui avoit faite, un temps viendroit que grandement lui en souviendroit et à son fils aussi <sup>(1)</sup>. Ainsi se partit la reine en la compagnie du gentil seigneur de Beaumont, qui liement (joyeusement) et révéremment la mena à Valenciennes; et contre li (elle) vinrent moult de bourgeois de la ville bien parés et ordonnés pour la honorablement recevoir. Ainsi fut-elle amenée de monseigneur Jean de Hainaut devers le comte Guillaume de Hainaut qui la reçut à (avec) grand'joie; et aussi fit la comtesse <sup>(2)</sup>, et la fêtèrent de ce qu'ils purent, car bien le savoient faire. Adonc avoit le comte Guillaume quatre filles, Marguerite, Philippe, Jeanne et Isabelle, de quoi le jeune Édouard qui fut puis roi d'Angleterre, s'adonnoit le plus et s'inclinoit de regard et d'amour sur Philippe que sur les autres; et aussi la jeune fille le connoissoit plus, et lui tenoit plus grand'compagnie que nulles de ses sœurs. Ainsi l'ai-je depuis ouï recorder à la bonne dame qui fut <sup>(3)</sup> reine d'Angleterre et de-lez (près) qui je demurai et servis; mais ce fut trop tard pour moi: si me fit-elle tant de bien que j'en suis tenu de prier à toujours mais pour elle.

(1) Eustache, sire d'Aubrecicourt qui avoit accueilli la reine d'Angleterre et son fils dans son château à Buignicourt ou à Aubrecicourt (car les manuscrits donnent ces deux leçons), fut fait chevalier de la jarrettière lors de l'institution de cet ordre par Édouard III. J. A. B.

(2) Jeanne de Valois, sœur du roi Philippe de Valois. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. I. P. 100) J. D.

(3) Cette dernière phrase qui manque dans les imprimés, prouve que cette histoire n'a été écrite qu'après la mort de la reine Philippe de Hai-

---

 CHAPITRE XVI.

COMMENT MESSIRE JEAN DE HAINAUT FIT SA SEMONCE  
DE GENS D'ARMES POUR LA REINE D'ANGLETERRE RE-  
MENER EN SON ROYAUME.

Ainsi Madame d'Angleterre, la reine Isabelle de France, trouva reconfort en monseigneur Jean de Hainaut, quand tout le monde lui faillit, et demeura à Valenciennes par l'espace de huit jours de-lez (près) le bon comte et madame la comtesse Jeanne de Valois; et endementres (cependant) fit appareiller son œuvre et ses besognes. Et le dit messire Jean de Hainaut fit écrire lettres moult affectueusement aux chevaliers et aux compagnons de qui il se fioit le plus en Hainaut, en Brabant, et en Hasbain <sup>(1)</sup>, et leur prioit si acertes (instamment) qu'il pouvoit à chacun sur toutes amitiés qu'ils vinsent avec lui en cette entreprise. Si en y eut grand plenté (quantité) d'un pays et d'autres qui y allèrent pour l'amour de lui, et grand plenté qui n'y allèrent mie combien qu'ils en fussent priés. Et mêmement le dit messire Jean de Hainaut en fut durement repris de son propre frère et de son propre conseil, pourtant (attendu) qu'il leur sembloit que l'entreprise étoit si haute et si périlleu-

naut, et confirme ce que j'ai avancé ci-dessus dans une des remarques sur le prologue, que nous n'avons point l'ouvrage de Froissart tel qu'il l'offrit à cette princesse. J. D.

(1) Cette province connue sous le nom de Hasbanie et plus récemment d'Hesbaie, comprenoit le pays situé sur la rive gauche de la Meuse et borné par le Démer, la Dyle et la Mehaigne. J. A. B.

se, selon le discord et les grandes haines qui étoient adonc entre les hauts barons et les communes d'Angleterre, et selon ce que les Anglais sont communément envieux sur toutes étranges gens, quand ils sont à leur dessus, spécialement quand ils sont en leur pays, que chacun avoit peur et doutance (crainte) que le dit messire Jean de Hainaut ni nul de ses compagnons pût jamais revenir. Mais quoiqu'on lui blâmât ni déconseillât, le gentil chevalier ne s'en voulut oncques delaiier (différer), ainçois (mais) dit: « Qu'il n'avoit qu'une mort à souffrir qui étoit en la volonté notre seigneur <sup>(1)</sup>, mais il avoit promis à celle gentille dame de la conduire jusques en son royaume, si ne lui en fauldroit (manqueroit) pour mourir; et aussi cher avoit-il prendre la mort avec celle noble dame qui déchassée et déboutée étoit hors de son pays, si mourir y devoit, comme autre part; car tous chevaliers doivent aider à leur loyal pouvoir toutes dames et pucelles déchassées et déconfortées, à leur besoin, même quand ils en sont requis. »

---

## CHAPITRE XVII.

COMMENT MESSIRE JEAN DE HAINAUT PRIT CONGÉ DE SON FRÈRE ET SE MIT SUR MER POUR AMENER LA REINE ET SON FILS EN ANGLETERRE.

Ainsi étoit mû et encouragé messire Jean de Hainaut et faisoit sa semonce et prière des Hainuyers

(1) Les imprimés omettent la plus grande partie de la fin de ce chapitre.

être à Halle, <sup>(1)</sup> et les Brabançons à être à Breda <sup>(2)</sup>, et les Hasbaignons au mont Sainte Gertrude (Gertruydenberg), les Hollandais, dont il eut aucuns, à être à Dordrecht. Lors prit congé la reine d'Angleterre au comte de Hainaut et à la comtesse et les remercia grandement et doucement de l'honneur et de la fête et de la bonne chère et belle recueillie (accueil) qu'ils lui avoient faite, et le baisa au partir et la comtesse et leurs beaux enfans. Ainsi se partit la dame et son fils et toute leur route (suite) accompagnés de messire Jean de Hainaut, qui à (avec) grand deuil et moult enuis (peine) avoit eu congé de monseigneur son frère, quoiqu'il se fut des premiers accordé et consenti à ce voyage. Mais finalement lui donna de bonne volonté. Et lui dit ainsi messire Jean par trop beau langage: « Monseigneur, je suis jeune et encore à faire (former), si crois que Dieu m'ait pourvu de cette emprise pour mon avancement; et si Dieu m'aist (aide) le courage m'en sied trop bien que nous en viendrons à notre dessus; car je cuide (pense) et crois de vérité que par péché, à tort et par envie, on a cette reine déchassée et son fils hors d'Angleterre. Si est aumône et gloire à Dieu et au monde de adresser (guider) et reconforter les déconfortés et déconseillés, spécialement si noble et si haute dame comme celle-ci est qui fut fille de roi <sup>(3)</sup>, et est descendue de royal lignée, et sommes de son sang et elle du nôtre. J'aurois plus

(1) Petite ville du Hainaut sur la rivière de Senne. J. D.

(2) Ville du Brabant Hollandais, située sur la Merck. J. D.

(3) Elle étoit fille de Philippe-le-Bel. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 1. P. 91.) J. D.

cher à renoncer à tout ce que j'ai vaillant et aller servir Dieu outre mer, sans jamais retourner en ce pays, que la bonne dame fut partie de nous sans confort et aide. Si me laissez aller et donnez congé de bonne volonté; si ferez bien, et vous en saurai gré, et s'en exploiteront mieux mes besognes au plaisir de Dieu, qui tout ce me veuille octroyer. »

Quand le bon comte de Hainaut eut ouï son frère et aperçu le grand désir qu'il avoit de faire ce voyage qui à très haut honneur lui pouvoit tourner et à ses hoirs (héritiers) à toujours mais, et connut bien qu'il disoit vérité, si en eut grand'joie et lui dit: « Beau frère, jà à Dieu ne plaise que votre bon propos je vous brise ni ôte; et je vous donne congé au nom de Dieu. » Lors le baisa et lui étreignit la main, en signe de très grand amour.

Ainsi se partit messire Jean de Hainaut et s'en vint ce jour gésir (coucher) à Mons en Hainaut et aussi la reine d'Angleterre. Que vous élongerois-je la matière? Ils firent tant par leurs journées qu'ils vinrent à Dordrecht en Hollande, où le spécial mandement étoit fait. Là endroit se pourvurent de nef, de vaisseaux grands et petits, ainsi qu'ils les purent trouver, et mirent dedans leurs chevaux, leurs harnois et leurs pourvéances (provisions), puis se commandèrent en la garde Notre Seigneur et se mirent en chemin par mer. Là étoient de chevaliers Hainuyers avec monseigneur Jean de Hainaut, messire Henry d'Antoing, messire Michel de Ligne, le sire de Gomignies, messire Perceval de Semeries, messire Robert Bailleul, messire Sance de Boussoy, le sire de Vertaing, le

sire de Potelles, le sire de Villiers, le sire de Hénin, le sire de Sars, le sire de Bousies, le sire d'Aubercicourt, le sire d'Estourmel, messire Oulfart de Ghistelles et plusieurs autres chevaliers et écuyers, tous en grand désir de servir leur maître.

---

## CHAPITRE XVIII.

COMMENT LA REINE D'ANGLETERRE ET MESSIRE JEAN DE HAINAUT ET LEURS GENS APRÈS GRAND' TEMPÊTE ARRIVÈRENT EN ANGLETERRE.

QUAND ils furent départis du hâvre de Dordrecht, moult étoit bel le navie (flotte) selon leur quantité, et bien ordonné, et le temps bel et serein et assez moiste et attrempé (doux); et gîrent à l'ancre cette première marée devant les digues de Hollande sur le département de la terre. Lendemain ils se désancrèrent et sachèrent leurs singles à mont (mirent leurs voiles dehors) et se mirent à chemin en côtoyant Zélande, et avoient entente (intention) de prendre terre à un port qu'ils avoient avisé; mais ils ne purent, car un grand tourment les prit en mer qui les mit si hors de leur chemin, qu'ils ne surent dedans deux jours là où ils étoient. De quoi Dieu leur fit grand'grâce et leur envoya belle aventure, car s'ils se fussent embattus (arrêtés) en icelui port qu'ils avoient choisi, ou aucques (aucuns) près, ils étoient perdus davantage et chus (tombés) ès mains de leurs ennemis

qui bien savoient leur venue et les attendoient là endroit pour eux mettre à mort et (ainsi que) le jeune Édouard et la reine; mais Dieu ne le voulut mie (pas) consentir et les fit, ainsi comme par droit miracle, détourner comme vous avez ouï. Or avint que au chef (bout) de deux jours ce tourment cessa et aperçurent les mariniers terre en Angleterre. Si se traitrent (retirèrent) cette part moult joyeux et prirent terre sur le sablon et sur le droit rivage de la mer, sans hâvre et sans droit port <sup>(1)</sup>. Si demeurèrent sur ce sablon par trois jours à (avec) peu de pourvéance (provision) de vivres, en déchargeant leurs chevaux et leurs harnois, et si ne savoient en quel endroit d'Angleterre ils étoient arrivés, ou en pouvoir d'amis, ou en pouvoir d'ennemis. Au quatrième jour ils se mirent à voie à l'aventure de Dieu et de saint George, comme ceux qui avoient eu toutes mésaises de faim et de froid par nuit avec les grands peurs qu'ils avoient eu et avoient encore. Si chevauchèrent tant à mont et à val d'une part et d'autre qu'ils trou-

(1) Robert d'Avesbury, garde des registres de la cour de Canterbury, qui a écrit l'histoire d'Édouard III, dont il paroît avoir été contemporain, fixe ainsi la date et le lieu du débarquement de la reine Isabelle: *Die Veneris proximâ ante festum sancti Michaelis anno Domini 1326, apud Orewelle in portu de Herewich, navigio veniens Angliam intravit.* Le jour de St. Michel fut cette année le lundi 29 septembre; ainsi le vendredi dont il s'agit fut le 26. Rapin Thoiras, T. 3. P. 132, et Hume, T. 2. P. 200, se sont donc trompés en plaçant cet événement, l'un au 22, l'autre au 24 de septembre. L'ouvrage de Robert d'Avesbury que j'aurai occasion de citer assez souvent, parcequ'il renferme plusieurs pièces originales qu'on ne trouve point ailleurs, a été publié par Thomas Hearn à Oxford en 1720, in-8°. sous ce titre: *Roberti de Avesbury historia de mirabilibus gestis Eduardi III.* J. D.



vèrent aucuns hamelets, et puis après si trouvèrent une grand'abbaye de noirs moines que on clame (appelle) saint Aymon <sup>(1)</sup>, et s'y hébergèrent, et rafraichirent par trois jours.

---

## CHAPITRE XIX.

COMMENT LES BARONS D'ANGLETERRE ALLÈRENT A L'ENCONTRE DE LA REINE ET EURENT CONSEIL QU'ILS IROIENT ASSIÉGER LE ROI ET LES SPENSERS QUI ÉTOIENT DEDANS BRISTOL.

ADONC s'épandirent nouvelles par le pays tant qu'elles vinrent à ceux à quel sureté et mandement la dite dame étoit repassée. Si se appareillèrent le plutôt qu'ils purent de venir vers son fils qu'ils vouloient avoir à seigneur; et le premier qui vint encontre (au devant de) lui, et plus grand confort donna à ceux qui étoient venus avec li (elle), ce fut le comte Henry de Lancastre au tort col, qui fut frère au comte Thomas de Lancastre qui fut décolé, si comme vous avez ouï dessus, et fut père au duc de Lancastre qui fut si bon chevalier et si recommandé, si comme vous pourrez ouïr en cette histoire, ainçois (avant) que vous venez à la conclusion. Ce comte Henry de Lancastre dessus dit vint à (avec) grand'compagnie de gens d'armes. Après vinrent tant d'uns et d'autres, comtes, barons, cheva-

(1) Saint Edmundsbury, dans la province de Suffolk.

liers et écuyers <sup>(1)</sup> atout (avec) gens d'armes qu'il leur sembla bien qu'ils étoient hors de tous périls ; et tous les jours leur croissoient gens d'armes ainsi qu'ils alloient avant. Si eurent conseil entre eux madame la reine et les barons, chevaliers et écuyers qui venus étoient encontre li(elle), qu'ils iroient droit à Bristol <sup>(2)</sup> atout (avec) leur pouvoir, là où le roi se tenoit adonc <sup>(3)</sup> et (ainsi que les Spensers), qui étoit bonne ville, grosse et riche et fortement fermée, séant sur un bon port de mer ; et si y a un châtel trop durement fort séant sur mer qui flotte tout entour. Là endroit se tenoit le roi, messire Hugh Spenser le père qui étoit près de l'âge de quatre vingt et dix ans, messire Hugh Spenser le fils maître conseiller du roi qui tous les mauvais faits lui conseilloit, le comte d'Arundel <sup>(4)</sup>, qui avoit à femme la fille mes-

(1) Le comte de Norfolk grand maréchal d'Angleterre, le comte de Leycester, les évêques d'Ely, de Lincoln, d'Hereford, de Dublin, furent des premiers à embrasser le parti de la reine. (Walsing. P. 101.) J. D.

(2) Avant de se présenter devant Bristol, la reine publia un manifeste dans lequel elle exposoit que son unique but étoit de délivrer l'église et l'état du mauvais gouvernement d'Édouard II et de la tyrannie des Spensers. Ce manifeste est daté de Wallingford le 15 octobre 1328. (Rymer, T. 2. Part. 2. P. 169.) J. D.

(3) Le roi n'étoit point dans Bristol lorsque cette ville fut assiégée ; ne se sentant pas en état de résister à la reine, il s'étoit embarqué avec le jeune Spenser et le chancelier Baldock pour se rendre à Chapstow dans le pays de Galles espérant pouvoir atteindre aisément l'île de Couday sur la Saverne, qui étoit parfaitement approvisionnée de tout et où on eut pu faire une heureuse défense à cause de sa situation imprenable, mais les vents contraires l'empêchèrent d'aborder et ayant été jeté par la tempête sur les côtes du comté de Glamorgan, ils se réfugièrent dans l'abbaye de Neath. J. A. B.

(4) Il s'appeloit Edmon Fitz-allan, et descendoit d'une fille de la maison des Albini comtes d'Arundel. Son fils Richard Fitz-allan, et non pas lui, avoit épousé Isabelle fille de Hugh Spenser qu'il répudia par la suite. (Imhoff. *Tabula* 17.) J. D.

sire Hugh Spenser le jeune, et aussi plusieurs chevaliers et écuyers, qui repairoient (restoient) entour le roi et entour la cour, ainsi que gens d'état repairent volontiers entour leur seigneur. Si se mit madame la reine et toute sa compagnie, messire Jean de Hainaut, ces comtes, ces barons d'Angleterre et leurs routes (suites) au droit chemin pour aller celle part, et par toutes les villes où ils entroient on leur faisoit fête et honneur, et toujours leur venoient gens à destre (droite) et à senestre (gauche) de tous côtés, et tant firent par leurs journées qu'ils vinrent devant la dite ville de Bristol et l'assiégèrent à droit siège fait.

---

## CHAPITRE XX.

COMMENT CEUX DE BRISTOL SE RENDIRENT A LA REINE,  
ET COMMENT MESSIRE HUGH SPENSER LE VIEUX ET  
LE COMTE D'ARUNDEL FURENT AMENÉS DEVANT LA  
REINE.

LE ROI et messire Hugh Spenser le fils se tenoient volontiers au château; le vieux messire Hugh le père et le comte d'Arundel se tenoient en la ville de Bristol et (ainsi que) plusieurs autres qui étoient de leur accord. Quand ces autres et ceux de la ville virent le pouvoir de la dame si grand et si efforcé (fort) et presque toute Angleterre étoit de leur accord; et voyoient le péril et le dommage si apparent <sup>(1)</sup>, ils

(1) On avoit répandu le bruit que le pape avoit délié les sujets Anglais du serment de fidélité et excommunié ceux qui s'opposeroient à la

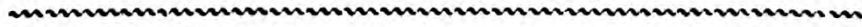
eurent conseil qu'ils se rendroient, et la ville avec, sauves leurs vies, leurs membres et leur avoir. Si envoyèrent traiter et parlementer devers la reine et son conseil qui ne s'y voulurent mie accorder ainsi, si elle ne pouvoit faire du dit messire Hugh et du comte d'Arundel sa volonté; car pour eux détruire étoit-elle là venue. Quand ceux de la ville de Bristol virent qu'autrement ils ne pouvoient venir à paix ni sauver leurs biens ni leurs vies, au détroit ils s'y accordèrent et ouvrirent les portes; si que madame la reine, messire Jean de Hainaut et tous les barons, chevaliers et écuyers entrèrent dedans et prirent leurs hôtels dedans la ville de Bristol, et ceux qui ne s'y purent loger si se hébergèrent dehors. Là furent pris le dit messire Hugh le père et le comte d'Arundel, et amenés par devant la reine pour faire d'eux sa pure volonté. Et aussi lui furent amenés les siens autres enfans jeunes, Jean son fils<sup>(1)</sup> et ses deux fillettes qui furent là trouvées en la garde messire Hugh. De quoi la dame eut grand'joie quand elle vit ses enfans que vus n'avoit de grand temps; et aussi eurent tous ceux de son côté qui point n'aimoient les Spensers<sup>(2)</sup>, et si avoient grand'joie entre eux selon ce que pouvoient avoir grand deuil le roi et messire Hugh Spenser le fils, qui étoient en ce fort château enclos et qui voyoient le meschef (danger) si grand

reine. On disoit même que deux cardinaux accompagnoient la reine pour faire valoir les décrets du pape. J. A. B.

(1) Jean, surnommé d'Etham. Jeanne qui fut mariée à David Bruce roi d'Écosse, et Aliénor qui épousa Regnault duc de Gueldres. (Imhoff, *Tab.* 6.) J. D.

(2) Les imprimés abrègent beaucoup la fin de ce chapitre.

qui leur couroitsussi apparemment, et voyoient tout le pays tourner avec la reine et son aîné fils, et dresser et émouvoir contre eux; dont ils eurent douleur et peur et assez à penser, ce ne fait pas à demander.



## CHAPITRE XXI.

COMMENT MESSIRE HUGH SPENSER LE VIEUX ET LE COMTE D'ARUNDEL FURENT MIS A MORT.

**Q**UAND la reine et tous les barons et autres furent hébergés à leur aise, ils assiégèrent le château au plus près qu'ils purent; et puis fit la reine ramener messire Hugh Spenser le vieux et le comte d'Arundel devant son aîné fils et devant tous les barons qui là étoient et leur dit que elle et son fils leur feroient droit, loi et bon jugement selon leurs œuvres. Adonc répondit messire Hugh et dit: « Ha madame, Dieu nous doint (donne) bon juge et bon jugement! et si nous ne le pouvons avoir en ce siècle, si le nous doint (donne) en l'autre. » Adonc se leva messire Thomas Wage <sup>(1)</sup> bon chevalier, sage et courtois, qui étoit maréchal de l'ost (armée) et leur raconta tous leurs faits par écrit et tourna en droit sur un vieux chevalier qui là étoit, afin qu'il rapportât, sur sa féauté, que à faire avoit de telles personnes par jugement et de tels faits. Le chevalier se conseilla aux autres ba-

(1) Il est nommé Thomas Wake dans Rymer, T. 2. Part. 2. P. 169. J. D. Johnes dans sa traduction anglaise l'appelle sire Thomas Wager. J. A. B.

rons et chevaliers et rapporta par pleine suite (délibération) qu'ils avoient bien mort desservie (méritée), pour plusieurs horribles faits qu'ils avoient là endroit ouï raconter et les tenoient pour vrais et tous clairs héréses (hérétiques), et avoient desservi (mérité), par la diversité de leurs faits, à être justiciés en trois manières, c'est à savoir, premier être traînés, après décolés, après pendus à un gibet. Tout en telle manière qu'ils furent jugés, furent-ils tantôt justiciés devant le château de Bristol, voyant le roi et le dit messire Hugh le fils <sup>(1)</sup>, et tous ceux de laiens (dedans) qui grand dépit en eurent; et put chacun savoir qu'ils étoient à grand meschef (mal-aise) de cœur. Cette justice fut faite l'an de grâce m. ccc et xxvi, le jour saint Denis en octobre <sup>(2)</sup>.

---

## CHAPITRE XXII.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE ET MESSIRE HUGH LE JEUNE FURENT PRIS ET AMENÉS DEVANT LA REINE.

APRÈS ce que cette justice fut faite, si comme vous avez ouï, le roi et messire Hugh Spenser, qui se voyoient assiégés en telle angoisse et à (avec) tel

(1) On a remarqué précédemment qu'ils n'étoient plus à Bristol. J. D.

(2) Cette date n'est pas exacte: la fête de St. Denis est le 9 octobre, et le 15 du même mois Isabelle n'étoit point encore partie de Wallingford pour aller à Bristol; mais elle étoit en possession de cette ville le 26 octobre au plus tard, jour où les seigneurs de son parti élurent le jeune Édouard gardien ou régent du royaume; et il paroît qu'alors le vieux Spenser et le comte d'Arundel avoient été exécutés. On

meschef (chagrin), et ne savoient nul confort qui leur put là endroit venir d'aucune part, se mirent en une matinée entre eux deux à (avec) peu de mesgnée (suite) en un petit bateau en mer par derrière le château, pour aller au royaume de Galles <sup>(1)</sup>, s'ils pussent, comme ceux qui volontiers se fussent sauvés: mais Dieu ne le vouloit mie souffrir, car leur péché leur encombra. Si leur avint grande merveille, car ils furent onze jours tous pleins en ce batelet et s'efforçoient de nager (naviguer) tant qu'ils pouvoient; mais ils ne pouvoient si loin nager que tous les jours le vent qui leur étoit contraire, par la volonté de Dieu, les ramenoit chacun jour une fois ou deux à moins de la quarte partie d'une lieue du dit château dont ils étoient partis. Au dernier avint que messire Henry de Beaumont, fils au vicomte de Beaumont en Angleterre, entra en une barge (barque) et aussi avec lui aucuns compagnons et se fit nager (naviguer) devers eux et nagèrent tant et si fort que oncques les mariniers du roi ne purent tant fuir devant que finalement ils ne fussent atteints et pris atout (avec) leur batel (bateau) et ramenés en la ville de Bristol et livrés à madame la reine et à son fils <sup>(2)</sup>, comme prisonniers, qui moult en eurent

peut donc placer leur mort entre le 15 et le 26 octobre. (Rymer, *Ibid.* P. 169.) J. D.

(1) On vient de voir qu'ils étoient sortis de Bristol avant que cette ville tombât au pouvoir de la reine. Jean le Bel et Froissart paroissent avoir eu de mauvais mémoires sur cette partie de l'histoire d'Angleterre: ils altèrent souvent l'ordre des faits, ou les racontent autrement que les historiens anglais, qui à cet égard sont beaucoup plus dignes de foi. J. D.

(2) Le roi fut arrêté par le comte Henri de Lancastre, dans le pays de

grand'joie, et aussi eurent tous les autres et à (avec) bonne cause, car ils avoient accompli et achevé leur désir à l'aide de Dieu tout à leur plaisir.

Ainsi reconquit la dite reine le royaume d'Angleterre pour son aîné fils, sous le confort et conduit de monseigneur Jean de Hainaut et de sa compagnie; parquoi il et ses compagnons qui en ce voyage furent avec lui furent tenus pour preux, pour raison de la haute entreprise que faite avoient; car ils ne furent, tous comptés quand ils entrèrent en mer à Dordrecht, si comme vous avez ouï, que trois cents armures de fer qui firent si hardie entreprise, pour l'amour de la dite reine, comme d'entrer en nef et passer la mer à (avec) si peu de gens, pour conquérir tel royaume, comme est Angleterre, malgré le propre roi et tous ses aidans.

---

### CHAPITRE XXIII.

COMMENT LE ROI FUT MENÉ EN PRISON A BERKLEY ET  
BAILLÉ EN GARDE AU SEIGNEUR DE BERKLEY.

**A**INSI, comme vous avez ouï, fut cette haute et hardie emprise achevée, et reconquit madame la reine Isabelle tout son état par le confort et conduit de ce gentil chevalier monseigneur Jean de Hainaut

Galles dans l'abbaye de Neath, le 16 des calendes de décembre (le 16 novembre). Avec lui furent pris le jeune Spenser, le chancelier Baldock et Simon Reading qui furent menés à la reine. Le roi ne subit point cette humiliation, comme le dit Froissart, le comte de Lancastre le conduisit directement au château de Kenilworth qui lui appartenoit. (Walsing. P. 106.) J. D.



et de ses compagnons, et mit à destruction ses ennemis, et fut pris le roi même par telle meschance (mésaventure) comme vous pouvez entendre, dont tout le pays communément eut grand'joie, horsmis aucuns qui étoient de la faveur du dit messire Hugh Spenser. Quand le roi et le dit messire Hugh Spenser furent amenés à Bristol par le dessus dit messire Henry de Beaumont, le roi fut envoy<sup>é</sup> par le conseil de tous les barons et chevaliers au château de Berkley<sup>(1)</sup> séant sur la grosse rivière de Saverne; et fut recommandé au seigneur de Berkley qu'il en fit bonne garde; et il dit que si feroit-il; et fut ordonné à lui servir et garder bien et honnêtement, et gens d'état entour lui qui bien savoient que on de-

(1) Froissart intervertit l'ordre des faits et en supprime une grande partie. Ce ne fut qu'après un assez long séjour au château de Kenilworth et après le couronnement d'Édouard III qu'Édouard II fut transféré par deux chevaliers, Maltravers et Gorney, au château de Corffe et de là à Bristol; mais les citoyens ayant paru vouloir le délivrer, ses deux gardiens le transportèrent secrètement, pendant la nuit, au château de Berkley, dans le comté de Gloucester. Ils le mirent sous la garde de Thomas baron de Berkley, mais restèrent près d'Édouard pour l'accabler des plus honteux traitemens. Voyant qu'Édouard supportoit tous ces affronts sans que cela put hâter sa mort, l'évêque d'Hereford, d'intelligence avec la reine, envoya aux deux chevaliers un ordre qu'ils pouvoient interpréter comme bon leur semblerait. Voici cet ordre tel qu'il est rapporté par Moor. P. 620: *Edvardum occidere nolite timere bonum est*; ce qui, suivant la ponctuation, signifie: *ne craignez pas de tuer Édouard, c'est une bonne chose*, ou bien, *ne tuez pas Édouard, il est bon que vous craigniez de le faire*. Les deux chevaliers interprétèrent les désirs de ceux qui les employoient; ils surprirent Édouard dans son lit, l'étouffèrent sous des oreillers, et pendant ce temps, l'un deux lui passa un fer rouge dans l'anus à travers un tuyau de corne. Les deux meurtriers se sauvèrent sur le continent, l'un fut arrêté à Marseille et pendu pour s'assurer de son silence. L'autre qui s'étoit réfugié en Allemagne obtint quelque temps après la permission de revenir. J. A. B.

voit faire; mais point ne le devoient laisser partir du pourpris (enceinte). Ainsi fut-il enjoint et commandé; et ledit messire Hugh fut tantôt livré à messire Thomas Wager maréchal de l'ost (armée.) Après ce, se partit la reine et tout son ost pour venir droit à Londres qui est le chef d'Angleterre, et se mit en chemin. Le dit messire Thomas fit bien et fort lier messire Hugh Spenser sur le plus petit, maigre et chétif cheval qu'il put trouver, et lui fit faire et vêtir un tabar <sup>(1)</sup> et vêtir par dessus son habit le dit tabar semé de telles armes comme il souloit (avoit coutume) porter, et le faisoit ainsi mener par dérision après la route (suite) et le convoi de la reine, par toutes les villes où il devoit passer, à trompes et à trompettes, pour lui faire plus grand dépit, tant qu'ils vinrent à Hereford, une bonne cité. Là fut la reine moult révéremment reçue et à (avec) grand solennité et toute la compagnie aussi, et tint la fête de la Toussaint moult grande et bien étoffée pour l'amour de son fils et des seigneurs étranges (étrangers) qui étoient avec lui. <sup>(2)</sup>

---

#### CHAPITRE XXIV.

COMMENT MESSIRE HUGH SPENSER LE JEUNE EUT LA TÊTE TRANCHÉE ET FUT MIS EN QUATRE QUARTIERS.

QUAND la fête fut passée, le dit messire Hugh qui point n'étoit aimé là endroit, fut amené par devant

(1) Espèce de casaque ou de cotte d'armes. J. D.

(2) Froissart suppose à tort que Hugh Spenser étoit au pouvoir de la reine avant la Toussaint; puisqu'il ne fut pris que vers le milieu de novembre. (Voyez une des remarques sur le chapitre 22.) J. D.

la reine et tous les barons et chevaliers qui là étoient assemblés. Là lui furent recordés tous ses faits par écrit qu'onques ne dit rien à l'encontre; si que là endroit fut jugé par pleine suite (sentence) des barons et chevaliers à justicier en telle manière comme vous orrez (entendrez). Premièrement il fut traîné sur un bahut <sup>(1)</sup> à trompes et à trompettes, par toute la ville de Hereford, de rue en rue, et puis fut amené en une grand'place en la ville là où tout le peuple étoit assemblé: là endroit il fut lié sur une esselle (échelle) haut si que chacun petit et grand le pouvoit voir; et avoit-on fait en la dite place un grand feu. Quand il fut ainsi lié, on lui coupa tout premier le.... et les.... pour ce qu'il étoit hêrite (hérétique) et sodomite, ainsi que on disoit mêmement du roi, et pour ce avoit le roi déchassé la reine de lui et par son ennort (conseil). Quand le.... et les.... lui furent coupés, on les jeta au feu pour ardoir (brûler); et après lui fut le cœur tiré hors du ventre et jeté au feu <sup>(2)</sup>, par tant qu'il étoit faux de cœur et traître, et par son traître conseil et ennort (suggestion) le roi avoit honni son royaume et mis à meschef (mal), et avoit fait décoler les plus grands barons d'Angleterre par lesquels le royaume devoit être soutenu et défendu; et après il avoit si ennorté (conseillé) le roi qu'il ne pouvoit ni vouloit voir la reine sa femme ni son aîné fils qui devoit être leur sire, ains (mais) les

(1) Le mot Bahut est encore usité dans quelques provinces, pour signifier un coffre. J. D.

(2) C'est encore le supplice usité en Angleterre pour le crime de haute trahison. (Voyez la délicieuse ballade de Jemmy Dawson par W. Shens-tone.) J. A. B.

avoit déchassés, pour doute (crainte) de leurs corps, hors du royaume d'Angleterre. Après quand le dit messire Hugh fut ainsi atourné, comme dit est, on lui coupa la tête et fut envoyée en la cité de Londres, et puis fut découpé en quatre quartiers et furent tantôt envoyés ès quatre meilleures cités d'Angleterre après Londres.

---

## CHAPITRE XXV.

COMMENT LA REINE D'ANGLETERRE FUT HONORABLEMENT REÇUE A LONDRES, ET COMMENT LES COMPAGNONS MESSIRE JEAN DE HAINAUT S'EN RETOURNÈRENT EN LEUR PAYS.

APRÈS cette justice faite, si comme vous avez ouï, la reine et tous les seigneurs et grand'foison des communes du pays se mirent au chemin vers Londres et firent tant par leurs petites journées qu'ils y vinrent à (avec) grand'compagnie; et issirent (sortirent) contre la reine et son aîné fils, qui devoit être leur droit sire, communément tous ceux de Londres, grands et petits, et leur firent grand'fête et grand'révérance et à toute leur compagnie aussi; et donnèrent ceux de Londres grands dons à la dite reine et à ceux de sa suite où il leur sembloit mieux employé. Quand ils furent ainsi reçus et si grandement fêtés, comme dit est, et ils eurent là séjourné environ quinze jours, les compagnons qui passés étoient avec monseigneur Jean de Hainaut eurent grand

talent(désir) de retourner chacun en sa contrée, car il leur sembloit qu'ils avoient bien fait la besogne et acquis grand honneur, si comme ils avoient. Si prirent congé à madame la reine et aux seigneurs du pays. Madame la reine et les seigneurs leur prièrent assez de demeurer encore un petit de temps pour voir qu'on voudroit faire du roi, qui en prison étoit, ainsi que ouï avez; mais ils avoient si grand désir de retourner chacun en sa maison que prière n'y valut rien.

Quand la reine et son conseil virent ce, ils prièrent de côté (en secret) à monseigneur Jean de Hainaut qu'il voulût encore demeurer jusques après Noël, et qu'il détînt ses compagnons avec lui le plus qu'il en pourroit détenir. Le gentil chevalier ne voulut mie (pas) laisser à parfaire son service, et octroya courtoisement le demeurer jusques à la volonté de madame la reine: si détint de ses compagnons ce qu'il en put détenir; mais petit fut, car les autres ne voulurent aucunement demeurer, dont il fut moult courroucé. Toutefois, quand la reine et son conseil virent que ses compagnons ne vouloient demeurer pour nulle prière, ils leur firent toute l'honneur et la révérence qu'ils purent; et leur fit la reine donner grand argent pour leurs frais et pour leur service, et grands joyaux, et chacun selon son état, si grandement que tous s'en tinrent pour contents; et avec ce elle leur fit rendre l'estimation de leurs chevaux qu'ils voulurent laisser, si haut que chacun vouloit estimer les siens, sans dire ni trop ni peu et sans débat; et tous furent payés en deniers appareillés. Si demeura le dit

monseigneur Jean de Hainaut à la prière de la reine, à (avec) petite compagnie de ses gens, entre les Anglais qui lui faisoient toujours toute l'honneur et compagnie qu'ils pouvoient. Aussi faisoient les dames du pays dont il y avoit grand'foison, comtesses et autres grands et gentils dames et pucelles qui venues étoient accompagner madame la reine et venoient de jour en jour; car il leur sembloit que le gentil chevalier l'eut bien desservi (mérité), comme il avoit.

---

## CHAPITRE XXVI.

COMMENT IL FUT ORDONNÉ EN PLEIN CONSEIL QUE LE ROI QUI ÉTOIT PRISONNIER N'ÉTOIT POINT DIGNE DE PORTER COURONNE.

APRÈS ce que le plus (la plupart) des compagnons de Hainaut s'en furent partis et le sire de Beaumont demeuré, la reine d'Angleterre donna congé aux gens de son pays que chacun rallât en sa maison et en leurs besognes, exceptés aucuns barons et chevaliers qu'elle détint pour la conseiller, et leur commanda que tous vinssent à Londres le jour de Noël<sup>(1)</sup>, à une grand'cour qu'elle vouloit tenir, et tous ceux qui se partirent lui en convenancèrent (promirent), et encore plusieurs autres à qui la fête fut mandée.

(1) La reine célébra la fête de Noël à Wallingford et ne vint à Londres que peu avant l'Épiphanie 1327. Ce fut alors seulement que le parlement s'assembla, déclara Édouard II incapable de régner et proclama roi son fils Édouard III. (Walsingham, Col. 2549 P. 106. Knyghton, *Chron. Thom. Otterbourne*, P. 112, in 8°. *Oxonii* 1732.) J. D.

Quand ce vint à Noël elle tint une grand'cour, ainsi qu'elle l'avoit dit, et y vinrent tous les comtes, barons, chevaliers et nobles d'Angleterre, les prélats et conseil des bonnes villes. A cette fête et à cette assemblée fut ordonné, pourtant (attendu) que le pays ne pouvoit longuement demeurer sans seigneur, que on mettroit en écrit tous les faits et les œuvres que le roi, qui en prison étoit, avoit faits par mauvais conseil, et tous ses usages et ses mauvais maintiens, et comment il avoit gouverné son pays, par quoi on le put lire en plein palais devant tout le peuple, et que les sages du pays pussent sur ce prendre bon avis et accord comment et par qui le pays seroit gouverné de là en avant. Ainsi que ordonné fut, il fut fait; et quand tous les cas et les faits que le roi avoit faits et consenti à faire et tout son maintien et son usage furent lus et bien entendus, les barons et chevaliers et tout le conseil du pays se trairent (retirèrent) ensemble à conseil, et s'accorda la plus saine partie et même les grands barons et nobles avec le conseil des bonnes villes, selon ce qu'ils avoient là ouï lire et qu'ils savoient la plus grand'partie de ses faits et de ses maintiens de certain et par pure vérité, et dirent que tel homme n'étoit mie (pas) digne de jamais porter couronne ni avoir nom de roi: mais ils s'accordèrent à ce que son ains-né (aîné) fils qui là étoit présent et étoit son droit hoir (héritier), fut tantôt couronné au lieu du père, mais que il prit bon conseil et sage entour lui et féal, par quoi le royaume et le pays fut de là en avant mieux gouverné que été

n'avoit <sup>(1)</sup>, et que le père fut bien gardé et honnêtement tenu tant que vivre pourroit, selon son état.

---

## CHAPITRE XXVII.

COMMENT LE ROI ÉDOUARD FUT COURONNÉ, ET COMMENT IL DONNA A MESSIRE JEAN DE HAINAUT QUATRE CENTS MARCS D'ESTERLINS DE REVENU.

Ainsi que accordé fut par les plus hauts barons et par les conseils des bonnes villes, fut-il fait; et fut adonc couronné de couronne royale dedans le palais Westminster <sup>(2)</sup> de-lez (près) Londres le jeune roi Édouard qui tant a été heureux et fortuné en armes. Ce fut l'an de grâce notre seigneur MCCCXXVI, le jour de Noël <sup>(3)</sup>, et pouvoit avoir adonc environ seize ans <sup>(4)</sup>: il les eut à la conversion saint Paul après. Et fut là très grandement honoré et servi le gentil chevalier messire Jean de Hainaut de tous les princes et de tous les nobles et non nobles du pays; et là furent donnés grands joyaux et très riches à tous les com-

(1) On nomma un conseil de régence composé de 12 personnes. La reine en eut la présidence. Mortimer, gouverna sous sa direction; et ce fut le règne d'un favori substitué à celui d'un autre. J. A. B.

(2) Froissart dit *Westmoustier*; il traduit ainsi souvent à moitié les noms propres. J. A. B.

(3) Cette date est fautive: Édouard fut couronné le dimanche 1<sup>er</sup> février 1327. (Rymer, T. 2. Part. 2. P. 162. Walsing. P. 107. Knyghton Col. 2550.) J. D.

(4) Il étoit né le 20 novembre 1312 suivant Walsingham P. 77: au commencement d'octobre 1313 suivant Thoiras (T. 3. P. 104); ainsi, il étoit tout au plus dans sa 15<sup>e</sup>. année. J. D.



pagnons qui demeurés étoient de-lez (près) lui; et demeura depuis, il et ses compagnons, en grands fêtes et en grands soulas (compagnies) des seigneurs et des dames qui là étoient, jusques au jour des trois rois <sup>(1)</sup> qu'il ouït dire que le roi de Bohême, le comte de Hainaut son frère et grand'plenté (quantité) de seigneurs de France se ordonnoient pour être à Condé sur Escaut à un tournoi qui là étoit crié. Adonc ne voulut messire Jean de Hainaut plus demeurer pour prière que on lui sut faire, pour le grand désir qu'il avoit de venir à ce tournoi et de voir son gentil frère le comte et les autres seigneurs qui là devoient être, et spécialement le plus noble et le plus gentil roi en largesse qui régnât en ce temps, le gentil roi Charles <sup>(2)</sup> de Bohême. Quand le jeune roi Édouard, madame la reine sa mère et les barons qui là étoient virent qu'il ne vouloit plus demeurer et que prière n'y pouvoit valoir, ils lui donnèrent congé moult ennuis (avec peine). Si lui donna le jeune roi par le conseil de madame sa mère quatre cents marcs d'esterlins <sup>(3)</sup>, un esterlin pour un

(1) Jean de Hainaut ayant assisté au couronnement du roi qui se fit le 1<sup>er</sup> février, il est évident que cette date est fautive. J. D.

(2) Il a déjà été dit qu'il s'appeloit Jean et non pas Charles. J. A. B.

(3) L'Esterlin valoit quatre deniers tournois, et les tournois étoient de 220 au marc: Ainsi chaque tournois valoit environ 4<sup>s</sup>. 9<sup>d</sup>. de notre monnoie et l'Esterlin 19<sup>s</sup>. (*Gloss. du Cange, au mot Esterlingus, Traité des monnoies de France*, par le Blanc, P. 315 et 317.) Au reste, Édouard témoigna sa reconnaissance à Jean de Hainaut, plus magnifiquement que ne le dit Froissart; il lui donna, non quatre cents marcs d'Esterlins, mais mille marcs de rente à prendre sur le produit de l'impôt sur les laines et les cuirs dans le port de Londres, jusqu'à ce qu'il pût lui assigner dans ses états le même revenu en terre, pour en

denier, de rente héritablement à tenir de lui en fief et à payer chacun an en la ville de Bruges; et donna encore à Philippe de Chateau son maître-écuyer et son souverain conseiller, cent marcs d'esterlins de rente, et ainsi à payer comme dit est; et lui fit avec ce délivrer grand'somme d'esterlins pour payer les frais de lui et de toute sa compagnie pour retourner en leur pays; et le fit conduire à (avec) grand' compagnie de chevaliers jusques à Douvres, et lui fit appareiller et délivrer tout son passage; et les dames, même la comtesse Garennes qui étoit sœur au comte de Bar<sup>(1)</sup> et aucunes autres dames lui donnèrent grand'foison de joyaux beaux et riches au départir. Quand le dit messire Jean de Hainaut et sa compagnie furent venus à Douvres, ils montèrent tantôt en nef pour passer outre, pour le désir qu'ils avoient de venir à temps et à point à ce tournoi qui devoit être à Condé: et emmena avec lui quinze jeunes et preux chevaliers d'Angleterre pour être à ce tournoi avec lui et pour eux accointer des seigneurs et des chevaliers qui là devoient être. Si leur fit toute l'honneur et compagnie qu'il put et tournoyèrent deux fois celle saison à Condé. Or me veux-je taire de monseigneur Jean de Hainaut jusques à tant que point sera, et revenrai (reviendrai) au jeune roi Édouard d'Angleterre.

jouir à perpétuité lui et ses héritiers. Cette concession est datée du 7 février 1327. (Rymer, T. 2. Part. 2. P. 173.) J. D.

(1) Jeanne de Bar, sœur d'Édouard I<sup>er</sup>. comte de Bar: elle avoit épousé Jean de *Garennes* ou *Warenes* petit-fils de Jean de *Warenes* comte de Surrey et de Sussex. (du Chesne, *généal. de Bar-le-Duc*, P. 45 et 46.) J. D.

---

**CHAPITRE XXVIII.****COMMENT LE ROI D'ÉCOSSE DÉFIA LE JEUNE ROI ÉDOUARD  
D'ANGLETERRE.**

**A**PRÈS ce que messire Jean de Hainaut se fut parti du jeune roi et de madame la reine sa mère, le dit roi et la reine gouvernèrent le pays par le conseil du comte de Kent, oncle du dit roi, et par le conseil de messire Roger de Mortimer qui tenoit grand' terre en Angleterre, bien sept mille livres de revenu, un esterlin pour un denier, et avoient tous deux été bannis et enchassés hors d'Angleterre avec la reine et le dit roi, si comme vous avez ouï; et usèrent aussi assez par le conseil messire Thomas de Wager et par le conseil de plusieurs autres qu'on tenoit les plus sages du royaume, combien que aucuns autres en eussent envie: car on dit que oncques envie ne fut morte en Angleterre; aussi regne-t-elle et voit-on régner en plusieurs autres pays. Ainsi passa l'hiver et le carême jusques à Pâques, et furent le roi, madame sa mère et le pays tous en paix ce terme.

Or avint que le roi Robert d'Écosse qui avoit été moult preux et qui moult avoit souffert contre les Anglais et moult de fois avoit été déchassé et déconfit au temps le bon roi Édouard taion (ayeul) à ce jeune roi Édouard étoit devenu moult

vieux et malade de la grosse maladie <sup>(1)</sup>, et disoit-on qu'il en mourroit, car nulle guérison trouver il n'en pouvoit. Quand il sut les aventures d'Angleterre, comment le roi avoit été pris et déposé de sa couronne, et son conseil justicié et mis à destruction, si comme vous avez ouï, il se pourpensa qu'il défieroit ce jeune roi. Car pourtant (attendu) qu'il étoit jeune et que les barons du royaume n'étoient mie bien d'accord, si comme il cuidoit (croyoit) et que on lui avait fait entendre, par aventure, de par aucuns des amis du lignage des Spensers, il pourroit bien faire sa besogne et conquérir partie d'Angleterre. Ainsi qu'il le pensa, il le fit; et environ Pâques <sup>(2)</sup>, l'an MCCCXXVII, fit-il défier le jeune roi Édouard et tout le pays, et leur manda qu'il entreiroit dedans le pays et gâteroit et ardroit (incendieroit) aussi avant qu'il avoit fait autrefois, du temps que la déconfiture fut au château de Stirling <sup>(3)</sup>, où les Anglais reçurent si grand dommage.

---

## CHAPITRE XXIX.

COMMENT LE ROI ÉDOUARD FIT SA SEMONCE A TOUS LES NOBLES ET NON NOBLES D'ANGLETERRE, ET SPÉCIALEMENT A MESSIRE JEAN DE HAINAUT POUR ALLER CONTRE LES ÉCOSSAIS.

QUAND le jeune roi se sentit ainsi défié et son conseil aussi, ils le firent savoir par tout le royaume et

(1) Il veut sans doute parler de la lèpre, qui étoit encore très commune en Europe dans le XIV<sup>e</sup>. siècle, et de laquelle Robert Bruce mourut. (Walsingham, P. 110.) J. D.

(2) Pâques tomboit cette année au 12 avril. J. D.

(3) Voyez sur la bataille de Stirling la note 1. Page 11. J. A. B.

commander que tous nobles et non nobles fussent appareillés chacun selon son état <sup>(1)</sup>, et vint chacun atout (avec) son pouvoir au jour de l'ascension <sup>(2)</sup> après en suivant à Ébruich <sup>(3)</sup>, une bonne cité qui siéd au nord, et envoya devant grand'foison de gens d'armes pour garder les frontières par devers Écosse, et puis envoya grands messages par devers messire Jean de Hainaut, en le priant moult affectueusement qu'il le voulut venir secourir et tenir compagnie à ce besoin et qu'il voulut venir et être devers lui à Ébruich (Yorck), atout telle compagnie qu'il pourroit finer (trouver) de gens d'armes, au jour de l'Ascension. Quand le sire de Beaumont ouït ce mandement, il envoya ses lettres et ses messages partout où il cuidoit (croyoit) recouvrer de bons compagnons, en Flandre, en Hainaut, en Brabant, en Hasbain, et leur prioit si acertes (fortement) qu'il pouvoit que chacun le voulut suivre, au mieux monté et appareillé qu'il pourroit, devers Wissan <sup>(4)</sup>, pour passer outre en Angleterre.

(1) Le mandement du roi pour assembler son armée est daté du 5 avril. (Rymer, T. 2. Part. 2. P. 186 *et suiv.*) J. D.

(2) Le jour de l'ascension étoit cette année le 14 mai. Le rendez-vous de l'armée ne fut indiqué ni à ce jour, ni à Ébruich ou Yorck, comme le dit Froissart. Elle eut ordre de s'assembler le lundi avant l'ascension, c'est-à-dire, le 11 mai, à Newcastle sur la Tyne dans la province de Northumberland. (Rymer, *ibid.*) J. D.

(3) Quelques manuscrits portent Euruich et d'autres Eruich, en prononçant toujours *ich* comme *ick*, ainsi qu'on le faisoit alors. Euruich est aujourd'hui Yorck. Il paroît que du temps de Froissart le nom de cette ville ne s'étoit pas encore contracté en une seule syllabe. Les Anglo-Saxons orthographioient Eofor-wic et prononçoient probablement Eferic ou Everic, en latin *Eboracum*. J. A. B.

(4) Wissan est une petite ville dans le département du Pas de Calais. Camden croit que c'étoit autrefois le *Portus Iccius* des Morini d'où César s'embarqua pour l'Angleterre. Le port est comblé depuis le deuxième siècle. J. A. B.

Chacun le suivit volontiers selon son pouvoir, ceux qui furent mandés et moult d'autres qui ne furent point mandés, pourtant (attendu) que chacun cuidoit (croyoit) rapporter autant d'argent que les autres en avoient rapporté qui avoient été en l'autre chevauchée en Angleterre avec lui: si que, avant que le sire de Beaumont vint à Wissan, il eut assez plus de gens qu'il n'en cuidoit (croyoit) avoir; mais tous les reçut liement (joyeusement) et leur fit grand' chère.

Quand il et sa compagnie furent venus à Wissan, ils trouvèrent les nefes et les vaisseaux tous prêts que on leur avoit amenés d'Angleterre et mirent dedans le plus tôt qu'ils purent chevaux et harnois, passèrent outre, et vinrent à Douvres, ni ne cessèrent de chevaucher et d'errer de jour en jour, tant qu'ils vinrent, à trois jours près de la Pentecôte<sup>(1)</sup>, en la bonne cité de Ébruich (Yorck), là où le roi et madame sa mère étoient, et grand' plenté (quantité) de grands barons, pour le jeune roi conseiller et accompagner, et attendoient là endroit la venue de monseigneur Jean de Hainaut et de sa compagnie; et aussi attendoient-ils que tous les gens d'armes, les archers et les communes gens des bonnes villes et des villages fussent passés outre. Et ainsi qu'ils venoient par grands routes (troupes) on les faisoit loger ès villages à

(1) Cette date n'est pas tout-à-fait exacte. La Pentecôte étoit le 24 mai, et il est sûr que Jean de Hainaut n'étoit pas encore à Yorck le vingt neuf de ce mois, date des lettres d'Édouard portant ordre de pourvoir, à ses dépens, à tout ce qui étoit uécessaire pour la maison et les troupes du dit Jean de Hainaut qui étoit sur le point d'arriver, *qui ad nos est venturus*, dit le roi. (Rymer, T. 2. Part. 2. P. 190.) J. D.

deux lieues près ou à trois de Ébruich (Yorck), et là environ sur le plat pays, et les faisoit-on outre passer par devers les frontières.

---

### CHAPITRE XXX.

COMMENT MESSIRE JEAN DE HAINAUT VINT A (AVEC)  
BELLE COMPAGNIE POUR SECOURIR LE ROI ÉDOUARD,  
ET QUELS SEIGNEURS VINRENT AVEC LUI.

**D**ROIT à ce point vint à Ébruich (Yorck) messire Jean de Hainaut dessus dit et sa compagnie: si furent bien reçus et grandement fêtés du jeune roi, de madame sa mère et de tous les barons; et leur fit-on livrer le plus beau faubourg de la cité pour eux héberger entièrement sans nul entre-deux; et fut délivrée à monseigneur Jean de Hainaut une abbaye de blancs moines pour son corps et son tinel (cour plénière) tenir. En la compagnie du dit chevalier vinrent du pays de Hainaut le sire d'Enghien qui étoit appelé messire Gautier, le sire d'Antoing, messire Henry, le sire de Fagnoelles <sup>(1)</sup>, messire Fastres des Rues, messire Robert de Bailleul et messire Guillaume de Bailleul son frère, le sire de Haverech châtelain de Mons, messire Alart de Briffloeuil, messire Michel de Ligne, messire Jean de Montigny le jeune et son frère, messire Sanses de Boussoy, le sire de Gomignies, messire Perceval de Semeries,

(1) On trouve dans plusieurs manuscrits et dans les imprimés français et anglais Seignoles. J. A. B.

le sire de Beurieu et le sire de Floyon. Du pays de Flandre y vinrent, messire Hector Villain, messire Jean de Rodés, messire Waflart de Ghistelle, messire Guillaume de Straten, messire Gossuins de la Muelle<sup>(1)</sup> et plusieurs autres. Du pays de Brabant y vinrent, le sire de Duffle, messire Thierry de Wallecourt, messire Rasses de Grez, messire Jean de Gaesbeke, messire Jean Piilyser, messire Gille de Coterebbe,<sup>(2)</sup> messire Gautier de Hoteberge, les trois frères de Harlebeke et plusieurs autres. Des Hasbaignons y vinrent, messire Jean le Beauz<sup>(3)</sup> et messire Henri son frère, messire Godefroy de la Chapelle, messire Hugues de Hayes, messire Jean de Libyne, messire Lambert du Pel, messire Gilbert de Hers. Et si y vinrent aucuns chevaliers de Cam-

(1) Il est nommé Gossuin de la Moere dans les *trophées du Brabant*, par Butkens, in-f°. Anvers. 1641. P. 248. La bonne foi de cet auteur est assez généralement suspecte en matière de généalogie. On l'accuse d'avoir fabriqué plusieurs des pièces qu'il rapporte. Aussi ne le citerai-je jamais que pour rectifier l'orthographe des noms des familles du Brabant. J. D.

(2) Quelques manuscrits donnent de Courcelles et de Courcerelles; les *trophées du Brabant* disent Jean de Quaderebbe. J. D.

(3) Ce Jean le Beauz ou le Bel est indubitablement le chanoine de St. Lambert de Liège, sur les mémoires duquel Froissart a composé cette histoire. Son pays, son nom, celui de son frère ne permettent pas de le méconnoître. Comme il a été témoin oculaire de ce qui s'est passé dans l'expédition d'Écosse dont on va lire l'histoire, son récit doit être du plus grand poids. Il est d'ailleurs intéressant en ce qu'il fournit des détails que les historiens Anglois contemporains ont négligés ou dont ils n'ont pas été à portée d'être instruits. Son nom est si défiguré dans les éditions de Froissart et même dans plusieurs manuscrits que jusqu'ici il n'avoit pas été possible de faire cette observation et d'attribuer à ce morceau d'histoire le degré d'autorité qu'il doit avoir. On peut consulter sur Jean le Bel et sur sa famille le *Miroir des nobles de Hasbaye*. P. 158 et suiv. J. D.



brésis et d'Artois de leur volonté, pour leurs corps avancer; tant que le dit messire Jean de Hainaut eut bien en sa compagnie cinq cents armures de fer bien étoffés et richement montés. Après eux, ès fêtes de la Pentecôte, vinrent messire Guillaume de Juliers <sup>(1)</sup>, qui fut depuis duc de Juliers, après le décès de son père, et messire Thierry de Heinsberg <sup>(2)</sup>, qui puis (depuis) fut comte de Los <sup>(3)</sup>, à (avec) belle route (suite), et tout pour faire compagnie au dit chevalier.

---

## CHAPITRE XXXI.

COMMENT GRAND' DISSENTION MUT ENTRE LES HAINUIERS  
ET LES ARCHERS D'ANGLETERRE DONT GRAND MES-  
CHEF EN VINT.

LE JEUNE roi d'Angleterre, pour mieux fêter ces seigneurs et toute leur compagnie, tint une grand' cour le jour de la Trinité, <sup>(4)</sup> en la maison des frères mineurs là où il et madame sa mère étoient héber-

(1) Guillaume VI du nom, premier duc de Juliers. J. D.

(2) Il étoit fils de Godefroy II du nom, seigneur de Heinsberg, et de Mectilde de Los. Il devint comte de Los à la mort de Louis IV son oncle, seigneur de Los et de Chiny, qui l'institua son héritier universel en 1335. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 2. P. 332, 333.) J. D.

(3) Quelques manuscrits disent: *qui puis fut connétable de l'ost.* J. D.

(4) Sur l'usage où étoient les rois et les princes de tenir des assemblées solennelles ou cours plénières aux grandes fêtes de l'année. (Voyez du Cange, *dissertation V sur l'histoire de Joinville*, P. 157, et suiv. et un mémoire de M. Gautier de Sibert, dans les *mémoires de l'Académie des belles lettres*. T. 41. P. 583.) J. D.

gés, et tenoient leur tinsel(état) chacun par lui, c'est à savoir, le roi de ses chevaliers, et la reine de ses dames dont elle avoit grand'foison avec li (elle.)

A cette cour eut bien le roi cinq cents chevaliers et en fit quinze nouveaux; et madame la reine tint sa cour et sa fête au dortoir, et eut bien séant (siégeant) à table soixante dames qu'elle avoit priées et mandées pour mieux fêter le dit messire Jean de Hainaut et ces autres seigneurs. Là put-on voir grand'noblesse de bien servir de grand'plenté (abondance) de mêts et d'entremêts si étranges et si déguisés, qu'on ne les pourroit deviser (deviner). Là put-on voir dames noblement parées et richement atournées, qui eut loisir; mais adonc ne put-on avoir loisir de danser ni de plus fêter, car tantôt après dîner un grand hutin (dispute) commença entre les garçons<sup>(1)</sup> des Hainuiers et les archers d'Angleterre qui entre eux étoient hébergés pour occasion d'un jeu de dés,<sup>(2)</sup> de quoi grand mal vint, si comme vous orrez (entendrez); car ainsi que ces garçons se combattoient à (avec) aucuns de ces Anglois, tous les autres archers qui étoient en la ville et ceux qui étoient hébergés en cettui faubourg furent tantôt ensemble atout (avec) leurs arcs appareillés et se

(1) Ce mot qui signifie ordinairement *valet* ou *goujat*, paroît désigner ici ces soldats subalternes que les gens d'armes menaient à leur suite, soit pour porter leurs armes, soit pour les seconder dans certaines occasions. Si ces *garçons* eussent été des valets proprement dits, ils auroient été logés chez leurs maîtres, et n'auroient pas eu leur quartier avec les archers Anglois. J. D.

(2) Les imprimés omettent cette circonstance et abrègent un peu ce chapitre. J. D.

boutèrent au hahay (dans la mêlée) et navrèrent (blessèrent) de commencement tout plein des garçons des Hainuiers: si les convint retraire (retirer) en leurs hôtels. Le plus (la plupart) des chevaliers et de leurs maîtres étaient encore à la cour qui de ce ne savoient rien; et tantôt qu'ils ouïrent nouvelles de ce hutin (désordre) ils se trairent (retirèrent) au plus tôt qu'ils purent chacun vers son hôtel qui peut entrer dedans; et qui n'y peut entrer il le convint demeurer dehors en grand péril; car ces archers qui étoient bien deux mille, avoient le diable au corps et traioient (tiroient) despersément (désespérément) pour tout tuer, seigneurs et varlets. Et veut-on dire et supposer que c'étoit fait tout avisé et pour parler d'aucuns des amis des Spensers et du comte d'Arundel qui avoient été mis à fin par messire Jean de Hainaut, si comme vous avez ouï raconter ci-dessus. Si s'en vouloient contrevenger aux Hainuiers, et même à monsieur Jean de Hainaut s'ils eussent pu, et bien s'en mirent en peine, si comme vous orrez (entendrez); car encore les Anglois et les Anglesches (Angloises) de qui les hôtels étoient, clouoient leurs huis (portes) et leurs fenêtrés au devant des Hainuiers, et ne les laissoient dedans entrer. Toutefois il en y eut aucuns qui entrèrent par derrière en leurs hôtels et s'armèrent moult vîtement. Quand ils furent armés, ils n'osèrent issir (sortir) hors par devant pour les (à cause des) sagettes; mais issirent hors par derrière par les courtils (jardins) et rompirent les clôtures et postiz (barrières), et attendirent l'un l'autre en une place qui là étoit, tant qu'ils furent bien cent

ou plus, tous armés, et bien autant tous désarmés, qui ne pouvoient entrer en leurs hôtels.

Quand ceux armés furent ainsi assemblés, ils se hâtèrent pour secourir les autres compagnons qui défendoient leurs hôtels en la grand'rue, au mieux qu'ils pouvoient, et passèrent ceux armés parmi l'hôtel du seigneur d'Enghien, qui avoit grands portes derrière et devant en la grand'rue, et se férèrent (jetèrent) appertement (vaillamment) en ces archers. <sup>(1)</sup>

Du trait y eut foison des Hainuiers navrés et blessés; et là furent bons chevaliers messire Fastres des Rues, messire Perceval de Semeries, et messire Sanses de Boussoy; car ces trois chevaliers ne purent oncques entrer en leurs hôtels pour eux armer, mais ils firent autant d'armes que tels qui étoient armés; et tenoient grands longs leviers et gros de chêne qu'ils avoient pris en la maison d'un charron, et donnoient les horions si grands que nul ne les osoit approcher, et en abattirent ce jour, si comme on dit, plus de soixante; car ils étoient grands et forts chevaliers durement. Finalement, les archers qui là étoient furent déconfits et mis en chasse et en y eut

(1) On trouve dans le *Collectanea* de Leland une relation différente de cet événement. T. I. Part. 2. P. 307. « Anno domini 1328, Hunaldi apud Eboracum combusserunt de suburbio civitatis ferè unam parochiam, quæ vocatur S. Nicholai in Ousegate, propter contumeliam mortam inter burgenses et illos, quia ceperunt uxores burgensium, et filias, et ancillas, per vim in suburbio civitatis. Burgenses verò suburbii, indignati de tali facinore, congressi sunt cum Hunaldis more bellico: et ex utraque parte bene armati, unâ die martis, in septembri, antè solis ortum, in *Watelingate*, dormiente totâ civitate, summo manè, ibi ceciderunt de Hunaldis 527, præter eos qui letaliter vulnerati sunt et obierunt in 3 die et in 4 sequenti. De Anglis ceciderunt 242. Submersi in *Owse* flumine de Hunaldis inventi sunt 136. » J. A. B.

bien morts, que en la place que aux champs, trois cents ou environ, qui tous étoient de l'évêché de Lincoln. Si crois que Dieu n'envoya oncques si grand'fortune à aucunes gens qu'il fit à messire Jean de Hainaut et à sa compagnie; car ces gens ne tendoient fors toujours qu'à eux murdrir (tuer) et dérober; combien qu'ils fussent là venus pour la besogne du roi: ni oncques ne furent ni ne demeurèrent en si grand péril, ni en telle angoisse, ni peur de mort qu'ils furent le terme qu'ils séjournèrent à Ébruich (Yorck). Et encore ne furent-ils oncques bien assurez (assurés) jusques à tant qu'ils se trouvèrent à Wissan; car ils encheirent (tombèrent), en si grand' haine et malivolence (malveillance) de tout le remenant (reste) des archers qu'ils les haïoient (haïssoient) plus assez que les Écossois qui tous les jours leur ardoient (bruloient) leurs pays; et disoient bien les aucuns chevaliers et barons d'Angleterre aux seigneurs de Hainaut, qui point ne les haïoient (haïssoient), pour eux aviser et mieux garder, que ces archers et autres communes d'Angleterre étoient recueillis et alliés plus de six mille ensemble et menaçoient les Hainuiers d'eux venir tous ardoir (bruler) et tuer en leurs hôtels, de nuit et de jour, et ne trouveroient personne de par le roi ni des barons qui les osât aider ni secourir. Donc s'ils étoient en grand' mésaise de cœur et en grand'hideur (frayeur) quand ils oyoient ces nouvelles, ce ne fait point à demander: ni ils ne savoient quelque chose penser ni aviser qu'ils pussent faire selon ces nouvelles, ni ils n'avoient espérance de retourner en leur pays, ni de

jamais voir ni parler à nuls de leurs amis, ni ils n'osoient éloigner (quitter) le roi ni les hauts barons; et si ne pouvoient sentir nul confort pour eux aider ni garantir. Si n'avoient autre entente (intention) fors que d'eux bien vendre et leurs corps défendre chacun et aider l'un l'autre. Si firent les chevaliers de Hainaut et leur conseil plusieurs bonnes ordonnances, par grand avis, pour eux mieux garder et défendre, par lesquelles il convenoit toujours gésir (coucher) par nuit armés, et par jour tenir en leurs hôtels, et les harnois avoir appareillés, et les chevaux tous ensellés; et les convenoit toujours par nuit et par jour guéter par connétablies (compagnies) les champs et les chemins d'entour la ville, et envoyer aucunes écoutes demie lieue loin de la ville pour écouter si ces gens viendroient ainsi que informés étoient et qu'on leur rapportoit; et leur disoient chacun jour gens créables (croyables), chevaliers et écuyers, qui bien le cuidoient (croyoient) savoir. Par quoi si ces écoutes ouïssent (eussent entendu) gens émouvoir pour venir devers la ville, ils se devoient retraire vers ceux qui gardoient les champs pour eux maintenir et aviser, afin qu'ils fussent plutôt montés et appareillés et venus ensemble chacun à sa bannière en une place qui pour ce étoit avisée et ordonnée.

---

## CHAPITRE XXXII.

COMMENT LES HAINUIERS FURENT EN GRAND MESCHEF  
ET PEINE PAR L'ESPACE DE QUATRE SEMAINES, POUR  
LA CRAINTE DES ANGLOIS.

EN CETTE tribulation demeurèrent eux en ce faubourg par l'espace de quatre semaines que tous les jours on leur rapportoit telles nouvelles ou pires assez, et telles fois pires un jour que l'autre, et en virent plusieurs apparences qui durement les ébahissoit. Car au voir (vrai) dire, ils n'étoient qu'une poignée de gens dedans; au regard de la communauté du royaume d'Angleterre qui là étoit assemblée, ni ils n'osoient éloigner (quitter) leurs hôtels, ni leurs armures, ni entrer en la cité, excepté les seigneurs qui alloient voir le roi et la reine et leur conseil, pour fêter et pour apprendre des nouvelles, ni ne savoient combien longuement on les tiendroit en telle angoisse. Et si le meschef de la mésaventure et le péril n'eut été, ils séjournoient assez aise; car la cité et le pays d'entour eux étoit si plenturcux (fertile), que en plus de six semaines que le roi et tous les seigneurs d'Angleterre et les étrangers et leurs gens, dont il y avoit plus de soixante mille hommes, séjournerent là, ne renchérèrent les vivres qu'on n'eut la denrée pour un dénier aussi bien qu'on avoit paravant qu'ils y vinsent, bons vins de Gasco-

gne, d'Ausay <sup>(1)</sup> et de Rhin à très bon marché, poullaille et toutes manières d'autres vivres aussi; et leur amenoit-on devant leurs hôtels le foin, l'avoine et la litière, dont ils étoient bien servis et à bon marché.

---

### CHAPITRE XXXIII.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE SE PARTIT DE LA CITÉ DE ÉBRUICH (YORCK) ATOUT (AVEC) SON OST (ARMÉE) POUR ALLER VERS ÉCOSSE, ET COMMENT LES ÉCOSSOIS ENTRÈRENT EN ANGLETERRE.

QUAND ils eurent là séjourné par l'espace de quatre semaines après la bataille, on leur fit à savoir de par le roi et les maréchaux que chacun se pourvut dedans cette autre semaine, de charrettes et de tentes, pour gésir (coucher) aux champs, et tous autres outils nécessaires pour aller par devers Écosse, car le roi ne pouvoit là plus séjourner.

Adonc se pourvut chacun au mieux qu'il put, se-

(1) Quelques manuscrits disent *Ausoies*, d'autres *Aussy*: lord Berners dit *Angiew*, *Anjou*. J. A. B.

La ressemblance du nom cité dans les manuscrits françois avec celui d'*Auxois*, canton de Bourgogne qui produit beaucoup de vins, pourroit faire croire qu'il s'agit ici de ce canton: mais on ne sauroit douter que le mot *Ausay* ne désigne l'Alsace qu'on trouve souvent appelée de ce nom dans les historiens des XIV et XV<sup>e</sup>. siècles. (*Voyez entr'autres la chron. de Flandre, publiée par Sauvage, in fol. Lyon 1561. P. 12 et suiv.*) On sait d'ailleurs qu'à cette époque les vins de Bourgogne ne sortoient guère de la province, tandis que ceux d'Alsace étoient depuis long-temps recherchés de toute l'Europe. J. D.



lon son état. Quand on fut appareillé, le roi et tous ses barons se trairent (retirèrent) hors et allèrent loger six lieues loin de la dite cité: et messire Jean de Hainaut et sa compagnie furent logés au plus près du roi pour honneur, et pourtant (attendu) aussi qu'on ne vouloit mie que les archers qui tant les haioient (haïssoient) eussent aucun avantage sur eux. Si séjournèrent le roi et ses premières routes (troupes) deux jours pour attendre les derniers et pour mieux aviser chacun si il lui failloit (manquoit) rien. Au tiers jour après, l'ost (armée) qui étoit là se délogea et se traist (retira) avant de jour en jour, tant qu'on vint outre la cité de Durham une grande journée, à l'entrée d'un pays qu'on appelle Northumberland <sup>(1)</sup>, qui est sauvage pays plein de déserts et de grandes montagnes, et durement pauvre de toutes choses fors que de bêtes; et court parmi une rivière pleine de cailloux et de grosses pierres que on nomme Tyne: sur cette rivière siéd en un mont la ville et le châtel qu'on appelle Cardueil <sup>(2)</sup> en Galles, qui fut jadis au

(1) Froissart écrit *Northonbrelande*, comme il a entendu prononcer dans le pays. J. A. R.

(2) Carlisle, dans le comté de Cumberland. Froissart aura entendu d'une manière peu correcte la prononciation de cette ville et aura substitué un *d* à un *l*. Quant au son *isle* qui se prononce à peu près *aïl*, et qu'il écrit *ueil*, il lui étoit difficile de le représenter bien exactement en françois. Lord Berners écrivoit ce mot *Carlyel*. Froissart met cette ville en Galles, c'est-à-dire Galloway, et il n'y a là qu'une légère erreur; les limites de la province de Galloway, qui ne comprend aujourd'hui que le Wigton shire et le Kirkudbright shire, n'étoient pas alors fort exactement tracées, et comme les Écossois et les Anglois étoient toujours en guerre sur ces provinces limitrophes, tantôt les provinces méridionales de l'Écosse s'agrandissoient aux dépens des provinces septentrionales de l'Angleterre, tantôt ces dernières s'agrandissoient aux dépens des

roi Artus, et où il se tenoit moult volontiers, et à val est la bonne ville que on appelle le Neuf-châtel (New-

autres. La véritable erreur géographique consiste à placer Carlisle sur la Tyne, tandis qu'elle est placée sur l'Eden. Lord Berners et Johnes ont corrigé cette erreur dans leurs traductions, et modifient à peu près ainsi le texte de Froissart. « Sur cette rivière siéd la ville de Newcastle. Là étoit le maréchal d'Angleterre pour garder le pays. A Carlisle se trouvoit un corps considérable de Gallois sous le commandement du sire de Mowbray et du comte de Hereford. » Froissart commet de plus ici une erreur historique en parlant de *Cardueil en Galles qui fut, dit-il, jadis au roi Artus*. Le fait est que les possessions d'Arthur ne se trouvoient pas de ce côté. Elles étoient placées dans la province de Galles méridionale, dans la partie appelée aujourd'hui Glamorgan shire. Froissart aura confondu le pays de Galles où s'étoient réfugiés les restes des anciens Bretons avec la province Écossoise de Galloway. Dans ce siècle de chevalerie, il n'est pas étonnant que le petit chef Arthur battu par le Saxon Cerdic qui fonda l'état de Wessex (West Saexna) dans la première moitié du sixième siècle, se soit grandi à un tel point dans l'imagination superstitieuse des Bretons humiliés. Ce qui aura pu contribuer à induire Froissart en erreur, c'est qu'il y avoit en effet un Caer-leon dans le Montmouth shire contigu au Glamorgan shire, et que cette ville fut peut-être le siège de la résidence d'Arthur. Dans tous les romans de chevalerie, ce Caer-leon étoit appelé Cardueil, comme Froissart l'écrit. Le château de Carlisle est devenu plus tard la prison de Marie Stuart.

Au reste Froissart n'a fait que partager l'erreur commune à tous les habitants de ce qu'on appelle les *Borders* (marches) de l'Écosse. En parcourant moi-même ce pays, il y a quelques années, je l'ai trouvé encore tout rempli du souvenir d'Arthur. Ainsi par exemple, entre Carlisle et Penrith, j'ai trouvé un lieu appelé *la table ronde* d'Arthur. Une montagne contigue au palais d'Holyrood à Édimbourg, s'appelle Arthur's seat. Dumbarton, à quelques lieues du lac Lomond est mentionnée dans le roman d'Arthur sous le nom d'Aldud, à cause de son nom Erse d'Alcluyd. Bamborough Castle est le *châtel orgueilleux*. A Berwick on vous indique le *château de la joyeuse garde*, habitation favorite de Lancelot du Lac. La forêt d'Ettrick étoit le lieu chéri de l'enchanteur Merlin enterré, dit-on, à Drummelziar. Cette forêt étoit dans le domaine d'Urien et d'Ywain. Le comté de Galloway étoit le patrimoine de Gauvain. A Stowe, dans la vallée de Gala (*Wedale ou Vallis sancta de Nennius*), quelques milles au dessus de Melrose, étoit l'église de Sainte Marie où Arthur déposa un morceau de la vraie croix. Enfin à Meigle, dans le comté d'Angus, entre Coupar et Forfar, on

castle) sur Tyne. Là étoit le maréchal d'Angleterre atout (avec) grands gens d'armes, pour garder le pays contre les Écossois qui gissoient aux champs pour entrer en Angleterre. Et à Cardueil (Carlisle) aussi gissoit grand'foison de Gallois, dont le sire de Mowbray et le comte de Hereford étoient conduiseurs et gouverneurs, et pour défendre le passage de la rivière <sup>(1)</sup>; car les Écossois ne pouvoient entrer en Angleterre sans passer outre la dite rivière <sup>(2)</sup>. Et ne purent savoir les Anglois certainement nouvelles des Écossois jusques à ce qu'ils vinrent à l'entrée d'icelui pays: mais adonc purent voir apparemment les fumières des hamelets et des villages qu'ils ardoient (bruloient) en vallées d'icelui pays; et avoient passé cette rivière si paisiblement qu'oncques ceux de Cardueil (Carlisle) ni ceux de Neuf-châtel (Newcastle) sur Tyne n'en surent nouvelles, ce disoient; car entre Cardueil (Carlisle) et Neuf-châtel (Newcastle) peut bien avoir environ vingt quatre lieues (milles) Anglesches (Angloises). Mais pour mieux savoir la manière des Écossois, je me tairai un petit des Anglois et deviserai aucune chose de la manière des Écossois et comment ils sceivent (savent) guerroyer.

vous montre encore la tombe de *dame Ganore*, la belle *Gwenhyfar* ou *Genèvre* de nos romanciers. On voit donc que Froissart s'est contenté d'accueillir les traditions du pays, sans songer à examiner si elles étoient fondées ou non. J. A. B.

(1) L'Eden. J. A. B.

(2) Lisez comme dans les traducteurs anglais: *l'une de ces deux rivières*. J. A. B.

## CHAPITRE XXXIV.

COMMENT LES ÉCOSSOIS SE GOUVERNENT ET MAINTIENNENT QUAND ILS SONT EN GUERRE.

LES ÉCOSSOIS sont durs et hardis et fort travaillans en armes et en guerre; et à ce temps là ils aimoient et prisoient assez peu les Anglois <sup>(1)</sup>, et encore font-ils à présent; et quand ils veulent entrer au royaume d'Angleterre ils mènent bien leur ost (armée) vingt ou vingt quatre lieues (milles) loin, que de jour que de nuit, de quoi moult de gens se pourroient émerveiller, qui ne sauroient leur coutume.

Certain est que quand ils veulent entrer en Angleterre, ils sont tous à cheval les uns et les autres, excepté la ribaudaille <sup>(2)</sup> qui les suit à pied; c'est à savoir, sont les chevaliers et écuyers bien montés sur bons gros roncins, et les autres communes gens du pays sur petites haquenées <sup>(3)</sup>. Et si ne mènent point de charroi, pour les diverses montagnes qu'ils ont à passer parmi ce pays dessus-dit, qu'on appelle Nor-

(1) Les imprimés omettent ce qui est dit ici du peu d'estime que les Écossois faisoient des Anglois: ils omettent aussi la dernière phrase du chapitre précédent; et en général ils abrègent toujours plus ou moins. J. D.

(2) On appeloit *Ribaudaille* ou *Ribaux* les troupes légères, les *enfans perdus*, les goujats ou valets d'armée: ces mots furent ensuite employés pour désigner les fainéans, les libertins et les mauvais sujets de toute espèce. (*Voyez le Glossaire de Ducange au mot Ribaldi, et le supplém. de D. Carpentier.*) J. D.

(3) Ces sortes de petits chevaux ont conservé le nom de *Galloways* du pays qui les produit. J. A. B.

thumberland: et si ne mènent nulles pourvéances (provisions) de pain ni de vin; car leur usage est tel en guerre et leur sobriété qu'ils se passent bien assez longuement de char (chair) cuite à moitié, sans pain, et de boire yaue (eau) de rivière, sans vin, et si n'ont que faire de chaudières ni de chaudrons, car ils cuisent bien leur chair au (dans le) cuir des bêtes mêmes, quand ils les ont écorchées, et si savent bien qu'ils trouveront bêtes à grand'foison au pays là où ils veulent aller: par quoi ils n'emportent autre pourvéance (provision), fors que chacun emporte entre la selle et le penniau (panneau) une grande plate pierre, et trousse derrière lui une besace pleine de farine, en cette entente (intention) que quand ils ont tant mangé de chairs malcuites que leur estomac leur semble être wit (vuide) et affoibli, ils jettent cette pierre (tuile) au feu et détrempe un peu de leur farine et d'eau; et quand leur pierre est échauffée, ils jettent de cette claire pâte sur cette chaude pierre, et en font un petit tourtel (tourtre), en manière d'une oublie de béguine, et le mangent pour reconforter leur estomac. Par quoi ce n'est point de merveilles s'ils font plus grands journées (voyages) que autres gens, quand tous sont à cheval hormis la ribaudaille, et si ne mènent point de charroi ni autres pourvéances (provisions), fors ce que vous avez ouï.

En tel point étoient eux entrés en celui pays dessusdit. Si le gâtoient et ardoient (incendioient) et trouvoient tant de bêtes qu'ils n'en savoient que faire, et avoient bien trois mille armures de fer, chevaliers et écuyers, montés sur bons roncins et bons

coursiers, et vingt mille hommes armés à leur guise, apperts (experts) et hardis, montés sur petites haquenées qui ne sont ni liées ni étrillées; mais les envoie-t-on tantôt paître qu'on est descendu en prés, en terre et en bruyères. Et si avoient deux très bons capitaines, car le roi Robert d'Écosse qui étoit moult preux étoit adonc moult vieux et chargé de la grosse maladie<sup>(1)</sup>: si leur avoit donné à (pour) capitaine un moult gentil prince et vaillant en armes, c'est à savoir, le comte de Moray qui portoit un écu d'argent à trois oreillers de gueules, et messire Guillaume<sup>(2)</sup> de Douglas qu'on tenoit pour le plus hardi et le plus entreprenant de tous les deux pays, et portoit un écu d'azur à un chef d'argent et trois étoiles de gueule en l'argent; et étoient ces deux seigneurs les plus hauts barons et les plus puissans de tout le royaume d'Écosse, et les plus renommés en beaux faits d'armes et en grands prouesses. Or veux-je revenir à notre matière.

---

## CHAPITRE XXXV.

COMMENT LES ANGLAIS SE MIRENT EN TROIS BATAILLES  
POUR CUIDER (CROIRE) COMBATTRE LES ÉCOSSOIS QUI  
TOUT ARDOIENT (INCENDIOIENT); MAIS ILS NE LES  
PURENT ACONSUIR (ATTEINDRE.)

QUAND le roi Anglois et tout son ost (armée) eurent  
vu les fumières des Écossois, si comme dit est de-

(1) On a déjà vu qu'il s'agissoit de la lèpre. J. A. B.

(2) Froissart se trompe sur le nom de ce capitaine: les historiens

vant, ils surent bien que c'étoit les Écossois qui entrés étoient en leur pays. Si firent tantôt crier alarme et commander que chacun se délogeât et suivit les bannières. Ainsi fut-il fait, et se trairent (retirèrent) chacun armés sur les champs comme pour tantôt combattre. Là endroit furent ordonnées trois batailles grosses à pied, et chacune bataille avoit deux ailes de cinq cents armures qui devoient demeurer à cheval. Et sachez qu'on disoit qu'il y avoit bien là huit mille armures de fer, chevaliers et écuyers et trente mille hommes armés, la moitié montés sur petites haquenées, et l'autre moitié sergens à pied <sup>(1)</sup>, envoyés par élection des bonnes villes, à leurs gages, chacune bonne ville pour sa rate (part); et si y avoit bien vingt quatre mille archers à pied, sans la ribaudaille. Tout ainsi que les batailles furent ordonnées, on chevaucha tout rangé après les Écossois, à l'assent (senteur) des fumières, jusques à basses vespres <sup>(2)</sup>. Adonc se logea l'ost (armée) en un bois, sur une petite rivière, pour eux aiser (mettre à l'aise) et pour attendre le charroi et les pourvéances (provisions): et tout le jour avoient ars (brûlé) les Écossois à cinq lieues près de leur ost; et ne les pouvoient aconsuir (atteindre).

Anglois l'appellent, avec raison, *Jacques de Douglas*. On ne trouve à cette époque dans la maison de Douglas aucun sujet du nom de *Guillaume* en état de porter les armes. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 9. P. 400.) J. D.

(1) Les imprimés ajoutent *coustilliers*, soldats armés d'une espèce de sabre appelé *coustille*. J. D.

(2) C'est-à-dire vers le soir, j'ai déjà expliqué ces locutions habituelles à Froissart (Voyez note 1. P. 19.) J. A. B.

Lendemain au point du jour chacun fut armé, et trairent (menèrent) les bannières aux champs, chacun à sa bataille et dessous sa bannière, si comme ordonné étoit. Si chevauchèrent les batailles ainsi rangées tout le jour, sans dérouter, par montagnes et par vallées; ni oncques ne purent approcher les Écossois qui ardoient (brûloient) devant eux, tant y avoit de bois, de marais et de déserts sauvages et mauvaises montagnes et vallées; et si n'étoit nul qui osât, sur la tête à couper, forpasser ni chevaucher devant les bannières, excepté les maréchaux et leurs gens.

---

## CHAPITRE XXXVI.

COMMENT LES ANGLOIS SE LOGÈRENT, TOUS ARMÉS, EN UN BOIS JUSQUES A MIE-NUIT, MOULT TRAVAILLÉS (FATIGUÉS) DE POURSUIRE (POURSUIVRE) LES ÉCOSSOIS.

QUAND ce vint après nonne (midi) sur le vespre (soir), et gens, chevaux et charroi, et même gens à pied étoient si travaillés (fatigués) qu'ils ne pouvoient mais (plus) aller avant; et les seigneurs se percurent et virent clairement qu'ils se travailloient (fatiguoient) en cette manière pour néant; et fut encore ainsi que les Écossois les voulussent attendre, si se mettoient si bien sur tel avantage, sur telle montagne, ou sur tel pays, qu'ils ne se pourroient à eux combattre sans trop grand meschef. Si fut commandé de par le roi et les maréchaux qu'on se lo-



geât là endroit, chacun ainsi qu'il étoit, jusques à lendemain, pour avoir conseil comment on se maintiendrait. Ainsi fut l'ost (armée) logé toute nuit en un bois, sur une petite rivière; et le roi fut logé en une pauvre cour d'abbaye de moines noirs qui là étoit. Ses gens d'armes uns et autres, chevaux, charroi et l'ost (armée) en suivant furent logés moult loin, travaillés (fatigués) outre mesure. Quand chacun eut pris pièce de terre pour loger, les seigneurs se trairent (retirèrent) ensemble pour avoir conseil comment ils se pourroient combattre aux Écossois selon le pays où ils étoient; et leur sembla, selon ce qu'ils voyoient, que les Écossois s'en ralloient leur voie en leur pays, tout ardent (brûlant); et que nullement ils ne se pourroient combattre à eux entre ces montagnes, fors que à (avec) grand meschef (perte), et si ne les pouvoient aconsuir (atteindre); mais passer leur convenoit cette rivière de Tyne: si fut là dit en grand conseil que si on se vouloit lever devant mie-nuit, et lendemain un petit hâter, on leur touldroit (ôteroit) le passage de la rivière, et conviendrait qu'ils se combattissent à leur meschef (perte), ou ils demeureroient tous coys (immobiles) en Angleterre pris à la trappe.

---

## CHAPITRE XXXVII.

COMMENT LES ANGLOIS CHEVAUCHÈRENT TOUS LES JOURS  
PAR MONTAGNES ET PAR DÉSERTS, CUIDANT (CROYANT)  
TROUVER LES ÉCOSOIS JUSQUES A LA RIVIÈRE DE TYNE,

A CETTE entente (intention) que dit vous ai, fut adonc ordonné et accordé que chacun se traist (retirât) à sa loge pour souper et boire ce qu'il pourroit avoir, et dit chacun à ses compagnons que sitôt qu'on orroit (entendrait) la trompette tromper, chacun mît ses selles et appareillât ses chevaux; et quand on l'orroit la seconde fois que chacun s'armât; et à la tierce fois que chacun montât sans targier (tarder) et se retraist (retirât) à sa bannière, et que chacun prît sans plus un pain et le troussât derrière lui, en guise de braconnier; et aussi que chacun laissât là endroit tous harnois, tout charroi et toutes autres pourvéances (provisions); car on se combattroit lendemain à (avec) quelque meschef que ce fut. Ainsi que ordonné fut, fut-il fait, et fut chacun armé et monté à la droite mie-nuit: peu en y eut de ceux qui dormirent, combien qu'on eut moult travaillé (fatigué) le jour. Ainçois (avant) que les batailles fussent ordonnées et assemblées à leur droit, commença le jour à paroir (paraître): lors commencèrent les bannières à chevaucher moult desperement (impétueusement) par bruyères, par montagnes, par vallées et par bocailles (bocages) malaisés, sans point de plein pays, et pardessus les montagnes; et au plein des

vallées étoient crolières <sup>(1)</sup> et grands marais, et si divers passages que merveilles étoit que chacun n'y demeuroit; car chacun chevauchoit toujours avant sans attendre seigneur ni compagnon; et sachez que qui fut encrolé en ces crolières (tourbières) il eut trouvé à malaise qui lui aidât. Et si y demeurèrent grand'foison de bannières atout (avec) les chevaux en plusieurs lieux, et grand'foison de sommiers (bêtes de somme) et de chevaux, qui oncques puis n'en issirent (sortirent), et cria-t-on moult ce jour alarme, et disoit-on que les premiers se combattoient aux ennemis; si que chacun, cuidant que ce fut voir (vrai), se hâtoit quant (autant) qu'il pouvoit, parmi marais, parmi pierres et cailloux, parmi vallées et montagnes, le heaume appareillé, l'écu au col, le glaive ou l'épée au poing, sans attendre père, ni frère, ni compagnon. Et quand on avoit ainsi couru demie lieue ou plus, et on venoit au lieu dont ce hutin (bruit) ou cri naissoit, on se trouvoit déçu; car ce avoient été cerfs ou biches, ou autres bêtes sauvages, de quoi il avoit grand'foison en ce bois et en ces bruyères, et en ce sauvage pays qui s'émouvoient et fuyoient devant ces bannières et ces gens à cheval qui ainsi chevauchent, ce que oncques n'avoient vu: adonc huoit (crioit) chacun après ces bêtes; et on cuidoit (croyoit) que ce fut autre chose.

(1) Terrains dont le fond est mouvant. Il en existe encore beaucoup en Irlande et en Écosse. Le philanthrope Lord Kames a montré sur ses terres comment, à force de persévérance et d'industrie, on pouvoit rendre ce sol à l'agriculture. J. A. B.

## CHAPITRE XXXVIII.

COMMENT LES ANGLOIS SE LOGÈRENT SUR LA RIVIÈRE  
DE TYNE OU ILS SOUFFRIRENT GRAND' MÉSaise.

Ainsi chevaucha le jeune roi Anglois celui jour et tout son ost (armée) parmi ces montagnes et ces déserts, sans chemin tenir, sans voie, sans sentier et sans ville trouver, fors que par avis, selon le soleil. Et quand ce vint à basses vespres <sup>(1)</sup> que on fut venu sur cette rivière de Tyne <sup>(2)</sup> que les Écossois avoient passée, et leur convenoit repasser, ce disoient et cuidoient (croyoient) les Anglois, et ils furent là venus si travaillés (fatigués) et si fort menés que chacun peut penser, ils passèrent outre la rivière à gué, moult à malaise, pour les grands pierres qui dedans gissoient. Et quand ils furent passés, chacun s'alla loger selon cette rivière, ainsi qu'il put prendre terre. Mais ainçois (avant) qu'ils eurent pris pièce de terre pour eux loger, le soleil commença à esconser (se coucher), et si y avoit peu d'eux qui eussent haches, ni cognées, ferrements ni instruments pour loger, ni pour couper bois. Et si en y avoit plusieurs qui avoient perdu leurs compagnons et ne savoient qu'ils étoient devenus: s'ils étoient à mésaise, ce n'étoit point de merveille. Et même les gens de pied étoient demeurés der-

(1) Vers le soir.

(2) La rivière de ce nom se compose de deux branches, North Tyne et South Tyne: la première au nord du mur d'Adrien, la seconde au sud, qui se joignent toutes deux à Hexham situé au sud du même mur romain. J. A. B.

rière et si ne savoient en quel lieu ni à qui demander leur chemin; dont ils étoient tous fort à mal aise. Et disoient ceux qui mieux cuidoient (croyoient) connoître le pays, qu'ils avoient cheminé ce jour vingt huit lieues (milles) angloises<sup>(1)</sup>, ainsi courant comme vous avez ouï sans arrêter, fors que pour pisser, ou son cheval ressangler. Ainsi travaillés (fatigués) hommes et chevaux leur convint la nuit gesir (coucher) sur cette rivière tous armés, chacun son cheval en sa main par le frein; car ils ne les savoient à quoi lier, par défaut de leur charroi qu'ils ne pussent avoir mené parmi ce pays que devisé vous ai. Ainsi ne mangèrent leurs chevaux toute la nuit ni le jour devant d'avoine ni de fourrage et eux-mêmes ne goûtèrent tout le jour ni la nuit que chacun son pain qu'il avoit derrière lui troussé, ainsi que dit vous ai, qui étoit de la sueur des chevaux tout souillé et ort (gâté); ni ils ne burent autre breuvage que de la rivière qui là couroit, exceptés aucuns seigneurs qui avoient bouteilles pleines de vin, qui leur portèrent grand confort. Et n'eurent toute la nuit ni feu ni lumière, et ne le savoient de quoi faire, horsmis aucuns seigneurs qui avoient tortis (torches) apporté sur leurs sommiers (bêtes de somme). Ainsi que vous oyez, à (avec) tel meschef passèrent-ils la nuit, sans ôter les selles à leurs chevaux, ni eux désarmer; et quand le jour fut venu, en quoi ils espéroient avoir aucun confort et aucune adresse pour eux et leurs chevaux aiser

(1) J'ai déjà remarqué que Froissart écrivoit en général comme il entendoit: il dit ici *Anglesches* au lieu d'*Angloises*, parce qu'il avoit entendu *English*. J. A. B.

(mettre à l'aise), pour manger et pour loger, ou pour combattre aux Écossois qu'ils desiroient moult à trouver pour le désir que ils avoient d'issir (sortir) hors de cette mésaise et pauvreté là où ils étoient; adonc commença à pleuvoir si uniment et si fort, que ainçois (avant) nonne (midi) passée, la rivière sur laquelle ils étoient logés de nuit fut si grand'que nul ne la put passer: par quoi nul ne put envoyer pour voir ni savoir où ils étoient chus (tombés) ni où ils pourroient recouvrer de fourrage ni de litière pour leurs chevaux, ni pain, ni vin, ni autre chose pour eux aiser et soutenir. Si les convint jeuner tout le jour ainsi que la nuit, et les chevaux manger terre pour (au lieu de) la wason (gazon), ou bruyères, ou feuilles d'arbres, et couper plançons (branches) de bois à (avec) leurs épées et leurs badelaires (coutelas), tous ployans pour leurs chevaux lier, et verges pour faire des logettes pour eux mucier (abriter). Entour nonne (midi) aucuns pauvres du pays furent trouvés: si leur fut demandé où ils étoient chus et embatus (arrêtés). Cils (ceux-ci) répondirent qu'ils étoient à quatorze lieues près de Neuf-Châtel (New-Castle) sur Tyne, et à onze lieues près de Cardueil (Carlisle) en Galles (Galloway); et si n'avoit aucune ville plus près de là, où l'on put rien trouver pour eux aiser (mettre à l'aise). Tout ce fut nuncié (annoncé) au roi et aux seigneurs, et envoya chacun ses messages tantôt celle part, et ses petits chevaux et ses sommiers (bêtes de somme) pour apporter pourvéances (provisions), et fit-on savoir de par le roi à la ville de Neuf-Châtel (New-Castle) que qui voudroit gagner, si amenât

pain, vin, avoine, poulailles, fromages, œufs et autres denrées, on lui payeroit tout sec et le feroit-on conduire à sauf conduit jusques à l'ost (armée); et leur fit-on savoir qu'on ne se partiroit de là entour jusques à tant que on sauroit que les Écossois étoient devenus.

---

### CHAPITRE XXXIX.

COMMENT LES ANGLOIS SOUFFRIRENT GRANDE FAMINE  
EUX ET LEURS CHEVAUX TANT QU'ILS FURENT OUTRE  
LA RIVIÈRE DE TYNE.

**L**ENDEMAIN entour heure de nonne (midi) revinrent les messages que les seigneurs et les autres compagnons avoient envoyés aux pourvéances (provisions), et en rapportèrent ce qu'ils purent pour eux et leurs maisnies (suite); grandement ne fut-ce mie; et avec eux vinrent gens pour gagner qui amenèrent sur petits chevalets et sur petites mules pain mal cuit en paniers, pauvre vin en grands barils et autres denrées à vendre, dont moult de gens et grand'partie de l'ost furent durement appaisés; et ainsi de jour en jour, tant qu'ils séjournèrent là entour huit jours sur cette rivière, entre ces montagnes, en attendant chacun jour la survenue des Écossois, qui aussi ne savoient que les Anglois étoient devenus, non plus que les Anglois savoient d'eux. Ainsi furent-ils trois jours et trois nuits sans pain, sans vin, sans chandelles, sans avoine et sans fourrage, ni

autre pourvéance (provision); et après par l'espace de quatre jours qu'il leur convenoit acheter un pain mal cuit six esterlins <sup>(1)</sup>, qui ne dut valoir qu'un parisis<sup>(2)</sup>, et un galon<sup>(3)</sup> de vin vingt quatre esterlins, qui n'en dut valoir que six. Encore y avoit-on si grand'rage de famine que l'un le tolloit (arrachoit) hors des mains de l'autre, dont plusieurs hutins (disputes) et grands débats vinrent des compagnons les uns aux autres. Encore avec tous ces meschefs il ne cessa point de pleuvoir toute cette semaine, parquoi leurs selles, panneaux et contresangles furent tous pourris et tous les chevaux ou la plus grande partie tachés (blessés) sur le dos; et ne savoient de quoi ferrer ceux qui étoient déferrés, ni de quoi couvrir, fors que de leurs tuniques d'armes<sup>(4)</sup>: et aussi n'avoit la plus grande partie que vêtir, ni de quoi soi couvrir pour la pluie, ni pour le froid, fors que de leurs hoquetons et de leurs armures, et n'avoient de quoi faire feu, fors de verte buche, qui ne peut durer contre la pluie.

(1) L'esterlin valoit 4 deniers tournois de 220 au marc ou un peu moins de 20 sols actuels. J. A. B.

(2) Le parisis valoit 25 sous. J. A. B.

(3) Mesure contenant deux pots. (*Voyez le supplément au Gloss. de Ducange par Carpentier, au mot Galo.*) J. D.

(4) Les imprimés continuent de retrancher, tantôt des mots, tantôt des membres de phrases; ce qui rend quelquefois le sens louche ou absurde. J. D.

---



---

 CHAPITRE XL.

COMMENT LES ANGLOIS REPASSÈRENT LA RIVIÈRE DE TYNE ET COMMENT UN ÉCUYER APPORTA NOUVELLES AU ROI OU LES ÉCOSSOIS ÉTOIENT.

A TEL meschef et pauvreté demeurèrent-ils entre ces deux montagnes et la dite rivière, toute cette semaine, sans ouïr, ni savoir nouvelles des Écossois qu'ils cuidoient (croyoient) qu'ils dussent par là ou assez près repasser, pour retourner en leur pays. De quoi grand'murmuration sourdit (s'éleva) entre les Anglois; car aucuns vouloient mettre sus aux autres qu'ils avoient donné ce conseil de là venir en tel point qu'ils avoient fait, pour trahir le roi et toutes ses gens: si que fut ordonné pour ce entre les seigneurs qu'on se mueroit (transporteroit) de là, et repasseroit-on la dite rivière, sept lieues par-dessus, là où elle étoit plus aisée à passer; et fit-on crier que chacun s'appareillât pour déloger lendemain, et suivît les bannières: et si fit-on adonc crier que qui se voudroit tant travailler qu'il put rapporter certaines nouvelles au roi là où l'on pourroit trouver les Écossois, le premier qui ce lui rapporteroit il auroit cent livrées <sup>(1)</sup> de terre à héritage, à l'esterlin, et le feroit le roi chevalier. Quand ces nouvelles furent épandues par l'ost (armée) toutes gens en eurent grande joie. Adonc se départirent de l'ost (armée)

(1) On appeloit livre ou livrée une portion de terre qui produisoit une livre de revenu: ainsi elle ne formoit point une mesure déterminée; elle étoit plus ou moins étendue selon que le sol étoit plus ou moins fertile. (*Gloss. de Ducange au mot *Libra* ou *Librata terra*.*) J. D.

aucuns chevaliers et écuyers Anglois jusques à quinze ou à seize, pour la convoitise de gagner cette promesse, et passèrent les rivières en grand péril, et montèrent les montagnes et puis se départirent l'un çà, l'autre là, et se mit chacun à l'aventure à part lui.

Lendemain tout l'ost (armée) se délogea et chevauchèrent assez bellement, car leurs chevaux étoient foulés et mal livrés (nourris), mal ferrés, tachés (blesés) ès sangles et sur le dos; et firent tant qu'ils repassèrent la dite rivière en grand'malaise, car elle étoit grosse pour la pluie; pourquoy il en y eut assez de baignés et des Anglois noyés. Quand tous furent repassés, ils se logèrent là endroit, car ils trouvèrent fourrages ès prés et ès champs pour passer la nuit de-lez (près) un petit village que les Écossois avoient ars (brûlé) à leur passer. Si leur sembla droitement qu'ils fussent chus (tombés) en paradis: lendemain ils se départirent et chevauchèrent par montagnes et par vallées toute jour jusques près de nonne (midi) que on trouva aucuns hamelets ars (brûlés), et aucunes champagnes (plaines) où il avoit blés et prés; si que tout l'ost se logea là endroit cette nuit; et le tiers jour chevauchèrent-ils en tel manière. Si ne savoient le plus (la plupart) où l'on les menoit, ni nouvelles des Écossois; et le quart jour en tel manière, jusques à heure de tierce (avant midi). Adonc vint un écuyer fort chevauchant par devers le roi, et lui dit: « Sire, je vous apporte nouvelles; les Écossois sont à trois lieues près de ci logés sur une montagne, et vous attendent là, et y ont bien été jà huit jours, et ne savoient nouvelles de vous non plus que vous saviez

nouvelles d'eux; ce vous fais-je ferme et vrai, car je me embatis (avançai) si près d'eux que je fus pris et mené en leur ost (armée) devant les seigneurs, prisonnier: si leur dis nouvelles de vous et comment vous les quériez (cherchez) pour combattre à eux; et tantôt les seigneurs me quittèrent ma prison que je leur dis que vous donnez cent livrées de terre à l'esterlin, à celui qui premier vous rapporteroit nouvelles certaines d'eux; par telle condition que je leur créantai (promis) que je n'aurois repos jusques à tant que je vous aurois dit ces nouvelles: et disent, ce sachiez, que aussi grand désir ont-ils de combattre à vous que vous avez à eux; et les trouverez là endroit sans faute. »

---

## CHAPITRE XLI.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE FIT ORDONNER SES BATAILLES POUR ALLER CONTRE LES ÉCOSOIS; ET COMMENT IL FIT L'ÉCUYER CHEVALIER ET LUI DONNA CENT LIVRÉES DE TERRE.

**T**ANTÔT que le roi entendit ces nouvelles, il fit tout l'ost (armée) là endroit arrêter en uns blés, pour leurs chevaux paître et ressangler, d'encoste (auprès) une abbaye blanche (de moines blancs) qui étoit toute arse (brûlée), qu'on appelloit du temps le roi Artus, la Lande blanche. Là endroit se confessa et adressa chacun à son loyal pouvoir, et fit là endroit le roi dire grand'foison de messes pour accommunier ceux qui dévotion en auroient, et assigna tantôt bien et suffisamment à l'écuyer les cent livrées de terre que promi-

ses avoit et le fit là chevalier par devant tous <sup>(1)</sup>. Après quand on fut un peu reposé et déjeûné, on sonna la trompette; chacun alla monter, et fit-on les bannières chevaucher, ainsi que ce nouveau chevalier les conduisoit; et toujours chacune bataille à part lui, sans dérouter, par montagnes, ni par vallées; mais toujours rangés ainsi qu'on pouvoit, et que ordonné étoit. Et tant chevauchèrent en cette manière qu'ils vinrent entour midi si près des Écossois qu'ils les virent clairement et les Écossois aussi eux <sup>(2)</sup>. Sitôt que les Écossois les virent, ils issirent (sortirent) de leurs logis tous à pied, et ordonnèrent trois bonnes batailles franchement, sur le dévaler (penchant) de la montagne où ils étoient logés. Pardessous cette montagne couroit une rivière forte et roide, pleine de cailloux et de grosses pierres qu'on ne la put bonnement en hâte passer sans grand meschef malgré eux; et encore plus avant si les Anglois eussent la rivière passée, si n'avoit-il point de place entre la rivière et la montagne où ils pussent avoir rangé leurs batailles. Et si avoient les Écossois leurs deux premières batailles établies sur deux croupes de montagnes, que l'on entend de la roche, là où l'on ne peut bonnement monter, ni ramper, pour eux

(1) Ce chevalier se nommoit Thomas de Rokesby. Le roi n'effectua pas tout à fait aussitôt que le dit Froissart le reste de sa promesse: ce fut au retour de l'expédition contre les Écossois qu'il assigna au dit Thomas de Rokesby, par ses lettres datées de Lincoln le 28 septembre 1327, cent livres de pension sur l'échiquier, en attendant qu'il pût lui donner le même revenu en fond de terre. (Rymer, T. 2. Part. 2. P. 198.) J. D.

(2) Les Écossois étoient campés dans le parc de Stanhope sur une colline au pied de laquelle coule la rivière de Were, près de la Tyne méridionale. (Rymer, *Ibid.* P. 194.) J. D.

assaillir: mais étoient au parti comme pour les assaillans tous confroisser et lapider de pierres, s'ils fussent passés outre la rivière, et n'eussent pu les Anglois aucunement retourner. Quand les seigneurs d'Angleterre virent le convenant (disposition) des Écossois, ils firent toutes leurs gens traire (mettre) à pied et ôter leurs éperons et ranger les trois batailles, ainsi que ordonné étoit par avant. Là endroit devinrent moult de nouveaux chevaliers. Quand ces batailles furent rangées et ordonnées aucuns des seigneurs d'Angleterre amenèrent le jeune roi à cheval pardevant toutes les batailles, pour les gens d'armes plus resbaudir (réjouir), et prioit moult gracieusement que chacun se pénât de bien faire la besogne et garder son honneur; et faisoit commander sur la tête que nul ne se mît devant les bannières des maréchaux, et ne se mussent (remuassent) jusques à tant que on leur commanderoit. Un petit après on commanda que les batailles allassent avant pardevers les ennemis tout bellement le pas. Ainsi fut-il fait. Si alla bien chacune bataille en cet état un grand bonnier de<sup>(1)</sup> terre avant, jusques au dévaler de la montagne sur laquelle ils étoient. Ce fut fait et ordonné pour voir si les ennemis se dérouteroient point, et pour voir comment ils se maintiendroient: mais on ne put apercevoir qu'ils se mussent (remuassent) de rien; et étoient si près les uns des autres qu'ils reconnoissoient partie de leur armoirie. Adonc fit-on arrêter l'ost (armée) tout coi (im-

(1) Le *bonnier* étoit une mesure de terre, dont il n'est guère possible de fixer l'étendue. (*Voyez le Gloss. de Ducange, au mot Bonnarium.*) J. D.

mobile), pour avoir autre conseil, et si fit-on aucuns compagnons monter sur coursiers pour escarmoucher à eux, et pour aviser le passage de la rivière, et pour voir leur convenant (disposition) de plus près; et leur fit-on savoir par hérauts que s'ils vouloient passer outre la rivière et venir combattre au plain (dans la plaine), on se retrairoit (retireroit) arrière et leur livreroit-on bonne place pour la bataille ranger tantôt ou lendemain au matin; et si ce ne leur plaisoit, qu'ils voulussent faire le cas pareil. Quand ils ouïrent ce traité, ils eurent conseil entre eux, et eux conseillés, tantôt ils répondirent aux hérauts là envoyés qu'ils ne feroient ni l'un ni l'autre; mais que le roi et tous ses barons voyoient bien qu'ils étoient en son royaume, et lui avoient ars (brûlé) et gâté, et s'il leur ennuyoit, si le vinsent amender: car ils demeureroient là tant qu'il leur plairoit.

---

## CHAPITRE XLII.

COMMENT LES ANGLAIS ET LES ÉCOSSEIS FURENT VINGT DEUX JOURS (1) LES UNS DEVANT LES AUTRES SANS POINT COMBATTRE FORS QU'EN ESCARMOUCHANT.

QUAND le conseil du roi d'Angleterre vit qu'ils n'en auroient autre chose, ils firent crier et commander que chacun se logeât là endroit où il étoit, sans reculer. Ainsi se logèrent eux cette nuit moult à mésaise, sur dure terre et pierres sauvages, et

(1) Il faut compter ces vingt deux jours, de celui où les deux armées se trouvèrent en présence pour la première fois. J. D.

toujours armés; et à (avec) grand meschef (peine) les garçons recouvroient (obtenoient) de pieux et de verges pour lier leurs chevaux, et n'avoient fourrage ni litière pour eux aiser (mettre à l'aise), ni buche pour faire feu. Et quand les Écossois aperçurent que les Anglois se logeoient en telle manière, ils firent demeurer aucuns de leurs gens sur les places où ils avoient établi leurs batailles, puis se retirèrent (retirèrent) en leurs logis, et firent tantôt tant de feux que merveilles étoit à regarder; et firent entre nuit et jour si grand bruit de corner de leurs grands cors tout à une fois, et de huer (crier) après, tout à une voix, qu'il sembloit proprement que tous les diables d'enfer fussent là venus pour eux étrangler. Ainsi furent-ils logés cette nuit, qui fut la nuit saint Pierre à l'entrée d'aoust <sup>(1)</sup>, l'an mil trois cent vingt sept, jusques à lendemain que les seigneurs ouïrent messe.

Quand ce vint le jour Saint Pierre que la messe fut dite, on fit chacun armer et les batailles ranger aussi bien sur leur pièce de terre comme le jour devant, et demeurèrent les deux ostes (armées) tout le jour ainsi rangés, jusques après midi, que oncques les Écossois ne firent semblant de venir vers les Anglois, et aussi les Anglois d'aller vers eux; car ils ne les pouvoient bonnement approcher sans trop grand meschef. Plusieurs compagnons Anglois qui avoient chevaux dont ils se pouvoient aider passèrent la rivière <sup>(2)</sup> et aucuns à pied pour escarmoucher à (avec) eux, et aussi se déroutèrent aucuns

(1) St. Pierre aux liens, le 1<sup>er</sup>. août. J. D.

(2) La rivière de Were J. D.

Écossois qui couroient et racouroient tout escarmouchant l'un l'autre, tant qu'il y en eut de morts et de navrés (blessés) et de prisonniers des unès et des autres. Ainsi, comme après midi, les seigneurs d'Angleterre firent à savoir que chacun se traisist (retirât) à sa loge, car leur sembloit qu'ils étoient là pour néant. En cet état furent-ils par trois jours, et les Écossois d'autre part sur leur montagne, sans partir. Toutefois y avoit-il tous les jours gens escarmouchants d'une part et d'autre, et souvent des morts et des pris; et toutes les vesprées (soirs) les Écossois, à la nuit, faisoient par coutume si grands feux, et tant faisoient si grand bruit de corner et de huer (crier), tous à une voix, qu'il sembloit proprement aux Anglois que ce fut un droit enfer, et que tous les diables fussent là assemblés, par droit avis. L'intention des seigneurs d'Angleterre étoit de tenir ces Écossois là endroit assiégés, puisqu'ils ne se pouvoient bonnement à eux combattre, et les cuidoient (croyoient) bien affamer en leur pays; et si savoient bien les Anglois par les prisonniers qui pris étoient que les Écossois n'avoient nulle pourvéance (provision) de pain, de vin, ni de sel. Des bêtes avoient-ils grand' foison qu'ils avoient prises dedans le pays; si en pouvoient manger en pot et en rôti à leur plaisir, sans pain, à quoi ils acontoient (songeoient) moult peu, mais (pourvu) qu'ils eussent un peu de farine dont ils usent, ainsi que dit vous ai pardessus; et aussi en usent bien aucuns Anglois, quand ils sont en leurs chevauchées et il leur touche.

Or avint que le quatrième jour au matin que les



Anglois avoient été logés là, ils regardèrent pardevers la montagne aux Écossois, si ne virent nullui (personne), dont ils furent moult durement ébahis; car ils s'en étoient partis à la mie-nuit. Si en eurent les seigneurs d'Angleterre grand'merveille, et ne pouvoient penser qu'ils étoient devenus: si envoyèrent tantôt gens à cheval et à pied par ces montagnes, qui les trouvèrent à heure de prime (aube) sur une montagne plus forte que celle de devant n'étoit, sur cette rivière meisme (même), et étoient logés en un bois, pour être plus à repos et pour plus secrètement aller et venir quand ils voudroient. Sitôt comme ils furent trouvés, on fit les Anglois déloger et traire (retirer) cette part tout ordonnément, et loger sur une autre montagne, droit à l'encontre d'eux, et fit-on les batailles ranger et faire semblant d'aller vers eux; mais sitôt qu'ils virent l'ordonnance des Anglois et eux approcher, ils issirent (sortirent) hors de leurs logis et se vinrent ranger faitivement (en bon ordre) assez près de la rivière contre eux: mais oncques ne voulurent descendre, ni venir vers les Anglois, et les Anglois ne pouvoient aller jusques à eux, qu'ils ne fussent tous morts et tous perdus d'avantage, ou pris à (avec) grand meschef (perte). Si se logèrent là endroit contre eux et demeurèrent huit jours<sup>(1)</sup> tous pleins sur cette seconde montagne, et tous les jours rangés contre eux. Si

(1) Plusieurs manuscrits et les imprimés portent 18 jours. Cette leçon ne sauroit être adoptée, puisqu'il est certain qu'Édouard étoit de retour à Yorck au plus tard le 15 d'août. (Voyez Rymer, T. 2. Part. 2. P. 194.) J. D.

envoyoient les seigneurs d'Angleterre bien souvent leurs hérauts pardevers eux parlementer qu'ils vou-lussent livrer place et pièce de terre, ou on leur li-vreroit; mais oncques à nul de ces traités ne se vou-lurent accorder. Si vous dis que en vérité l'un ost et l'autre en ces séjours eurent moult de mésaises.

---

### CHAPITRE XLIII.

COMMENT MESSIRE GUILLAUME DE DOUGLAS SE FÉRIT  
(JETA) ENTOUR MIE-NUIT ATOUT (AVEC) DEUX CENTS  
HOMMES EN L'OST (ARMÉE) DES ANGLAIS ET EN TUA  
BIEN TROIS CENTS.

LA PREMIÈRE nuit que les Anglois furent logés sur cette seconde montagne à l'encontre des Écossois messire Guillaume <sup>(1)</sup> de Douglas, qui étoit moult preux, entreprenant et hardi chevalier, prit entour mie-nuit environ deux cents armures de fer, et passa cette rivière <sup>(2)</sup> bien loin de leur ost, par-quoi on ne s'en aperçut. Si se férit (jeta) en l'ost des Anglois moult vassalement (vaillamment) en criant « Douglas, Douglas, vous y mourrez tous seigneurs larrons Anglois. » Et en tua lui et sa compagnie, ains (avant) qu'ils cessassent, plus de trois cents, et férit des éperons jusques proprement devant la tente du roi, toujours criant et

(1) Il a déjà été dit que son nom étoit Jacques de Douglas et non Guillaume. Je substituerai dorénavant le nom de Jacques. J. A. B.

(2) La Were. J. A. B.

huant, Douglas, Douglas! et coupa deux ou trois des cordes de la tente du roi, puis s'en partit atant (alors). Bien peut être qu'il perdit aucuns de ses gens à se retraire (retirer), mais ce ne fut mie grandement; et retourna arrière devers ses compagnons en la montagne. Depuis n'y eut-il rien fait, mais toutes les nuits les Anglois faisoient grands quais (guets) et forts, car ils se doutoient (craignoient) du réveillement des Écossois, et avoient mis gardes et écoutes en certains lieux, parquoi si ceux sentissent ni ouïssent rien, ils le signifiassent en l'ost; et gisoient presque tous les seigneurs en leurs armures; et tous les jours y avoit des escarmouches; et escarmouchoit qui escarmoucher vouloit. Si en y avoit souvent de morts et de pris, de navrés, de blessés et de mésaisés des uns et des autres.

---

## CHAPITRE XLIY.

COMMENT LES ÉCOSSOIS S'ENFUIRENT PAR NUIT, SANS LE SÇU DES ANGLOIS, ET COMMENT LES ANGLOIS S'EN RETOURNÈRENT EN LEUR PAYS; ET COMMENT MESSIRE JEAN DE HAINAUT PRIT CONGÉ DU ROI ET S'EN RETOURNA EN SON PAYS.

LE DERNIER jour des vingt deux <sup>(1)</sup> fut pris un chevalier d'Écosse à l'escarmouche, qui moult ennuis (avec peine) vouloit dire aux seigneurs d'Angleterre

(1) Les imprimés portent *le dernier jour des vingt quatre*, leçon manifestement défectueuse; puisque les Anglois n'arrivèrent à la vue de l'ennemi que le 17 juillet au plutôt et que les Écossois s'étoient retirés dès le 7 août. (Rymer, T. 2. Part. 2. P. 193 et 194.) J. D.

le convenant (intention) des leurs; si fut tant enquis et examiné qu'il leur dit que leurs souverains avoient entre eux accordé le matin que chacun fut armé au vespre (soir), et que chacun suist (suivit) la bannière messire Guillaume de Douglas, quel part qu'il voulust (voulut) aller; et que chacun le tint en secret. Mais le chevalier ne savoit de certain qu'ils avoient empensé. Sur ce eurent les seigneurs d'Angleterre conseil ensemble et avisèrent que selon ces paroles, les Écossois pourroient bien par nuit venir briser et assaillir leur ost à deux côtés, pour eux mettre à l'aventure de vivre ou de mourir, car plus ne pouvoient souffrir ni endurer leur famine. Si ordonnèrent les Anglois entr'eux trois batailles et se rangèrent en trois pièces de terre devant leurs logis, et firent grand'foison de feux pour voir plus clair entour eux, et firent demeurer tous les garçons en leurs logis pour garder les chevaux. Si se tinrent ainsi cette nuit tous armés, chacun dessous sa bannière, ou son penonceau <sup>(1)</sup>, si comme il étoit ordonné <sup>(2)</sup>, pour attendre l'aventure; car ils espéroient assez bien, selon les paroles du chevalier, que les Écossois les réveilleroient: mais ils n'en avoient nul talent (désir), ainçois (mais) firent par autre ordonnance bien et sagement.

Quand ce vint sur le point du jour, deux trompeurs d'Écosse s'embatirent (arrivèrent) sur l'un des guets qui guettoit aux champs: si furent pris et me-

(1) Le penonceau désignoit plus particulièrement l'étendard des bacheliers et quelquefois celui des écuyers. J. A. B.

(2) La fin de cette phrase manque dans les imprimés.

nés devant les seigneurs du conseil du roi d'Angleterre et dirent : « Seigneurs, que guettez-vous cy? Vous perdez le temps; car, sur l'abandon de nos têtes, les Écossois s'en sont allés très devant mie-nuit, et sont jà quatre ou cinq lieues loin; et nous emmenèrent avec eux bien une lieue loin <sup>(1)</sup>, pour doute que nous ne le vous notifions trop tôt, et puis nous donnèrent congé de le vous venir dire. » Et quand les Anglois entendirent ce, ils eurent conseil et virent bien qu'ils étoient déçus en leur cuider (pensée), et dirent que le chasser après les Écossois ne leur pourroit rien valoir, car on ne les eut pu aconsuir (atteindre); et encore pour doute de decevement (déception), les seigneurs détinrent les deux trompeurs tous cois, et les firent demeurer de-lez (près) eux, et ne rompirent point leurs ordonnances, ni l'établissement de leurs batailles jusques après prime <sup>(2)</sup>. Et quand ils virent que c'étoit vérité et que les Écossois étoient partis, ils donnèrent congé à tout homme de retraire à sa loge et de soi aiser; et les seigneurs allèrent à conseil pour regarder que on feroit. Entrementes (cependant) aucuns des compagnons Anglois montèrent sur leurs chevaux et passèrent la dite rivière en grand péril, et vinrent dessus la montagne dont les Écossois étoient la nuit partis, et trouvèrent plus de cinq cents grosses bêtes grasses, toutes mortes, que les Écossois avoient tuées, pour ce qu'elles étoient pesantes, et ne le seus-

(1) Ce passage est inintelligible dans les imprimés, par l'omission d'une partie de la phrase. Ils abrègent aussi la suivante. J. D.

(2) Voyez la note 1, P. 19.

sent pu suir (suivre), et si ne les vouloient mie laisser vives aux Anglois. Et si trouvèrent plus de quatre cents chaudières faites de cuir atout (avec) le poil, pendues sur le feu, pleines de cher (chair) et d'yaue (eau), pour faire bouillir; et plus de mille hastes (broches) pleines de pièces de chair pour rôtir, et plus de cinq mille vieux souliers usés, faits de cuir tout cru, atout (avec) le poil, que les Écossois avoient là laissés. Et trouvèrent cinq pauvres prisonniers Anglois que les Écossois avoient liés tous nuds aux arbres, par dépit, et deux qui avoient les jambes brisées: si les délièrent et laissèrent aller et puis revinrent en l'ost si à point que chacun se délogoit et ordonnoit pour raller en Angleterre, par l'accord du roi et de tout son conseil <sup>(1)</sup>.

Si suirent (suivirent) tout ce jour les bannières des maréchaux, toutes déployées, et vinrent loger de haute heure en un beau pré où ils trouvèrent assez à fourager pour leurs chevaux, qui leur vint bien à point, car ils étoient si foibles et si fondus (morfondus) et si affamés qu'à peine pouvoient-ils aller avant. Lendemain ils se délogèrent et chevauchèrent encore plus avant et s'envinrent loger de grand'heure de-lez (près) une grand'cour d'abbaye, à deux lieues près de la cité de Durham. <sup>(2)</sup> Si se logea le roi la nuit en cette cour, et l'ost contre val les prés. Si trouvèrent assez fourage qui leur vint bien à

(1) Le départ de l'armée Angloise ne peut être antérieur au 8 août; car le roi étoit encore ce jour-là à Stanhope. (Rymer, T. 2. Part. 2. P. 194.) J. D.

(2) Froissart l'écrivoit à peu près suivant la prononciation, *Du remmes*. J. D.

point, herbes, vesce et blés. Lendemain se reposa l'ost là endroit tout coi, et le roi et les seigneurs allèrent vers l'église de Durham, et adonc fit le roi féauté à l'église et à l'évêque de Durham et aussi aux bourgeois; car faite ne l'avoit encore. En cette cité trouvèrent-ils leurs charrettes et leurs charretiers et tous leurs harnois qu'ils avoient laissés vingt sept jours <sup>(1)</sup> devant en un bois à mie-nuit, si comme il est contenu ci-dessus; et les avoient les bourgeois de la cité de Durham, qui trouvés les avoient dedans le bois, amenés dedans leur ville à leur coust (dépens,) et fait mettre en granges vuides, chacune charrette atout (avec) son penonceau pour les reconnoître. Si furent moult lies (joyeux) tous seigneurs, quand ils eurent trouvé leurs charrettes et leurs harnois, et reposèrent deux jours dedans la dite cité, et l'ost tout autour; car mie ne se pût être logé tout en la dite cité; et firent leurs chevaux ferrer, et puis se mirent à voie devers Ébruich (Yorck). Si exploitèrent tant, le roi et tout son ost, que dedans trois jours ils y vinrent; et là trouva le roi madame sa mère qui le recut à (avec) grand'joie, et aussi firent toutes ses dames et les bourgeois de la ville. Là donna le roi congé à toutes manières de gens de raller chacun en son lieu,

(1) Plusieurs manuscrits et les imprimés portent: *trente deux jours*: cette leçon ne peut être admise. En effet, Édouard partit de Durham le 17 juillet au plutôt pour aller chercher les Écossois; et il étoit revenu au plus tard le 15 d'août, à Yorck qui est bien plus éloignée de la frontière d'Écosse que Durham: ainsi il ne put s'écouler trente deux jours depuis son départ de cette dernière ville jusqu'à son retour. (Voyez Rymer, *Ibid.* P. 193 et 194.) J. D.

et remercia grandement les comtes, les barons et les chevaliers, du service qu'ils lui avoient fait; et retint encore de-lez (près) lui monseigneur Jean de Hainaut et toute sa route (suite) qui furent grandement fêtés de madame la reine et de toutes les dames, et délivrèrent les Hainuyers leurs chevaux, qui tous étoient enfondus et affollés (estropiés) au conseil du roi, et fit chacun somme pour lui de ses chevaux morts et vifs et de ses frais. Si en fit le roi sa dette envers monseigneur Jean de Hainaut <sup>(1)</sup>, et le dit messire Jean s'en obligea envers tous les compagnons; car le roi et son conseil ne purent sitôt recouvrer de tant d'argent que les chevaux montoient; mais on leur en délivra assez par raison pour payer leurs menus frais, et pour retourner au pays<sup>(2)</sup>; et

(1) Édouard donna ordre à son trésorier et à ses chambellans, par ses lettres datées d'Yorck le 20 août, de payer à Jean de Hainaut, dès qu'il seroit arrivé à Londres, quatre mille livres, tant pour ses gages et ceux des Hainuyers, que pour le prix de leurs chevaux. Ce que dit ensuite Froissart, qu'on ne put ramasser assez d'argent pour payer à Jean de Hainaut tout ce qui lui étoit dû, peut être vrai à la rigueur; cependant Édouard avoit tant à cœur d'acquitter cette dette qu'il ordonna, par les mêmes lettres, que si l'argent manquoit, on mit en gage de ses joyaux jusqu'à la concurrence des quatre mille livres qu'il s'étoit engagé à payer. (Rymer, *Ibid.* P. 194 et 195.) J. D.

(2) On trouve dans Rymer un ordre du roi Édouard à son trésorier pour qu'il eut à payer sept mille livres sterlings à compte sur les quatorze mille, auxquelles montoit le subside convenu pour lui et ses compagnons. Cet ordre est daté d'Yorck, 28 juin 1327.

La même année, le 4 juillet, William d'Irland reçoit l'ordre de préparer des voitures pour sire Jean de Hainaut et sa suite. Cet ordre devoit être valable jusqu'à la Saint-Michel suivante.

On trouve un autre ordre au trésorier, daté d'Yorck, 20 août 1327, pour payer à sire Jean de Hainaut, à son arrivée à Londres, quatre mille livres sterlings comme indemnité de la perte de ses chevaux; et pour mettre même en gage les joyaux de la couronne, s'il n'y a pas assez d'argent dans le trésor.



puissedi (depuis) dedans l'année furent eux tous payés de ce que les chevaux montoient. Quand les Hainuyers eurent délivré leurs chevaux, ils achetèrent chacun de petites haquenées pour chevaucher mieux à leur aise et renvoyèrent leurs garçons, leurs harnois, sommes, malles, et habits par mer, et mirent tout en deux nefes que le roi leur fit délivrer. Si arrivèrent ces besognes à l'Écluse en Flandre<sup>(1)</sup>; et ils prirent congé au roi, à madame la reine sa mère, au comte de Kent, au comte Henri de Lancastre et aux barons, qui grandement les honorèrent, et les fit le roi accompagner de douze<sup>(2)</sup> chevaliers et deux cents armures de fer, pour la doute (crainte) des archers dont ils n'étoient mie assurés; car il les convenoit passer parmi leur pays de l'évêché de Lincoln. Si se partirent messire Jean de Hainaut et sa route (suite) toute au conduit dessus dit, et chevauchèrent tant par leurs journées qu'ils vin-

Plus un passe-port de la même date ordonnant à chacun de ne faire aucune insulte à sire Jean de Hainaut.

Plus enfin un ordre signé par le roi à Eversham le 28 juin 1328, pour payer sept mille livres comme partie des quatorze mille livres qui lui sont dues. J. A. B.

(1) L'Écluse, ou Sluis en langue du pays, est à une dixaine de lieues de Bruges. J. A. B.

(2) Dans les lettres d'Édouard, datées d'Yorck le 20 août, par lesquelles il enjoint aux vicomtes, baillis, etc. de faire fournir à Jean de Hainaut et à sa troupe les voitures et les choses dont ils auront besoin sur la route, il nomme seulement Jean de l'Isle, comme devant l'accompagner et commander l'escorte. (Rymer, *ubi supra*. P. 195.) Mais cette pièce ne contredit point le récit de Froissart; car il est possible que dans le nombre des deux cents armures qui composaient l'escorte, il y eût douze chevaliers, quoique le roi ne nomme dans ses lettres que le commandant en chef. J. D.

rent à Douvres. Là montèrent-ils en mer en nef et en vaisseaux qu'ils trouvèrent appareillés, et les Anglois se partirent d'eux qui convoyés les avoient, et retourna chacun en son lieu, et les Hainuyers vinrent à Wissan. Là séjournèrent-ils deux jours, en mettant hors leurs chevaux et le demeurant de leurs harnois. Endementres (cependant) vinrent messire Jean de Hainaut et aucuns chevaliers en pèlerinage à notre dame de Boulogne, et depuis s'en retournèrent-ils en Hainaut; et se départit l'un de l'autre, et se retraist (retira) chacun sur son lieu: mais messire Jean s'envint devers le comte son frère, qui se tenoit à Valenciennes, qui le reçut liement et volontiers; car moult l'aimoit et adonc lui recorda le sire de Beaumont toutes nouvelles si avant qu'il les put savoir comme celui qui vu les avoit.

---

#### CHAPITRE XLV.

COMMENT LES BARONS ET LES SEIGNEURS D'ANGLETERRE ENVOYÈRENT LÉGATS EN HAINAUT POUR PARLER DU MARIAGE DE LA FILLE DU COMTE ET DU ROI ÉDOUARD.

Ainsi fut cette grande et dure chevauchée départie que le roi Édouard, le premier an de sa création, fit contre les Écossois. Ne demeura mie gramment (grandement) de temps après que ce roi, madame sa mère, le comte de Kent son oncle, le comte Henry de Lancastre, messire Roger de Mortimer et les autres barons d'Angleterre qui étoient demeurés du conseil du roi pour lui aider à conseiller et gouverner, eu-

rent avis et conseil de le marier. Si envoyèrent un évêque<sup>(1)</sup>, deux chevaliers bannerets<sup>(2)</sup>, et deux bons clercs à monseigneur Jean de Hainaut, pour lui prier « qu'il y voulût bon moyen être et mettre bon conseil à ce que le jeune roi leur sire fut marié; par quoi monsieur son frère le comte de Hainaut et de Hollande lui voulut envoyer une de ses filles; car il l'auroit plus chère que nulle autre, pour l'amour de lui. » Le sire de Beaumont fêta et honora ces messages et commissaires du roi anglois quant (autant) qu'il put, car bien le savoit faire. Quand bien fêtés les eut, il les mena à Valenciennes par devers son frère qui moult honorablement les reçut aussi et fêta si souverainement bien que longue chose seroit à raconter.

Quand assez fêtés furent, ils firent leurs messages sagement et à point, ainsi que chargé leur étoit. Le comte leur répondit moult courtoisement, par le conseil de monseigneur Jean son frère et de madame la comtesse mère à la demoiselle, et leur dit que moult grands mercis à monseigneur le roi et à madame la reine et aux seigneurs par quel conseil ils étoient là venus, quand tant leur étoit que de lui faire tel honneur que pour telle chose ils avoient si suffisans gens à lui envoyés; et que moult volontiers

(1) Le docteur Roger Northborough, évêque de Litchfield et de Coventry. (Ashmole). J. A. B.

(2) Les chevaliers Bannerets étoient autrefois des gentils hommes puissants par leurs possessions territoriales et le nombre de leurs vassaux dont ils formoient des compagnies eu temps de guerre. On les appeloit Bannerets, parce qu'ils avoient droit de porter une bannière. Ils subsistèrent jusqu'à la création des compagnies d'ordonnance par Charles VII. J. A. B.

s'accorderoit à leur requête, si notre saint père le Pape et sainte église s'y accordoient. Cette réponse leur suffit assez grandement ; puis envoyèrent deux de leurs chevaliers et deux clercs en droit pardevers le saint père à Avignon <sup>(1)</sup>, pour impétrer (obtenir) dispensation de celui mariage accorder <sup>(2)</sup>; car sans le congé (permission) du saint père faire ne se pouvoit, pour le lignage de France dont ils étoient moult prochains, si comme en tiers degré; car leurs deux mères étoient cousines germaines issues de deux frères <sup>(3)</sup>. Assez tôt après ce qu'ils furent venus en Avignon, ils eurent faite leur besogne; car le saint père et le collège s'y consentirent assez bénignement pour la haute noblesse dont tous deux étoient issus.

---

## CHAPITRE XLVI.

COMMENT MADAME PHILIPPE DE HAINAUT FUT MARIÉE  
AU ROI D'ANGLETERRE, ET COMMENT ELLE FUT HONORABLEMENT REÇUE A LONDRES.

QUAND ces messages furent revenus d'Avignon à Valenciennes, à (avec) toutes leurs bulles, ce mariage fut tantôt octroyé et affermé d'une part et

(1) Les Papes y résidoient depuis 1309. J. A. B.

(2) Édouard avoit déjà écrit au pape pour obtenir cette dispense: ses lettres datées d'Yorck le 15 d'août supposent même qu'il lui avoit précédemment écrit pour le même sujet (Rymer, *Ibid.* P. 194). Aussi les chevaliers trouvèrent-ils la bulle de dispense toute dressée: elle est datée du 3 des calendes de septembre, c'est-à-dire, du 3 août, jour auquel ils ne pouvoient pas être encore arrivés à Avignon. (*Ib. Ibid.* P. 196.) J. D.

(3) Isabelle de France, mère d'Édouard, étoit fille de Philippe-le-Bel:

d'autre. Si fit-on la devise pourvoir et appareiller de tout ce qu'il falloit, si honorablement comme à telle demoiselle qui devoit être reine d'Angleterre afféroit (appartenoit). Quand appareillée fut, comme dit est, elle fut épousée par vertu d'une procuration apparent suffisamment, qui là fut apportée de par le roi d'Angleterre <sup>(1)</sup>; et puis fut mise en voie pour emmener en Angleterre pardevers son mari qui l'attendoit à Londres là où l'on la devoit couronner. Et monta en mer la dite demoiselle Philippe de Hainaut à Wissan et arriva et toute sa compagnie à Douvres <sup>(2)</sup>, et la conduisit jusques à Londres ce gentil chevalier messire Jean de Hainaut son oncle, qui grandement fut reçu, honoré et fêté du roi et de madame la reine sa mère, des autres dames, des barons et des chevaliers d'Angleterre. Si eut adonc à Londres grand'fête et grand'noblesse des seigneurs, comtes, barons, chevaliers, de hautes dames et de nobles pucelles, de riches atours et

Jeanne de Valois, mère de Philippe de Hainaut, étoit fille de Charles de Valois frère du même Philippe-le-Bel. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 1. P. 91. 100.) J. D.

(1) Cette procuration étoit adressée à l'évêque de Coventry et de Litchfield, et datée de Nottingham le 8 octobre. (Rymer, *Ibid.* P. 198.) J. D.

(2) Elle n'y étoit point encore arrivée le 28 novembre, date des lettres de sauf-conduit données par Édouard pour elle, pour son père et pour leur suite, dans lesquelles il est parlé d'eux comme devant bientôt arriver, *qui infrà regnum nostrum proximò sunt venturi*, dit le Prince. (Rymer, *Ibid.* P. 203. 204.) Au reste, il ne paroît pas que le comte de Hainaut ait fait usage de ce sauf-conduit. S'il eut été en Angleterre avec sa fille, Jean-le-Bel qui étoit attaché à la maison de Hainaut, et qui étoit peut-être de la suite de la princesse, n'auroit pas omis de le nommer conjointement avec Jean de Hainaut. J. D.

de riches paremens, de jouter et de bouhourder (tournoyer) pour l'amour d'elles, de danser, de caroler, de grands et beaux mangers chacun jour donner; et durèrent ces fêtes par l'espace de trois semaines.

Au chef (bout) de ces jours messire Jean de Hainaut prit congé et s'en partit à (avec) toute sa compagnie de Hainaut, bien fournis de beaux joyaux et riches qu'on leur avoit donnés d'un côté et d'autre en plusieurs lieux; et demeura la jeune reine Philippe à (avec) petite compagnie de son pays, horsmis un jeune damoisel<sup>(1)</sup> qu'on appeloit Watelet de Mauny<sup>(2)</sup>, qui y demeura pour la servir<sup>(3)</sup> et tailler devant elle<sup>(4)</sup>, lequel acquit depuis si grand' grâce du roi et de tous les chevaliers et seigneurs du pays qu'il fut du secret et du plus grand conseil du roi, au gré de tous les nobles du pays; et fit depuis

(1) *Damoiseau*, titre qu'on donnoit aux fils des seigneurs qui n'étoient point encore armés chevaliers. (*Voyez le Gloss.* de Ducange, au mot *Domicellus*.) J. D.

(2) C'est le même qui devint dans la suite si célèbre sous le nom de Gautier Wautier ou de Mauny. Gautier de Mauny est aussi un des héros du *vœu du héron*, poëme de cette époque que je crois devoir donner en entier dans l'Appendice de ce volume, parce qu'il contribue beaucoup à l'explication de certains faits rapportés par Froissart, surtout en ce qui concerne la première expédition d'Édouard III en France. J. A. B.

(3) C'est-à-dire, pour couper les viandes à la table de la reine. On appeloit *écuyers tranchans* ceux qui étoient chargés de cette fonction. Les jeunes gens de la plus haute naissance n'en étoient pas dispensés, et les enfans des rois exerçoient souvent cet office à la table de leurs pères. (*Mém. sur l'ancienne chevalerie*, par M. de la Curne de Ste. Palaye, édit. in-4°. P. 12. *Voy. aussi la note sur ce passage*, P. 112.) J. D.

(4) Le reste de ce chapitre manque dans les imprimés.

si grands prouesses de son corps, en tant de lieux, qu'on n'en pourroit savoir le nombre, si comme vous orrez (entendrez) avant en l'histoire, s'il est qui le vous dise. Or nous tairons-nous de parler de lui tant qu'à présent et des Anglois, et retournerons aux Écossois.

---

### CHAPITRE XLVII.

COMMENT LE BON ROI ROBERT D'ÉCOSSE, LUI ÉTANT AU LIT DE LA MORT, MANDA TOUS SES BARONS ET LEUR RECOMMANDA SON FILS ET SON ROYAUME, ET EN CHARGEA A MONSEIGNEUR JACQUES DE DOUGLAS QU'IL PORTAT SON COEUR AU SAINT SÉPULCHRE.

APRÈS ce que les Écossois se partirent de la montagne par nuit, là où le jeune roi Édouard et les seigneurs d'Angleterre les avoient assiégés, si comme vous avez ouï, ils allèrent vingt deux lieues de cellui sauvage pays, sans arrêter, et passèrent cette rivière de Tyne assez près de Carduel (Carlisle) en Galles (Galloway), chacun à ses pieds; et lendemain ils revinrent en leur pays et se départirent par l'ordonnance des seigneurs, et ralla chacun en sa maison. Assez tôt après les seigneurs et aucuns bons prud'hommes pourchassèrent tant entre le roi d'Angleterre et le roi d'Écosse que une trêve fut accordée entre eux à durer par l'espace de trois ans <sup>(1)</sup>.

(1) On conclut d'abord une trêve qui devoit durer jusqu'au Dimanche de la mi-carême de l'année 1328 (Rymer, T. 2. Part. 3. P. 5.), et qui fut suivie d'une paix humiliante pour le roi d'Angleterre. Édouard se

Dedans cette trêve advint que le roi Robert d'Écosse, qui moult preux avoit été, étoit devenu vieux et foible et si chargé de la grosse maladie, ce disoit-on, que mourir le convint <sup>(1)</sup>. Quand il sentit et connut que mourir lui convenoit, il manda tous les barons de son royaume èsquels il se fioit le plus par devant lui; si leur pria moult affectueusement et leur chargea sur leur féauté qu'ils gardassent féalement son royaume en aide de David son fils, et quand il seroit venu en âge, qu'ils obéissent à lui et le couronnassent à roi, et le mariassent en lieu si suffisant que à lui appartenoit. En après il appela le gentil chevalier messire Jacques de Douglas et lui dit devant tous les autres: « Monseigneur Jacques, cher ami, vous savez que j'ai eu moult à faire et à souffrir en mon temps que j'ai vécu, pour soutenir les droits de cettui royaume; et, quand j'eus le plus à faire, je fis un vœu que je n'ai point accompli, dont moult me pèse; je vouai que s'il étoit ainsi que je pusse tant faire que je visse ma guerre achevée, par quoi je pusse cettui royaume gouverner en paix, j'irois aider à guerroyer les ennemis notre seigneur et les contraires de la foi chrétienne, à mon loyal

désista de ses prétentions de suzeraineté sur l'Écosse et rendit à Robert Bruce tous les titres qui leur servoient de fondement. Cette pièce est datée d'Yorck le 1<sup>er</sup> mars 1328. (Rymer. *Ibid.* P. 6.) J. D.

(1) Tout ce qui suit concernant la dernière maladie et la mort du roi Robert Bruce, doit être attribué à l'année 1329, ainsi qu'on le verra à la fin du chapitre. Mais comme Froissart, faute d'être instruit de la date de la mort de ce Prince, la place avant celle du roi Charles le Bel arrivée en 1328, et avant d'autres événemens qui appartiennent certainement à la même année, je continuerai de compter 1328, en marquant en note la véritable date des faits postérieurs à cette année. J. D.



pouvoir. A ce point a toujours mon cœur tendu ; mais notre seigneur ne l'a mie voulu consentir ; si m'a donné tant à faire en mon temps, et au dernier suis entrepris si gravement de si grande maladie qu'il me convient mourir, si comme vous voyez ; et puisqu'il est ainsi que le corps de moi n'y peut aller, ni achever ce que le cœur a tant désiré, j'y veux envoyer mon cœur en lieu du corps, pour mon vœu achever. Et pour ce que je ne sais en mon royaume nul chevalier plus preux de votre corps, ni mieux taillé pour mon vœu accomplir en lieu de moi, je vous prie, très cher et spécial ami, tant comme je puis, que ce voyage veuillez entreprendre pour l'amour de moi, et mon âme acquitter envers notre seigneur ; car je tiens (estime) tant de vous et de votre noblesse et de votre loyauté, que si vous l'entreprenez vous n'en ferez (manquerez) aucunement, et si en mourrai plus aise, mais que ce soit par telle manière que je vous dirai. Je vueil (veux), sitôt que je serai trépassé, que vous prenez le cœur de mon corps et le faites bien embaumer, et prenez tant de mon trésor qu'il vous semblera que assez en ayez pour parfournir tout le voyage, pour vous et pour tous ceux que vous voudrez mener avec vous ; et emporterez mon cœur avec, pour présenter au saint sépulchre, là où notre seigneur fut enseveli, puisque le corps n'y peut aller. Et le faites si grandement et vous pourvoyez si suffisamment de telle compagnie et de toutes autres choses que à votre état appartient, et que partout là où vous viendrez que on sache que vous emportez outre mer le cœur du roi Ro-

bert d'Écosse, et de son commandement, puisque ainsi est que le corps n'y peut aller. »

Tous ceux qui là étoient commencèrent à pleurer moult tendrement; et quand le dit messire Jacques put parler, il répondit et dit ainsi: « Gentil et noble sire, cent mille mercis de la grand'honneur que vous me faites, que vous de si noble et si grand' chose et tel trésor me chargez et me recommandez, et je le ferai volontiers et de clair cœur votre commandement, à mon loyal pouvoir. Jamais n'en doutez combien que je ne suis mie digne ni suffisant pour telle chose achever. » — « Ah! gentil chevalier, dit adonc le roi, grand merci, mais (pourvu) que vous le me créantez (promettiez) comme bon chevalier et loyal. » — « Certes, sire, moult volontiers, dit le chevalier. » Lors lui créanta (promit) comme loyal chevalier. « Adonc, dit le roi, or soit Dieu gracié (remercié); car je mourrai plus à paix dorénavant, quand je sais que le plus suffisant et le plus preux de mon royaume achévera pour moi ce que je ne puis oncques achever. »

Assez tôt après trépassa de ce siècle le preux Robert de Bruce roi d'Écosse, et fut enseveli si honorablement que à lui appartenait, selon l'usage du pays; et fut le cœur ôté et embaumé, ainsi que commandé l'avoit. Si gît le dessusdit roi en l'abbaye de Dunfermline <sup>(1)</sup>, en Écosse, très révéremment; et trépassa de ce siècle l'an de grâce mil trois cent vingt

(1) Au lieu de *Dumfermline* ville du comté de Fife, Froissart écrit *Donfremelin*. J. A. B.

sept, le septième jour de novembre <sup>(1)</sup>. En ce temps là assez tôt trépassa aussi le vaillant comte de Moray <sup>(2)</sup> qui étoit le plus gentil et le plus puissant prince d'Écosse et s'armoit d'argent à trois oreillers de gueules.

---

## CHAPITRE XLVIII.

COMMENT MESSIRE GUILLAUME DE DOUGLAS EN ALLANT  
OUTRE MER FUT TUÉ EN ESPAGNE MAL FORTUNÉMENT,  
ET COMMENT LE JEUNE ROI D'ÉCOSSE FUT MARIÉ A LA  
SOEUR DU ROI D'ANGLETERRE.

**Q**UAND le printemps vint et la bonne saison pour mouvoir qui vouloit passer outre mer, messire Jacques de Douglas se pourvut ainsi qu'il lui appartenoit <sup>(3)</sup>, selon ce que commandé lui étoit. Il monta

(2) Cette date est fausse. Il paroît certain que Robert Bruce mourut peu après le 7 juin 1329. On trouve dans Rymer des pièces qui le supposent vivant vers cette date (T. 2. Part. 3. P. 25), et une lettre qui prouve qu'il étoit mort avant la fin de ce mois. Walsingham place mal à propos la mort de ce prince au 7 juin 1328. (Walsing. P. 110.) J. D.

(2) Thomas Randolphe, premier comte de Moray, se distingua par sa valeur sous le règne de Robert Bruce qui lui accorda le comté de Moray avec la seigneurie de l'île de Man, en fief ainsi que plusieurs autres vastes possessions en Écosse, vers l'année 1315. Cette même année, le comte de Moray fut nommé gouverneur d'Écosse, à cause de la minorité du roi futur, et il entra dans cet emploi aussitôt après la mort de Robert Bruce. Il mourut de la pierre le 21 juillet 1332. (Voyez lord Hailes, *Annales d'Écosse*.) J. A. B.

(3) Le passe-port que Jacques de Douglas obtint du roi d'Angleterre est daté du 1<sup>er</sup> septembre 1329 (Rymer. T. 2. Part. 3. P. 11.); mais peut-être différa-t-il son voyage jusqu'au printemps de l'année suivante. J. D.

sur mer au port de Montrose en Écosse, et s'en vint en Flandre droit à l'Écluse, pour ouïr nouvelles, et savoir si aucun de par deçà la mer s'appareilloit pour aller par devers la sainte terre de Jérusalem, afin qu'il put avoir meilleure compagnie. Si séjourna bien à l'Écluse par l'espace de douze jours, ainçois (avant) qu'il s'en partit; mais oncques ne voulut là endroit mettre pied à terre tout le terme des douze jours; mais demeura toujours sur sa nef, et tenoit son tinel (cour plénière) honorablement à trompes et à nacaires (timbales), comme si ce fut le roi d'Écosse. Et avoit en sa compagnie un chevalier banneret et six autres chevaliers des plus preux de son pays, sans l'autre menée; et avoit toute vaisselle d'or et d'argent, pots, bassins, écuelles, hanaps (coupes), bouteilles, barils et autres si faites choses; et avoit jusques à vingt huit écuyers jeunes gentils hommes des plus suffisans d'Écosse, dont il étoit servi. Et devez savoir que tous ceux qui le vouloient aller voir étoient bien fêtés de toutes manières de vins et de toutes manières d'épices, mais (pourvu) que ce fussent gens d'état. Au dernier, quand il eut séjourné là endroit à l'Écluse par l'espace de douze jours, il entendit que le roi Alphonse d'Espagne<sup>(1)</sup> guerroyoit au roi de Grenade<sup>(2)</sup> qui étoit sarrasin: si s'avisa qu'il se traitoit (retireroit) cette part pour mieux employer son temps et son voyage, et quand il auroit là fait

(1) Il s'agit ici d'Alphonse XI, roi de Castille et de Léon, couronné en 1311, mort en 1350. J. A. B.

(2) Muley Muhamad IV, souverain de Grenade qui monta sur le trône en 1315 et mourut en 1333. J. A. B.

sa besogne, il iroit outre pour parfaire et achever ce que chargé et commandé lui étoit. Si se partit ainsi de l'Écluse et s'en alla pardevers Espagne, et arriva premier (d'abord) au port de Valence la grande, et puis s'en alla droit vers le roi d'Espagne, qui étoit en ost (armée) contre le roi de Grenade<sup>(1)</sup>, et étoient assez près l'un de l'autre, sur les frontières de leurs pays. Avint assez tôt après que le dit messire Jacques de Douglas fut là venu, le roi d'Espagne issit hors aux champs pour plus approcher ses ennemis: le roi de Grenade issit hors aussi d'autre part, si que l'un roi voyoit l'autre à (avec) toutes ses bannières, et commencèrent à ranger leurs batailles l'un contre l'autre. Le dit messire Jacques de Douglas se traist (retira) à l'un des côtés pour mieux faire sa besogne à (avec) toute sa route (suite) et pour mieux montrer son effort. Quand il vit toutes les batailles rangées d'une part et d'autre, et vit la bataille du roi un petit esmouver (ébranler), il cuida qu'elle allât assembler (combattre). Il qui mieux vouloit être des premiers que des derniers férit deséperons, et toute sa compagnie avec lui, jusques à la bataille du roi de Grenade, et alla aux ennemis assembler (combattre), et pensoit ainsi que le roi d'Espagne et toutes ses batailles le suissent (suivissent); mais non firent, dont il fut laidement déçu, car oncques celui jour nes'enémurent. Là fut le gentil chevalier messire Jacques de Douglas enclos, et toute sa route (suite), des ennemis, et

(1) Muhamad venoit de s'emparer de Gébaltaric (Gibraltar), et Alphonse faisoit le siège de cette ville par terre et par mer. Mais l'approche de Muhamad le força de lever le siège. J. A. B.

y firent merveilles d'armes; mais finalement ils n'y purent durer, ni oncques pied n'en échappa, que tous ne fussent occis à (avec) grand meschef <sup>(1)</sup>: de quoi ce fut pitié et dommage et grand'lâcheté pour les Espagnols; et moult en furent blâmés de tous ceux qui en ouïrent parler, car bien eussent rescous (délivré) le chevalier et une partie des siens, s'ilseussent voulu. Ainsi alla de cette aventure et du voyage messire Jacques de Douglas.

Ne demeura mie (pas) grandement de temps après ce que le dit chevalier se fut parti d'Écosse, pour aller en son pèlerinage, si comme vous avez ouï, que aucuns seigneurs et prud'hommes qui désiroient la paix entre les Anglois et les Écossois, traitèrent tant que mariage fut fait du jeune roi d'Écosse et de la sœur au jeune roi Édouard d'Angleterre. Si fut ce mariage accordé, et épousa la dame le dessusdit roi à Berwick <sup>(2)</sup> en Écosse, et là y eut grands fêtes d'une partie et d'autre <sup>(3)</sup>. Or me veux-je taire un petit des

(1) Au milieu de la mêlée, Jacques de Douglas prit la boîte qui renfermoit le cœur de Robert Bruce et la jeta au milieu des rangs ennemis en s'écriant: « Marche en avant comme tu le faisais pendant ta vie, et Douglas va te suivre ou périr. » Les compagnons de Douglas se précipitèrent avec lui dans la mêlée et presque tous y périrent. Ceux de ses compagnons qui lui survécurent trouvèrent son cadavre au milieu des morts ainsi que la boîte qui renfermoit le cœur de Robert Bruce, et firent transporter l'un et l'autre en Écosse. Douglas fut enterré dans le tombeau de ses pères dans l'église de Douglas. Le cœur de Robert Bruce fut déposé à Melrose. (Voyez lord Hailes, *Annales d'Écosse*, année 1330.) J. A. B.

(2) Berwick est à l'embouchure de la Tweed limitrophe entre l'Écosse et l'Angleterre. J. A. B.

(3) Ce mariage fut conclu au printemps de l'année 1328, plus d'un an avant la mort de Robert Bruce, et par conséquent long-temps avant le départ de Jacques de Douglas. (Rymer *ubi supra*. P. 25.) J. D.

Écossois et des Anglois, et me retrairai au roi Charles de France et aux ordonnances d'icelui pays.

● ~~~~~

## CHAPITRE XLIX.

COMMENT LE ROI CHARLES DE FRANCE MOURUT SANS HOIR MALE, ET COMMENT LES DOUZE PAIRS ET LES BARONS ÉLURENT A ROI MONSEIGNEUR PHILIPPE DE VALOIS; ET COMMENT IL DÉCONFIT LES FLAMANDS QUI S'ÉTOIENT REBELLÉS CONTRE LEUR SEIGNEUR.

**L**E ROI Charles de France, fils au beau roi Philippe, fut trois fois marié, et si mourut sans hoir (héritier) mâle de son corps, dont ce fut grand dommage pour le royaume, si comme vous orrez ci-après. La première de ses femmes fut l'une des plus belles dames du monde; et fut fille de la comtesse d'Artois<sup>(1)</sup>. Celle garda mal son mariage et se forfit, parquoi elle en demeura long-temps au Châtel Gaillard en prison et à (avec) grand meschef, ainçois (avant) que son mari fut roi. Quand le royaume lui fut échu et il fut couronné, les douze pairs et les barons de France ne voulurent mie, s'ils eussent pu, que le royaume demeurât sans hoir mâle. Si quistrent (cherchèrent) sens et avis parquoi le roi fut remarié; et le fut à la fille de l'empereur Henry de Luxembourg<sup>(2)</sup> et sœur

(1) Blanche de Bourgogne, fille d'Othon IV, palatin de Bourgogne, et de Mahaud, comtesse d'Artois, qui fut enfermée au château Gaillard d'Andelys, comme le dit Froissart. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 1. P. 96.) J. D.

(2) Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII et de Mar-

au gentil roi de Bohême <sup>(1)</sup>; et parquoi le premier mariage fut défait et annulé de cette dame qui en prison étoit, et tout par la déclaration du Pape, notre Saint Père, qui adonc étoit. De cette seconde dame de Luxembourg, qui étoit moult humble et prude femme, eut le roi un fils qui mourut moult jeune, assez tôt la mère après, à Issoudun en Berry <sup>(2)</sup>; et moururent tous deux moult soupçonneusement, de quoi aucunes gens furent inculpés en derrière couvertement. Après, ce roi Charles fut remarié tierce fois à la fille de son oncle de remariage <sup>(3)</sup> la fille de Monseigneur Louis comte d'Évreux, la reine Jeanne et sœur au roi de Navarre qui adonc étoit <sup>(4)</sup>: puis avint que cette dame fut enceinte et le roi son mari s'accoucha malade au lit de la mort. Quand il aperçut que mourir le convenoit, il devisa que s'il avenoit que la reine s'accouchât d'un fils, il vouloit que messire Philippe de Valois son cousin germain en fut mambour (tuteur) et régent du royaume, jusques adonc que son fils seroit en âge d'être roi; et s'il avenoit que ce fut une fille, que les douze pairs et les

guerite de Brabant. Le mariage se fit à Provins le 21 septembre 1322. (*Ibid.* P. 97.) J. D.

(1) Jean de Luxembourg. J. D.

(2) Cette princesse mourut à Issoudun le 21 mars 1323 (1324.) *Ibid.* J. D.

(3) Froissart veut apparemment faire entendre par l'expression *son oncle de remariage* que Louis comte d'Évreux, frère du roi Philippe-le-Bel, étoit issu du second mariage de Philippe le Hardi, leur père commun, avec Marie de Brabant. (Voy. *Ibid.* P. 88.) J. D.

(4) Le mariage de Charles le Bel et de Jeanne d'Évreux, se fit en l'année 1325. (*Ibid.* P. 97.) Elle étoit sœur de Philippe d'Évreux qui devint roi de Navarre par son mariage avec Jeanne de France fille unique de Louis X dit le Hutin. (*Ibid.* P. 97.) J. D.



hauts barons de France eussent conseil et avis entre eux d'en ordonner, et donnassent le royaume à celui qui avoir le devoit. Sur ce, le roi Charles alla mourir environ la <sup>(1)</sup> chandeleur, l'an de grâce mil trois cent vingt sept<sup>(2)</sup>. Ne demeura mie grandement après ce que la reine Jeanne accoucha d'une fille <sup>(3)</sup>, de quoi le plus (la plupart) du royaume en furent durement troublés et courroucés.

Quand les douze pairs et les hauts barons de France surent ce, ils s'assemblèrent à Paris le plutôt qu'ils purent, et donnèrent le royaume de commun accord à monseigneur Philippe de Valois, fils jadis au comte de Valois, et en ôtèrent la reine d'Angleterre et le roi son fils, qui étoit demeurée sœur germaine du roi Charles dernier trépassé; pour raison de ce qu'ils dient (disent) que le royaume de France est de si grand noblesse qu'il ne doit mie par succession aller à femelle, ni par conséquent à fils de femelle, ainsi que vous avez ouï ça devant au commencement de ce livre. Et firent celui monseigneur Philippe couronner à Reims l'an de grâce mil trois cent vingt huit, le jour de la Trinité <sup>(4)</sup>, dont puis sedi (depuis) grand' guerre et grand' désolation avint au royaume de

(1) Les imprimés disent mal: *environ Pasques, l'an 1328. J. D.*

(2) Cette date est exacte: Charles-le-Bel mourut à Vincennes dans la nuit du 31 Janvier au 1<sup>er</sup> février 1327, en commençant l'année à Pâques suivant l'usage d'alors, et 1328, suivant notre manière actuelle de la commencer au 1<sup>er</sup> janvier. (*Hist. gén. de la mais. de Fr. T. 1. P. 95.*) J. D.

(3) Cette fille nommée Blanche vint au monde le 1<sup>er</sup>. avril 1328. (*Ibid.*) J. D.

(4) Le dimanche de la Trinité étoit cette année le 29 mai. J. D.

France et en plusieurs pays, si comme vous pourrez ouïr en cette histoire.

Assez tôt après ce que ce roi Philippe fut couronné à Reims, il manda ses princes, ses barons et toutes ses gens d'armes, et alla atout (avec) son pouvoir loger en la ville<sup>(1)</sup> de Cassel, pour guerroyer les Flamands, qui étoient rebelles à leur seigneur<sup>(2)</sup>, même ceux de Bruges, d'Ypre et ceux du Franc<sup>(3)</sup>; et ne vouloient obéir au dit comte de Flandre, mais l'avoient enchassé, et ne pouvoit adonc nulle part demeurer en son pays, fors tant seulement à Gand et encore assez eschagement (rarement). Si déconfit adonc le roi Philippe bien seize mille Flamands qui avoient fait un capitaine qui s'appeloit Colin Zonnekins<sup>(4)</sup> hardi homme et outrageux durement, et avoient les dessusdits Flamands fait leur garnison de Cassel, au commandement et aux gages des villes de Flandre, pour garder ces frontières là endroit. Et vous dirai comment ces Flamands furent déconfits, et tout par leur outrage. Ils se partirent un jour sur l'heure de souper du mont de Cassel<sup>(5)</sup>, en inten-

(1) C'est-à-dire, sans doute, *auprès de Cassel*; car les Flamands étoient maîtres de la ville, comme Froissart le dira plus bas. J. D.

(2) Le comte Louis dit de Crécy. J. A. B.

(3) Le Franc, *Franconatus, terra, franca*. C'est une partie de la Flandre françoise qui fut cédée à la France par la paix des Pyrénées. Elle comprend les Baillages de Bourbourg, Bergue, Saint-Winox et Furnes, et outre les chefs lieux de ces baillages, les villes de Dunkerque et de Gravelines. J. A. B.

(4) Froissart l'appelle Dennekins, mais les historiens Flamands le nomment Nicolas Zonnekins. J. A. B.

(5) Ils s'étoient retranchés sur une éminence à la vue de Cassel dont ils étoient en possession et qui leur servoit comme de place forte. Ils firent

tion de déconfire le roi et tout son ost, et s'envinrent tout paisiblement, sans point de noise, ordonnés en trois batailles, desquelles l'une alla droit aux tentes du roi, et orent (eurent) près surpris le roi qui séoit (étoit assis) à souper et toutes ses gens; l'autre bataille s'en alla droit aux tentes du roi de Bohême, et le trouvèrent près en tel point; et la tierce bataille s'en alla droit aux tentes du comte de Hainaut, et l'eurent aussi près soupriés (surpris), et le hâtèrent si que à (avec) grand'peine purent ses gens être armés ni les gens monseigneur de Beaumont son frère. Et vinrent tantôt ces trois batailles si paisiblement jusques aux tentes que à (avec) grand meschef furent les seigneurs armés et leurs gens assemblés; et eussent tous les Seigneurs et leurs gens été morts, si Dieu ne les eut, ainsi comme par droit miracle, secourus et aidés; mais par la grâce et volonté de Dieu, chacun de ces seigneurs déconfit sa bataille si entièrement et tous à une heure et à un point, qu'oncques de ces seize mille Flamands nul n'en échappa, et fut leur capitaine tué <sup>(1)</sup>. Et si ne sut oncques nul de ces seigneurs nouvelles l'un de l'autre, jusques adonc qu'ils eurent tout fait; et

arborer sur les murs des tours de Cassel une espèce d'étendard sur lequel ils avoient fait peindre un coq avec ces mots:

Quand ce coq ici chantera,  
Le roi trouvé ci entrera.

Ils appeloient Philippe le *roi trouvé*, parce qu'il n'avait pas du espérer d'être roi. Après la victoire, Philippe fit mettre Cassel à feu et à sang. J. A. B.

(1) N. Zonnekin, qui avoit dirigé toutes les opérations de cette journée, périt après avoir fait des actes incroyables de bravoure. J. A. B.

oncques des seize mille Flamands qui morts y demeurèrent n'en recula un seul, que tous ne fussent morts et tués en trois monceaux l'un sur l'autre, sans issir (sortir) de la place là où chacune bataille commença, qui fut l'an de grâce mil trois cent vingt huit, le jour saint Barthelemy <sup>(1)</sup>. Adonc après cette déconfiture vinrent les François à Cassel et y mirent les bannières de France, et se rendit la ville au roi; et puis Poperingue, et après Ypre, et tous ceux de la châtellerie de Bergues, et ceux de Bruges en suivant, et reçurent le comte Louis leur seigneur aimablement adonc et paisiblement, et lui jurèrent foi et loyauté à toujours mais.

Quand <sup>(2)</sup> le roi Philippe de France eut remis le comte de Flandre en son pays, et que tous lui eurent juré féauté et hommage, il départit ses gens, et retourna chacun en son lieu <sup>(3)</sup>; et il même s'en vint en France et séjourner à Paris et là environ. Si fut

(1) Suivant la *Chron. de Flandre* P. 135 et le *continuateur de Nangis* (Spicileg, d'Achery, T. 3. P. 89), la bataille de Cassel se donna la veille de St. Barthelemy. J. D.

(2) Les imprimés retranchent presque entièrement la fin de ce chapitre. J. D.

(3) Avant de quitter la Flandre, Philippe fit venir le comte Louis de Crécy: « Beau cousin, lui dit-il, je suis venu ici sur les prières que vous m'en avez faites. Peut-être avez-vous donné occasion à la révolte par votre négligence à rendre la justice que vous devez à vos peuples: c'est ce que je ne veux point examiner pour le présent. Il m'a fallu faire de grandes dépenses pour une pareille expédition; j'aurois droit de prétendre à quelque dédommagement; mais je vous tiens quitte de tout, et je vous rends vos états soumis et pacifiés. Gardez-vous bien de nous faire retourner une seconde fois pour un pareil sujet. Si votre mauvaise administration m'obligeoit de revenir, ce seroit moins pour vos intérêts que pour les miens ». (Voyez D'oudegherst, *Annales de Flandre*.) J. A. B.

duement prisé et honoré de cette emprise qu'il avoit faite sur les Flamands, et aussi du beau service qu'il avoit fait au comte Louis son cousin. Si demeura en grand prospérité et en grand honneur, et accrut grandement l'état royal, et n'y avoit oncques mais eu en France roi, si comme on disoit, qui eut tenu l'état pareil au roi Philippe; et faisoit faire tournois, joutes et ébatemens moult et à (avec) grand plenté (abondance). Or nous tairons nous un petit de lui et parlerons des ordonnances d'Angleterre et du gouvernement du roi.

---

## CHAPITRE L.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE, PAR LE FAUX ENNORTEMENT (CONSEIL) DE MESSIRE ROGER DE MORTIMER FIT DÉCOLER LE COMTE DE KENT SON ONCLE; ET COMMENT LE DIT MESSIRE ROGER MOURUT VILAINEMENT APRÈS<sup>(1)</sup>.

**L**E JEUNE roi d'Angleterre se gouverna un grand temps, si comme vous avez ouï ci dessus raconter, par le conseil de madame sa mère, du comte de Kent son oncle et de monseigneur Roger de Mortimer. Au

(1) Froissart traite fort succinctement cette partie de l'histoire particulière d'Angleterre, afin d'arriver à la grande querelle de Philippe de Valois et d'Édouard, et c'est sans doute, pour ne pas interrompre le fil des évènements qui concernent les deux royaumes, qu'il rapporte ici le supplice du comte de Kent et de Roger de Mortimer dont la date est postérieure à celle des faits qu'il racontera dans quelques uns des chapitres suivans. Les détails que Froissart omet sont suppléés par Knyghton, Walsingham, Avesbury, Jos. Barnès dans son hist. d'Édouard III, etc. et par les historiens modernes d'Angleterre. J. D.

dernier (enfin), envie qui oncques ne mourut, commença à naître entre le comte de Kent dessusdit, et le seigneur de Mortimer et monta puis l'envie si haut que le sire de Mortimer informa et ennorta (conseilla) tant le jeune roi, par le consentement de madame sa mère, et lui firent entendant que le dit comte de Kent le vouloit emprisonner et le feroit mourir temprement (prématurément) s'il ne s'en gardoit, pour avoir son royaume, comme le plus prochain après lui, par succession; car le jeune frère du roi qu'on appelloit monseigneur Jean de Eltham étoit nouvellement trépassé <sup>(1)</sup>. Le jeune roi qui croyoit légèrement ce dont on l'informoit, ainsi que jeunes seigneurs, tels a-t-on vu souvent, croient légèrement ce dont ceux qui les doivent conseiller les informent, et plutôt en mal qu'en bien, fit, assez tôt après ce, son dit oncle le comte de Kent prendre et le fit décoler publiquement <sup>(2)</sup>, que oncques il n'en put venir à excusance. De quoi tous ceux du pays, grands et petits, nobles et non nobles, furent durement troublés et courroucés et eurent depuis ce durement contre cœur le seigneur de Mortimer; et bien pensoient que par son conseil et par son pourchas et par fausse induction avoit ainsi été mené et

(1) Froissart se trompe: Jean d'Eltham survécut plus de six ans au comte de Kent. Outre son frère aîné, Thomas de Brotherton, comte de Norfolk, et les deux sœurs du roi, Jeanne et Éléonore vivoient aussi. J. A. B.

(2) Le comte de Kent fut décolé à Winchester le 19 mars 1330. (Barnès, *hist. Edouardi III*. Knyghlon, Col. 2555, etc.) On peut voir les motifs de sa condamnation dans une lettre d'Édouard au pape en date du 24 mars de la même année. (Rymier, T. 2. Part. 3. P. 40.) J. D.

traité le gentil comte de Kent que ils tenoient tous pour prud'homme et pour loyal; ni oncques après ce le sire de Mortimer ne fut tant aimé comme il avoit été paravant. Ne demeura mie depuis guères que grand'fame (bruit) issit hors sur la mère du roi d'Angleterre, ne sais mie si voir (vrai) étoit, qu'elle étoit enceinte, et en inculpoit-on plus de ce fait le seigneur de Mortimer que nul autre. Si commença fortement cette esclandre à multiplier, tant que le jeune roi en fut informé suffisamment. Et avec tout ce il fut informé que par fausse induction et par envie du seigneur de Mortimer, faite plus par trahison que par raison, il avoit fait mettre à mort son oncle le comte de Kent que tous ceux du pays tenoient et avoient toujours tenu pour prud'homme et pour loyal; dont si le jeune roi fut triste et courroucé, ne fait mie à demander. Si fit tantôt prendre le seigneur de Mortimer <sup>(1)</sup> et le fit mener à Londres, pardevant grand'foison des barons et des nobles de son royaume, et fit compter par un sien chevalier tous les faits du seigneur de Mortimer, ainsi que escripre (écrire) et enregistrer les avoit fait; et quand ils furent tous dits et comptés, le dit roi d'Angleterre demanda à tous, par manière de conseil et de jugement, quelle chose en étoit bon de faire. Le jugement en fut assez

(1) Le parlement étant alors assemblé à Nottingham, Mortimer et la reine résidoient dans le château, bien gardés par leurs amis. Mais le roi ayant séduit le gouverneur, y pénétra secrètement par un passage souterrain pendant la nuit et accompagné de quelques uns de ses amis les plus braves. Mortimer fut arrêté dans sa chambre à coucher, après avoir tué le premier qui étoit entré. J. A. B.

tôt rendu; car chacun en étoit jà par renommée et par juste information tout avisé et informé. Si en répondirent au roi et dirent qu'il devoit mourir en telle manière comme messire Hugh Spenser avoit fait et été justicié. A ce jugement n'eut aucune dilation (délai) de souffrance ni de merci: si fut tantôt traîné par la cité de Londres sur un bahut<sup>(1)</sup> puis lié sur une aisselle (échelle) emmy (à travers) la place<sup>(2)</sup>, et puis eut le.... coupé et toutes les.... et jetés en un feu qui là étoit; et puis fut le ventre ouvert et le cœur trait (tiré) hors, pour ce qu'il en avoit fait et pensé la trahison, et jeté au dit feu et aussi toutes ses entrailles, et puis fut écartelé et envoyé ès quatre maîtres cités d'Angleterre et la tête demeura à Londres<sup>(3)</sup>. Ainsi finit le dit messire Roger de Mortimer. Dieu lui pardonne tous ses forfaits!

Tantôt après cette justice faite, le roi d'Angleterre, par le conseil de ses hommes, fit madame sa mère enfermer en un beau château<sup>(4)</sup>, et lui bailla dames et damoiselles et chambrières et gens assez pour la garder, servir et tenir compagnie, et cheva-

(1) Espèce de coffre ou tombereau. J. D.

(2) Suivant Robert d'Avesbury l'exécution se fit à Elmes. « *A Turre Londoniensi usque ad furcas, apud Elmes per unam leucam extra civitatem Londoniensem erectas, ad caudas equorum tractus fuit et suspensus ibidem.* (Rob. de Avesb. P. 9.) J. D.

(3) Le récit de Froissart n'est pas exact. Le corps de Mortimer, après avoir été exposé sur un gibet d'après l'ordre spécial du roi, pendant deux jours et deux nuits, fut accordé aux frères mineurs de Londres qui l'ensevelirent dans leur église, appelée aujourd'hui église du Christ. C'est de là que, long-temps après, il fut transporté à Wigmore. (Voyez Dugdale.) J. A. B.

(4) Elle fut confinée au château de Rising près de Londres. (Rap. Thoir. T. 3. P. 447.) J. D.



liers et écuyers d'honneur, ainsi comme à si haute dame qu'elle étoit appartenoit; et lui assigna et délivra grand' terre et grand' revenue, pour elle suffisamment gouverner, selon son noble état, tout le cours de sa vie; et la dite revenue au plus près de celui châtel qu'il pot (put) par raison, mais il ne voulut mie souffrir ni consentir qu'elle allât hors, ni se montrât nulle part, fors en aucuns lieux ébatants et moult plaisants qui étoient devant la porte du châtel, et qui répondoient à la maison. Si usa la dite dame sa vie là assez bellement, et la venoit voir deux ou trois fois l'an le jeune roi Édouard, son fils. Nous nous souffrirons à parler de la dame, et parlerons du roi son fils, et comment il persévéra en sa seigneurie.

Après ce que ce roi Édouard, qui étoit en son jeune âge<sup>(1)</sup>, eut fait faire ces deux grands justices, si comme vous avez ouïci-dessus conter, il prit nouveau conseil des plus sages et des mieux crus de tout son royaume, et se gouverna moult bellement; et maintint son royaume en paix, par le bon conseil qu'il avoit delez (près) lui.

---

## CHAPITRE LI.

COMMENT LE ROI DE FRANCE ENVOYA LÉGATS EN ANGLETERRE POUR SOMMER LE ROI D'ANGLETERRE QU'IL LUI VENIT (VINT) FAIRE HOMMAGE; ET QUELLE CHOSE LE DIT ROI RÉPONDIT AUX DESSUSDITS LÉGATS.

**O**RAVINT que environ un an après ce que le roi Philippe de Valois eut été couronné à roi de France, et

(1) Édouard venoit d'atteindre sa 18<sup>me</sup>. année. J. A. B.

que tous les barons et les tenants du dit royaume lui eurent fait féauté et hommage, excepté le jeune roi Édouard d'Angleterre qui encore ne s'étoit trait (rendu) avant, et aussi il n'avoit point été mandé, si fut le roi de France conseillé et informé qu'il mandât le dit roi d'Angleterre à venir faire hommage et féauté, ainsi comme il appartenoit. Adonc en furent priés d'aller en Angleterre faire ce message et sommer le dit roi <sup>(1)</sup>, le sire d'Aubigny <sup>(2)</sup> et le sire de Beausault <sup>(3)</sup>, et deux clerks en droit, maîtres en parlement à Paris, que on appelloit pour ce temps maître Simon <sup>(4)</sup> d'Orléans et maître Pierre de Maisières. Ces quatre, du commandement et ordonnance du roi, se partirent de Paris bien étoffément, et cheminèrent tant par leurs journées qu'ils vinrent à Wissan: là montèrent-ils en mer et furent tantôt outre, et arrivèrent à Douvres, et séjournèrent là un jour, pour attendre leurs chevaux et leurs harnois qu'on mit hors des vaissiaux (vaisseaux). Quand ils furent tous

(1) Il paroît que c'étoit pour la seconde fois que Philippe faisoit sommer Édouard; car il lui avoit envoyé précédemment à cet effet Pierre Roger, abbé de Fescamp, qui fut depuis pape sous le nom de Clément VI. (Contin. de Nangis, *Spicilege*. T. 3. P. 91.) J. D.

(2) Les imprimés françois et anglois disent d'Ancenis. Si ce sire d'Aubigny est, comme on n'en peut guère douter, Charles d'Évreux à qui son père Louis de France, comte d'Évreux, avoit donné en partage, outre le comté d'Étampes et les seigneuries de Dourdan et de Gien celle d'Aubigny, il est singulier que Froissart ne le désigne pas plutôt par le titre de comte d'Étampes, titre beaucoup plus honorable, puisque le roi avoit érigé pour lui, en 1327, le comté d'Étampes en pairie. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 1. P. 280.) J. D.

(3) Jean de Montmorency 1<sup>er</sup>. du nom, seigneur de Beausault, de Breteuil, etc (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 3. P. 621.) J. D.

(4) Les imprimés françois et anglois disent *Pierre d'Orléans*. J. A. B.

prêts, ils montèrent sur leurs chevaux et exploitèrent tant par leurs journées qu'ils vinrent à Windsor où le roi d'Angleterre et la jeune reine sa femme se tenoient. Les quatre dessus nommés firent à savoir au roi pourquoi ils étoient là venus, et aussi de qui ils se rendoient. Le roi d'Angleterre, pour l'honneur de son cousin le roi de France, les fit venir avant et les reçut moult honorablement, et aussi fit madame la reine sa femme, ainsi que bien le savoient faire. En après ils contèrent leurs messages et furent volontiers ouïs, et répondit adonc le roi qu'il n'avoit mie son conseil devers lui, mais il le manderait; si se retraissent (retirâssent) en la cité de Londres, et là il leur seroit répondu tellement que bien devoit suffire. Sur cette parole, quand ils eurent dîné en la chambre du roi et de la reine moult aise, ils s'en partirent et vinrent ce soir gésir (coucher) à Colnbrook et lendemain à Londres. Ne demeura guères depuis que le roi d'Angleterre vint à Londres, en son palais à Westmoustier (Westminster), et là en un jour qu'il y ordonna, eut son conseil assemblé, et furent les messagers du roi Philippe de France appelés; et là remontrèrent eux pourquoi ils étoient venus et les lettres qui leur avoient été baillées du roi leur seigneur. Quand ils eurent parlé bien et à point ils vuidèrent hors de la chambre; et lors demanda le dit roi à avoir conseil sur cette requête. Il <sup>(1)</sup> me semble que le roi fut adonc conseillé de répondre que voirement (vraiment) par l'ordonnance faite et scel-

(1) Cette phrase et une partie de la suivante sont omises dans les imprimés, qui abrègent ce chapitre environ de moitié. J. D.

lée de ses prédécesseurs rois d'Angleterre et ducs d'Aquitaine il en devoit foi, hommage et loyauté faire au roi de France, ni du contraire on ne l'ose-  
roit ni voudroit l'en (on) point conseiller. Ce propos  
et conseil fut arrêté et les messagers de France ap-  
pelés; si vinrent de rechef en la chambre de conseil.  
Là parla l'évêque de Londres <sup>(1)</sup> pour le roi et dit:

« Seigneurs, qui êtes ci envoyés de par le roi de France, vous soyez les biens venus. Nous avons ouï vos paroles et lu vos lettres et bien examinées à notre pouvoir et conseillées; si vous disons que nous conseillons à monseigneur qui ci est, qu'il voist (aille) en France voir le dit roi son cousin, qui moult aimablement le mande, et du surplus de foi et d'hommage il s'acquitte et fasse son devoir, car voirement (vraiment) y est-il tenu. Si vous retrairez (retirerez) en France et direz au roi votre seigneur que notre seigneur le roi d'Angleterre passera par delà temprement (avant peu) et fera tout ce qu'il doit faire, sans nul estrif (détour). »

Cette réponse plut grandement bien aux dits messagers de France et prirent congé au roi et à tout son conseil; mais ainçois (avant) il leur convint dîner dedans le palais de Westmoustier (Westminster), et les fêta le dit roi moult grandement et leur donna au départir, pour l'honneur et amour du roi de France son cousin, grands dons et beaux joyaux. Depuis ce fait ils ne séjournèrent guères de temps à Londres et s'en partirent; et exploitèrent tant par leurs journées qu'ils revinrent en France et droite-

(1) Le docteur Stephen Gravesend. J. A. B.

ment à Paris, où ils trouvèrent le roi Philippe, à qui ils contèrent toutes les nouvelles et comment ils avoient exploité, et en quel état ils étoient partis du roi d'Angleterre, et aussi comment grandement et honorablement il les avoit reçus, et à leur département et congé prendre, donné de ses biens. De toutes ces choses et exploits se contenta grandement le roi Philippe et dit que moult volontiers verroit le roi Édouard d'Angleterre, son cousin, car oncques ne l'avoit vu. Ces nouvelles s'épartirent parmi le royaume de France que le roi d'Angleterre devoit venir en France et faire hommage au dit roi. Si se ordonnèrent et appareillèrent moult richement et très puissamment ducs et comtes de son sang qui le désiroient à voir; et proprement le roi de France en écrivit au roi de Behaigne (Bohême) et au roi de Navarre, et leur signifia le certain jour que le roi d'Angleterre devoit être devers lui, et leur pria qu'ils y voulsissent (voulussent) être. Ces deux rois, puisque priés en étoient, ne l'eussent jamais laissé, et s'ordonnèrent au plutôt qu'ils purent, et vinrent en France en grand arroi devers le roi de France. Si fut adonc conseillé qu'il recueillerait le dit roi d'Angleterre son cousin en la bonne cité d'Amiens. Si fit là faire ses pourvéances (provisions) grandes et grosses, et administrer salles, chambres, hôtels et maisons pour recevoir lui et toutes ses gens, où il se comptoit parmi le roi de Behaigne (Bohême) et le roi de Navarre, qui étoient de sa délivrance<sup>(1)</sup>, le duc de

(1) C'est-à-dire auxquels il faisoit délivrer à ses dépens tout ce qui leur étoit nécessaire. J. D.

Lorraine, le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon et messire Robert d'Artois, à (avec) plus de trois mille chevaux, et le roi d'Angleterre qui y devoit venir à (avec) six cents chevaux. Il avoit adonc et a encore à Amiens bien cité pour recevoir aisément autant de princes et leurs gens et plus encore. Or parlerons du roi d'Angleterre et comment il passa la mer et vint cette année, l'an mil trois cent vingt neuf, en France.

---

## CHAPITRE LII.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE VINT A AMIENS, OU IL FUT HONORABLEMENT REÇU DU ROI DE FRANCE ET LUI FIT HOMMAGE, MAIS NON MIE TOUT ENTIÈREMENT COMME IL DEVOIT.

LE JEUNE roi d'Angleterre ne mit mie (pas) en oubli le voyage qu'il devoit faire au royaume de France, et s'appareilla bien et suffisamment, ainsi que à lui appartenoit et à son état. Si se partit d'Angleterre quand jour fut du partir <sup>(1)</sup>. En sa compagnie avoit deux évêques, celui de Londres <sup>(2)</sup> et celui de Lincoln, et quatre comtes, monseigneur Henry comte de Derby, son cousin germain, fils messire Thomas

(1) Édouard s'embarqua à Douvres le vendredi 26 mai 1329, vers midi. ( Rymer, T. 2. Part. 3. P. 26. ) J. D.

(2) Les deux traductions angloises de lord Berners et de Johnes disent: avec deux évêques, sans compter l'évêque de Londres. Ces deux évêques étoient le docteur John Stratford évêque de Winchester et le docteur Henry Burwash, évêque de Lincoln. J. A. B.

de Lancastre au tort col; son oncle, le comte de Salisbury <sup>(1)</sup>, le comte de Warwick et le comte de Hereford; six barons, monseigneur Regnaut de Cobham, monseigneur Thomas Wager, maréchal d'Angleterre, monseigneur Richard de Stafford, le seigneur de Percy, le seigneur de Man, et le seigneur de Mowbray, et plus de quarante autres chevaliers.

Si étoient en la route (suite) et à la délivrance (frais) du roi d'Angleterre plus de mille chevaux, et mirent deux jours à passer entre Douvres et Wissant. Quand ils furent outre et leurs chevaux traits (tirés) hors des nefes et des vaissiaux (vaisseaux), le roi monta à cheval, accompagné ainsi que je vous ai dit, et chevaucha tant qu'il vint à Boulogne; et là fut-il un jour. Tantôt nouvelles vinrent au roi Philippe de France et aux seigneurs de France, qui jà étoient à Amiens, que le roi d'Angleterre étoit arrivé et venu à Boulogne. De ces nouvelles eut le roi Philippe grand'joie et envoya tantôt son connétable <sup>(2)</sup> et grand' foison de chevaliers devers le roi d'Angleterre, qu'ils trouvèrent à Montreuil sur la mer, et eut grandes reconnoissances et approchemens d'amour. Depuis chevaucha le jeune roi d'Angleterre en la compagnie du connétable de France, et fit tant avec

(1) Guillaume de Montagu ne fut fait comte de Salisbury qu'en 1337, suivant Imhoff, Tab. 56. Froissart a donné, par anticipation, ce titre à Montagu, qui le possédoit quand il a écrit son histoire. J. D.

(2) Comme la date précise de la mort de Gaucher de Chatillon, connétable de France, arrivée dans le cours de cette année 1329, n'est pas connue, on ignore si c'est de lui qu'il s'agit ici, ainsi que l'a pensé du Chesne (*Hist. gén. de la mais. de Chatillon*, P. 351), ou de Raoul de Brienne, comte d'Eu, qui lui succéda dans la dignité de connétable. J. D.

sa route (suite) qu'il vint en la cité d'Amiens, où le roi Philippe étoit tout appareillé et pourvu de le recevoir, le roi de Behaigne (Bohême), le roi de Navarre et le roi de Maillogres (Majorque)<sup>(1)</sup> de-lez (près) lui, et si grand' foison de ducs, de comtes et de barons que merveilles seroit à penser: car là étoient tous les douze pairs de France pour le roi d'Angleterre fêter, et aussi pour être personnellement et faire témoin à son hommage. Si le roi Philippe de France reçut honorablement et grandement le jeune roi d'Angleterre, ce ne fait mie à demander; et aussi firent tous les rois, les ducs et les comtes qui là étoient, et furent tous iceux seigneurs adonc en la cité d'Amiens, jusqu'à quinze jours. Là eut maintes paroles et ordonnances faites et devisées; et me semble que le roi Édouard fit adonc hommage de bouche et de parole tant seulement, sans les mains mettre entre les mains du roi de France, ou aucun prince ou prélat de par lui député<sup>(2)</sup>; et n'en voulut

(1) Dom Jayme II de la maison d'Arragon, roi de Majorque et seigneur de Montpellier. J. D.

(2) Édouard ne refusa point de mettre ses mains dans celles du roi de France, le contraire est dit formellement dans l'acte d'hommage que Rymer nous a conservé et que j'ai cru devoir rapporter ici, afin qu'on puisse le comparer, tant avec le récit de Froissart qu'avec les lettres patentes qui sont l'interprétation de cet acte et qu'on trouvera ci-après.

*Instrumentum homagii per Eduardum III, Ambianis facti.*

Au nom de Dieu, amen.

Sachent tous, par la teneur de ce public instrument, que, présents nous, notaires et tabellions publics, et les témoins ci-dessous nommés, vint en la présence de très haut, très excellent prince, notre très cher sire, Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, et comparut, en sa personne, haut et noble prince, monseigneur Édouard, roi d'An-



adonc le dit roi d'Angleterre, par le conseil qu'il eut, dudit hommage plus avant procéder, si seroit retour-

gleterre, et avec lui, révérend père l'évêque de Lincoln, et grande foison de ses autres gens et conseillers, pour faire son hommage de la duché de Guyenne, et de la pairie de France, au dit roi de France.

Et lors, noble homme monseigneur Mille de Noyers, qui étoit de côté le dit roi de France, dit, de par le roi de France, au dit roi d'Angleterre en cette manière:

« Sire, le roi ne vous entend point à recevoir ainsi, comme il a été dit à votre conseil, des choses qu'il tient et doit tenir, en Gascogne et en Agenois, lesquelles tenoit et devoit tenir le roi Charles, et de quoi le dit roi Charles fit protestation qu'il ne vous entendoit à recevoir à son hommage. »

Et le dit évêque de Lincoln dit et protesta pour le dit roi d'Angleterre, que, pour chose que le roi d'Angleterre, ou autre pour lui, dit ou fit, il n'entendoit à renoncer à nul droit qu'il eut, ou dût avoir, en la duché de Guyenne, et es appartenances; et que aucuns droits nouveaux y fussent, pour ce, acquis au dit roi de France.

Et, ainsi protesté, le dit évêque bailla à noble homme le vicomte de Melun, chambellan de France, un cédule sur le dit hommage, dont la teneur est ci-dessous écrite.

Et lors dit le dit chambellan au roi d'Angleterre ainsi: « Sire, vous devenez homme du roi de France, monseigneur, de la duché de Guyenne, et de ses appartenances, que vous reconnoissez à tenir de lui, comme duc de Guyenne, et pair de France, selon la forme des paix faites entre ses devanciers, rois de France, et les vôtres, selon ce que vous et vos ancêtres, rois d'Angleterre, et ducs de Guyenne, avez fait par la même duché à ses devanciers, rois de France; »

Et lors le roi d'Angleterre dit: *voire*.

Et le dit chambellan dit après, ainsi: « Et le roi de France, nostre sire, vous reçoit, sauvées ses protestations, et les retenues dessus dites; »

Et le roi de France dit: *voire*. »

Et lors, *les mains du dit roi d'Angleterre, mises entre les mains du dit roi de France*, baisa en la bouche le dit roi d'Angleterre.

La teneur de la cédule, que bailla le dit évêque pour le roi d'Angleterre, s'ensuit:

« Je deviens votre homme de la duché de Guyenne et de ses appartenances, que je clame tenir de vous, comme duc de Guyenne et pair de France, selon la forme de paix faite entre vos devanciers et les nôtres, selon ce que nous et nos ancêtres, rois d'Angleterre et ducs de

né en Angleterre et auroit vu, lu et examiné les privilèges de jadis, qui devoient éclaircir le dit hommage et montrer comment et de quoi le roi d'Angleterre devoit être homme du roi de France. Le roi de France qui véoit (voyoit) le roi d'Angleterre son cousin jeune, entendit bien toutes ces paroles, et lui ne le voulut adonc de rien presser; car il savoit assez que bien y recouvreroit quand il voudroit, et lui dit: « Mon cousin, nous ne vous voulons pas decevoir et nous plaît bien ce que vous en avez fait à présent, jusques à tant que vous soyez retourné en votre pays et vu par les scellés de vos prédécesseurs quelle chose vous en devez faire. » Le roi d'Angleterre et son conseil répondirent: « Cher sire, grands mercis. »

Depuis se 'joua, ébatit, et demeura le roi d'Angleterre avec le roi de France en la cité d'Amiens: et quand tant y eut été que bien dut suffire par rai-

Guyenne, avons fait, pour la même duché, à vos devanciers, rois de France. »

Cefut fait à Amiens, chœur de la grande église, l'an de grâce mil trois cent vingt neuf, le sixième jour de juin, indiction douze, treize du régime de notre très St. Père le Pape Jean XXII, présents et à ce appelés témoins, révérends pères en dieu les évêques de Beauvais, de Laon et de Senlis; et haut prince, monseigneur Charles, comte d'Alençon, monseigneur Eudes, duc de Bourgogne, monseigneur Louis, duc de Bourbon, monseigneur Louis, comte de Flandre, monseigneur Robert d'Artois, comte de Beaumont, et le comte d'Armagnac; les abbés de Clugny et de Corbie; le seigneur de Beaujeu, et Bernard sieur d'Albret: Math. de Trye, et Robert Bertrand, maréchaux de France: *Item*, révérend père l'évêque St. Davy, Henry, seigneur de Percy, Robert Uffort, Robert de Wastevill, Robert de Mesville, Guillaume de Montague, Gilbert Talbot, Jean Maltravers, sénéchal du roi d'Angleterre; Geoffroy de Stropt, et plusieurs autres témoins, à ce appelés et requis.» (Rymer T. 2. Part. 3. P. 27.) J. D.

son, il prit congé et se partit du roi moult aimablement et de tous les autres princes qui là étoient, et se mit au retour pour revenir en Angleterre, et repassa la mer<sup>(1)</sup>; et fit tant par ses journées qu'il vint à Windsor où il trouva la reine Philippe sa femme, qui le reçut liement, et lui demanda nouvelles du roi Philippe son oncle, et de son grand lignage de France. Le roi son mari lui en recorda assez, et du grand état qu'il avoit trouvé, et comment on l'avoit recueilli et festoyé grandement, et des honneurs qui étoient en France, auxquelles faire ni de les entreprendre à faire, nul autre pays ne s'accomparege (compare).

---

### CHAPITRE LIII.

COMMENT LE ROI DE FRANCE ENVOYA EN ANGLETERRE DE SON PLUS SPÉCIAL CONSEIL POUR SAVOIR PAR LES REGISTRES D'ANGLETERRE COMMENT LE DIT HOMMAGE SE DEVOIT FAIRE; ET COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE LUI ENVOYA UNES LETTRES CONTENANT LE DIT HOMMAGE.

NE DEMEURA guères de temps depuis que le roi de France envoya en Angleterre, de son plus spécial conseil, l'évêque de Chartres<sup>(2)</sup> et l'évêque de Beau-

(1) Il étoit de retour à Douvres le 11 juin, après une absence de quinze jours en tout; ainsi il ne demeura point quinze jours à Amiens, comme Froissart l'a dit précédemment. (Rymér. *Ibid.*) J. D.

(2) Jean du Plessis-Pasté, transféré en 1328 de l'évêché d'Arras à celui de Chartres. (*Gall. Christiana*, T. 8. Col. 1172.) J. D.

vais<sup>(1)</sup>, et aussi monseigneur Louis de Clermont, duc de Bourbon<sup>(2)</sup>, le comte de Harcourt<sup>(3)</sup> et le comte de Tancarville<sup>(4)</sup>, et des autres chevaliers et clercs en droit<sup>(5)</sup>, pour être ès conseils du roi d'Angleterre qui se tenoient à Londres sur l'état que vous avez ouï, ainsi que le roi d'Angleterre, lui revénu en son pays, devoit regarder comment anciennement ses prédécesseurs, de ce qu'ils tenoient en Aquitaine et dont ils s'étoient appelés ducs en avoient fait hommage; car jà murmuroient les plusieurs en Angleterre que leur sire étoit plus prochain de l'héritage de France que le roi Philippe. Néanmoins le roi d'Angleterre et son conseil ignoroient toutes ces choses, mais grands parlemens et assemblées sur le dit hommage furent en cette saison en Angleterre, et y séjournèrent les dessus dits envoyés de par le

(1) Jean de Marigni, frère du malheureux Euguerrand de Marigni, qui avoit été pendu sous le règne de Louis Hutin. (*Gall. Christiana*, T. 9. Col. 749.) J. D.

(2) C'est pour ce prince que Charles le Bel érigea en 1327 la baronie de Bourbon en duché-pairie. (*Hist. généalogique de la mais. de Fr.* T. 1. P. 297.) J. D.

(3) Jean IV du nom, en faveur de qui la baronie de Harcourt fut érigée en comté au mois de mars 1338. (*Ibid.* T. 5. P. 130.) J. D.

(4) Jean I du nom, vicomte de Melun, seigneur de Tancarville, etc. chambellan de France et de Normandie. (*Ibid.* T. 8. P. 443.) J. D.

(5) Il est probable que ces ambassadeurs partirent avant la fin de l'année 1330; ce qui m'a déterminé à la compter au commencement de ce chapitre. Froissart paroît avoir ignoré les autres évènements de cette année, tels que les mouvemens en Guyenne, qui donnèrent lieu à quelques hostilités et firent craindre une rupture entière, les négociations qui la prévirent et autres faits de moindre importance. Son silence est suppléé par les Chroniques de St. Denis, le Continuateur de Nangis, et surtout par les actes qu'on trouve dans Rymer, T. 2. Part. 3 depuis la P. 29 jusqu'à la P. 60. J. D.

roi de France, tout l'hiver jusques au mois<sup>(1)</sup> de mars ensuivant, qu'ils ne pouvoient avoir aucune définitive réponse. Toutefois le roi d'Angleterre, par l'avis de ses privilèges, auxquels il ajoutoit grand'foi, fut conseillé d'écrire ainsi lettres patentes scellées de son grand scel, en reconnoissant l'hommage tel qu'il le doit et devoit adonc faire au roi de France: La teneur de laquelle lettre s'ensuit.

« Édouard, par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande, duc d'Aquitaine, à tous ceux quices présentes lettres verront ou orront, salut. Savoir faisons : Comme nous faisons à Amiens hommage à excellent prince notre seigneur et cousin Philippe roi de France, lors nous fut dit et requis de par lui que nous reconussions le dit hommage être lige, et que en faisant le dit hommage nous lui promissions foi et loyauté porter; laquelle chose nous ne fimes pas lors, pour ce que nous étions informés que point ne se devoit ainsi faire; et fimes lors au dit roi de France hommage par paroles générales, en disant que nous entrions en son hommage, par ainsi comme nos prédécesseurs ducs d'Aquitaine étoient jadis entrés en hommage des rois de France, qui avoient été pour le temps. Et depuis en çà nous soyons bien informés et acertenés (assurés) de la vérité, reconnoissons par ces présentes lettres, que le dit hommage que nous fimes à Amiens au roi de France, par paroles générales, fut, est, et doit être

(1) Plusieurs manuscrits et les imprimés portent *au mois de mai*, leçon défectueuse, puisque les ambassadeurs François obtinrent le 30 mars les lettres rapportées dans le texte. J. A. B.

entendu lige, et que nous lui devons foi et loyauté porter, comme duc d'Aquitaine et pair de France, et comte de Ponthieu et de Montreuil; et lui promettons d'or-en-avant foi et loyauté porter. Et pour ce que au temps à venir de ce ne soit jamais discord ni question à faire le dit hommage, nous promettons en bonne foi pour nous et nos successeurs ducs d'Aquitaine qui seront pour le temps, que toutes fois que nous et nos successeurs ducs de Guyenne entrerons, en l'hommage du roi de France et de ses successeurs qui seront pour le temps, le dit hommage se fera en cette manière : Le roi d'Angleterre, duc de Guyenne, tiendra ses mains entre les mains du roi de France, et celui qui adressera les paroles au roi d'Angleterre duc de Guyenne, et qui parlera pour le roi de France, dira ainsi : Vous devenez homme lige au roi de France monseigneur qui ci est, comme duc de Guyenne et pair de France, et lui promettez foi et loyauté porter; dites, voire. Et le dit roi d'Angleterre duc de Guyenne et ses successeurs diront, voire. Et lors le roi de France recevra le dit roi d'Angleterre et duc de Guyenne au dit hommage lige à la foi et à la bouche, sauf son droit et l'autrui. De rechef, quand le dit roi d'Angleterre et duc de Guyenne entrera en hommage du dit roi de France et de ses successeurs rois de France, pour la comté de Ponthieu et de Montreuil, il mettra ses mains entre les mains du roi de France, et celui qui parlera pour le roi de France adressera ses paroles au dit roi et duc et dira ainsi : Vous devenez homme lige au roi de France monseigneur qui ci est, comme comte de Ponthieu et de

Montreuil, et lui promettez foi et loyauté porter; dites, voire. Et le dit roi et duc, comte de Ponthieu et de Montreuil dira, voire. Et lors le dit roi de France recevra le dit roi et comte au dit hommage à la foi et à la bouche, fors sauf son droit et l'autrui. Et ainsi sera fait et renouvelé toutefois que l'hommage se fera. Et de ce baillerons nous et nos successeurs ducs de Guyenne, faits les dits hommages, lettres patentes scellées de nos grands sceaux, si le roi de France le requiert, et avec ce nous promettons en bonne foi tenir et garder affectueusement les paix et accords faits, entre les rois de France et les dits rois d'Angleterre ducs de Guyenne et leurs prédécesseurs roi de France et ducs de Guyenne<sup>(1)</sup>. En cette manière sera fait et seront renouvelées les dites lettres pour les dits roi et ducs et leurs successeurs ducs de Guyenne et comtes de Ponthieu et de Montreuil, toutes les fois que le roi d'Angleterre duc de Guyenne et ses successeurs ducs de Guyenne et comtes de Ponthieu et de Montreuil, qui seront pour le temps, entreront en l'hommage du roi de France et de ses successeurs, rois de France. En témoin desquelles choses à ces nôtres lettres ouvertes avons fait mettre notre grand scel. Données à Eltham le trentième jour du mois de mars, l'an de grâce mil trois cent et trente<sup>(2)</sup>.»

(1) Le reste de cette pièce et du chapitre manque dans les imprimés.

(2) On lit dans Rymer: *mil trois cents trente et primer* (1331), et de notre règne, *quint*. Cette différence dans les dates n'est qu'apparente: elle vient de ce que la chancellerie d'Angleterre commençoit l'année au 25 mars, et que Froissart la commence à Pâques; or Pâques arriva cette année le 31 mars, ainsi le 30 de ce mois appartenoit encore à l'année 1330 suivant sa manière de compter. J. D.

Ces lettres rapportèrent en France les dessus nommés seigneurs, quand ils se partirent d'Angleterre, et ils eurent congé du roi; et les baillèrent au roi de France, qui tantôt les fit porter en sa chancellerie et mettre en garde avec ses plus spéciales choses à la cautelle (garde) du temps avenir. Nous nous souffrirons à parler du roi d'Angleterre un petit, et parlerons d'aucunes aventures qui avinrent en France.

---

## CHAPITRE LIV.

COMMENT LE ROI DE FRANCE PRIT EN HAINE MESSIRE ROBERT D'ARTOIS, DONT IL LUI CONVINT S'ENFUIR HORS DU ROYAUME; ET COMMENT IL FIT METTRE SA FEMME ET SES ENFANS EN PRISON QUI ONCQUES PUIS (DEPUIS) N'EN ISSIRENT (SORTIRENT.)

L'HOMME du monde qui plus aida le roi Philippe à parvenir à la couronne de France et à l'héritage, ce fut messire Robert d'Artois<sup>(1)</sup>, qui étoit l'un des plus

On trouve encore dans Rymer plusieurs pièces relatives à l'affaire de l'hommage, ou qui en sont la suite, et qui annoncent le désir qu'avoient alors les deux rois de vivre en paix, en terminant amiablement toutes leurs contestations. Ils étoient à cette époque de si bonne intelligence qu'Édouard ne craignit pas de partir de Douvres le 4 avril de cette même année 1331, et de venir en France très peu accompagné, traiter directement avec Philippe. Il y fit expédier le 13 de ce mois les pièces dont on vient de parler, et repassa en Angleterre le 20. (Rymer, *Ibid.* P. 62, 63, 64, 65.) J. D.

(1) On peut consulter sur Robert d'Artois les mémoires de M. Lancelot, imprimés dans le *Recueil de l'Acad. des Belles-Lettres*, T. 8. P. 669 et T. 10. P. 571, et la notice d'une pièce manuscrite qui fournit



hauts barons de France et le mieux en lignages, et trait (issu) des royaux<sup>(1)</sup>; et avoit à femme la sœur germane du dit roi Philippe<sup>(2)</sup>, et avoit toudis (toujours) été son plus spécial compagnon et ami en tous états; et fut bien l'espace de trois ans que en France tout étoit fait par lui, et sans lui, n'étoit rien fait. Après advint que le roi Philippe emprit et accueillit ce messire Robert en si grand'haine, pour occasion d'un plaid (procès) qui ému étoit devant lui, dont le comte d'Artois étoit cause, que le dit messire Robert vouloit avoir gagné, par vertu d'une lettre que messire Robert mit avant, qui n'étoit mie bien vraie<sup>(3)</sup>, si comme on disoit, que si le roi l'eût tenu en son ire (courroux) il l'eût fait mourir sans nul remède. Et combien que le dit messire Robert fut le plus prochain du lignage à tous les hauts barons de France et serourge (beau-frère) au dit roi, si lui convint-il vider France<sup>(4)</sup> et venir à Namur devers le jeune comte Jean, son neveu et ses frères qui étoient enfants de sa sœur<sup>(5)</sup>. Quand il fut parti de France et le roi vit qu'il ne le pourroit

plusieurs détails historiques concernant ce prince depuis son bannissement du royaume. (*Ibid.* T. 40. P. 170.) J. D.

(1) Cette expression signifie qu'il étoit issu du sang royal: il descendoit en effet du roi Louis VIII au 4<sup>e</sup> degré. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 1. P. 386.) J. D.

(2) Il avoit épousé Jeanne de Valois, sœur du roi. (*Ibid.* P. 387.) J. D.

(3) Froissart veut parler des pièces fausses fabriquées par la demoiselle de Divion. (Voyez les *Mém. de Lancelot*, cités ci-dessus.) J. D.

(4) Il paroît par les dépositions des témoins qu'il se retira d'abord à Bruxelles vers la fin d'août ou le commencement de septembre 1331, environ six mois avant l'arrêt par lequel il fut condamné au bannissement. Cet arrêt fut rendu le 8 avril 1331, 1332, et ne fut publié que le 19 mai suivant. (*Mém. de Lancelot. Ibid.* P. 617 et 621.) J. D.

(5) Ils étoient fils de Marie d'Artois, sœur de Robert. J. D.

tenir, pour mieux montrer que la besogne lui touchoit, il fit prendre sa sœur, qui étoit femme au dit messire Robert, et ses deux fils, ses neveux, Jean et Charles <sup>(1)</sup>, et les fit mettre en prison bien étroitement, et jura que jamais n'en issiroient (sortiroient) tant qu'il vivroit; et bien tint son serment, car oncques depuis, pour personne qui en parlât, ils n'en vidèrent, dont il en fut depuis moult blâmé en derrière.

Quand le dit roi de France sçut de certain et fut informé que le dit messire Robert étoit arrêté de-lez (près) sa sœur et ses neveux, il en fut moult courroucé, et envoya chaudement devers l'évêque Aoulz <sup>(2)</sup> de Liège, en priant qu'il défiât et guerroyât le comte de Namur, s'il ne mettoit messire Robert d'Artois hors de sa compagnie. Cet évêque qui moult aimoit le roi de France, et qui petit aimoit ses voisins, manda au jeune comte de Namur qu'il mît son oncle messire Robert d'Artois hors de son pays et de sa terre, autrement il lui feroit guerre. Le comte de Namur fut si conseillé qu'il mit hors de sa terre son oncle; ce fut moult ennui (avec peine), mais faire lui convenoit ou pis attendre. Quand messire Robert se vit en ce parti, si fut moult angoisseux de

(1) Froissart se trompe: on n'attenta point à la liberté de *Jean* et de *Charles d'Artois*, mais leurs frères nommés *Jacques* et *Robert* furent arrêtés en 1334 et enfermés d'abord au château de Nemours, puis au château Gaillard d'Andely, où ils étoient encore le 1<sup>er</sup> mai 1347, sous la garde de Gauthier du Ru, écuyer, qui fournit à cette époque un compte de leur dépense et de celle de vingt personnes attachées à leur service. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 1. P. 387.) J. D.

(2) *Aoul*, ou plutôt *Adolphe* (Adolphus) de *La Marck* étoit alors évêque de Liège. (*Gallia Christiana*, T. 3. Col. 894.) C'est par erreur que quelques manuscrits et les imprimés le nomment *Raoul*. J. D.

cœur, et s'avisa qu'il iroit en Brabant <sup>(1)</sup>, pourtant (attendu) que le duc son cousin étoit si puissant que bien le soutiendrait. Si vint devers le duc, son cousin, qui le reçut moult liement, et le reconforta assez de ses détourbiers (chagrins). Le roi le sçut, si envoya tantôt messages au dit duc, et lui manda que s'il le soutenoit ou souffroit demeurer ou repaier (retirer) en sa terre, il n'auroit pire ennemi de lui, et le gréveroit en toutes les guises qu'il pourroit. Le duc ne le voulut ou n'osa plus tenir ouvertement en son pays, pour doute (crainte) d'acquérir la haine dudit roi de France; ains (mais) l'envoya couverte-ment tenir en Argenteau <sup>(2)</sup> jusques à tant que on verroit comment le roi se maintiendrait. Le roi le sçut, qui partout avoit ses espies (espions), si en eut grand dépit; si pourchassa tant et en moult bref temps après, par son or et par son argent, que le roi de Behaigne (Bohême) qui étoit cousin germain au dit roi, l'évêque de Liège, l'archevêque de Cologne <sup>(3)</sup>,

(1) Le récit de Froissart concernant Robert d'Artois est en général assez exact quant aux faits; mais il en intervertit l'ordre, comme je l'ai déjà remarqué. Il est constant par les dépositions des témoins entendus au procès, que ce prince se retira d'abord en Brabant, qu'il y demeura encore depuis le traité de mariage fait à Crevecœur en Brie le 8 juillet 1332, entre Jean fils du duc de Brabant et Marie fille de Philippe de Valois, quoiqu'il fut stipulé dans ce traité que le duc de Brabant le feroit sortir de ses états; et qu'il ne se réfugia qu'après cette époque chez le comte de Namur, où il étoit encore aux fêtes de Noël de l'année suivante 1333. (*Mém. de Lancelot, ubi supra.*) J. D.

(2) Château situé sur la Meuse, entre Liège et Viset. (*Lancelot. Ibid.* T. 10. P. 622.)

(3) Comme ces hostilités durent avoir lieu vers la fin de l'année 1331, et cessèrent avant le 8 juillet de l'année suivante, date du traité dont j'ai parlé ci-dessus, il est difficile de déterminer si l'archevêque de Co-

le duc de Gueldres, le marquis de Juliers, le comte de Bar, le comte de Los, le sire de Fauquemont et plusieurs autres seigneurs furent tous alliés en contre le dit duc, et le défièrent tous, au pourchas (sollicitation) et requête du dessusdit roi. Et entrèrent tantôt en son pays parmi Hesbaing (Hesbay), et allèrent droit à Hanut <sup>(1)</sup>, et ardirent (brulèrent) tout à leur volonté par deux fois, eux demeurants au pays, tant que bon leur sembla; et envoya avec eux le comte d'Eu son connétable, atout (avec) grand'compagnie de gens d'armes, pour mieux montrer que la besogne étoit sienne, et faite à son pourchas (sollicitation); et tout ardoient son pays. Si en convint le comte Guillaume de Hainaut ensonnier (intervenir), et envoya madame sa femme, sœur du roi Philippe, et le seigneur de Beaumont, son frère, en France pardevers le dit roi pour impétrer une souffrance et une trêve de lui d'une part, et du duc de Brabant d'autre. Trop enuis (avec peine) et à dureté y descendit le roi de France, tant avoit-il pris la chose en grand dépit. Toute fois, à la prière du comte de Hainaut son serourge (beau-frère), le roi s'humilia, donna et accorda trêves au duc de Brabant <sup>(2)</sup>, parmi (pourvu) ce que le duc se mit du tout au dit et en l'ordonnance du propre roi de

logne dont il s'agit ici est *Henri de Virneburg* ou *Virnaborch*, qui mourut durant cet intervalle, ou *Valrame de Juliers* qui lui succéda. (*Gallia Christiana*, T. 3. Col. 696, 697. etc.) J. D.

(1) Hannut ou Hamnye, petite ville située sur la Ghète, dans le district de Louvain. J. D.

(2) Froissart veut probablement désigner le traité conclu le 8 juillet 1332, dont on vient de parler, ainsi on peut commencer à compter ici cette année. J. D.

France et de son conseil, de tout ce qu'il avoit à faire au roi et à chacun de ces seigneurs qui défié l'avoient; et devoit mettre dedans un certain jour, qui nommé y étoit, monseigneur Robert d'Artois hors de sa terre et de son pouvoir: si comme il fit moult enuis (avec peine); mais faire lui convint, ou autrement il eut eu trop forte guerre de tous côtés, si comme il étoit apparant. Si que entrementes (pendant) que ce toullement (embarras) et ces besognes se portoient ainsi que vous oyez recorder, le roi Anglois eut nouveau conseil de guerroyer le roi d'Écosse son serourge (beau-frère): je vous dirai à quel titre.

---

## CHAPITRE LV.

COMMENT LA GUERRE RECOMMENÇA ENTRE LE ROI D'ANGLETERRE ET LE ROI D'ÉCOSSE ET SUR QUEL TITRE; ET COMMENT MESSIRE ROBERT D'ARTOIS VINT EN ANGLETERRE.

Vous avez ouï bien recorder ci-dessus de la guerre du roi Robert d'Écosse et du roi d'Angleterre, et comment unes trèves furent prises à durer trois ans, là dedans ce roi Robert mourut, et en après du mariage qui fut fait de la sœur au roi d'Angleterre et du fils ce roi Robert, qui fut roi d'Écosse après la mort son père, et l'appeloit-on le roi David <sup>(1)</sup>. Le

(1) Ce morceau concernant la guerre d'Écosse est très incomplet: Froissart omet les évènements les plus importants et ne raconte que ceux auxquels Édouard prit part ouvertement. Il ne parle point de l'expédition qu'Édouard Balliol, fils de Jean, détrôné trente huit ans auparavant

temps que ces trêves durèrent, et encore un an après ou environ, furent les Écossois et les Anglois bien à paix; ce que on n'avoit point vu par avant, passé avoit deux cents ans, qu'ils ne se fussent guerroyés et hariés (harcelés). Or avint que le jeune roi d'Angleterre fut informé que le roi d'Écosse son serourge (beau-frère) étoit saisi de Berwick qui devoit être de son royaume, et que le roi Édouard son ayeul l'avoit toujours tenue paisiblement et franchement, et son père après, un grand temps, et fut informé que le royaume d'Écosse mouvoit de lui en fief, et que le jeune roi d'Écosse son serourge (beau-frère) ne l'avoit encore relevé, ni fait son hommage <sup>(1)</sup>. Il en eut indignation et envoya assez tôt après grands messages et suffisans au jeune roi d'Écosse son serourge

par Édouard I, fit contre David Bruce, à l'instigation d'Édouard III qui vouloit anéantir le traité conclu avec l'Écosse la première année de son règne. Il nous laisse ignorer les différentes victoires que Balliol, aidé secrètement par Édouard III remporta sur David Bruce, qui fut enfin obligé d'aller avec sa femme chercher un asyle en France. Il ne parle point non plus du couronnement du même Balliol à Scone au mois de septembre 1332, ni de l'hommage que ce prince rendit au roi d'Angleterre pour le royaume d'Écosse, ni de la cession qu'il lui fit de Berwick le 23 novembre de cette même année 1332 (Rymer, T. 2. Part. 3. P. 84); ni de plusieurs autres faits qui méritoient bien d'être racontés. Froissart, ou plutôt Jean-le-Bel les ignoroit sans doute, puisqu'il passe subitement, sans même les indiquer, à la rupture ouverte entre l'Angleterre et l'Écosse, rupture qui ne fut déclarée que le 30 mars 1333 (Rymer, *Ibid.* P. 91), mais cette omission est suppléée par les historiens anglois tant anciens que modernes, par le continuateur de Nangis etc. J. D.

(1) Cette phrase prouve que Froissart n'avoit aucune connoissance du traité conclu le 1<sup>er</sup> mars 1328 entre Édouard III et Robert Bruce, par lequel Édouard renonça à toutes ses prétentions de suzeraineté sur l'Écosse (Rymer, *ubi supra* P. 6), et qu'il ignoroit entièrement les causes de la guerre dont il va raconter quelques évènements. J. D.

(beau-frère) et à son conseil, et lui fit requérir qu'il voulût ôter sa main de la bonne cité de Berwick, et lui ressaisir; car c'étoit son héritage et avoit été de ses devanciers rois d'Angleterre; et qu'il vînt à lui pour faire hommage du royaume d'Écosse, qu'il devoit tenir de lui en fief<sup>(1)</sup>.

Le jeune roi David se conseilla à ses barons et à ceux de son pays, par grand'délibération, et quand il fut assez conseillé sur ces requêtes, il répondit aux messages et dit: « Seigneurs, nous et tous nos barons nous merveillons durement de ce que vous nous requerez de par le roi votre seigneur, car nous ne trouvons mie en nos anciens registres ni ne tenons que le royaume d'Écosse soit de rien sujet ni doit être au roi d'Angleterre, ni par hommage ni autrement, ni oncques messire le roi notre père de bonne mémoire ne voulut faire hommage à ses devanciers rois d'Angleterre, pour guerre qu'on lui en fit, aussi n'ai-je point conseil ni volonté du faire. En après notre père le roi Robert conquit la cité de Berwick<sup>(2)</sup>, par

(1) Les historiens anglois ne disent point, comme Froissart, qu'Édouard fit sommer David Bruce de lui livrer Berwick et de reconnoître sa suzeraineté sur le royaume d'Écosse; mais leur silence ne paroît pas suffisant pour faire rejeter son récit. Il est possible qu'Édouard, avant de se déclarer ouvertement pour Balliol, ait tenté d'obtenir de David et de la régence d'Écosse la réformation d'un traité humiliant pour lui, et les mêmes conditions que Balliol lui offroit: il est même très probable qu'Édouard à ce prix eût mieux aimé voir la couronne d'Écosse sur la tête de son beau-frère, trop jeune encore pour gouverner par lui-même, que sur celle d'un prince dans la vigueur de l'âge, et qui annonçoit du courage et des talens. J. D.

(2) Robert Bruce conquit en effet Berwick sur Édouard II en 1319. (Walsing. P. 88.) J. D.

droite guerre, sur le roi d'Angleterre son père, et la tint tout le cours de sa vie, comme son bon héritage: aussi le pensé-je bien à tenir, et en ferai mon pouvoir. Si vous requiers que vous veuillez prier au roi, de qui la sœur nous avons, qu'il nous veuille laisser en cette franchise que nos devanciers ont été, et jouir de ce que le roi notre père conquit et maintint toute sa vie paisiblement, et que encontre ne veuille croire nul mauvais conseil, car si un autre nous vouloit faire tort, si nous devoit-il aider à défendre pour l'amour de sa sœur que nous avons à femme.»

Les messages répondirent: « Sire, nous avons bien entendu votre réponse; si la rapporterons à notre sire le roi, en telle manière que dit l'avez. » Puis prirent congé et revinrent arrière à leur seigneur le roi d'Angleterre et à son conseil. Si recordèrent toutes les paroles que le jeune roi d'Écosse avoit répondu à leur requête, lequel rapport ne plut mie bien au roi Édouard ni à son conseil: ainçois (mais) fit mander à Londres à un jour de parlement tous ses barons, chevaliers et conseils des bonnes villes de son royaume pour avoir sur ce conseil et mûre délibération.

Ce terme pendant vint messire Robert d'Artois de Brabant en Angleterre<sup>(1)</sup>, en guise de marchand,

(1) Froissart a été mal informé de la date de la retraite de Robert d'Artois en Angleterre: on ne peut la placer avant le commencement de l'année 1334, puisqu'il est certain que ce prince étoit encore malade à Namur aux fêtes de Noël de l'année 1333. (Voyez les mém. de Lancelot et la notice de la pièce historique concernant Robert d'Artois dans le recueil de l'Acad. des Belles-Lettres, *ubi supra.*) J. D.



qui étoit déchassé du roi Philippe de France, si comme vous avez ouï; et lui avoit le duc de Brabant conseillé qu'il se traist (retirât) cette part, au cas qu'il ne pourroit nulle part demeurer paisiblement en France ni en l'Empire. Si le reçut le jeune roi anglais liement (gaiment) et le retint volontiers de-lez (près) lui et de son conseil, et lui assigna le comté de Richmond<sup>(1)</sup> qui avoit été à ses devanciers. Or reviendrai aux dessus dits parlements qui furent à Londres sur l'état du royaume d'Écosse.

(1) Il n'est point fait mention de Robert d'Artois dans la généalogie des comtes de Richmond, insérée dans le 1<sup>er</sup>. vol. du *Monasticon Anglicanum*; à Jead de Bretagne, comte de Richmond, mort le 17 janvier 1333, succède immédiatement Jean duc de Bretagne son neveu, qui posséda ce comté jusqu'au mois d'avril 1341, date de sa mort. Alors Édouard mit le comté de Richmond sous sa main et en affecta les revenus à l'entretien de Leonnel, de Jean, de Jeanne et d'Isabelle ses enfants. Ces actes publiés par Rymer (T. 2. Part. 4. P. 99 et 100), sont datés, l'un du 16, l'autre du 19 mai 1341. Ainsi Froissart se trompe quand il dit qu'Édouard donna le comté de Richmond à Robert d'Artois. (Voyez aussi les *Mém. de Lancelot*, *ubi supra*. T. 10. P. 636 et suiv.) J. D.

Dugdale est aussi opposé ici à Froissart. « Dans la première année du règne d'Édouard III, dit-il, (*Baronage*, Vol. 1. P. 46), Jean duc de Bretagne obtint la permission de céder le comté de Richmond avec le château de Richmond et le château de Bowes à Arthur, son frère et héritier: à la mort de Jean de Bretagne, Jean de Dreux, fils d'Arthur, rendit hommage, pour ce comté de Richmond. Il mourut le 16 mai dans la 15<sup>e</sup>. année du règne d'Édouard III. Jean duc de Bretagne et comte de Montfort, rendit bientôt après hommage pour ce comté, qui continua dans cette famille jusqu'à Jean dit le vaillant. Celui-ci s'étant uni au roi de France, et ayant ainsi manqué à son allégeance, ce comté lui fut confisqué dans la seconde année du règne de Richard II. » J. A. B.

## CHAPITRE LVI.

COMMENT TOUT LE CONSEIL ET LE COMMUN D'ANGLE-  
TERRE CONSEILLÈRENT LE ROI ÉDOUARD QU'IL ALLAT  
SOUMETTRE LE ROI D'ÉCOSSE, ET QU'ILS ÉTOIENT TOUS  
DÉSIRANTS D'ALLER AVEC LUI.

QUAND le jour de parlement approcha que le roi Anglois avoit établi, et tout le pays fut assemblé au mandement du roi à Londres, le roi leur fit démontrer comment il avoit requis au roi d'Écosse son seourge (beau-frère) qu'il voulût ôter sa main de Berwick qu'il détenoit, et qu'il voulut venir faire hommage à lui de son royaume d'Écosse, ainsi qu'il devoit, et comment le roi d'Écosse avoit répondu à ses messagers. Si pria à tous que chacun le voulut sur ce si conseiller que son honneur y fut gardé. Tous les barons, les chevaliers et les conseils des cités et des bonnes villes et tout le commun pays se conseillèrent et rapportèrent leur conseil tous d'un commun accord; lequel conseil fut tel que il leur sembloit que le roi ne pouvoit plus porter par honneur les torts que le roi d'Écosse lui faisoit. Ainçois (mais) conseillèrent que le roi se pourvut si efforcément qu'il put ravoit la bonne cité de Berwick, et qu'il put entrer au royaume d'Écosse, si puissamment qu'il put si contraindre le roi d'Écosse qu'il fut tout joyeux quand il pourroit venir à son hommage et à satisfaction; et dirent qu'ils étoient tous désirants d'aller avec lui à

son commandement. Le roi Édouard fut moult joyeux de cette réponse, car il voyoit la bonne volonté de ses gens: si les en regracia (remercia) moult grandement et leur pria que chacun fut appareillé selon son état, et fussent à un jour, qui adonc fut nommé, droit à Neuf-châtel (New-castle) sur Tyne, pour aller reconquérir les droitures appartenants à son royaume d'Angleterre. Chacun s'abandonna à cette requête et en ralla en son lieu pour lui pourvoir, selon son état; et le roi se fit pourvoir et appareiller si suffisamment que à telle besogne appartenoit. Si envoya encore autres messages à son dit serourge (beau-frère) pour le suffisamment sommer, et après pour défier, s'il étoit autrement conseillé.

---

## CHAPITRE LVII.

COMMENT LE ROI ANGLOIS ENTRA EN ÉCOSSE OU IL ARDIT (BRULA) ET GATA GRAND'PARTIE D'ÉCOSSE ET PRIT PLUSIEURS CHATEAUX ET VILLES QU'IL RETINT POUR LUI.

LE JOUR qui dénommé étoit approcha, et vint le roi Édouard atout (avec) son ost au Neuf-châtel (New-castle)<sup>(1)</sup>. Si attendit par trois jours ses gens qui venoient en suivant l'ost. Au quart jour il s'en partit et s'en alla atout (avec) son ost pardevers Écosse, et passa la terre du seigneur de Percy et de celui de Nevill, qui sont deux grands barons en Northumber-

(1) Édouard dut arriver à Newcastle vers le milieu d'avril 1333. (Rymer, T. 2. Part. 3. P. 91.) J. D.

land, et marchissent (sont limitrophes) aux Écossois; et aussi font le sire de Roos, le sire de Lucy et le sire de Mowbray. Si se traist (rendit) le roi Anglois, et tout son ost, pardevers la cité de Berwick; car autrement n'avoit voulu le roi d'Écosse répondre aux seconds messages qu'il avoit fait aux premiers <sup>(1)</sup>: si étoit sommé et défié. Tant exploita le roi Anglois atout (avec) son grand ost qu'il entra en Écosse et passa la rivière qui départ (sépare) Écosse et Angleterre <sup>(2)</sup>; et n'eut mie conseil de s'arrêter adonc devant Berwick, mais de chevaucher avant et ardoir (brûler) et exiller (ravager) le pays, si comme son ayeul avoit fait jadis. Si exploita tant en cette chevauchée qu'il foula (accabla) grandement toute la plaine d'Écosse, et ardit (brûla) et exilla (ravagea) moult de villes fermées de fossés et de palis, et prit le fort châtel d'Édimbourg, et y mit gens et gardiens de par lui, et passa la seconde rivière d'Écosse <sup>(3)</sup> dessous Stirling, et coururent ses gens tout le pays de là environ, jusques à St. Johuston <sup>(4)</sup> et jusques en Aberdeen; et ardirent et exillèrent (ravagèrent) la bonne ville de Dunfermline: mais ils ne firent nul mal à l'abbaye, car le roi le défendit; et conquirent tout le pays jusques à Dundee et jusques

(1) Ce que Froissart dit du roi d'Écosse, doit s'entendre du régent; Car David Bruce s'étoit retiré en France dès l'année précédente. (*Scottorum histor. auct. Hectore Boethio. iv-f<sup>o</sup>*. Paris. 1574. fol. 313. V. P. T. Euchanan, fol. 89.) J. D.

(2) Cette rivière se nomme *la Tweed*. J. D.

(3) La rivière de Forth sur laquelle Stirling est situé. J. D.

(4) Aujourd'hui Perth. Les traducteurs anglais substituent *Scoe*, ancien palais des rois d'Écosse près de Perth. J. A. B.

à Dunbarton, un très fort château sur la marche de la sauvage Écosse <sup>(1)</sup> où le roi étoit retraits (retiré) et la reine sa femme <sup>(2)</sup>. Ni nul n'alloit audevant des Anglois; mais s'étoient mis et retraits (retirés) tous dedans les forêts de Gedours <sup>(3)</sup>, qui sont inhabitables pour ceux qui ne connoissent le pays; et avoient là retraits (retiré) tout le leur et mis à sauveté, et ne faisoient compte du demeurant (reste). Ce n'étoit mie merveilles s'ils étoient ébahis et fuyoient devant les Anglois; car ils n'avoient nul bon capitaine ni sage gouverneur, si comme ils avoient eu au temps passé. Premièrement le roi David étoit jeune, en l'âge de quinze ou seize ans; le comte de Moray encore plus jeune, et un damoiseil qui s'appeloit Guillaume de Douglas, neveu à celui qui étoit demeuré en Espagne, de tel âge <sup>(4)</sup>: si que le pays et le royaume d'Écosse <sup>(5)</sup> étoit tout dépourvu de bon conseil pour aller ni résister contre les Anglois, qui adonc étoient entrés si puissamment en Écosse. Parquoi la plaine

(1) C'est-à-dire limitrophe des Highlands. J. A. B.

(2) Le roi et la reine étoient alors en France, comme on vient de le remarquer. J. D.

(3) Il s'agit sans doute ici de la forêt de Jeddart, dans le comté de Roxborough. On sait qu'autrefois toute la Marche (Borders) de l'Écosse étoit garnie de forêts très épaisses dans lesquelles se retiroient les bandes accoutumées à faire de temps à autre des excursions sur le sol Anglois. Ces forêts s'étendoient sur les bords de la Jed, de la Tiviot, de l'Etterick et pouvoient fort bien aller rejoindre celles du comté d'Ayr. Cette Marche est le pays classique des ballades historiques Écossoises. Voyez les collections de ces ballades par sir Walter Scott, Jamieson et autres. J. A. B.

(4) Jacques Douglas, mentionné dans les premiers chapitres par Froissart sous le nom de Guillaume Douglas. (Voyez P. 80 pour cette erreur de nom et les détails de sa mort. P. 119.) J. A. B.

(5) Les imprimés continuent d'abrégé et suppriment entièrement la fin de ce chapitre. J. D.

Écosse fut toute courue, arse (incendiée) et gâtée, et plusieurs bons châteaux pris et conquis et que le roi Anglois retint pour lui; et se avisa que par ceux il guerroyeroit le remenant (reste), et contraindroit ses ennemis du (avec le) leur même.

---

### CHAPITRE LVIII.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE MIT LE SIÈGE DEVANT  
BERWICK ET COMMENT CEUX DE LA CITÉ SE RENDIRENT  
A LUI.

QUAND le roi Anglois eut été et séjourné, couru et chevauché la plaine Écosse, et arrêté au pays l'espace de six mois et plus, et <sup>(1)</sup> il vit que nul ne venoit contre lui pour voir son emprise, il se retraist (retira) tout bellement pardevers Berwick. Mais à son retour

(1) Tout ce récit de Froissart est fort inexact; voici ce qu'en dit lord Hailes dans ses annales: « Édouard paroît avoir passé le 7 mai à Belfort dans sa marche vers le nord. (Voyez Rymer, *Fœdera*, T. 4. P. 55.) Il est donc probable qu'un ou deux jours après il a pu aller à Berwick. Froissart raconte qu'Édouard laissa Balliol avec ses troupes devant Berwick pour envahir l'Écosse, ravager le pays, pénétrer jusqu'à Dundee, et que de là il traversa le pays pour se rendre à Dunbarton; qu'il prit les châteaux d'Édimbourg et de Dalkeith, y mit garnison, et qu'après avoir employé six mois à cette expédition, il alla reprendre le siège de Berwick. Ce récit a été copié par plusieurs historiens qui n'ont pas su distinguer quand Froissart étoit bien ou mal informé. Le fait est que Froissart a placé en 1333 des évènements qui, pour la plupart, n'eurent lieu que plus tard. Cette époque de six mois est une chose tout-à-fait impossible, car Édouard ne se rendit au siège de Berwick qu'au mois de mai, et la place se rendit le 20 juillet. Il paroît de plus par les *Fœdera*, (T. 4. P. 558, 64) qu'Édouard se trouvoit dans les environs de Berwick le 27 et 30 mai, les 2, 4, 5, 6, 8, 26 juin et les 2, 6 et 15 juillet, de manière qu'il n'a pu être absent même trois semaines, et il n'est pas

il conquit et gagna le châtel de Dalkeith, qui est de l'héritage du comte de Douglas, et siéd à cinq lieues de Édimbourg; et y ordonna châtelain et bonnes gardes pour le garder, et puis chevaucha à petites journées, et fit tant qu'il s'en vint devant la bonne et la forte cité de Berwick, qui est à l'entrée d'Écosse et à l'issue du royaume de Northumberland. Si l'assiégea et environna le roi de tous points, et dit que jamais n'en partiroit, si l'auroit à sa volonté, non si le roi d'Écosse ne le venoit combattre et lever par force. Si se tint le roi grand temps devant Berwick, ainçois (avant) qu'il la put avoir; car la cité est durement forte et bien fermée et environnée d'un côté d'un bras de mer; et si avoit dedans bonnes gens en garnison de par le roi d'Écosse, pour la garder et défendre et conseiller les bourgeois de la cité <sup>(1)</sup>.

Si vous dis qu'il y eut pardevant Berwick, pendant le terme que le roi y sist (resta) maint assaut et maint hutin (combat), maintes dures escarmouches et presque tous les jours, et mainte appertise d'armes faite; car ceux de dedans ne se vouloient mie rendre simplement, et cuidoient (croyoient) toujours être confortés; mais nul apparant n'en fut. Bien est vérité que aucuns preux chevaliers et bacheliers d'Écosse chevauchent à la fois et venoient par vesprées et

même probable qu'il ait jamais quitté le siège. Une invasion de l'Écosse à ce moment n'auroit pu être utile pour la conquête de ce pays, et en divisant l'armée, elle eut pu avoir de funestes conséquences. »  
J. A. B.

(1) Patrick Dunbar, comte de la Marche et Guillaume Keith commandoient dans Berwick. (Rymer, T. 2. Part. 3. P. 96.) J. D.

par ajournemens <sup>(1)</sup> réveiller l'ost des Anglois; mais petit y faisoit, car l'ost du roi Anglois étoit si suffisamment bien gardé et eschargeté (environné de sentinelles), et par si bonne manière, et par si grand avis, que les Écossois n'y pouvoient entrer, fors à leur dommage et y perdoient souvent de leurs gens. Quand ceux de Berwick virent qu'ils ne seroient secourus ni confortés de nul côté, et aussi que le roi Anglois ne partiroit point de là si en auroit eu sa volonté, et que vivres leur appétoient (manquoient), et leur étoient clos les pas (passages) de la mer et de terre, parquoi nul ne leur en pouvoit venir, si se commencèrent à aviser, et envoyèrent traiter par-devers le roi Anglois qu'il leur voulut donner et accorder une trêve à durer un mois; et si dedans ce mois le roi David leur sire, ou autre pour lui, ne venoit là si fort qu'il levât le siège, ils rendroient la cité, sauf leurs corps et leurs biens; et que les soudoyers (soldats) qui dedans étoient s'en pussent aller s'ils vouloient en leur pays d'Écosse, sans recevoir point de dommage.

Le roi Anglois et son conseil entendirent à ce traité; et ne fut mie sitôt accordé, car le roi Anglois les vouloit avoir simplement pour faire des aucuns sa volonté, pourtant (attendu) qu'ils s'étoient tant tenus contre lui; mais finalement il s'accorda à ce par le bon avis et conseil qu'il eut de ses hommes; et aussi messire Robert d'Artois y rendit grand'peine, qui avoit été en ces chevauchées toujours avec

(2) C'est-à-dire le soir et le matin à la pointe du jour. J. A. B.



lui <sup>(1)</sup>, et qui lui avoit jà dit et montré par plusieurs claires voies combien prochain il étoit de la couronne de France, dont il se devoit tenir héritier, par la succession du roi Charles son oncle dernièrement trépassé. Si eut vu volontiers le dit messire Robert que le roi Anglois mût guerre aux François, pour lui contrevenger des dépits que on lui avoit faits, et que le roi se fut parti d'Écosse, à quelque meschef que ce fut, et retrait (retiré) vers Londres. Si que ces paroles et plusieurs autres inclinèrent le roi à ce que ce traité de Berwick se passât; et furent les trêves accordées de ceux de dehors à ceux de dedans, le mois tout accompli <sup>(2)</sup>; et le signifièrent ceux de Berwick à ceux de leur côté bien et à point, au roi d'Écosse leur seigneur et à son conseil, qui ne purent voir ni imaginer voie ni tour qu'ils fussent forts pour combattre le roi Anglois ni lever le siège. Si demeura la chose en cet état, et fut la cité de Berwick rendue au chef (bout) d'un mois au roi Anglois, et aussi le châtel qui moult est bel et moult fort au dehors de la cité; et en prit le maréchal de l'ost la

(1) Robert d'Artois étoit encore en France quand Édouard fit le siège de Berwick: il ne passa en Angleterre que vers le commencement de l'année suivante 1334. Voy. la note Page. 148. J. A. B.

(2) La trêve, ou plutôt la suspension d'armes arrêtée entre le roi d'Angleterre, Patrick Dunbar, comte de la Marche et Guillaume Keith, fut signée les 15 et 16 juillet, pour durer jusqu'au 20 du même mois, jour de Ste. Marguerite, au lever du soleil. Ainsi la suspension dura environ 5 jours, et non pas un mois, comme le dit Froissart. Il fut stipulé dans le traité que si, durant cet intervalle, les Écossois ne venoient pas assez en force pour faire lever le siège, la ville et le château se rendroient, sauf la vie et les biens des habitants et de la garnison. L'armée Écossoise s'avança le 19 juillet jusqu'à Halidon hill pour secourir Berwick; mais elle fut mise en déroute avec une perte considérable; et Berwick ouvrit ses portes à Édouard. (Rymer, T. 2. Part. 3. P. 96.) J. D.

saisine et la possession de par le roi Anglois, et vinrent les bourgeois de la cité en l'ost faire hommage et féauté au dit roi, et jurèrent et reconnurent à tenir la cité de Berwick de lui. Après y entra le roi à grand'solennité de trompes et de nacaires (timbales), cornemuses, claronceaux (clairons) et tambourins et y séjourna depuis douze jours, et y établit un chevalier à gardien et à souverain, qui s'appeloit messire Édouard de Balliol <sup>(1)</sup>; et quand il se partit de Berwick, il laissa avec le dit chevalier plusieurs jeunes chevaliers et écuyers, pour aider à garder la terre conquise sur les Écossois et les frontières d'icelui pays. Si s'en retourna le roi vers Londres et donna à toutes manières de gens congé, et s'en ralla chacun en son lieu; et lui-même s'en revint à Windsor, où le plus volontiers se tenoit, et messire Robert d'Artois de-lez (près) lui, qui ne cessoit nuit ni jour de lui remontrer quel droit il avoit à la couronne de France, et le roi y entendoit volontiers.

---

## CHAPITRE LIX.

COMMENT MESSIRE GUILLAUME DE MONTAGU ET MESSIRE GAUTIER DE MAUNY SE PORTÈRENT VAILLAMENT CONTRE LES ÉCOSSOIS, DONT ILS FURENT GRANDEMENT EN LA GRACE DU ROI ÉDOUARD.

AINSI alla en ce temps de la chevauchée du roi Anglois sur les Écossois: il gâta et exilla (ravagea) la plus

(1) Balliol, dont Froissart parle ici comme d'un simple chevalier, étoit dès lors reconnu pour roi d'Écosse par une partie de la nation et par Édouard III, ainsi qu'on a pu le voir ci-dessus dans la note page 150. J.D.

grand'partie de leur pays, et y prit plusieurs forts châteaux que ses gens obtinrent sur les Écossois depuis un grand temps, et principalement la bonne cité de Berwick. Et étoient demeurés de par le roi Anglois, pour tenir les frontières, plusieurs apperts chevaliers, bacheliers et écuyers, entre lesquels messire Guillaume de Montagu et messire Gautier de Mauny sont bien à ramentevoir (rappeler); car de la partie des Anglois ces deux en avoient toute la huée (renommée), et faisoient souvent sur les Écossois des hardies entreprises de belles chevauchées, de mêlées et de hutins (combats); et par usage le plus (la plupart du temps) ils gagnoient sur eux; dont ils acquirent grand'grâce devers le roi et les barons d'Angleterre. Et pour mieux avoir leur entrée et leur issue en Écosse et maîtriser le pays, messire Guillaume de Montagu qui fut appert (expert), hardi et entreprenant chevalier durement, fortifia la bastide<sup>(1)</sup> de Roxburgh sur la marche d'Écosse, et en fit un bon châtel pour tenir contre tout homme; de quoi le roi Anglois lui en sut grand gré, et acquit si grand' renommée et si grand'grâce en ces entreprises du roi Édouard, que le roi le fit comte de Salisbury, et le maria moult hautement et noblement. Aussi fit messire Gautier de Mauny, qui devint en ces chevauchées chevalier, et fut retenu du plus grand conseil du roi et moult avancé en sa cour. Et fit depuis le dit messire Gautier tant de belles appertises et de grands faits d'armes, si comme vous orrez avant en

(1) On appeloit ainsi une ville nouvellement bâtie. Ce mot signifie dans le midi une maison de campagne. J. A. B.

l'histoire, que ce livre est moult renluminé de ses prouesses.

Bien est vrai que aucuns chevaliers d'Écosse faisoient souvent ennui aux Anglois, et se tenoient toujours pardevers le sauvage pays d'Écosse, entre grands marais et grands forêts; et là nul ne les pouvoit suivre, et suivoient aucune fois les Anglois de si près que tous les jours y avoit poingneis (combats) ou hutin (mêlée). Et toujours messire Guillaume de Montagu et messire Gautier de Mauny, adonc nouvel chevalier, y étoient renommés pour les mieux faisant et les plus aventureux; et y perdit à ces hutins et poingneis (combats) le dit messire Guillaume de Montagu, qui étoit hardi et dur chevalier merveilleusement, un œil pour ses hardies entreprises.

En ces grands marais et ces grands forêts là où ces seigneurs d'Écosse se tenoient, s'étoit jadis le preux roi Robert d'Écosse tenu par plusieurs fois, quand le roi Édouard, ayeul à celui dont nous parlons présentement, l'avoit déconfit, et conquis tout le royaume d'Écosse. Et plusieurs fois fut-il si mené et si déchassé que il ne trouvoit aucun en son royaume qui l'osât héberger, ni soutenir en châtel, ni en forteresse, pour doute (crainte) de ce roi Édouard qui avoit si nettement conquis toute Écosse qu'il n'y avoit ville, ni châtel, ni forteresse qui n'obéit à lui. Et quand ce roi Édouard étoit arrière revenu en Angleterre, ce preux roi Robert rassembloit gens, quelque part qu'il les pouvoit trouver, et reconqueroit ses châteaux, forteresses et ses bonnes villes, jusques à Berwick, les unes par force et ba-

taille, les autres par beau parler et par amour. Et quand le roi Édouard le savoit, il en avoit grand dépit, et faisoit semondre son ost, et ne cessoit jusques à tant qu'il avoit de rechef déconfit et reconquis le royaume d'Écosse comme devant. Ainsi avint entre ces deux rois, si comme j'ai ouï recorder, que ce roi Robert reconquit son royaume par cinq fois. Et ainsi se maintinrent ces deux rois, que on tenoit en leur temps pour les deux plus preux du monde, tant que le bon roi Édouard fut trépassé. Et trépassa en la bonne cité de Berwick <sup>(1)</sup>: et avant qu'il mourut il fit appeler son aîné fils, qui fut roi après lui, pardevant tous ses hommes, et lui fit jurer sur saints que sitôt qu'il seroit trépassé il le feroit bouillir en une chaudière, tant que la chair se partiroit des os, et feroit la chair mettre en terre et garderoit les os; et toutes fois que les Écossois rebelleroient contre lui, il semonceroit ses gens et assembleroit et porteroit avec lui les os de son père: car il tenoit fermement que tant qu'il auroit ses os avec lui, les Écossois n'auroient point victoire contre lui <sup>(2)</sup>. Lequel n'accomplit mie ce qu'il avoit juré; ains (mais) fit son père rapporter à Londres, et là ensevelir contre son serment; de quoi il lui meschey (arriva mal) depuis en plusieurs manières, si comme vous avez ouï; et premièrement à la bataille de Stirling où les Écossois eurent victoire contre lui.

(1) Édouard I<sup>er</sup> mourut à Burgh on the sands le 7 juillet 1307, à l'âge de 68 ans. J. A. B.

(2) Dans le 11<sup>e</sup>. siècle Le Cid avoit exprimé un vœu à peu près semblable. Il commanda par son testament qu'on le placât revêtu de ses armes sur son bon cheval Babileca. (*Romancero del Cid.*) J. A. B.

## CHAPITRE LX.

COMMENT LE ROI DE FRANCE ALLA VOIR LE PAPE EN AVIGNON, ET COMMENT, A LA PRÉDICATION DU PAPE, IL PRIT LA CROIX POUR ALLER OUTRE MER; ET AUSSI FIT LE ROI DE BEHAIGNE (BOHÊME), LE ROI DE NAVARRE ET LE ROI D'ARRAGON.

APRÈS que le jeune roi d'Angleterre eut fait hommage au roi Philippe de France de la comté de Ponthieu et de tout ce qui lui appartenait à faire, eut le roi Philippe grâce et dévotion de venir voir le saint père pape Benedict <sup>(1)</sup>, qui pour le temps régnoit et se tenoit en Avignon, et de visiter une partie de son royaume, pour lui déduire et ébattre, et pour apprendre à connoître ses cités, ses villes et ses châteaux, et les nobles de son royaume <sup>(2)</sup>. Si fit faire en cette instance ses pourvéances grandes et grosses, et se partit de Paris, en très grand arroi, le roi de Behaigne (Bohême) et le roi de Navarre en sa compagnie, et aussi grand'foison de ducs et de comtes et de seigneurs; car il tenoit grand état et étoffé, et faisoit grands livrées (dons) et grands dépens. Si chevaucha

(1) Jacques Fournier, né dans le comté de Foix, pape sous le nom de Benoît XII. J. D.

(2) Les chroniques de France (Chap. 14, édit. de Bonhomme, in-fol. Paris, 1476), et le continuateur de Nangis (*Spicileg. D.L. Dachery. T. 3. P. 99*) fournissent des détails intéressants sur le voyage de Philippe de Valois, qu'ils placent avec raison sous l'année 1336; car il est certain que ce prince étoit à Avignon le 14 mars de cette année et qu'il étoit de retour à Paris le 22 mai suivant. (Voy. l'*Itinéraire des rois de France* dans le recueil intitulé, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* in-4°. Paris, 1759.) J. D.

le roi ainsi parmi Bourgogne, et fit tant par ses journées qu'il vint en Avignon, où il fut moult solennellement reçu du saint père et de tout le collège, et l'honorèrent le plus qu'ils purent, et fut depuis grand terme là environ avec le pape et les cardinaux, et se logeoit à Villeneuve près d'Avignon. Si vint le roi d'Arragon <sup>(1)</sup> en ce même temps aussi en cour de Rome, pour le voir et fêter, et y eut grands fêtes et grands solennités à leurs approchements et à leurs assemblées ; et furent là tout le carême ensuivant, dont il avint que certaines nouvelles vinrent en cour de Rome que les ennemis de Dieu étoient trop fort rebellés contre la sainte terre, et avoient presque tout reconquis le royaume de Rasse <sup>(2)</sup>, et pris le roi <sup>(3)</sup> qui s'étoit de son temps chrétienné (fait chrétien), et fait mourir à (avec) grand meschef, et menaçoient encore les incrédules grandement sainte chrétienté. De ces nouvelles fut le pape bien courroucé : ce fut raison, car il étoit chef de l'église, à qui tout bon chrétien se doit rallier.

Si prêcha le jour du saint vendredi <sup>(4)</sup>, présents les rois dessus nommés, la digne souffrance de notre seigneur, et ennorta (conseilla) et remontra grandement la croix à prendre, pour aller contre les enne-

(1) D. Pedre IV qui venoit de succéder à son père Alphonse IV mort au mois de janvier précédent. J. D.

(2) *Rasse* ou plutôt *Rassie*, en latin *Rassia*, ancien nom de la Serbie, province de la Turquie d'Europe. J. D.

(3) Le roi dont il s'agit ici est probablement Étienne Vrosc, que son fils Étienne Duscian fit étrangler. (*Hist. des Slaves*. P. 259. Baluze, *Vies des papes d'Avignon* T. 1.) J. D.

(4) Le 29 mars. Pâques étoit cette année le 31 de ce mois. J. D.

mis de Dieu ; et si humblement et si doucement forma la prédication, que le roi de France mu de grand' pitié prit la croix, <sup>(1)</sup> et requit au saint père qu'il lui voulut accorder. Adonc pape Benedict, qui vit la bonne volonté du roi de France, lui accorda bénévolement et la confirma, par condition que il absolvoit de peine et de coulpe (faute) vrais confès et vrais repentants, le roi de France premièrement, et tous ceux qui iroient avec lui en ce saint voyage. Adonc par grand'dévotion, et pour l'amour du roi et lui tenir compagnie en ce pelerinage, le roi Jean de Behaigne (Bohême) et le roi de Navarre <sup>(2)</sup> et le roi Pierre <sup>(3)</sup> d'Arragon la prirent, et grand'foison de ducs, de comtes et de chevaliers qui là étoient, et aussi quatre cardinaux, le cardinal de Naples <sup>(4)</sup>, le cardinal de Pierregort <sup>(5)</sup>, le cardinal Blanc <sup>(6)</sup> et le cardinal d'Ostie <sup>(7)</sup>. Si fut tantôt prêchée et publiée

(1) Il voulut sans doute recevoir de nouveau la croix des mains du pape ; car il l'avoit prise dès l'année 1333 à Paris vendredi 1<sup>er</sup>. octobre, et avoit ordonné qu'on prêchât la croisade dans tout son royaume. (Voy. *les Chron. de France*, chap. 12. et le *Contin. de Nangis*, P. 96.) J. D.

(2) Philippe, comte d'Évreux, dit le bon et le sage, couronné à Pamplune le 5 mai 1328 et marié à Jeanne II, reine de Navarre, fille de Louis Hutin et de Marguerite de Bourgogne. J. A. B.

(3) Pierre IV dit le cérémonieux. Voyez note 1. P. 168. J. A. B.

(4) Annibal Ceccano archevêque de Naples, créé cardinal par Jean XXII en 1327. J. D.

(5) Talleyrand de Périgord, évêque d'Auxerre, créé cardinal par le même pape en 1331. J. D.

(6) Il paroît que Froissart traduit *Albano*, par le mot François *Blanc*, et qu'il veut parler de Gaucelin d'Eusa évêque d'Albano, neveu de Jean XXII qui le créa cardinal en 1316. Quelques manuscrits autorisent cette conjecture en désignant ce même cardinal que Froissart appelle le cardinal *Blanc*, par le nom de *Cardinal d'Albanne*. J. D.

(7) Bertrand Poyet évêque d'Ostie, créé cardinal par le même pape et la même année que le précédent. J. D.



par le monde; et venoit à tous seigneurs à grand'plaisance, et spécialement à ceux qui vouloient le temps employer en armes, et qui adonc ne le savoyent bien raisonnablement où employer.

Quand le roi de France et les rois dessus nommés eurent été un grand temps de-lez (près) le pape, et ils eurent jeté, avisé et confirmé la plus grande partie de leurs besognes, ils se partirent de cour de Rome et prirent congé au saint père. Si s'en ralla le roi d'Arragon en son pays, et le roi de France et sa compagnie s'en vinrent à Montpellier; et là furent-ils grand temps; et fit adonc le roi Philippe une paix qui se mouvoit entre le roi d'Arragon et le roi de Mayogres (Majorque) <sup>(1)</sup>. Après cette paix faite, il retourna en France à petites journées et à grands dépens, visitant ses cités, ses villes, ses châteaux et ses forteresses, dont il avoit grand nombre, et repassa parmi Auvergne, parmi Berry, Beauce et parmi le Gatinois, et revint à Paris, où il fut reçu à grand'-fête. Adonc étoit le royaume de France gras, plein et dru, et les gens riches et puissants de grand avoir, ni on n'y savoit parler de nulle guerre.

(1) Jayme II, roi en 1324. Voici à quel propos cette paix s'étoit rompue. Pierre IV, roi d'Arragon, avoit reçu l'hommage de Jayme II pour son royaume de Majorque, et étoit allé rendre hommage du sien au pape, alors à Avignon. Pendant la cérémonie de l'entrée solennelle de ce prince, l'écuyer du roi Don Jayme, donna, d'un air de mépris, un coup de fouet sur le cheval du roi d'Arragon; ce prince entra en fureur, mit l'épée à la main et vouloit absolument tuer l'écuyer. On parvint à l'apaiser; mais il ne pardonna ni à l'écuyer ni à son maître, et finit par enlever les états de ce dernier. J. A. B.

## CHAPITRE LXI.

COMMENT LE ROI DE FRANCE FIT FAIRE SON APPAREIL  
ET SES POURVÉANCES POUR ALLER OUTRE MER CONTRE  
LES ENNEMIS DE DIEU.

**S**UR l'ordonnance de la croix, pour aller outre mer, que le roi de France avoit emprise et enchargée, et dont il se faisoit chef, s'avisèrent plusieurs seigneurs par le monde, et l'emprèrent par grand'dévotion les aucuns; car le pape absolvoit tous ceux de peine et de coulpe (faute) qui en ce saint voyage iroient. Si fut la dite croix manifestée et prêchée par le monde, et venoit à plusieurs chevaliers bien à point, qui se désiroient à avancer. Si fit le roi Philippe, comme chef de cette emprise, le plus grand et le plus bel appareil qui oncques eut été fait pour aller outre mer, ni du temps Godefroy de Bouillon, ni d'autre; et avoit retenu et mis en certains ports, c'est à savoir, de Marseilles, d'Aiguemortes, de Lattes <sup>(1)</sup>, de Narbonne et d'environ Montpellier, telle quantité de vaisseaux, de nef, de carakes, de hus, de cagnes, de buissars, de galées <sup>(2)</sup> et de barges, comme pour passer et porter soixante mille hommes d'armes et leur pourvées (provisions); et les fit tout le temps pourvoir de biscuit, de vins, de douce yaue (eau), de chairs salées, et de toutes autres choses nécessai-

(1) Latte, village du Bas Languedoc, à une demi lieue de Montpellier sur un étang qui communique à la mer. J. D.

(2) Ce sont autant de noms de petits batiments de transport usités à cette époque, J. D.

res pour gens d'armes, et pour vivre, et si grand'plenté (abondance), comme pour durer trois ans, s'il étoit besoin. Et envoya encore le dit roi de France grands messages par devers le roi de Hongrie<sup>(1)</sup>, qui étoit moult vaillant homme, en lui priant qu'il fut appareillé et ses pays ouverts pour recevoir les pèlerins de Dieu. Ce roi de Hongrie y entendit volontiers, et dit qu'il étoit tout pourvu et ses pays aussi, pour recevoir son cousin le roi de France et tous ceux qui avec lui iroient. Tout en telle manière le signifia le roi de France au roi de Chypre, monseigneur Hugues de Lusignan<sup>(2)</sup>, un vaillant roi durement, et au roi de Sicile<sup>(3)</sup>, qui volontiers y entendirent, et se pourvurent selon ce bien et suffisamment, à la prière et requête du roi de France. Encore envoya le dit roi devers les Vénitiens, en priant et réquerant que leurs métes (frontières) fussent ouvertes, gardées et pourvues. Cils (ceux-ci) obéirent volontiers au roi de France et accomplirent son mandement. Aussi firent les Génois et tous ceux dessus la rivière de Gènes. Et fit le roi de France passer outre en l'île de Rhodes le grand prieur de France<sup>(4)</sup>, pour aministrer vivres et pourvéances sur leurs métes (frontières); et firent ceux de saint Jean, par accord avec les Venitiens, pourvoir moult suffisamment l'île de Crète, qui est de leur seigneurie. Brièvement chacun étoit appareillé et rebracié (disposé) pour faire tout ce que bon étoit et sembloit, pour recueillir les

(1) Charles Robert. J. A. B.

(2) Hugues IV, Lusignan. J. D.

(3) Pierre II roi d'Arragon et de Sicile. J. A. P.

(4) Florus de Fougerolles. J. D.

pelerins de Dieu; et prirent plus de trois cent mille personnes la croix, pour aller outre mer en ce saint voyage.

---

## CHAPITRE LXII.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE ENVOYA SES MESSAGES  
AU COMTE DE HAINAUT POUR AVOIR SON CONSEIL  
QU'IL FEROIT DU DROIT QU'IL SE DISOIT AVOIR EN  
FRANCE.

EN ce temps que cette croix étoit en si grand'fleur de renommée, et que on ne parloit ni devisoit-on d'autre chose, se tenoit messire Robert d'Artois en Angleterre, enchassé de France, de-lez (près) le jeune roi Édouard, et avoit été avec lui au conquêt (conquête) de Berwick<sup>(1)</sup> et en plusieurs chevauchées d'Écosse. Si étoient nouvellement retournés en Angleterre et ennortoit (exhortoit) et conseilloit le dit messire Robert tempore (tôt) et tard le roi qu'il voulut défier le roi de France, qui tenoit son héritage à grand tort; dont le roi eut plusieurs fois conseil par grand'délibération, à ceux qui étoient ses plus secrets et spéciaux conseillers, comment il se pourroit maintenir du tort qu'on lui avoit fait du royaume de France en sa jeunesse, qui par droite succession de proismeté (proximité) devoit être sien par raison,

(2) Robert d'Artois ne passa en Angleterre que plusieurs mois après la prise de Berwick, ainsi qu'on l'a remarqué précédemment. Voyez dans le vœu du héron cité dans l'appendice le résultat des conseils qu'il donna à Édouard. J. A. B.

ainsi que messire Robert d'Artois l'en avoit informé; et l'avoient les douze pairs et les barons de France donné à messire Philippe de Valois d'accord et ainsi comme par jugement, sans appeler ni ajourner partie adverse. Si n'en savoit le dit roi que penser; car enuis (avec peine) ainsi le lairoit (laisseroit), si amender le pouvoit; et si il le challengeoit (disputoit) et le débat en émouvoit, et on lui denioit, si comme bien faire on pourroit, et il s'en tint tout coi et point ne l'amendoit, ou son pouvoir n'en faisoit, plus que devant blâmé en seroit. Et d'autre part il voyoit bien que par lui ni par la puissance de son royaume il ne pourroit mauvasement mettre au dessous le grand royaume de France, s'il n'acqueroit des seigneurs puissants en l'Empire et d'autre part, par son or et par son argent. Si requéroit souvent à ses spéciaux (intimes) conseillers qu'ils lui voulussent sur ce donner conseil et bon avis, car sans grand conseil il n'en vouloit plus avant entreprendre. A la parfin, ses conseillers lui répondirent d'accord et lui dirent: « Cher sire, la besogne est de si haute entreprise que nous ne nous en oserions charger ni finalement conseiller; mais, cher sire, nous vous conseillerions, s'il vous plaisoit, que vous envoyassiez suffisants messages, bien informés de votre intention, à ce gentil comte de Hainaut de qui avez la fille, et à monseigneur Jean, son frère, qui si vaillamment vous a servi, en priant en amitié que sur ce ils vous veuillent conseiller; car mieux savent que à telle affaire affiert (convient) que nous ne savons; et si sont bien tenus de votre raison garder, pour

l'amour de la dame que vous avez; et s'il est ainsi qu'ils s'accordent à votre entente (intention), ils vous sauront bien conseiller de quels seigneurs vous pourrez bien aider, et lesquels, et comment vous les pourrez mieux acquérir. » — « A ce conseil, dit le roi, nous accordons-nous bien; car il me semble être bel et bon; et ainsi que conseillé m'avez sera fait. »

Adonc pria le roi à ce prélat, l'évêque de Lincoln, qu'il voulut entreprendre ce voyage à faire pour l'amour de lui, et à (avec) deux bannerets <sup>(1)</sup> qui là étoient, et à deux clerks en droit aussi, qu'ils voulassent faire compagnie à l'évêque en ce voyage. Les dessus dits évêque, chevaliers bannerets et clerks ne voulurent mie refuser la requête du roi, ains (mais) lui octroyèrent volontiers. Si s'appareillèrent le plutôt qu'ils purent, et partirent du roi et montèrent en mer. Adonc arrivèrent à Dunkerque: si reposèrent là tant que leurs chevaux fussent mis hors des vaisseaux, et puis se mirent en chemin et chevauchèrent parmi Flandre, et exploitèrent tant qu'ils vinrent à Valenciennes. Là trouvèrent-ils le comte Guillaume de Hainaut qui gissoit si malade de gouttes artétiques <sup>(2)</sup> et de gravelle qu'il ne se pouvoit mouvoir, et trouvèrent aussi monseigneur Jean de Hainaut, son frère. S'ils furent grandement fêtés, ce ne fait point à demander. Quand ils furent si bien fêtés

(1) Les deux bannerets qui accompagnèrent Henri, évêque de Lincoln furent Guillaume de Montagu, comte de Salisbury et Guillaume de Clynton, comte de Huntingdon. (Rymer, T. 2. Part. 3. P. 166, 168.) J. A. B.

(2) Du mot grec ἄρθριτις, *goute, maladie dans les articulations.* J. A. B.

comme à eux appartenoit, ils comptèrent au dit comte de Hainaut et à son frère leur entente (intention), et pourquoi ils étoient à eux envoyés; et leur exprimèrent toutes les raisons et les doutes que le roi même avoit mises avant pardevant son conseil, si comme vous avez ouï recorder ci-dessus.

---

### CHAPITRE LXIII.

QUELLE CHOSE LE COMTE DE HAINAUT CONSEILLA AUX MESSAGES DU ROI D'ANGLETERRE; ET COMMENT ILS S'EN RETOURNÈRENT EN ANGLETERRE ET DIRENT AU ROI CE QUE LE COMTE LEUR AVOIT CONSEILLÉ

QUAND <sup>(1)</sup> le comte de Hainaut eut ouï ce pourquoi ils étoient là envoyés, et il eut ouï les raisons et les doutes que le roi Anglois avoit mises avant à son conseil, il ne les ouï mie enuis (avec peine); ains (mais) dit que le roi n'étoit mie sans sens, quand il avoit ces raisons et ces doutes si bien considérés; car quand on veut entreprendre une grosse besogne, on doit aviser et considérer comment on la pourroit achever, et au plus près peser où l'on pourroit venir. Et dit ainsi le gentil comte: « Si le roi y peut parvenir, si m'aist (m'aide) Dieu, j'en aurois grand'joie; et peut-on bien penser que je l'aurois plus cher pour lui qui a ma fille, que je n'aurois pour le roi Philippe, qui ne m'a néant fait tout à point, combien que j'aye sa sœur épousée: car il m'a détourné couvertement

(1) Les imprimés continuent d'abrèger et omettent souvent des phrases entières. J. D.

le mariage du jeune duc de Brabant, qui devoit avoir épousé Isabelle ma fille, et l'a retenue pour une sienne autre fille; parquoi je ne faudrai (manquerai) mie à mon cher et amé fils le roi d'Angleterre, s'il trouve en son conseil qu'il le veuille entreprendre; ainsi lui aiderai-je de conseil et d'aide à mon loyal pouvoir. Aussi fera Jean mon frère qui là siéd, qui autrefois l'a servi; mais sachez qu'il lui faudroit bien autre aide avoir plus forte que la nôtre; car Hainaut est un petit pays au regard du royaume de France, et Angleterre en gît trop loin, pour nous secourir. » — « Certes vous nous donnez très bon conseil et nous montrez grand amour et grand' volonté, dont nous vous regracions (remercions), de par notre seigneur le roi, ce dit l'évêque de Lincoln pour tous les autres. » Et dit encore: « Cher sire, or nous conseillez desquels seigneurs notre sire se pourroit mieux aider etès quels il se pourroit mieux fier, parquoi nous lui puissions rapporter votre conseil. » — « Sur l'âme de moi, répondit le comte, je ne saurois aviser seigneur si puissant pour lui aider en ces besognes comme seroit le duc de Brabant, qui est son cousin germain, aussi l'évêque de Liège, le duc de Gueldres, qui a sa sœur à femme<sup>(1)</sup>, l'archevêque de Cologne<sup>(2)</sup>, le marquis de Juliers, messire Arnoul de Bakehen (Blankenheym)<sup>(3)</sup>, et

(1) Éléonore sœur d'Édouard III avoit épousé Renault duc de Gueldres. (Imhoff, Tab. 6). J. D.

(2) Valrame ou Valmare de Juliers. (*Gallia Christiana*. T. 3. Col. 696.)

(3) Il est nommé *Arnou de Blankenheym* dans les *Troph. de Brabant*. P. 426. Cette leçon paroît d'autant meilleure que le sujet nommé par Froissart *Arnoul de Bakehen*, sera qualifié-ci après, chapitre 79, frère de



le sire de Fauquemont. Ce sont ceux qui auroient plus grand'foison de gens d'armes en bref temps, que seigneurs que je sache en nul pays du monde; et si sont très bons guerriers, et fineront (trouveront) bien si ils veulent, de huit ou de dix mille armures de fer, mais (pourvu) que on leur donne de l'argent à l'avenant; et si sont seigneurs et gens qui gagnent volontiers. S'il étoit ainsi que le roi mon fils et votre sire eut acquis ces seigneurs que je dis, et il fut par deçà la mer, il pourroit bien aller requérir le roi Philippe outre la rivière d'Oise et combattre à lui. »

Ce conseil plut grandement à ces seigneurs d'Angleterre; puis prirent congé au comte de Hainaut et à monseigneur Jean son frère. Si s'en rallèrent vers Angleterre porter au roi le conseil qu'ils avoient trouvé au dessus dit comte et à son frère. Quand ils furent venus à Londres, le roi leur fit grand'fête et ils lui racontèrent tout ce qu'ils avoient trouvé en conseil, et l'avis du gentil comte et de monseigneur son frère; dont le roi eut grand'joie et en fut grandement renforcé, quand il eut entendu ce que son sire lui eut mandé et conseillé. Or vinrent ces nouvelles en France et monteplèrent (multiplèrent) petit à petit, que le roi Anglois supposoit et entendoit avoir grand droit à la couronne de France; et fut le roi Philippe informé et avisé de ses plus spéciaux (particuliers) amis que s'il alloit au voyage d'outre mer qu'il avoit

Valrame de Juliers, archevêque de Cologne, et qu'il est certain que le comté de *Blankenheym* dans l'Eyffel appartenait à la maison de Juliers, à laquelle je ne crois pas qu'on connaisse aucune seigneurie nommée *Bakehen*. J. D.

empris, il mettroit son royaume en très grand'aventure, et qu'il ne pouvoit faire ni exploiter meilleur point que de garder ses gens et ce qui sien étoit, dont il tenoit la possession, et qui devoit retourner à ses enfants. Si se refroida (refroidit) grandement de cette croix emprise et prêchée, et contremanda ses officiers qui ses pourvéances (provisions) faisoient si grandes et si grosses que c'étoit merveilles, jusques à tant qu'il auroit vu de quel pied le roi Anglois voudroit aller avant, qui mie ne se refroidoit de lui pourveoir et appareiller, selon le conseil que ses hommes lui avoient rapporté du comte de Hainaut. Et fit assez tôt après ce qu'ils furent revenus en Angleterre ordonner et appareiller dix chevaliers bannerets et quarante autres chevaliers jeunes bacheliers et les envoya à grands frais par deçà la mer, droit à Valenciennes, et l'évêque de Lincoln <sup>(1)</sup> qui fut moult vaillant homme avec eux, en cause que pour traiter à (avec) ces seigneurs de l'Empire que le comte de Hainaut leur avoit dénommés, et pour faire tout ce que il et messire Jean son frère en conseilleroient. Quand ils furent venus à Valenciennes, chacun les regardoit à grand'merveille, pour le bel et grand état qu'ils maintenoient, sans rien épargner néant plus

(1) L'évêque de Lincoln avoit deux adjoints particuliers qui stipulèrent avec lui dans les négociations, Guillaume de Montagu, comte de Salisbury et Guillaume Clynton, comte de Huntingdon. Les autres chevaliers qui l'accompagnoient n'étoient sans doute destinés qu'à donner plus d'éclat à l'ambassade; car on ne les trouve nommés dans aucun des traités. Les ambassadeurs et leur cortège arrivèrent vraisemblablement à Valenciennes dans les premiers jours de mai: il est du moins certain qu'ils y étoient le 12 de ce mois. (Rymer, *ubi supra*. P. 167.) J. D.

que si le roi propre d'Angleterre y fut en propre personne; dont ils acquéroient grand' grâce et grand' renommée. Et si y avoit entr'eux plusieurs bacheliers qui avoient chacun un œil couvert de drap vermeil<sup>(1)</sup>, pourquoi il n'en put voir; et disoit-on que ceux avoient voué entre dames de leur pays, que jamais ne verroient que d'un œil jusqu'à ce qu'ils auroient fait aucunes prouesses de leurs corps au royaume de France<sup>(2)</sup>; lesquels ils ne vouloient mie connoître (faire connoître) à ceux qui leur en demandoient: si en avoit chacun grand'merveille.

Quand ils furent assez fêtés et honorés à Valenciennes, du comte de Hainaut, de monseigneur Jean son frère et des seigneurs et chevaliers du pays et aussi des bourgeois et des dames de Valenciennes, le dit évêque de Lincoln et la plus grand'partie de eux se trairent (rendirent) pardevers le duc de Brabant, par le conseil du comte dessusdit. Si les fêta le duc assez suffisamment, car bien le savoit faire, et puis s'accordèrent si bellement au duc que il leur enconvenença (promit) de soutenir le roi son cousin et toutes ses gens en son pays<sup>(3)</sup>; car faire le devoit,

(1) Voyez dans l'appendice le vœu du héron. J. A. B.

(2) Avant les entreprises périlleuses, les chevaliers s'engageoient assez ordinairement, par des vœux, dont rien ne pouvoit les dispenser, à faire quelque action d'éclat, souvent même de témérité; et comme les plus braves se piquoient d'encherir les uns sur les autres, la valeur leur dictoit quelquefois des vœux singuliers tels que celui dont il s'agit ici, et d'autres encore plus bizarres. On en trouvera un grand nombre d'exemples dans les *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, par M. de La Curne de St<sup>e</sup>. Palaye, *édit. in-4°*. P. 44. 160, etc. J. D.

(3) On ne trouve point dans Rymer le traité fait alors entre le duc de Brabant et les ambassadeurs d'Angleterre; mais on y voit plusieurs

et étoit son cousin germain: si pouvoit venir, aller et demeurer, armé et désarmé, toutes fois qu'il lui plairoit; et avec ce il leur enconvenença ( promit ) par tout son conseil, et parmi une certaine somme de florins, que si le roi Anglois son cousin vouloit le roi de France défier suffisamment et entrer à force en son royaume, et s'il pouvoit avoir l'accord et l'aide de ces seigneurs d'Allemagne dessus nommés, il le défieroit aussi et iroit avec lui atout ( avec ) mille armures de fer. Ainsi leur eut-il en convent (convention) par sa créance (foi), de quoi il chancela et détria (différa) puis (depuis) assez, si comme vous orrez (entendrez) avant en l'histoire.

---

#### CHAPITRE LXIV.

COMMENT LES SEIGNEURS D'ANGLETERRE FIRENT ALLIANCE AVEC LE DUC DE GUELDRES, LE MARQUIS DE JULIERS, L'ARCHEVÊQUE DE COLOGNE ET LE SIRE DE FAUQUEMONT.

ADONC furent ces seigneurs d'Angleterre moult aises; car il leur sembla qu'ils avoient moult bien besoigné, tant comme au duc. Si s'en retournèrent à Valenciennes, et firent par messages et par l'or et

actes qui le supposent conclu; entre autres, une promesse d'Édouard, datée du 8 juin de cette année, de payer au dit duc de Brabant, la somme de dix mille livres sterling, pour des raisons qu'on ne spécifie point; et une obligation en date du 1<sup>er</sup> juillet suivant de lui payer soixante mille livres sterling à certains termes; enfin, des lettres par lesquelles il s'engage à prendre à sa solde, dès qu'il sera arrivé sur les frontières d'Allemagne, douze cents hommes d'armes que lui fournira le duc de Brabant. (Rymer, *Ibid.* P. 171. 176. 180.) J. D.

l'argent de leur seigneur tant que le duc de Gueldres serourge (beau-frère) du dit roi, le marquis de Juliers, pour lui et pour l'archevêque de Cologne Walerant son frère, et le sire de Fauquemont vinrent à Valenciennes parler à eux, pardevant le comte de Hainaut, qui ne pouvoit mais chevaucher ni aller, et pardevant monseigneur Jean son frère; et exploitèrent si bien devers eux, parmi grands sommes de florins que chacun devoit avoir pour lui et pour ses gens, qu'ils leur enconvençèrent (promirent) de défier le roi de France avec le roi Anglois quand il lui plairoit, et que chacun d'eux le serviroit à (avec) un certain nombre de gens d'armes à heaumes couronnés <sup>(1)</sup>. En ce temps parloit-on de heaumes couronnés, et ne faisoient les seigneurs nul compte d'autres gens d'armes s'ils n'étoient à heaumes et à tymbres (casques) couronnés. Or est cet état tout devenu autre maintenant que on parle de bassinets, de lances ou de glaives, de haches et de jaques <sup>(2)</sup>; et vous dis que ces seigneurs dessus nommés enconvençèrent (promirent) aux gens du roi Anglois qu'ils se aerdroient (allieroient) à d'autres seigneurs d'outre le Rhin, qui bien avoient pouvoir d'amener grand'foison de gens d'armes, mais (pourvu) qu'ils eussent le pourquoi: puis prirent congé les dessus dits seigneurs et Allemands et s'en rallèrent en leur pays, et les seigneurs

(1) Ces différens traités, rapportés par Rymer, sont datés des 24 et 27 mai et du 1<sup>er</sup> juin 1337. (Rymer, *Ibid.* P. 168. 159. 170 ) J. D.

(2) *Jaque*, espèce de casaque contrepoincée qu'on mettoit par dessus la cuirasse. J. D.

d'Angleterre demeurèrent encore à Valenciennes et en Hainaut, de-lez (près) le comte, par lequel conseil ils ouvroient (faisoient) le plus. Si prirent et envoyèrent encore suffisants messages devers l'évêque de Liège monseigneur Aoulz (Adolphe), et l'eussent volontiers attrait (attiré) de leur partie; mais le dit évêque n'y voulut oncques entendre, ni rien faire contre le roi de France<sup>(1)</sup>, de qui il étoit devenu homme et entré en sa féauté. Le roi Charles de Bohême n'y fut point prié ni mandé, car on savoit bien qu'il étoit si conjoint au roi de France, par le mariage de leurs deux enfans, du duc de Normandie Jean, qui avoit à femme madame Bonne fille au dessus dit roi, que pour cette cause il ne feroit rien contre le roi de France. Or me tairai un petit d'eux, et parlerai d'une autre matière qui à cette se rajointra.

---

## CHAPITRE LXV.

COMMENT JAQUEMART D'ARTEVELLE ÉCHUT SI EN LA GRACE DES FLAMANDS QUE TOUT QUANT QUE IL FAISOIT, NUL NE LUI CONTREDISAIT.

EN CE temps dont j'ai parlé avoit grand'dissention entre le comte Louis de Flandre et les Flamands<sup>(2)</sup>;

(1) Adolphe de la Marck, évêque de Liège, loin de prendre parti pour le roi d'Angleterre, s'arma en 1339 pour Philippe de Valois et lui fournit cinq cents hommes d'armes, moyennant soixante mille florins que le roi lui assigna. (*Gallia Christiana*, T. 3. Col. 896.) J. D.

(2) Louis de Cressy, comte de Flandre, fut en guerre continuelle avec ses sujets. A cette époque, il se tenoit ordinairement en France et

car ils ne vouloient point obéir à lui, ni à peine s'osoit-il tenir en Flandre, fors à (avec) grand péril. Et avoit adonc à Gand un homme qui avoit été brasseur de miel; celui étoit entré en si grand' fortune et en si grand'grâce à tous les Flamands, que c'étoit tout fait et bien fait quant qu'il vouloit deviser et commander par tout Flandre, de l'un des côtés jusques à l'autre; et n'y avoit aucun, comme grand qu'il fut, qui de rien osât trépasser son commandement, ni contredire. Il avoit toujours après lui allant aval (en bas) la ville de Gand soixante ou quatre vingts varlets armés, entre lesquels il en y avoit deux ou trois qui savoient aucuns de ses secrets; et quand il rencontroit un homme qu'il heoit (haïssoit) ou qu'il avoit en soupçon, il étoit tantôt tué; car il avoit commandé à ses secrets varlets et dit: « Sitôt que j'encontrerai un homme, et je vous fais un tel signe, si le tuez sans deport (délai), comme grand, ni comme haut qu'il soit, sans attendre autre parole. » Ainsi avenoit souvent; et en fit en cette manière plusieurs grands maîtres tuer: par quoi il étoit si douté (redouté) que nul n'osoit parler contre chose qu'il voulut faire, ni à peine penser de le contredire. Et tantôt que ces soixante varlets l'avoient reconduit en son hôtel, chacun alloit dîner en sa maison; et sitôt après dîner ils revenoient de-

venoient rarement en son pays de Flandre à cause de ses querelles avec les Flamands et parce que les trois villes de Gand, Bruges et Ypre gouvernoient le pays à leur plaisir (D'oudegherst, *Annales de Flandre*, T. 2. P. 429.) Louis s'étoit brouillé avec ses sujets pour s'être dirigé uniquement par les conseils d'un abbé de Vezelai qui n'entendoit rien à l'administration et ne cherchoit qu'à s'enrichir. J. A. B.

vant son hôtel, et béoient (attendoient) en la rue, jusques adonc qu'il vouloit aller aval (en bas) la rue, jouer et ébattre parmi la ville; et ainsi le conduisoient jusques au souper. Et sachez que chacun de ces soudoyés (soldats) avoit chacun jour quatre compagnons ou gros de Flandre pour ses frais et pour ses gages; et les faisoit bien payer de semaine en semaine. Et aussi avoit-il par toutes les villes de Flandre et les châteleries, sergens et soudoyés à ses gages, pour faire tous ses commandemens et épier s'il avoit nulle part personne qui fut rebelle à lui, ni qui dit ou informât aucun contre ses volontés. Et sitôt qu'il en savoit aucun en une ville, il ne cessoit jamais tant qu'il l'eut banni ou fait tuer sans deport (délai): Jà cil (celui-ci) ne s'en put garder. Et même-ment tous les plus puissants de Flandre, chevaliers, écuyers et les bourgeois des bonnes villes qu'il pensoit qui fussent favorables au comte de Flandre en aucune manière, il les bannissoit de Flandre et levoit la moitié de leurs revenues, et laissoit l'autre moitié pour le douaire et le gouvernement de leurs femmes et de leurs enfans; et ceux qui étoient ainsi bannis, desquels il étoit grand'foison, se tenoient à Saint-Omer le plus, et les appeloit-on les avollés <sup>(1)</sup> et les outre-avollés. Brièvement à parler, il n'eut oncques en Flandre, ni en autre pays, duc, comte, prince ni autre, qui put avoir un pays si à sa volonté, comme cil (celui-ci) l'eut longuement; et étoit appelé Jaquemart Artevelle <sup>(2)</sup>. Il faisoit lever les rentes,

(1) Étrangers non domiciliés dans le pays. J. A. B.

(2) Il s'agit ici de Jacob von Artaveld: il est nommé Jacques de Har-



les tonnieux <sup>(1)</sup>, les vinages, les droitures et toutes les revenues que le comte devoit avoir et qui à lui appartenoient quelque part que ce fut parmi Flandre, et toutes les maletôtes: si les dépendoit à sa volonté et en donnoit sans rendre aucun compte; et quand il vouloit dire que argent lui falloit, on l'en croyoit; et croire l'en convenoit, car nul n'osoit dire encontre, pour doute (crainte) de perdre la vie: et quand il en vouloit emprunter de aucuns bourgeois sur son payement, il n'étoit nul qui lui osât escondire (refuser) à prêter. Or veuille-je raconter et retourner aux messages d'Angleterre.

---

## CHAPITRE LXVI.

COMMENT LES SEIGNEURS D'ANGLETERRE FIRENT ALLIANCE AVEC LES FLAMANDS PAR DONNER ET PAR PROMETTRE, ET SPÉCIALEMENT AVEC JAQUEMART D'ARTEVELLE.

CES seigneurs d'Angleterre qui étoient encore par-deçà la mer et étoient si honorablement à Valen-

tevelde par l'auteur anonyme de la Chronique de Flandre, qui dit qu'il avoit accompagné le comte de Valois père de Philippe, à l'île de Rhodes, qu'il avoit été ensuite valet de la fruiterie de messire Louis de France, depuis Louis Hutin, et qu'enfin de retour à Gand, où il étoit né, il avoit épousé une brasseresse de miel. (*Chron. de Fland.* P. 142. 143.) On lit la même chose dans les *Chroniques de France*. Chap. 15. J. D.

(1) *Tonnieu* ou *Tonlieu*, droit que quelques seigneurs levoient sur certaines marchandises, dans l'étendue de leur seigneurie. (*Gloss. de du Cange*, aux mots *Telon*, *Teloneum*, etc.)

Le *vinage* étoit pareillement un droit ou un impôt qui se levoit sur le vin. (*Voy. Vinagium, Ibid.*) J. D.

ciennes comme vous avez ouï, se pensèrent entre eux que ce seroit grand confort pour leur seigneur le roi, selon ce qu'ils vouloient entreprendre, s'ils pouvoient avoir l'accord des Flamands, qui adonc étoient mal du roi de France et du comte leur seigneur. Si s'en conseillèrent au comte de Hainaut qui leur dit que voirement (vraiment) seroit-ce le plus grand confort qu'ils pussent avoir, mais il ne pouvoit voir qu'ils y pussent profiter si peu non, si ils n'avoient premièrement acquis la grâce et la faveur de ce Jaquemart d'Artevelle. Ils dirent que ils en feroient leur pouvoir temprement (bientôt). Assez tôt après ce ils se partirent de Valenciennes, et s'en allèrent vers Flandre, et se partirent, ne sais en trois ou en quatre routes (troupes), et s'en allèrent partie à Bruges, partie à Ypre et la plus grande partie à Gand; et tous dépensant si largement qu'il sembloit que argent leur plût des nues, et quéroient accord par tout, et promettoient aux uns et aux autre là où on les conseilloit, et où ils cuidoient (croyoient) mieux employer, pour parvenir à leur entente (intention). Toute voie (fois) l'évêque de Lincoln et sa compagnie qui allèrent à Gand, firent tant par beau parler et autrement qu'ils eurent l'accord et l'amitié de Jaquemart d'Artevelle, et grande grâce en la ville, et même d'un vaillant chevalier ancien qui demouroit à Gand et y étoit durement amé, et l'appeloit-on monseigneur le Courtrisien <sup>(1)</sup>; et étoit chevalier banneret, et le tenoit-on

(1) Il est nommé Zegher dans D'oudegherst. Son surnom de Courtrésien ou Courtorisin (*Curtracensis*) lui vient de ce qu'il étoit de Courtray. Il tenoit aux meilleures familles du pays. J. A. B.

pour le plus preux chevalier de Flandre et pour le temps vaillant homme, et qui le plus hardiment avoit tous dis (jours) servi ses seigneurs. Ce sire Courtrisien compagnoit et honoroit durement ces seigneurs d'Angleterre, ainsi comme vaillants hommes doivent toujours honorer étranges chevaliers à leur pouvoir; mais il en eut au dernier mauvais loyer (récompense); car il fut accusé de cet honneur qu'il faisoit aux Anglois contre l'honneur du roi de France: si que le roi commanda très étroitement au comte de Flandre qu'il fit tant, comment qu'il fut, qu'il eut le dessus dit chevalier, et que si cher qu'il l'aimoit lui fit couper la tête. Le comte qui n'osoit trépasser le commandement du roi, fit tant, je ne sais comment ce fut, que le sire de Courtrisien vint là où le comte le manda. Si fut tantôt pris et tantôt décolé<sup>(1)</sup>; de quoi moult de gens furent grandement dolents de pitié, car il étoit moult aimé et honoré au pays, et en surent au comte moult mal gré.

Tant exploitèrent ces seigneurs d'Angleterre en Flandre, que ce Jaquemart d'Artevelle mit plusieurs fois le conseil des bonnes villes ensemble, pour parler de la besogne que ces seigneurs d'Angleterre queroient, et des franchises et amitiés qu'ils leur offroient de par le roi d'Angleterre leur seigneur, sans qui (du quel) terre et accord ils ne se peuvent bonnement ni longuement chevir (prosperer). Et tant parlementèrent ensemble qu'ils furent d'accord en telle manière qu'il plaisoit bien à

(1) Il fut exécuté à Bruges suivant Meyer, à Rupelmonde suivant quelques autres. (*Ann. de Fland.* fol. 137. V<sup>o</sup>.) J. D.

tout le conseil de Flandre que le roi Anglois et toutes ses gens pouvoient bien venir et aller à (avec) gens d'armes et autrement par toute Flandre, ainsi qu'il lui plairoit: mais ils étoient si forment (fortement) obligés envers le roi de France qu'ils ne le pourroient grever, ni entrer en son royaume, qu'ils ne fussent atteints d'une si grand' somme de florins que à (avec) grand' malaise en pourroient-ils finer (trouver); et leur prièrent que ce leur voulut suffire jusques à une autre fois. Ces réponses et ces exploits suffirent adonc assez à ces seigneurs; puis s'en revinrent arrière à Valenciennes à (avec) grand' joie. Souvent envoioient leurs messages devers leur seigneur et lui signifioient ce qu'ils avoient besogné; et le roi leur renvoyoit grand or et grand argent pour payer leurs frais et départir à ces seigneurs d'Allemagne qui ne convoitoient autre chose.

En ce temps trépassa le gentil comte de Hainaut sept jours au mois de juin, l'an de grâce mil trois cent trente sept <sup>(1)</sup>. Si fut enseveli aux Cordeliers à Valenciennes; et là fit-on son obsèque et chanta la messe l'évêque Guillaume de Cambray <sup>(2)</sup>, et y eut grand'foison de ducs, de comtes, de barons, et de chevaliers: ce fut bien raison, car il étoit grandement aimé et renommé de tous. Après sa mort se trait (retira) à la comté de Hainaut, de Hollande et de Zélande, messire Guillaume son fils, qui eut à fem-

(1) Quelques manuscrits portent treize cent trente huit. Cette leçon ne peut être admise: il est certain que Guillaume comte de Hainaut mourut le 7 Juin 1337. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 2. P. 784.) J. D.

(2) Il s'appeloit Guillaume d'Auxone. (*Gall. Christ* T. 3. Col. 42.) J. D.

me la fille au duc Jean de Brabant; et fut cette dame, qui s'appeloit Jeanne, douée de la terre de Binch <sup>(1)</sup>, qui est bien moult bel héritage et profitable; et madame Jeanne de Valois sa mère s'en vint demeurer à Fontenelles <sup>(2)</sup> sur Escaut, et elle usa le demeurant (reste) de sa vie comme bonne dame et dévotte en la dite abbaye, et y fit moult de biens en l'honneur de Dieu.

---

### CHAPITRE LXVII.

COMMENT AUCUNS CHEVALIERS ET ÉCUYERS FLAMANDS ÉTOIENT EN L'ILE DE CADSAND QUI GARDOIENT COUVERTEMENT LE PASSAGE CONTRE LES ANGLOIS.

DE TOUTES ces devises et ordonnances, ainsi comme elles se portoient et étendoient, et des conforts et des alliances que le roi Anglois acquéroit par deçà la mer, tant en l'Empire comme ailleurs, étoit le roi Philippe tout informé; et eut volontiers vu que le comte de Flandre se fut tenu en son pays, et eut attrait (attiré) ses gens à son accord: mais ce Jaquemart d'Artevelle avoit jà si surmonté toutes manières de gens en Flandre, que nul n'osoit contredire à son opinion, mêmement le comte leur sire ne s'osoit clairement tenir en Flandre son pays; et avoit envoyé madame sa femme <sup>(3)</sup> et Louis son fils en France,

(1) Binch ou Binche, petite ville du Hainaut Autrichien. J. D.

(2) Abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, située à peu près à une lieue de Valenciennes. J. D.

(3) Il avoit épousé Marguerite de France, deuxième fille du roi Philippe le Long, de laquelle il eut Louis, surnommé de Male du lieu de sa naissance. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 2. P. 738 et 739.) J. D.

pour doute (crainte) des Flamands. Avec ce se tenoient en l'île de Cadsand <sup>(1)</sup> aucuns chevaliers et écuyers de Flandre en garnison, dont messire Dutres de Hallewyn <sup>(2)</sup>, et messire Jean de Rhodes et les enfants de l'Estrief étoient capitaines et souverains; et là gardoient le passage contre les Anglois, et faisoient guerre couvertement (secrètement): dont les chevaliers d'Angleterre qui se tenoient en Hainaut étoient tous informés que si ils s'en ralloyent par là en leur pays, ils seroient rencontrés; parquoi ils n'étoient mie bien assurez (assurés). Nonobstant ce, chevauchoyent eux et alloient à leur volonté parmi le pays de Flandre, et par les bonnes villes; mais c'étoit sur le confort de Jacquemart d'Artevelle, qui les portoit et honoroit en toutes manières, ce qu'il pouvoit. Or retournerons un petit au duc de Brabant.

(1) Froissart l'appelle Gagant, c'est une île située entre la ville de l'Écluse et l'île de Walcheren en Zélande. J. A. B.

(2) Les annales de Flandre disent mieux le *Duckere* (seigneur) de Hallewyn. J. A. B.

---

 CHAPITRE LXVIII.

COMMENT LE DUC DE BRABANT ENVOYA SES MESSAGES PAR DEVERS LE ROI DE FRANCE POUR LUI EXCUSER DE L'ALLIANCE QU'IL AVOIT FAITE AVEC LES ANGLOIS; ET COMMENT LES SEIGNEURS D'ANGLETERRE S'EN RETOURNÈRENT.

QUAND le duc de Brabant <sup>(1)</sup> eut fait ses convenances (dispositions) à (avec) ces seigneurs d'Angleterre, si comme vous avez oui, il s'avisa que le roi de France autrefois lui avoit été contraire. Si se douta (craignit) qu'il ne fut durement informé contre lui, pour occasion des Anglois, et que s'il avenoit que l'emprise du roi d'Angleterre ne vint à son chef, que le roi de France ne le voulut guerroyer; et lui fit comparer (acheter) ce que les autres avoient accordé. Si envoya de son conseil au roi de France monseigneur Louis de Cranehen <sup>(2)</sup> sage chevalier durement, et plusieurs autres de son conseil, pour le excuser, et prier au roi qu'il ne voulut croire nulle mauvaise information contre lui; car moult enuis (malgré lui) il feroit aucune alliance ou convenance contre lui: mais le roi d'Angleterre étoit son cousin germain, si ne lui pouvoit bonnement escondire (refuser) sa venue dedans son pays ni de ses gens, leurs frais payants;

(1) Les imprimés omettent tout ce qui est dit ici du duc de Brabant, et abrègent considérablement le reste du chapitre. J. D.

(2) Bulkens nomme ce chevalier *Léon de Crainhem*, et le qualifie, *sire de Grobbendonck*. (*Trophées de Brabant*. P. 4 25.) J. D.

mais plus avant il n'en feroit rien qui dut être au déplaisir du roi. Le roi le crut cette fois; si s'en apaisa atant (alors). Et toute fois le duc ne laissa mie pour ce, qu'il ne retint des gens d'armes en Brabant et ailleurs là où il les pouvoit let pensoit avoir, jusques à la somme que enconvenencé (promis) avoit au roi d'Angleterre. Et quand les dessusdits seigneurs d'Angleterre eurent fait en partie ce pourquoi ils avoient passé la mer, ils se partirent de Valenciennes où ils tenoient leur souverain séjour, premièrement l'évêque de Lincoln, messire Regnault de Cobham, et les autres, et voidèrent Hainaut et vinrent à Dordrecht en Hollande, et montèrent là en mer, pour eschever (éviter) le passage de Cadsand, où les dessusdits chevaliers de Flandre se tenoient en garnison de par le roi de France et le comte de Flandre, si comme on disoit; et s'en vinrent au mieux qu'ils purent, et au plus couvertement (secrètement) arrière en leur pays, devers le roi Anglois, leur seigneur, qui les reçut à grand' joie. Si lui recordèrent tout l'état des seigneurs de par deçà, premièrement du duc de Brabant, du comte de Juliers, du duc de Gueldres, de l'archevêque de Cologne, de messire Jean de Hainaut, du seigneur de Fauquemont, et des alliés; et sur quel point ils s'étoient accordés à lui; et à quelle quantité de gens d'armes chacun le devoit servir; et aussi quelle chose chacun devoit avoir. A ces paroles entendit le roi Anglois volontiers, et dit que ses gens avoient bien exploité; mais trop durement plaingnit la mort du comte de Hainaut de qui il avoit la fille,



et disoit qu'il avoit perdu en lui un très grand confort; si lui convenoit-il porter et faire à l'avenant. Encore racontèrent les dits seigneurs au roi le convenant (disposition) de ceux qui se tenoient en la garnison de Cadsand et qui hérioient (fatiguoient) ses gens tous les jours; et comment pour doute (crainte) d'eux ils étoient revenus par Hollande, et avoient alongé grandement leur chemin; dont dit le roi qu'il y pourverroit temprement (promptement) de remède. Si ordonna assez tôt après le comte de Derby son cousin et messire Gautier de Mauny, qui jà avoit fait tant de belles bacheleries (prouesses) en Écosse qu'il en étoit durement alosé (loué), et aussi aucuns autres chevaliers et écuyers Anglois qu'ils se voulussent traire (rendre) devers Cadsand et combattre ceux qui là se tenoient. Les dessusdits obéirent au commandement du roi leur seigneur et firent leurs pourvéances (provisions) et leurs amas de gens d'armes et d'archers à Londres, et chargèrent leurs vaisseaux en la Tamise. Quand ils furent venus et appareillés, ils étoient environ cinq cents armures de fer et deux mille archers. Si entrèrent en leur navie (flotte) qui étoit touteprête, et puis se désancrèrent et vinrent de cette marée la première nuit gésir (coucher) devant Gravesend; à lendemain ils désancrèrent et vinrent devant Margate; à la tierce marée ils tirèrent les voiles à mont et prirent le parfont (profond) et nagèrent (naviguèrent) tant par mer qu'ils virent Flandre: si arrouchèrent (réunirent) leurs vaisseaux et mirent en bon convenant (disposition): si vinrent assez près de

Cadsand à heure de nonne (midi). Ce fut la veille Saint Martin en hiver, l'an de grâce mil trois cent trente sept.

---

### CHAPITRE LXIX.

COMMENT LES ANGLOIS PRIRENT TERRE SUR LES FLAMANDS QUI GARDOIENT LE PASSAGE DE CADSAND ET VINRENT COMBATTRE MAIN A MAIN.

QUAND les Anglois virent la ville de Cadsand où ils tendoient venir et combattre à ceux qui dedans se tenoient, si s'avisèrent qu'ils avoient le vent et la marée pour eux et que au nom de Dieu et Saint George ils approcheroient. Adonc firent-ils sonner leurs trompettes et s'armèrent et appareillèrent vîtement et ordonnèrent les vaisseaux et mirent les archers devant et singlèrent fort vers la ville. Moul bien avoient les gaites (guets) et les gardes qui en Cadsand se tenoient vu approcher cette grosse armée: si supposoient assez que c'étoient Anglois; parquoi ils s'étoientjà tous armés et rangés sur les dikes (digues) et sur le sablon, et mis leurs pennons (bannières) par ordonnance devant eux, et fait entre eux des nouveaux chevaliers jusques à seize; et pouvoient bien être environ cinq mille tous comptés, bien apperts bacheliers et compagnons, hardis et légers ainsi qu'ils le montrèrent.

Et là étoit messire Guy de Flandre, frère au comte Louis de Flandre, un bon et sûr chevalier, mais bâtard étoit, qui admonestoit et prioit tous les compagnons de bien faire. Et là étoient messire Dutres de

Hallewyn, messire Jean de Rhodes, messire Gille de l'Estrief, qui fut là fait chevalier, messire Simon et messire Jean de Brukedent, qui y furent faits chevaliers aussi, et Pierre d'Englemoustier, et maints compagnons bacheliers et écuyers et apperts hommes d'armes, ainsi qu'ils le montrèrent, et qui moult désiroient la bataille aux Anglois. Et étoient tous ceux ordonnés et rangés à l'encontre des Anglois; et n'y eut rien parlementé ni devisé, car les Anglois qui étoient désirants de les assaillir, et ceux de défendre, crièrent leur cri et firent traire (tirer) leurs archers moult fort et moult roide, et tant que ceux qui le hâvre (port) gardoient et défendoient en furent si essoinniés (accablés), qu'ils voulussent ou non, il les en convint reculer; et en y eut du trait à ce premier coup moult de mehaigniés (blessés); et prirent terre les barons et chevaliers d'Angleterre, et s'en vinrent combattre à haches, à épées et à glaives l'un à l'autre. Et là y eut plusieurs belles bacheleries et appertises d'armes faites; et moult vaillamment se combattirent les Flamands: aussi moult bachelereusement les requirent les Anglois; et là fut moult bon chevalier le comte de Derby et s'avança des premiers si avant qu'il fut, en lançant de glaives, mis par terre; et lui fut là messire Gautier de Mauny bon confort, car par appertises d'armes il le releva et ôta de tous périls, en écriant: « Lancastre, au comte de Derby! » Et adonc ils approchèrent de tous côtés, et y eut plusieurs mehaigniés (blessés), et par spécial plus des Flamands que des Anglois; car les archers d'Angleterre qui continuellement traioient (tiroient), leur portèrent très grand dommage.

## CHAPITRE LXX.

COMMENT LES ANGLOIS DÉCONFIRENT CEUX DE CADSAND;  
ET Y FUT PRIS LE FRÈRE BATARD DU COMTE DE FLAN-  
DRE, QUI PUIS SE RENDIT ANGLOIS.

À PRENDRE terre au hâvre de Cadsand fut la bataille dure et fière, car les Flamands qui là étoient et qui la ville et le hâvre gardoient et défendoient, étoient très bonnes gens et de grand'appertise pleins; car par élection (choix) le comte de Flandre les y avoit mis et établis pour garder ce passage contre les Anglois: si s'en vouloient acquitter bachelereusement (vaillamment) et faire leur devoir en tous états, ainsi qu'ils firent. Là étoient des barons et chevaliers d'Angleterre, premièrement le comte Derby, fils au comte Henry de Lancastre au tort col, le comte de Suffolk, messire Regnault de Cobham, messire Louis de Beauchamp, messire Guillaume Fitz-Warwick <sup>(1)</sup>, le sire de Beauclerc, messire Gautier de Mauny et plusieurs autres chevaliers et bacheliers, qui très vassaument (vaillamment) se portoient et assailloient les Flamands. Là eut dure bataille et fort combatue, car ils étoient main à main, et là firent les plusieurs moult de belles appertises d'armes et d'un côté et d'autre; mais finalement les Anglois obtinrent la place et furent les Flamands déconfits et

(1) Les imprimés françois et anglois disent: *Messire Guillaume fils au comte de Warwick*. Fitz Warwick signifie fils naturel du comte de Warwick. J. A. B.

mis en chasse; et en y cut plus de quatre mille morts, que sur le hâvre, que sur les rues, que dedans les maisons. Et là fut pris messire Guy bâtard de Flandre, et morts messire Dutres de Hallewyn, messire Jean de Rhodes, les deux frères de Brukedent, et messire Gille de l'Estrief, et plusieurs autres; environ vingt six chevaliers et écuyers y furent morts en bon convenant (disposition). Et fut la ville prise, pillée et robée (volée) et tout l'avoit apporté et mis ès vaisseaux avec les prisonniers, et fut la dite ville toute arse (brulée) sans deport (délai); et retournèrent arrière les Anglois sans dommage en Angleterre, et recordèrent (racontèrent) au roi leur aventure, lequel fut moult joyeux quand il vit et scût comment ils avoient exploité. Si fit à messire Guy de Flandre créanter (engager) sa foi et obliger prison; lequel se tourna Anglois en cette même année et devint homme du roi d'Angleterre de foi et d'hommage; de quoi le comte de Flandre son frère fut moult courroucé.

---

### CHAPITRE LXXI.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE VINT PAR DEÇA LA MER, ET COMMENT IL MONTRA A SES ALLIÉS SES GRANDS FRAIS ET QU'ILS VOULUSSENT TENIR CE QUE PROMIS LUI AVOIENT; ET QUELLE CHOSE ILS LUI RÉPONDIRENT.

APRÈS la déconfiture de Cadsand ces nouvelles s'épandirent en plusieurs lieux: si en furent ceux de

la partie du comte de Flandre courroucés, et ceux de la partie du roi d'Angleterre tous joyeux; et disoient bien ceux de Flandre que sans raison hors de leur conseil et volonté le comte les avoit là mis. Si se passa ainsi cette chose; qui plus y mit plus y perdit, fors tant que Artevelle, qui avoit surmonté ceux de Flandre et avoit pris le gouvernement, n'eut voulu aucunement que la besogne se fut autrement portée. Si envoya tantôt ses messages en Angleterre devers le roi Édouard, en soi recommandant de cœur et de foi; et lui signifia que en avant il lui conseilloit qu'il passât la mer et vînt en Anvers, par quoi il s'acquittât des Flamands qui moult le désiroient à voir; et supposoit assez que s'il étoit par deçà la mer ses besognes en seroient plus claires et y prendroit grand profit. Le roi Anglois à ces paroles entendit volontiers, et fit faire ses pourvéances (provisions) grandes et grosses; et tantôt que cet hiver fut passé, en l'été en suivant il monta en mer bien accompagné de comtes, de barons, et d'autre bachelerie (chevalerie), et passa la mer et arriva en la ville de Anvers <sup>(1)</sup>, qui adonc se tenoit pour le

(1) Édouard s'embarqua le Dimanche 12 juillet 1338, suivant le *Memorandum* conservé par Rymer, T.2. Part. 4. P. 28, et dut arriver à Anvers peu de jours après. Il y étoit certainement le 22 de ce mois, date de la révocation des pouvoirs qu'il avoit donnés à l'archevêque de Cantorbery et à l'évêque de Durham pour traiter de la paix entre lui et Philippe de Valois *qui se porte*, dit Édouard, *pour roi de France, pro Rege Franciæ se gerentem* (Rymer. *Ibid*). C'est sous ce titre qu'il désignoit depuis quelque temps Philippe de Valois, ou sous celui de son *cousin de France, Consanguineus noster Franciæ*, sans ajouter le titre de *ro*. (Voy. Rymer, sous les années 1337 et 1338.) Il est clair, d'après le témoignage que j'ai cité au commencement de cette remar-

duc de Brabant. Sitôt que on sçut qu'il étoit descendu en Anvers, gens vinrent de tous côtés pour le voir et considérer le grand état qu'il maintenoit. Quand il eut été assez honoré et fêté, il eut avis qu'il parleroit volontiers au duc de Brabant son cousin, au duc de Gueldres son serourge (beau-frère), au marquis de Juliers et à messire Jean de Hainaut, au seigneur de Fauquemont et à ceux dont il espéroit être conforté et qui étoient à lui enconvenancés (engagés), pour avoir leur conseil comment et quand ils pourroient commencer ce qu'ils avoient emprisi. Ainsile fit; et vinrent tous à son commandement à Anvers, entre la Pentecôte et la Saint Jean <sup>(1)</sup>. La furent ces seigneurs fêtés grandement à la manière d'Angleterre. Après les traist (amena) à conseil le roi, et leur démontra moult humblement sa besogne, et voulut savoir d'eux la certaineté et intention; et leur pria qu'ils le voulussent délivrer temprement (promptement), car pour ce étoit-il là venu et avoit ses gens tous appareillés, et lui tourneroit à grand dommage s'ils ne l'en délivroient appertement (vaillamment). Ces seigneurs eurent grand conseil ensemble et long, car la chose leur estraindoit (embarrassoit); et si n'étoient point d'accord, et toujours regardoient sur le duc de Brabant qui n'en faisoit point bonne chère par semblant. Quand ils furent bien conseillés et longuement, ils répondirent au roi

que, que Walsingham s'est trompé en plaçant, sous l'année 1336, le passage du roi d'Angleterre sur le continent. (Walsing. P. 119.) J. D.

(1) On vient de voir qu'Édouard ne partit d'Angleterre pour venir à Anvers que le 12 juillet; ainsi cette date ne sauroit être exacte. J. D.

Édouard et dirent: « Cher sire, quand nous venîmes (vînmes) ci, nous y venîmes plus pour vous voir que pour autre chose, et n'étions mie pourvus ni avisés de vous répondre sur ce que requis nous avez. Si nous retrairons (rendrons) arrière vers nos gens, chacun vers les siens, et reviendrons à vous à un certain jour quand il vous plaira, et vous répondrons adonc si pleinement que la coulpe (faute) n'en demeurera point sur nous. » Le roi vit bien qu'il n'en auroit autre chose à cette fois, et s'en passa atant (alors); et s'accordèrent d'une journée être ensemble pour répondre par meilleur avis, à trois semaines après la Saint Jean <sup>(1)</sup>. Mais bien leur démontra le roi les grands frais et les grands dommages qu'il soutenoit chacun jour pour attente; car il pensoit qu'ils fussent tous pourvus de lui répondre quand il vint là, si comme il étoit; et leur dit qu'il ne s'en retourneroit jamais en Angleterre jusques adonc qu'il sauroit leur intention tout pleinement. Sur ce ces seigneurs se départirent: le roi demeura tout coi (tranquille) en l'abbaye Saint Bernard jusques après la journée. Les aucuns des seigneurs et des chevaliers d'Angleterre demeurèrent en Anvers pour lui faire compagnie, les autres alloient ébatant parmi le pays à grands frais, là où ils étoient bien venus durement et bien fêtés. Le duc de Brabant s'en alla à Leuvre <sup>(2)</sup> et se tint là un grand temps, et renvoyoit souvent par devers

(1) Cette erreur est une suite de celle qu'on vient de relever. J. D.

(2) Vraisemblablement, *Lewes*, *Lewen* ou *Leuwes*, petite ville du Brabant sur les frontières du pays de Liège. Les imprimés François et Anglois portent *Louvain*: la leçon du texte paroît préférable, étant autorisée par tous les manuscrits. J. D.



le roi de France pour soi excuser, et pour prier qu'il ne crut nulle mauvaise information contre lui.

---

## CHAPITRE LXXII.

COMMENT LES SEIGNEURS DE L'EMPIRE MANDÈRENT AU ROI D'ANGLETERRE QU'ILS ÉTOIENT PRÊTS, AINSI QUE CONVENT (CONVENU) ÉTOIT, MAIS (POURVU) QUE LE DUC DE BRABANT LE FUT.

LE JOUR approcha et vint que le roi Anglois attendoit la réponse de ces seigneurs, mais ils se firent suffisamment excuser; et mandèrent au roi qu'ils étoient tous prêts et appareillés eux et leurs gens, ainsi que convent (convenu) étoit, mais (pourvu) que il fit tant au duc qu'il s'appareillât, qui étoit le plus prochain, et qui le plus froidement, ce leur sembloit, s'appareilloit; et que, aussitôt qu'ils sauroient de certain que le duc seroit appareillé, ils se mouveroient et seroient au commencement de la besogne où le duc de Brabant seroit. Sur ces réponses le roi d'Angleterre fit tant qu'il parla au duc de Brabant son cousin, et lui montra le mandement que ces seigneurs lui avoient envoyé. Si le pria en amitié et requit par lignage <sup>(1)</sup> qu'il se voulut sur ce aviser, par quoi aucune deffaute (défaut) ne fut trouvée en lui; car endroit (envers) soi s'apercevoit bien qu'il s'appareilloit froidement; et s'il n'en faisoit autre chose, il doutoit (craignoit) qu'il ne perdit l'aide et confort de ces seigneurs d'Allemagne par faute de lui. Quand le duc ouït ce, il en fut tout confus et dit

(1) En considération de leur parenté.

qu'il s'en conseilleroit. Quand il fut longuement conseillé il répondit au roi qu'il seroit assez tôt prêt et appareillé quand besoin en seroit, mais il auroit ainçois (avant) parlé à tous ces seigneurs. Adonc le roi aperçut bien qu'il n'en auroit autre chose, et que le courroucer ne lui pouvoit rien valoir : si accorda au duc son propos et dit qu'il enverroit encore à ces seigneurs certains messages de par lui qu'ils fussent à une certaine journée encontre lui là où il leur plairoit le mieux. Ainsi se départirent le roi et le duc d'ensemble; et furent devers les seigneurs de l'empire messages envoyés, et certain jour assigné qu'ils venroient (viendroient). Ce fut à la Notre Dame mi-août, et fut mis et assis ce parlement par tous communs accords à Halle<sup>(1)</sup>, pour cause du jeune comte de Hainaut, qui y devoit être avec messire Jean de Hainaut son oncle.

---

### CHAPITRE LXXIII.

COMMENT LES SEIGNEURS DE L'EMPIRE DIRENT AU ROI QU'ILS N'AVOIENT POINT DE CAUSE DE DÉFIER LE ROI DE FRANCE SANS LE CONGÉ (PERMISSION) DE L'EMPEREUR; ET QU'IL VEUILLE TANT FAIRE QU'IL AIT SON ACCORD.

QUAND ces seigneurs de l'empire furent assemblés, comme dessus est dit, en la ville de Halle, ils eurent grand parlement et long conseil; car la besogne leur estraindoit (embarrassoit) durement: enuis (à re-

(1) Petite ville du Hainaut sur les confins du Brabant. J. D.

gret) poursuivoient leurs convenances, (dispositions) et enuis (à regret) en deffailloient pour leur honneur. Quand ils furent très longuement conseillés, ils répondirent d'un commun accord au roi Anglois, et dirent ainsi: « Cher sire, nous nous sommes longuement conseillés, car votre besogne nous est assez pesante; car nous ne voyons mie que tout considéré nous ayons point de cause de défier le roi de France à votre occasion, si vous ne pourchassez (obtenez) que vous ayez l'accord de l'empereur <sup>(1)</sup> et qu'il nous commande que nous défiions le roi de France de par lui, car il aura bien droite occasion et vraie par raison, si comme nous vous dirons; et dont en avant ne demeurera nulle faute en nous que nous ne soyons appareillés de faire ce que promis vous avons, sans nulle excusation. La cause que l'empereur peut avoir de défier le roi de France est telle: il est certain que en convenancé (promis) a été de long temps, scellé et juré que le roi de France, quelconque soit, ne peut, ni ne doit tenir ni acquérir rien sur l'empire; et ce roi Philippe, qui à présent règne, a fait le contraire, contre son serment; car il a acquis le châtel de Crevecœur en Cambrésis et le châtel de <sup>(2)</sup> Arleux en Pailluel, et plusieurs autres héritages en la Comté de Cambrésis <sup>(3)</sup>, qui est terre de l'em-

(1) Louis V duc de Bavière. J. D.

(2) Plusieurs manuscrits et les imprimés disent mal, *Alues*. Le véritable nom est *Arleux*, ancienne ville du Cambrésis située sur le Sens et dans le canton appelé *Pailluel*, *Puele*, ou *Peule*, du mot latin *Pabula*, à cause de ses pâturages, selon quelques étymologistes; du mot *Populetum* suivant d'autres, à cause des peupliers qu'on y trouvoit en abondance. J. D.

(3) Philippe de Valois ne se borna pas à ces premières acquisitions;

pire et haut fief, èt relève de l'empereur; et l'a attribué au royaume de France: parquoi le dit empereur a bien cause de le défier par nous qui sommes ses sujets. Si que nous vous prions et conseillons que vous y veulliez mettre peine et pourchasser son accord pour notre paix et honneur <sup>(1)</sup>; et nous y mettrons peine avec vous à notre loyal pouvoir. »

Le roi Anglois fut tout confus quand il ouït ce rapport, et bien lui sembla que ce fut un détriement (délai), et bien pensa que ce venoit de l'avis du duc de Brabant, son cousin plus que des autres. Toutes voies (fois) il considéra assez qu'il n'en auroit autre chose et que le courroucer ne lui pouvoit rien valoir: s'en fit le meilleur semblant comme il peut par emprunt, et leur dit: « Certes, seigneurs, quand je vins ci je n'étois mie avisé de ce point; et si plutôt m'en fusse avisé, j'en eusse volontiers usé par votre conseil <sup>(2)</sup>, et encore vueil (veux) faire. Si m'en aidez à conseiller, selon ce que je suis deçà la mer en étrange pays appassé (passé); et si y ai longuement séjourné et à grands frais, si m'en veulliez donner bon conseil pour votre honneur et pour la moye (mien); car sachez que si je ai en ce cas aucun blâme, vous n'y pouvez avoir honneur. »

il acquit encore en 1340 de Béatrix de St.-Paul la Châtellenie de Cambrai, et se rendit maître de la ville: mais après la mort du roi Jean, les rois de France n'en furent plus que les protecteurs et se réservèrent seulement la Châtellenie, dont ils investissoient leur fils aîné. (Voy. Du Puy, *Traité des droits du roi*, P. 797 et suiv. Longuerue, *Descript. de la France*, Part. 2. P. 97, etc.) J. D.

(1) Les imprimés omettent toute la fin de ce chapitre. J. D.

(2) Il y avoit déjà long-temps qu'Édouard avoit commencé à traiter avec l'empereur. (Rymer, T. 2. Part. 3. P. 191 et al. *Ibid*, Part. 4. P. 26, etc. J. D.

---

**CHAPITRE LXXIV.**

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE ENVOYA LE MARQUIS DE JULIERS PAR DEVERS L'EMPEREUR POUR AVOIR SON ACCORD ; ET COMMENT IL FIT LE ROI D'ANGLETERRE SON VICAIRE PAR TOUT L'EMPIRE (1).

LONGUE chose seroit à raconter tous leurs conseils et toutes leurs paroles. Accordé fut entre eux à la parfin que le marquis de Juliers iroit parler à l'empereur, et iroient des chevaliers et des clerks le roi avec lui, et du conseil du duc de Gueldres aussi, et feroient la besogne à la meilleure foi qu'ils pourroient. Mais le duc de Brabant n'y voulut point envoyer, mais il prêta le châtel de Louvain au roi, pour demeurer s'il lui plaisoit jusques à l'été; car le roi leur avoit bien dit que nullement ne s'en retourneroit en Angleterre, car honte et vergogne lui seroit, s'il retournoit sans avoir fait partie de son emprise, de quoi si grand' fame (bruit) étoit, si la défaute (faute) n'en demeurait en eux; et leur dit le jeune roi qu'il manderait sa femme et tiendroient leur hôtel dedans le dit châtel de Louvain, puisque le duc son cousin lui avoit offert. Ainsi se départit ce parlement, et créantèrent (promirent) les uns en la présence des autres tous ces seigneurs que jamais ils ne querroient nulle excusation ni détriement (délai); que de la fête Saint Jean-Baptiste qui seroit l'an mil trois cent trente neuf en avant, ils seroient ennemis du roi de France,

(1) Les imprimés conservent à peine quelques lignes de ce chapitre. J. D.

et seroit chacun appareillé ainsi que promis avoit. Chacun en ralla en son lieu: le marquis de Juliers se mut à (avec) toute sa compagnie pour aller devers l'empereur; si le trouva à Florinberg <sup>(1)</sup>. Pourquoi ferois-je long compte de leurs paroles, ni de leurs requêtes? Je ne les saurois raconter tout entièrement; car je n'y fus mie: mais le dit marquis de Juliers parla si gracieusement à monseigneur Louis de Bavière, empereur de Rome pour le temps, qu'ils firent toutes leurs besognes et ce pourquoi ils étoient là allés, et y rendit madame Marguerite de Hainaut sa femme moult grand' peine. Et fut adonc fait marquis de Juliers, qui par avant étoit comte de Juliers, et le duc de Gueldres qui étoit comte fait duc de Gueldres <sup>(2)</sup>; et impétrèrent (obtinrent) ces augmentations de noms, ces gens qui là étoient. Et aussi l'empereur donna commission à quatre chevaliers et à deux clerks de droit, qui étoient de son conseil et pouvoir de faire le roi d'Angleterre Édouard son vicaire par tout l'empire <sup>(3)</sup>; et lui donna grâce parquoi il put faire mon-

(1) Florinberg, *Mons S. Floræ*, dans l'évêché de Fulde: ce lieu considérable alors n'est plus aujourd'hui qu'un village. J. D.

(2) Il est inutile d'observer que ce fait n'est pas exact. Tous les monuments déposent que Guillaume VII qui étoit comte de Juliers fut fait alors marquis ou margrave, titre qu'il conserva jusqu'en 1356 que l'empereur Charles IV le fit duc. J. D.

(3) Froissart paroît avoir été mal informé de la manière dont le vicariat de l'empire fut conféré à Édouard. La plupart des historiens s'accordent à dire que l'empereur présida lui-même à cette cérémonie; mais ils diffèrent sur le lieu où elle se fit: ce fut à Francfort, suivant Meyer (*Ann. Fl.* fol. 138. v°.) et l'auteur anonyme de la *Chronique de Flandre*, P. 146 qui en donne un long détail; à Cologne, selon Walsingham P. 132, qui a été suivi par Jos. Barnès, Rapin Thoiras, et la plupart des historiens anglois. Mais Lewoldus à Northolf (*Chron.*

noie d'or et d'argent, de par lui et au nom de lui; et commandement que chacun de ses sujets obéit à

*Comit. de Marca, ad an. 1338., apud Meibomium, T. 1.*) Edmundus Dinterus (*Chron. Brabantiæ manuscr. Lib. V<sup>o</sup>.*) et plusieurs autres placent la scène à Coblentz, *apud Confluenciam*, et la fixent au mois de septembre 1338. Leur récit est confirmé par deux chartes émanées d'Édouard en sa qualité de vicaire de l'empire, qui ont été découvertes par l'auteur d'une thèse soutenue à Strasbourg en 1778, ayant pour titre *de vicariis imperii Romani Germ., speciatim de vicariatu German.inferior. Eduardo III commisso, etc.* Dans l'une de ces chartes, datée d'Anvers le 20 novembre 1338 (N<sup>o</sup>. V.) Édouard dit formellement que l'empereur l'a établi son vicaire, dans une assemblée solennelle tenue à cet effet à Coblentz; l'autre, qui est datée de Malines, le 18 septembre de la même année prouve qu'à cette époque Édouard étoit déjà revenu de Coblentz, et qu'ainsi la cérémonie en question avoit dû se faire plusieurs jours auparavant. Rymer, quoiqu'on ne trouve dans son recueil aucun acte relatif au vicariat d'Édouard, nous fournit néanmoins des dates propres à confirmer l'authenticité des pièces dont on vient de parler. On y voit que ce prince avoit constamment demeuré en Brabant depuis son débarquement, et qu'il étoit encore à Herentals le 20 août; qu'il étoit à Coblentz le 6 septembre, et qu'il étoit revenu à Malines le 18 du même mois. C'est donc dans cet intervalle, c'est-à-dire, vers les derniers jours d'août, ou le commencement de septembre, qu'Édouard se rendit à Coblentz auprès de l'empereur et fut pourvu par lui personnellement du vicariat de l'empire. Ainsi la plupart des historiens se sont trompés sur le lieu de l'entrevue; et Froissart s'est trompé plus matériellement encore en supposant qu'il n'y en eut point et que l'empereur se contenta d'envoyer à Édouard la patente par laquelle il le créoit son vicaire. Mais si Froissart a erré sur ce point, ce n'est pas une raison pour rejeter le reste de son récit, d'autant plus qu'il peut très bien se concilier, à cette circonstance près, avec celui d'Edmundus Dinterus et des autres historiens, et qu'il donne des détails assez vraisemblables. Il paroît en effet très naturel qu'Édouard avant de se rendre auprès de l'empereur se soit fait précéder par le marquis de Juliers et par quelques seigneurs Anglois pour terminer les négociations commencées, convenir du lieu de l'entrevue, régler le cérémonial, etc. On peut supposer aussi, sans blesser la vraisemblance, qu'Édouard pressé de retourner en Brabant, soit qu'il y fût rappelé par ses affaires, soit qu'il ne voulût pas faire un long séjour dans un lieu où il n'étoit que le second, partit sans avoir le diplôme, et que l'empereur le lui envoya par des

lui comme à son vicaire et comme à lui-même. Et de ce prirent les dessus dits, instrumens publics conformes et scellés suffisamment de l'empereur. Quand le dit marquis de Juliers eut fait toutes ses besognes, il et sa compagnie se mirent au retour.

---

## CHAPITRE LXXV.

COMMENT LE ROI DAVID D'ÉCOSSE AVEC LA REINE SA FEMME VINRENT A PARIS AU ROI DE FRANCE; ET COMMENT IL ET TOUS LES BARONS D'ÉCOSSE LUI PROMIRENT ET JURÈRENT QU'ILS NE FEROIENT POINT PAIX AUX ANGLOIS SANS SON CONSEIL.

EN CE temps le jeune roi David d'Écosse qui avoit perdu grand'partie de son royaume et ne le pouvoit recouvrer, pour l'effort du roi d'Angleterre son seourge (beau-frère), se partit d'Écosse privément (en secret) à (avec) petite mesgnie (suite) avec la reine sa femme, et se mirent en mer. Si arrivèrent à Boulogne, et puis firent tant qu'ils vinrent en France <sup>(1)</sup> et droitement à Paris où le roi Philippe se tenoit pour le temps, attendant tous les jours que défiances lui vinsent du roi Anglois et des sei-

chevaliers et des gens de loi chargés de le publier solennellement dans une assemblée des seigneurs d'en deça du Rhin, ainsi que Froissart le dira au Chap. 76. J. D.

(1) David Bruce s'étoit retiré en France dès l'année 1332. (Voy. ci-dessus la note 2 P. 110 et 1 P. 114.) J. D.



gneurs de l'empire, selon ce qu'il étoit informé. De la venue du roi d'Écosse fut le roi de France moult réjoui, et le fêta grandement, pourtant (attendu) qu'il en entendoit à avoir grand confort; car bien véoit (voyoit) le roi de France et oyoit dire tous les jours que le roi d'Angleterre s'appareilloit tant qu'il pouvoit pour lui faire guerre: si que quand le roi d'Écosse lui eut montré sa besogne et sa nécessité, et en quelle instance il étoit là venu, il fut tantôt tout acquitté de lui; car moult bien se savoit acquitter de ceux dont il espéroit à avoir profit, ainsi que plusieurs grands seigneurs savent faire. Si lui présenta ses châteaux pour séjourner à sa volonté, et de son avoir pour dépendre (dépenser), mais (pourvu) qu'il ne voulut faire aucune paix ni accord au roi d'Angleterre, fors par son conseil. Le jeune roi d'Écosse reçut en grand gré ce que le roi de France lui offrit, et lui créanta (promit) tout ce qu'il lui requit. Si sembla adonc au roi de France que c'étoit grand confort pour lui et grand contraire pour le roi d'Angleterre, s'il pouvoit tant faire que les seigneurs et les barons qui étoient demeurés en Écosse voulussent et pussent si ensonnier (embarrasser) les Anglois qu'il n'en put venir, si petit non (que peu), de deçà la mer pour lui gréver, ou qu'il convînt le roi d'Angleterre repasser pour garder son royaume. Pour ce et en telle intention il retint ce jeune roi d'Écosse et la reine sa femme de-lez (près) lui, et les soutint par long-temps, et leur fit délivrer quant (autant) qu'il besognoit: (désiroit), car d'Écosse leur venoit-il assez peu pour leur état

maintenir. Et envoya le dit roi de France grands messages en Écosse à ces seigneurs et barons qui là guerroyoient contre les garnisons du roi d'Angleterre, et leur fit offrir grand'aide et grand confort mais (pourvu) qu'ils ne voulussent faire paix ni donner nulles trêves aux Anglois, si ce n'étoit par sa volonté et par son conseil, et par la volonté et le conseil de leur seigneur le roi d'Écosse, qui tout ce lui avoit promis et juré à tenir. Sur les lettres et requêtes du roi de France, les barons d'Écosse se conseillèrent. Quand ils furent bien conseillés, et ils eurent bien considéré parfaitement toutes leurs besognes et la dure guerre que ils avoient aux Anglois, ils s'accordèrent liement (gaiement) et le jurèrent et scellèrent avec le roi leur seigneur. Ainsi furent les alliances de ce temps faites entre le roi Philippe de France et le roi David d'Écosse, qui se tinrent fermes et stables un long-temps. Et envoya le dit roi de France gens d'armes en Écosse pour guerroyer les Anglois, et par spécial messire Arnould d'Audeneham, qui depuis fut maréchal de France. Et le sire de Garençières avec plusieurs chevaliers et écuyers y furent envoyés; et y firent maintes belles appertises d'armes si comme vous orrez (entendrez) avant en l'histoire. Or me tairai à présent de cette matière, et me retrairai (reporterai) à notre matière de devant.

## CHAPITRE LXXVI.

COMMENT LE ROI ÉDOUARD MANDA A LA REINE SA FEMME QU'ELLE APPAS SAT (PASSAT) LA MER; ET COMMENT LE MARQUIS DE JULIERS ET SA COMPAGNIE, QUI ÉTOIENT ALLÉS DEVERS L'EMPEREUR, S'EN RETOURNÈRENT.

QUAND le roi Édouard et les autres seigneurs à lui alliés se furent partis du parlement, si comme vous avez ouï, le roi se traist (retira) à Louvain <sup>(1)</sup> et fit appareiller le château pour demeurer; et manda à la reine Philippe sa femme si elle vouloit venir par deçà la mer il lui plairoit bien, car il ne pouvoit de là repasser toute cette année; et renvoya grand' foison de ses chevaliers outre, pour garder son pays, mêmement sur la marche d'Écosse. La reine dessus-dite prit en grand'plaisance ces nouvelles du roi son seigneur, et s'appareilla au mieux et au plutôt qu'elle put, pour repasser la mer. Entremes (pendant) que ces besognes se détrioient (différoient), les autres chevaliers Anglois qui étoient en Brabant de-lez (près) le roi, s'épandirent à val (en bas) le pays de Flandre et de Hainaut en tenant grand état et en faisant grands frais, et n'épargnoient ni or ni argent, non plus que s'il leur plût des nues, et donnoient grands joyaux aux seigneurs

(1) On ne trouve dans Rymer, sous cette année, aucun acte daté de Louvain; la plupart furent expédiés à Anvers. Il paroît donc que Froissart s'est trompé sur le lieu de la résidence d'Édouard, à moins qu'on ne suppose, ce qui n'est guère vraisemblable, que ce prince en fixant son séjour à Louvain avoit laissé sa chancellerie à Anvers. J. D.

et dames et demoiselles, pour acquérir la louange de ceux et de celles entre qui ils conversoient; et tant faisoient qu'ils l'avoient et étoient prisés de tous et de toutes, et même du commun peuple à qui ils ne donnoient rien, pour le bel état qu'ils menoient. Or revinrent de l'empereur monseigneur Louis de Bavière, environ la Toussaint <sup>(1)</sup>, le marquis de Juliers et sa compagnie. Si signifia et escripsit (écrivit) par certains messages chevaliers, au roi Édouard sa revenue, et manda aussi que dieu merci il avoit très bien exploité. De ces nouvelles fut le roi Anglois joyeux et rescripsit (récrivit) au dit marquis que à la fête Saint-Martin il fut devers lui, et que à ce jour tous les autres seigneurs y seroient. Avec tout ce le roi Anglois se conseilla au duc de Brabant son cousin et demanda où il vouloit que ce parlement se tint. Le duc fut avisé de répondre et ne voulut mie adonc qu'il se tint en son pays; et si ne voulut mie aller jusques à Utrecht où la journée eut été bien séant, pour cause des seigneurs de l'empire; ains (mais) ordonna et voulut qu'elle fut assise à Herck, qui siéd près de son pays, en la comté de

(1) Le marquis de Juliers retourna certainement beaucoup plutôt auprès d'Édouard; car l'assemblée de Herck dont Froissart va parler et qu'il fixe à la St. Martin, dût se tenir peu après la fête de St. Denis. On trouve en effet dans la *Chron. du Brabant d'Edmundus Dinterus*, Lib. V, l'ordre adressé au duc de Brabant de se rendre à cette assemblée le lundi après la fête de St. Denis, *die lunæ proximè post tunc instans festum S. Dyonisii*, c'est-à-dire, le lundi 12 octobre, un mois avant la fête de St. Martin. L'erreur de Froissart vient probablement de ce qu'il a confondu l'assemblée de Herck avec une autre qui se tint à Malines peu après la Toussaint, suivant le même Dinterus. (*Ibid.*) J. D.

**Los.** Le roi Anglois, sachez, avoit si grand desir de sa besogne avancer qu'il lui convenoit poursuivre et attendre tous les dangers et les volontés du duc son cousin, puisqu'il s'y étoit embatu (exposé); et s'accorda à ce que la journée fut assignée à Herck: si la fit savoir à tous ses alliés, qui tous y vinrent à son mandement, au jour de la Saint-Martin <sup>(1)</sup>.

Quand tous furent là venus, sachez que la ville fut grandement pleine de seigneurs, de chevaliers, d'écuyers et de toutes autres manières de gens; et fut la halle de la ville où l'on vendoit pain et chair, qui guères ne valaient, encourtinée (tendue) de beaux draps comme la chambre du roi; et fut le roi Anglois assis, la couronne d'or moult riche et moult noble sur son chef, plus haut cinq pieds que nul des autres, sur un banc d'un boucher, là où il tailloit et vendoit sa chair. Oncques telle halle ne fut à si grand honneur. Là endroit pardevant tout le peuple qui là étoit, et pardevant tous les seigneurs, furent lues les lettres de l'empereur, par lesquelles il constituoit le roi Édouard d'Angleterre son vicaire et son lieutenant pour lui, et lui donnoit pouvoir de faire droit et loi à chacun, au nom de lui, et de faire monnoie d'or et d'argent aussi au nom de lui, et commandoit par ses lettres à tous les princes de son empire et à tous autres à lui sujets qu'ils obéissent à son vicaire comme à lui-même, et fissent féauté et hommage comme au vicaire de l'empire. Quand ces lettres eurent été lues, chacun des seigneurs fit hommage, féauté et serment au roi Anglois, comme

(1) Voyez la note précédente. J. D.

au vicaire de l'empereur; et tantôt là endroit fut clamé et répondu entre partie <sup>(1)</sup> comme devant l'empereur, et jugé droit, à la semonce de lui; et fut là endroit renouvelé et affermé (signé) un jugement et statut qui avoit été fait en la cour de l'empereur au temps passé, qui tel étoit: que qui vouloit aucun grever ou porter dommage, il le devoit défier suffisamment trois jours devant son fait, et qui autrement le feroit, il devoit être atteint comme de mauvais et vilain fait. Ce statut sembla être bien raisonnable à chacun; mais je ne crois mie que depuis il ait été partout bien gardé. Quand tout ce fut fait <sup>(2)</sup>, les seigneurs se départirent et créantè-

(1) C'est-à-dire, une cause fut plaidée devant lui. J. A. B.

(2) D'autres historiens racontent autrement la prise de possession du vicariat de l'empire par Édouard III. Suivant eux, il y eut une entrevue solennelle à ce sujet entre Édouard et Louis de Bavière à Cologne. On avoit, disent-ils, dressé dans la grande place de Cologne deux trônes élevés pour ces deux princes. L'empereur s'assit le premier et le roi s'assit auprès de lui; quatre grands ducs, trois archevêques, trente sept comtes, une multitude innombrable de barons, bannerets, chevaliers et écuyers assistoient à cette cérémonie. L'empereur tenoit son sceptre de la main droite, ayant la gauche appuyée sur un globe. Un chevalier Allemand lui tenoit sur la tête une épée nue. Dans cette attitude, il déclara publiquement la *déloyauté, la perfidie et la lâcheté du roi de France: sur quoi il le défia et prononça qu'il avoit forfait et perdu la protection de l'empire*. Il établit en même temps Édouard vicaire général de l'empire et lui délivra la charte impériale à la vue des assistants. Pour couronner la pompe de cette cérémonie, l'empereur prétendit obliger Édouard à se prosterner devant lui et à lui baiser les pieds. Édouard indigné de cette proposition la rejeta avec hauteur. L'empereur choqué de ce refus insista, mais Édouard lui déclara nettement qu'il n'en feroit rien. Louis de Bavière, quoiqu'à regret, fut contraint de dissimuler et de dispenser le monarque anglois de cette cérémonie. (*Chron. manuscrit. Anno. 1338. 1339. Jos. Barnès, vie d'Édouard III.*) J. A. B.

rent (jurèrent) l'un à l'autre d'être appareillés sans délai à (avec) toutes leurs gens, ainsi que enconvenancé (promis) étoit, trois semaines après la Saint Jean, pour aller devant Cambray, qui doit être de l'empire, et étoit tourné pardevers le roi de France.

---

### CHAPITRE LXXVII.

COMMENT LE DUC DE BRABANT ENVOYA MONSEIGNEUR LOUIS DE CRANEHEN PAR DEVERS LE ROI DE FRANCE POUR LUI EXCUSER QU'IL NE VOULUT CROIRE NULLE MAUVAISE INFORMATION CONTRE LUI.

Ainsi se départirent ces seigneurs: chacun en ralla en son lieu, et le roi Édouard vicaire de l'empire s'en revint à Louvain, de-lez (près) madame la reine sa femme, qui nouvellement étoit là venue à (avec) grand'noblesse et bien accompagnée de dames et de demoiselles d'Angleterre<sup>(1)</sup>. Si tinrent à Louvain leur tinel (cour plénière) moult honorablement tout cet hiver, et fit faire monnoie d'or et d'argent à Anvers, à grand'foison; mais pour ce ne laissa le duc de Brabant de renvoyer soigneusement devers le roi de France monseigneur Louis de Cranehen son plus spécial chevalier et conseiller pour lui excuser; mais en la fin il le fit demeurer tout coi devers le roi, et lui chargea et enjoignit expressément que toujours il le excusât devers le roi et contredît tou-

(1) On ignore la date précise de l'arrivée de la reine d'Angleterre en Brabant; on sait seulement qu'au commencement de septembre elle se disposoit à passer la mer. (Rymer, T. 2. Part. 4. P. 35.) J. D.

tes les accusations qui pouvoient venir au dit roi à l'encontre de lui. Le dit messire Louis n'osa escon-dire (refuser) le commandement du duc son sei-gneur, ains (mais) en fit toujours bien son devoir à son pouvoir <sup>(1)</sup>; mais au dernier il en eut pauvre guerdon (récompense); car il en mourut en France de deuil, quand on vit apparemment le contraire de ce dont il excusoit le duc si certainement; et en de-vînt si confus qu'il ne voulut oncques puis (depuis) retourner en Brabant. Si demeura tout coi en France pour soi ôter de soupçon tant qu'il vécut: ce ne fut mie longuement, si comme vous orrez (enten-drez) en avant recorder en l'histoire.

---

## CHAPITRE LXXVIII.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE FIT SES POURVÉANCES  
(PROVISIONS) EN ANGLETERRE POUR PASSER LA MER,  
ET MANDA A SES ALLIÉS QU'ILS VINSSENT A LUI SANS  
DÉLAI, SUR LA FOI QUE PROMIS LUI AVOIENT.

OR PASSA cet hiver, puis revint l'été, et la fête de monseigneur Saint Jean approcha. Adonc ces seigneurs d'Allemagne s'appareillèrent moult étof-fément, chacun selon son état, ainsi que enconve-nancé (promis) l'avoient au roi d'Angleterre, comme vicaire de l'empire, pour parfaire et accomplir leur entreprise. Le roi de France se pourvut à l'encon-tre; car il savoit partie de leur entente (intention),

(1) Les imprimés continuent d'abrèger et retranchent la fin de ce chapitre. J. D.



combien qu'il n'en fut point encore défié. Le roi Anglois fit faire ses pourvéances (provisions) en Angleterre, et ses gens d'armes appareiller et passer par deçà la mer, sitôt que la Saint Jean fut passée, et se alla tenir lui-même à Vilvorde <sup>(1)</sup>; et faisoit ses gens, ainsi comme ils passaient et qu'ils venoient, prendre hôtel en la ville de Vilvorde; et quand la ville fut pleine, il les faisoit loger contre val les prés, selon la rivière, en tentes et en trez (pavillons); et là se logèrent et demeurèrent de la Magdeleine jusques à la Notre Dame en septembre, en attendant de semaine en semaine la venue des autres seigneurs, et par spécial celle du duc de Brabant, après qui tous les autres s'attendoient. Quand le roi Anglois vît que ces seigneurs ne venoient point ni appareillés n'étoient, il envoya certains messages vers chacun, et les fit semondre (avertir) sur leur créant (foi), sans aucun délai, qu'ils vinsent, ainsi que créanté (promis)avoient, ou ils vinsent le jour Saint Gille <sup>(2)</sup> pour parler à lui en la ville de Malines, et lui dire pourquoi ils targoient (tardoient) tant. Le roi Édouard séjournoit à Vilvorde à grands frais, ce pouvoit chacun savoir; et perdoit son temps, dont il lui ennuyoit moult, et ne le pouvoit amender. Il soutenoit tous les jours sous ses frais bien seize cents armures de fer, toute fleur de bonnes gens d'armes, tous venus d'outre mer, et dix mille archers, sans les autres poursuivants à ce appartenants.

(1) Ville située sur la Benne à environ deux lieues de Bruxelles entre cette dernière ville et Malines. J. A. B.

(2) Le premier septembre. J. D.

Ce lui pouvoit bien peser, avec le grand trésor qu'il avoit donné à ces seigneurs, qui ainsi le détrioient (retardoient) par paroles, ce lui pouvoit bien sembler; et avec ce les grandes armées qu'il avoit établies sur mer contre Génois, Normands, Bretons, Picards, Espagnols que le roi Philippe faisoit gésir (rester) et nagier (naviguer) sur mer, à ses gages, pour les Anglois gréver; dont messire Hugues Kieret <sup>(1)</sup>, messire Pierre Behuchet <sup>(2)</sup> et Barbevaire étoient amiraux et conduiseurs, pour garder les détroits et les passages contre les Anglois, qu'ils ne passassent d'Angleterre par deçà la mer pour venir en France. Et n'attendoient ces dessus-dits écumeurs de mer autre chose que les nouvelles leur vinsent que la guerre fut ouverte, et que le roi Anglois, si comme on supposoit, eut défié le roi de France, qu'ils entreroient en Angleterre, où que ce fut: ils avoient jà avisé où et comment, pour porter au pays grand dommage, ainsi qu'ils firent.

(1) *Hugues Quieret*, que Froissart appelle *Hue Kieret*, étoit amiral de France. (Voy. *l'histoire des connétables, chanceliers, amiraux, etc.*, par J. le Ferou, P. 4.) J. D.

(2) Peu de noms ont été plus altérés que celui-ci; on le trouve écrit de vingt façons différentes, *Bahucet*, *Bahuchet*, *Buchet*, etc. M. Lancelot, d'après des titres authentiques, l'appelle *Nicolas Behuchet*: il étoit trésorier et conseiller du roi. Il fut un des commissaires nommés pour entendre les dépositions des témoins dans le procès de Robert d'Artois, et associé à Hugues Quieret dans le commandement des vaisseaux normands et picards qui croisoient contre les Anglois. *Barbevaire*, que Froissart appelle *Barbanoire*, commandoit les Génois. (*Mém. de l'Acad. des belles lettres*, T. 10. P. 652 et 653.) J. D.

---

## CHAPITRE LXXIX.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE ET SES ALLIÉS ENVOYÈ-  
 RENT DÉFIER LE ROI DE FRANCE; ET COMMENT MES-  
 SIRE GAUTIER DE MAUNY CUIDA (PENZA) PRENDRE MOR-  
 TAGNE, ET COMMENT IL PRIT LE CHATEL DE THUN  
 EN CAMBRÉSIS.

CES seigneurs d'Allemagne, à la semonce du roi An-  
 glois, le duc de Brabant et messire Jean de Hainaut  
 vinrent à Malines et s'accordèrent communément,  
 après tout plein de paroles, que le roi Anglois pou-  
 voit bien mouvoir à la quinzaine après ou environ,  
 et seroient adonc tous appareillés. Et pour tant que  
 leur guerre fut plus belle, et que bien appartenoit à  
 faire, puis qu'ils vouloient guerroyer le roi de Fran-  
 ce, ils s'accordèrent à envoyer les défiances au roi  
 Philippe: premièrement le roi Édouard d'Angleterre  
 qui se fit chef de tous et de ceux de son royaume,  
 ce fut raison; aussi le duc de Gueldres, le marquis de  
 Juliers, messire Robert d'Artois <sup>(1)</sup>, messire Jean de

(1) M. Lancelot a prétendu que Robert d'Artois n'étoit point alors  
 auprès d'Édouard: il en donne pour preuve que ce prince étoit certaine-  
 ment en Angleterre le 7 janvier 1339, et qu'on l'y voit encore le 8 no-  
 vembre de la même année. Mais comme le trajet entre la Flandre et  
 l'Angleterre est peu considérable et que Robert d'Artois eût pu le faire  
 plusieurs fois durant cet intervalle, la raison alléguée par M. Lancelot  
 ne me paroît pas suffisante pour rejeter le récit de Froissart ou plutôt  
 de Jean le Bel, attaché à Jean de Hainaut, et qui étoit peut-être alors avec  
 lui à la cour d'Édouard. J. D.

Hainaut, le marquis de Misse <sup>(1)</sup> et d'Eurient, le marquis de Blanqueburch <sup>(2)</sup>, le sire de Fauquemont, messire Arnoul de Blankenheim, l'archevêque de Cologne, messire Galeran (Waleran) son frère, et tous les seigneurs de l'empire qui chefs se faisoient avec le roi Anglois. Si furent ces défiances faites, écrites et scellées de chacun, excepté du duc Jean de Brabant, qui encore s'excusa et ne se voulut mie adonc conjoindre en ces défiances, et dit qu'il feroit son fait à part lui à temps et à point. De ces défiances porter en France fut prié et chargé l'évêque de Lincoln, qui bien s'en acquitta; car il les porta à Paris et fit son message bien et à point, tant qu'il ne fut de nullui (personne) repris ni blâmé; et lui fut délivré un sauf-conduit pour retourner arrière devers le roi son seigneur, qui se tenoit à Malines.

Or veux-je parler de deux grands entreprises d'armes que messire Gautier de Mauny fit la propre semaine que le roi de France fut défié. Sitôt qu'il put sentir et percevoir que le roi de France devoit ou

(1) Plusieurs manuscrits portent *Nusse*; les imprimés, *Musse*. Butkens *Trophées du Brab.* P. 426 dit, *Meysen*; d'où l'on peut conjecturer avec beaucoup de vraisemblance que Froissart veut parler du marquis de Meissen, appelé communément marquis ou margrave de Misnie. Ce margrave possédoit, outre la Misnie, un pays assez considérable qui s'étendoit jusqu'à la Saale, et qu'on appeloit alors *Oriens*, ou *Provincia Orientalis*, *Osterland*, en langue du pays, *Eurient* ou *Orient* en françois. De là vient le double titre de marquis de Misse et d'Eurient, c'est-à-dire marquis de Misnie et d'Orient, ou d'Osterland, que lui donne Froissart. (*Géogr. de Büsching*, T. 9. P. 418.) J. D.

(2) Le marquis de Brandebourg (car c'est ainsi qu'il faut lire) étoit Louis de Bavière que l'empereur son père investit du margraviat de Brandebourg à la mort du dernier possesseur qui n'avoit point laissé de postérité. (*Cod. Diplom. Brandeb.* par Gerken, T. 1. P. 294.) J. D.

pouvoit être défié, il pria et cueillit environ quarante lances de bons compagnons sûrs et hardis, et se partit de Brabant, et chevaucha tant de nuit que de jour, qu'ils vinrent en Hainaut et se boutèrent dedans le bois de Blaton, et encore ne savoit nul quelle chose il vouloit faire: mais il s'en découvrit là à aucuns de ses plus secrets, et leur dit qu'il avoit promis et voué en Angleterre, présents dames et seigneurs, que il seroit le premier qui entreroit en France et prendroit châtel ou forte ville, et y feroit aucune appertise d'armes.<sup>(1)</sup> Si étoit son entente (intention) de chevaucher jusques à Mortagne<sup>(2)</sup> et de sousprendre (surprendre) la ville qui se tient du royaume. Ceux à qui il s'en découvrit lui accordèrent liement (gaiement). Adonc ressanglèrent-ils leurs chevaux et restreignirent leurs armures, et chevauchèrent tous serrés, et passèrent le bois de Blaton et de Briffeuil, droit à un ajournement, et un petit devant soleil levant arrivèrent à Mortagne. Si trouvèrent d'aventure le guichet ouvert. Adonc descendirent-ils, messire Gautier de Mauny tout premier, et aucuns de ses compagnons, et entrèrent en la porte tout coiment (secrètement), et établirent aucuns des leurs pour garder la porte, par quoi ils ne fussent souspris (surpris); et puis s'envinrent tout contre val la rue, Messire Gautier de Mauny et son pennon (bannière) devant devers la grosse tour et les chaingles (enceinte). Si la cuidoient (croyoient) trouver

(1) Voyez le *vœu du héron* dans l'appendice. J. A. B.

(2) Petite ville du Tournésis, à l'embouchure de la Scarpe dans l'Escaut. J. A. B.

aussi mal gardée; mais ils faillirent (manquèrent) en leur entente (intention), car les portes et le guichet étoient fermés bien et étroitement: aussi la guète (entrée) du Châtel ouït la frainte (bruit) et l'aperçut de sa garde: si fut tout ébahi, et comença à sonner et à corner en sa buisine (trompette): « trahis! trahis!» Si s'éveillèrent toutes gens et les soudoyés du châtel; mais point ne vuidèrent de leur fort. Quand messire Gautier de Mauny sentit les gens de Mortagne émouvoir, il se retraist (retira) tout bellement devers la porte; mais il fit bouter le feu en la rue encontre le château, qui tantôt s'emprit et alluma; et furent bien à cette matinée soixante maisons arses (brulées) et les gens de Mortagne moult effrayés, car ils cuidoient (croyoient) être tous pris. Mais le sire de Mauny et ses gens se partirent de la ville et chevauchèrent arrière devers Condé et passèrent là l'Escaut et la rivière de Hainne; et puis chevauchèrent le chemin de Valenciennes, et le costèrent (cotoyèrent) à la droite main, et vinrent à Denain, et rafraîchirent en l'abbaye, et puis passèrent outre devers Bouchain, et firent tant au châtelain de Bouchain que les portes leur furent ouvertes, et passèrent là une rivière qui y queurt (court) <sup>(1)</sup>, qui se fiert (jette) en l'Escaut, et vient d'amont devers Arleux en Peule. Après ce quand ils furent tout outre Bouchain et la rivière, ils s'envinrent à un fort châtel qui se tenoit de l'évêque de Cambray et de Cambrésis, et l'appelle-t-on Thun l'Évê-

(1) Cette rivière s'appelle le Senset.

que, et siéd sur la rivière d'Escaut. En ce château n'avoit adonc aucune garde suffisant, car le pays ne cuidoit (croyoit) point être en guerre. Si furent ceux de Thun soudainement surpris, et le châtel pris et conquis et le châtelain et sa femme dedans; et en fit le sire de Mauny une bonne garnison et y ordonna à demeurer un sien frère chevalier quis'appeloit messire Gille Guillaume de Mauny que on dit Grignart, lequel fit depuis à ceux de Cambrésis et à la cité de Cambrai plusieurs détourbiers (troubles); et faisoit ses courses trois ou quatre fois la semaine jusques devant la bonne cité de Cambrai, et venoit escarmoucher jusqu'aux barrières, où il faisoit moult grandes et belles appertises d'armes, car le dit château de Thun siéd à une lieue près de la dite cité de Cambrai. Quand monseigneur Gautier de Mauny eut fait ses entreprises, ainsi comme je vous ai conté ci-devant, il s'en retourna atout (avec) grand profit, avec une partie de ses compagnons, car il en avoit laissé une partie avec monseigneur Grignart son frère, pour lui aider à garder Thun l'Évêque, et fit tant qu'il vint en Brabant par devers le roi Édouard d'Angleterre son seigneur qu'il trouva à Malines, qui le reçut et conjouit moult grandement, et lui recorda (raconta) une grande partie de ses chevauchées, et comment il avoit pris Thun l'Évêque et illuec (là) mis et laissé son frère en garnison contre ceux de Cambrai; dont le roi Anglois fut moult durement réjoui quand il l'eut ainsi ouï parler, et le tint à moult grand vasselage et grand'prouesse, comme vrai étoit.

---

 CHAPITRE LXXX.

COMMENT LE ROI DE FRANCE SE POURVUT BIEN ET GRAND-  
 DEMENT DE GENS D'ARMES ET ENVOYA GRANDS GARNI-  
 SONS AU PAYS DE CAMBRÉSIS; ET COMMENT LES NOR-  
 MANDS PRIRENT HANTONNE (SOUTHAMPTON).

Vous avez bien ci-dessus ouï recorder <sup>(1)</sup> sur quel état les seigneurs de l'empire se départirent du roi Anglois, et du parlement qui fut à Malines, et comment ils envoyèrent défier le roi de France. Sitôt que le roi Philippe se sentit défié du roi Anglois et de tous ses alliés, il vit bien que c'étoit acertes (sérieux), et qu'il auroit la guerre. Si se pourvut selon ce bien et grossement, et retint gens d'armes et soudoyers à tous côtés, et envoya grands garnisons en Cambrésis; car il pensoit bien que de ce côté il auroit premièrement assaut. Et envoya messire le Galois de la Baume <sup>(2)</sup>, un bon chevalier de Savoye, devers Cambray, et le fit capitaine, avec messire Thibaut de Moreuil et le seigneur de Roye; et étoient bien, que Savoisiens que François, deux cents lances; et envoya encore le dit roi Philippe saisir le comté de Ponthieu que le roi d'Angleterre avoit tenu par

(1) Ce chapitre manque dans un assez grand nombre de manuscrits. J. D.

(2) Étienne de la Baume, dit *le Galois*, grand maître des arbalétriers de France. (Voy. *l'Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 8. P. 5.) J. D.



avant de par madame sa mère, et manda et pria aucuns seigneurs de l'empire, tels comme le comte de Hainaut son neveu, le duc de Lorraine, le comte de Bar, l'évêque de Metz<sup>(1)</sup>, l'évêque de Liège monseigneur Aoulz (Adolphe), de la Marck que ils ne fissent nuls mauvais pourchas (brigues) contre lui ni à son royaume. Le plus de ces seigneurs lui mandèrent que ainsi ne feroient-ils. Et adonc le comte de Hainaut lui rescrivit (récrivit) moult courtoisement et lui signifia qu'il seroit appareillé à lui et à son royaume aider à défendre et garder contre tout homme; mais si le roi Anglois vouloit guerroyer en l'empire, comme vicaire et lieutenant de l'empereur, il ne lui pouvoit refuser son pays ni son confort, car il tenoit en partie sa terre de l'empereur: si lui doit, ou à son vicaire, toute obéissance. De cette rescription se contenta le roi de France assez bien, et laissa passer légèrement, et n'en fit nul grand compte, car il se tenoit fort assez pour résister contre ses ennemis. Si très tôt que messire Hugues Quieret et ses compagnons qui se tenoient sur mer entendirent que les défiances étoient et la guerre ouverte entre France et Angleterre, ils vinrent un dimanche au matin au hâvre de Hantonne (Southampton), entremettes (pendant) que les gens étoient à messe; et entrèrent les dits Normands et Génois en la ville, et la prirent, et la pillèrent, et robèrent tout entièrement, et y tuèrent moult de gens, et violèrent

(1) Ce prélat se nommoit Ademare de Monteil. (*Hist. des Év. de Metz* par le P. Meurisse, p. 499.) J. D.

plusieurs femmes et pucelles, dont ce fut dommage, et chargèrent leurs nefes et leurs vaisseaux de grand pillage qu'ils trouvèrent en la ville, qui étoit pleine, drue et bien garnie, et puis rentrèrent en leurs nefes<sup>(1)</sup>. Et quand le flux de la mer fut revenu, ils

(1) Ce n'étoit là qu'un léger témoignage du zèle qui animoit alors les Normands. Ils désiroient avec tant d'ardeur de porter la guerre en Angleterre qu'ils envoyèrent au commencement de cette année proposer au roi d'en faire la conquête à leurs frais, s'il vouloit mettre à leur tête leur duc son fils aîné. Leurs députés furent admis à l'audience du roi au bois de Vincennes, le 23 mars 1338 (1339), et leurs offres furent acceptées. Il fut convenu qu'ils fourniroient pour cette expédition quatre mille hommes d'armes et vingt mille hommes de pied, dont cinq mille arbalétriers, tous pris dans la province, excepté mille hommes d'armes que le duc pourroit choisir ailleurs et qui seroient néanmoins stipendiés par les Normands. Ils s'obligeoient à entretenir ces troupes à leurs dépens pendant dix semaines, et même quinze jours en sus, si lorsque le duc seroit passé en Angleterre son conseil jugeoit cette prolongation nécessaire; mais ces douze semaines passées, si le duc ne licenciât point les troupes, elles devoient être à ses gages. Le roi s'obligeoit de son côté à tenir sur mer une flotte assez considérable pour la sûreté du passage et du retour de l'armée, ainsi que du transport des vivres. Si l'expédition étoit différée à une autre année, le roi devoit le leur notifier trois mois avant l'embarquement et déduire sur leur service de l'année les frais qu'auroient occasionnés les préparatifs du passage. Les Normands s'obligeoient encore, en cas que le royaume fût attaqué par les ennemis, à marcher à sa défense avec le nombre de troupes susdit pendant l'espace de huit semaines seulement, à condition toutefois que le roi ou leur duc seroit à l'armée, et que durant l'année où la province feroit cette aide elle seroit exempte de l'arrière-ban. « Si l'Angleterre est conquise, comme on l'espère, la couronne appartiendra dès lors au duc de Normandie et après lui à ses héritiers rois de France à perpétuité. Les terres et droits des Anglois nobles et roturiers séculiers appartiendront aux églises, barons, nobles et bonnes villes de Normandie; et la portion des dites églises sera amortie par le roi jusqu'à vingt mille livres sterling de rente. Les biens appartenant au pape, à l'église de Rome et à celle d'Angleterre demeureront dans leur entier et ne seront point compris dans la conquête. Et comme le roi veut toujours agir de bonne

se désancrèrent et singlèrent à l'exploit du vent devers Normandie, et s'en vinrent rafraîchir à Dieppe; et là départirent-ils leur butin et leur pillage. Or nous retournerons au roi Anglois qui se tenoit à Malines et s'appareilloit fort pour venir devant la cité de Cambrai.

---

## CHAPITRE LXXXI.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE SE PARTIT DE MALINES ET S'EN VINT A BRUXELLES POUR PARLER AU DUC DE BRABANT ET POUR SAVOIR QUELLE ÉTOIT SON INTENTION <sup>(1)</sup>.

LE ROI Anglois se partit de Malines où il avoit longuement séjourné à grands frais et dépens en attendant de jour en jour ces grands seigneurs d'Alle-

foi avec ses amis et alliés, on restituera au roi d'Écosse et à ses sujets tout ce qui aura été usurpé sur eux par les Anglois. Si la paix se fait avant l'expédition en Angleterre, la Normandie conservera les privilèges qui lui ont été octroyés pour récompenser son zèle, à condition qu'elle fournira au roi dans la première guerre qu'il aura à soutenir, deux mille hommes d'armes soudoyés pour douze semaines, déduction faite, comme ci-dessus, des frais qu'auroient pu causer les préparatifs de l'expédition: mais si la paix ne se fait qu'après la dite expédition, ou après que les troupes Normandes auront servi un mois le roi par terre contre ses ennemis, la province ne sera plus tenue à fournir les dits deux mille hommes d'armes. On peut voir sur cet accord le *recueil des traités entre les rois de France et d'Angleterre* par Du Tillet (P. 216 et *suiv.* et P. 232) et Robert d'Avesbury qui le rapporte tout entier (P. 131 et *suiv.*) d'après une copie qui fut trouvée à Caen, lorsque le roi d'Angleterre s'empara de cette ville en 1346. J. D.

(1) Ce chapitre est considérablement abrégé dans les imprimés. J. D.

magne qui point ne venoient, ainsi que promis lui avoient, dont moult lui ennuyoit, mais passer il lui en convenoit. Si s'en vint à Bruxelles pour parler au duc de Brabant son cousin, et toutes ses gens passèrent au dehors. Adonc s'avalèrent (arrivèrent) Allemands efforcément, le duc de Gueldres, le marquis de Juliers, le marquis de Brandebourg, le marquis de Misse et d'Eurient (de Misnie et d'Osterland), le comte de Mons<sup>(1)</sup>, le comte de Salm le sire de Fauquemont, messire Arnoul de Blankenheim et tous les seigneurs de l'empire alliés au roi Anglois; et étoient bien vingt mille hommes d'armes. D'autre part étoit messire Jean de Hainaut qui se pourvéoit (pourvoyoit) grossement pour être en cette chevauchée; mais il se tenoit devers le comte de Hainaut son neveu.

Quand le roi Anglois et messire Robert d'Artois furent venus à Bruxelles et ils eurent parlé au duc de Brabant assez et de plusieurs choses, ils demandèrent au dit duc quelle étoit son intention, de venir devant Cambray, ou du laisser. Le duc à cette parole répondit et dit que sitôt comme il pourroit savoir qu'il auroit assiégé Cambray, il se traitroit (rendroit) de cette part à (avec) douze cents lances bien étoffées de bonnes gens d'armes. Ces réponses suffirent bien

(1) La terre de *Mons* ou *des Monts*, en latin *Mons* ou *Montes*, en Allemand, *Bergen*, est située en Westphalie à l'orient septentrional du Rhin. Elle a été possédée à titre de comté par la maison de la Marck. Marguerite de la Marck, héritière de cette terre, la porta en dot dans le XIII<sup>e</sup>. siècle à Henri IV duc de Limbourg. Adolphe VII, son petit fils, la possédoit à l'époque dont il s'agit ici. (*Hubner, genealogische Tabellen Tab. 44c.*) J. D.

au roi Angloisa donc et à son conseil. Si se partit le dit roi de Bruxelles et passa parmi la ville de Nivelles, et là gésit (coucha) une nuit. Lendemain il vint à Mons en Hainaut, et là trouva le jeune comte son serourge (beau-frère) et messire Jean de Hainaut son oncle qui le reçurent moult liement (gaiement), et messire Robert d'Artois qui étoit toujours de-lez (près) le roi et de son plus secret conseil, et environ quinze ou vingt grands barons et chevaliers d'Angleterre que le dit roi menoit avec lui pour son honneur et son état, et pour le conseiller. Et si y étoit l'évêque de Lincoln, qui moult étoit renommé en cette chevauchée de grand sens et de prouesse. Si se reposa le roi Anglois deux jours à Mons en Hainaut, et y fut grandement fêté dudit comte et des chevaliers du pays. Et toujours passoient ses gens et se logeoient sur le plein pays, ainsi qu'ils venoient, et trouvoient tous vivres appareillés pour leurs déniers: les aucuns payoient et les autres non. Ainsi s'approchèrent les besognes du roi Anglois, et s'envint à Valenciennes, et y entra tant seulement lui douzième de chevaliers; et jà étoient venus le comte de Hainaut et messire Jean de Hainaut son oncle, le sire d'Enghien, le sire de Fagnoelles, le sire de Werchin, le sire de Haverech, et plusieurs autres qui se tenoient de-lez (près) le comte leur seigneur, et reçurent le roi Anglois moult liement (gaiement); et l'emmena le dit comte par la main jusques en la salle, qui étoit arrée (ornée) et appareillée pour le recevoir. Dont il advint en montant les degrés de la salle, que l'évêque de Lincoln, qui là étoit présent, leva sa voix et dit: « Guillaume

d'Auxonne, évêque de Cambrai, je vous admoneste, comme procureur du roi d'Angleterre, vicaire de l'empereur de Rome, que vous veuillez ouvrir la cité de Cambrai; autrement vous vous forfaites, et y entrerons par force. » Nul ne répondit à cette parole, car l'évêque n'étoit point là présent. Encore parla le dit évêque de Lincoln et dit: « Comte de Hainaut, nous vous admonestons de par l'empereur de Rome que vous veniez servir le roi d'Angleterre son vicaire devant la cité de Cambrai, à (avec) ce que vous devez de gens. » Le comte qui là étoit répondit et dit: « Volontiers. » A ces paroles ils entrèrent en la salle et menèrent le roi Anglois en sa chambre. Assez tôt après fut le souper appareillé, qui fut grand, bel, et bien ordonné. Lendemain au matin se partit le roi Anglois de Valenciennes <sup>(1)</sup>, et s'en vint à Haspre, et là se logea et reposa

(1) Une lettre d'Édouard conservée par Robert d'Avesbury (P. 46 et suiv.) dans laquelle il rend compte de l'incursion qu'il avoit faite en France, nous apprend qu'il sortit de Valenciennes le lundi 20 septembre, veille de la fête de St. Mathieu. Cette pièce fournit encore quelques autres dates qui peuvent servir à éclaircir, quelquefois même à rectifier le récit de Froissart. Comme l'ouvrage de Robert d'Avesbury n'est pas commun (même en Angleterre), il ne sera pas inutile de transcrire ici cette lettre.

#### *Lettre d'Édouard.*

« Edward, etc. A notre cher filtz et as honourables Pieres en Dieux J par mesme la grâce Erchevesque de Cauntirbirs (Cantorbéry), R. évesque de Loundres, W. de la Zouche notre Tresorer et as autres de notre Consail en Engleterre, Salutz. La cause de notre long demeore en Brabantz si vous avoms souvent foitz fait assavoir avaut cez heures et bien est conuz à açun de vous. Mais pour ceo q'a darrain (en dernier) gaires d'aide nous ne vient hors de notre Roialme, et la demeore nous estoit si

deux jours, attendant ses gens, qui venoient; dont il en y avoit grand' foison tant d'Angleterre comme d'Allemagne.

grevouse et noz gentz à si graunt meschief et noz alliés trop peisaantz à la busoigne, noz messagiers auxint qu'avoient taunt de temps demourrez vers lez cardinals et le Consail de Fraunce, pour tretir de peès ne nous porteront unqes aultres offres forque nous n'averoms une palme de terreel roialme de Fraunce, et unqore notre cosyn Phelippe de Valoys avoit toutz jours juré, à ceo que nous avoions novelx, que nous ne ferions jammès demore une jour od (avec) notre host en Fraunce qu'il ne nous dunroit bataille: nous, toutz jours affiaantz en Dieux et notre droit, si feismes venir devant nous noz alliés et lez feismes certainement monstrier que par chose nulle nous ne vorroions (voudrions) plus attendre, einz (mais) irions avaunt sour la pursieute de notre droit, parnaunt (prenant) la grâce que Dieux nous durroit (donneroit). Eaux veaantz le dishonnour que leur eust avenuz s'ilz eussent demorez derère nous, s'assentirent pour nous pursieure (poursuivre). Journé fust pris d'estre toutz en la marche dedeinz Fraunce à certain jour, as queux jour et lieu nous y fusmes tuz prestz; et noz Alliés viendrent après selonc ceo q'ils poient. Le lundy (1), en la veille saint Matheu, si passâmes hors de Valenciens, et mesme le jour commença home (on) à ardoir en Cambresyn et arderont tut la semaine suaunt illeosques, (là) issint (tellement) que celle pais est mult nettement destruit come de blées et de bestaille et d'aultres biens. Le samady suaunt (2) venismes à Markeyngne (Marcoing) (3) q'est entre Cambré et Fraunce et commença home (on) d'ardoir dedeinz Fraunce mesme le jour. Et nous avoms entenduz que le dist seir Phelip se trait devers nous à Perroun en venant à Noyoun; si tenismes toutz jours notre chemynavaunt, nos gentz ardaantz et destruiantz communément en large de douze leukes (lieues) ou quatorze de pays. Le samady proschein devant la festc seint

(1) Le 20 septembre. J. D.

(2) 25 septembre. J. D.

(3) La ressemblance de ce nom avec celui de *Marchiennes* pourroit faire croire qu'il s'agit ici de ce lieu. Rapin Thoiras (T. 3. P. 178 et 483) n'a pas balancé de dire que le 26 septembre Édouard étoit à *Marchiennes* entre St. Amand et Douay. Mais *Marchiennes* situé sur la Scarpe paroît être beaucoup trop éloigné de la route qu'Édouard dit lui même avoir tenue: il est plus vraisemblable que ce prince veut

---

 CHAPITRE LXXXII.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE SE PARTIT DE HASPRE  
ET S'EN VINT METTRE LE SIÈGE DEVANT CAMBRAY ; ET  
COMMENT LE DUC DE BRABANT Y VINT.

QUAND le roi d'Angleterre eut été deux jours à Haspre et que jà moult de ses gens étoient passés et venus à Nave et là environ, il s'en partit et s'envint

Luke (1) si passâmes le eawe (eau) d'Eise (Oise) (2) et loggemes et demourasmes illeosqes (là) le dismenge, quelle jour nous avoïoms noz alliés devant nous qui nous monstrerent qe jours vitailles estoient pours (presque) despenduz, et que le yver estoit durement aprochaunt q'ils ne pooient demourrer, einz (mais) y coviendroit retrere sour la marche à retourner. Quant lours vitailles furent despenduz verriement, ils fusrent le pluis brieftment vitaillez, par cause q'ilz entenderont que notre dit cosyn nous eust doné hastive bataille. Le lund (3) matin si viendrent lettres à Mons Hughe Tenene, de part le meistre d'Arblastier

parler de *Markoin* ou *Marcoing*, village distant de Cambrai d'environ deux lieues du côté de l'Artois. Plusieurs pièces publiées par Rymer T. 2, Part. 4. P. 51. 52) datées du 26 septembre, *apud villam de Markoin infra Marchiam Franciæ*, changent cette conjecture en preuve. J. D.

(1) Le jour de St. Luc étoit cette année le lundi 18 octobre; le samedi précédent étoit donc le 16.

(2) La première erreur dans laquelle Rapin Thoiras est tombé, faute d'avoir connu le village de Marcoing, l'entraîne dans une autre: au lieu de faire passer l'Oise à l'armée angloise, comme le dit Édouard, en supposant qu'elle partit de Marchiennes, il est obligé de lui faire passer l'Escaut. (Rap. Thoir. *ubi sup.*) J. D.

(3) Jour de St. Luc, 18 octobre.



devers Cambray, et se logea à Yvuis, et assiégea la cité de Cambray de tous points; et toujours lui crois-

de France, fesauntz mencion q'il voleit dire à roy d'Engleterre de part le roy de France q'il voilleit prendre place quelle ne fust afforcie par boys, mareis ne par eawe, et q'il lui durroit bataille dedeinz le jeofdy (1) proschein suant. Lendemain, pour feare tut jour la destruccion qe nous pouvioms, si remuasmes. Le meskerdy (2) après vient une messagier al dit mons Hughe et luy porta lettres del roy de Beaume (Bohême) et del duke de Lorreigne od (avec) lors seals pendantz, fesauntz mencion de qe qaut qe le dit maistre des Arblastiers avoit envoiez de part le roy de France touchaunt la bataille, il tiendra convenaunt. Nous, regardantz lez dits lettres meintaunt l'endemain (3) nous treiasmes vers Flemyngerye où nous demurrames le vendredy tut la jour. Al vespre estoient prises trois espies, et furent examinez chescun par sei, et accordèrent toutz qe le dit Phelip nous durroit bataille, le samadye, et q'il estoit à une leuke et dimie de nous. Le samady (4) nous esteiasmes (étions) ès champs bien un quarter devaunt le jour et preismes notre place en lieu covenable pour nous et luy à combattre. Bien matin susrent prises de sez discoverours qe nous disoient que s'avaunt garde estoit avaunt ces champs en bataille et lès (de côté) en issant devers nous. Les novelx venuz à notre host covient qe nos alliés se porteront devant mult peisamment: devers nous seurement ilz estoient de si lene (doux) convie (accord) qe unques gentz estoient de si bone volenté à combattre. En le mesme temps si estoient ascuns de noz discoverours, une chevalier d'Almaygne pris, q'avoit vieu tut notre array et le monstre en aventure à noz ennemys, issint (tellement) meintaunt q'il fist retreres s'avaunt garde et comaunda de loggier, et fisrent fossés en tour eaux et couperent les grosses arbres pour nous tollier (ôter) la venue à eaux. Nous demurrames tut le jour en bataille à piés tanpe devers le vespre q'il sembloit à noz Alliés qe nous avoms assetz demeorez; et al vespre, si nous mountasmes noz chivalx et alasmes pors (près) d'Avenies (Avesnes) à un lege et dimie del dist notre cosyn, et luy feismes savoir qe nous luy vorroions attendre illeosqes tut la dismenge; et en si feismes. Et aultre novelx ne envoyoms de lay, fors qe le samady à l'heure qaunt nous mountasmes noz chivalx al de partir de notre place, il quida qe nous eussioms venuz devers luy; et tiel haste avoit-il

(1) 21 octobre.

(2) 20 octobre.

(3) Le jeudi 21.

(4) 23 octobre.

soient gens. Là lui vint le jeune comte de Hainaut à très grand arroy, et messire Jean de Hainaut son oncle; et se logèrent assez près du roi. Après le duc de Gueldres et ses gens, le marquis de Juliers et sa route (troupe), le marquis de Brankebourch (Brandebourg) et ses gens, le marquis de Mise et d'Éurient (de Misnie et d'Osterland) le comte de Mons, le comte de Saumés (Salm), le sire de Fauquemont, messire Arnoul de Bakehen (Blankenheym), et ainsi tous les autres; et toujours leur croissoient gens. Au sixième jour que le roi Anglois et tous ces seigneurs se furent logés devant Cambray, vint le duc de Brabant en l'ost, moult étoffément et en grand arroy, et avoit bien neuf cent lances, sans les autres armures de fer, dont il y avoit grand'foison, et se logea devers Ostrevant sur l'Escaut; et fit-on un pont sur la rivière pour aller de l'un ost à l'autre. Lorsque le duc de Brabant fut venu, il envoya défier le roi de France qui se tenoit à Compiègne, de quoi messire Louis de Crainehem, qui toujours l'avoit excusé, en fut si confus qu'il en mourut de deuil, dont ce

pour prendre plus forte place que mil chevalers à une foitz furent enfoundrés en le mareis à son passagé issint (tellement) venist chescun sour autre. La dismenge (1) fust le sire de Faniels (Fagnoeles) pris par nos gentz. Le lundy matin si avoms novels que le dit Sr. Phelip et toutz ses Alliés furent desparpillés et retretz à graunt haste. Et sour ceo q'eut est outre affeare si avoms une consail ovesqe eaux à Andwerp (Anvers) lende-mayn seint Martyn. Et d'illeosqes après vous..... hastiment ceo qest entre fait. Doné soutz notre privé seal à Brissel le primer jour de novembre.

(1) 24 octobre.

fut dommage pour ses amis. Ce siège durant devant Cambray il y eut plusieurs assauts, escarmouches et paliz <sup>(1)</sup>; et chevauchèrent, par usage, messire Jean de Hainaut et le sire de Fauquemont ensemble; dont ils ardirent et foulèrent durement le pays de Cambrésis; et vinrent cesseigneurs à (avec) leurs routes (troupes), où il avoit bien cinq cents lances et mille autres combattans, un jour, devant le châtel d'Oisy en Cambrésis, et y livrèrent un très grand assaut; et si ne fussent les chevaliers et écuyers qui dedans étoient, ils l'eussent pris par force: mais si bien le défendirent ceux qui dedans étoient, de par le seigneur de Coucy, qu'ils n'y eurent point de dommage; et retournèrent les dessusdits seigneurs et leurs routes (troupes) en leurs logis.

(1) Combats, surtout ceux qui se donnoient aux palissades de villes. J. A. B.

---

## CHAPITRE LXXXIII.

COMMENT LE COMTE GUILLAUME DE HAINAUT VINT A  
CAMBRAY DURANT LE SIÈGE ET Y LIVRA UN DUR AS-  
SAUT CONTRE CEUX DE LA VILLE.

ENCORE ce siège durant devant Cambray, vint par un samedi le comte Guillaume de Hainaut, qui étoit moult bachelereux (vaillant), atout (avec) ceux de son pays, dont il y avoit très bonne gent, devant la cité de Cambray, à la porte St.-Quentin<sup>(1)</sup>, et y livra grand assaut. Et là fut Jean Chandos, qui adonc étoit écuyer très appert et bon bachelier; et se jeta entre les barrières et la porte, outre au long d'une lance, et là se combattit moult vaillamment à un écuyer de Vermandois qui s'appeloit Jean de Saint Dizier<sup>(2)</sup>; et là firent l'un sur l'autre plusieurs belles appertises d'armes, et conquirent par force les Hainuyers la barrière. Et là étoit le comte de Hainaut, en très bon convenant (ordre); aussi étoient ses maréchaux appelés messire Girard de Werchin et messire Henri d'Antoing et tous les autres qui s'avançoient et

(1) Cette phrase présente un sens louche qu'il faut éclaircir par ce qui a été dit précédemment. On doit donc entendre, non que le comte de Hainaut vint alors au siège (on a vu ci-dessus qu'il y étoit arrivé un des premiers); mais qu'y étant, il s'approcha le samedi de la porte du côté de St.-Quentin. J. D.

(2) Les seigneurs de Saint Dizier étoient issus des comtes de Flandre de la maison de Dampierre. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 2. P. 762.) J. D.

aventuroient hardiment pour leur honneur. A une dorte que on dit la porte Robert étoient le sire de Beaumont, le sire de Fauquemont, le sire d'Enghien, et messire Gautier de Mauny et leurs gens; et y firent un très fort et dur assaut. Mais s'ils assailloient fortement et durement, ceux de Cambray et les soudoyers que le roi de France y avoit aussi envoyés se défendoient vassalment (vaillamment) et par grand advis; et firent tant que les dessus dits assailants n'y conquièrent rien; mais retournèrent bien lassés et bien battus à leurs logis. Si se désarmèrent et pensèrent du reposer. Et vint le jeune comte Guillaume de Namur servir le comte de Hainaut, sans prière qui lui en eut été faite, mais seulement par le grand amour qu'il avoit à lui, disant qu'il se tenroit (tiendroit) de leur partie tant qu'ils seroient sur l'Empire; mais si très tôt qu'ils entreroient sur le royaume de France, il s'en iroit devers le roi Philippe qui l'avoit retenu. Aussi c'étoit l'intention du comte de Hainaut, et commandoit étroitement à ses gens que nul, sur la hart, ne forfit rien au royaume de France.

---

#### CHAPITRE LXXXIV.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE DÉFIT SON SIÈGE DE CAMBRAY ET S'EN VINT VERS LE MONT SAINT-MARTIN POUR ENTRER AU ROYAUME DE FRANCE.

**E**NTREMENTES (pendant) que le roi d'Angleterre séoit devant la cité de Cambray à (avec) bien qua-

rante mille hommes, et que moult la contraignoit d'assauts et de plusieurs faits d'armes, faisoit le roi Philippe de France son mandement à Péronne en Vermandois et là environ; car il avoit intention de chevaucher contre les Anglois qu'il sentoit moult efforcément en Cambrésis: dont les nouvelles en vinrent en l'ost d'Angleterre que le roi de France faisoit un grand amas des nobles de son royaume. Si regarda le roi Anglois et considéra plusieurs choses, et se conseilla principalement à ceux de son pays et à messire Robert d'Artois, en qui il avoit moult grand'fiance; et leur demanda lequel étoit meilleur à faire, ou d'entrer au royaume de France et venir contre le roi Philippe son adversaire, ou de lui tenir devant Cambrai, tant que par force il l'eut conquise. Les seigneurs d'Angleterre et son étroit conseil imaginèrent plusieurs choses, et regardèrent que la cité de Cambrai étoit malement forte et bien pourvue de gens d'armes et d'artillerie, et aussi de tous vivres, selon leur espoir, et que longue chose seroit de là tant séjourner et être que ils l'eussent conquise; duquel conquêt il n'étoit pas encore bien certain; et si approchoit l'hiver, et si ils n'avoient encore fait nul fait d'armes, ni apparent n'étoit du faire, et séjournoient là à grands frais. Si lui conseilèrent que tout considéré il délogeât et chevauchât avant au royaume; là trouveroient-ils largement à vivre et mieux à fourager. Ce conseil fut cru et tenu: donc s'ordonnèrent tous les seigneurs à déloger; et firent trusser tentes et trez (pavillons) et

toutes manières de harnois, et se délogèrent tout communément, et se mirent à voie, et chevauchèrent devers le mont saint Martin <sup>(1)</sup>, qui à ce côté est l'entrée de France. Et chevauchèrent ordonnément et par connestables (compagnies), chacun sire entre ses gens; et étoient maréchaux de l'ost d'Angleterre le comte de Northampton et de Gloucester et le comte de Suffolk, et connétable d'Angleterre le comte de Warwick; et passèrent, assez près du mont Saint Martin les Anglois, les Allemands et les Brabançons, la rivière d'Escaut, tout à leur aise, car elle n'est mie là endroit trop large.

---

## CHAPITRE LXXXV.

COMMENT LE COMTE DE HAINAUT PRIT CONGÉ DU ROI D'ANGLETERRE AUSSITÔT QU'IL ENTRA AU ROYAUME DE FRANCE; ET COMMENT LE ROI DE FRANCE ENVOYA SON CONNÉTABLE A SAINT-QUENTIN POUR GARDER LA VILLE ET LA FRONTIÈRE.

QUAND le comte de Hainaut eut conduit et accompagné le roi d'Angleterre jusques au département

(1) Abbaye de Prémontrés du diocèse de Cambrai sur les frontières de la Picardie. (*Gallia Christiana*, T. 3. Col. 192). J. D.

de l'empire, et qu'il devoit passer l'Escaut et entrer au royaume, il prit congé de lui et lui dit que tant qu'à cette fois il ne chevaucheroit plus avec lui; et que il étoit prié et mandé du roi de France son oncle, à qui il ne vouloit point de haine; mais l'iroit servir au royaume, en telle manière comme il l'avoit servi en l'empire. Et le roi lui dit: « Dieu yait part. » Donc se partit le comte de Hainaut du roi d'Angleterre à (avec) toutes ses routes (troupes), et le comte de Namur avec lui, et s'en revinrent arrière au Quesnoy; et donna le comte congé à la plus grand' partie de ses gens: mais il leur dit et pria qu'ils fussent tous pourvus, car il vouloit aller dedans brief jour devers le roi son oncle; et ils lui répondirent que ainsi seroient-ils. Or parlerons du roi d'Angleterre et de tous ses alliés comment ils persévèrent.

Si très tôt que le roi d'Angleterre eut passé la rivière de l'Escaut, et il fut entré au royaume de France, il appela Henri de Flandre <sup>(1)</sup>, qui adonc étoit jeune écuyer, et le fit là chevalier, et lui donna deux cents livres de rente à l'esterlin chacun an, et les lui assigna bien et suffisamment en Angleterre. Depuis vint le roi loger en l'abbaye du Mont-St-Martin <sup>(2)</sup>; et là se tint par deux jours; et toutes ses gens étoient épars sur le pays environ lui, et étoit le

(1) C'est vraisemblablement Henri II du nom, comte de Lodi, au duché de Milan, seigneur de Nienhove, etc., issu d'une branche cadette des comtes de Flandre de la maison de Dampierre. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 2. P. 733.) J. D.

(2) Il y étoit certainement le 13 octobre, suivant la date d'une pièce rapportée par Rymer, T. 2. Part. 4. P. 54. J. D.



duc de Brabant logé en l'abbaye de Vaucelles <sup>(1)</sup>. Quand le roi de France qui se tenoit à Compiègne entendit ces nouvelles que le roi Anglois approchoit Saint-Quentin, et étoit logé sur le royaume; si renforça son mandement partout, et envoya son connétable le comte Raoul d'Eu et de Ghines, à (avec) toutes grands gens d'armes, à Saint-Quentin, pour garder la ville et la frontière sur les ennemis; et envoya le seigneur de Coucy en sa terre, et le seigneur de Ham <sup>(2)</sup> en la sienne; et envoya encore grands gens d'armes en Guise et en Ribemont et à Bohaing et ès forteresses voisines, sur l'entrée du royaume, pour les garder des ennemis; et descendit devers Péronne en Vermandois, à (avec) grand'foison de gens d'armes, de ducs, de comtes et de barons avec lui; et li (lui) croissoient toujours gens de tous côtés et se logeoient sur cette belle rivière de Somme, entre Saint-Quentin et Péronne.

---

## CHAPITRE LXXXVI.

COMMENT MESSIRE JEAN DE HAINAUT ET PLUSIEURS AUTRES GRANDS SEIGNEURS CUIDÈRENT PRENDRE HONNECOURT; ET COMMENT L'ABBÉ ET CEUX DE LA VILLE S'Y PORTÈRENT TRÈS VAILLAMENT.

**E**NTREMENTES (pendant) que le roi Anglois se tenoit en l'abbaye du Mont Saint Martin, ses gens couroient

(1) Abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, sur la droite de l'Escaut, à deux lieues environ de Cambrai. J. D.

(2) Il étoit issu des comtes de Vermandois. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 2. P. 54 et suiv.) J. D.

tout le pays de là environ jusques à Bapaumes et bien près de Péronne et de Saint-Quentin. Si trouvoient le pays plein et gras, et pourvu de tous biens, car ils n'avoient oncques mais eu point de guerre. Or avint ainsi que messire Henri de Flandre, en sa nouvelle chevalerie, et pour son corps avancer, et accroître son honneur, se mit un jour en la compagnie et cueillette (réunion) de plusieurs chevaliers, desquels messire Jean de Hainaut étoit chef, et là étoient le sire de Fauquemont, le sire de Berghes, le sire de Baudresen <sup>(1)</sup>, le sire de Kuck et plusieurs autres, tant qu'ils étoient bien cinq cents combattans; et avoient avisé une ville assez près delà, que on appeloit Honnecourt (Hainecourt), où la plus grand' partie du pays étoit, sur la fiance de la forteresse, et y avoient mis tous leurs biens. Et jà y avoient été messire Arnoul de Blankenheim et messire Guillaume de Duvort <sup>(2)</sup> et leurs routes (troupes); mais rien n'y avoient fait: donc ainsi que par esramie (pique) tous ces seigneurs s'étoient cueillis en grand desir de là venir, et faire leur pouvoir de la conquérir. Adonc avoit dedans Hainecourt un abbé <sup>(3)</sup> de grand sens et de hardie entreprise, et étoit moult hardi et vaillant homme en armes; et bien y apparut, car il fit au dehors de la porte de Hainecourt faire et charpenter en grand'hâte une barrière, et mettre

(1) Vraisemblablement, *Bautershem*. (Voy. *l'Hist. de Camb.* par Carpentier.) J. D.

(2) Peut-être, *Duvenvorde*. On trouve dans les *Troph. du Brab.* P. 396 un *Willaume de Duvenvorde*, chambellan du comte de Hainaut. J. D.

(3) La liste des abbés de Hainecourt est incomplète: on n'y trouve point le nom de celui-ci. (Voy. le *Gall. Christ.* T. 3.) J. D.

et asseoir au travers de la rue; et y pouvoit avoir entre l'un banc et l'autre environ demi-pied de croiz (creux) d'ouverture; et puis fit armer toutes ses gens et chacun aller ès guérites, pourvu de pierres, de chaux, et de telle artillerie qu'il appartient pour la défendre. Et si très tôt que ces seigneurs vinrent à Hainecourt, ordonnés par bataille, et en grosse route (suite) et épaisse de gens d'armes durement, il se mit entre les barrières et la porte de la dite ville, en bon convenant (ordre), et fit la porte de la ville ouvrir toute arrière, et montra et fit bien chère et manière de défense. Là vinrent messire Jean de Hainaut, messire Henri de Flandre, le sire de Fauquemont, le sire de Berghes et les autres, qui se mirent tout à pied et approchèrent ces barrières, qui étoient fortes durement, chacun son glaive en son poing; et commencèrent à lancer et à jeter grands coups à ceux de dedans; et ceux de Hainecourt à eux défendre vassalment (vaillamment). Là étoit damp abbé, qui point ne s'épargnoit, mais se tenoit tout devant en très bon convenant (ordre), et recueilloit les horions moult vaillamment, et lançoit aucune fois aussi grands horions et grands coups moult appartement. Là eut fait mainte belle appertise d'armes; et jetoient ceux des guérites contre val, pierres et bancs, et pots pleins de chaux, pour plus essonnier (embarrasser) les assaillants. Là étoient les chevaliers et les barons devant les barrières, qui y faisoient merveilles d'armes; et avint que ainsi que messire Henri de Flandre, qui se tenoit tout devant, son glaive empoigné; et lançoit les horions grands et périlleux, damp abbé, qui étoit fort et hardi, empoigna le glaive dudit messire

Henri, et tout paumoiant (tournant avec la main) et en tirant vers lui, il fit tant que parmi les fentes des barrières il vint jusques au bras du dit messire Henri, qui ne vouloit mie son glaive laisser aller pour son honneur. Adonc quand l'abbé tint le bras du chevalier, il le tira si fort à lui qu'il l'encousit (fit entrer) dedans les barrières jusques aux épaules, et le tint là à grand meschef, et l'eut sans faute saché (tiré) dedans, si les barrières eussent été ouvertes assez. Si vous dis que le dit messire Henri ne fut à son aise tandis que l'abbé le tint, car il étoit fort et dur, et le tiroit sans épargner. D'autre part les chevaliers tiroient contre lui pour rescourre (délivrer) messire Henri; et dura cette lutte et ce tiroix moult longuement, et tant que messire Henri fut durement grevé. Toutes fois par force il fut rescous (délivré); mais son glaive demeura par grand'prouesse devers l'abbé, qui le garda depuis moult d'années, et encore est-il, je crois, en la salle de Hainecourt. Toutes voies il y étoit quand j'écrivis ce livre; et me fut montré un jour que je passai par là, et m'en fut recordée la vérité et la manière de l'assaut comment il fut fait; et le gardoient encore les moines en parement.

---

## CHAPITRE LXXXVII.

COMMENT MESSIRE JEAN DE HAINAUT ET SES COMPAGNONS SE RETRAIRENT EN LEURS LOGIS; ET COMMENT LE ROID'ANGLETERRE ARDIT ET EXILLA (RAVAGEA) LE PAYS DE THIERASCHE.

CE JOUR eut à Hainecourt moult fier assaut et dura jusques aux vespres, et y eut plusieurs des assaillants

morts et blessés; et par spécial, messire Jean de Hainauty perdit un chevalier de Hollande qui s'appeloit messire Hermant, et s'armoit d'or à une fosse coponnée de gueules, à trois fermaux d'azur au chef de son écu. Quand Hainuyers, Anglois, Flamands et Allemands, qui là étoient assaillants, virent la bonne volonté de ceux de dedans, et qu'ils n'y pouvoient rien conquister (conquérir), ains (mais) étoient battus et navrés et moult foulés, si se retirèrent (retirèrent) arrière, sur le soir, et emportèrent en leur logis les blessés. Et lendemain au matin se partit le roi Anglois du mont Saint Martin et commanda, sur la hart, que nul ne fit mal à l'abbaye. Son commandement fut tenu. Et puis entrèrent en Vermandois, et vinrent ce jour loger de haute heure (peu après midi) droit sur le mont Saint-Quentin; et là furent en bonne ordonnance de bataille, et les pouvoient bien voir ceux de Saint-Quentin s'ils vouloient. Mais ils n'avoient talent (volonté) d'issir (sortir) hors de la ville. Si vinrent les coureurs d'Angleterre courir jusques aux barrières de Saint-Quentin et escarmoucher à (avec) ceux qui là se tenoient. Le connétable<sup>(1)</sup> de France et messire Charles de Blois firent tantôt leurs gens ordonner devant les barrières et mettre en bon convenant (ordre). Et quand les Anglois qui là se tenoient, le comte de Suffolk, le comte de Northampton, messire Regnault de Cobham, messire Gautier de Mauny et plusieurs autres en virent la manière et que rien ils

(1) Les imprimés retranchent cette phrase et continuent d'abrégier. J. D.

n'y pouvoient gagner, si se retrairent (retirèrent) arrière devers l'ost du roi, qui se tenoit sur le mont saint Quentin<sup>(1)</sup>, et furent là logés jusques lendemain à prime (aube). Si eurent les seigneurs conseil ensemble quelle chose ils feroient, si ils se traieroient (porteroient) avant au royaume, ou si ils se retrairoient (retireroient) en la Thierasche. Si fut conseillé et regardé pour le meilleur, par l'avis du duc de Brabant, qu'ils se traieroient (rendroient) en Thierasche, côtoyant Hainaut, dont les pourvéances (provisions) leur venoient tous les jours; et si le roi Philippe les suivoit à ost ainsi qu'ils supposoient qu'il le feroit, ils l'attendroient en pleins champs, et se combattroient à lui sans faute. Adonc se partit le roi Anglois du mont Saint-Quentin et s'arroutèrent (assemblèrent) toutes ses gens, et chevauchèrent en trois batailles moult ordonnément: les maréchaux et les Allemands avoient la première bataille, le roi Anglois la moyenne, et le duc de Brabant la tierce. Si chevauchèrent ainsi ardant (brûlant) et exillant (ravageant) le pays, et n'alloient plus de trois ou quatre lieues le jour, et se logeoient de haute heure (au milieu du jour). Et passa une route (compagnie) d'Anglois et d'Allemands la rivière de Somme, dessous l'abbaye de Vermand<sup>(2)</sup>, et entrè-

(1) Il faut plutôt lire sans doute mont Saint Martin à trois lieues au nord de Saint-Quentin, lieu aux sources de l'Escaut, où étoit placée l'abbaye. J. A. B.

(2) Vermand, abbaye de Prémontrés, à trois lieues de St. Quentin, est à la même distance à peu près de la rivière de Somme. Ainsi quand Froissart dit qu'une troupe d'Anglois et d'Allemands passèrent cette rivière *dessous l'abbaye de Vermand*, il faut entendre seulement, ou que cette troupe passa la Somme à la hauteur de Vermand, ou bien au dessous vers Péronne. J. D.

rent en ce plein pays de Vermandois: si l'ardirent (brûlèrent) et exillèrent (ravagèrent) moult durement, et y firent moult grand dommage. Une autre route (troupe), dont messire Jean de Hainaut, le sire de Fauquemont et messire Arnoul de Blankenheym étoient chefs et meneurs, chevauchèrent un autre chemin, et vinrent à Origni-Sainte-Benoite, une ville assez bonne; mais elle étoit foiblement fermée. Si fut tantôt prise par assaut, pillée et robée (volée), et une bonne abbaye de dames qui là étoit et est encore, violée, dont ce fut pitié et dommage, et la ville toute arse (brulée). Et puis s'en partirent les Allemands et chevauchèrent le chemin devers Guise et vers Ribemont. Si s'en vint le roi Anglois loger à Behories <sup>(1)</sup>, et là se tint un jour tout entier; et ses gens couroient et ardoient le pays de là environ. Si vinrent nouvelles au roi Anglois et aux seigneurs qui avec lui étoient, que le roi de France étoit parti de Péronne en Vermandois et les approchoit à (avec) plus de cent mille hommes. Adonc se partit le roi Anglois de Behories, et prit le chemin de la Flamengerie <sup>(2)</sup> pour venir vers l'Échelle <sup>(3)</sup> en Thierasche; et les maréchaux et l'évêque de Lincoln passèrent, à (avec) plus de cinq cents lances, la rivière d'Oise à gué, et entrèrent en Laonnois et vers la terre du seigneur de Coucy, et ardirent (brulèrent) La Bère, Saint Gobin et la ville de Marle; et s'en vinrent un soir loger

(1) *Boheries*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Laon. (*Gall. Christiana*, T. 9. Col. 636.) J. D.

(2) La Flamengerie, ou *la Flamangrie*, village peu éloigné de la Capelle. J. D.

(3) *L'Échelle*, village au sud de Nouvion. J. D.

à Vaulx dessous Laon. Lendemain ils se retrairent (retirèrent) devers leur ost; car ils surent de certain par aucuns prisonniers qu'ils prirent, que le roi de France étoit venu à Saint-Quentin, et que là passeroit-il la rivière de Somme. Si se doutèrent (craignirent) qu'ils ne fussent rencontrés; nonpourquant (néanmoins) à leur retour ardirent-ils une bonne ville qu'on dit Crecy sur Sele <sup>(1)</sup>, qui point n'étoit fermée, et grand'foison de villes et de hameaux là environ, et à (avec) grand'foison de pillage s'en retournèrent-ils en l'ost (armée).

---

### CHAPITRE LXXXVIII.

COMMENT LA VILLE DE GUISE FUT TOUTE ARSE (BRULÉE);  
ET COMMENT CEUX DE NOUVION FURENT DÉCONFITS  
ET TOUT LEUR AVOIR PERDU.

OR vous parlerons de la route (troupe) messire Jean de Hainaut où il avait bien cinq cents combattants. Si s'en vint à Guise, et entra en la ville et la fit toute ardoir (brûler) et abattre les moulins. Dedans la forteresse étoit madame Jeanne sa fille, femme au comte Louis de Blois, qui fut moult effrayée de l'arsure (incendie) et du convenant (disposition) monseigneur son père et lui fit prier que pour Dieu il se voulut déporter et retraire (retirer); et qu'il étoit trop dur conseillé contre lui, quand il ardoit (bruloit) l'héritage de son fils le comte de Blois. Nonobstant ce, le sire de Beaumont ne s'en voulut oncques déporter (différer) ni délaisser si eut faite son en-

(1) Il faut lire vraisemblablement *Crecy sur Serre*, petite ville du diocèse de Laon. J. D.



treprise; et puis s'en retourna devers l'ost du roi qui étoit logé en l'abbaye de Fervaques <sup>(1)</sup>. Et de mentres (pendant) que ces gens d'armes couroient ainsi tout le pays, vinrent bien six vingts lances d'Allemands, dont le sire de Fauquemont étoit chef, jusques en Nouvion en Thierasche, une bonne grosse plate ville. Si étoient communément les gens de Nouvion retraits (retirés) et boutés dedans les bois; et y avoient mis et porté le leur à sauveté, et s'étoient fortifiés de roulliz (troncs d'arbres) et de bois coupé et abattu environ eux. Si chevauchèrent les Allemands cette part; et y survint monseigneur Arnoul de Blankenheym et sa route (suite), et assaillirent ceux de Nouvion, qui dedans les bois s'étoient boutés; lesquels se défendirent tant qu'ils purent: mais ce ne fut mie grandement, car ils ne tinrent point de conroi (ordre) et ne purent durer à la longue contretant de bonnes gens d'armes. Si furent ouverts et leur fort conquis, et mis en chasse; et en y eut bien, que morts que navrés, bien quarante, et perdirent tout ce que apporté là avoient. Et ainsi étoit, et fut ce pays de Thierasche couru et pillé sans déport (délai); et en faisoient les Anglois leur volonté. Si se partit le roi Édouard de Fervaques où il étoit logé, et s'en vint à Montreuil; et là se logea un soir; et lendemain il vint,

(1) Fervaques, abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Noyon, qui est maintenant détruite. Quelques manuscrits disent, *Femi*; il est difficile de choisir entre ces deux leçons, la marche d'Édouard ayant pu être dirigée également vers l'un ou l'autre de ces lieux. J'ai cru néanmoins devoir préférer la leçon du texte, parce que plusieurs des manuscrits dans lesquels on lit ici *Femi*, portent, *Fervaques* à la fin du chapitre. J. D.

et tout son ost, loger à la Flamengerie; et fit toutes ses gens loger environ lui où il avoit plus de quarante quatre mille hommes: et eut conseil et intention qu'il attendroit là le roi Philippe et son pouvoir, et se combattroit à lui comment qu'il fut.

---

### CHAPITRE LXXXIX.

COMMENT LE ROI DE FRANCE FIT SES GENS LOGER A BUIRONFOSSE POUR LA ATTENDRE LE ROI D'ANGLETERRE; ET COMMENT LE COMTE DE HAINAUT S'EN VINT LE SERVIR.

LE ROI de France étoit parti de Saint-Quentin atout (avec) son plus grand effort; et toujours lui croissoient gens, et venoient de tous pays. Si exploita tant ledit roi et tout son ost qu'ils vinrent à Buironfosse; et là s'arrêta le dit roi, et commanda à toutes ses gens loger et arrêter; et dit qu'il n'iroit plus avant tant qu'il eut combattu le roi Anglois et tous ses alliés, puisqu'il étoit à deux lieues près.

Si très tôt que le comte Guillaume de Hainaut, qui se tenoit au Quesnoy, tout pourvu de gens d'armes, put savoir que le roi de France étoit logé et arrêté à Buironfosse, en espoir de combattre les Anglois, il se partit du Quesnoy à (avec) plus de cinq cents lances, et chevaucha tant qu'il vint en l'ost du roi de France, et se représenta au dit roi son oncle, qui ne lui fit mie si liée (joyeuse) chère que le comte voulut, pour cause de ce qu'il avoit été devant Cam-

bray avec son adversaire le roi Anglois et fortement apouri (apauvri) et couru Cambrésis. Nonpourquant (néanmoins) le comte s'en porta assez bellement et s'excusa si sagement au roi son oncle, que le roi et tout son conseil pour cette fois s'en contentèrent assez bien, et fut ordonné des maréchaux, le maréchal Bertrand<sup>(1)</sup> et le maréchal de Trie<sup>(2)</sup>, à soi loger au plus près des Anglois.

---

## CHAPITRE XC.

COMMENT LA JOURNÉE FUT PRISE ET ASSIGNÉE ENTRE  
LES DEUX ROIS POUR EUX COMBATTRE.

OR SONT ces deux rois de France et d'Angleterre logés entre Buironfosse et la Flamengerie en plein pays, sans nul avantage, et ont grand désir, si comme ils montrent, d'eux combattre. Si vous dis pour certain qu'on ne vit oncques si belle assemblée de grands seigneurs qu'il y eut là; car le roi de France y étoit lui quatrième de rois: premièrement avec lui étoient le roi Jean de Bohême, le roi de Navarre, le roi d'Écosse; aussi de ducs, de comtes et de barons tant que sans nombre; et toujours lui croissoient gens de tous les pays du monde. Quand le roi Anglois fut arrêté à la Capelle en Thierasche, ainsi que vous avez ouï, et il sut de vérité que le roi Philippe son adversaire étoit à deux petites lieues de

(1) Robert Bertrand seigneur de Briquebec, fait maréchal de France en l'année 1328. (*Chronol. histor. milit.* T. 2. P. 120.) J. D.

(2) Mathieu de Trie créé maréchal de France en 1318. J. D.

lui, et en grand'volonté de combattre, si mit les seigneurs de son ost ensemble; premièrement le duc de Brabant son cousin, le duc de Gueldres, le marquis de Juliers, le marquis de Brandebourg, le comte de Mons, messire Jean de Hainaut, messire Robert d'Artois, et tous les prélats et barons d'Angleterre, qui avec lui étoient, et à qui il touchoit bien de la besogne; et leur demanda comment à son honneur ils se pourroient maintenir; car c'étoit son intention de combattre, puisqu'il sentoit ses ennemis si près de lui. Adonc regardèrent les seigneurs l'un l'autre, et prièrent au duc de Brabant qu'il en voulut dire son entente (intention). Et le duc répondit que c'étoit bien son accord que de combattre, car autrement à leur honneur ils ne s'en pourroient partir; et conseilla adonc qu'on envoyât hérauts par devers le roi de France, pour demander et accepter la journée de la bataille. Adonc en fut chargé un héraut qui là étoit au duc de Gueldres, et qui bien savoit François, et informé quelle chose il devoit dire et quelle chose faire. Si partit le dit héraut de ses seigneurs, et chevaucha tant qu'il vint en l'ost des François, et se traist (rendit) devers le roi de France et son conseil, et fit son message bien et à point; et dit au roi de France comment le roi Anglois étoit arrêté sur les champs, et lui requéroit à avoir bataille pouvoir contre pouvoir. A la requête le roi de France entendit volontiers et accepta le jour. Si me semble que ce dut être le vendredi <sup>(1)</sup> en suivant, dont il étoit mercredi. Si

(1) Ce vendredi devoit être le 22 octobre, suivant les dates que nous fournit la lettre d'Édouard; mais s'il en faut croire la même lettre, le

s'en retourna le héraut devers ses seigneurs, bien revêtu de bons manteaux fourrés, que le roi de France et les seigneurs lui donnèrent, pour les riches nouvelles qu'il avoit apportées; et recorda (raconta) la bonne chère que le roi lui avoit faite, et tous les seigneurs de France.

---

### CHAPITRE XCI.

COMMENT LE SIRE DE FAGNOELLES ET LE SIRE DE TUPIGNY HAINUYERS COSTIOIENT L'OST DES ANGLOIS; ET COMMENT LE SIRE DE FAGNOELLES FUT PRIS.

Ainsi, et sur cet état, fut la journée accordée de combattre, et fut signifiée à tous les compagnons d'un ost et de l'autre. Si se habillèrent (préparèrent) et ordonnèrent chacun selon ce qu'il besognoit. Le jeudi au matin avint ainsi que deux chevaliers au comte de Hainaut et de sa délivrance, le sire de Fagnoelles et le sire de Tupigny, montèrent sur leurs coursiers roides, forts et bien courants; et se partirent de leur ost, entre eux deux, pour aller voir l'ost aux Anglois et regarder. Si chevauchèrent bien un grand temps à la couverte, toudis (toujours) en costiant l'ost aux Anglois. Or eschei (advint) que le sire de Fagnoelles étoit monté sur un coursier trop melancolieux (froid) et mal enfrené (bridé): si s'effraya en chevauchant, et prit son mors aux dents, par telle manière qu'il s'escuillit (agita) et se demena tant qu'il fut maître du seigneur qui le cheveu-

jour de la bataille fut d'abord fixé au jeudi 21 et remis ensuite au samedi 23. (Voy. ci-dessus, P. 23.) J. D.

choit, et l'emporta, voulut ou non, droit enmy (au milieu) le logis des Anglois; et chey (tomba) d'aventure entre mains d'Allemands, qui tantôt connurent qu'il n'étoit mie de leurs gens. Si l'enclorent (entourèrent) de toutes parts et le prirent<sup>(1)</sup>, et le cheval aussi; et demeura prisonnier, ne sais à cinq ou à six hommes gentils Allemands, qui tantôt le rançonnèrent et lui demandèrent dont il étoit; et il répondit: « De Hainaut. » Adonc lui demandèrent-ils si il connoissoit messire Jean de Hainaut; et il dit: « Oui. » Et requit par amour que on le menât devers lui; car il étoit tout sûr qu'il l'applégeroit (cautionneroit) de sa rançon s'ils vouloient. De ces paroles furent les Allemands tous joyeux, et l'amènèrent devers le seigneur de Beaumont, qui tantôt avoit ouï messe, et fut moult émerveillé quand il vit le seigneur de Fagnoelles. Si lui recorda cil (celui-ci) son aventure, si comme vous avez ci-dessus ouï, et aussi de combien il étoit rançonné. Adonc demeura le sire de Beaumont pour le dit chevalier devers ses maîtres, et l'applégea (cautionna) de sa rançon. Si se partit sur ce le sire de Fagnoelles et revint arrière en l'ost de Hainaut, devers le comte et les seigneurs, qui étoient tous courroucés de lui, par la relation que le sire de Tupigny en avoit faite; mais ils furent moult joyeux quand ils le virent revenu. Si remercia grandement le comte de Hainaut messire Jean de Hainaut son oncle qui l'avoit applégué (cautionné) et renvoyé sans péril et sans

(1) Suivant la même lettre d'Édouard, le sire de Fagnoelles fut pris non le jeudi 21, mais le dimanche 24. (*Ibid.*) J. D.

dommage, fors de sa rançon seulement; car son coursier lui fut rendu et restitué, à la prière et ordonnance dudit messire Jean de Hainaut. Ainsi se porta cette journée et n'y eut rien fait, non chose qui fasse à recorder.

---

## CHAPITRE XCII.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE SE TRAIST (RENDIT) SUR LES CHAMPS ET ORDONNA SES BATAILLES BIEN ET FAITICEMENT (RÉGULIÈREMENT); ET QUELS SEIGNEURS IL AVOIT EN SA COMPAGNIE.

QUAND ce vint le vendredi matin les deux osts s'appareillèrent et ouïrent messe, chacun sire entre ses gens et en son logis, et se acommunièrent et confessèrent les plusieurs, et se mirent en bon état, ainsi que pour tantôt combattre et mourir, si besoin étoit. Nous parlerons premièrement de l'ordonnance des Anglois, qui se trairent (rendirent) sur les champs et ordonnèrent trois batailles bien et faiticement (régulièrement), et toutes trois à pied, et mirent leurs chevaux et leurs harnois en un petit bois, qui étoit derrière eux, et arroutèrent (assaillirent) tous leurs charrois par derrière eux, et s'en fortifièrent. Si orent (eurent) le duc de Gueldres, le comte de Juliers, le marquis de Brandebourg, messire Jean de Hainaut, le marquis de Misnie, le comte de Mons, le comte de Salm, le sire de Fauquemont, messire Guillaume de Duvort (Duvendorde), messire Arnoul de Blankenheym et les Allemands la première bataille; et avoit en cette première route (compagnie) vingt deux ban-

nières et soixante pennons et étoient bien huit mille hommes de bonne étoffe. La seconde bataille avoit le duc de Brabant: si étoient avec lui tous les barons et chevaliers de son pays, premièrement le sire de Kuck, le sire de Berghes, le sire de Breda, le sire de Rotselaer, le sire de Vorselaer, le sire de Bautershem, le sire de Bornival, le sire de Schoonhoven, le sire de Withem, le sire d'Arschot, le sire de Bouchorst, le sire de Gaesebeke, le sire de Duffle, messire Thierrî de Walecourt, Messire Rasse de Grès, messire Jean de Gaesebeke, messire Jean Piilyser, messire Gille de Quaderebbe, messire Gautier de Hotteberghe, les trois frères de Harlebeke et messire Henry de Flandre, qui fait bien à ramentevoir, car il y étoit en grand'étoffe, et plusieurs autres chevaliers et barons, et aucuns de Flandre, qui s'étoient mis dessous la bannière du duc de Brabant, tels que le sire de Hallewyn, messire Hector Villain, messire Jean Rodes, le sire de Gruthuse, messire Waflart de Ghistelle, messire Guillaume de Straten, messire Gossuin de la Moere et plusieurs autres; si avoit le duc de Brabant jusques à vingt quatre bannières et quatre vingt pennons: si étoient bien sept mille combattants toutes gens de bonne étoffe.

La tierce bataille et la plus grosse avoit le roi d'Angleterre, et grand'foison de bonnes gens de son pays de-lez (près) lui; et premièrement son cousin le comte Henry de Derby, fils de messire Henry de Lancastre au tort col, l'évêque de Lincoln, l'évêque de Durham, le comte de Salisbury, le comte de Nor-



thampton et de Gloucester, le comte de Suffolk, le comte de Hereford, messire Robert d'Artois, qui s'appeloit comte de Richmond en Angleterre, car voirement (vraiment) le lui avoit le roi Anglois donné, messire Regnault de Cobham, le sire de Percy, le sire de Roos, le sire de Mowbray, messire Louis et messire Jean de Beauchamp, le sire de la Ware, le sire de Hamptown, le sire de Basset, le sire de Fitz-Walter, messire Gautier de Mauny, messire Hugues de Hastings, messire Jean de Lisle, et plusieurs autres que je ne puis mie tous nommer. Et fit là le roi Anglois plusieurs nouveaux chevaliers, entre lesquels il fit messire Jean Chandos, qui depuis de prouesse et de chevalerie fut plus recommandé que nul chevalier de son temps, si comme vous orrez avant en cette histoire. Si avoit le roi Anglois vingt huit bannières et environ quatre vingt et dix pennons, et pouvoient être en sa bataille environ six mille hommes d'armes et six mille archers. Et avoient mis une autre bataille sur aile, dont le comte de Warwick et le comte de Pembroke, le sire de Berkeley, le sire de Milton et plusieurs autres bons chevaliers étoient chefs; et se tenoient cils (ceux-ci) à cheval pour reconforter les batailles, qui brandeleroient et étoient en cette arrière garde environ quatre mille hommes d'armes et deux mille archers.

---

## CHAPITRE XCIII.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE CONFORTOIT DOUCEMENT SES GENS; ET COMMENT LE ROI DE FRANCE ORDONNA SES BATAILLES, ET COMMENT LA JOURNÉE SE PASSA SANS BATAILLE.

QUAND les Anglois, les Allemands, les Brabançons et tous leurs alliés furent ordonnés, ainsi que vous avez ouï, et chacun sire mis et arrêté dessous sa bannière, ainsi que commandé fut de par les maréchaux, adonc monta le roi Anglois sur un petit palefroi moult bien amblant (allant l'amble) accompagné tant seulement de messire Robert d'Artois, de messire Regnault de Cobham et de messire Gautier de Mauny, et chevaucha devant toutes les batailles et prioit moult doucement aux seigneurs et aux compagnons qu'ils lui voulussent aider à garder son honneur; et chacun lui enconvenançoit. Après ce il s'en revint en sa bataille et se mit en ordonnance, ainsi qu'il appartenoit, et fit commander que nul n'allât ni se mît devant les bannières des maréchaux. Or vous recorderons l'ordonnance du roi de France et de ses batailles, qui furent grandes et bien étoffées, et vous en parlerons aussi bien que nous avons fait de celle des Anglois.

Il est bien vérité que le roi de France avoit si grand peuple et tant de nobles et de chevalerie que ce seroit merveilles à recorder: car ainsi que j'ai ouï

dire à ceux qui y furent et qui les avisèrent tous armés et ordonnés sur les champs, il y eut onze vingt et sept bannières, cinq cent et soixante pennons, quatre rois et six ducs, et trente six comtes, et plus de quatre mille chevaliers, et de communes de France plus de soixante mille. Les rois qui étoient avec le roi de France étoient le roi de Bohême, le roi de Navarre, et le roi David d'Écosse; les ducs, le duc de Normandie, le duc de Bourgogne, le duc de Bretagne, le duc de Bourbon, le duc de Lorraine, le duc d'Athènes. Les comtes, le comte d'Alençon frère au roi de France, le comte de Flandre, le comte de Hainaut, le comte de Blois, le comte de Bar, le comte de Forez, le comte de Foix, le comte d'Armagnac, le comte Dauphin d'Auvergne, le comte de Joinville, le comte d'Étampes, le comte de Vendôme, le comte de Harcourt, le comte de Saint Pol, le comte de Ghines, le comte de Boulogne, le comte de Roussy, le comte de Dampmartin, le comte de Valentinois, le comte d'Auxerre, le comte de Sancerre, le comte de Genève, le comte de Dreux; et de cette Gascogne et de Languedoc tant de comtes et de vicomtes que ce seroit un detry (retard) à recorder. Certes c'étoit très grand'beauté que de voir sur les champs bannières et pennons ventiler, chevaux couverts, chevaliers et écuyers armés si très nettement que rien n'y avoit à ramender; et ordonnèrent les François trois grosses batailles et mirent en chacune quinze mille hommes d'armes et vingt mille hommes à pied. Si se peut et doit-on grandement émerveiller comment si belles gens d'armes se pu-

rent partir sans bataille. Mais les François n'étoient point d'accord, ainçois (mais) en disoit chacun son opinion, et disoient par estrif (dispute) que ce seroit grand'honte et grand défaut si le roi ne se combattoit, quand il savoit que ses ennemis étoient si près de lui en son pays rangés et en pleins champs, et les avoit suivis en intention de combattre à eux. Les aucuns des autres disoient à l'encontre que ce seroit grand'folie s'il se combattoit, car il ne savoit que chacun pensoit, ni si point trahison y avoit: car si fortune lui étoit contraire, il mettoit son royaume en aventure de perdre, et si il déconfisoit ses ennemis, pour ce n'auroit-il mie le royaume d'Angleterre, ni les terres des seigneurs de l'Empire, qui avec le roi Anglois étoient alliés. Ainsi estrivant (dissertant) et débattant sur ces diverses opinions le jour passa jusques à grand midi. Environ petite nonne, un lièvre s'envint trépassant parmi les champs, et se bouta entre les François, dont ceux qui le virent commencèrent à crier et à huier (appeler) et à faire grand haro; de quoi ceux qui étoient derrière cuidoient que ceux de devant se combattissent; et les plusieurs qui se tenoient en leurs batailles rangés fesoient autel (autant): si mirent les plusieurs leurs bassinets en leurs têtes et prirent leurs glaives. Là y fut fait plusieurs nouveaux chevaliers; et par spécial le comte de Hainaut en fit quatorze, qu'on nomma depuis les Chevaliers Du Lièvre.

En cet état se tinrent les batailles ce vendredi tout le jour, et sans eux émouvoir, fors par la manière que j'ai dit. Avec tout ce et les estrifs (débats)

qui étoient au conseil du roi de France, furent apportées en l'ost lettres et recommandations au roi de France et à son conseil de par le roi Robert de Sicile<sup>(1)</sup>, lequel roi Robert, si comme on disoit, étoit un grand astronome et plein de grand'prudence. Si avoit par plusieurs fois jeté ses sorts sur l'état et aventures du roi de France et du roi d'Angleterre, et avoit trouvé en l'astrologie et par expérience que si le roi de France se combattoit au roi d'Angleterre, il convenoit qu'il fut déconfit. Donc, il, comme roi plein de grand'connoissance, et qui doutoit (craignoit) ce péril et le dommage du roi de France son cousin, avoit envoyé jà de long temps moult soigneusement lettres et épîtres au roi Philippe et à son conseil, que nullement ils ne se combattissent contre les Anglois là où le corps d'Édouard fut présent: pour quoi cette doute (crainte) et les descriptions que le roi de Sicile en faisoit, detrioit (décourageoit) grandement plusieurs seigneurs du dit royaume; et même le roi Philippe en étoit tout informé. Mais nonobstant ce que on lui dit et montra par belles raisons et les défenses et les doutes du roi Robert de Sicile son cher cousin, si étoit-il en grand'volonté et en bon désir de combattre ses ennemis: mais il fut tant detrié (différé) que la journée passa sans bataille et se retraist (retira) chacun en son logis<sup>(2)</sup>. Quand le comte de Hainaut vît qu'on ne

(1) Robert comte de Provence et roi de Naples. J. A. B.

(2) Les Chroniques de France nous apprennent quelles furent, outre les lettres du roi de Sicile, les raisons qui empêchèrent de combattre; elles en spécifient quatre: « la première cause, pour ce qu'il étoit vendredi;

se combattroit point, il se partit, et toutes ses gens, et s'en vint ce soir arriére au Quesnoy. Et le roi Anglois, le duc de Brabant et les autres seigneurs se mirent au retour, et firent charger et trousser tous leurs harnois, et vinrent gésir (coucher) ce vendredi <sup>(2)</sup> près d'Avesnes en Hainaut et là environ; et lendemain ils prirent tous congé l'un à l'autre, et se départirent les Allemands et les Brabançons, et s'en ralla chacun en son lieu. Si revint le roi Anglois en Brabant <sup>(2)</sup> avec le duc de Brabant son cousin. Or vous parlerons du roi de France comment il persévéra.

---

## CHAPITRE XCIV.

COMMENT LE ROI DE FRANCE DONNA CONGÉ A SES GENS D'ARMES, ET COMMENT IL ENVOYA GENS D'ARMES A TOURNAY EN GARNISON ET ÈS VILLES MARCHISSANTS (LIMITROPHES) A L'EMPIRE.

**C**E VENDREDI que les François et les Anglois furent ainsi ordonnés pour batailler à Buironfosse, quand ce

» la seconde étoit, car lui (le roi) ni ses chevaux n'avoient bu ni mangé; la tierce cause, car lui et son ost avoient chevauché cinq lieues sans boire ni manger; la quarte cause, pour la difficulté d'un pas qui étoit entre lui et ses ennemis. » (*Chron. de Fr. ubi sup.* Chap. 17.) Le récit du continuateur de Nangis est parfaitement semblable à celui des Chroniques. (*Spicileg.* T. 3. P. 101.) J. D.

(1) Le roi d'Angleterre dit positivement dans sa lettre qu'il ne se retira vers Avesnes que le samedi, après être resté une partie du jour en bataille. J. D.

(2) Édouard étoit de retour à Bruxelles le premier novembre. (Voy. ci-dessus la date de sa lettre.) J. D.

vint après nonne (midi) le roi Philippe retourna en son logis, tout courroucé pourtant (attendu) que la bataille n'étoit point adressée; mais ceux de son conseil le rapaisèrent et lui dirent ainsi que noblement et vassalment (vaillamment) il s'y étoit porté; car il avoit hardiment poursuivi ses ennemis et tant fait qu'il les avoit boutés hors du royaume, et que il convenoit le roi Anglois faire moult de telles chevauchées ainçois (avant) qu'il eut conquis le royaume. Le samedi<sup>(1)</sup> au matin donna le roi congé à toutes manières de gens d'armes, à ducs, comtes, barons, chevaliers, et remer-

(1) Suiyant l'auteur anonyme de la chronique de Flandre P. 148, le roi de France franchit ce samedi avec son armée un passage difficile qui le séparoit du roi d'Angleterre, alla occuper le camp que ce prince avoit abandonné, y demeura deux jours entiers, et retourna ensuite à St.-Quentin où il licencia son armée. Ce récit s'accorde très bien avec ce que dit Édouard dans sa lettre, qu'aussitôt qu'il fut sorti de son camp, Philippe voulant se poster plus avantageusement traversa un marais d'où un grand nombre de ses chevaliers eurent beaucoup de peine à se dégager. Le passage du chroniqueur est en même temps un très bon commentaire pour cet article de la lettre d'Édouard qui n'a pas voulu dire que ce marais le mettoit à couvert de toute attaque de la part de Philippe, parce qu'il lui étoit impossible de le passer à la vue d'une armée ennemie, et que le poste avantageux que ce prince vouloit occuper étoit le camp même que l'armée angloise venoit de quitter. Il est très probable que la position qu'Édouard avoit su prendre fut la principale cause qui empêcha Philippe de le combattre. Malgré les efforts que fait le prince Anglois pour dissimuler dans sa lettre le peu de désir qu'il avoit d'en venir aux mains avec son ennemi, cette intention perce par tout: sa marche depuis l'approche des François n'est à proprement parler qu'une retraite dirigée par la prudence. Mais le préjugé du temps n'admettoit pas, en fait de guerre, cette supériorité; il falloit pour acquérir de la gloire se montrer plus hardi, plus téméraire que son ennemi: voilà pourquoi Édouard met toujours en avant dans cette lettre et dans plusieurs autres du même genre, le désir qu'il avoit de combattre et le refus de son adversaire, et ne veut pas convenir qu'il s'étoit posté de manière qu'on ne pouvoit l'attaquer sans s'exposer à une défaite certaine. J. D.

cia les chefs des seigneurs moult courtoisement, quand si appareillement ils l'étoient venu servir. Ainsi se défit et rompit cette grosse chevauchée. Si se retraist (retira) chacun en son lieu: le roi de France s'en revint à Saint-Quentin; et là ordonna-t-il une grand'partie de ses besognes, et envoya gens d'armes par ses garnisons, spécialement à Tournay, à Lille, à Douay et à toutes les villes marchissants (limitrophes) sur l'empire et envoya dedans Tournay messire Godemar du Fay souverain capitaine et garde de tout le pays d'environ, messire Édouard de Beaujeu dedans Mortagne. Et quand il eut ordonné une partie de ses besognes à son entente (intention) et à sa plaisance, il se retraist (retira) devers Paris.

---

## CHAPITRE XCV.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE TINT UN GRAND PARLEMENT A BRUXELLES; ET DE LA REQUÊTE QU'IL Y FIT AUX FLAMANDS.

**O**R PARLERONS-NOUS un petit du roi Anglois, et comment il persévéra en avant. Depuis qu'il fut parti de la Flamengerie et revenu en Brabant il s'en vint droit à Bruxelles: là le reconvoyèrent (accompagnèrent) le duc de Gueldres, le marquis de Juliers, le marquis de Brandebourg, le comte de Mons, messire Jean de Hainaut, le sire de Fauquemont et tous les barons de l'empire, qui s'étoient alliés à lui; car ils vouloient aviser l'un contre l'autre comment ils se



maintiendroient de cette guerre où ils s'étoient boutés. Et pour avoir certaine expédition, ils ordonnèrent un grand parlement à être en la dite ville de Bruxelles et y fut prié et mandé Jacques d'Artevelle, lequel y vint liement et en grand arroy, et amena avec lui tous les conseils des villes de Flandre. A ce parlement qui fut à Bruxelles <sup>(1)</sup> eut plusieurs paroles dites et devisées; et me semble, à ce qui m'en fut recordé, que le roi Anglois fut si conseillé de ses amis de l'Empire qu'il fit une requête à ceux de Flandre qu'ils lui voulussent aider à parmaintenir sa guerre, et défier le roi de France, et aller avec lui partout où il les voudroit mener; et si ils vouloient il leur aideroit à recouvrer Lille, Douay, et Béthune. Cette parole entendirent les Flamands volontiers; mais de la requête que le roi leur faisoit demandèrent-ils à avoir conseil entre eux tant seulement, et tantôt répondre. Le roi leur accorda. Si se conseillèrent à grand loisir; et quand ils se furent conseillés, ils répondirent et dirent: « Cher sire, autrefois nous avez-vous fait telles requêtes, et sachez voirement (vraiment) que si nous le pouvions nullement faire par notre honneur et notre foi garder, nous le ferions; mais nous sommes obligés par foi et serment et sur deux millions de florins à la chambre du pape, que nous ne pouvons émouvoir guerre au roi de France, qui-

(1) On a vu ci-dessus à la fin de la lettre d'Édouard que tous ses alliés devoient s'assembler à Anvers le lendemain de la St. Martin. Peut-être que le lieu de l'assemblée fut changé, ou bien qu'on s'assembla d'abord à Bruxelles et ensuite à Anvers: peut-être aussi Froissart s'est-il trompé. J.D.

conque ce soit, sans être encourus en cette somme, et échoir en sentence d'excommuniement; mais si vous voulez faire une chose que nous vous dirons, vous y pourverriez bien de remède et de conseil, c'est que vous veuilliez en charger les armes de France et écarteler d'Angleterre, et vous appeler roi de France, et nous vous tiendrons pour droit roi de France, et obéirons à vous comme au roi de France, et vous demanderons quittance de notre foi, et vous la nous donnerez comme roi de France: par ainsi serons-nous absous et dispensés, et irons partout là où voudrez et ordonnerez.»

---

## CHAPITRE XCVI.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE ENCHARGEA LES ARMES  
ET LE NOM DE ROI DE FRANCE PAR L'ENNORTEMENT DES  
FLAMANDS.

QUAND le roi Anglois eut ouï ce point et la requête des Flamands, il eut besoin d'avoir bon conseil et leur avis, car pesant lui étoit de prendre le nom et les armes de ce dont il n'avoit encore rien conquis; et ne savoit quelle chose l'en aviendroit, ni si conquérir le pourroit. Et d'autre part il refusoit enuis (avec peine) le confort et aide des Flamands, qui plus le pouvoient aider à sa besogne que tout le remenant (reste) du siècle. Si se conseilla ledit roi au duc de Brabant, au duc de Gueldres, au marquis de Juliers, à messire Jean de Hainaut, à messire Robert d'Artois et à ses

plus secrets et spéciaux amis: si que finalement tout pesé, le bien contre le mal, il répondit aux Flamands, par l'information des seigneurs dessus dits, que si ils lui vouloient jurer et sceller qu'ils lui aideroient à parmaintenir sa guerre, il emprendroit tout ce de bonne volonté et aussi il leur aideroit à ravoir Lille, Douay et Béthune. Et ils répondirent: « Oil <sup>(1)</sup> » Donc fut pris et assigné un certain jour à être à Gand; lequel jour se tint, et y fut le roi d'Angleterre et la plus grand' partie des seigneurs de l'empire dessus nommés alliés avec lui; et là furent tous les conseils de Flandre généralement et spécialement. Là furent toutes les paroles au devant dites relatées et proposées, entendues, accordées, écrites et scellées; et enchargea le roi d'Angleterre les armes de France et les écartela d'Angleterre; et en prit en avant le nom de roi de France; et l'obtint tant qu'il le laissa par certaine composition, ainsi que vous orrez en avant recorder en cette histoire.

(1) Ceci dut se passer au commencement de janvier 1340. Le pouvoir donné par Édouard à Guillaume de Montagu, comte de Salisbury, à Henri de Ferrers son chambellan et à Geoffroi de Scrop chevalier, pour conclure en son nom un traité d'alliance avec les Flamands, à condition qu'ils le reconnoitroient pour roi de France, est daté du 4 du même mois de janvier. (Rymer, T. 2. Part. 4. P. 62). Il en prit bientôt le titre dans les actes publics; on en trouve un du 26 de ce mois, qui est daté de la première année de son règne en France. (Rymer, *Ibid.* P. 63). Le 8 février suivant il notifia à tous les François le droit qu'il prétendoit avoir à la couronne de France, les invitant à le reconnoître pour leur souverain, à l'exemple des Flamands; et il publia en même temps un manifeste dans lequel il essaye de justifier les motifs qui l'ont déterminé à prendre le titre de roi de France et à revendiquer le royaume sur Philippe de Valois. (Rymer, *Ibid.* P. 64. 65. 66.) J. D.

## CHAPITRE XCVII.

COMMENT LE ROI ÉDOUARD S'EN RETOURNA EN ANGLETERRE ET LAISSA POUR GARDER FLANDRE LE COMTE DE SALISBURY ET LE COMTE DE SUFFOLK.

A CE parlement qui fut à Gand, eut plusieurs paroles dites et retournées; et conseillèrent adonc les seigneurs que sur l'été qui reviendrait, ils feroient très grand'guerre en France; et proposèrent et enconvenancèrent ensemble qu'ils assiégeroient la cité de Tournay. De ce furent les Flamands réjouis, car il leur sembla qu'ils seroient forts et puissants assez pour la conquerre (conquérir); et si elle étoit conquise et en la seigneurie du roi Anglois, de legier (aisément) ils conqueroient et recouvreroient Lille, Douay et Béthune et toutes les appartenances qui doivent être tenues de la comté de Flandre. Encore fut là proposé et regardé entre ces seigneurs et les conseils des bonnes villes de Flandre et de Brabant, qu'il leur viendroit trop grandement à point que le pays et le comté de Hainaut voulussent être à ce parlement. Mais le comte s'excusa si bellement et si sagement que le roi d'Angleterre et tous les seigneurs s'en tinrent pour contents. Ainsi demeura la chose sur cet état; et s'en départirent les seigneurs, et s'en retournèrent chacun en son lieu et en son pays. Et le roi Anglois prit congé de son cousin le duc de Brabant, et s'en revint à Anvers. Madame la reine sa femme demeura

à Gand, et tout son hôtel, qui souvent étoit visité et conforté d'Artevelle, des seigneurs, des dames et des demoiselles de Gand. Assez tôt après fut la navie (flotte) du roi Anglois appareillée sur le hâvre d'Anvers: si monta là en mer et la plus grand'partie de ses gens, en espérance de retourner en Angleterre, et de visiter le pays. Mais il laissa au pays de Flandre deux comtes, sages chevaliers et vaillants durement, pour tenir à amour les Flamands, et pour mieux montrer que leurs besognes étoient siennes. Ce furent messire Guillaume de Montagu comte de Salisbury, et le comte de Suffolk<sup>(1)</sup>. Cils s'en vinrent en la ville d'Ypres et tinrent là leur garnison et guerroyèrent tout l'hiver moult forment (fortement) ceux de Lille et de là environ. Et le roi Anglois nagea (navigua) tant par mer qu'il arriva à Londres, environ la Saint André<sup>(2)</sup>; où il fut moult conjoini de ceux de son pays qui désiroient sa venue; car il n'y avoit été de long temps. Si vinrent à lui les plaintes de la destruction que les Normands et les Picards avoient faite de la bonne ville de Hantonne (Southampton.)

(1) Ce récit n'est pas tout à fait exact. Édouard, pour faire consentir le duc de Brabant à son passage en Angleterre, s'engagea par des lettres datées d'Anvers le 4 décembre 1339, à revenir en Flandre à la fête de St. Jean-Baptiste de l'année suivante 1340, et à laisser pour otages de son retour Henri de Lancastre comte de Derby et Guillaume de Montagu comte de Salisbury. Il promit de plus qu'au dimanche de la mi-carême de la même année les comtes de Northampton et de Suffolk viendroient se joindre aux deux autres otages. (Rymer *ubi sup.* P. 57 et 58.) J. D.

(2) Cette date est fautive: suivant le *Memorandum* rapporté par Rymer (*ubi sup.* P. 69.), Édouard débarqua en Angleterre le 21 février 1340, et se rendit le même jour à Westminster. J. D.

Si futleroi Anglois moult courroucé de la désolation de ses gens; ce fut bien raison; mais il les rapaisa au plus bel qu'il put, et leur dit que s'il venoit à tour <sup>(1)</sup>, qu'il leur feroit cher comparer (acheter), ainsi qu'il fit en cette année mêmement, si comme vous orrez recorder avant en l'histoire.

---

### CHAPITRE XCVIII.

COMMENT MESSIRE HUGUES QUIERET ET SES COMPAGNONS  
CONQUIRENT GRAND AVOIR EN ANGLETERRE ET LA  
GRAND'NEF QUI S'APPELOIT CHRISTOPHE; ET COMMENT  
LE ROI COMMANDA COURIR ET ARDOIR (INCENDIER) LA  
TERRE DE MESSIRE JEAN DE HAINAUT.

OR vous conterons du roi Philippe de France qui étoit retraist (retiré) vers Paris, et avoit donné congé à tout son grand ost (armée), et fit durement renforcer sa grosse navie (flotte) qu'il tenoit sur mer, dont messire Hugues Quieret, Bahuchet et Barbevaire étoient capitaines et souverains. Et tenoient ces trois maîtres écumeurs grand' foison de soudoyers (soldats) Génois, Normands, Picards et Bretons; et firent en cet hiver plusieurs dommages aux Anglois, et venoient souvent courir jusques à Douvres et à Sandwich, à Winchelsea, à Rye et là environ sur les côtes d'Angleterre; et les ressoingnoient (redoutoient) durement les Anglois, car cils (ceux-ci) étoient si forts

(1) Cela veut dire : si son tour venoit. J. D.

sur mer que plus de quarante mille soudoyers (soldats) étoient en leur compagnie; et ne pouvoit nul issir (sortir), ni partir d'Angleterre, qu'il ne fut vu et sçu, et puis pillé et robé (volé); et tout mettoient à mort. Si conquirent ces dits mariniers au roi de France en cet hiver maint grand pillage, et par spécial ils conquirent la belle grosse nef qui s'appeloit Christophe <sup>(1)</sup>, toute chargée d'avoire et de laines que les Anglois amenoient en Flandre, laquelle nef avoit coûté moult d'avoire au roi Anglois à faire faire: mais ses gens la perdirent sur ces Normands, et furent tous mis à mort; et en firent depuis les François maint parlement, comme ceux qui furent grandement réjouis de ce conquêt. Encore subtilloit et imaginoit le roi de France nuit et jour comment il se pourroit venger de ses ennemis, et par spécial de messire Jean de Hainaut qui lui avoit fait, si comme il étoit informé, plusieurs dépits, comme amener le roi Anglois en Cambrésis et en Thierasche et ars (incendié) tout le pays. Si escript (écrivit) et manda le roi à messire Jean de Beaumont seigneur de Vervins <sup>(2)</sup>, au vidame de Châlons <sup>(3)</sup>, à messire Jean de Bove <sup>(4)</sup>, à messire Jean et à messire

(1) Les Chroniques et le continuateur de Nangis placent cet événement sous l'année 1338. Suivant leur récit, les François prirent deux *nefs* ou grandes barques appartenant à Édouard, nommées l'une *Édouarde*, l'autre *Christophe*. Le combat dura près d'un jour entier et coûta la vie à plus de mille Anglois; la perte des François fut beaucoup moins considérable. (*Chron. de Fr. chap. 16. Contin. Nang. Dachery, Spicil. T. 3. P. 101.*) J. D.

(2) Froissart veut probablement parler de Jean de Coucy, dit de Vervins, seigneur de Boomont ou Bolmont. (Voy. du Chesne, *Général. de Guines. P. 243.*) J. D.

(3) La vidamie de Châlons appartenoit à la maison de Chatillon. (Voy. *l'hist. gén. de cette mais.* par du Chesne.) J. D.

(4) Ce Jean de Bove paroît être de la première maison de Coucy,

Gérard de Loré que ils missent une chevauchée et armée de compagnons surs, et entrassent en la terre de messire Jean de Hainaut, et l'ardissent (brulâs-sent) sans déport (délai). <sup>(1)</sup>

Les dessus dits obéirent au mandement du roi; de ce fut raison; et se cueillirent secrètement, tant qu'ils furent bien cinq cents armures de fer, et vinrent une matinée devant la ville de Chimay et cueillirent toute la proie, dont ils en y trouvèrent grand' foison; car les gens du pays ne s'en donnoient garde et ne cuidassent (croyoient) que les François dus-sent passer si avant, ni chevaucher outre les bois de Thiérasche. Mais si firent, et ardirent (incendiè-rent) tous les faubourgs de Chimay, et grand' foison de villages là environ, et presque toute la terre de Chi-may, excepté les forteresses; et puis se retirèrent (retirèrent) en Aubenton en Thiérasche, et là départi-rent-ils leur pillage et leur butin. Ces nouvelles et ces plaintes en vinrent à messire Jean de Hai-naut, qui se tenoit adonc à Mons en Hainaut, de-lez (près) le comte son neveu, si en fut durement cour-roucé; ce fut bien raison; et aussi fut le comte son neveu, car son oncle tenoit cette lettre de lui: néan-moins ils s'en souffrirent tant qu'à présent, et n'en montrèrent nul semblant de contrevenger au royau-me de France.

Avec ces dépits il avint que les soudoyers (soldats)

dont le nom originaire étoit *Boves*. (Du Chesne, *Genes de Coucy, Guines* Voyez. P. 189.) J. D.

(1) Les imprimés abrègent considérablement le récit de la surprise de Chimay. J. D.



qui se tenoient en la cité de Cambray issirent (sortirent) hors de Cambray, et vinrent à une petite forte maison dehors Cambray, qui s'appelloit Relengues, laquelle étoit à messire Jean de Hainaut, et la gardoit un sien fils bâtard qu'on appelloit messire Jean le bâtard; et pouvoient être avec lui environ vingt cinq compagnons. Si furent assaillis un jour tout le jour; mais trop bien se défendirent: au soir ceux de Cambray se retirèrent (retirèrent) en leur cité, qui menacèrent à leur département (sortie) grandement ceux de Relengues; et dirent bien que jamais n'entendroient à autre chose si les auroient conquis et la maison abattue. Sur ces paroles les compagnons de Relengues s'avisèrent, et regardèrent la nuit qu'ils n'étoient mie assez forts pour eux tenir contre ceux de Cambray, puisqu'ils les vouloient ainsi accueillir; car avec tout ce qui bien les ébahissoit, il avoit si fort gélé qu'on pouvoit bien venir jusques aux murs sur les fossés tous engelés. Si eurent conseil qu'ils se partiroient, ainsi qu'ils firent; et troussèrent tout ce qui étoit leur, et vuidèrent environ minuit et boutèrent le feu dedans Relengues. A lendemain au matin ceux de Cambray là vinrent parardoir (incendier) et abattre; et messire Jean le bâtard et ses compagnons s'envinrent à Valenciennes et puis ils se départirent et s'en ralla chacun en son lieu. Et ainsi alla-t-il de la maison monseigneur Jean de Hainaut qui en fut durement courroucé.

---

## CHAPITRE XCIX.

COMMENT CEUX DE CAMBRAY ET CEUX DE THUN L'ÉVÊ-  
QUE SE COMBATTIRENT DUREMENT, ET FURENT CEUX DE  
THUN L'ÉVÊQUE DÉCONFITS, ET LEUR CAPITAINE NAVRÉ  
A MORT.

Vous avez ci-dessus bien ouï recorder comment messire Gautier de Mauny prit par prouesse et par fait d'armes le châtel de Thun l'Évêque, et y mit dedans en garnison un sien frère que moult aimoit, qu'on appelloit messire Gille dit Grignard de Mauny, et un certain nombre de compagnons aventureux avec lui. Cil (celui ci) faisoit mainte saillie (sortie) et mainte envaie (incursion) sur ceux de Cambray, et leur portoit plusieurs détourbiers (dommages) et couroit presque tous les jours devant leurs barrières. En cet état et cette doute (crainte) les tint-il un grand temps, et tant que il avint que un jour moult matin il étoit parti de sa garnison de Thun, environ six vingt armures de fer en sa compagnie, et s'en vinrent courir devant Cambray, et jusques aux barrières. La noise (bruit) et le haro monta, et tant que plusieurs gens en furent effrayés; et s'arma chacun qui mieux mieux, et montèrent à cheval ceux qui avoient chevaux, et vinrent à la porte où l'escarmouche étoit et où messire Gille de Mauny avoit rebouté ceux de Cambray. Si issit (sortit) chacun qui mieux mieux contre les ennemis. Entre les Cambrésiens avoit un jeune châtelain appert (expert) homme d'armes du-

rement, et étoit gascon, et s'appeloit Guillaume Marchant: si se mit hors aux champs monté sur un bon coursier, la targe <sup>(1)</sup> au col, le glaive au poing, et armé de toutes pièces. Si éperonna tout devant de grand courage; et messire Gille de Mauny le vit venant vers lui, qui ne désiroit autre chose que la joute: si en fut tout joyeux et éperonna aussi moult roidement vers lui. Si se consuient (s'atteignirent) de leurs glaives sans épargner l'un l'autre nullement; donc ainsi chey (arriva) à messire Guillaume Marchant qu'il atteignit messire Gille de Mauny si roidement, qu'il lui perça la targe de son glaive et toutes ses armures, et lui mit le glaive de-lez (près) le cœur, et lui fit passer le fer de l'autre côté, et l'abattit jus (à bas) de son cheval, navré à mort. De cette joute furent ses compagnons moult ébahis, et ceux de Cambray trop réjouis. Si se recueillirent tous ensemble: là eut, je vous dis, de première venue, très bons poingneis (combats) et forts, et plusieurs des uns et des autres renversés par terre, et maintes appertises d'armes faites. Finalement ceux de Cambray obtinrent la place et reboutèrent (repoussèrent) leurs ennemis, et en navrèrent (blessèrent) et méhaignèrent (maltraitèrent) aucuns, et les chassèrent bien avant et retinrent messire Grignard de Mauny, ainsi navré (blessé) qu'il étoit, et l'emportèrent en Cambray, à (avec) grand'joie, et le firent tantôt désarmer et regarder à sa plaie et bien mettre à point; et eussent volontiers vu qu'il fut réchappé de ce péril; mais il

(1) Espèce de bouclier ainsi nommé parce qu'il étoit recouvert de cuir bouilli, *Tergum*. J. A. B.

ne put, ainçois (mais) mourut dedans le second jour après.

Quand il fut mort, ils regardèrent qu'il en étoit bon à faire: si eurent conseil que le corps ils renverroient devers ses deux frères Jean et Thierry, qui se tenoient adonc en la garnison de Bouchain en Ostrevant. Car combien que le pays de Hainaut ne fut point en guerre, si se tenoient les frontières de France toutes closes et sur leur garde. Si ordonnèrent adonc un sarcueil (cercueil) assez honorable, et le mirent dedans, et le recommandèrent à deux frères mineurs, et envoyèrent le corps messire Grignard de Mauny à ses deux frères Jean et Thierry, qui le reçurent à grand'douleur. Depuis ils le firent porter aux Cordeliers à Valenciennes, et là fut-il enseveli.

Après ces ordonnances, les deux frères de Mauny s'en vinrent loger au châtel de Thun l'Évêque que leur frère avoit un grand temps tenu, et firent forte guerre à ceux de la cité de Cambray, en contrevengeant la mort de leur frère.

---

## CHAPITRE C.

COMMENT LE ROI DE FRANCE DONNA CONGÉ A CEUX DE CAMBRAY DE FAIRE GUERRE AU COMTE DE HAINAUT ET COMMENT ILS PRIRENT LA VILLE DE HASPRE ET L'ARDIRENT (INCENDIÈRENT) TOUTE ET PILLÈRENT.

Vous devez savoir qu'en ce temps, de par le roi Philippe de France, étoit messire Godemar du Fay

tout capitaine de la cité de Tournay et de Tournesis et des forteresses environ. Et adonc aussi étoit le sire de Beaujeu dedans Mortagne sur Escaut, le sénéchal de Carcassonne <sup>(1)</sup> en la ville de Saint Amand, messire Aimery de Poitiers en Douay, messire le Gallois de la Beaume, le sire de Villiers, le maréchal de Mirepoix <sup>(2)</sup>, le sire de Moreuil en la cité de Cambray; et ne désiroient ces chevaliers et ces soudoyers (soldats) de par le roi de France autre chose, fors que ils pussent courir en Hainaut, pour piller et gagner, et pour le pays mettre en guerre. Aussi l'évêque de Cambray, messire Guillaume d'Ausonne, y rendoit grand'peine, et étoit tout coi à Paris de-lez (près) le roi de France, et se complaignoit à lui, quand il chéoit (tomboit) à point, trop amèrement des Hainuyers; et disoit que les Hainuyers lui avoient fait plus de contraire et de dommages, ars (brûlé), couru et pillé son pays, que nul autre. Si se portèrent adonc tellement les besognes, et fut le roi si dur conseillé sur son neveu le comte de Hainaut et sur ses gens, que les soudoyers de Cambrésis eurent congé et accord d'entrer en Hainaut, et d'y faire aucune envaye (invasion) ou chevauchée, au dommage du pays. Quand ces nouvelles furent venues à

(1) Hugues de la Roque étoit sénéchal de Carcassonne en cette année. (*Hist. de Carcassonne* par le P. Bouges, P. 488.) J. D.

(2) Jean de Levis II du nom, appelé maréchal de Mirepoix, ou maréchal de la Foy, titre devenu héréditaire aux aînés de sa maison depnis Guy I<sup>er</sup>. qui fut maréchal de l'armée des Croisés contre les Albigeois, sous le comte de Montfort, et devint possesseur de la terre de Mirepoix en Languedoc. (*Hist. gééal. de la mais. de Fr.* T. 4. P. 11.) J. D.

ceux qui dedans les garnisons de Cambrésis se tenoient, si en furent moult joyeux, et mirent sus une chevauchée de six cents armures de fer. Et se partirent un samedi, après jour faillant, de Cambrai, ceux qui ordonnés y étoient; et aussi à cette heure, ceux du Castel en Cambresis (Cateau-Cambresis) et ceux de la Malemaison; et se trouvèrent tous sur les champs; et vinrent en la ville de Haspre, qui lors étoit une bonne ville et grosse et bien fossoyée, mais point n'étoit fermée; et si n'étoient les gens en aucune doute (crainte), car on ne les avoit point avisés ni ascriés (avertis) de nulle guerre. Si entrèrent les François dedans, et trouvèrent les gens, hommes et femmes, en leurs hôtels: si les prirent à leur volonté, et tout le leur, or et argent, draps et joyaux, et leurs bêtes; et puis boutèrent le feu en la ville et l'ardirent (brûlèrent) si nettement que rien n'y demeura, fors les parois (murailles).

Dedans Haspre a une prévoté (prieuré) de moines noirs, et grands édifices avec le moutier, qui se tient de Saint Vast d'Arras, que pillèrent les François et robèrent (volèrent); et puis boutèrent le feu dedans et l'ardirent moult vilainement. Quand ils eurent fait leur volonté, ils chargèrent tout leur pillage, et chassèrent devant eux, et s'en retournèrent à Cambrai. Ces nouvelles furent tantôt scues à Valenciennes; et proprement elles vinrent jusques au comte Guillaume de Hainaut, qui se dormoit en son hôtel, que on dit la Salle. Si se leva, vêtit et arma moult appertement, et fit réveiller toutes ses gens, dont il n'avoit mie grand'foison de-lez (près) lui, fors tant seulement

son sénéchal, messire Girard de Werchin, messire Henry d'Antoing, messire Henry de Huffalise, messire Thierry de Wallecourt, le seigneur de Potelles, le seigneur de Floyon, et aucuns chevaliers qui se tenoient de-lez (près) lui, ainsi que tous gentils hommes se tiennent volontiers de-lez (près) leurs seigneurs; mais ils étoient tous couchés en leurs hôtels. Si ne furent mie sitôt appareillés, armés, montés à cheval, que le comte fut; car il n'attendit nul lui (personne), ainçois (mais) s'envint au marché de Valenciennes, et fit sonner les cloches du Beffroy à volée. Si s'estourmirent (s'assemblèrent) toutes gens, s'armèrent et suirent (suivirent) leur seigneur à effort, qui s'étoit jà mis hors la ville, et chevauchoit roidement devers Haspre, en grand'volonté de trouver ses ennemis.

Quand il eut chevauché environ une heure, nouvelles lui vinrent qu'il se travailloit en vain, et que les François étoient retraits (retirés). Adonc se retraist (retira) le comte en l'abbaye de Fontenelles, qui étoit assez près de là, où madame sa mère demouroit, qui fut toute ensoignée (occupée) de le rappaiser, tant étoit échauffé et airé (irrité); et disoit bien que cette arsure de Haspre, il feroit temprement (bientôt) cher comparer (acheter) au royaume de France. Sa dame de mère lui accorderoit tout ce qu'il disoit combien qu'elle eut volontiers de cette méprise excusé son frère le roi de France; mais néant, car le comte n'y vouloit entendre, et disoit: « il me faut regarder comment hâtivement je me puisse venger de ce dépit que l'en (l'on) m'a fait, et autant

ou plus ardoir (brûler) en France. Quand le comte de Hainaut eut été une espace à Fontenelles de-lez (près) madame sa mère, il prit congé, puis s'en partit et retourna à Valenciennes; et fit tantôt lettres écrire partout aux chevaliers et aux prélats de son pays, pour avoir conseil comment il se pouvoit chevir (tirer) de cette aventure; et mandoit par ses lettres que tous fussent à Mons en Hainaut au certain jour qui assigné y étoit. Ces nouvelles s'épandirent parmi le pays, et les sut moult tôt messire Jean de Hainaut, qui se tenoit à Beaumont, pensant et imaginant comment il pourroit aussi l'arsure de sa terre de Chimay contrevenger. Si ne fut mie courroucé quand il ouït dire et recorder le grand déplaisir que on avoit fait à son neveu le comte, et aussi en quel desdaing (déplaisir) il l'avoit pris; et ne le sentoit mie si souffrant (patient) qu'il vouldist (voulut) longuement souffrir cette vilenie. Si monta à cheval et vint au plutôt qu'il put à Valenciennes, où il trouva le dit comte à la Salle: si se traïst (rendit) vers lui, ainsi que raison étoit.

---

## CHAPITRE CI.

COMMENT LE COMTE DE HAINAUT ASSEMBLA SON PARLEMENT EN LA VILLE DE MONS ET COMMENT IL ENVOYA DÉFIER LE ROI DE FRANCE.

SITÔT que le comte de Hainaut sut son oncle venu, il vint contre li (lui) et lui dit: « Bel oncle, votre



guerre aux François est grandement embellie. » —  
« Sire, ce répondit le sire de Beaumont, Dieu en soit loué; de votre ennui et dommage serois-je tout courroucé; mais ceci me vient assez à plaisance; or avez-vous ceci de l'amour et du service des François que vous avez tout temps portés. Or nous faut faire une chevauchée sur France; regarder de quel côté. « Dit le comte: Vous dites voir (vrai), et si sera bien brièvement. »

Si se tinrent depuis, ne sais quans (combien) jours, à Valenciennes: Et quand le jour du parlement, qui étoit assigné à Mons, fut venu, ils y furent: là fut tout le conseil du pays et aussi de Hollande et de Zélande. A ce parlement qui fut en la ville de Mons en Hainaut eut plusieurs paroles proposées et remontrées; et vouloient les aucuns des barons du pays que on envoyât suffisants hommes devers le roi de France, à savoir si il avoit accordé ni consenti à ardoir (brûler) en Hainaut, et envoyé les soudoyers (soldats) de Cambrésis en la terre du comte, ni à quel titre cils (ceux-ci) l'avoient fait, pourtant (attendu) qu'on n'avoit point défié le comte ni le pays. Et les autres chevaliers qui proposoient à l'encontre vouloient tout le contraire, mais (pourvu) que on se contrevengeât en telle manière comme les François avoient encommencé.

Entre ces paroles des uns aux autres eut plusieurs détris (retards), estrifs (discussions) et débats: mais finalement il fut regardé, tout considéré et imaginé, que le comte de Hainaut et le pays ne pouvoient nullement issir (sortir) de cette besogne, sans faire

guerre au royaume de France, tant pour l'arsure (incendie) de la terre de Chimay, comme pour celle de Haspre. Si fut là ordonné que on défiéroit le roi de France, et puis entreroit-on au royaume à effort. Et de porter ces défiances fut prié et chargé l'abbé de Crespy, qui pour le temps s'appeloit Thibaut <sup>(1)</sup>. Si furent les lettres des défiances écrites et scellées du comte et de tous les barons et chevaliers du pays. En après le dit comte remercia très grandement tous ses honneurs pour la bonne volonté dont il les vit; car ils lui promirent confort et service en tous états.

Je n'ai que faire de demener cette matière trop longuement. L'abbé de Crespy se partit, et vint en France apporter au roi Philippe les défiances, qui n'en fit pas trop grand compte, et dit que son neveu étoit un fol outrageux, et qu'il marchandait bien de faire ardre (brûler) tout son pays. L'abbé retourna arrière devers le comte et son conseil, et leur conta comment il avoit exploité, et les réponses que le roi en avoit faites. Assez tôt après le comte se pourvey (pourvut) de gens d'armes, et manda tous chevaliers et écuyers parmi son pays, et aussi en Brabant et en Flandre; et fit tant qu'il eut dix mille armures de fer de bonne étoffe, tous à cheval. Si se partirent de Mons en Hainaut, et de là environ; et chevauchèrent vers la terre de Chimay: car l'intention du comte et de son oncle le seigneur de Beaumont étoit telle qu'ils iroient ardoir (brûler) et essillier (ravager)

(1) Thibaud Gignos. (*Gall. Christiana*, T. 3. Col. 101.) J. D.

la terre du seigneur de Vervins, et aussi Aubenton en Thiérasche.

---

## CHAPITRE CII.

COMMENT LE COMTE DE HAINAUT S'EN VINT ATOUT (AVEC) SON OST DEVANT AUBENTON OU IL EUT MOULT DUR ASSAUT, ET COMMENT LES HAINUYERS GAGNÈRENT LES BARRIÈRES <sup>(1)</sup>.

**B**IEN se doutoient (méfioient) ceux de la ville d'Aubenton du comte de Hainaut et de son oncle: s'il signifièrent au grand bailly de Vermandois qu'il leur voulsist (voulut) envoyer gens pour eux aider à tenir et défendre contre les Hainuyers, qui leur étoient trop prochains voisins: et bien leur convenoit qu'ils eussent avec eux bonnes gens d'armes; car leur ville n'étoit fermée que de palis. Dont le dit bailly y envoya bons chevaliers de là environ, premièrement le vidame de Châlons, messire Jean de Beaumont, messire Jean de la Bove; le seigneur de Loré et plusieurs autres. Si étoient les dessusdits chevaliers et leurs routes (troupes), où bien avoit trois cents armures de fer, mis dedans Aubenton, et la pensoient bien tenir contre les Hainuyers; et la réparèrent et fortifièrent encore en aucuns lieux où ils sentirent et virent qu'elle étoit la plus foible; et étoient tous confortés et pourvus d'attendre les Hainuyers, qui

(1) Les imprimés abrègent considérablement ce chapitre.

ne firent pas long séjour, depuis qu'ils furent assembles à Mons en Hainaut: mais se partirent vite et en grand arroi, si comme ci-dessus est dit, et s'acheminèrent vers Chimay, et passèrent par un vendredi les bois que on dit de Thiérasche, et exploitèrent tant qu'ils vinrent à Aubenton, qui étoit une grosse ville et bonne et pleine de draperie. Les Hainuyers se logèrent ce vendredi assez près, et avisèrent et considèrent auquel lez (côté) elle étoit plus prenable. Lendemain ils vinrent tous ordonnés par-devant pour l'assaillir, leurs bannières tout faitement (régulièrement) tout devant, et les arbalétriers aussi et se partirent (partagèrent) en trois connétablies (compagnies), et se traist (retira) chacun à sa bannière, dont le comte de Hainaut eut la première bataille, avec lui grand' foison de bons chevaliers et écuyers de son pays: si le sire de Beaumont son oncle eut la seconde livrée, aussi atout (avec) grand' foison de bonnes gens d'armes; et le sire de Fauquemont avec grand' foison d'Allemands une autre. Et se traist (retira) chacun sire à sa bannière et entre ses gens celle part où ils furent ordonnés et envoyés pour assaillir. Si commença l'assaut grand et fort durement, et s'employèrent arbalétriers de dedans et dehors à traire (tirer) moult vigoureusement; par lequel trait il en y eut moult de blessés des assaillants et des défendants. Le comte de Hainaut et sa route (suite), où moult avoit d'apperts (experts) chevaliers et écuyers, vinrent jusques aux barrières de l'une des portes. Là eut grand assaut et forte escarmouche. Là étoit le vidame de Châlons un appert (expert)

chevalier, qui y fit merveilles d'armes, et qui moult vassalement (vaillamment) se combattit et défendit; et fit à la porte même trois de ses fils chevaliers, qui aussi se acquittèrent moult bien en leur nouvelle chevalerie, et y firent plusieurs appertises d'armes, mais ils furent si fort requis et assaillis du comte de Hainaut qu'il les convint retraire (retirer) à la porte, car ils perdirent leurs barrières. Là eut un moult grand et dur assaut. Sur le pont même, à la porte vers Chimay, étoient messire Jean de Beaumont<sup>(1)</sup> et messire Jean de la Bove. Là eut très grand assaut et forte escarmouche, et convint les François retraire (retirer) dedans la porte; car ils perdirent leurs barrières, et les conquièrent les Hainuyers et le pont aussi. Là eut dure escarmouche forte, et grand assaut et félonneux, car ceux qui étoient montés sur la porte jetoient bois et mairain contre val, et pots pleins de chaux et grand'foison de pierres et de cailloux, dont ils navroient (blessoient) et méhaignoient (maltraisoient) gens s'ils n'étoient fort armés. Et là fut atteint du jet d'une grosse pierre et

(1) Le continuateur de Nangis (*Spicileg.* T. 3. P. 101) et l'auteur des *Chroniques*, Chap. 17, racontent en peu de mots la prise d'Aubenton et disent formellement que le seigneur de Vervins n'y étoit point. Suivant leur récit, Jean de Hainaut avoit trouvé le moyen de l'en faire sortir ainsi que la plupart des chevaliers, en leur proposant de se trouver le jour du jeudi-saint 1337 (1340) dans un lieu indiqué, pour lui faire raison du pillage de Chimay et de l'incendie de Haspre. Le seigneur de Vervins fut exact au rendez-vous; mais Jean de Hainaut qui avoit voulu le tromper, ne s'y trouva point et investit ce jour là même Aubenton dont il s'empara. Quoique ce récit ne porte aucun caractère évident de fausseté, celui de Froissart, beaucoup plus détaillé et composé sur les mémoires de Jean le Bel qui vivoit presque habituellement à la cour de Hainaut, paroît mériter la préférence. J. D.

vilainé, un bon écuyer de Hainaut, qui se tenoit tout devant pour son corps avancer, Baudouin de Beaufort, et reçut un si dur horion sur sa targe (bouclier), que on lui écartela et fendit en deux moitiés, et eut le bras rompu dont il la portoit; et le convint retraire (retirer) pour le vilain horion, et porter au logis, ainsi que celui qui ne se put depuis aider ni armer de grand temps, jusques à tant qu'il fut sané (sain) et guéri. Si sachez qu'il ne faisoit mie bon approcher sion n'étoit fort armé et bien pavoisé.

---

### CHAPITRE CIII.

COMMENT LA VILLE D'AUBENTON FUT PRISE ET CON-  
QUISE PAR FORCE ET TOUTE PILLÉE ET ROBÉE ET ARSE  
(BRULÉE), ET TOUS CEUX QUI DEDANS ÉTOIENT MORTS  
ET PRIS.

CE SAMEDI au matin fut l'assaut moult grand et très fier à la ville d'Aubenton en Thiérasche, et se mettoient les assaillants en grand'peine et en grand péril pour conquérir la ville. Aussi les chevaliers et écuyers qui étoient dedans rendoient grand'entente (intention) de eux défendre, et bien le convenoit; et sachez que si ne fussent les gentils hommes qui dedans Aubenton étoient et qui la gardoient, elle eut été tôt prise et d'assaut, car elle étoit fort et dur assaillie de tous côtés et de grand'foison de bonnes gens d'armes. Si y convenoit de tant plus grand avis et plus grand hardiment (intrépidité) pour la défen-

dre; et en firent les chevaliers de dedans, au voir (vrai) dire, bien leur devoir. Mais finalement elle fut conquise par force d'armes; et les guérites qui n'étoient que de palis rompues et brisées; et entra dedans la ville tout premièrement messire Jean de Hainaut et sa bannière, en grand'huée et en grand' foule de gens et de chevaux; et adonc (alors) se recueillirent en la place devant le moutier le vidame de Châlons et aucuns chevaliers et écuyers, et levèrent là leurs bannières et leurs penons (pannonceaux), et montrèrent de fait bien semblant et courage d'eux combattre et tenir tant que par honneur ils pourroient durer. Mais le sire de Vervins se partit et (ainsi que) sa bannière sans arroi et sans ordonnance, et n'osa demeurer; car bien savoit messire Jean de Hainaut si airé (irrité) sur lui qu'il ne l'eut pris à nulle rançon. Si monta au plutôt qu'il put sur une fleur de coursier et prit les champs.

Ces nouvelles vinrent à messire Jean de Hainaut que son grand ennemi, qui tant avoit porté de dommage en sa terre de Chimay, étoit parti et s'en alloit vers Vervins. Adonc le sire de Beaumont monta sur un coursier et fit chevaucher sa bannière et vuida Aubenton, en intention de raconsuir (atteindre) son ennemi. Ses gens le suirent (suivirent) qui mieux mieux, et les autres demeurèrent en la ville. Le comte de Hainaut et sa bataille se combattirent âprement et fièrement à ceux qui s'étoient arrêtés devant le moûtier. Là eut dur hutin (combat) et fier, et maint homme renversé et mis par terre; et là furent très bons chevaliers le vidame de Châlons et ses trois fils, et y firent maintes belles appertises d'armes.

Entrementes (pendant) que cils (ceux-ci) se combattoient, messire Jean de Hainaut et ses gens chassoient le seigneur de Vervins, auquel il avint si bien qu'il trouva les portes de sa ville toutes ouvertes, et entra dedans à grand'hâte; et jusques là le poursuivit sur son coursier, l'épée en sa main, messire Jean de Hainaut. Quand il vit qu'il étoit échappé et rentré en sa forteresse, si en fut durement courroucé, et retourna arrière vîtement, tout le grand chemin d'Aubenton. Si rencontrèrent ses gens les gens du seigneur de Vervins qui le suivoient à leur pouvoir. Si en occirent et mirent par terre grand'foison et puis retournèrent dedans Aubenton. Si trouvèrent leurs gens qui jà avoient délivré la place de leurs ennemis, et étoit pris le vidame de Châlons et durement navré, et morts deux de ses fils, ce jour faits chevaliers, et aussi plusieurs autres: ni oncques chevaliers ni écuyers n'en échappa, fors ceux qui se sauvèrent avec le sire de Vervins, qu'ils ne fussent tous morts ou pris, et (ainsi que) bien deux cents hommes<sup>(1)</sup> de la ville; et fut toute pillée et robée (volée) et tous les grands avoirs et profits qui dedans étoient chargés sur chars et charrettes et envoyés à Chimay. Avec tout ce la ville d'Aubenton fut toute arse (incendiée) et se logèrent ce soir les Hainuyers sur la rivière, et lendemain ils chevauchèrent devers Maubert-Fontaines<sup>(2)</sup>.

(1) Les imprimés disent, *deux mille hommes*. J. D.

(2) Bourg à trois lieues d'Aubenton. J. D.



## CHAPITRE CIV.

COMMENT LE COMTE DE HAINAUT DONNA CONGÉ A SES  
GENS, ET COMMENT IL MONTA SUR MER POUR ALLER  
EN ANGLETERRE.

APRÈS la destruction d'Aubenton, ainsi que vous avez ouï, s'acheminèrent les Hainuyers et leur route (troupe) devers Maubert-Fontaines. Sitôt qu'ils y parvinrent, ils la conquirent, car il n'y avoit point de défense; et la pillèrent et robèrent (volèrent), et depuis l'ardirent (brûlèrent): après la ville d'Aubencueil, et Segny le grand <sup>(1)</sup> et Segny le petit et tous les hameaux et villages de là environ, dont il en y eut plus de quarante. Ainsi se contrevengèrent à ce commencement les Hainuyers des dommages que on leur avoit faits, tant en la terre de Chimay, comme à Haspre. Mais depuis les François leur firent cher comparer (acheter), si comme vous orrez (entendrez) avant en l'histoire. Mais (pourvu) que vous le veuilliez lire ou écouter.

Depuis cette chevauchée faite, le comte de Hainaut se traist (porta) devers la ville de Mons et donna congé à toutes manières de gens d'armes, et les remercia grandement et bellement chacun de

(1) Signy le grand est vraisemblablement le village construit autour de l'abbaye de ce nom, au diocèse de Reims, entre Rethel et Rocroy. Signy le petit est au sud-ouest de cette dernière ville, à une très petite distance. J. D.

son bon service; et fit tant que chacun se partit bien content de lui et s'en ralla chacun en son lieu. Assez tôt après il vint en volonté et propos audit comte d'aller ébattre en Angleterre et faire certaines alliances au roi d'Angleterre son serourge (beau-frère), pour être plus fort en sa guerre; car bien pensoit et disoit que ainsi la chose ne pouvoit demeurer, que le roi son oncle ne fit aucune armée contre lui; et pour être plus fort, bon lui sembloit et à son conseil aussi, qu'il eut l'amour et l'alliance des Anglois, des Flamands et des Brabançons. Si manda le dit comte tout son conseil à Mons en Hainaut, et leur remontra son entente (intention); et ordonna et institua là messire Jeande Hainaut son oncle à être baulx (administrateur) et gouverneur de Hainaut, de Hollande et Zélande; et se partit depuis assez tôt, à (avec) petite maisgnée (suite), et vint à Dordrecht en Hollande; et là monta en mer, pour arriver eu Angleterre. Or nous tairons-nous à parler du comte de Hainaut, et parlerons des besognes de son pays, et des avenues qui y avinrent tandis qu'il fut hors.

---

## CHAPITRE CV.

COMMENT MESSIRE JEAN DE HAINAUT MIT BONNES GARNISONS DE GENS D'ARMES PAR TOUTES LES FORTERESSES DE HAINAUT MARCHISSANS (LIMITROPHES) AU ROYAUME DE FRANCE (1).

**V**ous avez bien ouï recorder comment messire Jean de Hainaut demeura baulx (administrateur) et gouverneur des trois pays, par l'ordonnance du comte. Si obéirent en avant tous les barons et les chevaliers et les hommes des dessus dits pays à lui, comme à leur seigneur, jusques à son retour. Si se tint ledit messire Jean de Hainaut en la ville de Mons et pourvey (pourvut) le pays, et garnit bien et suffisamment de toutes bonnes gens d'armes, spécialement sur les frontières de France; et envoya quatre chevaliers en la ville de Valenciennes pour aider à garder et conseiller la ville, les bourgeois et la communauté. Ce furent le sire d'Antoing, le sire de Wargny, le sire de Gomignies, et messire Henri de Huffalise; et envoya le sénéchal de Hainaut messire Girard de Werchin, atout (avec) cent lances de bonnes gens d'armes, en la ville de Maubeuge, et mit le maréchal de Hainaut messire Thierry de Wallecourt en la ville du Quesnoy et le seigneur de Potelles en la ville de Landrecies. Après il mit en la ville de Bouchain trois

(1) Une partie de ce chapitre est omise dans les imprimés: le reste y est défiguré. J. D.

chevaliers Allemands, qui tous trois se nommoient messire Conrard, et envoya à Escaudeuvre messire Girard de Sassegnies et aussi en la ville d'Avesnes le seigneur de Fauquemont, et aussi par toutes les forteresses de Hainaut, voire (même) sur les frontières du royaume; et pria et enjoignit à chacun de ces capitaines qu'ils fussent soigneux pour leur honneur d'entendre à ce qui leur étoit enchargé; et chacun lui en convença (promit). Si se traist (retira) chacun sire et capitaine avec ses gens en sa garnison et entendirent de mettre en point, garnir et pourvoir ce dont ils étoient gardes. Or reviendrons-nous au roi de France et recorderons (raconterons) comment il envoya une grand'chevauchée de gens d'armes en Hainaut pour ardoir (brûler) et exillier (ravager) le pays; et en fit le duc de Normandie son fils chef.

---

## CHAPITRE CVI.

COMMENT LE ROI PHILIPPE COMMANDA AU DUC DE NORMANDIE SON FILS QU'IL ALLAT DÉTRUIRE LE PAYS DE HAINAUT, ET ENVOYA LE COMTE DE LILLE EN GASCOGNE SON LIEUTENANT.

QUAND le roi de France eut ouï recorder comment les Hainuyers avoient ars (brulé) au pays de Thiérasche, pris et occis ses chevaliers et écuyers, et détruit sa bonne ville d'Aubenton, sachez qu'il ne prit mie cette chose en gré, mais commanda à son fils le duc de Normandie, qu'il mît une grosse che-

vauchée sus, et s'en venist (vint) en Hainaut, et sans déport (délai) atournast (ravageât) tel le pays que jamais ne fut recouvré (réparé); et le duc répondit qu'il le feroit volontiers. Encore ordonna le roi de France le comte de Lille <sup>(1)</sup>, gascon, qui se tenoit adonc à Paris de-lez (près) lui, et que moult aimoit, que il mît une grosse chevauchée de gens d'armes sus, et s'en allât en Gascogne, et y chevauchât comme lieutenant du roi de France, et guerroyât durement et roidement Bordeaux et Bordelois et toutes les forteresses qui là se tenoient pour le roi d'Angleterre.

Le comte dessusdit obéit au commandement du roi et se partit de Paris et fit son mandement à Toulouse à être à pâques closes <sup>(2)</sup>; lequel mandement fut tenu, ainsi que vous orrez (entendrez) ci-après quand lieu et temps sera. Encore renforça grandement le roi de France l'armée qu'il tenoit sur mer, et la grosse armée des écumeurs, et manda à messire Hugues Quieret, à Barbevaire et aux autres capitaines qu'ils fussent soigneux d'eux tenir sur les mettes (limites) de Flandre, et que nullement ils ne laissassent le roi d'Angleterre repasser, ni prendre port en Flandre; et si par leur coulpe (faute) en demeuroit, il les feroit tous mourir de male mort.

Avec tout ce vous avez bien ouï recorder (raconter) comment de nouveau les Flamands étoient alliés et

(1) Il s'agit de Bertrand comte de Lille-jourdain. (Voyez *l'hist. général. de la mais. de France*, T. 2, P. 703.) J. A. B.

(2) On appeloit *pâques closes*, le dimanche de l'octave de pâques, nommé aujourd'hui *Quasimodo*. (*Cangii. Gloss. Art. Pascha clausum*.) J. P.

conjointes par scel (traité) avec le roi d'Angleterre, et lui avoient juré à lui aider à poursuivre sa guerre, et lui avoient fait encharger les armes de France; et cil (ce) roi les avoit absous et clamés (déclarés) quittes d'une grand'somme de florins dont ils étoient de jadis obligés et liés au roi de France. Dont il avint que quand le roi Philippe ouït ces nouvelles si ne lui plurent mie bien, tant pour ce qu'ils avoient fait hommage à son adversaire, comme pour ce que le roi Anglois comme roi de France les avoit quittés de la somme et de l'obligation, ce que nullement il ne pouvoit faire. De quoi encore pour eux retraire (rappeler), il leur manda par un prélat, sous l'ombre du pape, qu'ils tinsent ferme et stable leur serment, autrement il jetteroit sentence contre eux : nonobstant ce et la petite et foible information qu'ils avoient eue, si ils se vouloient reconnoître et retourner à lui et à la couronne de France et relenquir (abandonner) ce roi d'Angleterre, qui enchantés les avoit, il leur pardonneroit tous mau-talents et leur quitteroit la dite somme, et leur donneroit et scelleroit plusieurs belles franchises en son royaume. Les Flamands n'eurent mie adonc conseil ni accord de ce faire, et répondirent qu'ils se tenoient bien pour absous et pour quittes de tout ce où obligés étoient tant comme au roi de France. Et quand le roi de France ouït et sçut qu'il n'en auroit autre chose, ils'en complaignit au pape Clément VI <sup>(1)</sup> qui

(1) Froissart se trompe sur le nom de ce pape. Benoît XII vivoit encore et ne mourut qu'en 1342. Son successeur Clément VI fut élu le 7 mai de cette année. (*Vitæ Pap. Aven.* T. 1. Col. 211. 243, etc.) J. P.

régnait pour le temps, lequel pape jeta une sentence et un excommuniement en Flandre si grand et si horrible qu'il n'étoit prêtre qui y osât célébrer ni faire le divin service. De quoi les Flamands furent moult courroucés et envoyèrent complaints grands et grosses au roi Anglois, lequel pour eux apaiser leur manda que de ce ils ne fussent néant effrayés, car la première fois qu'il repasseroit la mer, il leur mèneroit des prêtres de son pays, qui leur chantoient des messes, voulut le pape ou non, car il est bien privilégié de ce faire. Parmi ce s'appaisèrent les Flamands.

---

## CHAPITRE CVII.

**COMMENT CEUX DE TOURNAY, DE LILLE ET DE DOUAY  
COURURENT JUSQUES DEVANT COURTRAY OU ILS PRI-  
RENT GRAND' PROIE DE BÊTES ET TUÈRENT PLUSIEURS  
HOMMES.**

**QUAND** le roi vit que par nulle voie ni pourchas (solicitation) qu'il sut faire ni montrer il ne pourroit retraire (rappeler) les Flamands ni ôter de leur opinion, si commanda à ceux qu'il tenoit en garnison à Tournay, à Lille, à Douay, à Béthune et aux châteaux voisins, qu'ils fissent guerre aux Flamands et courussent leur pays sans déport (délai). Dont il avint que messire Mathieu de Roye, qui pour le temps se tenoit dedans Tournay et messire Mathieu de Trye, maréchal de France, avec messire Godemar du Fay, et plusieurs

autres mirent sus une chevauchée de millearmures de fer, tous bien montés et trois cents arbalétriers, tant de Tournay, de Lille que de Douay, et se partirent de la cité de Tournay un soir après souper, et chevauchèrent tant que sur le point du jour ils vinrent devant Courtray, et accueillirent entour soleil levant toute la proie de là environ. Et coururent les coureurs jusques aux portes, et occirent et méhaignèrent (blessèrent) aucuns hommes qu'ils trouvèrent dedans les faubourgs; et puis s'en retournèrent arrière et sans dommage; et prirent ces gens d'armes leur retour devers la rivière du Lis et devers Warneston, en accueillant et emmenant devant eux toute la proie qu'ils trouvèrent et encontrèrent. Et amenèrent ce jour là en la cité de Tournay plus de dix mille blanches bêtes et bien autant, que porcs, que bœufs, que vaches; et en fut la dite cité bien pourvue et rafraichie un grand temps et largement avitaillée.

Ces nouvelles qui ne furent mie trop plaisants pour les Flamands s'espartirent (répandirent) parmi Flandre. Si en fut le pays durement ému et troublé, et en vinrent les complaints à Jaquemart d'Artevelle qui se tenoit à Gand: pourquoi le dit Artevelle fut durement courroucé et dit et jura que cette forfaiture seroit vengée au pays de Tournesis. Si fit son mandement partout, et commanda par toutes les bonnes villes de Flandre que tous voidassent et fussent à un certain jour qu'il leur assigna, avec lui devant la cité de Tournay; et écrivit au comte de Salisbury et au comte de Suffolk, qui se tenoient en



la ville d'Ypres, qu'ils se traissent (rendissent) celle part. Et encore pour mieux montrer que la besogne étoit sienne et qu'elle lui touchoit, il se partit de Gand moult étoffément, et s'en vint entre la ville d'Audenarde et la cité de Tournay, sur un certain pas que on dit le pont de fer; et se logea là, attendant les dessusdits comtes d'Angleterre et aussi ceux du Franc de Bruges.

---

### CHAPITRE CVIII.

COMMENT LES COMTES DE SALISBURY ET DE SUFFOLK  
QUI ALLOIENT AU SECOURS DES FLAMANDS FURENT PRIS  
DE CEUX DE LILLE ET ENVOYÉS AU ROI DE FRANCE.

QUAND les deux comtes d'Angleterre entendirent ces nouvelles, ils ne voulurent mie pour leur honneur délaier (différer), ains (mais) envoyèrent tantôt pardevers Artevelle en disant qu'ils seroient là au jour qui assigné y étoit. Sur ce ils partirent assez brièvement de la ville d'Ypres environ cinquante lances et quarante arbalétriers, et se mirent au chemin pour venir là ou Artevelle les attendoit <sup>(1)</sup>. Ainsi

(1) Froissart passe sous silence un fait rapporté par les autres historiens, savoir, la prise et la destruction d'Armentières par le comte de Salisbury; mais en revanche ceux-ci ne parlent point du projet de réunion du comte avec Artevelle pour assiéger Tournay et disent seulement qu'en allant d'Armentières à Marquettes, il fut surpris par un détachement de la garnison de Lille et fait prisonnier. (*Chron. de Fr.* Chap. 17. *Chron. de Fl.* P. 150. *Annales de Flandre* par Meyer, P. 240, etc.) J. D.

qu'ils chevaucheroient et qu'il leur convenoit passer au dehors de Lille, leur venue et chevauchée fut sçue en la dite ville; dont s'armèrent secrètement ceux de Lille et partirent de leur ville bien quinze cents à pied et à cheval, et se mirent et établirent en trois aguets, afin que cils (ceux-ci) ne leur pussent mie échapper; et vinrent les plusieurs et les plus certains sur un pas entre haies et buissons, et là s'embuchèrent.

Or chevaucheroient adonc ces deux comtes Anglois et leur route (suite), au guidement de messire Waflart de la Croix, qui un grand temps avoit guerroyé ceux de Lille, et encore guerroyoit quand il pouvoit, et s'étoit tenu à Ypres celle saison pour eux mieux guerroyer; et se faisoit fort d'eux mener sans péril, car il savoit toutes les adresses et les torses voies, et encore en fut-il bien venu à chef (bout), si ceux de Lille n'eussent fait au dehors de leur ville un grand tranchée nouvellement, qui n'y étoit mie accoutumé d'être. Et quand ce messire Waflart les eut amenés jusques là, et il vit qu'on leur avoit coupé la voie, si fut tout ébahi et dit aux comtes d'Angleterre: « Messieurs, nous ne pouvons nullement passer le chemin que nous allons, sans nous mettre en grand danger et péril de ceux de Lille; pourquoi je conseille que nous retournions et prenions ailleurs notre chemin. » Adonc répondirent les barons d'Angleterre: « Messire Waflard, il n'aviendra jà que nous issions (sortions) de notre chemin pour ceux de Lille; chevauchez toujours avant, car nous avons accordé à Artevelle que nous serons ce jour, à quelle heure

que ce soit, là où il est.» Lors chevauchèrent les Anglois sans esmai (inquiétude) nul. Et quand messire Waflart vit que c'étoit acertes (sérieux), et qu'il ne pouvoit être cru ni ouï, si fit son marché tout avant œuvre, et dit: « Beaux seigneurs, voir (vrai) est que pour guide et conduiseur en ce voyage vous m'avez pris, et que tout cet hiver je me suis tenu avec vous en Ypres, et me loue de vous et de votre compagnie grandement; mais toute fois s'il avient que ceux de Lille saillent ni issent (sortent) contre nous, ni sur nous, n'ayez nulle fiance que je les doive attendre; mais me sauverai au plutôt que je pourrai, car si je étois pris ou arrêté par aucun cas de fortune, ce seroit sur ma tête que j'ai plus chère que votre compagnie. » Adonc commencèrent à rire les chevaliers, et dirent à messire Waflart qu'ils le tenoient pour excusé. Tout ainsi comme il imagina il avint, car ils ne se donnèrent garde; si se boutèrent en l'embuche qui étoit grande et forte et bien pourvue de gens d'armes et d'arbalétriers, et qui les écrièrent tantôt. « Avant, avant, par cy ne pouvez-vous passer sans notre congé! » Lors commencèrent-ils à traire (tirer) et à lancer sur les Anglois et leur route (suite). Et sitôt comme messire Waflart en vit la manière il n'eut cure de chevaucher plus avant, mais retourna le plus tôt qu'il put, et se bouta hors de la presse et se sauva, et ne fut mie pris cette fois. Et les deux seigneurs d'Angleterre messire Guillaume de Montagu, comte de Salisbury et le comte de Suffolk escheirent (tombèrent) dedans les mains de leurs ennemis et furent mieux pris qu'à la roix (filet); car

ils furent embuchés en un chemin étroit entre haies et épines et fossés à tous lez (côtés), si fort et par telle manière qu'ils ne se pouvoient ravoïr ni retourner ni monter, ni prendre les champs. Toute fois quand ils virent la mésaventure, ils descendirent tous à pied et se défendirent ce qu'ils purent, et en navrèrent (blessèrent) et mehaignèrent (maltraitèrent) assez de ceux de la ville; mais finalement leur défense ne valut néant, car gens d'armes frisches et nouveaux croissoient toudis (toujours) sur eux: là furent-ils pris et retenus par force, et un écuyer jeune et frisque (vif) de Limosin, neveu du pape Clément<sup>(1)</sup> qui s'appelloit Raymond: mais depuis qu'il fut créanté prisonnier fut-il occis, pour la convoitise de ses belles armures, dont moult de gens en furent courroucés<sup>(2)</sup>.

Ainsi furent pris et retenus les deux comtes d'Angleterre et mis en la halle de Lille en prison; et depuis envoyés en France devers le roi Philippe qui en eut grand'joie, et en sut grand gré à ceux de Lille; et dit adonc le roi et promit à ceux de la ville de Lille qu'il leur seroit guère donné (récompensé) grandement, car ils avoient fait un beau service. Et quand Jacquemart d'Artevelle, qui se tenoit au pont de fer, en sut les nouvelles, il en fut durement cour-

(1) Clément VI s'appelloit Pierre Roger. Si Raymond étoit son neveu du côté paternel, il devoit porter le même nom. Au reste, Pierre Roger n'étoit point encore pape, il ne fut élu qu'en 1342, comme on l'a remarqué ci-dessus. J. D.

(2) Selon Dugdale ce ne seroit pas le comte de Suffolk lui-même, mais son fils Robert de Ufford-le-fitz qui auroit été fait prisonnier à cet endroit. J. A. B.

roucé, et brisa pour cette avenue son propos et son emprise, et donna à ses Flamands congé, et s'en retourna en la ville de Gand.

---

## CHAPITRE CIX.

COMMENT LE DUC DE NORMANDIE FIT TRÈS GRAND'ASSEMBLÉE DE GENS D'ARMES POUR ALLER DÉTRUIRE TOUT LE PAYS DE HAINAUT.

Nous retournerons, car la matière le requiert, aux guerres de Hainaut et à la contrevengence que le roi Philippe y fit prendre par le dit duc de Normandie son ains-né (ainé) fils. Le duc, au commandement et ordonnance du roi son père, fit son spécial mandement à être à Saint-Quentin et là environ; et se partit de Paris environ pâques, l'an mil trois cent quarante <sup>(1)</sup>, et vint à Saint-Quentin. Et là étoit avec lui le duc d'Athènes, le comte de Flandre, le comte d'Auxerre, le comte de Sancerre, le comte Raoul d'Eu, connétable de France, le comte de Ponthieu, le comte de Roussy, le comte de Braine, le comte Grandpré, le sire de Coucy, le sire de Craon, et grand'foison de noble chevalerie de Normandie et des basses marches.

Quand ils furent tous assemblés à Saint-Quentin et là environ, le connétable, le comte de Ghines, et les maréchaux de France, messire Robert Bertrand

(1) Pâques étoit cette année le 19 avril. J. A B.

et messire Mathieu de Trye regardèrent quel nombre de gens d'armes ils pouvoient être. Si trouvèrent qu'ils étoient bien six mille armures de fer, et huit mille, que brigands <sup>(1)</sup>, que bidaus <sup>(2)</sup>, que autres poursuivant l'ost. C'étoit assez, si comme ils disoient, pour combattre le comte de Hainaut et toute sa puissance. Si se mirent aux champs par l'ordonnance des maréchaux, et se partirent de Saint-Quentin, et s'arrouterent (assemblèrent) devers le Châtel en Cambrésis (Câteau-Cambrésis), et passèrent dehors Bohain <sup>(3)</sup>, et chevauchèrent tant qu'ils passèrent le Châtel en Cambrésis (Câteau-Cambresis), et s'en vinrent loger le duc de Normandie et son ost en la ville de Montay sur la rivière de Salles. Or vous dirai-je une grand' appertise d'armes que messire de Werchin Girard sénéchal de Hainaut pour le temps fit et entreprit, laquelle doit bien être recordée et tenue à grand' prouesse.

(1) Les brigands étoient des gens de pied qui avoient pour arme défensive une espèce de cotte de mailles, appelée *brigandine*. (Voyez le gloss. de Ducange au mot *brigancii*.) J. A. B.

(2) Les bidauts étoient des troupes légères armées de dards, d'une lance et d'un poignard. J. A. B.

(3) Bourg à quatre ou cinq lieues de Saint-Quentin. J. D.

---

## CHAPITRE CX.

COMMENT LE SÉNÉCHAL DE HAINAUT FIT UNE APPERTE ESCARMOUCHE EN L'OST DU DUC DE NORMANDIE; ET COMMENT LES COUREURS DU DUC ARDIRENT (INCENDIÈRENT) PLUSIEURS VILLES EN HAINAUT.

LE SÉNÉCHAL de Hainaut dessus nommé sut bien par des espies (espions) que le duc de Normandie étoit logé à Saint-Quentin, et que ses gens menaçoient durement le pays de Hainaut. Avec tout ce il sut l'heure et la venue du dit duc qui étoit arrêté à Montay, dehors la forteresse du Châtel en Cambrésis (Cateau-Cambrésis). Si s'avisa en soi-même, comme preux chevalier et entreprenant, qu'il iroit le duc escarmoucher et réveiller. Si pria aucuns chevaliers et écuyers, ce qu'il en put trouver de-lez (près) lui, que ils voulsissent (voulussent) aller où il les meneroit, et ils lui en convenancèrent (promirent). Si se partit de son châtel de Werchin, environ soixante lances en sa compagnie tant seulement, et chevauchèrent depuis soleil esconsant (couchant), et firent tant qu'ils vinrent à Forès, à l'issue de Hainaut, et à une petite lieue de Montay, et pouvoit être environ jour failli. Si très tôt qu'ils furent venus en la ville de Forès, il fit toutes ses gens arrêter enmy (dans) un champ, et leur fit restraindre (serrer) leurs armures et ressangler leurs chevaux, et puis leur dit sa pensée et ce qu'il vouloit faire; et ils en

furent tous joyeux, et lui dirent qu'ils s'aventuroient volontiers avec lui, et ne lui faudroient (manqueroient) jusques au mourir, et il leur dit: « Grands mercis. »

Avec lui étoient de chevaliers, messire Jacques du Sart, messire Henry de Huffalise, messire Oulphart de Ghistelle, messire Jean du Chatelet, le sire de Vertain, le sire de Wargny, et des écuyers, Gille et Thierry de Sommain, Baudouin de Beaufort, Colebret de Bruille, Moreau de Lestines, Sandras d'Escarmaing, Jean de Robersart, Bridoul de Thians, et plusieurs autres. Puis chevauchèrent tout coïement (secrètement), et vinrent à Montay et se bostèrent en la ville, et ne faisoient les François point de guet. Et descendirent premièrement le sénéchal de Hainaut et tous les compagnons devant un grand hôtel où ils cuidoient (croyoient) certainement que le duc de Normandie fut; mais il étoit en une autre hôtel avant; et léans (là) étoient logés deux grands seigneurs de Normandie, le sire de Bailleul et le sire de Briançon <sup>(1)</sup>. Si furent assaillis vitement, et la porte de leur hôtel boutée tout outre (enfoncée).

Quand les dits chevaliers se virent ainsi surpris et ouïrent crier: « Hainaut, au sénéchal! » si furent moult ébahis: néanmoins ils se mirent à défense ce qu'ils purent; mais finalement le sire de Bailleul fut là occis, dont ce fut dommage, et le sire de Briançon prisonnier du dit sénéchal; et enconve-

(1) Quelques manuscrits portent de Brientes, d'autres de Beaulté. Le véritable nom paroît être Brienson ou Briençon. (Voyez *l'hist. de la maison de Harcourt* par La Roque T. 1. P. 822.) J. D.



nança (promit) sur sa loyauté de venir dedans trois jours tenir prison à Valenciennes. Adonc se commencèrent François à émouvoir, et vuidèrent leurs hôtels, et à allumer grands feux et tortis (torches), et réveiller l'un l'autre: mêmement on réveilla le duc de Normandie, et le fit-on armer en grand'hâte, et apporter sa bannière devant son hôtel, et la développer: là se traioient (rendoient) toutes gens d'armes de tous côtés. Quand les Hainuyers aperçurent les François ainsi émouvoir, si ne voulurent plus demeurer; mais se retirèrent (retirèrent) bellement et sagement devers leurs chevaux, et montèrent et se partirent, quant (autant que) ils furent remis ensemble, et emmenèrent dix ou douze bons prisonniers, et retournèrent sans dommage, car point ne furent poursuivis pour ce qu'il faisoit brun et tard; et vinrent environ l'aube du jour au Quesnoy: là se reposèrent eux et rafraîchirent, et puis vinrent à Valenciennes.

Or parlerons du duc de Normandie, qui moult courroucé étoit du dépit que les Hainuyers lui avoient fait. Si commanda au matin à déloger et à entrer en Hainaut pour tout ardoir (brûler) sans déport (délai). Donc s'arrouchèrent (assemblèrent) les charrois et chevauchèrent les coureurs premiers, qui étoient bien deux cents lances, et en étoient capitaines messire Thibaut de Moreuil, le Gallois de la Baume, le sire de Hambuye, le sire de Mirepoix, le sire de Raineval, le sire de Sempy, messire Jean de Landard, le sire de Hangès et le sire de Cramailles<sup>(1)</sup>.

(1) Quelques manuscrits disent *Carmelles*. J. D.

Après chevauchèrent les deux maréchaux en grand' route (troupe), messire Robert Bertran et messire Mathieu de Trye; et étoient bien cinq cents lances; et depuis le duc de Normandie avec grand'foison de comtes, barons et de tous autres chevaliers. Si entrèrent les dits coureurs en Hainaut, et ardirent (brûlèrent) Forès, Vertain, Vertigneuil, Escarmaing, Vandegies au bois, Vandegies sur Escaillon, Bermerain, Callome, Salèches et les faubourgs du Quesnoy; et se logèrent sur la rivière du Vitel<sup>(1)</sup>. Lendemain ils passèrent outre et ardirent (brûlèrent) Orsainval, Villiers en la chaussée, Gomégnies, Maresche, Poix, Preseau, Amfroidpré, Preu au sart, Franoit, Obies et la bonne ville de Bavay, et tout le pays jusqu'à la rivière de Honnel (Honneau) et eut ce jour grand assaut et escarmouche au châtel de Verchin, de la bataille des maréchaux; mais néant n'y firent, car ils furent bien recueillis et le châtel bien défendu et gardé: et s'envint le duc de Normandie loger sur la rivière de Salle entre Haussi et Saulzoir. Or vous parlerons du seigneur de Fauquemont, qui fut un roide chevalier, d'une grande appertise d'armes qu'il fit.

(1) Quelques manuscrits disent *Vicel*; d'autres *Nitel*, *Cinel*, *Wincel* et *Vitel*. Tous ces noms paroissent altérés: la position que Froissart assigne à cette rivière convient assez bien à la Ronelle qui prend sa source dans la forêt de Mormal, traverse Valenciennes et se perd dans l'Escaut. J. D.

## CHAPITRE CXI.

COMMENT LE SIRE DE FAUQUEMONT ATOUT (AVEC) CENT LANCES SE BOUTA EN L'OST DES FRANÇOIS ET EN TUA ET PRIT PLUSIEURS A PRISONNIERS; ET COMMENT QUATRE CENTS LANCES DE FRANÇOIS ARDIRENT (BRULÈRENT) PLUSIEURS VILLES ET PRIRENT LA VILLE DE TRITH.

**M**ESSIRE Waleran sire de Fauquemont étoit gardien et capitaine de la ville de Maubeuge, et bien cent lances d'Allemands et de Hainuyers avec lui. Quand il sut que les François chevauchent, qui ardoient (brûloient) le pays, et ouït les pauvres gens pleurer, crier et plaindre le leur, si en eut grand' pitié. Si s'arma et fit ses gens armer, et recommanda la ville de Maubeuge au seigneur de Beaujeu et au seigneur de Montigny, et dit à ses gens qu'il avoit très grand désir de trouver les François. Si chevaucha ce jour toudis (toujours) cotoyant les bois et la forêt de Mormal. Quand ce vint sur le soir, il entendit et sut que le duc de Normandie et tout son ost étoient logés sur la rivière de Salle, assez près de Haussi, dont il fut tout joyeux et dit brièvement qu'il les iroit réveiller. Si chevaucha cette vesprée (soirée) tout sagement: environ mie-nuit il passa la dite rivière à gué, et toute sa route (suite). Quand ils furent outre, ils ressanglèrent leurs chevaux et se mirent à point, et puis chevauchèrent tout souef (doucement) jusques adonc qu'ils vinrent au logis du

duc. Quand ils durent approcher, ils férèrent chevaux des éperons tous d'un randon (impétuosité), et se plantèrent en l'ost du duc, en écriant: « Fauquemont, Fauquemont!» et commencèrent à couper cordes, à ruer et abattre tentes et pavillons par terre, et à occire et découper gens, et d'eux mettre en grand meschef. L'ost se commença à émouvoir, et toutes gens à armer et à traire (aller) celle part où la noise (bruit) et le hutin (désordre) étoit. Quand le sire de Fauquemont vit que point étoit, il se retraist (retira) arrière en retraiant (retirant) ses gens tout sagement, et adonc fut mort, des François, le sire de Pequigny, Picard, et fiancé prisonnier le vicomte de Quesnes et le Borgne de Rouvroy, et durement blessé messire Antoine de Codun.

Quand le sire de Fauquemont eut faite son emprise, et il vit que le temps fut et que l'ost s'émuvoit, il se partit, et toutes ses gens, et repassèrent la rivière de Salle sans dommage, car point ne furent poursuivis; et chevauchèrent depuis tout bellement; et vinrent environ soleil levant au Quesnoy où le maréchal de Hainaut se tenoit, messire Thierry de Walecourt, qui leur ouvrit la porte et les reçut liement. Et d'autre part, le duc de Normandie fut moult courroucé de ses gens que on avoit occis et blessés et fiancés prisonniers; et dit: « Agar <sup>(1)</sup> comment ces Hainuyers nous réveillent. »

Alendemain, au point du jour, fit tromper les trompettes en l'ost le duc de Normandie: si s'armèrent et

(1) *Agar* ou *Agar*, mot usité encore dans plusieurs provinces, pour signifier, vois, regarde. J. D.

ordonnèrent toutes manières de gens, et mirent à pied et à cheval, et arroutèrent (assemblèrent) le charroi, et passèrent la dite rivière de Salle, et entrèrent de rechef en Hainaut, car le duc vouloit venir devers Valenciennes et aviser comment il la pourroit assiéger. Ceux qui chevauchoient devant, c'est à savoir, le maréchal de Mirepoix, le sire de Noyers, le Gallois de la Baume et messire Thibaut de Moreuil à (avec) bien quatre cents lances, sans les bidaus <sup>(1)</sup>, s'envinrent devant le Quesnoy, et approchèrent la ville jusques aux barrières, et firent semblant de l'assailir; mais elle étoit si bien pourvue de bonnes gens d'armes et de grand'artillerie <sup>(2)</sup> qu'ils y eussent perdu leur peine. Toutes voies (fois), ils escarmouchèrent un petit devant les barrières, mais on les fit retirer; car ceux du Quesnoy descliquèrent canons et bombardes qui jetoient

(1) Voyez la note de la Page 303.

(2) Quoique les canons ne fussent pas encore d'un usage ordinaire, ils étoient connus en France avant cette époque. On s'en servoit pour l'attaque et la défense des places dès l'année 1338, comme nous l'apprenons d'un registre de la chambre des comptes de Paris. Barthelemy de Drach, trésorier des guerres, porte sur ses comptes de cette année, une somme d'argent donnée à *Henry de Famechon, pour avoir poudre et autres choses nécessaires aux canons qui étoient devant Puy-Guillaume.* (Voyez le gloss. de Ducange aux mots *Bombardes* et *Canon.*) Mais on convient assez généralement qu'avant la journée de Crécy on ne s'en servoit point dans les batailles. On pourroit même douter, à la rigueur, si on en fit usage à Crécy, puisqu'aucun des historiens contemporains ne fait mention d'un fait aussi remarquable, excepté Villani, étranger, éloigné du théâtre de la guerre et de qui, par conséquent, le silence des historiens françois et anglois, témoins, pour ainsi dire, des faits qu'ils racontent, affoiblit singulièrement le témoignage. (Voyez *Istoria di Giovanni Villani*. Liv. 12. Chap. 66.) J. D.

grandscarreaux <sup>(1)</sup>. Si se doutèrent (craignirent) les François de leurs chevaux, et se retirèrent (retirèrent) pardevers Wargnies et ardirent Wargnies le grand et Wargnies le petit, Fieulainnes, Famars, Sepmeries, Artre, Artenel, Saultain, Curgies, Estreu et Aulnoit; et en voloient les flaméches et les tisons en la ville de Valenciennes. Et puis vinrent les coureurs vers Valenciennes endementres (pendant) que les François ordonnoient leurs batailles sur le mont de Châtre près de Valenciennes; et se tenoient là en grand'étoffe, et moult richement. Dont il avint que environ deux cents lances des leurs, dont le sire de Craon, le sire de Maulevrier, le sire de Mathefelon et le sire d'Avoir étoient conduiseurs, s'avalèrent devers Maing, et vinrent assaillir une forte tour quarrée, qui pour le temps étoit à Jean Bernier de Valenciennes: depuis fut-elle à Jean de Neufville. Là eut grand assaut, dur et fort, et dura presque tout le jour, ni on n'en pouvoit les François faire partir. Si y en eut-il morts cinq ou six; et si bien se tinrent et défendirent ceux qui la gardoient qu'ils n'y eurent point de dommage. Si s'en vinrent le plus (la plupart) de ces François à Trith, et cuidèrent (cruent) de première venue là passer l'Escaut; mais ceux de la ville avoient défait le pont et défendoient le passage roidement et fièrement; et jamais à cet endroit ne l'eussent les François conquis, mais

(1) Espèce de flèche dont la pointe de fer étoit triangulaire. On donnoit aussi ce nom à de gros traits d'albalétriers. Les éclats de la foudre ont reçu depuis le nom de carreaux, parcequ'ils sont comme un trait rapi. e. J. A. B.

il en yeut entr'eux de ceux qui connoissoient le passage, la rivière et le pays. Si emmenèrent bien deux cents de pied passer à planches à Prouvy. Quand cils (ceux-ci) furent outre, ils vinrent tantôt baudement (hardiment) sur ceux de Trith qui n'étoient qu'un peu de gens dedans, au regard (comparaison) de eux, et ne purent durer: si tournèrent en fuite, et en y eut de morts et de navrés (blessés) plusieurs.

Ce même jour étoit parti de Valenciennes le sénéchal de Hainaut à (avec) cent armures de fer, et issit (sortit) de la ville par la porte d'Anzain; et pensoit bien que ceux de Trith auroient à faire: si les vouloit secourir. Dont il avint que dessus Saint Vast il trouva de rencontre vingt cinq coureurs François que trois chevaliers de Ponthieu menaient, messire Boucicaut l'un, le sire de Surgères l'autre, et messire Guillaume Blondeau le tiers; et avoient passé l'Escant assez près de Valenciennes au pont que on dit la Tournelle, et avoient couru par droite bachelerie (valeur) dessus Saint Vast. Si très tôt que le sénéchal les perçut, si fut moult lie (joyeux), car bien connut que c'étoient ses ennemis; et férit après eux et toute sa route (suite) aussi. Là eut bon estequis (combat) des uns aux autres; et me semble aussi que le sénéchal de Hainaut porta jus (bas) de coup de lance messire Boucicaut, qui adonc étoit moult appert (expert) chevalier, et fut plus encore depuis et maréchal de France, si comme vous orrez avant en l'histoire, et le fit là fiancer (jurer) prison, et l'envoya à Valenciennes. Mais je ne sais comment ce peut être car le sire de Surgères échappa et se sauva,

et ne fut point pris; mais messire Guillaume Blondeau fut pris et fiança prison à messire Henry de Huffalize; et furent presque tous les autres morts ou pris. Ce rencontre détria (arrêta) grandement le sénéchal de Hainaut qu'il ne put venir à temps au pont de Trith; mais l'avoient jà conquis les François quand il y vint, et mettoient grand'peine à abattre les moulins, et un petit châtelet qui là étoit. Mais si très tôt que le sénéchal vint en la ville, ils n'eurent point de loisir, car ils furent reboutés (repoussés) et reculés vilainement, occis et découpés et mis en chasse; et les fit-on saillir en la rivière d'Escaut, dont il en y eut d'aucuns noyés, et en fut la ville de Trith adonc toute délivrée. Et vint le sénéchal de Hainaut passer l'Escaut à Denain, et puis chevaucha et toute sa route (suite) vers son châtél de Werchin, et se bouta dedans pour le garder et défendre, si mestier (nécessaire) étoit. Et encore se tenoit le duc de Normandie sur le mont de Castres, et se tint en bonne ordonnance la plus grand'partie du jour; car il cuidoit (croyoit) que ceux de Valenciennes dussent vuider et là venir combattre. Aussi l'eussent-ils très volontiers fait; mais messire Henri d'Antoing, qui la ville avoit à garder, leur dénéoit (refusait) et défendoit; et étoit à la porte Cambrésienne moult ensongnié (embarrassé) et en grand'peine d'eux détourner de non vuider; et le prévôt de la ville pour le temps avec lui, Jean de Vassi, qui les affrénoit (retenait) ce qu'il pouvoit; et leur montra adonc tant de belles raisons qu'ils s'en souffrirent.



## CHAPITRE CXII.

COMMENT LE DUC DE NORMANDIE SE PARTIT DE CASTRES  
ET ARDIT (BRULA) PLUSIEURS VILLES ENTRE CAMBRAY  
ET VALENCIENNES ET PRIT LE CHATEAU D'ESCANDEUVRE.

QUAND le duc de Normandie et ses batailles, qui très belles étoient à regarder, ainsi que ci-dessus est devisé, se furent tenus une grand'pièce sur le mont de Castres et ils virent que nul ne viendroit ni istroit (sortiroit) hors de Valenciennes pour eux combattre, adonc furent envoyés le duc d'Athènes et les deux maréchaux de France, et le comte d'Auxerre et le sire de Châtillon, à (avec) bien trois cents lances de gens bien montés, pour courir jusques à Valenciennes. Cils (ceux-ci) chevauchèrent en très bonne ordonnance et vinrent au lez (côté) devers la tourelle à Gognel, et chevauchèrent moult arrément (en ordre) jusques aux barrières de la ville, mais ils n'y demeurèrent mie planté (beaucoup); car ils redoutèrent le trait pour leurs chevaux; et toute fois le sire de Châtillon chevaucha si avant que son cheval fut féru et chey (tomba) dessous lui, et le convint monter sur un autre. Cette chevauchée prit son tour devers les tentes, et les ardirent (brulèrent), et abattirent tous les moulins qui là étoient sur la rivière de Wincel <sup>(1)</sup>; et puis prirent leur tour par

(1) Voyez la note de la Page 307.

derrière les chartreux et revinrent à leur bataille. Or vous dis qu'ils étoient demeurés aucuns compagnons François derrière en la ville des Marlis pour mieux fourrer (fourrager) à leur aise. Dont il avint que ceux qui gardoient une tour qui là est aux hoirs (héritiers) de Hainaut, et fut jadis à messire Robert de Namur, de par madame Isabelle de Hainaut, sa femme, perçurent ces François qui là étoient et si virent bien que la grosse chevauchée étoit retraite (retirée). Si issirent baudement (hardiment) hors et les assaillirent de grand courage et les menèrent tellement qu'ils en tuèrent bien la moitié et leur ôtèrent tout le pillage; et puis rentrèrent en leur tour. Encore se tenoient les batailles sur le mont de Castres, et tinrent tout le jour jusques après nonne (midi) que les coureurs revinrent de tous côtés. Dont eurent conseil là entr'eux moult grand, et disoient les seigneurs que, tout considéré, ils n'étoient mie assez gens pour assiéger une si grand' ville que Valenciennes est. Si eurent finalement conseil de partir d'illec (là) et d'eux retraire (retirer) devers Cambrai. Si s'en vinrent ce soir loger à Maing et à Fontenelles; et là furent toute nuit et firent bon guet et grand. Lendemain ils s'en partirent, mais ils ardirent (brûlèrent) Maing et Fontenelles et toute l'abbaye qui étoit à madame de Valois tante au dit duc et sœur germaine du roi son père. De quoi le duc fut trop courroucé et fit pendre ceux qui le feu y avoient mis et bouté. A ce département fut pararse (incendiée) la ville de Trith, le châtel et le moulin abattu, et Prouvy, Rouvegny, Thians,

Monceaux, et tout le plat pays entre Cambray et Valenciennes. Ce jour chevaucha tant le duc de Normandie <sup>(1)</sup> qu'il vint devant Escandevre, un bon châtel et fort du comte de Hainaut, séant sur la rivière d'Escaut, et qui moult grévoit ceux de Cambray avec ceux de la garnison de Thun L'Évêque: duquel châtel d'Escandevre étoit capitaine et souverain messire Girard de Sassegnies, qui devant ce n'avoit eu aucune reproche de diffame (deshonneur). Or ne sais-je que ce fut, ni qui l'enchanta, mais le duc n'eut mie sis (siégé) devant la forteresse six jours quand elle lui fut rendue saine et entière, dont tout le pays fut émerveillé; et en furent soupçonnés de trahison messire Girard de Sassegnies et un sien écuyer qui s'appeloit Robert de Marinian. Ces deux en furent pris et inculpés, et en moururent vilainement à Mons en Hainaut, et ceux de Cambray abattirent le châtel d'Escandevre et emportèrent toute la pierre en Cambray, et en firent réparer et fortifier leur ville.

---

### CHAPITRE CXIII.

COMMENT CEUX DE DOUAY ET CEUX DE LILLE ISSIRENT  
(SORTIRENT) DE LEURS FORTERESSES ET ARDIRENT (INCENDIÈRENT) TOUT LE PLAT PAYS D'OSTREVANT.

APRÈS la prise et la destruction d'Escandevre, se retraist (retira) le duc Jean de Normandie en la cité

(1) La plupart des chroniques disent que Philippe de Valois étoit

de Cambray, et donna à une partie de ses gens d'armes congé; et les autres envoya ès garnisons de Lille, de Douay et des autres forteresses voisines. Et avint en cette même semaine que Escandevre fut prise, que les François qui dedans Douay se tenoient, issirent (sortirent) hors et ceux de Lille avec eux, et pouvoient être environ trois cents lances, et les conduisoit messire Louis de Savoye et messire Aymery de Poitiers, le comte de Genève (Gènes), le sire de Villers et le Gallois de la Baume avec le seigneur de Wavrin et le sire de Wazières, et vinrent en celle chevauchée ardoir (brûler) en Hainaut ce beau plein pays d'Ostrevant, et n'y demeura rien dehors les forteresses: dont ceux de Bouchain furent moult courroucés, car ils véoient les feux et les fumières (fumée) entour eux; et si n'y pouvoient remède mettre. Si envoyèrent à Valenciennes en disant que si de nuit ils vouloient issir (sortir) environ cinq ou six cents armures de fer, ils porteroient grand dommage aux François qui étoient encore tous cois (tranquilles) et logés au plein pays. Mais ceux de Valenciennes n'eurent point conseil de partir ni vider leur ville: par ainsi n'eurent les François point d'encontre. Si ardirent (brûlèrent) ils Aniche et la moitié d'Abscon, Escaudain, Erre, Fenain, Denaing, Montigny, Warling, Wargnies, Aubercicourt, Saultz, Rœult, Neufville, le lieu Saint Amand,

en personne au siège d'Escandevre et le font durer beaucoup plus long-temps que Froissart. Suivant eux, ce château étoit assiégé depuis environ quinze jours quand le roi y arriva; et il ne se rendit que plusieurs semaines après son arrivée. J. D.

et tous les villages qui en ce pays étoient ; et emmenèrent grand pillage et grand proie en leurs garnisons.

Et quand ceux de Douay furent retraists (retirés), les soudoyers (soldats) de Bouchaing issirent (sortirent) hors et chevauchèrent et ardirent (brûlèrent) l'autre partie de la ville d'Abscon, qui se tenoit Françoise, et tous les villages François jusques aux portes de Douay, et la ville d'Escrechins. Ainsi que je vous ai ci-dessus devisé, les garnisons des frontières étoient pourvues et garnies de gens d'armes ; et souvent y avoit des chevauchées, des rencontres et des faits d'armes des uns aux autres, ainsi que en tels besognes appartient. Si avint en cette même saison que soudoyers (soldats) Allemands qui se tenoient de par l'évêque de Cambray en la Malmaison, à deux lieues de Castel en Cambresis (Cateau-Cambrésis), et marchissant (limitrophe) d'autre part plus près de Landrecies dont le sire de Potelles, un appert (expert) chevalier, étoit capitaine et gardien, car le comte de Blois, quoiqu'il en fut sire, l'avoit rendu au comte de Hainaut, pourtant (attendu) qu'il étoit François ; et le comte le tenoit en sa main et le faisoit garder pour les François. Si avoient souvent le hutin (dispute) ceux de la Malmaison et ceux de Landrecies ensemble : dont un jour saillirent (sortirent) hors de la Malmaison les dessus dits Allemands bien montés et bien armés, et vinrent courir devant la ville de Landrecies et accueillirent la proie, et l'emmenoient devant eux, quand les nouvelles et le haro en vinrent à Landrecies entre les Hainuyers qui là se tenoient. Adonc s'arma le sire de Potelles et fit

armer ses compagnons, et montèrent à cheval et se partirent pour rescourre (reprendre) aux Allemands leur proie qu'ils emmenaient. Si étoit adonc le sire de Potelles tout devant, et le suivoient chacun qui mieux mieux. Il qui étoit de grand'volonté et plein de hardiment (hardiesse) abaissa son glaive et écria aux François qu'ils retournassent, car c'étoit honte de fuir. Là avoit un écuyer Allemand qu'on appelloit Albrecht de Cologne, appert (expert) homme d'armes durement, qui fut tout honteux quand il se vit ainsi chasser. Si retourna franchement et baissa son glaive, et fêrit cheval des éperons, et s'adressa sur le seigneur de Potelles, et le chevalier sur lui, tellement qu'il le fêrit sur la targe (bouclier) un si grand horion que le glaive vola en pièces; et l'Allemand le consuivit (atteignit) par telle manière de son glaive roide et enfumé <sup>(1)</sup> que oncques ne brisa ni ploya, mais perça la targe, les plates et l'hocqueton, et lui entra dedans le corps et le poignit droit au cœur, et l'abattit jus (en bas) de dessus son cheval, navré (blessé) à mort. Dont vinrent les compagnons Hainuyers, le sire de Bousies, Girard de Mastain, Jean de Mastain, et les autres qui de près le suivoient, qui s'arrêtèrent sur lui quand en ce parti le virent, et le regrettèrent durement; et puis requirèrent les François fièrement et asprement en contrevengeant le seigneur de Potelles qui là gissoit navré (blessé) à mort. Et combattirent et assaillirent si dur Albrecht et sa route (troupe) qu'ils furent déconfits,

(1) On durcissoit quelquefois le bois des lances au feu. J. A. B.

morts et pris, ou peu en échappèrent; et la proie rescousse (délivrée) et ramenée, et les prisonniers aussi en Landrecies, et le sire de Potelles mort, dont tous les compagnons en furent courroucés durement.

---

## CHAPITRE CXIV.

COMMENT FRANÇOIS ET HAINUYERS S'ENTRECOUROIENT  
SUS LES UNS AUX AUTRES, ET COMMENT LE PAYS DE  
HAINAUT ÉTOIT EN GRAND TRIBULATION.

APRÈS la mort du seigneur de Potelles, le sire de Floyon fut un grand temps gardien de la ville et du châtel de Landrecies; et couroit souvent sur ceux de Bouchaing, de la Malmaison et du Casteln Cambrésis (Câteau-Cambrésis) et des forteresses voisines, qui ennemies leur étoient. Ainsi couroient un jour les Hainuyers, un autre les François. Si y avoit souvent des rencontres, des escarmouches et des rués (renversés) par terre des uns et des autres; car au voir (vrai) dire, tels besognes le requièrent. Si étoit le pays de Hainaut en grand tribulation et en grand esmay (inquiétude); car une partie de leur pays étoit arse (brûlée) et exillée (ravagée); et si sentoient encore le duc de Normandie sur les frontières, et ne savoit qu'il avoit empensé; et si n'avoient aucunes nouvelles de leur seigneur le comte. Bien est voir (vrai) qu'il avoit été en Angleterre où le roi et les barons l'avoient honoré et fêté, et avoit fait et juré

grands alliances au roi Anglois; et s'en étoit parti et allé en Allemagne devers l'empereur Louis de Bavière: c'étoit la cause pourquoi il séjournoit là tant. D'autre part messire Jean de Hainaut étoit allé en Brabant et en Flandre, et avoit montré au dit duc de Brabant et à Jaquemart d'Artevelle la désolation du pays de Hainaut, et comment les Hainuyers leur prioient qu'ils y vouldissent (vouldissent) entendre et pourvoir de conseil. Les dessus dits lui avoient répondu que le comte ne pouvoit longuement demeurer, et lui revenu, ils étoient tous appareillés d'aller à (avec) tout leur pouvoir là où illes vouldroit mener. Or reviendrons-nous au duc de Normandie, et recorderons comme il assiégea ceux de Thun l'Évêque.

---

## CHAPITRE CXV.

COMMENT LE DUC DE NORMANDIE ASSIÉGEA LE CHATEL DE THUN L'ÉVÊQUE, ET COMMENT CEUX DE DEDANS EURENT TRÈVES DE QUINZE JOURS A LUI RENDRE LE CHATEL OU A LUI COMBATTRE.

ENTREMENTES (pendant) que le duc de Normandie se tenoit en la cité de Cambray, le dessus dit évêque, et les bourgeois du lieu lui remontroient comment les Hainuyers avoient pris et emblé (enlevé) le fort châtel de Thun, et que par amour, et pour son honneur garder, et le profit du commun pays, il vouldist (voulut) mettre conseil et entente (intention)



au r'avoir; car ceux de la garnison contraignoient durement le pays de là environ. Le duc y entendit volontiers, et fit de rechef semondre (convoquer) son ost et mit ensemble grand'foison de seigneurs et de gens d'armes, qui se tenoient en Artois et en Vermandois, lesquels il avoit eu en sa première chevauchée. Si se partit de Cambray et s'en vint à (avec) toutes ses gens loger devant Thun, sur la rivière d'Escaut, en ces beaux plains au lez (côté) devers Ostrevant; et fit le duc là amener et charger six grands engins (machines) de Cambray et de Douay, et les fit dresser et asseoir fortement devant la forteresse. Ces engins (machines) jetoient nuit et jour pierres, et mangonneaux <sup>(1)</sup> à grand'foison, qui enfondroient et abattoient les combles des tours, des chambres et des salles, et contraignirent par ce dit assaut durement ceux du châtel; et n'osoient les compagnons qui le gardoient demeurer en chambre et en salle qu'ils eussent, fors en caves et en celliers. Oncques gens d'armes ne souffrirent pour leur honneur en forteresse autant de peine ni de meschef que cils (ceux-ci) faisoient. Desquels étoit souverain capitaine un chevalier Anglois qui s'appeloit messire Richard de Limosin, et aussi deux écuyers de Hainaut, frères au seigneur de Mauny, Jean et Thierry. Ces trois, dessus tous les autres, en avoient la charge, la peine et le faix, et tenoient les autres compagnons en vertu et en force, et leur disoient:

(1) Mangonneau, machine à jeter des pierres, etc. On entendoit aussi par ce mot les pierres et tout ce qu'on lançoit avec cette machine. (Voy. le *Gloss.* de Ducauge et le *Supp.* au mot *mangoneau.*) J. D.

« Beaux seigneurs, le gentil comte de Hainaut viendra un de ces jours à (avec) si grand ost contre les François, qu'il nous délivrera à (avec) tout honneur de ce péril et nous saura grand gré de ce que si franchement nous serons tenus. » Ainsi reconfortoient les trois dessus dits les compagnons qui n'étoient mie à leur aise; car pour eux plus grever et plutôt amener à mercy, ceux de l'ost leur jetoient et envoyoient par leurs engins chevaux morts et bêtes mortes et puants pour eux empunaiser; dont ils étoient là dedans en grand'détresse, car l'air étoit fort et chaud, ainsi qu'en plein été; et furent contraints par cet état, plus que par autre chose. Finalement ils regardèrent et considérèrent entr'eux que cette mésaise ils ne pouvoient longuement souffrir ni porter, tant leur étoit la punaisie abominable. Si eurent conseil et avis de traiter une trêve à durer quinze jours; et là en dedans signifier leur pauvreté à messire Jean de Hainaut, qui étoit régent et gardien de tout le pays, afin qu'ils en fussent confortés; et s'ils ne l'étoient, ils rendroient la forteresse au dit duc de Normandie. Ce traité fut entamé et mis avant: le duc leur accorda et mit en souffrance tous assauts, et leur donna trêves quinze jours, qui firent moult de bien aux compagnons du dit fort; car autrement ils eussent été tous morts et empunaisés sans mercy, tant leur envoyoit-on de charognes pourries et d'autres ordures par les engins (machines). Si firent tantôt partir Ostelart de Somaing par le traité devisant, qui s'en vint à Mons en Hainaut, et trouva le seigneur de Beaumont qui

avoit ouï nouvelles de son neveu le comte de Hainaut, qui revenoit en son pays, et avoit été devers l'empereur et fait grands alliances avec lui, aussi aux seigneurs de l'empire, le duc de Gueldres, le marquis de Juliers, le marquis de Brandebourg et tous les autres. Si informa le sire de Beaumont le dit écuyer Ostelart de Somaing, et lui dit bien que ceux de Thun l'Évêque seroient bientôt confortés, mais (pourvu) que son neveu fut revenu au pays.

---

## CHAPITRE CXVI.

COMMENT LE COMTE DE HAINAUT FIT SON MANDEMENT  
A TOUS SES ALLIÉS POUR ALLER SECOURIR CEUX DE  
THUN L'ÉVÊQUE.

**L**A TRÈVE durant qui fut prise entre le duc de Normandie et les soudoyers (soldats) de Thun, si comme vous avez ouï, revint le comte de Hainaut en son pays; dont toutes manières de gens furent réjouis, car moult l'avoient désiré. Si lui recorda le sire de Beaumont son oncle comment les choses étoient allées depuis son département, et à (avec) quelle puissance le duc de Normandie étoit entré et séjourné dans son pays, et ars (brûlé) et détruit tout par delà Valenciennes, exceptées les forteresses. Si répondit le comte qu'il seroit bien amendé et que le royaume de France étoit assez grand pour en avoir satisfaction de toutes ces forfaitures; mais brièvement il vouloit aller devant Thun l'Évêque et con-

forter ses bonnes gens qui gissoient là si honorablement, et qui si loyalement s'étoient tenus et défendus. Si fit le comte son mandement et ses prières en Brabant, en Gueldres, en Juliers et en Allemagne, et aussi en Flandre devers son bon ami Artevelle; et s'en vint le dit comte à Valenciennes, à (avec) grand'foison de gens d'armes, chevaliers et écuyers de son pays, et des pays dessus nommés; et toudis (toujours) lui croissoient gens. Et se partit de Valenciennes en grand arroy de gens d'armes, de charrois, de tentes, de traits, de pavillons et de toutes autres pourvéances (provisions), et s'en vint loger à Nave sur ces beaux plains (plaines) et ces beaux prés, tout contre val la rivière d'Escaut. Là étoient les seigneurs de Hainaut avec le dit comte et en bon arroy: premièrement messire Jean de Hainaut son oncle, le sire d'Enghien, le sire de Werchin sénéchal de Hainaut, le sire d'Antoing, le sire de Ligne, le sire de Barbençon, le sire de Lens, messire Guillaume de Bailleul, le sire de Haverech châtelain de Mons, le sire de Montigny, le sire de Marbais, messire Thierry de Wallecourt maréchal de Hainaut, le sire de la Hamaide, le sire de Gomignies, le sire de Roisin, le sire de Trazegnies, le sire de Brifeuil, le sire de Lalaing, le sire de Mastain, le sire de Sars, le sire de Wargnies, le sire de Beaurieu et plusieurs autres chevaliers et écuyers, qui tous se logèrent de-lez (près) leur seigneur. Assez tôt après y revint le jeune comte Guillaume de Namur moult étoffément à (avec) deux cents lances, et se logea aussi sur la rivière d'Escaut en

l'ost du comte; et après revinrent le duc de Brabant à (avec) bien six cents lances, le duc de Guel-dres, le comte de Mons, le sire de Fauquemont, messire Arnoul de Blankenheym et grand'foison d'autres seigneurs et gens d'armes d'Allemagne et de Westphalie. Si se logèrent tous, les uns après les autres, sur la rivière d'Escaut, à l'encontre de l'ost François; et étoient plentureusement (abondamment) pourvus de tous vivres qui leur venoient tous les jours de Valenciennes et du pays de Hainaut voisin à eux.

---

## CHAPITRE CXVII.

COMMENT LE ROI PHILIPPE ENVOYA DOUZE CENTS LAN-CES EN L'OST DE SON FILS ET ASSEZ TOT APRÈS Y VINT LUI-MÊME COMME SOUDOYER.

QUAND ces seigneurs se furent logés ainsi que vous avez entendu, sur la rivière d'Escaut, et mis entre Nave et Ywis, le duc Jean de Normandie qui étoit d'autre part de la rivière, avecques lui moult belle gent d'armes, vit que l'ost du comte de Hainaut croissoit durement. Si signifia tout l'état au roi de France son père, qui se tenoit à Péronne en Ver-mandois, et étoit tenu plus de six semaines à (avec) grands gens. Lors fit le roi de rechef une semonce très spéciale, et envoya jusques à douze cents lances de bonnes gens d'armes en l'ost son fils; et assez tôt

après il y vint comme soudoyer du duc son fils <sup>(1)</sup>; car il ne pouvoit nullement venir à main armée sur l'empire, si il vouloit tenir son serment, ainsi qu'il fit <sup>(2)</sup>; pourquoi le duc son fils fut toudis (toujours) chef et souverain de cette emprise, mais il s'ordonnoit par le conseil du roi son père. Quand ceux de Thun l'Évêque virent leur seigneur le comte de Hainaut venir si puissamment, si en furent moult joyeux; et fut bien raison, car moult l'avoient désiré, et bien pensoient à en être délivrés.

Le quatrième jour après qu'ils furent là venus et hôtelés (logés) à (avec) ost, vinrent ceux de Valenciennes en grand arroy, desquels Jean de Vassy qui prévôt étoit pour le temps, se faisoit maître et gouverneur. Si très tôt que ceux de Valenciennes furent venus, on les envoya escarmoucher aux François sur la rivière de l'Escaut, pour ensonnier (harasser) ceux de l'ost, et pour faire à ceux de la garnison de Thun voie. Là eut grand'escarmouche des uns aux autres et plusieurs carreaux (flèches) traits et lancés, et maints hommes navrés et blessés. Entrementes (pendant) qu'ils entendoient à paleter (escarmoucher), les compagnons de Thun l'Évêque, messire Richard de Limosin et les autres se partirent du châtel <sup>(3)</sup> et se mirent en l'Escaut; et leur

(1) Il s'étoit rendu à l'armée plus d'un mois auparavant, selon les autres historiens (Voy. ci-dessus note 1. P. 316); mais Jean le Bel étoit plus à portée qu'eux d'être instruit de ce qui se passoit en Cambrésis, surtout quand les événemens intéressoient la maison de Hainaut, à laquelle il étoit attaché. J. D.

(2) On voit qu'on avoit dans ce siècle une étrange idée de la manière de tenir un serment: l'extérieur étoit tout. J. A. B.

(3) La plupart des Chroniqueurs ajoutent qu'ils mirent le feu au château avant d'en sortir. J. D.

appareilla-t-on bateaux et nacelles en quoi on les alla quérir d'autre part le rivage. Si furent amenés en l'ost et devers le comte de Hainaut, qui liement et doucement les reçut et les honora moult du bon service qu'ils lui avoient fait, quand si longuement et à (avec) tel meschef ils s'étoient tenus en Thun l'Évêque.

---

### CHAPITRE CXVIII.

COMMENT JAQUEMART D'ARTEVELLE VINT AU SECOURS DU COMTE DE HAINAUT A (AVEC) PLUS DE SOIXANTE MILLE FLAMANDS; ET COMMENT LE DIT COMTE ENVOYA SES HÉRAUTS DEMANDER BATAILLE AU DUC DE NORMANDIE.

ENTREMENTES (pendant) que ces deux osts étoient ainsi assemblés pour le fait de Thun l'Évêque et logés sur la rivière d'Escaut, les François devers France et les Hainuyers sur leur pays, couroient les fourreurs (fourrageurs) fourrer partout où trouver en pourroient d'un côté et d'autre: mais point ne s'entr'encontroient ni trouvoient, car la rivière d'Escaut étoit entre deux. Mais les François parardirent (incendièrent) et coururent tout le pays d'Ostrevant, ce qui demeuré y étoit, et les Hainuyers tout le pays de Cambrésis. Et là vint en l'aide du comte de Hainaut, et à sa prière Jaquemart d'Artevelle à (avec) plus de soixante mille Flamands tous bien armés, et se logèrent puissamment à l'encontre des François. Quand ils furent venus, moult en fut le comte de Hainaut.

lié (joyeux), car son ost étoit grandement renforcé: si manda par ses hérauts au duc de Normandie son cousin, que bataille se peust (pût) faire entre eux, et que ce seroit blâme pour toutes les parties, si grands gens d'armes qui là étoient se départoient (quittoient) sans bataille. Le duc de Normandie répondit à la première fois qu'il en auroit avis. Cet avis et conseil fut si long que les hérauts adonc s'en partirent sans réponse certaine; dont il avint que le tiers jour après, le comte de rechef y envoya pour mieux savoir l'intention du dit duc et des François. Le duc répondit qu'il n'en étoit encore pas conseillé de combattre ni de y mettre journée; et dit encore ainsi que le comte étoit trop hâtif. Quand le comte ouït ces paroles, si lui semblèrent un détriement (délai): si manda tous les plus grands barons de son ost et premièrement le duc de Brabant son grand seigneur<sup>(1)</sup> et tous les autres en suivant; et puis leur montra son intention et les réponses du duc de Normandie; si en demanda à avoir conseil. Adonc regardèrent-ils chacun l'un l'autre et ne voulut nul répondre premier. Toute fois le duc de Brabant parla, pourtant (attendu) que c'étoit le plus grand de l'ost et tenu le plus sage: si dit que de faire un pont, ni de combattre aux François, il n'étoit mie d'accord; car il savoit de certain que le roi Anglois devoit pro-

(1) Cette expression ne peut s'entendre de la suzeraineté, puisque le Hainaut ne relevoit point du Brabant; Froissart a voulu seulement désigner par là l'espèce de supériorité que les liens du sang donnoient au duc de Brabant sur le comte de Hainaut qui avoit épousé sa fille. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.*, T. 2. P. 784.) J. D.



chainement passer la mer et venir assiéger la cité de Tournay: « Et lui avons, ce dit le duc, promis et juré foi, amour et aide de nous et des nôtres; donc si nous combattions maintenant, et fortune fut contre nous, il perdrait son voyage, ni nul confort il n'auroit de nous; et si la journée étoit pour nous, il ne nous en sauroit gré, car c'est son intention que jà sans lui, qui est chef de cette guerre, nous ne nous combattions au pouvoir de France. Mais quand nous serons devant Tournay, et il avec nous, et nous avec lui, et le roi de France sera d'autre part, enuis (avec peine) se départiront si grands gens sans combattre. Si vous conseille, beau fils, que vous departez de ci, car vous y séjournez à grands frais; et donnez congé à toutes manières de gens d'armes, et s'en revoist (retourne) chacun en son lieu; car dedans dix jours vous orrez (entendrez) nouvelles du roi d'Angleterre. » A ce conseil se tint la plus grande partie des seigneurs qui là étoient, mais il ne plut mie encore très bien au comte de Hainaut, et pria aux seigneurs et aux barons tous en général qui là étoient qu'ils ne voulsissent (voulussent) pas encore départir: car ce seroit trop grandement, ce lui sembloit, contre son honneur, si les François n'étoient combattus; et lui eurent tous en convent (convention). A ces paroles issirent (sortirent)-ils de parlement et se retraist (retira) chacun en son logis. Trop volontiers se fussent partis ceux de Bruxelles et de Louvain, car ils étoient si tanés (fatigués) que plus ne pouvoient; et en parlèrent plusieurs fois au duc leur seigneur, et lui montrèrent qu'ils gissoient là à grands frais et rien n'y faisoient.

## CHAPITRE CXIX.

COMMENT LE COMTE DE HAINAUT ENVOYA DE RECHF  
MESSIRE JEAN DE HAINAUT AU DIT DUC POUR LUI RE-  
QUÉRIR BATAILLE, ET QUELLE RÉPONSE IL EUT.

QUAND le comte de Hainaut vit son conseil varier, et qu'ils n'étoient mie bien d'accord de passer la rivière d'Escout et de combattre les François, si en fut durement courroucé. Si appela un jour son oncle messire Jean de Hainaut, et lui dit: « Bel oncle, vous monterez à cheval et chevaucherez selon cette rivière, et appellerez qui que soit homme d'honneur en l'ost François; et direz de par moi que je leur livrerai pont pour passer, mais (pourvu) que nous ayons trois jours de répit ensemble tant seulement pour le faire, et que je les vueil (veux) combattre, comment que ce soit. » Le sire de Beaumont qui véoit (voyoit) son neveu en grand désir de combattre ses ennemis, lui accorda volontiers, et dit qu'il iroit et feroit le message. Si vint à son logis et s'appareilla bien et faiticement (régulièrement), lui troisième de chevaliers tant seulement, le sire de Fagnoelles et messire Flourent de Beurieu, et un autre chevalier qui portoit son pennon devant lui, montés sur bons coursiers, et chevauchèrent ainsi sur le rivage d'Escout.

Et avint que de l'autre part le sire de Beaumont aperçut un chevalier de Normandie qu'il connut par

ses parements, si l'appela et dit: «Sire de Maubuisson, sire de Maubuisson, parlez à moi. » Le chevalier qui se ouït nommer et qui aussi connut messire Jean de Hainaut, par le pennon de ses armes, qui étoit devant lui, s'arrêta et dit: « Sire, que plait vous? » — « Je vous prie, dit le sire de Beaumont, que vous veulliez aller devers le roi de France, le duc de Normandie et leur conseil, et leur dites que le comte de Hainaut m'envoie ci pour prendre une trêves tant seulement que un pont soit fait sur cette rivière, par quoi vos gens ou les nôtres la puissent passer pour nous combattre: et ce que le roi ou le duc de Normandie répondra, si le me venez dire; car, je vous attendrai tant que vous serez revenu. » — « Par ma foi, dit le chevalier, volontiers. »

Atant (alors) se départit le sire de Maubuisson et fêrit cheval des éperons, et vint à la tente du roi de France, où le duc de Normandie étoit adonc personnellement, et grand'foison d'autres seigneurs. Le sire de Maubuisson salua le roi, le duc et tous les seigneurs, et relata son message bien et duement, ainsi qu'il appartenoit, et que chargé lui étoit. Quand il fut ouï et entendu, on lui répondit moult brièvement et lui dit-on: « Sire de Maubuisson, vous direz de par nous à celui qui ci vous envoie que en tel état comme nous avons tenu le comte de Hainaut jusques à maintenant, nous le tiendrons en ayant, et lui ferons engager sa terre: ainsi sera-t-il guerroyé de deux côtés; et quand bon nous semblera, nous entrerons en Hainaut si à point que nous parardrons (incendierons) tout son pays. »

Ces paroles, ni plus ni moins, rapporta le sire de Maubuisson à messire Jean de Hainaut qui là l'attendoit sur le rivage. Et quand la relation lui en fut faite, il dit au chevalier: « Grands mercis. » Lors se partit et s'en revint arrière à leur logis, et trouva le comte de Hainaut son neveu qui jouoit aux échecs au comte de Namur. Le comte se leva sitôt qu'il vit son oncle, et lui demanda nouvelles. « Sire, dit messire Jean de Hainaut, à ce que je puis voir et considérer, le roi de France et son conseil prennent grand'plaisance en ce que vous séjournez ci à grands frais, et disent ainsi, qu'ils vous feront dépendre et engager toute votre terre; et quand bon leur semblera, ils vous combattront, non à votre aise ni volonté, mais à la leur. » De ces réponses fut le comte de Hainaut tout grigneux (triste), et dit qu'il n'iroit pas ainsi.

---

## CHAPITRE CXX.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE MONTA SUR MER POUR VENIR EN FLANDRE; ET COMMENT IL TROUVA LES NORMANDS QUI LUI GARDOIENT LE PASSAGE, ET COMMENT IL ORDONNA SES BATAILLES.

Nous nous tairons un petit à parler du duc de Normandie et du comte de Hainaut, et parlerons du roi d'Angleterre, qui s'étoit mis sur mer pour venir et arriver selon son intention en Flandre, et puis venir en Hainaut aider à guerroyer le comte de

Hainaut son serourge (beau-frère) contre les François. Ce fut le jour devant la veille Saint Jean-Baptiste <sup>(1)</sup>, l'an mil troiscent quarante, qu'il nageoit (naviguoit) par mer, à (avec) grand'et belle charge de nefes et de vaisseaux; et étoit toute sa navie (flotte) partie du hâvre de Tamise, et s'en venoit droitement à l'Écluse. Et adonc se tenoient entre Blankeberghe et l'Écluse et sur la mer messire Hugues Quieret et messire Pierre Bahuchet et Barbevaire, à (avec) plus de sept vingt gros vaisseaux sans les Hokeboz <sup>(2)</sup>; et étoient bien, Normands, Bidaus <sup>(3)</sup>, Génois et Picards quarante mille; et étoient là ancrés et arrêtés, au commandement du roi de France, pour attendre la revenue du roi d'Angleterre, car bien savoient qu'il devoit par là passer. Si lui vouloient dénéer (refuser) et défendre le passage, ainsi qu'ils firent bien et hardiment, tant comme ils purent, si comme vous orrez (entendrez) recorder.

Le roi d'Angleterre et les siens, qui s'en venoient singlant, regardèrent et virent devers l'Écluse si grand'quantité de vaisseaux que des mâts ce sembloit droitement un bois: si en fut fortement émerveillé et demanda au patron de sa navie (flotte) quels gens ce pouvoient être: il répondit qu'il cuidoit (croyoit) bien que ce fut l'armée des Normands que le roi de France tenoit sur mer, et qui plusieurs

(1) Ce fut en effet le 22 juin avant-veille de la fête de saint Jean-Baptiste qu'Édouard s'embarqua; et le combat dont Froissart va faire le récit se donna le jour même de la fête. (Rymer, T. 2. Part. 4. P. 79.) J. D.

(2) Espèce de barque. J. A. B.

(3) Voyez la note de la Page 303.

fois lui avoient fait grand dommage, et tant que ars (brûlé) et robé (pillé) la bonne ville de Hampton (Southampton) et conquis Christophe, son grand vaisseau, et occis ceux qui le gardoient et conduisoient. Donc répondit le roi Anglois: « J'ai de long-temps désiré que je les pusse combattre; si les combattons, s'il plaît à Dieu et à Saint George; car voirement (vraiment) m'ont-ils fait tant de contraires que j'en vueil (veux) prendre la vengeance, si je y puis avenir. » Lors fit le roi ordonner tous ses vaisseaux et mettre les plus forts devant, et fit frontière à tous côtés de ses archers; et entre deux nefes d'archers en y avoit une de gens d'armes; et encore fit-il une bataille sur-côtère, toute pure d'archers, pour reconforter, si mestier (besoin) étoit, les plus lassés. Là y avoit grand'foison de dames d'Angleterre, de comtesses, baronnesses, chevaleresses et bourgeoises de Londres, qui venoient voir la reine d'Angleterre à Gand, que vue n'avoient un grand temps, et ces dames fit le roi Anglois bien garder et soigneusement, à (avec) trois cents hommes d'armes et cinq cents archers; et puis pria le roi à tous qu'ils vouldissent (vouldissent) penser de bien faire et garder son honneur; et chacun lui en convenança (promit).

---

## CHAPITRE CXXI.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE ET LES NORMANDS ET AUTRES SE COMBATTIRENT DUREMENT; ET COMMENT CHRISTOPHE LE GRAND VAISSEAU FUT RECONQUIS DES ANGLOIS.

QUAND le roi d'Angleterre et son maréchal eurent ordonné les batailles et leurs navies (flottes) bien et sagement, ils firent tendre et traire (tirer) les voiles contre mont, et vinrent au vent, de quartier, sur destre (droite), pour avoir l'avantage du soleil, qui en venant leur étoit au visage. Si s'avisèrent et regardèrent que ce leur pouvoit trop nuire, et detrièrent (différèrent) un petit, et tournoyèrent tant qu'ils eurent vent à volonté. Les Normands qui les véoient (voyoient) tournoyer s'émerveilloient trop pourquoi ils le faisoient, et disoient: « Ils ressongnent (redoutent) et reculent, car ils ne sont pas gens pour combattre à nous. » Bien véoient (voyoient) entre eux les Normands, par les bannières, que le roi d'Angleterre y étoit personnellement: si en étoient moult joyeux, car trop le désiroient à combattre. Si mirent leurs vaisseaux en bon état, car ils étoient sages de mer et bons combattants; et ordonnèrent Christophe le grand vaisseau que conquis avoient sur les Anglois en cette même année tout devant, et grand' foison d'arbalétriers Génois dedans pour legarder et traire (tirer) et escarmoucher aux Anglois, et puis

s'arroutèrent (s'assemblèrent) à (avec) grand' foison de trompes et de trompettes et de plusieurs autres instruments, et s'en vinrent requerre (chercher) leurs ennemis. Là se commença bataille dure et forte de tous côtés, et archers et arbalétriers à traire (tirer) et à lancer l'un contre l'autre diversement et roidement, et gens d'armes à approcher et à combattre main à main asprement et hardiment; et parquoi ils pussent mieux avenir l'un à l'autre, ils avoient grands crocsethaves (crochets) de fer tenants à chaînes; si les jetoient dedans les nefes de l'un à l'autre et les accrochoient ensemble, afin qu'ils pussent mieux aherdre (se joindre) et plus fièrement combattre. Là eut une très dure et forte bataille et maintes appertises d'armes faites, mainte lutte, mainte prise, mainte rescousse (délivrance). Là fut Christophe le grand vaisseau auques (aussi) de commencement reconquis des Anglois, et tous ceux morts et pris qui legardoient et défendoient. Et adonc yeut grand' huée et grand' noise, et approchèrent durement les Anglois, et repourveirent (reconquirent) incontinent Christophe ce bel et grand vaisseau de purs archers qu'ils firent passer tout devant et combattre aux Gènevois (Génois).



---

 CHAPITRE CXXII.

COMMENT LES ANGLOIS DÉCONFIRENT LES NORMANDS  
 QU'ONCQUES-N'EN ÉCHAPPA PIED QUE TOUS NE FUSSENT  
 MIS A MORT.

CETTE bataille dont je vous parle fut moult félon-  
 neuse et très horrible; car bataille et assaut sur mer  
 sont plus durs et plus forts que sur terre: car là ne  
 peut-on reculer ni fuir; mais se faut vendre et com-  
 battre et attendre l'aventure, et chacun en droit soi  
 montrer sa hardiesse et sa prouesse. Bien est voir  
 (vrai) que messire Hugues Quieret étoit bon che-  
 valier et hardi, et aussi messire Pierre Bahuchet et  
 Barbevaire, qui au temps passé avoient fait maint  
 meschef sur mer, et mis à fin maint Anglois. Si dura  
 la bataille et la pestillence de l'heure de prime <sup>(1)</sup>  
 jusques à haute nonne. Si pouvez bien croire que  
 ce terme durant il y eut maintes appertises d'armes  
 faites; et convint là les Anglois souffrir et endurer  
 grand' peine, car leurs ennemis étoient quatre con-  
 tre un et toutes gens de fait et de mer <sup>(2)</sup>; de quoi

(1) Depuis six heures du matin jusqu'après midi. (Voyez Page 19.)

(2) Les grandes chroniques de France blâment Barbevaire de ce dont Froissart le loue ici, d'avoir choisi des gens de mer au lieu de chevaliers qui demandoient de forts salaires et n'étoient pas bons à ce genre de service. Les grandes chroniques prétendent que Barbevaire fut défait parcequ'il avoit pris des poissonniers et des mariniers pour servir sur mer et non pas des gentils hommes. Quant à Bahuchet, qui commandoit avec Barbevaire, les grandes chroniques disent qu'il se savoit mieux mêler d'un compte à faire que de guerroyer en mer; il étoit trésorier de la couronne, J. A. B.

les Anglois, pour ce qu'il le convenoit, se pénoient moult de bien faire. Là fut le roi d'Angleterre de sa main très bon chevalier, car il étoit adonc en la fleur de sa jeunesse; et aussi furent le comte Derby, le comte de Pembroke, le comte de Hereford, le comte de Huntingdon, le comte de Northampton et de Gloucester, messire Regnault de Cobham, messire Richard Stafford, le sire de Percy, messire Gautier de Mauny, messire Henry de Flandre, messire Jean de Beauchamp, le sire de Felton, le sire de Bradestan, messire Jean Chandos, le sire de la Ware, le sire de Multon, et messire Robert d'Artois, qui s'appeloit comte de Richemont<sup>(1)</sup>, et étoit de-lez (à côté) le roi en grand arroy et en bonne étoffe, et plusieurs autres barons et chevaliers pleins d'honneur et de prouesse, desquels je ne puis mie (pas) de tous parler, ni leurs bienfaits ramentevoir (rappeler). Mais ils s'éprouvèrent si bien et si vassalement (vaillamment) parmi un secours de Bruges et du pays voisin qui leur vint, qu'ils obtinrent la place et l'eau, et furent les Normands et tous ceux qui là étoient encontre eux, morts et déconfits, péris et noyés, ni oncques pied n'en échappa que tous ne fussent mis à mort<sup>(2)</sup>. Cette avenue fut moult tôt sçue

(1) Il ne paroît pas que Robert d'Artois ait jamais possédé ce comté ainsi que cela a déjà été expliqué en note. J. A. B.

(2) Les historiens attribuent unanimement la défaite des François à la division des chefs et au peu de talent de Bahuchet. Barbevaire vouloit que la flotte quittât la côte et allât à la rencontre des Anglois; mais les amiraux François s'obstinèrent à rester près de la terre, resserrés dans une anse. Par cette mauvaise disposition, ils rendirent inutile la supériorité de leurs forces; elle leur devint même nuisible, parce que les vaisseaux, n'ayant pas assez d'espace pour manoeuvrer, s'embar-

parmi Flandre et puis en Hainaut; et en vinrent les certaines nouvelles dedans les deux osts devant Thun l'Évêque. Si en furent Hainuyers, Flamands et Brabançois moult réjouis et les François tous courroucés. Or vous conterons du roi Anglois comment il persévéra après la bataille faite.

---

### CHAPITRE CXXIII.

COMMENT LE COMTE DE HAINAUT, QUAND IL SUT LA VENUE DU ROI D'ANGLETERRE, SE PARTIT DE DEVANT THUN L'ÉVÊQUE ET S'EN ALLA A VALENCIENNES; ET COMMENT JAQUEMART D'ARTEVELLE PRÊCHA ET MONTRA DEVANT TOUS LES SEIGNEURS LE DROIT QUE LE ROI ANGLOIS AVOIT EN FRANCE.

QUAND cette victoire, ainsi que dessus est dit, fut avenue au roi Anglois, il demeura toute cette nuit, qui fut la veille saint Jean-Baptiste<sup>(1)</sup>, sur mer en ses

rassoient les uns les autres et ne pouvoient se prêter de secours. Barbevaire, qui avoit gagné le large avec sa division, eut seul le bonheur d'échapper; les deux amiraux François furent battus et perdirent la vie. Hugues Quieret fut assassiné de sang-froid, après avoir été fait prisonnier, et Bahuchet fut pendu au mât de son vaisseau. On évalue la perte totale à 30,000 hommes dont plus des trois quarts étoient François. Le roi d'Ang'eterre fut légèrement blessé à la cuisse. (*Chron. de Fr.* chap. 19. *Contin. de Nangis*, P. 102. *Chron. de Flan.* P. 153. *Ann. de Fland.* par Meyer, fol. 141. Voy.) J. D.

(1) En suivant les *Chron. de Fr. ubi supra*, Édouard remporta cette victoire le lendemain de la fête de saint Jean-Baptiste; mais cette date n'est pas plus exacte que celle de Froissart: il est certain que la bataille se donna le jour même de la fête. (Rymer, T. 2. Part.<sup>e</sup> 4. P. 79.) J. D.

naves (vaisseaux) devant l'Écluse, en grand bruit et grand'noise de trompes et de nacaires (timbales), tabours, cornets et de toutes manières de menestrandies <sup>(1)</sup> tellement qu'on n'y ouït pas dieu tonnant; et là le vinrent voir ceux de Flandre qui étoient informés de sa venue. Si demanda le dit roi nouvelles aux bourgeois de Bruges de Jacquemart d'Artevelle; et cils (ceux-ci) répondirent qu'il étoit à une semonce (appel) du comte de Hainaut contre le duc de Normandie à (avec) plus de soixante mille Flamands. Ces paroles furent assez plaisantes au roi Anglois. Quand ce vint à lendemain, le jour de saint Jean, le roi et toutes ses gens prirent port et terre, et se mit le roi tout à pied, et grand'foison de sa chevalerie, et s'en vinrent en tel état en pèlerinage à Notre Dame d'Ardenbourg. Là ouït messe le roi et dîna, et puis monta à cheval et vint celui jour à Gand, où madame la reine sa femme étoit, qui le reçut à (avec) grand'joie; et toutes les gens du roi et tout leur harnois vinrent cette part depuis petit à petit.

Le roi d'Angleterre avoit écrit et signifié sa venue aux seigneurs qui encore étoient à Thun l'Évêque, devant les François: si très tôt qu'ils surent qu'il étoit arrivé, et qu'il avoit déconfit les Normands, ils se délogèrent; et donna le dit comte de Hainaut, à quel prière et mandement ils étoient là venus, à toutes manières de gens congé, excepté les corps des seigneurs: mais ceux amena-t-il à Valenciennes et les fêta et honora grandement, par spé-

(1) Toute espèce d'instruments joués par les ménestrels. J. A. B.

cial, le duc de Brabant et Jaquemart d'Artevelle. Et là prêcha le dit d'Artevelle, emmy (dans) le marché, devant tous les seigneurs et ceux qui le purent ouïr, et montra quel droit le roi d'Angleterre avoit en la chalange (réclamation) de France, et aussi quelle puissance les trois pays avoient, c'est à savoir, Flandre, Hainaut et Brabant, quand ils étoient d'un accord et d'une alliance ensemble; et fit tant adonc par ses paroles et par son grand sens, que toutes manières de gens qui l'ouïrent et entendirent, dirent qu'il avoit grandement bien parlé et par grand'expérience; et en fut de tous moult loué et prisé; et dirent qu'il étoit bien digne de gouverner et exercer la comté de Flandre.

Après ces choses faites et devisées, les seigneurs se partirent là l'un de l'autre, et prirent un bref jour d'être ensemble à Gand de-lez (près) le roi d'Angleterre: ce fut le huitième jour après. Et vinrent vers le roi Anglois, qui les reçut à grand'chère, et les fêta moult liement (joyeusement), et aussi fit la reine d'Angleterre, Philippe de Hainaut, qui nouvellement étoit relevée d'un fils qui s'appeloit Jean, et fut depuis duc de Lancastre, de par madame Blanche sa femme, fille au duc de Lancastre, si comme vous orrez (entendrez) recorder avant en l'histoire. Adonc fut pris et assigné certain jour de parlement à être à Villevorde tous les seigneurs et leurs conseils et les conseils des bonnes villes de leurs pays. Si se partirent du roi d'Angleterre et s'en r'alla chacun en son lieu, attendant que le terme devoit venir pour être à Villevorde, si comme

dessus est dit. Or vous conterons du roi de France et d'aucunes de ses ordonnances qu'il fit depuis qu'il sut que le roi Anglois étoit arrivé en Flandre.

---

## CHAPITRE CXXIV.

COMMENT LE ROI PHILIPPE, QUAND IL SUT LA VENUE DU ROI ANGLOIS, SE PARTIT DE THUN L'ÉVÊQUE ET ENVOYA BONNES GENS D'ARMES EN GARNISON SUR LES FRONTIÈRES DE FLANDRE.

QUAND le roi Philippe de France sut la vérité de son armée sur mer, comment ils avoient été déconfits, et que le roi Anglois son adversaire étoit arrivé paisiblement en Flandre, si en fut durement courroucé, mais amender ne le put : si se délogea et se retraist (retira) vers Arras, et donna à une partie de ses gens congé, jusques à tant qu'il orroit (entendrait) autres nouvelles. Mais il envoya messire Godemar du Fay à Tournay pour là aviser des besognes, et penser que la cité fut bien pourvue ; car il se doutoit plus des Flamands que d'autrui ; et mit le seigneur de Beaujeu en Mortagne pour faire frontières contre les Hainuyers ; et envoya grand'foison de gens d'armes à Saint-Omer, et à Aire, et à Saint Venant, et pourvey (pourvut) suffisamment tout le pays sur les frontières de Flandre.

En ce temps régnoit un roi en Sicile qui s'appe-

loit Robert <sup>(1)</sup>, et avoit la fame (réputation) et la renommée d'être très grand astronome, et défendoit tant comme il pouvoit au roi de France et à son conseil que point ne se combattit au roi Anglois, car le dit roi Anglois devoit être trop fortuné en toutes ses besognes; et eut le dit roi Robert vu volontiers qu'on eut les dessus dits rois mis à accord et à fin de leur guerre; car il aimoit tant la couronne de France qui enuis (avec peine) eut vu sa désolation. Si étoit le dit roi venu en Avignon devers le pape Clément <sup>(1)</sup> et le collège, et leur avoit montré les périls qui pouvoient être en France, par le fait des guerres des deux rois; et encore avec ce prié et requis qu'ils se voulsissent (voulussent) ensonnier (prendre soin) d'eux appaiser, pourtant

(1) Robert dit le Bon, roi de Naples et comte de Provence, petit-fils de Charles d'Anjou qui perdit la Sicile par suite des *Vépres siciliennes*. C'est à tort que Froissart appelle Robert roi de Sicile, puisqu'il ne posséda jamais cette île. Quoiqu'il ne fut que le troisième fils de Charles II dit le Boiteux, il parvint à éliminer son neveu de la succession de ses états de Naples et de Provence qu'il se fit conférer par le pape Clément VI. Il fut longtemps le chef du parti Guelfe en Italie, et après une vie très agitée, il mourut en 1343 dans son royaume de Naples quelque temps après être revenu d'un voyage qu'il avait fait dès l'année 1338 en Provence, comme le dit justement Froissart, pour empêcher, s'il étoit possible, la guerre déclarée entre l'Angleterre et la France et intéresser en sa faveur le pape Benoît XII contre Pierre fils de Frédéric, qui avait pris le titre de roi de Sicile. Robert avait beaucoup d'amour pour les lettres, et c'étoit à son érudition pédantesque, exaltée par les gens de lettres comblés de ses bienfaits, bien plus qu'à la prospérité de son pays et à la gloire des armes, qu'il dut sa réputation d'être le roi le plus sage de la chrétienté. Pétrarque en 1341 fit choix de Robert, pour lui faire subir son examen avant son couronnement.  
J. A. B.

(2) On a déjà observé que Benoît XII vivoit encore et ne mourut qu'en 1342. J. D.

(attendu) qu'il les véoit (voyoit) si émus en grand' guerre où nul n'alloit au devant. De quoi le pape Clément VI et les cardinaux lui en répondirent tout à point, et dirent qu'ils y entendraient volontiers, mais (pourvu) que les deux rois les en voulsissent (voulussent) ouïr.

---

### CHAPITRE CXXV.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE TINT SON PARLEMENT A VILLEVORDE OU CEUX DE FLANDRE, DE HAINAUT ET DE BRABANT JURÈRENT EN LA MAIN DUDIT ROI A EUX ENTR'AIDER A JAMAIS CONTRE QUI QUE CE FUT.

OR RETOURNERONS au parlement qui fut à Villevorde, si comme dessus est dit. A ce parlement qui fut à Villevorde furent tous ces seigneurs ci-après nommés: premièrement le roi Édouard d'Angleterre, le duc Jean de Brabant, le comte de Hainaut, messire Jean de Hainaut son oncle, le duc de Gueldres, le marquis de Juliers, le marquis de Brandebourg, le marquis de Misnie et d'Osterland, le comte de Mons, messire Robert d'Artois, le sire de Fauquemont, messire Guillaume de Duvinvorde, le comte de Namur, Jaquemart d'Artevelle, et grand'foison d'autres seigneurs et de toutes les bonnes villes de Flandre, de Brabant et de Hainaut, trois ou quatre vaillants bourgeois de chacune par manière de conseil. Là furent parlementés et conseillés plusieurs avis et statuts entre les seigneurs et leurs pays; et



accordèrent et scellèrent les trois pays, c'est à savoir, Flandre, Hainaut et Brabant, qu'ils seroient de ce jour en avant aidants et confortants l'un l'autre en tous cas et en tous affaires, et s'allièrent par certaines convenances que si l'un des trois pays avoit à faire contre qui que ce fut, les deux autres le devoient aider, et s'il avenoit qu'ils fussent en discord ni en guerre au temps à venir les deux ensemble, le tiers y devoit mettre bon accord; et s'il n'étoit fort pour ce faire, il s'en devoit retraire (retirer) au roi d'Angleterre, en qui main <sup>(1)</sup> ces convenances et alliances étoient dites et jurées à tenir fermes et stables, qui comme ressort (garant) les devoit apaiser; et furent plusieurs statuts là jurés, écrits et scellés, qui depuis tinrent trop mal. Mais toutes fois, par confirmation d'amour et d'unité, ils ordonnèrent à faire forger une monnoie coursable (de cours) dedans les dits trois pays, que on appelloit *compagnons* ou *alliés*.

Sur la fin du parlement il fut dit et arrêté et regardé pour le meilleur que environ la Magdelaine le roi Anglois s'émoueroit et viendroit mettre le siège devant la cité de Tournay; et là y devoient être tous les seigneurs dessus nommés, avec leur mandement de chevaliers et d'écuyers, et le pouvoir des bonnes villes. Si se partirent sur cet état pour eux retraire (retirer) en leur pays et appareiller suffisamment, selon ce qu'il appartenoit, pour

(1) C'est-à-dire *en la main de qui*. Froissart se sert souvent de cette tournure et emploie *quel* et *qui* dans le sens du *cujus* des Latins. J. A. B.

être mieux pourvus quand le jour et le terme viendrait qu'ils devroient être devant Tournay.

---

## CHAPITRE CXXVI.

COMMENT LE ROI PHILIPPE ENVOYA TRÈS NOTABLE CHEVALERIE EN LA CITÉ DE TOURNAY POUR LA GARDER ET GARNIR DE POURVÉANCES, POUR CE QUE LE ROI ANGLOIS LA DEVOIT ASSIÉGER.

OR SUT le roi Philippe assez tôt après le département de ces seigneurs qui à Villevorde avoient été, la plus grand'partie de l'ordonnance de ce parlement, et tout l'état et comment le roi Anglois devoit venir assiéger la cité de Tournay. Si s'avisa qu'il la conforteroit tellement et y enveroient si bonne chevalerie que la cité seroit toute sûre et bien conseillée. Si y envoya droitement fleur de chevalerie, le comte Raoul d'Eu, connétable de France et le jeune comte de Ghines son fils, le comte de Foix et ses frères, le comte Aymeri de Narbonne, messire Aymart de Poitiers, messire Geoffroy de Chargny, messire Girard de Montfaucon, ses deux maréchaux, messire Robert Bertrand et messire Mathieu de Trie, le seigneur de Cayeu, le sénéchal de Poitou, le seigneur de Châtillon et messire Jean de Landas. Cils (ceux-ci) avoient avec eux chevaliers et écuyers preux en armes et très bonnes gens. Si leur pria le dit roi chèrement qu'ils voulussent si bien penser et soigner de Tournay que nul dommage ne s'en prit; et ils lui enconvenancèrent (promirent).

Adonc se partirent-ils d'Arras et du roi de France, et chevauchèrent tant par leurs journées qu'ils vinrent à Tournay. Si y trouvèrent messire Godemar du Fay, qui par avant y avoit été envoyé, qui les reçut liement; et aussi firent tous les hommes de la ville. Assez tôt après qu'ils furent venus, ils regardèrent et firent regarder aux pourvéances de la cité, tant en vivres comme en artillerie, et en ordonnèrent bien et à point, selon ce qu'il convenoit; et y firent amener et charrier du pays voisin grand'foison de blés et d'avoines et de toutes autres pourvéances, tant que la cité fut en bon état, pour la tenir un grand temps. Or retournerons au roi d'Angleterre qui se tenoit à Gand, de-lez (près) la reine sa femme, et entendoit à ordonner ses besognes.

---

## CHAPITRE CXXVII.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE SE PARTIT DE GAND  
ET ALLA METTRE LE SIÈGE DEVANT LA CITÉ DE  
TOURNAY.

QUAND le terme dut approcher que les seigneurs dessus nommés se devoient trouver devant Tournay, et que les blés commençoient à murir, le roi Anglois se partit de Gand à (avec) moult belles gens d'armes de son pays, sept comtes, deux prélats, vingt huit bannerets, et bien deux cents chevaliers; et étoient Anglois quatre mille hommes d'armes et

neuf mille archers, sans la piétaille (piétons) <sup>(1)</sup>. Si s'en vint et passa, et tout son ost, parmi la ville d'Audenarde, et puis passa la rivière de l'Escaut, et s'en vint loger devant Tournay <sup>(2)</sup> à la porte que on dit de saint-Martin, au chemin de Lille et de Douay. Assez tôt après vint son cousin le duc de Brabant, à (avec) plus de vingt mille hommes chevaliers et écuyers, et les communes de ses bonnes villes; et se logea le dit duc devant Tournay; et comprenoit son ost grand-quantité de terre; et étoient les Brabançons logés au Pont à Raisse contre val l'Escaut, mouvant (près) de l'abbaye Saint-Nicholas, revenants vers les près et la porte Valenciennoise. Après étoit le comte Guillaume de Hainaut avec belle chevalerie de son pays; et avoit grand'foison de Hollandois et de Zélandois qui le gardoient de près, et servoient ainsi que leur seigneur; et étoit le comte de Hainaut logé entre le duc de Brabant et le roi d'Angleterre. Après étoit Jacquemart d'Artevelle à (avec) plus de soixante mille Flamands, sans ceux d'Ypres, de Poperinghe, de Cassel et de la châteltenie de Berghe, qui étoient envoyés d'autre part, ainsi que vous orrez (entendrez) ci-

(1) Quelques manuscrits disent: *sans les pétaulx, tuffes et gueliers*. Les pétaulx étoient des paysans enrégimentés, les tuffes et les gueliers des masses d'hommes à pied mal armés et mal habillés, uniquement destinés à faire nombre et à opposer un corps de résistance. J. A. B.

(2) Édouard établit son quartier à Chin-lez-Tournay, le dimanche 23 Juillet, le lendemain de la fête de la Magdeleine. (*Hist. de Tournay*, F. 136 et 137.) Le 27 du même mois il écrivit à Philippe de Valois la lettre suivante:

Philip de Valeys, par lonc temps avoms pursui par devers vous, par messages, et toutes autres voyes, que nous savissioms resonables, au fyn que vous nous vouldissiez avoir rendu nostre droit heritage de Fraun-

après; et étoit logé Jaquemart d'Artevelle à la porte Sainte Fontaine d'une part de l'Escaut et d'autre;

ce, lequel vous nous avez lonc temps détenu et à grand tort occupé. Et par ce que nous véoms bien que vous estes en entent de persévérer en vostre injurieuse détenue, sans nous faire rayson de nostre demande, sumus nous entrez en la terre de Flandres, come seigneur souverayn de ycele, et passé parmi le pays.

Et vous signifions que, pris ovesque nous le eyde de nostre seigneur Jehu-Christ, et nostre droit, ovesque le poer du dit pays, et ovesque nos gentz et alliez, regardant le droit que nous avons à l'heritage, que nous détenez à vostre tort, nous nous treoms vers vous, por mettre droit fin sur nostre droitur chalaunge, si vous voillez approcher. Et pur ce que si grand poer de gentz assemblez, qui veignent de vostre part, et que bien quidoms que vous averriez de vostre part, ne se purront mie longement tenir ensemble, sans faire gref destruction au people et au pays, la quelle chose chascuns bons christiens doit eschuer, et especialement prince, et autres qui setignent gouverneurs des gentz; si desiroms mout, que brief point se prist pour eschuer mortalité des Christiens, ensi comme, la querelle est apparaunt à vous et à nous, que la discussion de nostre chalaunge se sist entre nos deux corps, à la quelle chose nus nous ofroms, par les causes dessus dites, coment que nous pensoms bien le graunt noblesse de vostre corps, de vostre sens, auxi et avisement.

Et en cas que vous ne vourriez celle voye, que adonques fut mis nostre chalaunge, pour affiner ycele par bataille de corps de cent personnes des plus suffisaunts de vostre part, et nous autres taluns de nos gentz ligs.

Et si vous ne voillez l'une voye ne l'autre, que vous nous assignez certaine journé devant la cité de Tournay, pur combattre, poer contre poer, dedans ces dix jours proscheins après la date de ces lettres.

Et nos offres dessus dites voloms par tout le mount est reconnues, ja que ce est nostre désyr, ne mye par orgul, ne surqui dance, mais par les causes dessus dites, au fyn que la volonté nostre seigneur Jehu-Christ montre entre nous, repos puisse estre de plus en plus entre Christiens, et que par ceo les ennemis Dieu fussent résistez, et christienté en saufeté. Et la voye sur ce que eslire voilles des offres dessus dites, nous voillez signefier par le portour de ces dites lettres et par les vostres, en lui fesaunt hastive déliveraunce.

Donée de souz nostre Privée seal, à Chyn, sur les champs de leez Tournay, le 26 de jour du mois de Juille, l'an de nostre règne de Fraunce primer, et d'Angleterre quatorze.

et avoient les Flamands fait un pont de nefz sur l'Escout, pour aller et venir à leur aise. Le duc de Gueldres, le marquis de Juliers, le marquis de Brandebourg, le marquis de Misnie et d'Osterland, le

*Réponse de Philippe.*

Philip, par la grâce de Dieux, roi de Fraunce, à Édouart roi d'Angleterre.

Nous avoms veu vos lettres apportées à nostre court, de par vous à Phelip de Valeis, en quelles lettres estoient contenuts ascunes requestes, que vous feistes al dit Phelip de Valeis.

Et pur ceo que les ditz lettres ne venoient pas à nous, come et que les ditz requestes ne estoient pas faites à nous, apert cleirement par le tenor des lettres, nos ne vos faisons nul réponse, nient mye, pur ceo que nos avoms entenduz par les dits lettres, et autrement, que vos estes entrez en nostre roialme, et à nostre people, mes de volenté, sauntz nul rezon, et noun regardant ceo que homme lige doit garder à son seigneur, car vous estes entrez encontre vostre hommage lige, en nous reconnoissant, si come rezon est, roy de Fraunce et promis obéissance fiel, come lon doit promettre à son seigneur lige, si com appert plus clerement par vos lettres patentz, seales de vostre graunt seale, lesquelles nos avoms de pardevers nos, et de queles vous devez avoir à taunt devers vous. Nostre entent si est, quant bon nous sembler, de voz geter hors de nostre roialme, et en profit de nostre people, et à ceo faire avoms ferme esperance in Jhesu-Christ, dount tout puissance nous vient.

Que par vostre entreprise, qu'este de volonte, et nom résonables d'estre empeschez la saint voiage d'outre meer, et graunt quantité de gentz christieus mis à mort, le service divine apetisez et sainte église en meindre reverence. Et du ceo qu'escript avoiez que vous entendez avoir l'ost des Flemings, nous quidoms estre certins que les bones gentz et les comunes du pays se porteront par tiel manere, par devers nostre cosin le count de Flaundres lor seigneur sauntz meine, et nos, lor seigneur souverain, qu'ils garderont lor honure et lor loialté.

Et que ceo qu'ils ont mepris jusques à cy, ceo ad a est par malvais conseil des gents, que ne regardans pas au profit commune, ne honure de pays, meas au profit de eaux taunt seulement.

Donne sous les Campes, près de la priorie St. Andreu, soutz le seal de nostre secret en l'absence du Graunt, le 30 jour de juyl l'an de grace 1340. (*Rymer et Robert d'Avesbury.*) J. A. B.

comte de Mons <sup>(1)</sup>, le comte de Salm, le sire de Fauquemont, messire Arnoul de Blankenheym et tous les Allemands étoient logés d'autre part devers Hainaut, et pouvoient aller de l'un ost en l'autre. Ainsi étoit la cité de Tournay assiégée et environnée de tous lez (parts) et de tous côtés, ni nul n'en pouvoit partir, entrer ni aller, que ce ne fut par congé, et qu'il ne fut vu et aperçu de ceux de l'ost, de quelque côté que ce fut.

---

### CHAPITRE CXXVIII.

COMMENT LE COMTE DE HAINAUT SE PARTIT DU SIÈGE DE TOURNAY ATOUT CINQ CENTS LANCES ET ARDIT PLUSIEURS VILLAGES; ET COMMENT LES FLAMANDS ASSAILLIRENT VIGOUREUSEMENT CEUX DE TOURNAY.

CE SIÈGE fait et arrêté devant la cité de Tournay, si comme vous avez ouï, dura longuement, et étoit l'ost de ceux de dehors bien pourvu et avitaillé de tous vivres et à bon marché, car ils leur venoient de tous les côtés par terre et par yaue (eau). Si y eut le siège durant là environ fit plusieurs belles appertises d'armes, car le comte de Hainaut, qui étoit hardi et entreprenant, avoit si pris en cœur cette guerre, combien que de premier il en fut moult froid, que c'étoit celui par qui se mettoient sus toutes les envayes (incursions) et les chevauchées, et se partit de l'ost à une matinée, à (avec) bien cinq cents

(1) Quelques manuscrits disent de Vaudemont. J. A. B.

lances, et s'en vint passer dessous Lille, et ardit (brûla) la bonne ville de Seclin et grand' foison de villages là environ, et coururent ces coureurs jusques dedans les faubourgs de Lens en Artois. Tout ce fut recordé (rappelé) au roi Philippe son oncle, qui se tenoit à Arras; si en fut moult courroucé, mais amender ne le put tant qu'à cette fois. Encore après cette chevauchée en remit le dit comte une sus, et chevaucha adonc devers la bonne ville d'Orchies. Si fut prise et arse (brûlée), car elle n'étoit point fermée, et Landas et La Celle <sup>(1)</sup> et plusieurs autres villages qui sont là en ce contour; et coururent tout le pays où ils eurent très grand pillage, et puis s'en revinrent arrière au siège de Tournay. D'autre part les Flamands assailloient souvent ceux de Tournay, et avoient fait en nef sur l'Escaut beffrois <sup>(2)</sup> et atournements d'assauts; et venoient heurter et escarmoucher presque tous les jours à ceux de Tournay. Si en y avoit de navrés (blessés) des uns et des autres, et se mettoient à grand'peine les Flamands de conquérir et dommager Tournay, tant avoient pris la guerre en cœur. Et on dit, et voir (vrai) est, qu'il n'est si felle (cruelle) guerre que de voisins et d'amis.

Entre les assauts que les Flamands firent, il en y eut un qui dura un jour tout entier. Là eut mainte appertise d'armes faite; car tous les seigneurs et les chevaliers qui en Tournay étoient furent à cet

(1) Ce lieu est situé, ainsi que Landas, entre Orchies et Condé. J. D.

(2) Appels au son des cloches. J. A. B.



assaut; et étoit le dit assaut en nef et en vaisseaux à ce appareillés de long temps, pour ouvrir et rompre les barrières de la poterne de l'arche; mais elles furent si bien défendues que les Flamands n'y conquièrent rien; ainçois (mais) perdirent une nef toute chargée de gens, dont il y en eut plus de six vingts noyés, et retournèrent au soir tous lassés et travaillés (fatigués).

---

## CHAPITRE CXXIX.

COMMENT LES SOUDOYERS (SOLDATS) DE S<sup>t</sup>.-AMAND ARDIRENT (BRULÈRENT) LA VILLE DE HASNON ET VIO-  
LÈRENT L'ABBAYE; ET COMMENT ILS CUIDÈRENT (CRU-  
RENT) PRENDRE L'ABBAYE DE VICOGNE; ET COMMENT  
L'ABBÉ Y POURVEI (POURVUT) DE BON REMÈDE.

LE SIÈGE durant et tenant devant Tournay, issirent (sortirent) hors une matinée les soudoyers (soldats) de Saint-Amand, dont il en y avoit grand'foison, et vinrent à Hasnon <sup>(1)</sup> qui se tient de Hainaut, et ardirent la ville et violèrent (saccagèrent) l'abbaye et détruisirent le moutier et emmenèrent et emportèrent devant eux tout ce que mener et emporter en purent, et puis retournèrent à Saint-Amand. Assez tôt après se partirent les soudoyers dessus dits et passèrent le bois de Saint-Amand, et vinrent

(1) Hasnon, abbaye d'hommes, de l'ordre de St.-Benoît, sur la Scarpe, entre Marchiennes et St.-Amand. J. D.

jusques à l'abbaye de Vicogne<sup>(1)</sup> pour l'ardoir (brûler) et exillier (ravager); et en fussent venus à leur entente (intention), car ils avoient fait un grand feu contre la porte pour l'ardoir et abattre à force; mais un gentil abbé qui laiens (dedans) étoit pour le temps y pourvut de remède grand; car quand il eut considéré le péril, il monta à cheval et partit par derrière, et chevaucha tous les bois à la couverte, et fit tant que moult hâtivement il vint à Valenciennes. Si réquit au prévôt de la ville et aux jurés qu'on lui voulut prêter les arbalétriers de la ville pour aider à défendre sa maison; et ils lui accordèrent volontiers. Si les emmena damp<sup>(2)</sup> abbé avec lui, et passèrent derrière Raymes<sup>(3)</sup> et les mit dedans ce bois qui regarde devers Pourcelet et sur la chaussée. Là commencèrent-ils à traire (tirer) et à verser sur ces bidaus<sup>(4)</sup> et Génevois (Génois) qui étoient devant la porte de Vicogne. Sitôt qu'ils sentirent ces sagettes (flèches) qui leurs venoient de dedans ce bois, si furent tous effrayés et se mirent au retour, chacun qui mieux mieux: ainsi fut l'abbaye de Vicogne sauvée.

En ce temps<sup>(5)</sup> étoit le comte de Lille en Gascogne,

(1) Abbaye de Prémontrés entre St.-Amand et Valenciennes. L'abbé dont il va être question s'appeloit Godefroy de Bayay. (*Gallia Christiana*, T. 3. Col. 464.) J. D.

(2) Damp est un diminutif de Dominus. C'étoit un titre qui se donnoit à quelques prélats et à certains ordres religieux. Ils le prenoient pour se mettre, disoient-il, au dessous de Dieu à qui seul appartient le titre de Dominus. J. A. B.

(3) Raimes, entre Valenciennes et l'abbaye de Vicogne. J. D.

(4) Voyez la note de la page 303.

(5) La fin de ce chapitre manque dans les imprimés. J. D.

de par le roi de France, qui y faisoit la guerre et avoit jà repris et reconquis tout le pays d'Aquitaine; et y tenoit les champs à (avec) plus de six mille chevaux, et avoit assiégé Bordeaux par terre et par eau. Si étoit avec le dit comte toute la fleur de chevalerie des marches de Gascogne, le comte de Périgord, le comte de Cominges, le comte de Carmaing, le vicomte de Villemur, le vicomte de Bruniquel, le sire de la Borde et plusieurs autres barons et chevaliers; et n'étoit nul de par le roi Anglois qui leur deveast (empêchât) leurs chevauchées, fors tant que les forteresses Anglesches (Angloises) se tenoient et défendoient à leur pouvoir. Et là dedans ce pays avinrent moult de beaux faits d'armes, desquels nous vous parlerons ci-après, quand temps et lieu sera. Mais nous retournerons encore un petit aux besognes qui avinrent en Écosse, le siège durant devant Tournay.

---

## CHAPITRE CXXX.

COMMENT LES SEIGNEURS QUI ÉTOIENT DEMEURÉS EN ÉCOSSE CAPITAINES, PAR LE COMMANDEMENT DU ROI DE FRANCE, RECOUVRÈRENT PLUSIEURS FORTERESSES EN ÉCOSSE ET COURURENT EN ANGLETERRE TROIS JOURNÉES LOIN.

Vous devez savoir que messire Guillaume de Douglas, fils du frère à messire Guillaume de Douglas qui demeura en Espagne, si comme dit

est ci-dessus, le jeune comte de Moret, le comte de Patrick Dunbar, le comte de Sutherland, messire Robert de Versi <sup>(1)</sup>, messire Simon Fraser et Alexandre de Ramsay étoient demeurés capitaines du remenant (reste) d'Écosse, et se tenoient et tinrent longuement en ces forêts de Jedart, par hiver temps et par été, par l'espace de sept ans et plus, comme très vaillants gens; et guerroyoient toujours les villes et les forteresses où le roi Édouard avoit mis ses gens et ses garnisons; et souvent leur avenoient de belles aventures et périlleuses, desquelles ils se partoient à leur honneur: par quoi on les doit bien compter entre les preux; et aussi fait-on.

Si avint en ce temps que le roi Anglois étoit par deçà, et guerroyoit le royaume de France, et séoit devant Tournay, que le roi Philippe envoya gens en Écosse, qui arrivèrent en la ville de Saint-Jehan (Perth); et prioit adonc le roi de France à ces dessus nommés d'Écosse qu'ils voulussent émouvoir et faire guerre si grand'sur le royaume d'Angleterre, qu'il convint que le roi Anglois s'en r'allât outre, et défit son siège de devant Tournay; et leur promit aider de puissance de gens et d'avoir. Si que en ce temps que le siège fut devant Tournay, ces seigneurs d'Écosse se pourvurent, à la requête du roi de France, pour une grand'chevauchée sur les Anglois. Quand ils furent bien pourvus de grands gens ainsi qu'il leur falloit, ils se partirent de la forêt de Jedart, et allèrent par toute Écosse reconquérir des

(1) Les imprimés Anglois disent Robert Keith. J. A. B.

forteresses celles qu'ils purent ravoïr, et passèrent outre la bonne cité de Berwick et la rivière de Thynes, et entrèrent au pays de Northumberland qui jadis fut royaume. Là trouvèrent bêtes grasses en grand' foison: si gâtèrent tout le pays, et ardirent (brûlèrent) jusques à la cité de Durham, et assez outre; puis s'en retournèrent par un autre chemin, gâtant et ardant (brûlant) le pays, tant qu'ils détruisirent bien en cette chevauchée trois journées loin du pays d'Angleterre et puis rentrèrent dedans le pays d'Écosse, et reconquirent toutes les forteresses que les Anglois tenoient, hormis la bonne cité de Berwick et trois autres forts châteaux, qui leur faisoient trop grand ennui et souvent, par les vaillants gens qui les gardoient et le pays d'entour aussi. Et sont encore ces trois châteaux si forts que à peine pourroit-on trouver si forts en nul pays; et appelle-t-on l'un Stirling, l'autre Roxburgh et le tiers et le souverain d'Écosse Haindebourg (Édimbourg). Le châtel d'Édimbourg siéd sur une haute roche, par quoi on voit tout le pays d'environ; et est la montagne si roide que à peine y peut un homme monter, sans reposer deux fois ou trois, et aussi un cheval à demie charge; et étoit celui adonc qui faisoit plus de contraires à ces seigneurs d'Écosse et à leurs gens; et en étoit châtelain et gardien pour le temps un vaillant chevalier Anglois qui s'appeloit messire Gautier de Limosin, frère germain de messire Richard de Limosin qui si vaillamment se tint et défendit à Thun l'Évêque contre les François.

## CHAPITRE CXXXI.

COMMENT MESSIRE GUILLAUME DE DOUGLAS PRIT LE  
FORT CHATEAU D'ÉDIMBOURG PAR GRAND ENGIN (RUSE)  
ET PAR GRAND'SOUBTIVETÉ (ADRESSE).

OR AVINT en ce temps que le siège se tenoit devant Tournay, et que ces seigneurs d'Écosse, si comme dessus est dit, chevauchent parmi le pays d'Écosse, reconquérant les forteresses à leur loyal pouvoir, messire Guillaume Douglas s'avisa d'un grand fait et périlleux et d'une grand'soubtiveté (adresse), et la découvrit à aucuns de ses compagnons, au comte Patrick, à messire Simon Fraser, qui avoit été maître et gardien du roi David d'Écosse, et à Alexandre de Ramsay, qui tous s'y accordèrent et se mirent en cette périlleuse aventure avec le bon chevalier dessus dit; et prirent bien deux cents compagnons de ces Écossois sauvages, pour faire une embûche, ainsi comme vous orrez (entendrez). Ces quatre seigneurs et gouverneurs de tous les Écossois, qui savoient la pensée l'un de l'autre, entrèrent en mer à (avec) toute leur compagnie, et firent pourvéance d'avoine, de blanche farine, de charbon et de feures (paille); puis arrivèrent paisiblement à un port qui étoit à trois lieues près de ce fort châtel de Édimbourg, qui les contraignoit plus et grévoit que tous les autres. Quand ils furent arrivés, ils s'issirent (sortirent) hors par nuit, et prirent dix ou douze des compa-

gnons ès quels ils se confioient le plus, et se vêtirent de poures (pauvres) cotes (habits) déchirées et de poures chapeaux, en guise de poures marchands, et chargèrent douze petits chevalets <sup>(1)</sup> de douze sacs, les uns emplis d'avoine, les autres de farine, et les autres de charbon et de feures (paille), et envoyèrent leurs autres compagnons embûcher en une vague (abandonnée) abbaye et gâtée, là où nul ne demuroit, et étoit assez près du pied de la montagne sur quoi le châtel séoit. Quand jour fut, ces marchands, qui étoient couvertement (secrètement) armés, s'émurent et mirent à chemin vers le châtel atout (avec) les chevalets chargés, ainsi que vous avez ouï. Quand ils vinrent au pied de la montagne, qui étoit si roide et si malaisée à monter, ils menèrent les chevalets chargés à mont, ainsi qu'ils purent. Quand ils vinrent au milieu de la montagne, qui étoit si roide, comme vous oyez (entendez), le dit messire Guillaume et messire Simon Fraser allèrent devant, et firent les autres venir tout bellement, et firent tant qu'ils vinrent jusques au portier, et lui dirent qu'ils avoient amené en grand'peur bléd, avoine et charbon, et s'ils en avoient mestier (besoin), ils leur vendroient volontiers et à bon marché. Le portier répondit que voirement (vraiment) auroient-ils bon mestier (besoin) en la forteresse, mais il étoit si matin qu'il n'oseroit éveiller le sei-

(1) Les chevaliers se piquoient d'avoir de grands et forts chevaux et laissoient les petits chevaux aux marchands. Les juments étoient surtout dédaignées; on regardoit une jument comme une monture avilissante pour des chevaliers. J. A. B.

gneur de la forteresse ni le maître d'hôtel, mais qu'ils les fissent venir avant et il leur ouvreroit la première porte. Et cils (ceux-ci) l'ouïrent volontiers et firent passer avant tout bellement les autres avec leur charge, et entrèrent tous en la porte des barrières qui leur fut ouverte. Messire Guillaume de Douglas avoit bien vu que le portier avoit toutes les clefs de la grand'porte du châtel; et avoit couvertement (secrètement) demandé au portier laquelle défermoit la grand'porte et laquelle le guichet. Quand la porte des barrières fut ouverte, si comme vous avez ouï (entendu), ils mirent dedans les chevalets, et en déchargèrent deux, qui portoient le charbon, droitement sur le seuil de la porte, afin que on ne la put reclorre; puis prirent le portier et le tuèrent si paisiblement qu'oncques ne dit mot, et prirent les clefs et deffermèrent les portes du château: puis corna le dit messire Guillaume de Douglas un cor, et jetèrent lui et ses douze compagnons leurs cotes (habits) déchirées jus (à bas), et renversèrent les autres sacs de charbon au travers de la porte, parquoi on ne la put clorre. Quand les autres compagnons qui étoient embûchés assez près de là ouïrent le cor, ils saillirent hors de l'embûchement et coururent contre mont la voie du châtel, tant qu'ils purent.

La guette (sentinelle) du châtel qui dormoit adonc s'éveilla au son du cor, et vit gens monter hâtivement contre mont le châtel tous armés: si commença à corner et à crier tant qu'il put: « Trahi, trahi, seigneurs, trahi; armez-vous tôt et appareillez, car vez (voyez) ci gens d'armes qui approchent cette forte-



resse. » Adonc s'éveilla le châtelain et tous ceux de laiens (dedans), qui s'armèrent sitôt qu'ils purent, et vinrent tous accourants à la porte pour la refermer, mais on leur devéa (refusa); car messire Guillaume et ses douze compagnons leur défendirent. Adonc monteplia (multiplia) grand hutin (bruit) entre eux; car ceux du châtel eussent volontiers la porte refermée pour leurs vies sauver: car ils apercevoient bien qu'ils étoient trahis; et ceux qui avoient bien accompli leur emprise et leur désir se penoient tant qu'ils pouvoient du tenir; et tant firent par leur prouesse qu'ils tinrent l'entrée, tant que ceux de l'embûche furent parvenus à eux. Lors se commencèrent à ébahir ceux du châtel, car ils virent bien qu'ils étoient surpris: si s'efforcèrent de défendre le châtel et de leurs ennemis remettre hors s'ils eussent pu, et firent tant d'armes que merveilles étoit à regarder, et par spécial messire Gautier de Limosin qui bien y besognoit, car il étoit mestier (nécessaire). Mais au dernier leur défense ne les put sauver, combien qu'ils tuèrent et navrèrent (blessèrent) aucuns de ceux dedehors, que le dit messire Guillaume Douglas et ses compagnons ne gagnassent le fort château par force, et occirent le plus de ceux qui le gardoient, excepté le châtelain et six écuyers qu'ils prirent à mercy. Si demeurèrent laiens (dedans) tout le jour; puis y établirent châtelain un gentilhomme du pays bon écuyer qui s'appeloit Simon de Weseby<sup>(1)</sup> et avec lui grand'foison de bons com-

(1) Les traducteurs Anglois disent Simon de Vescy. J. A. B.

pagnons, tous hommes de fief du roi d'Écosse. Ainsi fut repris le fort châtel d'Édimbourg en Écosse; et en vinrent les certaines nouvelles au roi Anglois, tandis qu'il séoit devant Tournay: auquel siège nous retournerons, car il est heure.

---

## CHAPITRE CXXXII.

COMMENT CEUX DE TOURNAY MIRENT HORS DE LA CITÉ  
TOUTES POURES (PAUVRES) GENS; ET COMMENT LE ROI  
DE FRANCE FIT SON MANDEMENT POUR LES SECOURIR.

Vous avez ci-dessus bien ouï recorder comment le roi d'Angleterre avoit assiégé la bonne cité de Tournay, et moult la contraignoit; car il avoit en son ost plus de six vingt mille hommes d'armes, parmi les Flamands, qui s'acquittoient bien de l'assaillir; et l'avoient les assiégeurs tellement environnée de tous côtés, que rien ne leur pouvoit venir, entrer, ni issir (sortir), qu'il ne fut tantôt hapé et aperçu. Et pour ce que les pourvéances (provisions) de la cité commencèrent à amenrir (diminuer), les seigneurs de France qui là étoient firent vuidier toutes manières de pources (pauvres) gens, qui pourvus n'étoient pour attendre l'aventure, et les mirent hors à plein jour, hommes et femmes, et passèrent parmi l'ost du duc de Brabant, qui leur fit grâce; car il les fit conduire sauvement (en sûreté) tout outre l'ost. Le roi Anglois entendit par ceux et par autres que la cité étoit durement étreinte: il en fut

joyeux, et pensa bien qu'il la conqueroit, combien longuement ni quels frais il y mit. D'autre part le roi de France qui se tenoit à Arras, et fut toute la saison, entendit que ceux de Tournay étoient moult contrains, et qu'ils avoient grand mestier (besoin) d'être confortés. Si s'ordonna (disposa) à ce qu'il les conforteroit, à quel meschef que ce fut; car il ne vouloit mie perdre une telle cité que Tournay étoit. Si fit un très grand mandement par tout son royaume, et aussi une grand'partie dedans l'empire, tant qu'il eut le roi Jean de Behaigne (Bohême), le duc de Lorraine, le comte de Bar, l'évêque de Metz, l'évêque de Verdun, le comte de Montbéliar, messire Jean de Châlons, le comte de Genève (Gènes), et aussi le comte de Savoye et messire Louis de Savoye son frère. Tous ces seigneurs vinrent servir le roi de France, à (avec) ce qu'ils purent avoir de gens. D'autre part revinrent le duc de Bretagne, le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, le comte d'Alençon, le comte de Forez, le comte d'Armagnac, le comte de Flandre, le comte de Blois, messire Charles de Blois, le comte de Harcourt, le comte de Dampmartin, le sire de Coucy et si grand'foison de barons et de seigneurs que les nommer par nom et par surnom seroit un grand détriement (délai). Après revint le roi de Navarre à (avec) grand'foison de gens d'armes de Navarre et de la terre qu'il tenoit en France, dont il étoit homme du roi; et si y étoit le roi David d'Écosse, à la délivrance (frais) du roi de France à (avec) belle route (suite) de gens d'armes.

## CHAPITRE CXXXIII.

COMMENT LE ROI DE FRANCE SE LOGEA AU PONT A BOVINES A TROIS LIEUES DE TOURNAY ; ET COMMENT CEUX DE BOUCHAIN RESCOUIRENT (DÉLIVRÈRENT) LA PROIE QUE CEUX DE MORTAGNE EMMENOIENT.

QUAND tous ces seigneurs dessus nommés et plus encore furent venus à Arras devers le roi, il eut conseil de chevaucher et de traire (aller) par devers ses ennemis. Si s'émut, et chacun le suivit, ainsi que ordonné étoit; et firent tant par leurs petites journées qu'ils vinrent jusques à une petite rivière <sup>(1)</sup> qui est à trois lieues près de Tournay, laquelle est moult parfonde (profonde); et environnée de si grands marais, que on ne la pouvoit passer que parmi un petit pont si étroit que un seul homme à cheval seroit assez ensonnié (embarrassé) de passer outre; deux hommes ne s'y pourroient combiner. Et logea tout l'ost sur les champs, sans passer la rivière, car ils ne purent. Lendemain l'ost demeura tout coi. Les seigneurs qui étoient de-lez (près) le roi eurent conseil comment ils pourroient faire pont pour passer cette rivière et les crolières (tourbières) plus aise et plus sûrement. Si furent envoyés aucuns chevaliers et ouvriers pour regarder le passage. Mais quand ils eurent tout considéré et avisé, ils regardèrent qu'ils perdoient leur temps. Si rap-

(1) Sans doute, la rivière de Marque. J. D.

portèrent au roi qu'il n'y avoit point de passage, fors par le pont à Tressin tant seulement. Si demeura la chose en cet état, et se logèrent les seigneurs, chacun sire par lui et entre ses gens. Les nouvelles s'épandirent partout que le roi de France étoit logé au pont à Tressin et emprès (près) le pont de Bouvines, en intention de combattre ses ennemis : si que toutes manières de gens d'honneur qui se désiroient à avancer et acquérir grâce par fait d'armes, se traioient (portoient) cette part, tant d'un lez (côté) comme de l'autre.

Or avint que trois chevaliers Allemands, qui se tenoient en la garnison de Bouchain, furent informés que les deux rois s'approchoient durement, et que on supposoit qu'ils se combattroient; de quoi les deux prièrent tant à leur compagnon, qu'il s'accorda qu'il demeureroit, et les autres iroient querir les aventures devant Tournay; et il garderoit la forteresse bien et soigneusement jusques à leur retour. Si se partirent les deux chevaliers, dont on appeloit l'un messire Conrard d'Aerschot et l'autre messire Conrard de Lensemich, et chevauchèrent tant qu'ils vinrent vers Escaut-Pont dessus Valenciennes; car ils vouloient passer l'Escaut à Condé. Si ouirent entre Fresnes et Escaut-Pont grand effroi de gens, et en virent plusieurs fuyants. Adonc brochèrent (piquèrent) eux des éperons cette part et (ainsi que) leur route (suite); et pouvoient être environ vingt cinq lances. Si rencontrèrent les premiers qui fuyoient et leur demandèrent ce qu'il leur failloit (manquoit) ni étoit venu. « En nom de Dieu,

Seigneurs, ce répondirent les fuyants, les soudoyers (soldats) de Mortagne sont issus (sortis) et ont accueilli grand'proie ci entour, et l'emmènent devers leur forteresse, et avec ce plusieurs prisonniers de ce pays. » Donc répondirent les deux chevaliers Allemands: « Et nous sauriez-vous mener cette part où ils vont? » — « En nom de Dieu, seigneurs, oil (oui). »

Adonc se sont mis les Allemands en chasse après les François de Mortagne, et ont suivi les bons hommes qui les avoïèrent (conduisirent) parmi les bois, et avancèrent les dessus dits assez près de Notre Dame au Bois <sup>(1)</sup> et du Crousage; et étoient bien les François six vingt soudoyers, et emmenoient devant eux deux cents grosses bêtes, et aucuns prisonniers paysans du pays. Adonc étoit leur capitaine, de par le seigneur de Beaujeu, un chevalier de Bourgogne qui s'appeloit messire Jean de Frelly. Sitôt que les Allemands les virent, ils les écrièrent fièrement et se boutèrent de grand randon (impétuosité) entre eux; et là eut bon hutin (combat) et dur; car le chevalier Bourguignon se mit à défense et hardiment, et les aucuns de sa route (suite), non pas tous; car il en y eut plusieurs bidaus <sup>(2)</sup> qui fuirent; mais ils furent de si près enchassés des Allemands et des vilains du pays, qui les suivoient, à (avec) plançons (épieux) et à (avec) bourlès (massues), que peu en

(1) Chapelle et hameau à l'est de St. - Amand. On trouve à très peu de distance un autre hameau appelé la *Croisette*, qui pourroit bien être le *Crousage* du texte. J. D.

(2) Voyez la note de la page 303.

échappèrent qu'ils ne fussent morts et atterrés (renversés). Et y fut messire Jean de Frelly pris, et toute la proie rescoussé (délivrée) et rendue aux hommes du pays, qui grand gré en surent aux Allemands. Depuis cette avenue s'en vinrent les chevaliers devant Tournay, où ils furent les bien venus.

---

### CHAPITRE CXXXIV.

COMMENT AUCUNS HAINUYERS, PAR L'ENNORTEMENT (CONSEIL) DE MESSIRE WAFLART DE LA CROIX, S'EN ALLÈRENT ESCARMOUCHER EN L'OST DU ROI DE FRANCE, QUI FURENT DÉCONFITS; ET COMMENT LE DIT MESSIRE WAFLART FUT MORT.

Assez tôt après ce que le roi de France s'en fut venu loger à (avec) ost au pont à Bovines, se mit une compagnie de Hainuyers sus, par l'ennort (conseil) messire Waflart de la Croix, qui leur dit qu'il savoit tout le pays et connoissoit, et qu'il les meneroit bien en tel lieu sur l'ost de France où ils gagneroient. Si se partirent à son ennort (persuasion), et pour faire aucun beau fait d'armes, une journée environ six vingt compagnons chevaliers et écuyers, tout pour l'amour l'un de l'autre, et chevauchèrent devant le pont à Tressin, et firent de messire Guillaume de Bailleul leur chef, et à sa bannière se devoient tous rallier. Cette même matinée chevauchèrent les Liégeois, dont messire Robert de Bailleul, frère germain du dit messire Guillaume, étoit chef,

de par les Liégeois; car adonc il étoit, et faire le devoit, avec l'évêque de Liège. Si avoient les Liégeois passé le pont à Tressin et étoient épars en ces beaux plains (plaines) entre Tressin et Baisieu<sup>(1)</sup>, et étoient en fourrage pour leurs chevaux, et pour voir aussi s'ils trouveroient aucune aventure où ils pussent profiter. Les Hainuyers chevauchèrent cette matinée qu'ils ne trouvèrent aucun de rencontre, car il faisoit si grand'bruine (brouillard) qu'on ne pouvoit voir un demi bovier<sup>(2)</sup> de terre loin, et passèrent le pont baudement (hardiment) et sans rencontre, et messire Waflart de la Croix devant qui les menoit. Quand ils furent tout outre, ils ordonnèrent que Guillaume de Bailleul et sa bannière demeureroient au pont, et messire Waflart de la Croix, et messire Rasses de Monceaux, et messire Jean de Sorces et messire Jean de Wargnies couroient devant. Si se départirent les coureurs et chevauchèrent si avant qu'ils s'embatirent (arrivèrent) en l'ost du roi de Behaingne (Bohême) et de l'évêque de Liège, qui assez près du pont étoient. Et avoit la nuit fait le guet en l'ost du roi de Bohême le sire de Rodemach; et jà étoit sur son département, quand les coureurs Hainuyers vinrent. Si leur saillirent (sortirent) au devant hardiment quand ils les virent venir; et aussi les Liégeois s'estourmirent (s'assemblèrent) et reboutèrent (repoussèrent) ces coureurs

(1) Ces lieux, ainsi que Bouvines, sont situés entre Lille et Tournay. J. D.

(2) Mesure dont la valeur précise n'est pas connue. C'étoit peut-être le terrain que peut labourer un bœuf en un jour. J. A. B.



moult âprement; et y eut là adonc moult bon poigneis (combat), car Hainuyers vassalment (bravement) s'éprouvèrent. Toutefois pour revenir à leur bannière ils se mirent devers le pont; lors vissiez Liégeois et Lucemboursins (Luxembourgeois) après eux venir au pont. Là y eut grand'bataille, et fut conseillé à messire Guillaume de Bailleul qu'il repassât le pont et (ainsique) sa bannière, car ils avoient encore de leurs compagnons outre. Si repassèrent Hainuyers au mieux qu'il purent, et y eut au passer mainte belle appertise d'armes faite, mainte prise, mainte rescousse (délivrance); et avint que messire Wafart de la Croix fut si coitié (pressé) qu'il ne put repasser le pont. Si douta (craignit) le péril et qu'il ne fut pris. Si s'avisa qu'il se sauveroit, et issit (sortit) hors de la presse au mieux qu'il put, et prit un chemin qu'il connoissoit assez, et se vint bouter (jeter) dedans un marais entre roseaux et crolières (tourbières); et se tint là un grand temps. Et les autres toujours se combattoient; lesquels Liégeois et Lucemboursins (Luxembourgeois) avoient jà rué jus (renversé) et abattu la bannière messire Guillaume de Bailleul. A ce coup vinrent ceux de la route (suite) messire Robert de Bailleul qui venoient de courir et entendirent le hutin (combat): si chevauchèrent cette part; et fit passer messire Robert de Bailleul sa bannière devant, que un sien écuyer portoit qui s'appeloit Jacques de Fourvies, en écriant « Moriaumez! » Les Hainuyers qui jà étoient échauffés aperçurent la bannière de Moriaumez qui étoit toute droite: si cuidèrent que ce fut la leur où

ils se devoient radrecier (diriger); car moult petite différence y avoit de l'une à l'autre, car les armes de Moriaumez sont barrées, contrebarrées à deux chevrons degueules, et sur le chevron messire Robert portoit une petite croizette d'or. Si ne l'avisèrent mie bien, et pour ce en furent déçus, et s'en vinrent de fait bouter dessous la bannière messire Robert; et furent les Hainuyers fièrement reboutés (repoussés) et tous déconfits; et y furent morts trois bons chevaliers de leur côté, messire Jean de Wargnies, messire Gauthier de Pontelarche, messire Guillaume de Pipenpois et plusieurs autres bons écuyers et hommes d'armes, dont ce fut dommage, et pris messire Jean de Sorce, messire Daniel de St.-Blaise, messire Rasses de Monceaux, messire Louis de Juppleu et plusieurs autres; et retourna au mieux qu'il put messire Guillaume de Bailleul qui se sauva, quoiqu'il en perdit assez de ses gens.

D'autre part messire Waflart de la Croix qui s'étoit bouté (jeté) et repus (caché) entre marais et roseaux, et se cuidoit (croyoit) là tenir jusques à la nuit, fut aperçu d'aucuns compagnons qui chevauchent parmi ces marais et voloient de leurs oiseaux; et étoient au seigneur de Saint Venand. Si firent si grand'noise et si grand bruit que messire Waflart issit (sortit) hors tout déconfit et se vint rendre à eux qui le prirent et l'amenèrent en l'ost, et le délivrèrent à leur maître, qui le tint un jour tout entier en son logis, et l'eut volontiers sauvé s'il l'eut pu, pour cause de pitié, car bien savoit qu'il étoit pris sur la tête. Mais il fut encusé (accusé); car les nou-

velles vinrent au roi de France de la besogne comment elle étoit allée, et de messire Waflart qui avoit été pris, où et comment: pourquoi le roi en voulut avoir la connoissance. Si lui fut rendu le dit messire Waflart, qui eut moult mal exploité et mal finé; car le dit roi, pour complaire à ceux de Lille, pourtant (attendu) qu'ils lui avoient rendu le comte de Salisbury et le comte de Suffolk, leur rendit messire Waflart de la Croix, qui grand temps les avoit guerroyés; dont ceux de la ville furent moult joyeux, pourtant (attendu) qu'il leur avoit été grand ennemi; et le firent mourir en leur ville, ni oncques n'en voulurent prendre aucune rançon. Ainsi finit honteusement monseigneur Waflart de la Croix.

---

## CHAPITRE CXXXV.

COMMENT LE COMTE DE HAINAUT SE PARTIT DU SIÈGE DE TOURNAY ET ALLA ASSIÉGER MORTAGNE ET COMMANDA A CEUX DE VALENCIENNES QU'ILS Y VINSENT.

**D**E L'ADVENUE messire Robert de Bailleul et des Liégeois, qui avoient rués jus (renversé) les Hainuyers, fut le roi Philippe tout joyeux, et en loua grandement tous ceux qui y avoient été. D'autre part le comte de Hainaut et ceux qui leurs amis avoient perdus en furent moult courroucés; ce fut bien raison. Or avint assez tôt après que cette chevauchée fut avenue, le comte de Hainaut, messire Jean de Hainaut son oncle, messire Girard de Werchin,

sénéchal de Hainaut, et bien six cents lances de Hainuyers et Allemands, se partirent du siège de Tournay et s'en vinrent devant Mortagne; et manda le dit comte de Hainaut à ceux de Valenciennes qu'ils vissent d'autre part et se missent entre la Scarpe et l'Escaut pour assaillir la ville: lesquels y vinrent en grand arroi, et firent charrier et amener grands engins (machines) pour jeter à la ville. Or vous dis que le sire de Beaujeu, qui étoit dedans et capitaine de Mortagne et un moult sage guerroyeur, s'étoit bien douté de ces assauts, pourtant (attendu) que Mortagne siéd si près de l'Escaut et de Hainaut de tous côtés. Si avoit fait piloter la dite rivière de l'Escaut, afin que on n'y put nagier (naviguer); et y pouvoit avoir par droit compte plus de douze cents pilotis. Pour ce ne demeura mie que le comte de Hainaut et les Hainuyers n'y vissent de l'un des côtés et ceux de Valenciennes de l'autre. Si se ordonnèrent et appareillèrent et sans délai pour assaillir, et firent les Valenciennes tous leurs arbalétriers traire (aller) avant et approcher les barrières: mais il y avoit si grand trencheis (tranchées) de fossés qu'ils n'y pouvoient avenir. Lors s'avisèrent les aucuns qu'ils passeroient outre la Scarpe, comment qu'il fut, au dessous de Château l'Abbaye<sup>(1)</sup>, et viendroient de côté devers Saint-Amand, et feroient assaut à la porte qui ouvre devers Mandé. Si passèrent aucuns compagnons volonteux aux armes, et firent tant qu'ils passèrent outre la dite

(1) Abbaye au sud de Mortagne entre la Scarpe et l'Escaut. J. D.

rivière, ainsi que proposé l'avoient, bien quatre cents tous habiles et légers, et en grand'volonté de bien faire la besogne.

Ainsi fut Mortagne environnée à trois portes, des Hainuyers et tous prêts d'assaillir. Mais le plus foible descôtés, c'étoit celui devers Mandé; si y faisoit-il fort assez. Toute fois le sire de Beaujeu vint cette part très bien pourvu de défendre, car bien savoit qu'il n'avoit que faire d'autre part; et tenoit un glaive roide et fort à (avec) un long fer bien acéré; et dessous ce fer avoit un havet (crochet) aigu et prenant, si que quand il avoit lancé et il pouvoit sachier (tirer) en fichant le havet (croc) en plates <sup>(1)</sup> ou en haubergeon <sup>(2)</sup> dont on étoit armé, il convenoit que on s'en venist (vint) ou que on fut renversé en l'eau. Par cette manière en attrapa-t-il et noya ce jour plus d'une douzaine; et fut à cette porte l'assaut plus grand que autre part. Et rien n'en savoit le comte de Hainaut qui étoit du côté devers Briffeuil tout rangé sur le rivage de l'Escaut. Et avisèrent là les seigneurs entre eux voie et engin (artifice) comment on pourroit tous les pilotis dont on avoit piloté l'Escaut, ôter et traire (tirer) hors par force ou par subtilleté (adresse) par quoi on put nagier (naviguer) jusques aux murs. Si ordonnèrent et avisèrent à faire une grosse nef ou engin (ma-

(1) Armure faite de lames de fer. J. A. B.

(2) Le haubergeon étoit une cotte de mailles qui couvroit la poitrine jusqu'au défaut des côtes et descendoit jusqu'aux genoux. Les robles et les chevaliers avoient seuls le droit de la porter. Elle se mettoit sur le gambeson. J. A. B.

chine), qui tous les put attraire (tirer) hors par force, l'un après l'autre. Adonc furent charpentiers mandés et mis en œuvre, et le dit engin (machine) fait en une nef. Et aussi ce même jour levèrent ceux de Valenciennes un très bel engin (machine) et bien jetant, qui portoit les grosses pierres jusques dedans la ville et au château, et travailloit (fatiguoit) durement ceux de Mortagne. Ainsi passèrent ce premier jour et la nuit ensuivant en assillant, avisant et devisant comment ils pourroient grever (tourmenter) Mortagne. Et lendemain se trairent (portèrent) à l'assaut de tous côtés. Encore n'étoit point le second jour fait l'engin (machine) qui devoit traire (tirer) les pilots (pilotis) hors : mais l'engin de Valenciennes jetoit ouniement (tout à la fois) à ceux de Mortagne.

---

## CHAPITRE CXXXVI.

COMMENT CEUX DE MORTAGNE ROMPIRENT L'ENGIN (MACHINE) DE CEUX DE VALENCIENNES, QUI MOULT LES GREVOIT (TOURMENTOIT) PAR UN AUTRE ENGIN QU'IL FIRENT.

**L**E TIERS jour fut la nef toute ordonnée et avalée (descendue), et l'engin dedans assis et appareillé pour traire (tirer) hors les pilotis ; lors commencèrent à aller ceux qui s'en mêloient au dessus dit pilotis, et commencèrent à ouvrer (travailler), si comme commandé leur fut. Si s'affichèrent à ôter les piloz (pilotis), dont il en y avoit en l'Escout semé

grand'foison. Mais tant de peine et de labeur eurent, ainçois (avant) qu'ils en pussent avoir un, que merveilles fut à penser. Si regardèrent et considérèrent les seigneurs que jamais ils n'auroient fait : si commandèrent à cesser cet ouvrage. D'autre part il y avoit dedans Mortagne un maître engigneur (ingénieur) qui avisa et considéra l'engin de ceux de Valenciennes, et comment il grevoit (tourmentoit) leur forteresse ; si en leva un au châtel, qui n'étoit mie trop grand, et l'attrempa (ajusta) bien et à point, et ne le fit jeter que trois fois dont la première pierre chey (tomba) à douze pas de l'engin de Valenciennes, la seconde au pied de la huche<sup>(1)</sup>, et la tierce pierre fut si bien appointée qu'elle férit l'engin parmi la flèche et la rompit en deux moitiés. Adonc fut grand' la huée des soudoyers de Mortagne contre ceux de Valenciennes pour leur engin qui étoit rompu au milieu, et l'allèrent regarder à (avec) grand' merveille.

---

## CHAPITRE CXXXVII.

COMMENT LE COMTE DE HAINAUT SE PARTIT DU SIÈGE DE MORTAGNE ET S'EN RETOURNA AU SIÈGE DE Tournay ; ET COMMENT IL PRIT LA FORTERESSE DE ST.-AMAND.

**A**INSI furent les Hainuyers devant Mortagne deux nuits et trois jours que rien n'y conquirent. Si eurent le comte de Hainaut et messire Jean de Hainaut

(1) Espèce de coffre qui servoit à contenir la pierre qu'on vouloit lancer. J. D.

son oncle avis et volonté de eux retraire (retirer) au siège de Tournay, et donnèrent congé à ceux de Valenciennes; et le comte et ses chevaliers revinrent en l'ost devant Tournay, et se tinrent là environ trois jours. Et puis fit le dit comte une prière aux compagnons pour les amener devant S<sup>t</sup>.-Amand, car les plaintes étoient venues à lui que les soudoyers (soldats) de S<sup>t</sup>.-Amand avoient arse (brûlé) l'abbaye de Hasnon, et s'étoient mis en peine d'ardoir (brûler) Vicogne, et avoient fait plusieurs dépits aux frontières de Hainaut; par quoi le dit comte vouloit ces forfaitures contrevenger. Si se partit du dit siège de Tournay à (avec) bien trois mille combattants, et s'en vint à Saint-Amand, qui adonc n'étoit fermée que de palis (palissades). Bien avoient les soudoyers (soldats) qui étoient dedans entendu que le comte de Hainaut les viendroit voir; mais ils s'étoient si glorifiés en leur orgueil qu'ils n'en faisoient compte. Adonc étoit gardien et capitaine de S<sup>t</sup>.-Amand un bon chevalier de Languedoc et sénéchal de Carcassonne <sup>(1)</sup>, lequel avoit bien imaginé et considéré la force de la ville. Si en avoit dit son avis aux moines et à ceux qui étoient demeurés pour garder la ville et l'abbaye; et disoit bien que ce n'étoit pas forteresse tenable contre un ost; non mie qu'ils s'en voulut partir, mais vouloit demeurer et garder en son loyal pouvoir: mais ille disoit par manière de conseil. La parole du chevalier ne fut mie ouïe ni crue bien à point, dont il leur mésavint, si comme vous orrez (entendez)

(1) Il s'appeloit Hugue de la Roque. (*Hist. de Carcassonne*, P. 468.)



ci-après. Toute fois il avoit fait par son ennort (conseil) dès longtemps les plus riches joyaux de l'abbaye et de la ville vuider et porter à Mortagne à sauveté (en sûreté), et là fait aller l'abbé et les moines, qui n'étoient taillés d'eux défendre. Ceux de Valenciennes qui avoient été mandés du comte leur seigneur qu'ils fussent à un certain jour devant Saint-Amand, et il seroit à l'autre côté, vinrent, ainsi que commandé leur fut, en très bon convenant (ordre); et étoient bien douze mille combattants. Sitôt qu'ils furent venus devant Saint-Amand, ils se logèrent et mirent en bonne ordonnance, et puis eurent conseil d'aller assaillir. Si firent armer tous leurs arbalétriers et puis traire (aller) vers le pont de la Scarpe. La commença l'assaut dur et fier et périlleux durement, et en y eut plusieurs blessés et navrés (maltraités) d'un côté et d'autre. Et dura cet assaut tout le jour, que oncques ceux de Valenciennes n'y purent rien forfaire; mais en y eut des morts et des navrés grand'foison des leurs; et leur disoient les bidaus <sup>(1)</sup>, par manière de reproche, « Allez boire votre goudale <sup>(2)</sup>, allez. »

. Quand ce vint au soir, ceux de Valenciennes se retrairent (retirèrent) tous lassés, et furent moult émerveillés qu'ils n'avoient ouï nulles nouvelles du comte leur seigneur. Si eurent avis qu'ils délogeroient et retourneroient vers Valenciennes: si firent tout trousser et se retrairent (retirèrent) ce même

(1) Voyez la note de la Page 303.

(2) L'ale est une espèce de bière. Goudale est un mot composé de deux mots Flamands *gut* bonne et *ale* bière. J. A. B.

soir vers leur ville. Lendemain au matin que ceux de Valenciennes se furent retraits (retirés), le comte de Hainaut se partit du siège de Tournay, si comme dit est, à (avec) grand'compagnie de gens d'armes, de bannières et de pennons, et s'en vint devant Saint-Amand, du côté devers Mortagne. Sitôt qu'ils furent venus, ils se trairent (portèrent) à l'assaut; et là eut moult grand assaut et dur, et gagnèrent les Hainuyers, de venue, les premières barrières, et vinrent jusques à la porte qui ouvre devers Mortagne. Là étoient tous premiers à l'assaut le comte de Hainaut, le sire de Beaumont son oncle, et assailloient de grand courage sans eux épargner; de quoi près fut qu'il ne leur mévint (arrivât mal); car ils furent tous deux si dur rencontrés de deux pierres jetées d'amont (d'en haut), qu'ils en eurent leurs bassinets <sup>(1)</sup> effondrés et les têtes toutes étonnées. Adonc fut là qui dit: « Sire, sire, à cet endroit-ci ne les aurions jamais; car la porte est forte et la voie étroite, si coûteroit trop des vôtres à conquérir: mais faites apporter de grands mairains ouvrés (travaillés) en manière de piloz (pilotis), et heurter aux murs de l'abbaye; nous vous certifions que par force on la pertuisera (percera) en plusieurs lieux; et si nous sommes en l'abbaye, la ville est nôtre; car il n'y a point d'entre deux entre la ville et l'abbaye. »

Adonc commanda le dit comte que on fit ainsi comme pour le mieux on lui conseilloit, et pour la

(1) Chapeaux de fer en forme de bassine. J. A. B.

tôt prendre. Si quist (chercha) on grands bois de chênes; et puis furent tantôt ouvrés (travaillés) et aiguisés devant; et si s'accompagnoient (mettoient) à un pilot vingt ou trente, et s'écueilloient, et puis boutoient (frappoient) de grand randon (impétuosité) contre le mur; et tant boutèrent (frappèrent) de grand randon (impétuosité), et si vertueusement, qu'ils pertuisèrent (percèrent) le mur de l'abbaye, et rompirent en plusieurs lieux, et entrèrent dedans abondamment, et passèrent une petite rivière qui là étoit, et s'en vinrent sans contredit jusques à une place qui étoit devant le moutier, où le marché de plusieurs choses est; et là étoit le dit sénéchal de Carcassonne en bon convenant (disposition), sa bannière devant lui, qui étoit de gueules à un chef d'argent et à deux demi chevrons au chef, et étoit à une bordure d'azur endentée. Là de-lez (près) lui s'étoient recueillis plusieurs compagnons de son pays, qui assez hardiment reçurent les Hainuyers et se combattirent vaillamment, tant qu'ils purent: mais leur défense ne leur valut néant, car Hainuyers y survinrent à trop grand'foison. Et vous dis encore, pour tout ramentevoir (rappeler), à l'entrer des premiers dedans l'abbaye, il y avoit un moine qu'on appelloit damp Froissart qui y fit merveille, et en occit que mehaigna (blessa), au devant d'un pertuis (ouverture) où il se tenoit, plus de dix huit, et n'osoit nul entrer par le lieu qu'il gardoit. Mais finalement il le convint partir; car il vit que Hainuyers entroient en l'abbaye et avoient pertuisé (percé) le mur en plusieurs lieux: si se sauva le dit

moine, au mieux qu'il put, et fit tant qu'il vint à Mortagne.

---

## CHAPITRE CXXXVIII.

COMMENT LE COMTE DE HAINAUT DÉTRUISIT ET ARDIT  
(BRULA) LA VILLE ET L'ABBAYE DE S<sup>r</sup>.-AMAND; ET PUIS  
APRÈS ARDIT ET DÉTRUISIT L'ABBAYE DE MARCHIENNES.

QUAND le comte de Hainaut et messire Jean de Hainaut son oncle et la chevalerie de Hainaut furent entrés en l'abbaye de Saint-Amand, ainsi que vous avez ouï, si commanda le dit comte qu'on mit tout à l'épée, sans nullui (personne) prendre à mercy, tant étoit-il courroucé sur ceux de Saint-Amand, pour les dépits qu'ils avoient faits à son pays. Si fut la dite ville moult tôt emplie de gens d'armes; et bidaus<sup>(1)</sup> et Génois qui là étoient furent enchassés et quis (poursuivis) de rue en rue et d'hôtel en hôtel: peu en échappèrent qu'ils ne fussent tous morts et occis, car nul n'étoit pris à mercy. Mêmement le sénéchal de Carcassonne y fut occis dessous sa bannière, et plus de deux cents hommes d'armes, que environ lui que assez près. Ainsi fut Saint-Amand détruit, et retourna le comte, ce propre soir, devant Tournay. Et le lendemain les gens d'armes et la communauté de Valenciennes vinrent à Saint-Amand, et parardirent (brûlèrent) la ville, et toute l'abbaye, et le grand moutier, et brisèrent toutes les cloches, dont ce fut dommage; car il en y

(1) Voyez la note de la Page 303.

avoit de moult bonnes et mélodieuses; et si ne leur vint à nul profit qui à compter fasse.

Après la destruction de Saint-Amand, le comte de Hainaut, qui trop durement avoit pris cette guerre en cœur, et qui en étoit plus aigre que nul des autres, se départit encore du siège de Tournay, qui avoit en sa route (suite) environ six cents armures de fer et s'en vint ardoir (brûler) Orchies, Landas et La Celle, et grand'foison de villages là environ, et puis passa, et toute sa route (suite), la rivière de la Scarpe, au dessous de Hasnon, et entrèrent en France, et vinrent à Marchiennes, une grosse et riche abbaye, dont messire Aymes de Warinaut étoit capitaine, et avoit avec lui une partie des arbalétriers de Douay. Là eut grand assaut, car le dit chevalier avoit durement garni la première porte de l'abbaye, qui étoit toute enclose et environnée de grands fossés et parfons (profonds); et se défendirent les François et les moines qui dedans étoient moult vassalment (bravement). Mais finalement ils ne purent durer contre tant de gens d'armes; car ils quirent (cherchèrent) et firent tant qu'ils eurent des bateaux et les mirent dans l'eau, et entrèrent en l'abbaye. Mais il y eut mort et noyé un chevalier Allemand, compagnon au seigneur de Fauquemont, qui s'appeloit messire Bachon de le Wiere, dont le dit sire de Fauquemont fut moult courroucé, mais amender ne le put.

A l'assaut de la porte où messire Aymes de Warinaut se tenoit, furent moult bons chevaliers le comte de Hainaut, le sire de Beaumont son oncle

et le sénéchal de Hainaut, et firent tant finalement que la porte fut conquise et le chevalier qui la gardoit pris et morts et occis la plus grand'partie des autres; et furent pris plusieurs des moines qui laiens (dedans) furent trouvés, et toute la dite abbaye robée (volée) et pillée, et puis arse (brûlée) et détruite, et la ville aussi. Et quand ils eurent fait leur emprise, le comte et tous ses gens d'armes, qui furent à la destruction de Marchiennes et en cette chevauchée, s'en retournèrent au siège de Tournay.

---

### CHAPITRE CXXXIX.

COMMENT LES ALLEMANDS SE PARTIRENT DU SIÈGE DE TOURNAY ET VINRENT ESCARMOUCHER EN L'OST DU ROI DE FRANCE; ET COMMENT LE SIRE DE MONTMORENCY LES SUIVIT JUSQUES AU PONT DE TRESSIN.

LE siège qui fut devant Tournay fut grand et long et bien tenu, et moult y eut le roi Anglois grand'foison de bonnes gens d'armes; et s'y tenoit le dit roi volontiers, car bien la pensoit à conquérir, pourtant (attendu) qu'il pensoit qu'il y avait grand'foison de gens d'armes et assez eschagement (peu) de vivres. Pourquoi il les pensoit plutôt avoir par affamer que par assauts. Mais les aucuns disent qu'ils trouvèrent moult de courtoisies en ceux de Brabant, et qu'ils souffrirent par plusieurs fois laisser passer parmi leur ost vivres assez largement pour mener

dedans Tournay, dont ils furent bien confortés Avec tout ce ceux de Bruxelles et ceux de Louvaing, qui étoient tous tanés (fatigués) de là tant seoir et demeurer, firent une requête au maréchal de l'ost qu'ils se pussent partir et retraire (retirer) en Brabant, car trop avoient là demeuré à (avec) peu de fait. Le maréchal qui vit bien que la requête n'étoit mie honorable, ni raisonnable, leur répondit que c'étoit bien son gré que ils s'en partissent quand il leur plairoit; mais leur convenoit mettre jus (bas) leurs armures. Les dessusdits furent tous honteux; si se souffrirent (restèrent) atant (alors) et n'en parlèrent oncques depuis.

Or vous recorderons d'une chevauchée des Allemands, qui fut faite devant Tournay à ce même pont de Tressin où messire Robert de Bailleul et les Liégeois avoient déconfit les Hainuyers. Le sire de Randenrode et messire Jean de Randenrode son fils adonc écuyer et messire Jean de Randebourch aussi adonc écuyer et maître du fils au seigneur de Randenrode, messire Arnoul de Blankenheym, messire Regnault de Scoinevorst, messire Conrard de Lensemach, messire Conrard d'Aerschot, messire Bastien de Barsies et Canedolier son frère, et messire Stramen de Venone, et plusieurs autres de la duché de Juliers et de Gueldres avoient pris en grand'vergogne ce que les Hainuyers avoient été ainsi rencontrés. Si parlementèrent ensemble à un soir, et s'accordèrent de chevaucher le matin au point du jour, et passer ce pont que on dit de Tressin. Si se armèrent et ordonnèrent dès la nuit bien

et faitivement (régulièrement), et se partirent sur le jour : et aussi se mirent avec eux aucuns bacheliers de Hainaut qui point n'avoient été à la chevauchée dessus dite; si comme messire Florent de Beurieu, messire Bertran de la Haye, maréchal de l'ost, messire Jean de Hainaut, messire Oulphart de Ghistelles, messire Robert de Glennes de la comté de Los, adonc écuyer, et du corps messire Jean de Hainaut, et plusieurs autres. Si chevauchèrent ces chevaliers et ces compagnons dessus nommés bellement et sagement; et étoient bien trois cents ou plus, toutes bonnes armures de fer; et vinrent droit au pont de Tressin droit au point du jour; et le passèrent outre sans dommage. Et quand ils furent par delà, ils s'avisèrent et conseillèrent ensemble comment ils s'ordonneroient, pour le mieux et à leur honneur réveiller et escarmoucher l'ost de France. Là furent ordonnés le sire de Randenrode et Arnoul son fils, messire Henry de Kakeren un chevalier mercenaire, messire Thielemans de Saussy, messire Oulphart de Ghistelles, messire l'Alemant bâtard de Hainaut, messire Robert de Glennes et Jaquelot de Thians à être coureurs et chevaucher jusques aux tentes et logis des François; et tous les autres chevaliers et écuyers, qui bien étoient trois cents, devoient demeurer au pont et garder le passage, pour le défendre aux aventures des survenants. Ainsi et sur cet état se partirent les coureurs, qui pouvoient être environ quarante lances, et très bien montés sur fleur de roncins et de gros coursiers, et chevauchèrent de premier tout bellement tant qu'ils vinrent en l'ost



du roi de France: donc se boutèrent (jetèrent) eux de dans de plein eslai (élan), et commencèrent à découper cordes et paissons (pieux) et à abattre et renverser tentes et trez (pavillons), et à faire un très grand desroi (dégât), et François à eux estourmir (assembler). Cette nuit avoient fait le guet deux grands barons de France, le sire de Montmorency et le sire de Saint Sauflieu; et étoient encore à cette heure que les Allemands vinrent à leur garde. Quand ils ouïrent la noise (bruit) et entendirent l'effroi, si tournèrent cette part leurs bannières et leurs gens, et chevauchèrent fort et roide sur les coureurs qui leur ost avoient estourmy (troublé). Et quand le sire de Randenrode les vit venir, il tourna son frein tout sagement et fit chevaucher son pennon (bannière) et ses compagnons, pour revenir au pont à leur grosse route (troupe); et les François après. En cette chasse là eut bon coureis (course) car les Allemands se hâtoient pour revenir au pont, et les François aussi pour eux retenir. En cette chasse fut pris et retenu des François messire Oulphart de Ghistelles, qui ne se sut ni put garder à point, car le chevalier avoit courte vue. Si fut enclos de ses ennemis par trop demeurer derrière, et fiança prison, et aussi deux écuyers, dont on nommoit l'un Jean de Mondorp et l'autre Jaquelot de Thians; les François et leur route (troupe) chevauchèrent d'un côté, et les coureurs Allemands d'autre, et étoient environ demi bonnier <sup>(1)</sup> près l'un de l'autre, et tant

(1) Mesure de terre dont il n'est guère possible de fixer l'étendue, parce qu'elle n'étoit pas la même dans toutes les contrées. J. D.

qu'ils se pouvoient bien reconnoître et entendre de leurs langages; et disoient les François aux Allemands: « Ha, ha, seigneurs, vous n'en irez pas ainsi »: et se hâtoient pour prendre le pont; et pas ne savoient la grosse embûche qui étoit au pont, de messire Regnault de Scoinevorst et des autres. Si que il fut dit au seigneur de Randenrode: « Sire, sire, avisez-vous; car il nous semble que ces François nous toldront (ôteront) le pont. » Adonc répondit le sire de Randenrode et dit: « Si ils savent un chemin, j'en sais bien un autre » Adonc se retourna sur destre (droite) et sa route (suite), et prirent un chemin assez frayé, qui les mena droit à cette petite rivière dessus dite, qui est si noire et si parfonde (profonde) et si environnée de grands marais. Et quand ils furent là venus, si ne purent passer, mais les convint retourner devers le pont. Et toudis (toujours) chevauchent les François les grands galops devers le pont, qui cuidoient (croyoient) ces Allemands coureurs enclorre et prendre, ainsi qu'ils avoient jà pris de leurs compagnons; et par spécial moult y mettoit le sire de Montmorency grand'entente (ardeur).

## CHAPITRE CXL.

COMMENT LE SIRE DE MONTMORENCY FUT PRIS DES ALLEMANDS, ET BIEN QUATRE VINGTS GENTILS HOMMES QUI ÉTOIENT SOUS SA BANNIÈRE.

QUAND les François eurent tant chevauché qu'ils furent près du pont, et ils virent la grosse embûche qui étoit au devant du pont toute armée et ordonnée, et qui les attendoit en très bon convenant (disposition), si furent moult émerveillés, et dirent entr'eux les aucuns qui regardèrent la manière: « Nous chassons trop follement de leger; si pourrons-nous plus perdre que gagner ». Donc retournèrent les plusieurs, et par spécial la bannière du seigneur de Saint Sauflieu, et le sire aussi; et messire Charles de Montmorency et sa bannière chevaucha toudis (toujours) avant, et ne voulut oncques reculer; mais s'en vint de grand courage assembler (attaquer) aux Allemands, et les Allemands à lui et à ses gens. Là y eut de première venue durs encontres et fortes joutes, et maint homme renversé d'un côté et d'autre. Ainsi qu'ils assembloient (attaquoient), les coureurs dessus nommés qui costiez (accostés) les avoient, s'en vinrent férir sur eux, et se boutèrent (retirèrent) dedans, de plein eslai (élan) et de grand'volonté; et aussi les François les reçurent moult bien.

Or vous dirai <sup>(1)</sup> une grand'appertise d'armes et un grand avis dont messire Regnault de Scoinevorst usa à l'assembler (attaque), et que on doit bien tenir et recommander à sage fait d'armes. Il qui étoit adonc en la fleur de sa jeunesse, fort chevalier et roide durement, bien armé et bien monté pour la journée, s'en vint assembler (attaquer) à la bannière du sire de Montmorency qu'il reconnut assez bien; et s'avisa qu'il se viendroit éprouver à celui qui étoit plus prochain de sa bannière, car il pensoit bien que c'étoit le sire. Ainsi qu'il jeta son avis, il le fit et fêrit son cheval des éperons, et passa par force la route (suite), et s'en vint au seigneur de Montmorency, qui étoit dessous sa bannière, bien monté sur bon coursier; et le trouva en bon convenant (disposition), l'épée au poing, et combattant à tous lez (côtés), car il étoit aussi fort chevalier et grand durement; et lui vint le sire de Scoinevorst sur destre (droite), et bouta (plaça) son bras senestre (gauche) au frein de son coursier, et puis fêrit le sien des éperons, en le tirant hors de la bataille, comme vîte et fort chevalier. Le sire de Montmorency, qui bien se donna de garde de ce tour, se prit à défendre vassalement (bravement) comme fort et hardi chevalier, pour soi délivrer de ce péril et des mains du seigneur de Scoinevorst; et féroit à tas (coups redoublés) de son épée sur son bassin et sur le dos du seigneur de Scoinevorst. Mais le sire de Scoinevorst, qui bien étoit armé et monté, brisoit les coups à la

(1) Les imprimés abrègent considérablement la fin de ce chapitre.

fois et les recevoit moult vassalement (bravement) Et tant fit par son effort, voulut ou non le sire de Montmorency, qu'il le créanta (fit jurer) prisonnier. Et les autres se combattoient; et là furent bons chevaliers messire Arnoul de Randenrode, messire Henry de Kakeren, messire Thielemans de Saussy, messire Bastien de Barsies et Candoelier son frère et messire Robert de Glennes qui prit un homme d'armes en bon convenant (ordre), qui s'armoit de gueules à trois faulx d'or. Et firent adonc tant les Allemands et leur route (troupe) qu'ils obtinrent la place, et prirent bien quatre vingts prisonniers tous gentils hommes dessous la bannière messire Charles de Montmorency; et repassèrent le pont sans dommage, et vinrent en l'ost devant Tournay et ralla chacun à sa partie et se désarmèrent, et puis allèrent voir les seigneurs, dont ils furent bien fêtés, le comte de Hainaut et messire Jean de Hainaut son oncle, et plusieurs autres grands seigneurs qui là étoient.

---

## CHAPITRE CXLI.

COMMENT CEUX DE LA GARNISON DE SAINT-OMER DÉCONFIRENT TROIS MILLE FLAMANDS QUI ÉTOIENT VENUS COURRE (COURIR) DEVANT SAINT-OMER.

DE LA prise messire Charles de Montmorency furent les François moult courroucés, mais amender ne le

purent tant comme adoncques. Cette chose passa ; le siège se tint ; les prisonniers se rançonnèrent le plutôt qu'ils purent. Or vous recorderons d'une aventure qui avint aux Flamands que messire Robert d'Artois et messire Henry de Flandre gouvernoient, dont il en y avoit plus de soixante mille de la ville d'Ypres, de Poperingue, de Messines, de Cassel et de la châtellerie de Berg ; et se tenoient tous ces Flamands, dont les dessus dits étoient chefs, au val de Cassel logés en tentes et en traits (pavillons) à grand arroy, pour contrestre (résister) contre les garnisons françoises que le roi Philippe avoit envoyées à Saint-Omer, à Aire, à Saint Venand et ès villes et forteresses voisines. Et se tenoient dedans Saint-Omer, de par le roi de France, le comte Dauphin d'Auvergne, le sire de Mercoeur, le sire de Chalençon, le sire de Montagu, le sire de Rochefort, le vicomte de Thouars et plusieurs autres chevaliers d'Auvergne et de Limosin <sup>(1)</sup>. Et dedans Aire et dedans Saint-Venand aussi en avoit grand'foison ; et issoient (sortoient) souvent hors et venoient escarmoucher aux Flamands : si gagnoient

(1) Les autres historiens François entrent dans beaucoup plus de détails sur le siège de Saint-Omer par Robert d'Artois, et font honneur de la défense de cette ville au duc de Bourgogne, au comte d'Armagnac et à d'autres chevaliers qui y étoient en garnison sous les ordres du duc, sans faire aucune mention de ceux dont parle Froissart ; (*Chron. de Fr.* Chap. 20. *Chron. de Flandre*, P. 154 et suiv. *Annal. de Fland.* par Meyer, fol. 142. etc.) mais on ne peut, ce semble, conclure autre chose de cette différence, sinon que Froissart et les autres historiens ont omis respectivement de nommer une partie de ceux qui contribuèrent à la défense de Saint-Omer. J. D.

aucune fois, et aucune fois y perdoient. Or avint un jour à ces Flamands qu'ils s'en vinrent, environ trois mille, tous légers et habiles compagnons, et s'avallèrent (descendirent) et issirent (sortirent) hors de leurs logis pour venir hutiner (combattre) devant Saint-Omer; et se boutèrent dedans les faubourgs, et brisèrent plusieurs maisons, et entendirent tellement au pillage qu'ils déroberent tout ce qu'ils trouvèrent. La noise et l'effroi monta en la ville de Saint-Omer: adonc s'armèrent les seigneurs qui laiens (dedans) étoient, et aussi firent toutes leurs gens, et se partirent par une autre porte que par celle devant qui les Flamands étoient venus, et pouvoient être entour six bannières et deux cents bassinets<sup>(1)</sup>, et environ cinq cents bidaus<sup>(2)</sup> tous à pied; et chevauchèrent tout autour de Saint-Omer, ainsi qu'ils avoient guides qui bien les savoient mener, et vinrent tout à temps à ces Flamands, qui se ensonnoient (fatiguoient) de piller et rober tout ce qu'ils trouvoient en la ville d'Arques, qui est assez près de Saint-Omer, et étoient dedans épars, sans capitaine et sans arroi (cortège). Et voilà les François soudainement venus sur eux, lances abaissées, bannières déployées, et en bon convenant (disposition) de bataille, et en écriant: « Clermont, Clermont, au Dauphin d'Auvergne. » Lors entrèrent en ces Flamands, qui furent tous ébahis, quand si près ils les virent d'eux, et ne tinrent ordonnance ni conroy

(1) Simples soldats la tête couverte de bassinets. J. A. B.

(2) Voyez page 303.

(ordre); mais fuit chacun, qui mieux mieux, et jetèrent tout jus (à bas) ce que chargé avoient, et prirent les champs, et François après eux, tuants et abattants par monceaux et par troupeaux; et dura cette chasse bien deux lieues <sup>(1)</sup>. Et en y eut bien morts des trois mille, dix huit cents, et retenus quatre cents, qui furent amenés prisonniers à Saint-Omer <sup>(2)</sup>.

---

## CHAPITRE CXLII.

COMMENT UNE SOUDAINE PEUR PRIT LES FLAMANDS ENVIRON MINUIT, TANT QUE TOUS S'ENFUIRENT CHACUN VERS SA MAISON EN GRAND'HATE.

QUAND le demeurant (reste) qui échapper purent, furent venus en l'ost devers leurs compagnons, si

(1) Cet événement arriva le 26 juillet. (*Chron. de Fr. Chron. de Flandre, etc. ubi sup.*) J. D.

(2) On peut reprocher ici à Froissart une erreur assez considérable: il suppose que les Flamands attaquèrent, sans chef et sans ordre, les faubourgs de Saint-Omer, tandis que les autres historiens disent unanimement (*ubi sup.*) que Robert d'Artois les soutenoit en personne avec le reste de son armée et qu'il y fut complètement battu et mis en déroute par le duc de Bourgogne qui lui tua 4000 hommes, suivant les uns, et 3000 seulement, suivant les autres. Froissart a-t-il ignoré les circonstances de cet événement, ou les a-t-il omises à dessein? Le ton de vérité et même de complaisance avec lequel il raconte en mille autres endroits les succès des François, ne permet guère de le soupçonner dans celui-ci de partialité pour leurs ennemis: il paroît plus naturel de croire qu'il a ignoré ce qu'il n'a pas dit. C'est probablement aussi pour cette raison qu'il n'a point parlé du défi envoyé par Édouard au roi Philippe de Valois le 26 juillet, jour de la défaite de



contèrent leurs aventures aux uns et aux autres; et vinrent les nouvelles à messire Robert d'Artois et à messire Henry de Flandre, qui peu les en plainquirent, mais dirent que c'étoit bien employé, car sans conseil et sans commandement ils y étoient allés. Or avint cette même nuit à tout leur ost généralement une merveilleuse aventure; ni oncques on n'ouït (entendit), je crois, parler ni recorder de si sauvage; car environ heure de minuit que ces Flamands gissoient en leurs tentes et dormoient, un si grand effroi et telle peur et hideur (terreur) les prit généralement en dormant, que tous se levèrent en si grand'hâte et en telle peine qu'ils ne cuidoient (croyoient) jamais à temps être délogés; et abatirent tantôt tentes et pavillons, et troussèrent tout sur leurs charriots, en si grand'hâte que l'un n'attendoit point l'autre, et fuirent tous sans tenir voie, ni sentier, ni couroy (ordre). Et fut ainsi dit à messire Robert d'Artois et à messire Henry de Flandre qui dormoient en leur logis: « Chers seigneurs, levez-vous bientôt et hâtivement et vous appareillez, car

Robert d'Artois devant Saint-Omer, et de la réponse du roi de France en date du 30 de ce mois: pièces qui se trouvent dans tous les historiens cités et dans Rymer (T. 2. Part. 4. P. 80). De ce que Froissart ne dit rien de ce défi et parle d'un autre qui eut lieu, selon lui, l'année précédente. M. Lancelot conclut qu'il a confondu les temps et placé mal à propos sous l'année 1339 un fait qui appartient à l'année 1340. (*Mém. de l'Acad. des belles lettres*, T. 10. P. 656.) Cette critique, quoiqu'elle paroisse assez juste au premier coup d'œil, pourroit cependant n'être pas fondée; car on n'a point de preuves qu'Édouard n'ait point défié Philippe de Valois dès l'année 1339, et dans les mœurs de ce siècle, il ne seroit pas étonnant que le monarque Anglois eut répété cette bravade: ainsi rien ne peut empêcher de croire que les deux cartels sont véritables. J. D.

vos gens s'enfuient et nul ne les chasse, et ne savent à dire quelle chose ils ont, ni qui les meut (excite) à fuir. » Adonc se levèrent les deux seigneurs en grand'hâte, et firent allumer feux et grands tortis (torches) et montèrent sur leurs chevaux, et s'en vinrent au devant d'eux, et leur dirent: « Beaux seigneurs, dites-nous quelle chose il vous faut (manque) qui ainsi fuyez: n'êtes vous mie bien assurez (en sécurité)? retournez, retournez, au nom de Dieu: vous avez grand tort quand ainsi fuyez, et nul ne vous chasse. » Mais quoiqu'ils fussent ainsi priés ni requis d'arrêter et de retourner, ils n'en firent compte, mais toujours fuirent; et prit chacun le chemin vers sa maison, au plus droit qu'il put. Et quand messire Robert d'Artois et messire Henry de Flandre virent qu'ils n'en auroient autre chose, si firent troussez tout leur harnois et mettre à voiture, et s'en vinrent au siège devant Tournay. Et recordèrent (racontèrent) aux seigneurs l'aventure des Flamands, dont on fut durement émerveillé et dirent les plusieurs qu'ils avoient été enfantomés (ensorcelés).

---

## CHAPITRE CXLIII.

COMMENT A LA REQUÊTE ET PRIÈRE DE MADAME JEANNE DE VALOIS, SŒUR DU ROI DE FRANCE ET MÈRE DU COMTE DE HAINAUT, LES DEUX ROIS FIRENT TRAITÉ DE PAIX.

CE SIÈGE<sup>(1)</sup> de devant la cité de Tournay dura assez longuement, onze semaines trois jours moins : si pouvez bien croire et savoir qu'il y eut fait plusieurs escarmouches et paletis (combats), tant à assaillir la cité, comme ès chevauchées des compagnons bachelereux (vaillants) l'un sur l'autre. Mais dedans la cité de Tournay avoit très bonne et sage chevalerie, envoyée en garnison de par le roi de France, si comme dessus est dit, qui tellement ensongnèrent (soignèrent) et pensèrent que nul dommage ne s'y prit. Or n'est rien, si comme on dit, qui ne prenne fin.

On doit savoir que ce siège pendant, madame Jeanne de Valois, sœur au roi de France, et mère au comte Guillaume de Hainaut, travailloit durement d'un ost en l'autre, afin que paix ou répit fut entre ces parties, par quoi on se départit sans bataille. Car la bonne dame véoit (voyoit) là de deux côtés toute la fleur et l'honneur de la chevalerie du monde: si eut vu trop enuis (avec peine) pour les

(1) Les imprimés abrègent beaucoup le commencement de ce chapitre, et continuent de retrancher des mots, des membres de phrases, quelquefois même des phrases entières. J. D.

grands périls qui en pouvoient venir, que bataille fut adressée entre eux. Et par plusieurs fois la bonne dame en étoit chue (tombée) aux pieds du roi de France son frère, en lui priant que répit ou traité d'accord fut pris entre lui et le roi Anglois. Et quand la bonne dame avoit travaillé à ceux de France, elle s'en venoit à ceux de l'empire, spécialement au duc de Brabant et au marquis de Juliers son fils qui avoit eu sa fille<sup>(1)</sup>, et à messire Jean de Hainaut, et leur prioit que pour Dieu et pour pitié ils voulussent entendre à aucun traité d'accord, et avoier (engager) le roi d'Angleterre à ce qu'il y voulut descendre. Tant alla et tant procura la bonne dame entre ces seigneurs, avec l'aide et le conseil d'un gentil chevalier et sage, qui étoit moult bien de toutes les parties, qui s'appeloit messire Louis d'Agimont, que une journée de traiter fut accordée à lendemain, là où chacune des parties devoit envoyer quatre personnes suffisants pour traiter toutes bonnes voies pour accorder les dites parties, s'il plaisoit à Dieu, et souffrance de trois jours que l'un ne pouvoit ni devoit forfaire sur l'autre; et se devoient assembler ces traiteurs en une chapelle séant en my (milieu) les champs, qu'on appelle Esplechin. Lendemain après messe et après boire, les traiteurs vinrent ensemble en la dite chapelle, et la dessus dite bonne

(1) Le marquis de Juliers avoit épousé Jeanne de Hainaut, fille de la comtesse, laquelle Jeanne étoit morte en 1337. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 2. P. 784.) Plusieurs manuscrits et les imprimés portent, *au duc de Juliers*; d'autres manuscrits, *au comte*: leçons défectueuses, puisque ce seigneur avoit été fait marquis plusieurs années auparavant, et ne fut fait duc qu'en 1356, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus. J. D.

dame avec eux. De la partie du roi de France y furent envoyés Jean le roi de Behaigne (Bohême), Charles le comte d'Alençon frère du roi, l'évêque de Liège, le comte de Flandre et le comte d'Armagnac <sup>(1)</sup>.

De la partie du roi d'Angleterre y furent envoyés le duc de Brabant, l'évêque de Lincoln, le duc du Gueldres, le marquis de Juliers et messire Jean de Hainaut.

---

## CHAPITRE CLXIV.

COMMENT LES DEUX ROIS FIRENT TRÈVES JUSQUES A UN AN ; ET COMMENT LE SIÈGE SE DÉPARTIT DE DEVANT TOURNAY.

QUAND ils furent venus à la dite chapelle, ils se saluèrent moult aimablement et fêtèrent grandement; et après ils entrèrent en leur traitement. Toute cette première journée ces traiteurs traitèrent par plusieurs voies d'accord, et toudis (toujours) étoit la bonne dame madame Jeanne de Valois en my (milieu) eux, qui moult humblement et de grand cœur leur prioit que chacune partie se voulut près prendre d'accorder. Toutefois cette première journée passa sans aucun certain accord : chacun s'en ralla

(1) Dans la charte de cette trêve rapportée par Rymer, on trouve nommés parmi les plénipotentiaires François, au lieu du comte de Flandre, Raoul duc de Lorraine et Ayme comte de Savoie; et parmi les plénipotentiaires du roi d'Angleterre, il n'est point fait mention de l'évêque de Lincoln. ( Rymer, T. 2. Part. 4. P. 83. ) J. D.

en son lieu, sur convenant (promesse) de revenir. Lendemain ils revinrent tous à la dite chapelle en tel point, et commencèrent à traiter comme devant, et chéirent (tombèrent) sur aucunes voies assez accordables; mais ce fut si tard que on ne les put escripre (écrire) de jour. Si se partit le parlement adonc et créanta (promit) chacun de revenir là endroit, pour parfaire et accorder le remenant (reste). Au tiers jour ces seigneurs revinrent à (avec) grand conseil. La fut accordée une trêve à durer un an entièrement<sup>(1)</sup>; et devoit entrer tantôt entre ces seigneurs et ces gens qui là étoient d'une part et d'autre; et entre ceux qui guerroyoient en Écosse et en Gascogne, en Poitou et en Saintonge, elle ne devoit entrer jusques à quarante jours; dedans lesquels quarante jours chacune des parties le devoit faire savoir<sup>(2)</sup> aux siens, sans nul engin (artifice). S'ils les vouloient tenir, si les tinssent; et si tenir ne les vouloient, si guerroyassent assez l'un l'autre. Mais

(1) Cette trêve fut signée le 25 septembre 1340 et devoit durer jusqu'au 25 juin, lendemain de la Saint Jean-Baptiste, de l'année suivante. (Rymer, *Ibid.*) J. D.

(2) Chacun des deux rois devoit faire publier la trêve en Gascogne et en Aquitaine dans vingt jours, à compter de la date du traité; et le roi d'Angleterre devoit la faire notifier en Angleterre et en Écosse dans vingt cinq jours, à compter de la même date. Il n'est point fait explicitement mention des articles suivants dans la chartre, excepté de celui où il est dit que chacune des deux parties tiendra paisiblement, durant la trêve, les places dont elle est saisie: mais en revanche on y trouve plusieurs clauses omises par Froissart et les autres historiens contemporains, et de plus la liste des états ou des particuliers qui, outre les deux rois et leurs principaux alliés, furent compris dans la trêve. (Rymer, *ubi sup.* P. 83 et 84. ) J. D.

France, Picardie, Bourgogne, Bretagne et Normandie la tenoient sans nulle exception. Et devoient les deux rois dessus nommés, chacun pour lui et au nom de lui, envoyer quatre ou cinq personnes notables, et le pape deux cardinaux en légation en la cité d'Arras; et ce que ces parties ordonneroient, les deux rois le tiendroient et confirmeroient sans nul moyen. Et fut encore cette trêve présentée et accordée sur cette condition que chacun devoit tenir paisiblement ce dont il étoit saisi.

Quand cette trêve fut accordée sur cette condition que dit est d'une part et d'autre, chacun s'en retourna en son ost : si le firent tantôt crier par tout l'ost d'une part et d'autre, dont les Brabançons eurent grand'joie, car ils avoient là logé et été un grand temps moult enuis (avec peine). Qui lendemain, sitôt que jour fut, eut vu tentes abattre, charriots charger, gens for hâter, emblaver (emballer) et entoullier (couvrir de toile), bien put dire : « Je vois un nouveau siècle. »

---

## CHAPITRE CXLV.

COMMENT LE ROI ANGLOIS SE PARTIT ENUIS (AVEC PEINE)  
DE DEVANT TOURNAY ; ET COMMENT CHACUNE DES  
PARTIES SE DIT AVOIR L'HONNEUR DE CETTE DÉPARTIE.

Ainsi, comme vous avez oui, se départirent ces deux osts, par le travail et pourchas (effort) de cette bonne dame, que Dieu fasse pardon, qui y

rendit grand'peine; et demeura la bonne cité de Tournay franche et entière, qui avoit été en très grand péril, car toutes leurs pourvéances failloient (manquoient) et n'en avoient mie pour trois jours ou pour quatre à vivre. Les Brabançons se mirent à raller hâtivement, car grand désir en avoient. Le roi Anglois s'en partit moult enuis (avec peine), s'il eut pu amender et à sa volonté en fut; mais il lui convenoit suivre partie de la volonté des autres seigneurs et croire leur conseil. Le jeune comte de Hainaut et aussi messire Jean son oncle se fussent aussi bien enuis (avec peine) accordés à cette partie, si ils eussent aussi bien su le convenant (disposition) de ceux qui étoient dedans Tournay, comme le roi de France faisoit, et si ne fut ce que le duc de Brabant leur avoit dit en secret qu'il detenoit à grand'mesaise ses Brabançons, et comment que fut, il ne les pouvoit tenir qu'ils ne dussent partir le jour ou lendemain, si accord ne se faisoit.

Le roi de France et tout son ost se départit assez liement (gaiement), car bonnement ils ne pouvoient plus demeurer là endroit, pour la punaisie (puanteur) des bêtes que on tuoit si près de leur logis, et pour le chaud qui faisoit; et si pensoient en leur part avoir l'honneur de cette départie, si comme ils disoient, pour raison de ce qu'ils avoient rescousse (délivrée) et gardée d'être perdue la bonne cité de Tournay, et avoient fait départir cette grand'assemblée qui assiégée l'avoit, et rien n'y avoient fait, combien qu'ils y eussent grands frais mis et dépendus (dépensés). Les autres seigneurs et ceux de leur



partie pensoient aussi bien à avoir l'honneur de cette départie, pour raison de ce qu'ils avoient si longuement demeuré dedans le royaume et assiégé une des bonnes cités que le roi eut, et ars (brûlé) et gâté son pays chacun jour, lui sachant et voyant; et point ne l'avoit secouru de temps ni d'heure, ainsi qu'il dut; et au dernier il avoit accordé une trêve, ses ennemis séants devant sa cité, et ardant (brûlant) et gâtant son pays. Ainsi s'en vouloit chacune partie attribuer l'honneur: si en pouvez déterminer entre vous, qui avez ouï les faits et qui les sentez, ce qu'il vous en semble; car de moi je n'en pense à nullui (personne) donner l'honneur plus à l'un que à l'autre, ni en faire partie: car je ne me connois mie en si grands affaires comme en faits et en managements d'armes <sup>(1)</sup>.

---

## CHAPITRE CLXVI.

COMMENT LE ROI ÉDOUARD S'EN RALLA EN ANGLETERRE;  
ET COMMENT AU PARLEMENT D'ARRAS LES TRÈVES FU-  
RENT ALLONGÉES DEUX ANS ENTRE LES DEUX ROIS.

OR SE départirent les seigneurs du siège de Tournay et s'en ralla chacun en son lieu. Le roi Anglois

(1) Si cette phrase et plusieurs autres du même genre, qui se trouvent dans tous les manuscrits, n'avoient pas été omises dans les imprimés, elles auroient vraisemblablement épargné à Froissart le reproche de partialité envers l'Angleterre, qui lui a été fait trop gratuitement, et qu'on a répété tant de fois depuis sans examen. J. D.

s'en revint à Gand devers sa femme, et assez tôt après il repassa la mer <sup>(1)</sup> et toutes ses gens, excepté ceux qu'il laissa pour être au parlement à Arras. Le comte de Hainaut s'en ralla en son pays, et eut adonc une moult noble fête à Mons en Hainaut et joutes de chevaliers, à laquelle messire Girard de Werchin, sénéchal de Hainaut, fut et jouta, et y fut tellement blessé qu'il en mourut, dont ce fut dommage. Si demeura de lui un enfant, qui fut appelé Jean, et puis après fut bon chevalier et hardi; mais peu dura et régna, dont ce fut dommage. Le roi de France donna à toutes ses gens congé, et puis s'en vint jouer et rafraîchir en la ville de Lille; et là le vinrent voir ceux de Tournay, lesquels le roi reçut moult liement (joyusement) et vit très volontiers, et leur fit grâce pourtant (attendu), que si belets si vaillamment ils s'étoient tenus et défendus contre leurs ennemis, et que rien on n'avoit pris ni conquêté sur eux. La grâce qu'il leur fit fut telle qu'il leur rendit franchement leur loi que perdue avoient de long temps, dont ils furent moult joyeux; car messire Godemar du Fay et plusieurs autres chevaliers étrangers, devant lui, en avoient été gouverneurs: si firent entre eux prévôt et jurés, selon leur usage ancien.

Quand le roi eut ordonné à son plaisir une partie de ses besognes, il se partit de Lille et se mit

(1) Édouard arriva en Angleterre le dernier novembre de cette année 1340, suivant le *Memorandum* rapporté par Rymer, *ubi supra*, P. 87. J. D.

au chemin devers France pour revenir à Paris <sup>(1)</sup>. Or vint la saison que le parlement ordonné et institué en la cité d'Arras approcha : si y envoya le pape Clément VI en légation deux cardinaux, cesti (celui) de Naples et cesti (celui) de Clermont <sup>(1)</sup>, qui de premier vinrent à Paris, où ils furent moult honorés du roi de France et des François; et puis

(1) On peut commencer ici à compter l'année 1341. Tous les pouvoirs donnés par Édouard à ses plénipotentiaires pour conclure une paix finale, ou du moins pour prolonger les trêves, sont datés de cette année: le premier est du 10 avril 1341 (Rymer, *ubi sup.* P. 97.); le second du 24 mai (*Ibid.* P. 100.). On trouve à la même page un sauf-conduit, en date du 20 mai, accordé par Édouard à Charles de Montmorency et à Mathieu son frère, qui alloient en Angleterre sans doute pour traiter directement avec lui. On voit encore (*Ibid.* P. 104.) une lettre de ce prince adressée aux Flamands, en date du 18 juin, par laquelle on apprend que la trêve qui devoit expirer le lendemain de la fête de St. Jean-Baptiste fut prorogée jusqu'au 1.<sup>er</sup> août, jour de la fête de St. Pierre aux liens. On trouve ensuite un troisième pouvoir pour traiter avec la France, daté du 14 juillet (*Ibid.* P. 106.); puis une lettre, en date du 2 septembre, par laquelle Édouard annonce aux habitans de Bayonne que la trêve est prolongée jusqu'à la Pentecôte de l'année 1342 (*Ibid.* P. 111.); enfin un ordre adressé au comte de Kent, daté du 27 du même mois, par lequel il lui enjoint de faire publier dans l'étendue de son comté que la trêve entre la France et l'Angleterre doit durer jusqu'au jour de St. Jean-Baptiste 1342. (*Ibid.* P. 112.) J. D.

(2) Froissart avance mal-à-propos d'un an la légation des deux cardinaux; elle est placée avec raison sous l'année 1342 dans les *Chron. de Fr.* Chap. 29. *Chron. de Flandre*, P. 167, etc., puisque Clément VI, par qui ils étoient envoyés, ne fut élu pape que le 7 mai de cette année, douze jours après la mort de Benoît XII. Il se trompe aussi sur le nom d'un des deux légats: des historiens, plus dignes de foi à cet égard, nomment, à la vérité, comme lui, Annibal Ceccano archevêque de Naples; mais selon eux, au lieu d'Étienne Aubert, cardinal évêque de Clermont, le pape joignit à Ceccano, Pierre des Prez, archevêque d'Aix, cardinal évêque de Preneste. (*Vitæ Pap. Aven.* T. 1. Col. 268, 283, etc.) J. D.

s'avalèrent (descendirent) devers Artois et jusques en la cité d'Arras.

A ce parlement, de par le roi de France, furent le comte d'Alençon, le duc de Bourbon, le comte de Flandre, le comte de Blois, et des prélats, l'archevêque de Sens, l'évêque de Beauvais, l'évêque d'Auxerre. De par le roi d'Angleterre, l'évêque de Lincoln, l'évêque de Durham, le comte de Warwick, qui étoit moult sage homme, messire Robert d'Artois, messire Jean de Hainaut et messire Henry de Flandre. Auquel parlement eut plusieurs traités et langages mis avant, et parlementèrent plus de quinze jours : mais rien n'y fut accordé ni affiné, car les Anglois demandoient, et les François ne vouloient rien donner, fors tant seulement rendre la comté de Ponthieu, qui fut donnée à la reine Isabelle en mariage avec le roi d'Angleterre. Cette chose ne vouloient accorder les Anglois ni accepter. Si se départirent ces seigneurs de ce parlement, sans rien faire, fors tant que la trêve fut ralongée de deux ans. Ce fut tout ce que les cardinaux y purent impétrer (obtenir). Après ce, chacun s'en ralla isnellement (promptement) en son lieu ; et revinrent adonc les deux cardinaux parmi Hainaut, à la prière du comte, qui grandement les fêta en la ville de Valenciennes <sup>(1)</sup>.

Or nous déporterons-nous de parler de la matière des deux rois tant que les trêves dureront, qui furent assez bien tenues, exceptées les marches loin-

(1) Les imprimés omettent la fin de ce chapitre. J. D.

taines<sup>(1)</sup>; et entrerons en la grand'matière et histoire de Bretagne, qui grandement renlumine ce livre pour les beaux faits d'armes et grands aventures qui y sont ramenteues (rappelées), si comme vous pourrez en suivant ouïr. Et pour ce que vous sachiez véritablement le commencement et la racine de cette guerre et dont elle se meut, je le vous dirai et déclarerai de point en point. Si en direz votre entente (intention), et quelle cause et droit messire Charles de Blois eut au grand héritage de Bretagne et d'autre part le comte de Montfort qui en fit fait et partie contre lui, dont tant de rencontres, de batailles et d'autres grands faits d'armes sont venus en la dite duché de Bretagne et ès marches voisines.

(1) Dans beaucoup de manuscrits de Froissart, le premier livre est divisé en quatre parties, et c'est ici qu'ils terminent tous la première partie. Il seroit possible que Froissart n'eut en effet présenté que cette partie à la reine Philippe de Hainaut; car celle qui suit contient des détails sur la passion malheureuse d'Édouard pour la comtesse de Salisbury, détails que Froissart n'auroit sans doute pas cru convenable de présenter à la reine épouse d'Édouard. J. A. B.

---

## APPENDICE.

---

J'AI cru devoir donner ici en entier un petit poème historique intitulé *Le vœu du héron* et publié par M. Sainte Palaye d'après le manuscrit 323 de la bibliothèque de Berne. Le texte telqu'il est donné par Sainte-Palaye est bien loin sans doute d'être correct, mais il m'a été impossible jusqu'à ce moment de me procurer l'original. *Le vœu du héron* contient des détails fort intéressants sur quelques-uns des personnages qui ont figuré dans la lutte entre la France et l'Angleterre.

---

### LE VOEU DU HÉRON.

ENS el mois de Setembre, qu'estés va à declin,  
Que cil oisillon gay ont perdu lou latin,  
Et si sekent les vignes, et meurent li rosin,  
Et despoillent li arbre, et cœuvrent li chemin;  
L'an M. CCC. XXXVIII; ainsi le vous affi,  
Fu Edouars à Londres, en son Palais marbrin;  
Avecques lui seoient Duc, Conte, et Palasin,  
Et Dames, et Pucheles, et maint autre mechin,  
Édouart, Loey's l'apelent si voisin;  
Li Rois seoit à table, sans penser mal engin;  
En pensées d'amours, tenant le chef enclin;

Du gentil Roi de Franche s'apeloit il cousin :  
 Et le tint en chiertée, com son loiel voisin :  
 Envers li ne pensoit bataille, ne hustin ;  
 Mais quant fortune tourne, ensi com je devin,  
 Tost moevent ces paroles dont il aist grant venin :  
 Ensi en avint-il, en che propre termin,  
 Par un gentil vassal, qui étoit de grant lin :  
 Robers d'Artois ot non, ce dient Palasin :  
 Chie comencha la guerre, et l'orible hustin,  
 Dont meint bon Chevalier fu jeté mort souvin,  
 Mainte Dame en fu vesve, et main povre orfelin,  
 Et maint bon maronier acourchiet son termin,  
 Et mainte preude femme mise à divers destin,  
 Et tante belle Eglise fu arse, et mise à fin ;  
 Et encore sera, se Jhesus n'i met fin.  
 Signour, à ichel temps de coy je vous devis,  
 Quant li airs se reffroide, après le douch tamps prin,  
 Et nature esvoisie dekiet de ses delis,  
 Et chil bos se deffoeillent, et prés son defflouris ;  
 Fu Edouars à Londres, avec lui ses marchis ;  
 Mout y ot asanlé de gens de son pays.  
 La fu Robers d'Artois, un hons de moult grand pris :  
 Bannis estoit de Franche, le nobile pays,  
 Escachiés de la terre Roi Philippe, o le cler vis ;  
 Et n'osoit demourer de cha mer, ou païs,  
 N'en Flandres, n'en Namur, n'en Auvergne autressi,  
 Et li falirent tout, et parens, et amis,  
 Pour l'amour du bon Roy qui tenoit saint Denis,  
 Fors le Roi d'Engleterre, dont bien fu recoeillis ;  
 Chieux le prinst à tenses contre ses anemis :  
 Moult le tint en chierté, qu'il estoit ses amis,

Extrait de son lignage, de per les fleurs de lis:  
 Che jour, estoit à Londres, Quens Robersli marchis,  
 Et d'aler en gibier envie l'ot sousprins,  
 Pour ce qu'il li souvint du tres gentil païs.  
 De France l'alosée, dont il estoit ravis,  
 Che jour, ala voler par camps, et par larris.  
 Un petit faucon porte, qui de lui fu nourris:  
 Un faucon muskadin, l'apellent ou païs.  
 Tant vola par riviere qu'il a un heron prins:  
 Si tôt com il le prinst, si li rougi li vis,  
 Et dist qu'il le donra Edouart Loeys,  
 S'en fera faire veus à chiaux de son païs:  
 A Londres s'en repaire, avec lui ses soubgis.  
 En la quisine entra, là fu li hairons mis,  
 Et la fu il moult bien, et plumés et farsis,  
 Et si fu quis en rost, ensi com si devis.  
 Entre deux plats d'argent fu li hairons affis;  
 Deux maistres de viele a Quens Robers saisis,  
 Avoec un Quistreneus, acordant par devis;  
 Deux puchelles apele, filles de deux Marchis;  
 Le hairon aporterent ens ou palais vautis:  
 Les deux puchelles cantent aussi com par devis,  
 Et chil Robers s'escrie hautement, a haut cris:  
 « Voidiés les rens, voidiés, mauvaise gens salis,  
 « Laissiés passer les preus cui amours ont sousprins:  
 « Vechi viande as preux, à chiaux qui sont soubgis  
 « As Dames amoureuses, qui tant ont cler le vis.  
 « Seigneur, j'ai un hairon que mes faucons a prins,  
 « Et chi ne doit mangier nuls couïars, ce m'est vis;  
 « Fors li preu amoureux, qui d'amours sont garnis;  
 « Le plus couïart oysel ay prinst, ce m'est avis,



« Qui soit de tous les autres, de che soit chescuns fis,  
 « Car li hairons est tels, de nature, toudis,  
 « Si tost qu'il voit son ombre, il est tous estordis :  
 « Tant fort s'escrie, et brait, com s'il fut à mort mis  
 « A li doivent vouer les gens de cest païs,  
 « Et puis que coüers est, je dis à mon avis,  
 « C'au plus coüart qui soit, nequi oncques fust vis,  
 « Donrrai le hairon; ch'est Edouart Loeis :  
 « Deshiredés de Franche le nobile païs,  
 « Qu'il en estoit droits hoirs; mes cuers il est falis,  
 « Et, por sa lasquethé en morra dessaisis :  
 « S'en dois bien au hairon voer le sien avis. »  
 Et quant li Roys l'entent, tous li rousi li vis,  
 D'ire, et de mal talent, li est li coers frémis,  
 Et dist: « Puisque coüars est par devant moi mis,  
 « Drois est quemieux en vaille, j'en dirai mon avis,  
 « Et s'en verrai le fait, se longuement je vis,  
 « Ou je moray en painne de mon veu acomplir,  
 « Car je veu et prometh à Dieu de Paradis,  
 « Et à sa douche mere, de qui il fu nourris,  
 « Que, ains que chix ans soit passés, ne acomplis,  
 « Que je deffierai le Roy de Saint Denys,  
 « Et passerai la mer, avec moi mes subgis;  
 « Et droit parmi Heinau, passerai Cambresis,  
 « Et dedans Vermendois logerai, par devis,  
 « Et se ert li fus boutés par trestout le païs,  
 « Et la atenderay mes morteus anemis,  
 « Ch'est Philype de Valois qui porte fleur de lis,  
 « Un mois trestout entier, tant qu'il soit acomplis :  
 « Et s'il vient contre moi, avec lui ses subgis,  
 « A lui me combatrai; de chés soit il tous fis,

« Se seulement n'airoie que un homme contre dix :  
« Me cuide il dont tolir, me terre, et mon païs :  
« Si je li fis hommage, de coy je suis sousprins,  
« J'estoie jovene d'ans, se ne vaut deux espis.  
« Je le jur, come Rois, Saint Jorge et Saint Denis,  
« Que, puis le tamps Ector, Acilles, ne Paris,  
« Ne le Roi Alexandre, qui conquist maint païs,  
« Ne fist tel treu en Franche, Damoisiaux, ne  
Marchis,

« Que je le pense à faire, ains l'an XLVI,  
« S'en contre moi ne vient, avec lui ses subgis;  
« Mes à li je renonche sois en cherteins, et fis,  
« Car je le guerreray, et en fais, et en dis :  
« Avecque mon serment, ay je che veu pourprins. »  
Et quant Robert l'entent s'en a jeté un ris,  
Et dist, tout en basset: « Or, ai-je m'en avis;  
« Quant, par ichel hairon, que aujourdevoi ay prins,  
« Commenchera grant guerre, selonc le mien avis,  
« Je dois bien avoir joie, par Dieu de Paradis,  
« Car à tort du boin Roi fuis sevrés, et partis,  
« Et banis fui de Franche, le nobile païs,  
« Et desevrés, à doel, de tous mes boins amis;  
« Et s'estoit mes serouges, et s'a ma femme prins,  
« Ma fille, et mes enfans, et en sa prison mis;  
« Mes, par la foi que je doy à filles, et à fix,  
« Ains que muire de mort, si plaist à Jhesu-Crist,  
« Me logeray en Franche, car jou i ai des amis;  
« De l'estracion sui Monseigneur Saint Loys,  
« Et la vesrai-je Philippe qui crie Saint Denys  
« Monjoie, au Roi de Franche, qui est fors poestis  
« Du tamps qu'i fu Regens de Franche, et recessis,

« De son privé Conseil fu; de che soiés tous fis;  
 « Loiaument, en tous tamps, le consillay toudis,  
 « Dont mauvais guerredon m'en a été meris,  
 « Mes, par icheli Dieu qui en la crois fu mis,  
 « Et ferus de la lanche du Chevalier Longis,  
 « Je m'en irai en Franche, n'en suis mie esbahis;  
 « Et si me combatrai, ains que soie partis :  
 « Or, aviegne qu'aviegne, si l'ai ensi emprins.  
 « Si je vis longuement mes veux est acomplis. »  
 Quant chil Robert d'Artois, ot voé son talent,  
 Les deux plas a reprins, qui tout furent d'argent,  
 Et le hairon dedens, dont au Roy fist present;  
 Et li dois Menestrel vielent douchement,  
 Avoec le Guistreneu s'acordent ingaument,  
 Et les deux Pucheles contoient douchement :  
 « Je vois à la vredeure, car amours le m'aprent. »  
 La peusiés veoir moult esvoisiement  
 De gieu, et de solas grant esbaudissement.  
 Qui puis se di tourna a grant encombrement,  
 Et encore fera, se Dieux pité n'en prent.  
 Et chil Robert d'Artois n'i fist arestement;  
 La table tressali tost, et apertement :  
 Au Conte Salebrin ala premierement,  
 Qui sist dalès sa mie, ou grant amours apent,  
 Qui fu gente et courtoise, de biau contenement;  
 Fille au Conte d'Erbi, qui l'amoit loiaument :  
 Et Robers li a dist moult gracieusement :  
 « Biaux sire, vous qui estes plains de grant hardement,  
 « El nom de Jhesu-Crist, à qui li mondes apent,  
 « Voués a no hairon le droit devouement,  
 « Sans faire nul délay, je vous prie humblement. »

Et chieux li repondis: « Et pour coy? Ne comment?

« Porroie aventurer men cors si hautement?  
 « Que peusse akiever nul veu parfaitement.  
 « Car je sers la puchelle qui soit au fermament,  
 « Selonc che que j'ay, et amours le m'aprent,  
 « Se le Virge Marie estoit chi en present,  
 « Osté la Deité de li tant seulement,  
 « Je ne saroie faire des deux deseinrement;  
 « D'amours li ay requis, mais elle se deffent;  
 « Mais gracieux espoirs me donne entendement,  
 « Qu'encore aray merchi, se je vis longuement:  
 « Si pri a la pucelle, de ceur devotement,  
 « Qu'elle me preste un doit de sa main seulement,  
 « Et methe sur mon œil destre parfaitement. »

— « Par foy, dist la Pucelle, moult feroit laskement

« Dame qui son amant rekiert parfaitement  
 « La forche de son cors avoir entierement,  
 « Se d'un doit a toukier faisoit refusement;  
 « Et l'en presteray deux, ainsi l'ai en couvent. »

Les deux dois, sur l'œil destre, li mist isnelement

Et se li a clos l'œil, et fremé fermement.

Et chix a demandé moult gracieusement:

« Bele, est-il bien clos? » — « Oyl, certainement.  
 Adonc dist, de le bouche, du cuer le pensement:  
 « Et je veu, et prometh à Dieu omnipotent,  
 « Et à sa douche mère, que de beauté resplent,  
 « Qu'il n'est jamais ouvers, pour ore, ne pour vent,  
 « Pourmal, nepourmartire, nepour encombrement?  
 « Si seray dedans Franche, ou il a bonne gent,  
 « Et si arai le fu bouté entierement,  
 « Et serai combatus à grand efforchement,

« Contre les gens Philype, qui tant a hardement ;  
 « Si ne sui en bataille prins, par boin ensient,  
 « Ederai a acomplir son talent :  
 « Or aviegne qu'aviegne, car il n'est autrement. »  
 A donc osta son doit la Puchelle au cors gent,  
 Et li iex clos demeure, si ques virent le gent,  
 Et quant Robert l'entent, moult de joie l'enprent.  
 Quant li Quens Salebrinot voué son avis,  
 Et demoura l'œil clos en la guerre toudis.  
 Li bers Robers d'Artois ne s'est mie alentis,  
 La Puchelle apela fille au Conte d'Erbi :  
 « Damoiselle, dit-il, ou non de Jhesu-Crist,  
 « Car voés au hairon le droit de chest païs. »  
 — « Sire, dist la Puchelle, tout à vostre devis,  
 « Car je veu, et prometh à Dieu de Paradis,  
 « Que je n'arai mari pour homme qui soit vis,  
 « Pour Duc, Conte, ne Princhedomaine, ne Marchis,  
 « Devant que chieux Vassal aura tous acomplis  
 « Le veu que, pour m'amour, a si haut entreprins ;  
 « Et quant il revenra, s'il en escape vis,  
 « Le mien cors li otroie, de bon coer à toudis. »  
 Quant li Vassaux l'entent, li coers li est sousprins,  
 Si en fu en son cuer plus liés, et plus hardis.  
 Quant la gentix Pucelle ot faite sa pensée,  
 De sen ami servir, car ensi li agrée,  
 Li Quens Robers d'Artois n'i a fait demourée ;  
 Les plats d'argent reprent, li porteres li agrée,  
 Car serment se penoit en coer, et en pensée  
 De dire tel parole dont Franche fut grevée ;  
 Pour che qu'il ot perdu la nobile contrée,  
 Le païs agensi, dont fort li desagrée,

A Wautier de Mauny a dire sa pensée;  
« Sire, ce dist Robert, s'il vous plaist et agrée,  
« Voués à no hairon vo plaisanche honorée. »  
Et Wautiers respondi: « M'i a mestier chelée,  
« Ne say faire voauche qui puist estre akievée;  
« Mais pour chou que chi voi une gent honorée,  
« Mevaurai esprouver que mes honneurs soit gardée;  
« Car je veu, et prometh à la Vierge honorée,  
« Qui porta cheli Dieu qui fist chil et rousée,  
« Qu'en une bonne Ville, qui est de tours fremée,  
« Et de palus enclose, de tours avironnée,  
« Godemars du Fay l'a longuement gardée;  
« Mais, par le serement dont j'ai fait le vouée,  
« Gi bouterai le fu ens une matinée,  
« Et sera de par moi celle Ville gastée,  
« Et ochise là gent gisant geule bée,  
« Et si m'en partirai, en ichelle journée,  
« Tous sains, et tous haitiés que ma char n'est  
navrée,  
« Ne ma gent, qu'avec moy est par dedans entrée:  
« Or me doinst Dieux pooir d'acomplir ma pensée! »  
Et quant Robert l'entent, moult forment li agrée,  
Et dist: « Fors est la cose, s'ensi estoit passée;  
« Mais preudons en morra, ains ke soit akievée. »  
Quant Wautiers de Magny or le sien veu voué,  
Robers cheli d'Artois, dont j'ai devant parlé,  
A reprins les deux plas, si les a relevés,  
Et les trois Menestreus ont leurs cordes tiré,  
Et les deux Pucelles ont en haut escrié;  
« Loyaux amours nous maintent, qui nous ont  
encanté. »

Le preu Conte d'Erby a li Quens apelé,  
 Et li proie pour Dieu, et pour la Trinité,  
 Que il veue au hairon son voloir, et son gré :  
 Et li Quens respondi, par grant humilité :  
 « Robert, je le ferai à votre volenté ;  
 « Et je veue, et prometh, et si iert akievé,  
 « Que, se li Rois Engles nous a de-là mené,  
 « En la terre de Franche, dont on a tant parlé,  
 « Que encontre un fort Conte, que on a tant redouté,  
 « Ch'est Loeys de Flandres, ainsi l'ont apellé  
 « Le mainie Philype de Valois le menbré  
 « Qui se fait Roi de Franche, mes c'est contre le gré  
 « Le bon Roi Edouart, qui tant a de fierté :  
 « Si m'aït sains Thomas, j'ai en mon ceur voué,  
 « Tant cherqueray le Conte, que je l'arai trouvé :  
 « Demanderay lui jousté, s'il a le cuer osé,  
 « Et s'il ne vient à mi, par très grant poesté,  
 « Par le foy que je doy Edouart le menbré,  
 « Que si très près de lui aray le fu bouté,  
 « Que bien sera par lui veu, et esgardé.  
 « Or aviegne qu'aviegne, je l'ai ensi voué. »  
 Et quant Robert l'entent, forment il vint à gré,  
 Et dist: « Si faite guerre me seroit amisté;  
 « Encore venta li termes, se Dieux l'a destiné,  
 « Que mi enfans seront de prison delivré,  
 « Etsiporaï bien nuire chiaux qui tant m'ont grevé. »  
 Quant chieux Robert d'Artois ot dit chou qu'il pensa,  
 Les deux plas a reprins, et si les releva ;  
 Au Comte de Souffort s'en vint, et dit li a :  
 « Biaux sires, vous qui estes des Engles per-delà,  
 « Voés à no hairon, et Diex vous aidera. »

Et li Quens respondi: « Ne vous en faurai jà,  
 « Car je veu et prometh, et mes cors le tenra,  
 « Que, si li Rois Engles nous amene de là,  
 « En la terre de Franche, ou maint Chevalier a,  
 « Que chertes le mien cors a toujours cachera  
 « Le fils d'un Empereur, ou moult de bonté a,  
 « Ch'est le Roi de Behaigne, ne sai s'il i verra,  
 « Mes se mon cors l'encontre, par Dieu ja n'i faura  
 « Qu'il n'ait bataille à mi; mon cors desiré l'a,  
 « Ou de glaive, ou d'espée, si qu'il le sentira;  
 « Si que il proprement à terre versera,  
 « Et s'arai son keval, ne sais s'il me donra.  
 « Or aviegne qu'aviegne, tout ainsi en sera. »  
 Quant Jehans l'entendit, chil qui Biaumont garda,  
 Par grant ire de cuer, moult fort en souspira;  
 Et sachiés de certain que forment l'en pesa,  
 Et dist: « Outrageux veus vostre coer voué a;  
 « Car jou qui suis parens au bon Roy qui tant a  
 « Conkis en grant noblesse, et encore fera,  
 « S'il me het, et je l'aime, et il est par-delà,  
 « Ne li faurai je mie, quent li besoins sera,  
 « Que par icel Seigneur qui le monde estora,  
 « Qui nasqui de la Virge, quent l'estole leva,  
 « Je vous rendrai prins, ne vous en faurai jà:  
 « Li fors Roys de Behaigne en prison vous tenra  
 « Qui qu'en poist, ne qui non, autrement n'en ira.»  
 Dist li Quens de Souffort: « Or soit sans courouchier,  
 « Amours, et hardemens, et li grant desirier  
 « Que nous avons de Franche la terre calengier  
 « Nous en fait le grand fais enprendre, et en kerkier.  
 « Chil amant par amours se doivent efforchier,



« Car qui par amours aime, il se doit avanchier ;  
 « En parole, ou en fait, on se doit efforchier,  
 « Chescuns le fera bien, s'il vient à l'aprochier ;  
 « Mais li plus fort sera du retourner arrier. »

Li Quens Robert d'Artois ne s'i vault atergier,  
 Il fait les Menestreaux de viele efforchier,

Et ces Dames danser, pour le proie essauchier.

Les deux plas a reprins et le hairon arier.

Jehan de Fauquemont enprent à arrainnier ;

Li bers Robers d'Artois, n'i vaut plus arester ;

Jean de Fauquemont enprent à apeler :

« Et vous, sire, qu'en guerre vous faites si douter,

« Or voués au hairon le droit d'aventurer. »

Et chil a répondu : « Je ne dois m'en mesler

« De veu de promesse ; car je n'ai que donner ;

« Car je suis povres hons, si ne m'en voel mesler ;

« Mais, pour l'amour de vous, et mes honneurs garder,

« Je veu, et ji prometh, et le voel affier,

« Que, se li Rois Englois passoit delà la mer.

« Et parmi Cambresis voloit en Franche entrer,

« Que j'iroie le fer par devant li bouter,

« Et si n'espargnerioie, ne moustier, ne autel,

« Femme grosse, n'enfant que je peusse trouver,

« Ne parent, ne amis, tant me peust-il amer,

« Pour tant que il vausist Roy Édouart grever ;

« Por son veu acomplir, vorray mon cors pener.

« Or aviegne qu'aviegne, ji voel aventurer. »

Et dist li uns à l'autre : « Tes hons fait à amer

« Qui l'onneur son Seigneur voelt croistre, et amon-  
 ter. »

Li Quens Robers d'Artois ne va plus atargant,

Les plas d'argent reprent, qui sont fort et pesant,  
Et les deux Pucelles s'aloient escriant :

« Loyaus amours nous mainent, qui nous vont en-  
cancer. »

Robers a apellé un Chevalier vaillant,  
Che fu Jehan de Biaumont, un Prinche conquerans,  
Oncles au gentil Conte de Henau le poissant :

Lors li a dit Robert moult gracieusement :

« Voués au hairon, sire, je vous en vois priant. »

Dist Jehan de Biaumont : « Sire, a votre talent ;

« Mes de tant de paroles me vois moult merveillant,

« Vantise ne vaut nient qui n'a achièvement :

« Quant nous sommes en tavernes, de ches fors vins  
boevant,

« Et ches Dames de lés qui nous vont regardant,

« A ches gorgues polies, ches colieres tirant,

« Chil œil vair, resplendissant de beauté souriant,

« Nature nous semont d'avoir ceur desirant,

« De contendre, à le fin de merchi atendant ;

« Adonc conquerons nous Yaumont et Aguilant,

« Et li autre conquirent Olivier et Rolant ;

« Mais quand sommes as camps, sor nos destriers  
courans,

« Nos escus à nos cols, et nos lanches baissans,

« Et le frodure grande nous va tous engelans,

« Li membre nous effendent, et derriere, et devant,

« Et nous ennemis sont envers nous approchant,

« Adonc vaurièmes estre en un chelier si grant,

« Que jamais ne faisons veu, ne tant ne quant :

« De si faite vantise ne donroie un besant.

« Je ne dis pas pour cause que me voise escusant,

« Car je veu et prometh, au vrai cors saint Amant,  
 « Que se li Rois Englés voloit faire aïtant,  
 « Qu'il entrat en Hainau, et passat en Brenbant,  
 « Et parmi Cambresis, allat en Franche entrant,  
 « Son Marisal seroie de son ost conduissant,  
 « Pour guerroier en Franche le riche Roi poissant,  
 « Que je ne li faurai, pour nul homme vivant,  
 « Et en tous ses besoingnes serai toudis devant,  
 « Pour tant perderai ma terre, et quanques j'ai vail-  
     lant;  
 « Me si li Roi de Franche voloit faire aïtant,  
 « Que, de sa volonté, il me fust rapellant  
 « En Franche, dont bannis sui, pour mon ensiant,  
 « D'Édouart partiroie, par Dieu le Tout-puissant,  
 « Isi honestement que nus, petit ne grant,  
 « Ne me poroit monstrier que fuisse meffaisant,  
 « Ne, par traïson nulle, je li fuisse grevant:  
 « Et, se che ne veut faire, j'ai Dieu en convenant,  
 « Qu'au boin Roy Edouart serai toudis aidant,  
 « Et parmis cette guerre serai la gent menant. »  
 Et quant li Rois l'entent, se l'en va merchiant.  
 Quant Jehan de Beaumont ot dit ce qu'il pensa,  
 Robert, celi d'Artois, gaires ne demoura;  
 Les deux plas a reprins, et si les releva,  
 Et les trois Menestrels il mie n'oublia:  
 Les deux Pucelles cantent, chescuns une emmena.  
 Per devant la Roïne, Robert s'agenouilla,  
 Et dist que le hairon par tems départira,  
 Mes que chou ait voué que le cuer li dira.  
 « Vassal, dist la Roïne, or ne me parlés ja;  
 « Dame ne peut vouer, puis qu'elle Seigneur a,

« Car s'elle veue riens, son mari pooir a,  
 « Que bien puet rapeller chou qu'elle vouera;  
 « Et honnis soit li corps que jasi pensera,  
 « Devant que mes chiers sires commandé le m'ara »  
 « Et dist le Roy: « Voués, mes cors l'aquittera.  
 « Mes que finer en puisse, mes cors s'en penera;  
 « Voués hardiement, et Dieux vous aidera. »  
 « Adonc, dist la Roine, je-sai bien, que piecha,  
 « Que sui grosse d'enfant, que mon corps senti l'a,  
 « Encore n'a il gaires, qu'en mon corps se tourna,  
 « Et je voue, et prometh a Dieu, qui me créa,  
 « Qui nasqui de la Vierge, que ses cors n'empira,  
 « Et qui morut en crois, on le crucifia,  
 « Que jà li fruis de moi, de mon corps n'istera,  
 « Si m'en arès menée ou País par de-là,  
 « Pour avanchier le veu que vo corps voué a;  
 « Et s'il en voelh isir, quant besoins n'en sera,  
 « D'un grand coutel d'achier li miens corps s'ochira;  
 « Serai m'asme perdue, et li fruis perira. »  
 Et quant li Rois l'entent, moult forment l'en pensa,  
 Et dist: « Certainement nuls plus ne vouera. »  
 Li hairons fu partis, la Roine en mengna.  
 Adonc, quant che fu fait, li Rois s'apareilla,  
 Et fit garnir les nés, la Roine i entra,  
 Et maint franc Chevalier avecques lui mena.  
 De illoec en Anvers, li Rois ne s'arrêta.  
 Quant outre sont venu, la Dame délivra;  
 D'un biau fils gracieux la Dame s'acouka,  
 Lyon d'Anvers ot non, quant on le baptisa.  
 Ensi le franque Dame le sien veu aquitta;  
 Ains que soient tout fait, main preudomme en morra,

422      APP. LE VOEU DU HÉRON.

Et maint bon Chevalier dolent s'en clamera,  
Et mainte preude femme pour lasse s'en tenra.  
Adonc parti li cours des Engles par de-là.

*Chi finent leus veus du Hairoon.*

FIN DU PREMIER VOLUME.

---

# TABLE

DES

## CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

---

**P** RÉFACE de J. A. BUCHON. . . . . Page j

### LIVRE PREMIER.

**PROLOGUE.** Ci commencent les Chroniques que fit maitre Jean Froissart, qui parlent des nouvelles guerres de France et d'Angleterre, de Bretagne, d'Écosse et d'Espagne, lesquelles sont divisées en quatre parties. . . . . 1

**CHAPITRE I.** Ci s'ensuivent les noms des plus preux de cette histoire. . . . . 5

**CHAP. II.** Ci commence à parler du roi Édouard d'Angleterre et de l'opinion des Anglois. . . . . 8

**CHAP. III.** Comment le père au roi Édouard fut marié à la fille du beau roi Philippe de France. . . . . 11

**CHAP. IV.** Pour quelle achoison la guerre mut entre le roi de France et le roi d'Angleterre. . . . . 13

**CHAP. V.** Comment grand'dissention mut entre les barons d'Angleterre et messire Hugh Spenser. . . . . 15

**CHAP. VI.** Comment plusieurs barons d'Angleterre furent décolés, et comment la reine et son fils s'en affuient en France. . . 16

**CHAP. VII.** Comment le roi de France reçut honorablement sa sœur la reine d'Angleterre; et comment elle lui conta la cause de sa venue. . . . . 20

**CHAP. VIII.** Comment le noble roi Charles conforta sa sœur, et comment elle acquit l'amitié de plusieurs grands seigneurs de France, qui lui promirent à la remener en Angleterre. . . . 22

**CHAP. IX.** Comment les barons d'Angleterre mandèrent secrètement à la reine qu'elle s'en retournât elle et son fils en Angleterre atout mille hommes d'armes. . . . . 24

**CHAP. X.** Comment messire Hugh Spenser corrompit le roi de France et tout son conseil par dons, afin qu'il ne renvoyât la reine en Angleterre. . . . . 26

**CHAP. XI.** Comment le roi de France fit dire à sa sœur qu'elle vuidât hors de son royaume . . . . . 27

|                                                                                                                                                                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| CHAP. XII. Comment la reine d'Angleterre se partit de nuit secrètement de Paris, elle et sa route, pour peur qu'elle ne fut prise de son frère et renvoyée en Angleterre; et s'en alla en l'empire. . . . . | 29 |
| CHAP. XIII. Comment messire Jean de Hainaut vint à Buignicourt à l'encontre de la reine d'Angleterre. . . . .                                                                                               | 31 |
| CHAP. XIV. Comment messire Jean de Hainaut promit à la reine d'Angleterre qu'il ne lui faudra jusques à mourir. . . . .                                                                                     | 32 |
| CHAP. XV. Comment la reine d'Angleterre se partit de Buignicourt et s'en alla à Valenciennes où elle fut honorablement reçue du comte et de la comtesse de Hainaut. . . . .                                 | 34 |
| CHAP. XVI. Comment messire Jean de Hainaut fit sa semonce de gens d'armes pour la reine d'Angleterre renseigner en son royaume. . . . .                                                                     | 36 |
| CHAP. XVII. Comment messire Jean de Hainaut prit congé de son frère et se mit sur mer pour amener la reine et son fils en Angleterre. . . . .                                                               | 37 |
| CHAP. XVIII. Comment la reine d'Angleterre et messire Jean de Hainaut et leurs gens après grand' tempête arrivèrent en Angleterre. . . . .                                                                  | 40 |
| CHAP. XIX. Comment les barons d'Angleterre allèrent à l'encontre de la reine et eurent conseil qu'ils iroient assiéger le roi et les Spensers qui étoient dedans Bristol. . . . .                           | 42 |
| CHAP. XX. Comment ceux de Bristol se rendirent à la reine, et comment messire Hugh Spenser le vieux et le comte d'Arundel furent amenés devant la reine. . . . .                                            | 44 |
| CHAP. XXI. Comment messire Hugh Spenser le vieux et le comte d'Arundel furent mis à mort. . . . .                                                                                                           | 46 |
| CHAP. XXII. Comment le roi d'Angleterre et messire Hugh le jeune furent pris et amenés devant la reine. . . . .                                                                                             | 47 |
| CHAP. XXIII. Comment le roi fut mené en prison à Berkley et baillé en garde au seigneur de Berkley . . . . .                                                                                                | 49 |
| CHAP. XXIV. Comment messire Hugh Spenser le jeune eut la tête tranchée et fut mis en quatre quartiers. . . . .                                                                                              | 51 |
| CHAP. XXV. Comment la reine d'Angleterre fut honorablement reçue à Londres, et comment les compagnons messire Jean de Hainaut s'en retournèrent en leur pays. . . . .                                       | 53 |
| CHAP. XXVI. Comment il fut ordonné en plein conseil que le roi qui étoit prisonnier n'étoit point digne de porter couronne. . . . .                                                                         | 55 |
| CHAP. XXVII. Comment le roi Édouard fut couronné, et comment il donna à messire Jean de Hainaut quatre cents marcs d'esterlins de revenu. . . . .                                                           | 57 |

|                                                                                                                                                                                    |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| CHAP. XXVIII. Comment le roi d'Écosse défia le jeune roi Édouard d'Angleterre. . . . .                                                                                             | 60 |
| CHAP. XXIX. Comment le roi Édouard fit sa semonce à tous les nobles et non nobles d'Angleterre, et spécialement à messire Jean de Hainaut pour aller contre les Écossois. . . . .  | 61 |
| CHAP. XXX. Comment messire Jean de Hainaut vint à belle compagnie pour secourir le roi Édouard, et quels seigneurs vinrent avec lui. . . . .                                       | 64 |
| CHAP. XXXI. Comment grand' dissention mut entre les Hainuyers et les archers d'Angleterre dont grand meschef en vint. . . . .                                                      | 66 |
| CHAP. XXXII. Comment les Hainuyers furent en grand meschef et peine par l'espace de quatre semaines, pour la crainte des Anglois . . . . .                                         | 72 |
| CHAP. XXXIII. Comment le roi d'Angleterre se partit de la cité de Ébruich atout son ost pour aller vers Écosse, et comment les Écossois entrèrent en Angleterre. . . . .           | 73 |
| CHAP. XXXIV. Comment les Écossois se gouvernement et maintiennent quand ils sont en guerre. . . . .                                                                                | 77 |
| CHAP. XXXV. Comment les Anglois se mirent en trois batailles pour cuider combattre les Écossois qui tout ardoient; mais ils ne les purent aconsuir. . . . .                        | 79 |
| CHAP. XXXVI. Comment les Anglois se logèrent, tous armés, en un bois jusques à mie-nuit, moult travaillés de poursuivre les Écossois. . . . .                                      | 81 |
| CHAP. XXXVII. Comment les Anglois chevauchèrent tous les jours par montagnes et par déserts, cuidant trouver les Écossois jusques à la rivière de Tyne. . . . .                    | 83 |
| CHAP. XXXVIII. Comment les Anglois se logèrent sur la rivière de Tyne où ils souffrirent grand'mésaise. . . . .                                                                    | 85 |
| CHAP. XXXIX. Comment les Anglois souffrirent grand'famine eux et leurs chevaux tant qu'ils furent outre la rivière de Tyne. . . . .                                                | 88 |
| CHAP. XL. Comment les Anglois repassèrent la rivière de Tyne et comment un écuyer apporta nouvelles au roi où les Écossois étoient. . . . .                                        | 90 |
| CHAP. XLI. Comment le roi d'Angleterre fit ordonner ses batailles pour aller contre les Écossois; et comment il fit l'écuyer chevalier et lui donna cent livrées de terre. . . . . | 92 |
| CHAP. XLII. Comment les Anglois et les Écossois furent vingt deux jours les uns devant les autres sans point combattre fors qu'en escarmouchant. . . . .                           | 95 |
| CHAP. XLIII. Comment messire Guillaume de Douglas se férit entour mie-nuit atout deux cents hommes en l'ost des Anglois et en tua bien trois cents. . . . .                        | 99 |



|                                                                                                                                                                                                                                                                   |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| CHAP. XLIV. Comment les Écossois s'enfuirent par nuit, sans le reçu des Anglois, et comment les Anglois s'en retournèrent en leur pays; et comment messire Jean de Hainaut prit congé du roi et s'en retourna en son pays. . . . .                                | 100 |
| CHAP. XLV. Comment les barons et les seigneurs d'Angleterre envoyèrent légats en Hainaut pour parler du mariage de la fille du comte et du roi Édouard. . . . .                                                                                                   | 107 |
| CHAP. XLVI. Comment madame Philippe de Hainaut fut mariée au roi d'Angleterre, et comment elle fut honorablement reçue à Londres. . . . .                                                                                                                         | 109 |
| CHAP. XLVII. Comment le bon roi Robert d'Écosse, lui étant au lit de la mort, manda tous ses barons et leur recommanda son fils et son royaume, et en chargea à monseigneur Jacques de Douglas qu'il portât son cœur au saint sépulchre. . . . .                  | 112 |
| CHAP. XLVIII. Comment messire Guillaume de Douglas en allant outre mer fut tué en Espagne mal fortunément, et comment le jeune roi d'Écosse fut marié à la sœur du roi d'Angleterre. . . . .                                                                      | 116 |
| CHAP. XLIX. Comment le roi Charles de France mourut sans hoir mâle, et comment les douze pairs et les barons élurent à roi monseigneur Philippe de Valois; et comment il déconfit les Flamands qui s'étoient rebellés contre leur seigneur. . . . .               | 120 |
| CHAP. L. Comment le roi d'Angleterre, par le faux ennoyement de messire Roger de Mortimer fit décoller le comte de Kent son oncle; et comment le dit messire Roger mourut vilainement après. . . . .                                                              | 126 |
| CHAP. LI. Comment le roi de France envoya légats en Angleterre pour sommer le roi d'Angleterre qu'il lui venit faire hommage; et quelle chose le dit roi répondit aux dessus dits légats. . . . .                                                                 | 130 |
| CHAP. LII. Comment le roi d'Angleterre vint à Amiens, où il fut honorablement reçu du roi de France et lui fit hommage, mais non mie tout entièrement comme il devoit. . . . .                                                                                    | 135 |
| CHAP. LIII. Comment le roi de France envoya en Angleterre de son plus spécial conseil pour savoir par les registres d'Angleterre comment le dit hommage se devoit faire; et comment le roi d'Angleterre lui envoya unes lettres contenant le dit hommage. . . . . | 140 |
| CHAP. LIV. Comment le roi de France prit en haine messire Robert d'Artois, dont il lui convint s'enfuir hors du royaume; et comment il fit mettre sa femme et ses enfans en prison qui oncques puis n'en issirent . . . . .                                       | 145 |
| CHAP. LV. Comment la guerre recommença entre le roi d'Angleterre et le roi d'Écosse et sur quel titre; et comment messire Robert d'Artois vint en Angleterre. . . . .                                                                                             | 150 |

|                                                                                                                                                                                                                               |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| CHAP. LVI. Comment tout le conseil et le commun d'Angleterre conseillèrent le roi Édouard qu'il allât soumettre le roi d'Écosse, et qu'ils étoient tous désirants d'aller avec lui. . . . .                                   | 155 |
| CHAP. LVII. Comment le roi Anglois entra en Écosse où il ardit et gatâ grand'partie d'Écosse et prit plusieurs châteaux et villes qu'il retint pour lui. . . . .                                                              | 156 |
| CHAP. LVIII. Comment le roi d'Angleterre mit le siège devant Berwick et comment ceux de la cité se rendirent à lui. . . . .                                                                                                   | 159 |
| CHAP. LIX. Comment messire Guillaume de Montagu et messire Gautier de Mauny se portèrent vaillamment contre les Écossois, dont ils furent grandement en la grâce du roi Édouard. . . . .                                      | 163 |
| CHAP. LX. Comment le roi de France alla voir le pape en Avignon, et comment, à la prédication du pape, il prit la croix pour aller outre mer; et aussi fit le roi de Behaigne, le roi de Navarre et le roi d'Arragon. . . . . | 167 |
| CHAP. LXI. Comment le roi de France fit faire son appareil et ses pourvéances pour aller outre mer contre les ennemis de Dieu. . . . .                                                                                        | 171 |
| CHAP. LXII. Comment le roi d'Angleterre envoya ses messages au comte de Hainaut pour avoir son conseil qu'il feroit du droit qu'il se disoit avoir en France. . . . .                                                         | 173 |
| CHAP. LXIII. Quelle chose le comte de Hainaut conseilla aux messages du roi d'Angleterre; et comment ils s'en retournèrent en Angleterre et dirent au roi ce que le comte leur avoit conseillé. . . . .                       | 176 |
| CHAP. LXIV. Comment les seigneurs d'Angleterre firent alliance avec le duc de Gueldres, le marquis de Juliers, l'archevêque de Cologne et le sire de Fauquemont. . . . .                                                      | 181 |
| CHAP. LXV. Comment Jaquemart d'Artevelle échut si en la grâce des Flamands que tout quant que il faisoit, nul ne lui contredisoit. . . . .                                                                                    | 183 |
| CHAP. LXVI. Comment les seigneurs d'Angleterre firent alliance avec les Flamands par donner et par promettre, et spécialement avec Jaquemart d'Artevelle. . . . .                                                             | 186 |
| CHAP. LXVII. Comment aucuns chevaliers et écuyers Flamands étoient en l'île de Cadsand qui gardoient couvertement le passage contre les Anglois. . . . .                                                                      | 190 |
| CHAP. LXVIII. Comment le duc de Brabant envoya ses messages par devers le roi de France pour lui excuser de l'alliance qu'il avoit faite avec les Anglois; et comment les seigneurs d'Angleterre s'en retournèrent. . . . .   | 192 |
| CHAP. LXIX. Comment les Anglois prirent terre sur les Flamands qui gardoient le passage de Cadsand et vinrent combattre main à main. . . . .                                                                                  | 195 |

|                                                                                                                                                                                                                                                               |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>CHAP. LXX. Comment les Anglois déconfirent ceux de Cadsand; et y fut pris le frère bâtard du comte de Flandre, qui puis se rendit Anglois. . . . .</b>                                                                                                     | <b>197</b> |
| <b>CHAP. LXXI. Comment le roi d'Angleterre vint par deça la mer, et comment il montra à ses alliés ses grands frais et qu'ils vou-<br/>lussent tenir ce que promis lui avoient; et quelle chose ils lui<br/>répondirent . . . . .</b>                         | <b>198</b> |
| <b>CHAP. LXXII. Comment les seigneurs de l'empire mandèrent<br/>au roi d'Angleterre qu'ils étoient prêts, ainsi que convent<br/>étoit, mais que le duc de Brabant le fut. . . . .</b>                                                                         | <b>202</b> |
| <b>CHAP. LXXIII. Comment les seigneurs de l'empire dirent au<br/>roi qu'ils n'avoient point de cause de défier le roi de France<br/>sans le congé de l'empereur, et qu'il veuille tant faire qu'il ait<br/>son accord. . . . .</b>                            | <b>203</b> |
| <b>CHAP. LXXIV. Comment le roi d'Angleterre envoya le marquis<br/>de Juliers par devers l'empereur pour avoir son accord; et<br/>comment il fit le roi d'Angleterre son vicaire par tout l'empire.</b>                                                        | <b>206</b> |
| <b>CHAP. LXXV. Comment le roi David d'Écosse avec la reine sa<br/>femme vinrent à Paris au roi de France; et comment il et tous<br/>les barons d'Écosse lui promirent et jurèrent qu'ils ne feroient<br/>point paix aux Anglois sans son conseil. . . . .</b> | <b>209</b> |
| <b>CHAP. LXXVI. Comment le roi Édouard manda à la reine sa<br/>femme qu'elle appassât la mer; et comment le marquis de<br/>Juliers et sa compagnie, qui étoient allés devers l'empereur,<br/>s'en retournèrent. . . . .</b>                                   | <b>212</b> |
| <b>CHAP. LXXVII. Comment le duc de Brabant envoya monsei-<br/>gneur Louis de Cranchen par devers le roi de France pour lui<br/>excuser qu'il ne voulut croire nulle mauvaise information<br/>contre lui. . . . .</b>                                          | <b>216</b> |
| <b>CHAP. LXXVIII. Comment le roi d'Angleterre fit ses pour-<br/>véances en Angleterre pour passer la mer, et manda à ses alliés<br/>qu'ils viussent à lui sans délai, sur la foi que promis lui<br/>avoient. . . . .</b>                                      | <b>217</b> |
| <b>CHAP. LXXIX. Comment le roi d'Angleterre et ses alliés envoyè-<br/>rent défier le roi de France; et comment messire Gautier de<br/>Mauny cuida prendre Mortagne, et comment il prit le châtel<br/>de Thun en Cambrésis. . . . .</b>                        | <b>220</b> |
| <b>CHAP. LXXX. Comment le roi de France se pourvut bien et gran-<br/>dement de gens d'armes et envoya grands garnisons au pays<br/>de Cambrésis; et comment les Normands prirent Hantonne. . . . .</b>                                                        | <b>225</b> |
| <b>CHAP. LXXXI. Comment le roi d'Angleterre se partit de Mali-<br/>gnes et s'en vint à Bruxelles pour parler au duc de Brabant et<br/>pour savoir quelle étoit son intention . . . . .</b>                                                                    | <b>228</b> |

|                                                                                                                                                                                                                                   |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| CHAP. LXXXII. Comment le roi d'Angleterre se partit de Haspre et s'en vint mettre le siège devant Cambrai; et comment le duc de Brabant y vint. . . . .                                                                           | 233 |
| CHAP. LXXXIII. Comment le comte Guillaume de Hainaut vint à Cambrai durant le siège et y livra un dur assaut contre ceux de la ville. . . . .                                                                                     | 237 |
| CHAP. LXXXIV. Comment le roi d'Angleterre défit son siège de Cambrai et s'en vint vers le mont Saint-Martin pour entrer au royaume de France. . . . .                                                                             | 238 |
| CHAP. LXXXV. Comment le comte de Hainaut prit congé du roi d'Angleterre aussitôt qu'il entra au royaume de France; et comment le roi de France envoya son cométable à Saint-Quentin pour garder la ville et la frontière. . . . . | 240 |
| CHAP. LXXXVI. Comment messire Jean de Hainaut et plusieurs autres grands seigneurs cuidèrent prendre Honne-court; et comment l'abbé et ceux de la ville s'y portèrent très vaillamment. . . . .                                   | 242 |
| CHAP. LXXXVII. Comment messire Jean de Hainaut et ses compagnons se retirent en leurs logis; et comment le roi d'Angleterre ardit et exilla le pays de Thiérasche. . . . .                                                        | 245 |
| CHAP. LXXXVIII. Comment la ville de Guise fut toute arse; et comment ceux de Nouvion furent déconfits et tout leur avoir perdu . . . . .                                                                                          | 249 |
| CHAP. LXXXIX. Comment le roi de France fit ses gens loger à Buironfosse pour là attendre le roi d'Angleterre; et comment le comte de Hainaut s'en vint le servir. . . . .                                                         | 251 |
| CHAP. XC. Comment la journée fut prise et assignée entre les deux rois pour eux combattre. . . . .                                                                                                                                | 252 |
| CHAP. XCI. Comment le sire de Fagnoelles et le sire de Tupigny Hainuyers costioient l'ost des Anglois; et comment le sire de Fagnoelles fut pris. . . . .                                                                         | 254 |
| CHAP. XCII. Comment le roi d'Angleterre se traist sur les champs et ordonna ses batailles bien et faiticement; et quels seigneurs il avoit en sa compagnie. . . . .                                                               | 256 |
| CHAP. XCIII. Comment le roi d'Angleterre confortoit doucement ses gens; et comment le roi de France ordonna ses batailles, et comment la journée se passa sans bataille. . . . .                                                  | 259 |
| CHAP. XCIV. Comment le roi de France donna congé à ses gens d'armes, et comment il envoya gens d'armes à Tournay en garnison et es villes marchissants à l'empire . . . . .                                                       | 263 |
| CHAP. XCV. Comment le roi d'Angleterre tint un grand parlement à Bruxelles; et de la requête qu'il y fit aux Flamands. . . . .                                                                                                    | 265 |

|                                                                                                                                                                                                                                  |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| CHAP. XCVI. Comment le roi d'Angleterre enchargea les armes et le nom de roi de France par l'ennortement des Flamands.                                                                                                           | 267 |
| CHAP. XCVII. Comment le roi Édouard s'en retourna en Angleterre et laissa pour garder Flandre le comte de Salisbury et le comte de Suffolk.                                                                                      | 269 |
| CHAP. XCVIII. Comment messire Hugues Quiéret et ses compagnons conquièrent grand avoir en Angleterre et la grand'nef qui s'appeloit Christophe; et comment le roi commanda courir et ardoir la terre de messire Jean de Hainaut. | 271 |
| CHAP. XCIX. Comment ceux de Cambray et ceux de Thun d'Évêque se combattirent durement, et furent ceux de Thun l'Évêque déconfits, et leur capitaine navré à mort.                                                                | 275 |
| CHAP. C. Comment le roi de France donna congé à ceux de Cambray de faire guerre au comte de Hainaut et comment ils prirent la ville de Haspre et l'ardirent toute et pillèrent.                                                  | 277 |
| CHAP. CI. Comment le comte de Hainaut assembla son parlement en la ville de Mons et comment il envoya défier le roi de France.                                                                                                   | 281 |
| CHAP. CII. Comment le comte de Hainaut s'en vint atout son ost devant Aubenton où il eut moult dur assaut, et comment les Hainuyers gagnèrent les barrières.                                                                     | 284 |
| CHAP. CIII. Comment la ville d'Aubenton fut prise et conquise par force et toute pillée et robée et arse, et tous ceux qui dedans étoient morts et pris.                                                                         | 287 |
| CHAP. CIV. Comment le comte de Hainaut donna congé à ses gens, et comment il monta sur mer pour aller en Angleterre.                                                                                                             | 290 |
| CHAP. CV. Comment messire Jean de Hainaut mit bonnes garnisons de gens d'armes par toutes les forteresses de Hainaut marchissants au royaume de France.                                                                          | 292 |
| CHAP. CVI. Comment le roi Philippe commanda au duc de Normandie son fils qu'il allât détruire le pays de Hainaut, et envoya le comte de Lille en Gascogne son lieutenant.                                                        | 293 |
| CHAP. CVII. Comment ceux de Tournay, de Lille et de Douay coururent jusques devant Courtray où ils prirent grand'proie de bêtes et tuèrent plusieurs hommes.                                                                     | 296 |
| CHAP. CVIII. Comment les comtes de Salisbury et de Suffolk qui alloient au secours des Flamands furent pris de ceux de Lille et envoyés au roi de France.                                                                        | 298 |
| CHAP. CIX. Comment le duc de Normandie fit très grand'assemblée de gens d'armes pour aller détruire tout le pays de Hainaut.                                                                                                     | 302 |
| CHAP. CX. Comment le sénéchal de Hainaut fit une apperte escarmouche en l'ost du duc de Normandie; et comment les coureurs du duc ardirent plusieurs villes en Hainaut.                                                          | 304 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                       |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| CHAP. CXI. Comment le sire de Fauquemont atout cent lances se bouted en l'ost des François et en tua et prit plusieurs à prisonniers; et comment quatre cents lances de François ardirent plusieurs villes et prirent la ville de Trith. . . . .                                      | 308 |
| CHAP. CXII. Comment le duc de Normandie se partit de Castres et ardit plusieurs villes entre Cambray et Valenciennes et prit le château d'Escandeuve. . . . .                                                                                                                         | 314 |
| CHAP. CXIII. Comment ceux de Douay et ceux de Lille issirent de leurs forteresses et ardirent tout le plat pays d'Ostrevant. . .                                                                                                                                                      | 316 |
| CHAP. CXIV. Comment François et Hainuyers s'entrecouroient sus les uns aux autres, et comment le pays de Hainaut étoit en grand'tribulation . . . . .                                                                                                                                 | 320 |
| CHAP. CXV. Comment le duc de Normandie assiégea le châtel de Thun l'Évêque, et comment ceux de dedans eurent trêves de quinze jours à lui rendre le châtel ou à lui combattre. . . . .                                                                                                | 321 |
| CHAP. CXVI. Comment le comte de Hainaut fit son mandement à tous ses alliés pour aller secourir ceux de Thun l'Évêque. . .                                                                                                                                                            | 324 |
| CHAP. CXVII. Comment le roi Philippe envoya douze cents lances en l'ost de son fils et assez tôt après y vint lui-même comme soudoyer. . . . .                                                                                                                                        | 326 |
| CHAP. CXVIII. Comment Jaquemart d'Artevelle vint au secours du comte de Hainaut à plus de soixante mille Flamands; et comment le dit comte envoya ses héraults demander bataille au duc de Normandie. . . . .                                                                         | 328 |
| CHAP. CXIX. Comment le comte de Hainaut envoya de rechef messire Jean de Hainaut au dit duc pour lui requérir bataille, et quelle réponse il eut. . . . .                                                                                                                             | 331 |
| CHAP. CXX. Comment le roi d'Angleterre monta sur mer pour venir en Flandre; et comment il trouva les Normands qui lui gardoient le passage, et comment il ordonna ses batailles. . . . .                                                                                              | 333 |
| CHAP. CXXI. Comment le roi d'Angleterre et les Normands et autres se combattirent durement; et comment Christophe le grand vaisseau fut reconquis des Anglois. . . . .                                                                                                                | 336 |
| CHAP. CXXII. Comment les Anglois déconfirent les Normands qu'onques n'en échappa pied que tous ne fussent mis à mort. . . . .                                                                                                                                                         | 338 |
| CHAP. CXXIII. Comment le comte de Hainaut, quand il sut la venue du roi d'Angleterre, se partit de devant Thun l'Évêque et s'en alla à Valenciennes; et comment Jaquemart d'Artevelle prêcha et montra devant tous les seigneurs le droit que le roi Anglois avoit en France. . . . . | 340 |
| CHAP. CXXIV. Comment le roi Philippe, quand il sut la venue du roi Anglois, se partit de Thun l'Évêque et envoya bonnes gens d'armes en garnison sur les frontières de Flandre. . . . .                                                                                               | 343 |

|                                                                                                                                                                                                                           |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| CHAP. CXXV. Comment le roi d'Angleterre tint son parlement à Villevorde où ceux de Flandre, de Hainaut et de Brabant jurèrent en la main du dit roi à eux entr'aider à jamais contre qui que ce fut. . . . .              | 345 |
| CHAP. CXXVI. Comment le roi Philippe envoya très notable chevalerie en la cité de Tournay pour la garder et garnir de pourvéances, pour ce que le roi Anglois la devoit assiéger. . . .                                   | 347 |
| CHAP. CXXVII. Comment le roi d'Angleterre se partit de Gand et alla mettre le siège devant la cité de Tournay. . . . .                                                                                                    | 348 |
| CHAP. CXXVIII. Comment le comte de Hainaut se partit du siège de Tournay atout cinq cents lances et ardit plusieurs villages; et comment les Flamands assaillirent vigoureusement ceux de Tournay. . . . .                | 352 |
| CHAP. CXXIX. Comment les soudoyers de St.-Amand ardirent la ville de Hasnon et violèrent l'abbaye; et comment ils cuidèrent prendre l'abbaye de Vicogne; et comment l'abbé y pourvei de bon remède. . . . .               | 354 |
| CHAP. CXXX. Comment les seigneurs qui étoient demeurés en Écosse capitaines, par le commandement du roi de France, recouvrèrent plusieurs forteresses en Écosse et coururent en Angleterre trois journées loin. . . . .   | 356 |
| CHAP. CXXXI. Comment messire Guillaume de Douglas prit le fort château d'Édimbourg par grand engin et par grand'subtilité. . . . .                                                                                        | 359 |
| CHAP. CXXXII. Comment ceux de Tournay mirent hors de la cité toutes pources gens; et comment le roi de France fit son mandement pour les secourir. . . . .                                                                | 363 |
| CHAP. CXXXIII. Comment le roi de France se logea au Pont à Bovines à trois lieues de Tournay; et comment ceux de Bouchain rescouirent la proie que ceux de Mortagne emmenoiënt. . . . .                                   | 365 |
| CHAP. CXXXIV. Comment aucuns Hainuyers, par l'ennortement de messire Waffart de la Croix, s'en allèrent escarmoucher en l'ost du roi de France, qui furent déconfits; et comment le dit messire Waffart fut mort. . . . . | 368 |
| CHAP. CXXXV. Comment le comte de Hainaut se partit du siège de Tournay et alla assiéger Mortagne et commanda à ceux de Valenciennes qu'ils y vinsent. . . . .                                                             | 372 |
| CHAP. CXXXVI. Comment ceux de Mortagne rompirent l'engin de ceux de Valenciennes, qui moult les grevoit par un autre engin qu'ils firent. . . . .                                                                         | 375 |
| CHAP. CXXXVII. Comment le comte de Hainaut se partit du                                                                                                                                                                   |     |

|                                                                                                                                                                                                          |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| siège de Mortagne et s'en retourna au siège de Tournay; et comment il prit la forteresse de St.-Amand. . . . .                                                                                           | 376 |
| CHAP. CXXXVIII. Comment le comte de Hainaut détruisit et ardit la ville et l'abbaye de St.-Amand; et puis après ardit et détruisit l'abbaye de Marchiennes. . . . .                                      | 381 |
| CHAP. CXXXIX. Comment les Allemands se partirent du siège de Tournay et vinrent escarmoucher en l'ost du roi de France; et comment le sire de Montmorency les suivit jusques au pont de Tressin. . . . . | 383 |
| CHAP. CXL. Comment le sire de Montmorency fut pris des Allemands, et bien quatre vingts gentils hommes qui étoient sous sa bannière . . . . .                                                            | 388 |
| CHAP. CXLI. Comment ceux de la garnison de Saint-Omer déconfirent trois mille Flamands qui étoient venus courre devant Saint-Omer. . . . .                                                               | 390 |
| CHAP. CXLII. Comment une soudaine peur prit les Flamands environ minuit, tant que tous s'enfuirent chacun vers sa maison en grand'hâte. . . . .                                                          | 393 |
| CHAP. CXLIII. Comment à la requête et prière de madame Jeanne de Valois, sœur du roi de France et mère du comte de Hainaut, les deux rois firent traité de paix. . . . .                                 | 396 |
| CHAP. CXLIV. Comment les deux rois firent trèves jusques à un an; et comment le siège se départit de devant Tournay. . . . .                                                                             | 398 |
| CHAP. CXLV. Comment le roi Anglois se partit enuis de devant Tournay; et comment chacune des parties se dit avoir l'honneur de cette départie. . . . .                                                   | 400 |
| CHAP. CXLVI. Comment le roi Édouard s'en ralla en Angleterre; et comment au parlement d'Arras les trèves furent alongées deux ans entre les deux rois. . . . .                                           | 402 |
| APPENDICE. Le vœu du héron. . . . .                                                                                                                                                                      | 407 |



